JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 9 décembre 1926 jusqu'au 14 avril 1927 inclusivement
Dans la dix-huitième année du règne de Notre Souverain Seigneur
le Roi George V

SESSION 1926-1927

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION DU SEIZIÈME PARLEMENT

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

VOLUME LXIV.

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



WILLINGDON.
[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATIONS

ATTENDU qu'il a été ordonné à Notre Parlement du Canada de se réunir le dix-septième jour du mois de novembre 1926, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le vingt-septième jour de décembre 1926, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin, Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce dixième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-six et de Notre règne la dix-septième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

WILLINGDON.
[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATIONS

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à lundi, le vingt-septième jour du mois de décembre prochain, 1926, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS VOULONS, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi, le neuvième jour du mois de décembre prochain, 1926, pour l'expédition des affaires, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin, Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce onzième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-six et de Notre règne la dix-septième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 9 DECEMBRE 1926

Ce jour étant le premier jour de séance de la première session du seizième Parlement, pour l'expédition des affaires, Arthur Beauchesne, écuier, B.A., C.R., M.S.R.C., greffier de la Chambre des Communes; Thomas Munro Fraser, écuier, L.L.B., assistant greffier, et le Lieut.-Col. Henry W. Bowie, Sergent d'armes, commissaires parlementaires *per dedimus potestatem* aux fins d'administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, tous présents dans l'exercice de leurs fonctions, ledit Arthur Beauchesne, écuier, B.A., C.R., M.S.R.C., dépose sur la Table le rôle contenant un certificat et une liste des membres élus comme députés de ce Parlement, reçus par lui en sa qualité de greffier de la Chambre des Communes, de Oliver Mowat Biggar, écuier, l'un des conseillers de Sa Majesté, directeur général des élections, et certifiées par lui, lesquels certificat et liste sont comme suit:—

SEIZIEME ELECTION GENERALE

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci est pour certifier que depuis la dissolution du quinzième parlement, le 2 juillet 1926, des brefs d'élections ont été émis par Son Excellence le gouverneur général, le 20 juillet 1926, pour l'élection de membre ou membres pour les différents districts électoraux du Canada, lesquels brefs furent séparément adressés aux officiers rapporteurs ci-après nommés, chacun ordonnant que la nomination soit fixée au 31e jour d'août ou 7e jour de septembre, et la votation, s'il y a lieu, le 14 septembre de la même année.

Et que plus tard, de temps à autre par suite d'acceptation d'émoluments rétribués sous la Couronne par certains membres élus sous tels mandats, d'autres brefs d'élections ont été émis pour l'élection de membres pour certains districts électoraux, tel qu'il apparaît plus en détail dans ladite liste.

Et que les personnes mentionnées dans la liste ci-jointe ont de temps à autre été rapportées dûment élues selon lesdits brefs, leurs noms dûment enregistrés selon l'ordre dans lequel les différents rapports ont été reçus dans le livre gardé à cet effet conformément au statut et avis de tels rapports ont été de temps à autre publiés dans la *Gazette du Canada.*

Et que les noms des membres en premier lieu élus qui après leur élection ont accepté un office d'émolument sous la Couronne, sont marqués dans ladite liste d'un astérisque (*).

Et que après le nom de chaque officier rapporteur à qui les brefs ont été adressés à aucune autre date que le 20e jour de juillet, parait la date de sa nomination.

Donné sous mon sceau à Ottawa ce sixième jour de décembre 1926.

O. M. BIGGAR,
Directeur général des élections.

ONTARIO

District électoral	*Membres élus*	*Officiers rapporteurs*
Algoma-Est	Boniah Bowman	Lorne Burke.
Algoma-Ouest	Thomas Edward Simpson	Wm. Hallan.
Brant	Franklin Smoke	Frank H. Johnston, M.D.
Brantford (ville)	Robert Edwy Ryerson	W. S. Brewster, K.C.
* Bruce-Nord	James Malcolm	H. W. Hamor. Hugh A. McGillivray, (oct. 5).
Bruce-Sud	Walter Allan Hall, M.D.	F. W. Lippert.
Carleton	William Foster Garland	James Plankett.
Dufferin-Simcoe	William Earl Rowe	Thos. McKnight.
Durham	Fred Wellington Bowen	C. J. Thornton.
Elgin-Ouest	Mitchell Frederick Hepburn	H. T. Gough.
Essex-Est	Edmond George Odette	Malcolm S. Clapp.
Essex-Sud	Eccles James Gott	James Pastorius.
Essex-Ouest	Sidney Cecil Robinson	T. Gerald McHugh.
Fort-William	Honorable Robert James Manion, M.D.	H. S. Hancook,
Frontenac-Addington	Honorable John Wesley Edwards, M.D.	Harvey Shannon.
Glengarry	Archibald John Macdonald	James A. B. McLennan.
Grenville-Dundas	Arza Clair Casselman	Alex. Shennett.
Grey-Nord	William Pattison Telford	William Broose.
Grey-Sud-Est	Agnes Campbell Macphail	J. Nelson Perdue.
Haldimand	Mark Cecil Senn	David Hastings.
Halton	Robert King Anderson, M.D.	Wm. E. McCready.
Hamilton-Est	George Septimus Rennie, M.D.	R. C. Pettigrew.
Hamilton-Ouest	Charles William Bell, K.C.	Hedley E. Snider.
Hastings-Peterborough	Alexander Thomas Embury, M.D.	Thos. P. Lancaster.
Hastings-Sud	William Ernest Tummon	Stanley T. Vandervort.
Huron-Nord	John Warwick King	John Montgomery.
Huron-Sud	Thomas McMillan	William J. Carling.
* Kenora-Rainy-River	Peter Heenan	Norman Croome. K. C. Grimshaw, (oct. 11).
Kent	James Warron Rutherford, M.D.	Wm. A. Hammond.
Kingston (ville)	Arthur Edward Ross, M.D.	F. J. Hoag.
Lambton-Est	Burt Wondell Fansher	W. R. Dawson.
Lambton-Ouest	William Thomas Goodison	A. J. Johnston.
Lanark	Richard Franklin Preston, M.D.	Thos. A. Rogers.
Leeds	Hugh Alexander Stewart	George S. Duncan.
Lincoln	Honorable James Dew Chaplin	Col. R. W. Gregory.
London	John Franklin White	W. C. Fitzgerald.
Middlesex-Est	Adam King Hodgins	E. J. McMartin.
* Middlesex-Ouest	Honorable John Campbell Elliott	Thomas Elliott. Duncan A. Campbell, (oct.)
Muskoka-Ontario	Peter McGibbon, M.D.	H. E. Rice.
Nipissing	Edmond Anthony Lapierre	Gordon R. Brady.
Norfolk-Elgin	William Horace Taylor	William D. Stayker.
Northumberland	Milton Edgar Maybee	Robert J. Allan.
Ontario	Thomas Erlin Kaiser, M.D.	A. W. Jackson.

ONTARIO—*Fin*

District électoral	*Membres élus*	*Officiers rapporteurs*
Ottawa	Edgar Rodolphe Eugène Chevrier	
Ottawa	Gordon Cameron Edwards	R. A. Olmsted.
Oxford-Nord	Hugh Allan	Wm. McGhee.
Oxford-Sud	Thomas Merritt Cayley	Jas. Pullin.
Parkdale	David Spence	R. N. McElhinney.
Parry-Sound	James Arthurs	Frederick Tusker.
Peel	Samuel Charters	David Wilson.
Perth-Nord	Francis Wellington Hay	Thos. Magwood.
Perth-Sud	Fred G. Sanderson	Jasper Walkom.
Peterborough-Ouest	Edward Armour Peck	Capt. S. Whatley.
Port-Arthur-Thunder Bay	Donald James Cowan	Albert P. Freed.
Prescott	Louis Mathias Auger	Alex. Hunter.
Prince-Edward-Lennox	John Hubbs	Wm. G. Wilson.
Renfrew-Nord	Ira Delbert Cotnam, M.D.	Alex. Morris.
Renfrew-Sud	Martin James Maloney, M.D.	Robt. G. Wilson.
Russell	Alfred Goulet	J. A. Camble.
Simcoe-Est	Alfred Burke Thompson	David H. Church.
Simcoe-Nord	William Alves Boys	Geo. Graham Johnston.
Stormont	Arnold Neilson Smith	Donald A. McIntosh.
Timiskaming-Nord	Joseph Bradette	F. K. Ebbitt.
Timiskaming-Sud	Malcolm Lang	F. H. Thompson.
Toronto-Est	Honorable Edmond Baird Ryckman	Henry Massie.
Toronto-Est-Centre	Robert Charles Matthews	H. C. Wilson.
Toronto-High-Park	Alexander James Anderson	Wm. J. Wodsworth.
Toronto-Nord-Est	Newton Manly Young	Wm. J. Beaton.
Toronto-Nord-Ouest	Thomas Langton Church	Chas. M. Carrie.
Toronto-Scarborough	Joseph Henry Harris	Wm. B. Cruise.
Toronto-Sud	George Reginald Geary, K.C.	Wm. J. Huggett.
Toronto-Ouest-Centre	Horatio Clarence Hocken	G. H. Saunders.
Victoria	Thomas Hubert Simpson	James B. Begg.
* Waterloo-Nord	William Daum Euler	M. Huenergard. Henry J. Gibson, (oct. 5).
Waterloo-Sud	Alexander McKay Edwards	Wm. G. Shaw.
Welland	George Hamilton Pettit	Walter Grenville.
Wellington-Nord	Duncan Sinclair	Geo. F. Smith.
Wellington-Sud	Honorable Hugh Guthrie, K.C.	Robt. S. Cull.
Wentworth	Gordon Crooks Wilson	D. A. Callagher.
York-Nord	Thomas Herbert Lennox, K.C.	C. E. Willoughby.
York-Sud	Robert Henry McGregor	Hellis Beckett.
York-Ouest	Honorable sir Henry Lumley Drayton	Jas. Cardhouse.

QUEBEC

Argenteuil	Honorable sir George H. Perley	Caoton Valois, K.C.
Bagot	Georges-Dorèse Morin	Rosario Gauthier.
Beauce	Edouard Lacroix	Léon Faribault.
Beauharnois	Maxime Raymond	J.-D.-S. Tremblay.
Bellechasse	Oscar-L. Boulanger	Murdock McKenzie.
Berthier-Maskinongé	Joseph-Charles-Théodore Gervais	J.-A. Coutu.
Bonaventure	Honorable Charles Marcil	Geo. M. Kempffer.
Brome-Missisquoi	William Frederic Kay	A.-J. Leonard.
Chambly-Verchères	Aimé Langlois	Alphonse-M. Cormier.
Champlain	Arthur-Lesieur Desaulniers	Jos. Labissonnière.
Charlevoix-Saguenay	Pierre-François Casgrain	Jos.-L. Simard.
* Châteauguay-Huntingdon	Honorable James Alexander Robb	W. G. McGerrigle. Arthur Laberge, (oct.).
Chicoutimi	Julien-Edouard-Alfred Dubuc	Onésime Tremblay.
Compton	Joseph-Etienne Letellier	J.-Ernest Lebrun.

QUEBEC—*Fin*

District électoral	*Membres élus*	*Officiers rapporteurs*
* Dorchester	Honorable Lucien Cannon, K.C.	F.-X. Rouleau. Dr Elzéar Vézina, (oct. 5).
Drummond-Arthabaska	Wilfrid Girouard	J.-C. Heon.
Gaspé	Honorable Rodolphe Lemieux, K.C.	Jas. T. Tuzo.
Hull	Joseph-Eloi Fontaine, M.D.	L. de G. Raby.
Joliette	Jean-Joseph Denis, K.C.	Romulus Joly.
Kamouraska	Georges Bouchard	Dr. Thos.-W. Michaud.
Labelle	Henri Bourassa	Albert Boulais.
Lac St-Jean	Joseph-Ernest-Armand Sylvestre	G. Guérard.
Laprairie-Napierville	Roch Lanctôt	Max Coupal, Sr.
L'Assomption-Montcalm	Paul-Arthur Séguin	Alphonse Fontaine.
Laval-Deux-Montagnes	Ligouri Lacombe	J.-A. Chaurette.
Lévis	J.-Etienne Dussault	Emile Demers.
L'Islet	J.-Fernand Fafard	Boniface Bélanger.
Lotbinière	Joseph-Achille Verville	J.-A. Pouliot.
Matane	Georges-Léonidas Dionne	Paul Gagnon.
Mégantic	Eusèbe Roberge	Gabriel Taschereau.
Montmagny	Léo-Kemner Laflamme	T. Coulombe.
Nicolet	Joseph-Félix Descoteaux	J.-O. Courchesne.
Pontiac	Frank-S. Cahill	Chas. Belac.
Portneuf	Michel-Siméon Delisle	G. Duguay.
Québec-Montmorency	Henri-E. Lavigueur	Geo. Laroche.
* Québec-Est	Honorable Ernest Lapointe, K.C.	J.-A. Bonhomme. A.-E. Simard, (oct. 1).
Québec-Sud	Charles Gavan Power	Jules Larue.
Québec-Ouest	Georges Parent	J.-A. Pouliot.
* Richelieu	Honorable Pierre-Joseph-Arthur Cardin	L.-J.-A. L'Heureux. J.-W. Martel, (oct. 1).
Richmond-Wolfe	Edmund William Tobin	J.-H. Crépeau.
Rimouski	Sir Eugène Fiset	Chas. Garon.
St-Hyacinthe-Rouville	Louis-Simon-René Morin	E. Duckett.
St-Jean-Iberville	Alderic-Joseph Benoit	Dr H.-A. Sabourin.
Shefford	Pierre-Ernest Boivin	Romulus Cloutier.
Sherbrooke	Charles B. Howard	Jos.-O. Mignault.
Stanstead	Willis Keith Baldwin	P. L. Baldwin.
Témiscouata	Jean-François Pouliot	J.-O. Lévesque.
Terrebonne	Jules-Edouard Prévost	Rod. Deschambault.
Trois-Rivières-St-Maurice	Arthur Bettez	Paul Martel.
Vaudreuil-Soulanges	Lawrence Alexander Wilson	A. Jeannotte.
Wright	Fizalam-William Perras	John K. Ritchie.
Yamaska	Aimé Boucher	H. Niquet.

ILE DE MONTREAL

Cartier	Samuel William Jacobs	Ed. Goodchild.
Hochelaga	Edouard-Charles St-Père	J.-W. Moreau.
Jacqes-Cartier	J.-Théodule Rhéaume	J.-W. Lepailleur.
Laurier-Outremont	Joseph-Alexandre Mercier	E. Gadbois.
Maisonneuve	Clément Robitaille	Ed. Flamand.
Mont-Royal	Robert Smeaton White	W. M. Couper.
Ste-Anne	James John Edmund Guerin, M.D.	James L. Foley.
St-Antoine	Leslie Gordon Bell	H. C. Chesley.
St-Denis	J.-Arthur Denis, M.D.	E. Rochon.
St-Henri	Paul Mercier	Dorius Chevrier.
* St-Jacques	Louis-Edouard-Fernand Rinfret	Chas. Emard. G. Richer, (Oct. 1).
St-Laurent-St-George	Charles Hazlitt Cahan, K.C.	W. S. Johnson, K.C.
Ste-Marie	Hermas Deslauriers, M.D.	J.-A. Massé.

NOUVELLE-ECOSSE

District électoral	*Membres élus*	*Officiers rapporteurs*
Antigonish-Guysborough	John C. Douglas	Edward Haley.
Cap-Breton-Victoria-Nord	Lewis Wilkieson Johnstone, M.D.	Chas. L. Campbell.
Cap-Breton-Sud	Finlay Macdonald	Geo. E. Ingraham.
Colchester	George T. MacNutt	Robt. H. Kennedy.
Cumberland	Robert Knowlton Smith	W. M. Manning.
Digby-Annapolis	Harry Bernard Short	Wm. A. Livingston.
Halifax	Hon. William Anderson Black.	
	Felix Patrick Quinn	James W. Doyle.
Hants-King	James Lorimer Isley	Geo. L. Bishop.
Inverness	Isaac Duncan MacDougall	Jos. D. Doucet.
Pictou	Thomas Cantley	A. J. Chisholm.
Queen-Lunenburg	William C. Ernst	Sidney M. Zinck.
Richmond-Ouest-Cap-Breton	John Alexander MacDonald, M.D.	Dan. W. Morrison.
* Shelburne-Yarmouth	Paul Lacombe Hatfield	Wm. A. Godfrey.
	Hon. James Layton Ralston	Robert Irwin, (Oct. 7).

NOUVEAU-BRUNSWICK

Charlotte	Robert Watson Grimmer	Harry W. Smith.
		J. G. Doucet.
* Gloucester	Pierre J. Veniot	A. J. Meehan, (Oct. 5).
Kent	Alfred Edmund Bourgeois	T. Arsenault.
Northumberland	Charles Joseph Morrissy	Wm. Johnston.
Restigouche-Madawaska	Stanislas Blanchard	James E. Clair.
Royal	Hon. George B. Jones	Wm. A. Macham.
St-Jean-Albert	Murray MacLaren, M.D.	
	Thomas Bell	Amon A. Wilson.
Victoria-Carleton	James Kidd Flemming	Frank L. Tompkins.
Westmorland	Otto Baird Price	D. H. Charters.
York-Sunbury	Richard B. Hanson	John B. Hawthorne.

MANITOBA

* Brandon	Robert Forke	Ellis D. Alder.
		A. G. Buckingham, (Oct. 5).
Dauphin	William John Ward	Robt. J. Malcolm.
Lisgar	John Livingstone Brown	J. Wm. Ridley.
Macdonald	William James Lovie	Robt. C. Parson.
Marquette	James Allison Glen	A. S. Arnold.
Neepawa	Robert Milne	Geo. Hamilton.
Nelson	Thomas William Bird, (Rev.)	K. MacK. MacDonald.
Portage-La-Prairie	Hewen Alexander McPherson	John O'Brien.
Provencher	Arthur Lucien Beaubien	Dr. J. A. Bélanger.
Selkirk	Leland Peyson Bancroft	G. S. Thorvaldson.
Souris	James Steedsman	Geo. C. Aitkens.
Springfield	Edgar Douglas Richmond Bissett, M.D.,	J. H. Sutherland.
St-Boniface	John Power Howdon, M.D.	James E. Bailey.
Winnipeg-Nord	Abraham Albert Heaps	Chas. F. Mount.
Winnipeg-Nord-Centre	James Shaver Woodsworth	Jos. A. Loso.
Winnipeg-Sud	John Stewart McDiarmid	Frank W. Ellis.
Winnipeg-Sud-Centre	Joseph Thorarinn Thorson	Jas. M. Dunwoody.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cariboo	John Anderson Fraser	E. F. Woodward.
Comox-Alberni	Alan Webster Neill	Fred. Field.
Fraser Valley	Harry James Barber	S. A. S. Cawley.
* Kootenay-Est	Hon. James Horace King, M.D.	Basil G. Hamilton.
		J. S. Blakley, (Oct. 5).
Kootenay-Ouest	William Kemble Esling	Wm. H. Houston.
Nanaïmo	Charles Herbert Dickie	Edward F. Miller.
New-Westminster	William Garland McQuarrie	Robt. A. Braden.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—*Fin*

District électoral	*Membres élus*	*Officiers rapporteurs*
Skeena	James Charles Brady	John Flewin.
Vancouver-Burrard	John Arthur Clark	Wm. Manson.
Vancouver-Centre	Hon. Henry Herbert Stevens.	Walter Edward Haskins.
Vancouver-Nord	Alexander Duncan McRae	A. E. Cricknay
Vancouver-Sud	Leon Johnson Ladner	A. Neville Smith.
Victoria	Hon. Simon Fraser Tolmie	John L. Clay.
Yale	Grote Stirling	H. H. Boyle.

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Kings	Hon. John Alexander Macdonald	M. Murphy.
Prince	Alfred E. MacLean	Fred. J. E. Wright.
Queen	Robert Harold Jenkins Hon. John Ewen Sinclair	John P. Gordon.

SASKATCHEWAN

Assiniboïa	Robert McKenzie	H. C. Wylie
North Battleford	Cameron Ross McIntosh	Jos. A. Foley.
Humboldt	Alfred Frederick Totske	Alfred D. Bates.
Kindersley	Archibald M. Carmichael	Geo. W. Preston.
Last-Mountain	William Russell Fansher	R. F. Vaughan.
Long Lake	John Frederick Johnston.	Jos. R. Duke.
Mackenzie	Milton Neil Campbell	John Long.
Maple-Creek	George Spence	Peter McLaren.
Melfort	Malcolm McLean	Frank Sutherland.
* Melville	Hon. William Richard Motherwell	Wm. Balfour. A. N. Grant, (Oct. 5).
Moose Jaw	John Gordon Ross	John A. Thompson.
* Prince-Albert	Très hon. W. L. Mackenzie King	P. W. Pennefather. Geo. R. Dempster, (Oct. 5).
Qu'Appelle	John Millar	J. F. Hunt
* Regina	Hon. Charles Avery Dunning.	A. D. Carrothers, P. M. Anderson (Oct. 5).
Rosetown	John Evans	Norman B. Douglas.
Saskatoon	Alexander MacGillivray Young, M.D.	H. L. Jordon.
South Battleford	John Vallance	John T. Roper.
Swift-Current	Charles Edward Bothwell.	H. L. Cathren.
Weyburg	Edward James Young	H. K. Warren.
Willow-Bunch	Thomas Donnelly, M.D.	Ed. L. Elliott.
Yorkton	George Washington McPhee	Geo. T. Killam.

ALBERTA

Acadia	Robert Gardiner	C. N. Tingle.
Athabaska	Donald Ferdinand Kellner.	Harold King.
Battle-River	Henry Elvins Spencer	G. E. L. Hudson.
Bow-River	Edward Joseph Garland	Herbert J. Maber.
Calgary-Est.	Herbert Bealy Adshead	Ralph M. Spankie.
Calgary-Ouest	Hon. Richard Bedford Bennett, K.C.	Sam. J. Blair.
Camrose	William Thomas Lucas	Frank P. Layton.
Edmonton-Est	Kenneth Alexander Blatchford	John W. H. Williams.
* Edmonton-Ouest	Hon. Charles Stewart	N. C. Willson. A. Bissett, (Oct. 5).
Lethbridge	Lincoln Henry Jelliff	James S. Kirkham.
Macleod	George Gibson Coote	J. R. Watt.
Medicine-Hat	Frederick William Gershaw, M.D.	A. A. H. Reilly.

ALBERTA—*Fin*

District électoral	*Membres élus*	*Officiers rapporteurs*
Peace-River..	Donald MacBeth Kennedy...	Chas. W. Richardson.
Red-Deer..	Alfred Speakman..	L. H. McLean.
Vegreville..	Michael Luchkovich..	Henry A. Meredith.
Wetaskiwin..	William Irvine..	Robert Wm. Manley.

TERRITOIRE DU YUKON

Yukon..	George Black..	Geo. N. Williams.

Les commissaires sus-nommés ayant fait prêter serment aux députés présents;—le serment prêté, et les députés, ayant signé le Registre qui le contient, prennent leurs sièges.

Le greffier communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 1er décembre 1926.

MONSIEUR,—Je suis commandé par Son Excellence, le Gouverneur général, de vous informer que le juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence, le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du Parlement du Dominion, jeudi le 9 décembre 1926, à 3 heures, p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. B. OSBORNE,
Secrétaire du Gouverneur général.

Arthur Beauchesne, écuier, C.R., M.S.R.C.,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thomson, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

Messieurs de la Chambre des Communes:

Le juge en chef du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:—

Honorables Messieurs du Sénat, et
Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai ordre de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures p.m., Son Excellence donnera ces raisons.

Et les députés étant de retour; le très honorable M. Mackenzie King (Prince-Albert), s'adressant au greffier, propose, appuyé par l'honorable M. Lapointe.—Que l'honorable Rodolphe Lemieux, député du district électoral de Gaspé, prenne le fauteuil comme Orateur de cette Chambre.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Et le greffier ayant déclaré l'honorable Rodolphe Lemieux dûment élu Orateur, celui-ci est conduit au fauteuil par l'honorable M. Mackenzie King (Prince-Albert) et l'honorable M. Lapointe, alors que l'Orateur offre à la Chambre ses humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en l'élisant unanimement son Orateur.

La Masse est alors posée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que sur son approbation le sergent d'Armes a nommé Edouard Taschereau, écr., comme assistant sergent d'armes pour le cours de la session actuelle.

La Chambre s'ajourne alors à 3.55 p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 10 DECEMBRE 1926

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
CANADA

OTTAWA, décembre 1926.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement du Canada, vendredi, le 10 décembre, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. B. OSBORNE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors, M. l'Orateur s'exprime comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien apprécier de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable Président du Sénat s'exprime alors dans les termes suivants:—

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Et la Chambre étant revenue,—

M. l'Orateur fait rapport que les Communes se sont rendues au Sénat, et qu'en leur nom il a présenté la demande usuelle de privilèges, qu'il a plu à Son Excellence de confirmer.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) présente un Bill n° 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Je désire en cette occasion vous assurer que j'éprouve un vif plaisir d'être associé avec vous dans les travaux importants que vous allez bientôt entreprendre, à cette première session du Seizième Parlement du Canada, et de me prévaloir de votre appui et vos conseils pour l'accomplissement des devoirs que Sa Majesté le Roi m'a confiés lorsqu'il m'a nommé son représentant.

Encore une fois, nous avons raison d'être reconnaissants d'une abondante moisson et de la perspective d'une prospérité continue. Il est agréable de constater que, durant l'année, le commerce extérieur du Canada s'est sensiblement amélioré et l'immigration considérablement accrue.

La nécessité de pourvoir aux exigences immédiates des services publics m'a obligé de vous convoquer plus tôt qu'il n'aurait été autrement nécessaire. Afin de faire face aux besoins actuels et à ceux d'un avenir rapproché, afin de régulariser les dépenses déjà encourues, vous serez appelés à voter immédiatement les subsides nécessaires pour terminer l'exercice financier courant. L'on ne se propose pas d'entreprendre le travail ordinaire de la session avant la reprise des séances du parlement au début de la prochaine année.

Les propositions du gouvernement qui ont été adoptées à la dernière session, mais qui ne sont pas devenues lois, seront présentées de nouveau. Des amendements à la Loi des Grains seront aussi soumis à vos délibérations.

Afin de disposer promptement des questions publiques en général, l'occasion vous sera donnée sans retard d'apporter quelques modifications aux règlements de la Chambre des Communes.

Mon gouvernement n'a pas cessé de porter une attention spéciale au problème du combustible. Des mesures seront proposées afin de donner de l'aide aux établissements fondés pour la production du coke domestique provenant de la houille canadienne.

Le rapport de la commission nommée en vertu de la Loi des Enquêtes, pour s'enquérir de la situation économique des Provinces Maritimes, vous sera remis immédiatement, et vous serez invités à en étudier les recommandations. Les conclusions de ce rapport occupent maintenant l'attention de mon gouvernement. Une proposition de loi sera présentée pour les mettre à exécution.

La construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson a fait des progrès remarquables, et l'on a l'intention de continuer les travaux de cette voie ferrée aussi tôt que possible pendant l'année qui va bientôt commencer. Il a été résolu de confier l'examen du havre à un expert britannique faisant autorité sur les conditions produites par les marées et les estuaires sur les ports de mer.

La construction des embranchements du chemin de fer National Canadien sur la base d'un programme défini de trois ans ayant donné entière satisfaction, cette méthode sera encore poursuivie afin de compléter l'expansion nécessaire des voies ferrées. Un autre programme de trois ans sera porté à votre attention.

Vous serez aussi appelés à approuver l'accord conclu avec les détenteurs de bons à perpétuité du Grand Tronc Pacifique.

Certains membres de mon gouvernement sont tout récemment revenus au Canada après avoir assisté à la Conférence Impériale. Vous aurez à étudier les procès-verbaux et les recommandations de cette Conférence. On admettra, je crois, que le travail conjoint des gouvernements représentés à cette Conférence a beaucoup contribué à mettre en évidence les relations des membres de la fédération des peuples britanniques, entre eux et avec les pays étrangers, et à faire reconnaître sans erreur la pleine mesure de gouvernement autonome dont jouissent aujourd'hui les Dominions, dans tout ce qui se rapporte à leurs affaires domestiques et à leurs relations extérieures. Par l'examen approfondi des questions spécifiques d'un intérêt commun, la Conférence a beaucoup fait pour établir une coopération libre et effective dans les affaires communes aux divers gouvernements et aux peuples de l'Empire Britannique.

La nomination récente d'un ministre plénipotentiaire accrédité par Sa Majesté, pour représenter les intérêts du Canada aux Etats-Unis, marque une phase importante dans l'évolution des relations internationales du Dominion.

Le soixantième anniversaire de la Confédération sera dignement célébré en 1927. Je suis heureux de vous annoncer que Son Altesse Royale le Prince de Galles a gracieusement accepté l'invitation de mon gouvernement de visiter le Canada à cette occasion si les circonstances le lui permettent. Mon gouvernement a aussi invité le premier ministre de la Grande-Bretagne qui a accepté l'invitation et exprimé l'espoir qu'il trouvera le temps d'assister à cette célébration.

Membres de la Chambre des Communes:

Les crédits pour l'exercice financier courant qui n'ont pas encore été votés par le parlement seront, comme je l'ai déjà dit, soumis immédiatement à votre approbation. Ceux de l'année 1927-28 vous seront présentés lorsque le parlement reprendra ses séances.

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

En vous demandant de donner toute votre attention aux questions importantes que vous aurez à étudier, je prie la divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), un comité spécial est nommé pour préparer avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 10, ledit comité devant être composé de messieurs: King (Kootenay), Forke, Casgrain, Stewart (Leeds) et Hanson.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) remet un message de Son Excellence le Gouverneur général Willingdon, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

WILLINGDON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable J. H. King, ministre du rétablissement des soldats dans la vie civile, l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable J. C. Elliott, ministre des travaux publics et l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des disposiitons du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 décembre 1926.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 74 de la Loi des élections générales.

Aussi,—Rapport des procédures des commissaires de l'économie interne de la Chambre des Communes pour 1926, conformément à la règle 9.

Il dépose aussi sur la Table le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES POUR 1926

A l'honorable Président de la Chambre des Communes.

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous présenter leur rapport des opérations de l'année 1926.

Le supplément au catalogue de la Bibliothèque, contenant la liste des livres achetés et des livres reçus en don durant l'année 1926, est en cours d'achèvement; il sera remis à l'imprimeur à la fin de ce mois, et sera déposé le plus tôt possible devant les Chambres.

La section des ouvrages d'économie politique, sur le parquet de la Bibliothèque, souffre de l'état de congestion qui s'accroît d'année en année. Durant l'ajournement des Chambres, nous avons été forcés d'y donner une attention

spéciale. On n'y a conservé qu'un seul exemplaire des ouvrages qui s'y trouvent en plusieurs copies et les autres ont été placés ailleurs. Nous avons profité de l'occasion pour les faire ranger plus systématiquement. Des cartes-fiches, de titres et de sujets, ont été ajoutées à notre catalogue de cette section; nous espérons que les habitués auront plus de facilité à consulter cette importante partie de la Bibliothèque.

Au catalogue supplémentaire de l'an dernier, il a été fait allusion à l'indexage commencé des milliers de volumes qui sont déposés dans nos voûtes; ce travail est pratiquement terminé.

L'arrangement systématique des brochures de la Bibliothèque a aussi été continué et nos rayons auront reçu en 1926 une addition d'au-delà de cent-vingt volumes de ces brochures reliées par sujets. L'index qui s'y rapporte est déjà chez l'imprimeur et fera partie de notre supplément au catalogue. La revue et l'extension des cartes-fiches s'appliquant aux anciens volumes de brochures, ont été continuées et seront complètement terminées durant 1927.

Respectueusement soumis,

J. de L. Taché
Martin Burrell
Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, le 9 décembre 1926.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sommaire des délibérations de la conférence impériale, 1926, y compris le rapport de la commission royale sur les relations inter-impériales.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 1,000 copies en anglais et 500 copies en français du rapport sommaire des délibérations de la conférence impériale, 1926, déposé sur la Table de la Chambre le 10 décembre 1926, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission royale sur les reclamations des provinces maritimes, en date du 23 septembre 1926.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 1,000 copies en anglais et 500 en français du rapport de la commission royale sur les réclamations des provinces maritimes, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté, et que la règle 76 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté, et que la règle 76 soit suspendue à cet effet.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi remet un message de Son Excellence, le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:
Willingdon.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars

1927, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, décembre 1926.

Sur motion de M. Robb, ledit message à Son Excellence et le budget principal sont référés au comité des Subsides.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat préparé par le département des finances, montrant par mois et au total, le nombre de mandats du Gouverneur général émis depuis la dissolution par les différents services ministériels.

Aussi,—Explications des crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 1927, concernant les mandats du Gouverneur général et le budget intérimaire.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Relevé des recettes et dépenses de la Société royale du Canada, pour l'année terminée le 24 avril 1926.

Aussi,—Relevé des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1926.

Il met aussi devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pendant l'exercice 1925-26, Statuts de 1924, chap. 69, art. 14;

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, dans l'exercice 1924-25. Statuts de 1924, chap. 69, art. 14 (*b*); et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924 pour l'exercice 1925-26. Statuts 1924, chap. 69, art. 14;

Et aussi,—Rapport de la commission d'amélioration d'Ottawa pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport du ministère des travaux publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-quatrième rapport annuel du ministère du commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport des poids et mesures, des services de l'inspection de l'électricité et du gaz du ministère du commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Rapport du bureau des commissaires des grains du Canada sur la récolte terminée le 31 août 1925.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Ordonnances du Yukon, passées par le conseil du Yukon durant l'année 1926.

Et aussi,—Copie de l'ordre général émis par le président de la cour de l'Echiquier, concernant la règle 174 des règlements de ladite cour, déposés devant l'honorable Chambre des Communes par le Secrétaire d'Etat, conformément à l'article 98 de la loi de la cour de l'Echiquier.

Un message est reçu du Sénat priant la Chambre de renvoyer au Sénat la preuve soumise au comité du divorce au cours de la dernière session du Parlement, et sur laquelle les Bills suivants sont fondés:

Bill P6, Loi pour faire droit à Gwendolen McLachlin.
Bill Q6, Loi pour faire droit à Jessie Evis.
Bill R6, Loi pour faire droit à Max Gertler.
Bill S6, Loi pour faire droit à Florence-May Hicks.
Bill T6, Loi pour faire droit à Ruth-May Harrington.
Bill U6, Loi pour faire droit à Edith-Maude Bull.
Bill V6, Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless.
Bill W6, Loi pour faire droit à Amelia Chester.
Bill Y6, Loi pour faire droit à Edward Barker.
Bill Z6, Loi pour faire droit à Joan Henderson.
Bill A7, Loi pour faire droit à Cecil-Chester Richardson.
Bill B7, Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connue sous le nom de Vina Dorothy Kennedy).
Bill C7, Loi pour faire droit à Sadie-Joy Downey.
Bill D7, Loi pour faire droit à Aimée-Glenholme Young.
Bill E7, Loi pour faire droit à Alberta Lutz.
Bill F7, Loi pour faire droit à George-Frederick Adams.
Bill G7, Loi pour faire droit à Edward Saville.
Bill H7, Loi pour faire droit à Manford York
Bill I7, Loi pour faire droit à Robert Fisher.
Bill J7, Loi pour faire droit à James-Alfred McCabe
Bill K7, Loi pour faire droit à Dorothy Terry.
Bill L7, Loi pour faire droit à Lillie-May Brown Nichols.
Bill M7, Loi pour faire droit à Hazel-Pearl Clark Percy.
Bill N7, Loi pour faire droit à Edith Swartz.
Bill O7, Loi pour faire droit à James Gibb-Erskine.
Bill P7, Loi pour faire droit à Ernest Johnson.
Bill Q7, Loi pour faire droit à May-Elizabeth Chambers.
Bill R7, Loi pour faire droit à Maxime Demers.
Bill S7, Loi pour faire droit à James-Edward Barnaby.
Bill T7, Loi pour faire droit à Ethel-Clementina Craig Williams.
Bill U7, Loi pour faire droit à Frederick-George Jones.
Bill V7, Loi pour faire droit à Ida-Lula Dupuis Murchison.
Bill W7, Loi pour faire droit à Gladys-Andrea Boyle.
Bill X7, Loi pour faire droit à Leslie-Ellis Noble.
Bill Y7, Loi pour faire droit à Joseph-Azarie Handfield.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre consent à leur requête demandant remise de la preuve entendue devant le comité du

Sénat sur le divorce, au cours de la dernière session du Parlement, et sur laquelle les Bills suivants sont fondés, savoir:

Bill P6, Loi pour faire droit à Gwendolen McLachlin.
Bill Q6, Loi pour faire droit à Jessie Evis.
Bill R6, Loi pour faire droit à Max Gertler.
Bill S6, Loi pour faire droit à Florence-May Hicks.
Bill T6, Loi pour faire droit à Ruth-May Harrington.
Bill U6, Loi pour faire droit à Edith-Maude Bull.
Bill V6, Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless.
Bill W6, Loi pour faire droit à Amelia Chester.
Bill Y6, Loi pour faire droit à Edward Barker.
Bill Z6, Loi pour faire droit à Joan Henderson.
Bill A7, Loi pour faire droit à Cecil-Chester Richardson.
Bill B7, Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connue sous le nom de Vina Dorothy Kennedy).
Bill C7, Loi pour faire droit à Sadie-Joy Downey.
Bill D7, Loi pour faire droit à Aimée-Glenholme Young.
Bill E7, Loi pour faire droit à Alberta Lutz.
Bill F7, Loi pour faire droit à George-Frederick Adams.
Bill G7, Loi pour faire droit à Edward Saville.
Bill H7, Loi pour faire droit à Manford York.
Bill I7, Loi pour faire droit à Robert Fisher.
Bill J7, Loi pour faire droit à James-Alfred McCabe.
Bill K7, Loi pour faire droit à Dorothy Terry.
Bill L7, Loi pour faire droit à Lillie-May Brown Nichols.
Bill M7, Loi pour faire droit à Hazel-Pearl Clark Percy.
Bill N7, Loi pour faire droit à Edith Swartz.
Bill O7, Loi pour faire droit à James Gibb-Erskine.
Bill P7, Loi pour faire droit à Ernest Johnson.
Bill Q7, Loi pour faire droit à May-Elizabeth Chambers.
Bill R7, Loi pour faire droit à Maxime Demers.
Bill S7, Loi pour faire droit à James-Edward Barnaby.
Bill T7, Loi pour faire droit à Ethel-Clementina Craig Williams.
Bill U7, Loi pour faire droit à Frederick-George Jones.
Bill V7, Loi pour faire droit à Ida-Lula Dupuis Murchison.
Bill W7, Loi pour faire droit à Gladys-Andrea Boyle.
Bill X7, Loi pour faire droit à Leslie-Ellis Noble.
Bill Y7, Loi pour faire droit à Joseph-Azarie Handfield.

et que la Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 13 DECEMBRE 1926

PRIÈRES.

Soixante-sept pétitions sont déposées sur la Table.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des chemins de fer pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Rapport annuel du commissaire des grandes routes pour l'exercice terminé le 31 mars 1926, conformément à l'article 6, chapitre 54, 9-10 George V.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Cinquante-neuvième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1925-26 —Marine.

Et aussi,—Cinquante-neuvième rapport annuel de la division des pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1925-26.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Maître général des Postes pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie des règlements gouvernant le fonctionnement des élévateurs termini ruraux et publics; définition des qualités des grains, faits par le bureau des commissaires des grains du Canada.

32652—2

Et aussi,—Règlements faits en vertu de 6-7 Edouard VII, cha. 16, concernant l'exportation de l'énergie électrique, du pétrole, gaz naturel, eau, etc., et copies des arrêtés en Conseil, C.P. 397, en date du 18 avril 1925 s'y rapportant.

M. Ralston, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la défense nationale, Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.—Service militaire et de l'air.

Aussi,—Rapport du ministère de la défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.—Service naval.

Il dépose aussi sur la Table,—Copies des ordres généraux promulgués à la milice durant la période entre le 1er décembre 1925 et le 1er juillet 1926.

Aussi,—Copie des ordres militaires promulgués entre le 2 décembre 1925 et le 5 novembre 1926.

Aussi,—Nominations, promotions et mises à la retraite, milice du Canada (Permanente et non permanente), corps royal d'aviation du Canada et marine royale du Canada, entre le 1er décembre 1925 et le 27 juillet 1926, conformément au chapitre 43, article 47, 9-10 Edouard VII.—Service naval.

Aussi,—Copies des arrêtés en Conseil passés entre le 15 janvier 1926 et le 24 novembre 1926, concernant le ministère de la défense nationale en vertu des prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.—Service naval.

Et aussi,—Copies des arrêtés en Conseil passés entre le 19 avril 1926 et le 25 juin 1926,—Règlements d'uniformes pour le corps royal d'aviation du Canada, passés en vertu de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du Trône, étant lu;

M. Auger propose, appuyé par M. McPherson:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence, le très honorable Vicomte Willingdon, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très excellent de l'Empire Britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cahan.

La Chambre s'ajourne alors à 9.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 14 DECEMBRE 1926

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 13 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Jessie Evis (née Hall), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William George Evis, de Toronto, Ontario, voyageur.—M. *Arthurs*.

De Cecil Chester Richardson, de Toronto, Ontario, solliciteur, pour une loi de divorce d'avec Mary Evelun Richardson (née McGregor), de Toronto, Ontario.—M. *Arthurs*.

De Frederick Vinette (autrement Frederic Vinet), de Thornloe, district de Témiskamingue, fermier, pour une loi de divorce d'avec Rose Anne Vinet, adresse actuellement inconnue.—M. *Geary*.

De Joseph Bernard Hoodless, de Guelph, Ontario, agriculteur, pour une loi de divorce d'avec Anna Linnea Charlotte Hoodless (née Bladh), Etat de New-York, Etats-Unis de l'Amérique.—M. *Garland* (Carleton).

De John Burton White, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Gatineau Transmission Company*.—M. *Fontaine*.

De Dorothy Helen Murray, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frank Bevan Murray, de Toronto, Ontario.—M. *Spence*.

De Erick Herman Delling, de Stratford, Ontario, ingénieur, pour une loi de divorce d'avec Lillian Delling (née Horsfall), de Stratford, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Fannie Louise Dance (née Parrington), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Herbert Dance, de Toronto, Ontario, employé de messageries.—M. *Jacobs*.

De Paul Turgeon, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Quebec Occidental Railway Company*.—M. *Casgrain*.

De A. P. Frigon, de Montréal, Québec, pour une loi à l'effet de proroger le terme des brevets Nos 87320 et 87609.—M. *Mercier* (St-Henri).

De Florence Emaline Hind (née New), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Hall Hind, de Toronto, Ontario.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Edna May Stevens (née Shambrook), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Frederick Stevens, de Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Jacobs.*

De Muriel Helen Louise Dunn (née Calver), de Bowmanville, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lawrence Charnock Dunn, de Toronto, Ontario, mécanicien de moteurs.—M. *Casselman.*

De Blance Evelyn Parkinson (née Burton), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Edward Parkinson, de Toronto, Ontario, avocat.—M. *Jacobs.*

De Leila Beecher Smith Kerman, de St-Catharine, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Duncan Kerman, de Hamilton, Ontario, vendeur.—M. *Chaplin.*

De William Henry Poultney, de Toronto, Ontario, cuisinier, pour une loi de divorce d'avec Florence Belford Poultney, de Toronto, Ontario.—M. *Church.*

De Lotta Maria McGregor, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Howard Norman McGregor, de Toledo, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Spence* (Parkdale).

De Leo Francis McCarthy, de Winnipeg, Manitoba, pour une loi constituant en corporation *The Red River Driving Club.*—M. *McDiarmid.*

De Alberta Lutz (née Nash), de Stony-Creek, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Norman Alva Lutz, de Hamilton, Ontario, électricien.—M. *Rennie.*

De Florence May Hicks (née Harron), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Alfred Hicks, de Toronto, Ontario, sculpteur de monuments.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Carl Stanley Ryerse, de Port Dover, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Annie Alberta Ryerse, de Simcoe, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Aimée Young (née Falconbridge), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec David Douglas Young, de Miami, Etat de la Floride, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Matthews.*

De Heber Jeddy Grant, Anthony Wodward Ivins et Charles William Nibley, de Salt-Lake-City, Etat du Utah, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi constituant en corporation *The President of the Lethbridge Stake.*—M. *Jelliff.*

De Vina Kennedy, de Toronto, Ontario,, pour une loi de divorce d'avec Thomas Mitchell Kennedy, de Toronto, Ontario, imprimeur.—M. *Matthews.*

De James Edward Barnaby, de Hull, Québec, hôtelier, pour une loi de divorce d'avec Mary Florence Barnaby (née Murphy), d'Ottawa, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Maxime Demers, de Brownsburg, Québec, journalier, pour une loi de divorce d'avec Alexina Courtemanche Demers, adresse inconnue.—M. *Garland* (Carleton).

De Edith Swartz (née Diamond), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Louis Swartz, de Yorkton, Saskatchewan.—M. *Hocken.*

De Enos Henry Briggs, de Winnipeg, Manitoba, agent de manufactures, pour une loi concernant le brevet No 201532.—M. *McDiarmid*.

De Della Bishop (née Hetherington), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Albert Edward Bishop, présentement interné dans la prison d'Etat Auburn, contremaître de locomotives.—M. *Jacobs*.

De Ruth Mat Harrington (née Zimmerman), de Galt, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Harrington, de Toronto, Ontario, journalier.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De Beatrice Maud Cammell, de Toronto, Ontario, sténographe, pour une loi de divorce d'avec Robert John Cammell, de Brantford, Ontario, boucher.—M. *Ryerson*.

De Cherie Amy Aston (née Irwin), d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ward Beecher Aston, de Rochester, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, agent d'assurance.—M. *Preston*.

De Nelson Douglas Longfield, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Grace Longfield (née Blackburn), de Toronto, Ontario.—M. *Preston*.

De Robert Fisher, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lena Fisher (née Ferdinand), de Bayonne, Etat de New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Jacobs*.

De Dorothy Terry, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Henry Irwing Terry, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman*.

De Gwendolen McLachlin (née Herridge), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Eric Harrington McLachlin, de Montréal, Québec, gentilhomme.—M. *McPhee*.

De Ninna Louise Bryant (née Timson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles William Bryant, de Montréal, Québec.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Agnes Seeds (née McKibben), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec David McIntyre Seeds, de Toronto, Ontario, chauffeur.—M. *Casselman*.

De John Thomas Fray, de Toronto, Ontario, cordonnier, pour une loi de divorce d'avec Lillian Constance Fray (née Harnett), de Toronto, Ontario.—M. *Casselman*.

De Samuel Paveling, de Toronto, Ontario, facteur, pour une loi de divorce d'avec Emma Elizabeth Paveling, de St-Jean, Nouveau-Brunswick.—M. *Edwards* (Ottawa).

De la *Essex Terminal Railway Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer ce chemin de fer.—M. *Robinson*.

De Ruby Pearl Northam (née Simpson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Sheldon Northam, de Toronto, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De la compagnie du gaz d'Ottawa, pour une loi à l'effet d'augmenter le capital-actions et le pouvoir d'emprunt de la compagnie.—M. *Chevrier*.

De la compagnie Electrique d'Ottawa, pour une loi à l'effet d'augmenter le capital-actions et le pouvoir d'emprunt de la compagnie.—M. *Chevrier*.

De la *Dominion Electric Protection Company*, pour une loi à l'effet d'augmenter leur capital-actions et subdiviser les actions de la compagnie.—M. *Marcil*.

De Ethel Maud Hargraft (née Marsh), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Ross Hargraft, de Toronto, Ontario, agent d'assurance. —M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Bertha Amelia Bertelet (née Marsh), de Kitchener, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Henry Eugène Bertelet, de Kitchener, Ontario.—M. *Hocken.*

De la *Joliette and Northern Railway Company,* pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer ce chemin de fer.—M. *Denis* (Joliette).

De la *Sealright Company, Incorporated,* de Fulton, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi déclarant que les brevets Nos 188444 et 188445, seront valides et existants sur paiement du renouvellement des honoraires.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De *John E. Russell Company, Limited,* de Toronto, Ontario, pour une loi prorogeant le terme de dûrée du brevet No 113760 au et après le 25 août 1926.—M. *Chevrier.*

De Gunnar W. Tornroos, secrétaire-trésorier de la *B. C. Equipment Company, Limited,* et consul pour la Finlande, de Vancouver, Colombie-Britannique, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Columbia Life Assurance Company.*—M. *Stevens.*

De Alice Elizabeth Blakely, de Brampton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Harold Blakely, de Toronto, Ontario, courtier.—M. *Geary.*

De George Frederick Adams, de Bala, district de Muskoka, Ontario, gardien de hangar de chaloupes, pour une loi de divorce d'avec Marjory Sarah Adams, de San Jose, Etat de la Californie, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Edward Saville, de Toronto, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Nina Saville (née Matthews), de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Max Gertler, de Montréal, Québec, serrurier, pour une loi de divorce d'avec Sarah Gertler (née Litman), de Toledo, Etat de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Casselman.*

De Samuel Stanley McNeely, de Toronto, Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec Edythe Victoria McNeely, de Peterborough, Ontario.—M. *Lang.*

De Fanny Mayer, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Max Abraham Mayer, de Whitby, Ontario, dentiste.—M. *Harris.*

De Lawrence Raymond Sinclair (autrement connu sous le nom de Lawrence Reginald Sinclair), de Hamilton, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Jean Gibb Sinclair, (née Shaver), de Hamilton, Ontario.—M. *McPhee.*

De Alice Victoria McGibbon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Oswald McGibbon, de Georgetown, Ontario, gentilhomme.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Evelyn May Bateman, de Oshawa, Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec Harold Victor Bateman, de Windsor, Ontario.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Paul E. Scarr, de Windsor, Ontario, inspecteur de mêtres, pour une loi de divorce d'avec Lena Scarr, de Windsor, Ontario.—M. *Luchkovich.*

De Dmytro Pushkedra, de Thorold, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Maria Pushkedra, de Kolinky, district de Horodenka, Pologne. —M. *Luchkovich.*

De Edith Maude Bull (née Fagan), de Oshawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Bull, de Toronto, Ontario, manufacturier.—M. *Kaiser.*

De Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Alfred Herbert Stanton Lawson, de Toronto, Ontario, vendeur.—M. *Edwards* .(Ottawa).

De James Sharkey, de Verdun, Québec, employé de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Mary Sharkey (née Christmas).—M. *Edwards* (Ottawa).

De Ida Lula Murchison (née Dupuis), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec William Arthur Murchison, Etats-Unis d'Amérique, agent d'annonces.—M. *Edwards* (Ottawa).

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copie d'une soumission des réclamations de la province de la Nouvelle-Ecosse, touchant ses désavantages maritimes, dans la Confédération, telle que présentée à la commission royale Duncan.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevés des compagnies d'assurance du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1925 (Sujet à être corrigé).

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1925.—Volume 1, Compagnies d'assurance autres qu'assurances-vie.

Aussi,—Relevé de l'auditeur général, concernant les mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourrues.

Aussi,—Relevé de l'auditeur général concernant le rejet des décisions de l'auditeur général par le bureau de la Trésorerie.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Stewart (Edmonton), dépose sur la Table par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Rapport annuel du ministère des Affaires des Sauvages pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Il met aussi devant la Chambre,—Relevé concernant les règlements des sauvages, jusqu'au 23 novembre 1926 sous les prescriptions des Statuts Revisés, chapitre 81, article 170.

Aussi,—Copie de la liste des ventes de terres annulées par le département des Affaires des Sauvages, depuis le 15 novembre 1925 au 1er novembre 1926, conformément aux Statuts du Canada, 1924, chapitre 47, article 4.

Aussi,—Relevé concernant les rémissions sur les ventes des terres des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la loi des sauvages, durant l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 77, de la Loi des terres fédérales, chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V—Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

Aussi,—Copies des arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 4, chapitre 18, 1917, "Loi de convention des oiseaux migrateurs".

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions du paragraphe (*d*) de l'article 38, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales en dedans de 40 milles de la zone des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Relevé des arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la Loi de l'arpentage des terres fédérales, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

Aussi,—Relevé des arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions du chapitre 47, George V, intitulé "Loi des eaux de la zone féroviaire.

Aussi,—Relevé montrant les permis d'importés de l'alcool dans les territoires du Nord-Ouest, conformément aux prescriptions des Statuts revisés, chapitre 62, article 88, 1906.

Aussi,—Relevé concernant la loi d'assainissement sous les prescriptions de l'article 5, chapitre 5, statuts de 1919.

Aussi,—Relevé montrant toutes les terres vendues par la compagnie du Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre 1926 avec les noms des acquéreurs selon 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7. La loi d'assainissement, 9-10 Georges V, montrant les argents reçus de la location des Terres Fédérales.

Aussi,—Etat concernant les règlements d'irrigation sous les prescriptions du chapitre 61, article 57 des Statuts revisés.

Aussi,—Relevé relatif à l'eau dans la zone des chemins de fer sous les prescriptions des Statuts de 1913, chapitre 45, article 4.

Et aussi,—Ordonnance passée durant la période se terminant le 9 décembre 1926 selon les prescriptions de l'article 11, chapitre 62, Statuts revisés du Canada, Loi des Territoires du Nord-Ouest.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année 1926

Aussi,—Etat sommaire du quaiage pour l'année 1925-26.

Aussi,—Sommaires des dus des havres pour l'année 1925.

Aussi,—Arrêté en Conseil concernant les règlements des primes de pêche.

Aussi,—Etat concernant les règlements pour la pêche internationale.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1775, en date du 10 novembre 1926 *re* Licenses émises à des vaisseaux de pêche des Etats-Unis sur la côte du Pacifique du Canada.

Et aussi,—Relevé concernant les règlements de la radiotélégraphie.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'agriculture pour le Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport du directeur des fermes expérimentales pour l'exercice terminée le 31 mars 1926.

Et aussi,—Règlements sous les prescriptions de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, article 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Etat détaillé des bons et garanties enregistrés au département du Secrétariat d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada en vertu des prescriptions de l'article 32 du chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

Et aussi,—Etat des remises et remboursements de droits ou taxes, enregistrés au ministère du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1925, soumis au Parlement du Canada sous l'empire du paragraphe 5, de l'article 92, chapitre 24 des Statuts revisés du Canada.

M. Séguin, secondé par M. Laflamme, du consentement de la Chambre présente un Bill No 2, Loi concernant le Service civil, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Auger,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence, le très honorable Vicomte Willingdon, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très excellent de l'Empire Britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et présentée au Gouverneur général par ceux des membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), John Frederick Johnston, écuier, député pour le district électoral de Long-Lake, est nommé président des comités de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;
M. Robb, propose,—Que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $64.590.350.74, constituant la balance qui reste de chacun des différents crédits à être votés du budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1927, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordé à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 1927.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les détails des crédits votés dans la résolution ci-haut sont comme suit:—

II—FRAIS DE GESTION

1	Bureaux des sous-receveurs généraux— Appointements	59,000 00
	Dépense casuelle	9,250 00
	Impressions, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion	148,852 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification	39,500 00
	Timbres anglais, frais de port, etc	1,050 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements sans suivre et nonobstant les dispositions de la Loi du Service Civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglementaires, au salaire qu'approuvera la Trésorerie	29,300 00
	Pour nommer Walter Duncan, avec des appointements de $3,550 par an, comme inspecteur spécial du ministère des Finances, ayant le pouvoir de faire prêter serment dans l'exercice de ses fonctions; et aussi pour prévoir aux dépenses contingentes de ce service, une somme additionnelle de $2,500	2,657 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

2	Bureau du secrétaire du Gouverneur génral— Appointements, y compris celui d'un secrétaire du Gouverneur général, en sus du traitement autorisé par chap. 4, S.R., $3,600; John Guy à $1,500, et George Johnson à $1,380	11,277 50
	Dépense casuelle	24,820 00

3	Agriculture—	
	Appointements	262,319 25
	Dépense casuelle	36,233 00
4	Bureau de l'Auditeur général—	
	Appointements, y compris Auditeur général, $10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chap. 6	125,344 75
	Dépense casuelle	60,750 00
5	Commission du Service Civil—	
	Appointements	64,706 00
	Dépense casuelle	18,970 00
6	Douanes et Accise—	
	Appointements	238,394 00
	Dépense casuelle	22,017 00
7	Affaires extérieures—	
	Appointements, y compris F. M. Baker à $3,900	34,104 00
	Dépense casuelle	10,074 00
8	Finances—	
	Appointements	126,870 25
	Dépense casuelle	22,300 00
	Inspecteur général des banques, appointements et dépense casuelle	14,391 00
9	Santé—	
	Appointements	56,822 25
	Dépense casuelle	33,205 00
10	Bureau du Haut Commissaire—	
	Appointements	7,955 00
	Dépense casuelle	28,054 50
11	Immigration et Colonisation—	
	Appointements	91,843 75
	Dépense casuelle	22,560 00
12	Affaires indiennes—	
	Appointements	56,524 75
	Dépense casuelle	9,690 00
13	Assurance—	
	Appointements	30,901 17
	Dépense casuelle	31,194 00
14	Intérieur—	
	Appointements, y compris W. J. F. Pratt à $3,000, nomination de H. Fitzsimmons à $3,600 et R. C. Finnie à $1,500	502,983 25
	Dépense casuelle	22,944 00
15	Justice—	
	Appointements	84,628 50
	Dépense casuelle, y compris $2,000 pour le bureau du Solliciteur général	15,125 00
16	Travail—	
	Appointements	64,713 75
	Dépense casuelle	6,180 00
17	Marine et Pêcheries—	
	Appointements	175,353 00
	Dépense casuelle	37,235 00
18	Mines—	
	Appointements	216,535 64
	Dépense casuelle	3,204 00
19	Défense nationale—	
	Appointements	245,036 75
	Dépense casuelle	18,032 00

20 Bureau des brevets et des droits d'auteur—	
Appointements..	56,581 00
Dépense casuelle..	17,000 00
21 Bureau de poste—	
Appointements, y compris sous-ministre adjoint des Postes et surintendant général du Service postal à $6,000; le surintendant de la division du service des Postes et le surintendant de la division des Finances à $5,700 chacun; le surintendant en chef du service des Bureaux de Poste, l'inspecteur en chef du service des Postes, le surintendant en chef du service Postal ambulant et le secrétaire du ministère à $4,800 chacun; et le secrétaire d'un haut fonctionnaire à $2,280; montant requis pour payer l'opérateur grade 2 de la machine à poinçonner les cartes Hollerith, d'après le décret du Conseil C.P. 156-2521 en date du 24 décembre 1923..	420,361 25
Dépense casuelle..	90,658 00
22 Conseil Privé—	
Appointements..	16,066 50
Dépense casuelle..	2,450 00
23 Archives publiques—	
Appointements..	27,608 34
Dépense casuelle..	5,284 00
24 Imprimerie et papeterie publiques —	
Appointements, y compris $500 à Fred Cook comme secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du Gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service Civil..	25,618 50
Dépense casuelle..	3,500 00
25 Travaux Publics—	
Appointements, y compris l'ingénieur en chef (Travaux Publics) à $7,500 et l'architecte en chef à $6,500..	229,423 75
Dépense casuelle..	33,550 00
26 Chemins de fer et Canaux—	
Appointements..	78,287 25
Dépense casuelle..	7,500 00
27 Royale gendarmerie à cheval du Canada—	
Appointements..	13,855 00
Dépense casuelle..	3,301 00
28 Secrétariat d'Etat—	
Appointements..	48,078 75
Dépense casuelle..	10,914 19
29 Rétablissement des Soldats dans la vie civile—	
Appointements..	7,810 00
30 Commerce—	
Appointements..	162,318 84
Dépense casuelle..	11,667 34

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

31 Dépenses diverses..	3,600 00
31 Indemnité de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B..	900 00

Cour Suprême du Canada

32	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $300..	3,825 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque et reliure.	5,880 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour Suprême..	5,250 00

Cour de l'Echiquier du Canada

33	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la cour, rémunérations aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	3,334 00
	Impressions, reliure et distribution des rapports de la cour....	1,500 00

Territoire du Yukon

34	Diverses dépenses y compris indemnités de subsistance du juge et les appointements et subsistance des fonctionnaires de la cour, etc...	2,500 00

V—PENITENCIERS

35	Kingston..	150,628 90
	St-Vincent de Paul..	137,553 35
	Dorchester..	85,193 35
	Manitoba..	72,060 00
	Colombie-Britannique..	36,745 65
	Alberta..	1,000 00
	Saskatchewan..	86,860 05
	En général..	466 70

VI—SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

36	Traitement et dépense casuelle..	60,226 25

CHAMBRE DES COMMUNES

37	Traitements..	80,435 94
	Dépense casuelle..	13,241 92
	Publication des Débats..	24,410 00
	Prévisions de Sergent-d'Armes..	92,591 25

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

38	Traitements..	17,193 00
	Livres pour la bibliothèque générale y compris la reliure....	13,500 00
	Livres pour bibliothèque d'histoire américaine..	750 00
	Dépense casuelle..	5,616 00
	Pour l'impression des rapports..	750 00

EN GÉNÉRAL

39	Impressions, papier à imprimer et reliure..	19,612 00

VII—AGRICULTURE

40	Industrie laitière, y compris l'octroi de $5,000 au Conseil national de l'Industrie laitière..	91,167 00
41	Entrepôts frigorifiques..	9,510 00
42	Fruits, y compris l'octroi de $8,000 au Conseil canadien de l'Horticulture..	59,704 00

43 Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc.. .. .. 127,881 00
44 Expériences de déshydratation des fruits et légumes.. .. .. 4,579 00
45 Bestiaux, y compris les subventions aux expositions, expositions d'éleveurs, etc.. .. .. 522,571 00
46 Fermes expérimentales.. .. .. 212,851 00
47 Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* et des édifices nécessaires.. .. .. 564,382 00
48 Entomologie.. .. .. 8,584 00
49 Administration de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux* et des édifices nécessaires.. .. .. .. 20,048 00
50 Publications.. .. .. 9,778 00
51 Institut International d'Agriculture.. .. .. 10,125 00
52 Salaire et dépenses de l'agent des marchés de produits agricoles en Grande-Bretagne.. .. .. 3,325 00
53 Subvention au ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'édifice des Sciences du collège agricole de Truro, N.-E.. .. .. 15,000 00
54 Subventions au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'école des cours abrégés située à Fredericton, N.-B. 3,750 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

55 Service extérieur d'immigration—Appointements.. .. .. .. 287,903 00
56 Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales y compris les subventions aux sociétés d'immigration et de colonisation, ou aux associations, selon qu'il peut être autorisé par le Gouverneur général en conseil.. .. .. 620,689 00
58 Immigration chinoise—Appointements et dépense casuelle... 22,978 00
59 Expositions, appointements et dépense casuelle.. .. .. 34,405 00
60 Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger.. .. .. .. 3,892 00
61 Edifices d'immigration à Saint-Jean, N.-B... .. .. 15,000 00
62 Exposition de la Nouvelle-Zélande et des Mers du Sud (à voter de nouveau).. .. .. 18,750 00

IX—MINISTERE DE LA SANTE

63 Administration des lois concernant les aliments et les drogues, le miel et les produits de l'érable, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dit "Proprietary" ou brevetés.. .. .. 10,839 00
64 Pollution des eaux intérieures.. .. .. 1,200 00
65 Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux.. .. .. 5,189 00
66 Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général et la Loi concernant l'hygiène dans les travaux publics.. .. .. 76,268 00
67 Immigration: inspection médicale.. .. .. 26,745 00
68 Laboratoire d'Hygiène.. .. .. 2,670 00
69 Maladies vénériennes.. .. .. 93,750 00

X—PENSIONS

70 Pensions aux sœurs non mariées de feu le col. Harry Baker, député.......... 291 00
71 Annuité au Dr F. G. Banting.......... 3,125 00
72 Pensions à J. Langlois-Bell.......... 250 00
73 Pension à Mme Mary-L. Campbell.......... 208 00
74 Pension à James Elliott.......... 280 00
75 Pension à Madame Fabre.......... 750 00
76 Pension à Mary-E. Fuller.......... 250 00
77 Mme Wm McDougall.......... 500 00
78 Annuité au Dr Charles-E. Saunders.......... 2,083 00
79 Pension à Alice Morson-Smith.......... 250 00
80 Pension à J. B. Allen.......... 335 00
81 Pension à la Gendarmerie à cheval, aux Vol. de Pr.-Albert et aux Police Scouts relativement à la rébellion de 1885.. 339.22
82 Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service—
Mme Mary-Emma Bossange.......... 186 56
Mme Margaret Johnson-Brocks.......... 342 81
Mme Margaret Cox.......... 294 39
Mme Elizabeth Fitzgerald.......... 191 56
Mme Mabel Forbes.......... 168 91
Mme Myrtle-L. Richards.......... 274 25
Mme Amy-Lilian Searle.......... 170 50
Mme Elizabeth Willmett.......... 21 19
83 Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pension en général.......... 11,350 00
84 Pensions—
Guerre européenne et milice active..........11,600,000 00
85 Pensions—Corps d'aviation.......... 3,750 00
86 Traitements et dépense casuelle de la Commission des Pensions du Canada.......... 34,352 50

XI—PENSIONS DE RETRAITE

87 Allocation de retraite aux ex-employés du département des impressions et de la papeterie publiques.......... 10,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

88 Administration.......... 106,766 00
89 Services scolaires.......... 47,413 00
90 Dépense casuelle.......... 15,000 00
91 Services et ouvrages du génie.......... 174,500 00
92 Magasins généraux.......... 206,524 00
93 Etablissements de fabrication.......... 83,819 00
94 Milice active non-permanente.......... 821,256 00
95 Troupe permanente..........1,693,305 00
96 Collège militaire royal.......... 129,023 00
97 Levés topographiques.......... 1,261 00
98 Transport et fret.......... 35,556 00

Services navals

99	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissement du service naval, y compris la marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	404,277 00

Service de l'air

100	Forces de l'Air canadiennes—entretien des stations d'aviation, opérations, formation des aviateurs et contrôle de l'aviation civile et recherches..	631,897 00

Services généraux

101	Pensions civiles—	
	Pension viagère à Robert Allen..	134 14
	Pension viagère à Ronald Morrison..	164 50
	Pension viagère à Walter Pettipas..	257 92
	Pension viagère à Florence Walker et enfants..	360 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

105	Chemin de fer de la baie d'Hudson: construction et améliorations..	2,250,000 00

CANAUX

106	Canal maritime Welland—Construction (à voter de nouveau: $3,000,000)..	3,200,000 00
107	Canal maritime Welland—Construction: Compensation à la maison *P. Lyall & Sons, Construction Co., Ltd.* pour le lavage des roches excavées de la section 4 avant de les concasser et de les incorporer au béton, travail non prévu au moment de la demande de soumissions, 207,500 verges cubes à 70c..	108,937 50

CANAUX

108	Canal Trent—Construction (à voter de nouveau: $19,000)..	14,250 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

	Canaux de Québec—	
109	Carillon-Grenville, améliorations..	3,600 00
110	Chambly, améliorations (à voter de nouveau, $7,500)..	41,250 00
111	Lachine, améliorations (à voter de nouveau, $27,000)..	39,375 00
112	Ecluse Ste-Anne, améliorations..	5,700 00
113	Ecluse St-Ours, améliorations..	37,500 00
114	Soulanges, améliorations..	2,137 50
115	Flotte de dragueurs du chenal de Québec, améliorations.	1,000 00
116	Jetée Bakers, améliorations..	22,500 00
118	Canal Saint-Pierre, améliorations..	4,725 00
119	Canal de la Trent, améliorations (à voter de nouveau, $155,840)..	197,325 00
120	Canal Welland, améliorations (à voter de nouveau, $18,000).	92,250 00

Divers

121	Arbitrage et sentences arbitrales et frais de litige, (à voter de nouveau, $2,000)	1,500 00
122	Commission des chemins de fer du Canada: entretien et exploitation	59,522 50
123	Commission des grandes routes: Organisation et rémunérations du personnel de la Commission des grandes routes, (y compris A. W. Campbell, I.C., commissaire en chef des grandes routes au traitement de $5,000 par année)	10,500 00
124	Wagons du Gouverneur général	7,500 00
125	Travaux divers non prévus	750 00
126	Impressions et papeterie	3,250 00
127	Levés et inspection: Canaux	6,000 00
128	Levés et inspections, chemins de fer	2,500 00

Fonds de prévoyance des employés de chemins de fer

129	Somme à ajouter aux allocations de pension payables en vertu des dispositions du *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provincial Fund Act*, de façon que le versement minimum au cours de l'exercice courant soit de $30.00 par mois au lieu de $20.00 tel que prescrit par ladite loi	37,500 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

130	Ottawa: Edifice du Parlement	71,350 00

Ports et rivières

131	Esquimalt, C.-B.—Cale sèche en construction	56,300 00
	Esquimalt, C.-B.—Règlement parfait et final de la réclamation de *P. Lyall & Sons Construction Co., Ltd.*, pour loyer d'excavateur à vapeur durant la suspension de l'excavation de l'emplacement des pompes du 14 juillet 1922 au 30 novembre 1923	3,404 45
	Port de Québec—Pour compléter le dock Champlain	45,000 00
	Québec, rivière Saint-Charles—Pour terminer le contrat avec la Dominion Bridge Co., Ltd., pour la construction des portes écluse	4,500 00
	Port de Saint-Jean, N.-B.—Améliorations	63,550 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

132	Halifax—Edifice Bellevue—Réparations et améliorations	2,000 00
	Halifax—Bureau de l'immigration—Paiement au ministère des chemins de fer et canaux pour espace occupé	6,250 00
	North-Sydney—Edifices publics—Améliorations et réparations	1,762 50

Nouveau-Brunswick

	Chipman—Edifice public	1,150 00
	Edmunston—Edifice public	2,200 00

133	Nelson—Edifice public..	2,625 00
	Saint-Jean—Vieux bureau de poste—Restauration et réparations..	3,700 00
	Tracadie—Lazaret—Réparations et améliorations..	1,500 00

Provinces maritimes en général

134	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	17,750 00

Québec

135	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	38,500 00
	Kenogami—Edifice public..	20,250 00
	Limoilou—Edifice public..	37,500 00
	Maisonneuve—Edifice public..	37,500 00
	Mont Laurier—Edifice public..	16,875 00
	Montréal—Bureau de poste général—Réorganisation..	37,500 00
	Montréal—Edifice des fournitures..	812 50
	Montréal—Station postale dans la division Saint-Denis..	6.000 00
	Montréal—Achat de l'édifice Lavut pour station postale G..	367 10
	Québec—Hôpital du parc Savard—Réparations et améliorations..	50
	Rimouski—Edifice public—Agrandissement et réparations..	1,825 00
	St-Jacques l'Achigan—Edifice public..	9,000 00
	Thetford-Mines—Edifices publics—Changements et ameublement..	3,150 00
	Victoriaville—Edifice public—Changements et améliorations.	3.000 00
	Waterloo—Edifice public..	14.250 00

Ontario

136	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	58,250 00
	Gravenhurst—Edifice public..	2,000 00
	Lac Erié—Entrepôt pour le ministère de l'Agriculture..	17,510 00
	Napanee—Edifice public—Améliorations et réparations..	2,000 00
	Ottawa, édifices départ.—Accessoires..	28.400 00
	Ottawa, observatoire fédéral—Voûte pour l'horloge..	2.625 00
	Port-Colborne, édifice public..	14,950 00
	Stouffville, édifice public..	2.500 00
	Toronto—Station postale A—Matériel mécanique..	33.800 00
	Wiarton, édifice public..	6,250 00

Manitoba

137	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	22,250 00

Saskatchewan

138	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	6,250 00
	North-Battleford, édifice public—Réparations et améliorations	550 00

Alberta

139	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	10,250 00
	Edmonton, édifice public—Agrandissement de l'emplacement	390 00

Colombie-Britannique

	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	22,650 00
	Douglas—Emplacement et édifice pour l'Immigration et la Douane et l'Accise..	18,750 00

140	Esquimalt—Pour remplacer édifices et matériel détruits par incendie..	54,750 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations générales aux baraques de la marine et chantier maritime..	7,900 00
	Trail—Edifice public..	392 00
	Vancouver—Edifice Winch—Montant requis pour couvrir l'intérêt d'un an sur l'hypothèque de $400,000..	9,917 26

En général

141	Edifices publics fédéraux—En général..	20,000 00
	Stations agronomiques—Nouveaux édifices, améliorations et réparations, etc..	35,750 00
	Drapeaux pour les édifices publics..	1,300 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement, modifications et annexes..	34,500 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations..	35,250 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

142	Edifices publics et terrains à Ottawa—	
	Observatoire fédéral et édifice du service géodésique—Réparations, entretien des terrains, etc..	1,700 00
	Eau..	15,750 00
	Préposés aux ascenseurs..	30,750 00
	Eclairage, y compris ponts et routes..	30,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	205,000 00
	Ministères en général—Nettoyage des édifices, y compris $100 à E. Snowdon pour le tir du canon du midi..	137,550 00
	Réparations ameublement, nettoyage, et entretien..	213,200 00
	Rideau Hall (y compris terrains)—Améliorations, ameublement, entretien, etc..	17,100 00
	Rideau Hall—Allocation de chauffage et d'éclairage...	9,500 00
	Service téléphonique..	3,250 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, ameublement, etc..	12,750 00
	Station de quarantaine fédérale—Entretien..	3,250 00
	Installation, fournitures et ameublement en général..	54,350 00
	Chauffage..	211,000 00
	Eclairage..	93,550 00
	Energie électrique pour faire fonctionner les ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc..	28,800 00
	Loyers..	676,000 00
	Salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc..	366,500 00
	Fournitures aux gardiens, etc..	9,500 00
	Eau..	27,250 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, et salaires des gardiens..	13,200 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanish Mountain)—Entretien, réparations..	30 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

143	Barrington-Passage—Réparations au quai	750 00
	Black-Point—Réparations au brise-lames	1,050 00
	Dingwall (baie-Aspy)—Brise-lames	17,052 00
	Eagle-Head—Réparations au brise-lames	1,200 00
	Fall's-Point (havre Wood)—Réparations au quai	675 00
	Feltzen-South—Réparations au quai	975 00
	Finlay-Point—Quai-brise-lames	1 00
	Anse aux Harengs—Réparations au brise-lames	1,200 00
	Anse Jersey—Quai	2,100 00
	L'Archevêque—Dragage	16,575 00
	Rivière Larry—Réparations au brise-lames	1,875 00
	Port Lower-West—Réparations au quai	1,950 00
	Malagash—Réparations au quai	1,875 00
	Tancook, anse nord-ouest—Réparations au brise-lames	900 00
	Osborne—Réparations et reconstruction du quai	1,875 00
	Parrsboro—Amélioration du port	4,432 00
	Petit-de-Gras—Dragage	28,125 00
	Port-Joli—Réparations au quai	900 00
	Port-Maitland—Brise-lames	518 00
	Port Shag—Réparations au quai	825 00
	South-Side (Donald's Head)—Réparations au brise-lames	2,250 00
	Sydney—Quai	56,520 00
	Washabuck-Centre—Réparations au quai	900 00

Ile du Prince-Edouard

144	Etang Graham—Réparations au brise-lames	1,875 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	5,500 00
	Port Miminigash—Reconstruction du brise-lames	1,500 00
	Port Naufrage—Réparations au brise-lames et au pont	750 00
	New-London—Amélioration du port	3,450 00
	New-London-Ouest—Réparations au brise-lames	2,025 00
	Southport—Réparations au quai	1,125 00
	Pointe de l'Ouest—Réparations au quai	700 00

Nouveau-Brunswick

145	Baie-du-Vin—Réparations au quai	3,000 00
	Burn (baie Belle-Isle)—Amélioration au quai	962 50
	Burton Court House—Réparations au quai	170 00
	Cap Bald—Réparations au brise-lames	3,300 00
	Caraquet (Young quai)—Quai de protection et réparation.	15,750 00
	Caraquet—Réparations aux piliers contre la glace	1,060 00
	Escuminac—Amélioration du port	11,500 00
	Port Grand (Ingall's Head)—Brise-lames	3,750 00
	Pointe Verte Jetée	28 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	17,595 00
	Lower Caraquet—Réparations au quai	6,750 00
	Mill's Point—Quai élargi et réparé	1,400 00
	Pointe-au-chêne—Réparations au quai	1,275 00
	Petit Rocher—Réparations au brise-lames	2,325 00
	Cap Richibouctо—Réparations de brise-lames et jetée	2,250 00
	Shediac—Réparations au quai	90 00
	Shippigan—Réparations au quai	175 00
	Goulet Shippigan—Réparations au brise-lames et parapets.	6,000 00

	Stonchaven—Réparations au brise-lames..	2,475 00
	Tracadie—Réparations au quai..	11,250 00

Québec

	Anse-à-Beaufils—Reconstruction et réparations de jetées..	2,400 00
	Village Belœil—Reconstruction du quai..	2,950 00
	Bonaventure—Réparations au quai..	2,250 00
	Cap-à-l'Aigle—Réparations au quai..	10,425 00
	Cap-de-la-Madeleine—Prolongement et amélioration du quai	38,200 00
	Champlain—Réparations au quai..	1,275 00
	Chandler—Reconstruction et prolongement du quai..	4,950 00
	Bassin de Chicoutimi—Réparations au quai..	3,150 00
	Dalbeau—Réparations au quai..	1,012 50
	Garthby—Réparations au quai..	975 00
	Grosse-Isle—Réparations au quai..	7,425 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	13,110 00
	L'Anse-à-Valleau—Jetée de dérivation..	750 00
	Magog—Réparations au quai..	937 50
	Malbaie—Réparations au quai..	6,000 00
	Matane—Pour achever les travaux d'amélioration au port, la compagnie Hammermill Paper, d'Erie, Penn., contribuant $100,000..	14,250 00
146	Newport—Réparations au quai..	1,950 00
	Nicolet—Réparations à la jetée..	5,050 00
	Norton Creek—Dragage..	3,750 00
	Notre-Dame de Pierreville—Quai..	10,125 00
	Rivière Nouvelle—Brise-lames..	3,187 50
	Paspebiac—Réparations au quai..	4,125 00
	Petite Rivière Romaine—Pour rembourser la Paint River Oxide Co., qui a réparé le quai public..	5,643 81
	Ruisseau Leblanc—Réparations au quai..	600 00
	Ste-Anne de Chicoutimi—Réparations au quai..	3,000 00
	St-Charles—Réparations au quai..	1,575 00
	St-Gédéon (Lac St-Jean)—Reconstruction du quai..	10,125 00
	St-Hilaire—Reconstruction du quai..	2,025 00
	St-Ignace de Loyola—Réparations au quai et aux approches.	2.100 00
	Sorel—Améliorations au port..	15,000 00
	Tadoussac (Anse à l'Eau)—Réparations au quai..	800 00
	Thurso—Réparations au quai..	750 00
	Trois-Rivières—Réparations au dock des charbons..	3,712 50
	Valleyfield—Dragage..	14,550 00

Ontario

	Blind River—Dragage..	700 00
	Burlington Channel—Réparation et reconstruction des jetées.	25,000 00
	Chatham—Réparations au mur de soutènement..	2,340 00
	Goderich—Réparations au port et améliorations..	52,500 00
	Ports et Rivières, en général—Réparations et améliorations.	19,800 00
	Holland River—Réparations au quai..	1,950 00
	Honey Harbour—Dragage..	50 00
	Kincardine—Réparations aux jetées..	820 00
	Kingston, C.M.R.—Réparations aux quais et aux hangars servant d'abri aux canot..	2,250 00
147	Meaford—Pour défrayer la construction d'un mur de soutènement..	7,500 00

	Midland—Quai de dragage	250 00
	Oshawa—Améliorations	9,600 00
	Oakville—Réparations à la jetée	1,250 00
	Port Burwell—Reconstruction et réparation des jetées	10,500 00
	Port Colborne—Réparations au brise-lames	11,250 00
	Port Maitland—Réparations au quai	3,200 00
	Rondeau—Dragage	24,000 00
	Sault Ste-Marie—Réparations au quai et hangar à marchandises	2,237 50
	Southampton—Réparations aux brise-lames	4,800 00
	Thessalon—Pour compléter le prolongement du brise-lames.	9,180 00
	Manitoba	
148	Ports et rivières, en général—Réparations et améliorations	3,300 00
	Hecla—Réparations à la jetée	1,500 00
	Saskatchewan et Alberta	
149	Ports et rivières, en général—Réparations et améliorations	5,500 00
	Fort Résolution—Quai	3,750 00
	Colombie-Britannique	
150	Riv. Colombie, à Revelstoke—Ouv. de protection	5,250 00
	Rivière Courtney—Dragage	19,125 00
	Edgewood—Réparations au quai	3,150 00
	Rivière Fraser—Améliorations	27,500 00
	Rivière Fraser (en bas)—Emploi d'un déblayeur	7,500 00
	Port et rivières, en général—Réparations et améliorations	28,150 00
	Hartley Bay—Remise en place du quai	3,600 00
	Nanaïmo—Améliorations au quai et au radeau	1,500 00
	Port Clements—Réparations au quai	2,250 00
	Saanichton—Rénouv. du radeau et réparations au quai	1,500 00
	Sandspit—Réparation au quai	975 00
	Shoal Bay—Réparations au quai	2,025 00
	Ile Pender-Sud—Réparations au quai	1,350 00
	Pointe-aux-Saules—Réparations au quai	900 00
	En général	
151	Rivières et ports en général	12,500 00
	Dragage	
152	Dragage—Provinces maritimes	155,000 00
	Dragage—Ontario et Québec	127,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta	19,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique	92,050 00
	CHEMINS ET PONTS	
153	Routes et ponts du Dominion en général	1,865 00
	Ottawa—Entretien des ponts et des abords	4,760 00
	LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	
	Saskatchewan et Alberta	
156	Lignes télégraphiques et téléphoniques de l'Alberta—Réparations et améliorations générales	50 00
	Battleford—Lignes télégraphiques de l'Ile-à-la-Crosse—Réparations et améliorations générales	2,500 00

DIVERS

158	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense casuelle du service extérieur..	9,400 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	29,500 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	146,050 00
	Fonctionnement, entretien de bateaux servant à l'inspection..	4,000 00
	Entretien et fonction.de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tribut., relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	13,000 00
	Monument à sir Wilfrid Laurier..	17,750 00
	Galerie nationale du Canada..	49,250 00
	Monument national sur la place Connaught	7,500 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	13,500 00
	Relevés et inspections..	37,500 00
	Pour couvrir le solde de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	3,750 00
	Pose d'une plaque à la mémoire du Dr Alphéus Todd, ancien bibliothécaire du Parlement..	750 00

XVII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

OCÉAN ATLANTIQUE

159	Service ou services de navigation entre le Canada, les Antilles et l'Amérique du Sud..		238,948 00
160	Service de navigation entre le Canada et le Sud-Africain..		41,666 16

OCÉAN PACIFIQUE

161	Service à la vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	$100,000 00	
	Reste de subvention de 1924-25 payé en 1925-26.	15,384 60	
			46,153 50
162	Service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte..		10,500 00
163	Service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..		12,500 00
164	Service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..		7,500 00
165	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	$24,800 00	
	Reste de la subvention de 1924-25 payé en 1925-26..	6,200 00	
			12,400 00
166	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports sur Howe-Sound..	$5,000 00	
	Reliquat de la subvention de 1924-25 payé en 1925-26..	1,250 00	
			2,500 00

SERVICES LOCAUX

167	Service à la vapeur entre Baddeck et Iona..		3,875 00
170	Service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme..		10,000 00
171	Service à la vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough.. ..		4,500 00
172	Service à la vapeur entre Halifax, LaHave et les ports de la rivière LaHave..		3,000 00
174	Service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..		3,000 00
175	Service à la vapeur entre Halifax, Cap-Breton sud et le lac Bras-d'Or..		1,250 00
176	Service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton et ports d'escale..		3,000 00
177	Service à la vapeur entre îles Miscou, Shippegan et la terre ferme..		500 00
178	Service à la vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat.		3,500 00
179	Service à la vapeur entre Mulgrave et Canso..		6,750 00
180	Service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..		2,500 00
181	Service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..		2,250 00
183	Service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	$11,000 00	
	Reste de 1924-25 payé en 1925-26	2,750 00	
			3,666 68
184	Service à la vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..		1,668 00
186	Service à la vapeur entre Port-Mulgrave, St-Peter's, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs Bras-d'Or..		2,550 00
187	Service à la vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..		16,000 00
191	Service à la vapeur entre St-Catherine's Bay et Tadoussac pendant l'hiver..		1,000 00
192	Service à la vapeur entre St-Jean et St-Andrew's, N.-B., avec arrêts aux ports intermédiaires..		1,000 00
193	Service à la vapeur entre St-Jean, Rivi. à l'Ours et autres ports d'escale..	$2,000 00	
	Reste de 1924-25, payable en 1925-26..	500 00	
			1,000 00
194	Service à la vapeur entre St-Jean et Digby..		7,500 00
195	Service à la vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville; le long de la côte occidentale du bassin d'Annapolis.		1,000 00
196	Service à la vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..		583 00
197	Service à la vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..		1,730 00
198	Service à la vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..		5,570 00
200	Service entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E..		250 00
201	Service à la vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton..	$18,000 00	
	Reste de 1924-25, payable en 1926-27..	1,000 00	
			6,000 00

202	Service à la vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	4,500 00
203	Service à la vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	6,500 00
204	Octroi au gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'amélioration du service postal sur les cours d'eau intérieurs..	2,250 00
205	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	1,054 42

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

206	Entretien et réparation des steamers et brise-glace de l'Etat.	435,825 00
207	Examen des capitaines et seconds..	6,591 00
208	Enquête sur les naufrages..	1,365 00
209	Dépenses des écoles de navigation..	4,920 52
210	Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents..	3,750 00
211	Enregistrement des navires..	2,250 00
212	Enlèvement d'obstacles des eaux navigables..	3,750 00
213	Inspection des envois de bestiaux..	684 00
214	Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage.. ..	17,500 00
215	Dépenses imprévues et diverses..	3,750 00
216	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	32,500 00
217	Relevés hydrographiques et entretien, et réparations des steamers employés à ces relevés..	122,243 00
218	Service radiotélégraphique—Construction et entretien de stations radiotélégraphiques et administration générale de la radiotélégraphie dans tout le Canada..	170,278 50
219	Service de radio—Amélioration des conditions de la réception pour les auditeurs patentés..	40,573 00

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

220	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Entretien et fonctionnement de la flotte des dragues..	106,785 75
221	Pour l'entretien du chantier maritime de Sorel..	53,295 00
222	Chantier maritime de Sorel—Remise en état du quai n° 4 et nouvelles fondations aux bâtiments 3 et 4..	34,335 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

223	Agences, loyers et dépense casuelle..	86,350 00
224	Salaires et allocations des gardiens des phares..	242,576 00
226	Entretien et réparation des phares..	100,000 00
228	Service des signaux..	29,825 00
229	Administration du pilotage..	84,961 00
230	Entretien et réparations des quais..	3,500 00
231	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et aux autres endroits jugés favorables à la navigation..	22,500 00
232	Montant nécessaire pour payer une pension aux pilotes:—Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Hubert Raymond, Edmond LaRochelle, L. E. Morin, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Bacquet, Alfred LaRochelle, Théophile Cor-	

	riveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Alfred Gaudreau, F. X. Desmeules, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Camille Bernier, Joseph Eugène Lachance, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Narcisse Lavoie, L. H. Lapierre, J. T. St-Laurent, J. V. Gourdeau, Samuel Rioux, Joseph LaRochelle, Arthur Koenig, J. Alphonse O. Lachance, Arcadius Jouvin, Joseph H. Talbot, Jules Asselin.. ..	5,550 00
233	Allocation au maître du port d'Amherstburg pour la surveillance des phares et des bouées de la rivière Sainte-Claire, de la rivière Détroit et du lac Erié, et pour d'autres services des phares durant la saison de navigation de 1926..	450 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Institutions scientifiques

234	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	16,991 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	8,472 00

Levés topographiques

235	Cartographie topographique des régions industrielles; relevés aériens, pour le développement des régions hydroélectriques, forestières et minières et pour la surveillance aérienne des incendies; classification des terres pour colonisation et sylviculture; triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest; arpentages pour l'administration des parcs fédéraux et des réserves de gibier; divers arpentages relatifs à la loi sur les terres fédérales; essai des mesures-étalons et réparations d'instruments; préparation et impression des plans, etc..	66,649 00

Service géodésique du Canada

236	Recherches, reconnaissances, triangulation, nivellements de précision, astronomie géodésique, etc..	43,232 50
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	80 00

Frontières internationales

237	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales..	10,000 00

Ministère de la Marine

238	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	81,389 00

XXII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

239	Inspection des bateaux à vapeur..	43,821 50

XXIII—PECHERIES

240	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..		127,538 00
241	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières..		15,000 00
242	Frais de justice et dépense casuelle..		500 00
243	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson..		22,500 00
244	Pour l'entretien d'un bureau de renseignement sur les pêcheries..		1,500 00
245	Inspection de poisson mariné..		10,172 00
246	Pisciculture..		86,974 00
248	Commission biologique maritime du Canada—		
	(*a*) Travaux purement scientifiques..	42,000	
	(*b*) Travail pratique et expérimental..	70,000	
	(*c*) Recherches sur la pisciculture..	15,000	
			25,250 00

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

249	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs en vertu de la loi des explosifs, c. 31, 4-5 Geo. V.	3,811 67

Division des mines

250	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible y compris les traitements et toutes les autres dépenses..	81,698 76
	Publication, versions anglaise et française des rapports; achat de livres, de fournitures du laboratoire, d'instruments; aide diverse et dépense casuelle..	30,000 00
	Pour couvrir les frais de transport des envois de minerai expédiés des provinces éloignées à l'usine de préparation du minerai de la division des Mines à Ottawa pour en faire l'épreuve conformément aux règlements approuvés par le ministre des Mines..	2,250 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage..	133 00

Essayerie du Canada

251	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B...	13,030 00

Commission géologique

252	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	41,250 00
	Entretien des bureaux et du musée, instruments, produits chimiques, livres de référence, aide diverse et dépense casuelle..	32,500 34
	Pour l'équipement du musée..	4,697 00
	Pour achat de spécimens..	2,250 00

XXVI—TRAVAIL

253	Loi des rentes viagères..	750 00
255	Loi de la conciliation et du travail..	10,950 00
256	Loi de coordination des bureaux de placement..	14,100 00
257	Justes salaires et inspection..	1,300 00
258	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	10,600 00
260	Conseils industriels mixte..	700 00
261	Loi de l'enseignement technique..	1,300 00

XXVII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

262	Impression, reliure des statuts annuels..	7,500 00
263	Gazette du Canada..	27,000 00
264	Matériel, réparations et renouvellements..	6,500 00
265	Nouveau matériel..	18,375 00
266	Distribution des documents parlementaire..	18,308 00
267	Impression et reliure des publications gouvernementales pour la vente et distribution aux ministères et au public..	22,500 00

XXVIII—INDIENS

268	Nouvelle-Ecosse..	31,604 00
269	Nouveau-Brunswick..	9,004 50
270	Ile du Prince-Edouard..	1,511 25
271	Ontario et Québec..	102,491 02
272	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O..	174,966 75
273	Colombie-Britannique..	45,582 50
274	Yukon..	200 00
275	En général..	38,375 00
276	Instruction des Indiens y compris la construction de bâtiments scolaires..	376,951 50

XXIX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

277	Solde de la gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès).	300,909 23
	Subsistance, billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., hôpitaux, etc., transport et fret, réparations aux bâtiments, dépense casuelle et enquêtes criminelles..	115,738 22
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	1,843 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables à ce crédit se rapporteront à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice..	17,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la Loi concernant l'opium et les stupéfiants..	8,335 00

XXX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère de l'Intérieur

278	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection de bâtiments et travaux de recherches, écoles, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et le parc des bisons, etc..	35,411 00
	Explorations—Salaires et dépenses casuelles, équipement et fournitures, etc..	8,049 00

Défense nationale

Bassin du MacKenzie

279	Services de radio—Entretien et exploitation du système de T.S.F. de la division du MacKenzie, ayant des postes à Dawson, Mayo, Herschel, Aklavik, Simpson, Smith et Edmonton..	50,460 75

XXXI—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

280	Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire y compris les arpentages..	14,716 00

XXXII—TERRES ET PARCS FEDERAUX

281	Appointements, service extérieur des terres fédérales..	172,481 50
	Dépense casuelle, etc., terres fédérales..	11,621 00
	Somme requise pour payer les honoraires de la Commission des examens des candidats, arpenteurs fédéraux, du secrétaire, des sous-examinateurs et frais de voyage, papeterie, impression, loyer et meubles, etc. (Les honoraires de MM. Harry B. Parry et W. M. Tobey, membres de la Commission, et de J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme)	1,250 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	93 75
	Protection du bois, la culture des arbres, l'inspection et l'administration des ressources forestières, l'arpentage des ressources forestières, la sylviculture: et ses produits, etc.	170,756 00
	Subvention à l'Association forestière canadienne..	3,000 00
	Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, y compris arpentage hydrométrique, et l'administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques, l'irrigation et l'assainissement des terres..	165,205 00
	Pour couvrir les dépenses autorisées par le Gouverneur en conseil, les conseils *re* questions des eaux limitrophes internationales..	4,960 00
	Montant requis pour frais de la commission de contrôle du Lac des Bois..	5,900 00
	Subvention à la *Western Canada Irrigation Association*.. ..	750 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc. et pour remboursement au gouvernement provincial pour le salaire des Magistrats de police à Banff et à Jasper.. ..	99,904 00

281	Administration de la loi des oiseaux migrateurs..	18,605 50
	Gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, plans et publications semblables du Dominion, y compris salaires, matériel nécessaire, etc..	52,869 00
	Terres de l'artillerie—Salaires et dépenses..	8,384 00
	Subvention au Club alpin du Canada..	750 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement..	350 00
	Pour satisfaire aux réclamations des métis du district du fleuve MacKenzie, T.N.-O..	1,800 00
	Avances pour salaires et dépenses relatives aux grains de semences et percep. pour achats de gr. de semences, etc.	17,949 00
	Somme requise pour secours, sous forme de provisions alimentaires, vêtements, combustible, etc., aussi fourrage pour les animaux, aux colons nécessiteux des provinces d'Alberta et de Saskatchewan en coopération et par entente avec les gouvernements provinciaux ou autrement, et en vertu de règlements établis par le Gouverneur en conseil..	150,000 00
	Pour couvrir la part du Dominion du Canada pour les frais de transport des marchandises des colons qui ont dû abandonner les terres frappées de sécheresse pour s'établir dans d'autres districts..	21,000 00
	Pour rembourser les héritiers de Wm. Beairsto, des F.E.C., tué au champ d'honneur, de la somme payée par les avocats à titre de préemption, lors du transport à l'Etat..	440 74

XXXIII—ETABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LES TERRES

282	Avance aux soldats s'établissant sur des terres détenues en vertu de la *Loi d'établissement des soldats*, coût de l'administration de la *Loi d'établissement des soldats*, y compris les traitements..	760,250 00

XXXIV—RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

283	Capital..	4,900 00
284	Soins des malades, examen médical des pensionnaires.. ..	992,500 00
285	Dépense d'entraînement professionnel..	3,750 00
286	Salaires—	
	Administration..	309,000 00
	Assurance..	20,000 00
	Hôpital et clinique..	658,000 00
287	Solde et suppléments—	
	Traitement..	619,000 00
	Entraînement..	16,500 00
288	Prêts d'entraînement..	2,250 00
289	Intérêt sur gratification et caisse d'administration..	16,875 00
290	Aide aux chômeurs..	143,500 00
291	Frais d'administration et capital d'exploitation..	15,000 00
292	Responsabilité des patrons..	53,250 00
293	Emploi protégé, inhumation des indigents, transport des aveugles..	62,650 00
294	Commission fédérale d'appel..	37,000 00
295	Publicité spéciale..	2,250 00

XXXV—DIVERS

296	Salaires et dépenses de l'agence de Paris..	10,450 00
297	Salaires et dépenses, bureau des passe-ports..	8,049 00
298	Pour pourvoir à la contribution du Canada au maintien du secrétariat permanent de la Société des nations..	123,953 30
299	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des nations..	8,250 00
300	Représentation du Canada aux Etats-Unis..	45,000 00
301	Pour payer les frais de la représentation à Genève, y compris le salaire, au taux de $6,000 par année, de W. A. Riddell, Ph.D., conseil pour le Canada auprès de la Société des nations, nonobstant les dispositions et règlements de la Loi du service civil et ses modifications..	3,625 00
302	Pour rembourser au gouvernement de Sa Majesté les frais de transport de la délégation canadienne, de New-York à Liverpool, lors de la Conférence impériale de guerre, en 1918..	678 20
303	Subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts..	11,250 00
304	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'empire que l'on distribuera aux députés..	1,500 00
305	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	2,250 00
306	Subvention à l'*Interparliamentary Union for Peace*..	300 00
307	Subvention à la Commission des champs de bataille nationaux— (*a*) Frais d'administration.. .. .. (*b*) Entretien du parc des champs de bataille nationaux (*c*) Entretien des tours Martello n[os] 2 et 4..	16,905 00
308	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	15,000 00
309	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	1,500 00
310	Académie Royale des Arts du Canada..	1,875 00
311	Subvention à la Société Royale du Canada..	3,000 00
312	Subvention pour venir en aide à la *St. John Ambulance Association*..	3,750 00
313	Pour couvrir les salaires et les dépenses des conseillers occupés à l'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions et les règlements de la Loi du service civil..	11,300 00
314	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil à la recommandation de la trésorerie et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	45,000 00
315	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	7,500 00
316	Subvention à l'Institut National des Aveugles..	7,500 00
318	Pour pourvoir aux dépenses des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances pour prévenir les incendies..	3,684 00
319	Pour couvrir les dépenses d'une étude technique sous la direction du département des Assurances sur les mérites des diverses variétés de toitures au point de vue du danger des incendies..	3,523 00

321	Comité de surveillance des contrats du gouvernement, y compris les appointements de L. R. Laflèche, secrétaire, à $6,000 et ceux de L. H. Beer, officier de sauvetage, $5,000, les frais de téléphone et de télégraphe, de papeterie, de voyages, etc..	11,650 00
322	Subvention à l'Association du bien-être de l'enfance..	3,750 00
323	Subvention au Conseil canadien d'hygiène sociale..	7,500 00
324	Allocation à l'Association Canadienne contre la tuberculose.	15,000 00
325	Comité d'hygiène mentale..	7,500 00
326	Pour l'élargissement de la décharge occidentale du lac des Bois et l'établissement dans cette décharge d'ouvrages appropriés pour diriger le cours de l'eau conformément aux recommandations de la Commission mixte internationale..	37,500 00
327	Pour couvrir les frais d'exploitation, d'entretien et de règlement du projet de la Canada Land and Irrigation Company dans la province d'Alberta, subordonnément aux garanties de remboursement, avec intérêt selon les règlements à être approuvés par le Gouverneur en conseil. Les nominations et les paiements peuvent se faire nonobstant toutes dispositions contraires dans la loi du Service civil ou les règlements établis sous son autorité (à voter de nouveau)..	17,500 00
328	Administration de la loi des faillites..	2,250 00
329	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la justice..	51,000 00
330	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library,* Londres, Angleterre..	375 00
331	Dépenses en vertu de la convention au sujet des réclamations pécuniaires passée avec les Etats-Unis..	7,500 00
332	Pour la révision des statuts du Canada. Les paiements peuvent être faits nonobstant toute clause des règlements ou de la Loi du service civil..	7,882 00
333	Canadian National Safety League..	7,500 00
334	Salaire de l'honorable J. C. Patterson, commissaire chargé de faire enquête sur les droits de la Grande-Bretagne relativement aux terres des mers arctiques..	800 00
335	Subvention au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy.*	2,250 00
336	Subvention à l'Institut impérial..	9,636 75
337	Monuments de guerre..	66,215 00
339	*Patent Record*..	18,951 00
340	Fondation pour les recherches Banting..	75,000 00
341	Archives publiques..	29,217 27
342	Pour payer les salaires et les dépenses pour le relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent y compris le comité national consultatif du Canada et ses employés, y compris E. B. Jost, $2,500, comme aide du président de la Commission du génie, et G. W. Yates, $1,200 comme secrétaire..	40,500 00
343	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	375 00
344	Pour aider à supprimer la traite des blanches..	1,459 00
345	Dépenses occasionnées par la loi de tempérance du Canada	750 00
346	Achat de 650 exemplaires du *Parliamentary Guide*..	1,462 50
347	Dépenses occasionnées par les *Lois de naturalisation,* 1914 et 1920..	3,781 60

348	Somme requise pour la remise de la taxe d'accise payée sur les automobiles en magasin chez les marchands et non vendues, à l'époque où ladite taxe fut abrogée par décret ministériel, le 18 décembre 1920, C.P. 1/3163..	1,267,500 00

XXXVI—DOUANES ET ACCISE

349	Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la *Loi du Service civil*, et édifices provisoires douaniers et loyers..	2,327,888 25
	Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service douanier, y compris les salaires et dépenses se rattachant à la Commission des douanes; dans les dispositions de cette dernière, sont comptés des salaires de $1,500 au président, de $1,000 chacun aux trois membres et $500 au secrétaire..	281,608 75
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers..	105,000 00
	Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service de surveillance..	88,229 50
	Service spécial de surveillance—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes sur le revenu qui seront dénoncées, nonobstant la Loi du service civil, et lesdites positions et ledit personnel étant soustraits à la Commission pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu..	131,711 60
	Montants devant être payés au ministère de la Justice, pour des fins de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte,—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la *Loi du service civil*, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi..	75,000 00
	Administration de la *Loi taxant les profits d'affaires* 1916 et de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu*, 1917, et de leurs modifications. Les nominations à cet effet et un salaire supplémentaire de $10,000 pour le commissaire de l'impôt peuvent se faire nonobstant les dispositions de la *Loi du Service civil*, et lesdites positions et employés sont totalement soustraits à l'application de la *Loi du Service civil*..	876,495 00

XXXVII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

350	Personnel et réparations..	572,042 50

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

350a	Perception du revenu des Travaux publics..	1,700 00

Bassin de radoub

351	Bassin de radoub Champlain..	53,070 00
	Bassin de radoub Lorne..	24,570 00
	Bassin de radoub Esquimalt..	12,570 00
	Nouveau bassin d'Esquimalt..	22,000 00

Ports et rivières, travaux

351a	Pont du chenal Burlington..	2,700 00
	Barrage de la rivière des Français..	1,490 00
	Kingston—Quais et ponts..	5,480 00
	Rivière Montréal—Barrage à Latchford..	1,810 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage..	3,380 00
	Rapides Saint-André—Ecluse et barrage..	8,820 00
	Selkirk—Cale et réparations..	1,470 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

252	Ile du Prince-Edouard et terre ferme	5,250 00
	Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles..	84,200 00
	Saskatchewan..	5,700 00
	Alberta..	33,900 00
	Colombie-Britannique—Terre ferme..	38,800 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.. ..	34,100 00
	Colombie-Britannique—District du Nord..	49,350 00
	Réseau principal du Yukon..	32,800 00

XXXIX—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR

353	Salaires et allocations, y compris le montant requis pour pourvoir aux salaires, reclassification, revision, promotions et augmentations que la Commission du Service civil peut autoriser et le montant requis pour donner suite aux dispositions de l'arrêté en conseil, P.C. 1099, du 27 juin 1924..	5,700,317 30
	Service postal..	6,275,409 26
	Divers, y compris Lucien Pacaud, secrétaire du Haut Commissaire, en tant que représentant du gouvernement canadien sur la Commission du câble du Pacifique à $1,000; $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux dépendants des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation précise du gouverneur en conseil.. ..	433,053 50
	Territoire du Yukon..	82,834 00

XL—COMMERCE

354	Loi des primes sur le cuivre, administration de la loi..	550 00
355	Loi des primes sur le chanvre, 1923, administration de la loi.	275 00
356	Service des nouv. britannique et étrangères..	13,333 00
357	Administration de la Loi des grains du Canada..	373,985 00
358	Administration et exploitation des élévateurs..	210,746 00
360	Service de renseignement commerciaux (y compris diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)..	123,873 00
361	Bureau de la Statistique fédérale (y compris le recensement de 1926)..	149,335 00
362	Inspection de l'électricité et du gaz, y compris la commission électro-technique internationale..	58,049 25
363	Administration de la loi de l'électricité et de l'exploitation du courant (exportation de l'énergie électrique)..	550 00
364	Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent..	2,486 00
365	Conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles..	45,000 00
367	Bureau cinématographique..	7,447 00
369	Inspection des poids et mesures (y compris le Bureau international des poids et mesures)	83,703 00

XLI—RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE GUERRE

370	Défense Nationale—	
	Service militaires..	135,075 00
	Service navals..	7,500 00

Du consentement de la Chambre, M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1927, la somme de $64,590,350.74 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée—le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb obtient alors la permission de présenter un Bill No 3, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1927,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.32 p.m., jusqu'à demain à deux heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 15 DECEMBRE 1926

Deux heures, p.m.

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 14 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Benjamin Rapp, de Toronto, Ontario, pharmacien, pour une loi de divorce d'avec Katie Cutler Rapp, de Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique. —M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Joan Henderson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Joseph Henderson, de Toronto, Ontario.—M. *Ladner.*

De Robert Edward Greig, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edith May Greig (née Hardy), de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Daisy Hawkey, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas David Hawkey, de Toronto, Ontario.—M. *Speakman.*

De Bernard Thomas Graham, du township de York, comté de York, marchand de légumes, pour une loi de divorce d'avec Lillian Jane Graham (née Doubleday), de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment étudié les pétitions suivantes pour bills privés, et demandant l'adoption d'une loi qui leur accorde le divorce et dissolve le mariage dans chaque cas. Les pétitions demandent l'adoption de bills qui ont été considérés par les deux Chambres au cours de la session dernière, mais n'ont

pas reçu la sanction royale en raison de la dissolution du Parlement. L'examinateur constate que si les exigences de la règle 91 ont été satisfaites l'an dernier, aucun avis n'a été publié relativement aux procédures qui pourront être prises quant à ces pétitions au cours de la session actuelle:

De Jessie Evis (née Hall), de Hamilton, Ontario, épouse de William George Evis.

De Cecil Chester Richardson, de Toronto, Ontario, époux de Mary Evelyn Richardson (née McGregor).

De Frederick Vinette (alias Frederic Vinet), de Thornloe, district du Témiscamingue, Ontario, époux de Rose-Anna Vinette.

De Joseph Bernard Hoodless, de Guelph, Ontario, époux de Anna Linnea Charlotte Hoodless (née Bladh).

D'Alberta Lutz (née Nash), de Stony Creek, Ontario, épouse de Norman Alva Lutz.

De Florence May Hicks (née Harron), de Toronto, Ontario, épouse d'Alfred Hicks.

D'Aimée Young (née Falconbridge), de Toronto, Ontario, épouse de David Douglas Young.

De Vina Kennedy, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Mitchell Kennedy.

De James Edward Barnaby, de Hull, Québec, époux de Mary Florence Barnaby.

De Maxime Demers, de Bronwsburg, Québec, époux d'Alexina Courtemanche Demers.

D'Edith Swartz (née Diamond), de Toronto, Ontario, épouse de Louis Swartz.

De Ruth May Harrington (née Zimmerman), de Galt, Ontario, épouse de John Harrington.

De Robert Fisher, d'Ottawa, Ontario, époux de Lena Fisher.

De Dorothy Terry, de Toronto, Ontario, épouse de Henry Irving Terry.

De Gwendolen McLachlin (née Herridge), de Montréal, Québec, épouse d'Eric Harrington McLachlin.

D'Agnes Seeds (née McKibben), de Toronto, Ontario, épouse de David McIntyre Seeds.

De Samuel Paveling, de Toronto, Ontario, époux d'Emma Elizabeth Paveling.

D'Ethel Maud Hargraft (née Ellis), de Toronto, Ontario, épouse de John Ross Hargraft.

De Bertha Amélia Bertelet (née Marsh), de Kitchener, Ontario, épouse de Henri-Eugène Bertelet.

D'Alice Elizabeth Blakely, de Brampton, Ontario, épouse de Frederick Harold Blakely.

De George Frederick Adams, de Bala, district de Muskoka, Ontario, époux de Marjory Sarah Adams.

D'Edward Saville, de Toronto, Ontario, époux de Nina Saville (née Matthews).

De Max Gertler, de Montréal, Québec, époux de Sarah Gertler (née Litman).

De Samuel Stanley McNeely, de Toronto, Ontario, époux d'Edythe Victoria McNeely.

D'Alice Victoria McGibbon, de Toronto, Ontario, épouse de John Oswald McGibbon.

D'Evelyn May Bateman, d'Oshawa, Ontario, épouse de Harold Victor Bateman.

De Hazel Pearle Pearcy (née Clark), de Toronto, Ontario, épouse de Gordon Montgomery Pearcy.

D'Edith Maud Bull (née Fagan), d'Oshawa, Ontario, épouse de Frederick Bull.

D'Ida Lula Murchison (née Dupuis), de Montréal, Québec, épouse de William Arthur Murchison.

De Benjamin Rapp, de Toronto, Ontario, époux de Katie Cutler Rapp.

De Joan Henderson, de Toronto, Ontario, épouse de John Joseph Henderson.

De Robert Edward Greig, de Toronto, Ontario, époux d'Edith May Greig (née Hardy).

De Daisy Hawkey, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas David Hawkey.

De Bernard Thomas Graham, du township d'York, comté d'York, Ontario, époux de Lillian Jane Graham (née Doubleday).

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies du rapport intérimaire et du rapport final, respectivement, de l'honorable juge Clarke, le commissaire nommé pour faire enquête sur l'existence supposée de fraudes ou de pratiques illégales dans l'élection tenue dans le district électoral de Athabaska, dans la province de l'Alberta, le 29 octobre 1925.

Et aussi,—Certificats du sous-solliciteur général du Canada et du Solliciteur général, respectivement, qui s'y rapportent.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera à la veille des vacances de Noël, elle restera ajournée jusqu'à mardi, le 8 février 1927.

Du consentement unanime, M. Robb propose,—Que la Chambre procède maintenant aux mesures du Gouvernement et que la règle 25 soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le Bill No 3, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1927, est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 15 décembre 1926.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable F. A. Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, cette après-midi à 3.15 heures, pour y sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Sous-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

A 2.45 heures p.m., M. l'Orateur déclare la séance suspendue jusqu'à 3.15 heures p.m., ce jour.

3.15 heures, p.m.

La Chambre reprend ses délibérations.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 3, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1927.

Un message est reçu du Sénat, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

LE SÉNAT,

Mercredi, 15 décembre 1926.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le député de Son Excellence le Gouverneur général, désire sa présence immédiate dans la salle du Sénat.

Attesté.

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1927.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Rapport du bureau des commissaires des pensions pour l'exercice se terminant le 31 mars 1926.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport annuel du département des Douanes et de l'Accise, comprenant les comptes de revenu, avec relevé touchant les importations, exportations et accise du Dominion du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1926.

La Chambre s'ajourne alors à 3.40 p.m., jusqu'à mardi le 8 février 1927, à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 8 FEVRIER 1927

Prières.

Cinquante et une pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis de plusieurs députés des vacances suivantes survenues dans la représentation, savoir:—

De John Carey Douglas, écr., député pour le district électoral de Antigonish-Guysborough, décédé;

De John Warwick King, écr., député pour le district électoral Huron-Nord, décédé.

Et qu'il a en conséquence enjoint au directeur général des élections d'émettre de nouveaux brefs d'élection pour lesdits districts électoraux respectivement.

DISTRICT ÉLECTORAL D'ANTIGONISH-GUYSBOROUGH

Dominion du Canada}
Savoir: } Chambre des communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral d'Antigonish-Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par suite du décès de John Carey Douglas, son député.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 16e jour de décembre 1926.

James Layton Ralston, (L.S.)
Député pour le district électoral de Shelburne-Yarmouth.

William D. Euler, (L.S.)
Député pour le district électoral de Waterloo-Nord.

DISTRICT ÉLECTORAL DE HURON-NORD

Dominion du Canada, Savoir: } CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Huron-Nord, par suite du décès de John Warwick King, son député.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 18e jour de janvier 1927.

J. C. ELLIOTT, (L.S.)
Député pour le district électoral de Middlesex-Ouest.

PETER HEENAN, (L.S.)
Député pour le district électoral de Kenora et Rainy River.

Il informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections, le certificat et rapport d'élection du député suivant:—

De William Duff, écr., pour le district électoral de Antigonish-Guysborough.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci est pour certifié qu'en vertu d'un bref en date du 22e jour de décembre 1926, et adressé à Charles W. Taylor, de Cooke-Cove, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un député devant servir en la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Antigonish-Guysborough, au lieu et place de John C. Douglas, décédé, William Duff, de Lunenburg, N.-E., a été rapporté dûment élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce 4e jour de février 1927.

O. M. BIGGAR, (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre, savoir:—

Bill No 4 (B) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Victoria McGibbon."

Bill No 5 (C) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Jones."

Bill No 6 (D) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Paveling."

Bill No 7 (E) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Banjamin Rapp."

Bill No 8 (F) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Thomas Graham."

Bill No 9 (G) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Greig."

Bill No 10 (H) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisie Hawkey."

Bill No 11 (I) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Mary Mead."

Bill No 12 (J) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Blakely."

Bill No 13 (K) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Maud Hargraft."

Bill No 14 (L) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frédéric Vinet."

Bill No 15 (M) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolen McLachlin."

Bill No 16 (N) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Evis."

Bill No 17 (O) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Gertler."

Bill No 18 (P) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Hicks."

Bill No 19 (Q) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth May Harrington."

Bill No 20 (R) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Maud Bull."

Bill No 21 (S) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless."

Bill No 22 (T) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Barker."

Bill No 23 (U) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Handerson."

Bill No 24 (V) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connu sous le nom de Vina Dorothy Kennedy)."

Bill No 25 (W) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Glenholme Young."

Bill No 26 (X) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Lutz."

Bill No 27 (Y) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Adams."

Bill No 28 (Z) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Saville."

Bill No 29 (A2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Fisher."

Bill No 30 (B2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Terry."

Bill No 31 (C2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillie May Brown Nichols."

Bill No 32 (D2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Pearle Clarke Pearcy."

Bill No 33 (E2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Swartz."

Bill No 34 (F2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Gibb Erskine."

Bill No 35 (G2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Johnson."

Bill No 36 (H2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maxime Demers."

Bill No 37 (I2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Clementina Craig-Williams."

Bill No 38 (J2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lula Dupuis Murchison."

Bill No 39 (K2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Andrea Boyle."

Bill No 40 (L2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Ellis Noble."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Alice Victoria McGibbon, John Jones, Samuel Paveling, Benjamin Rapp, Bernard Thomas Graham, Robert Edward Greig, Daisie Hawkey, Olive Mary Mead, Alice Elizabeth Blakely, Ethel Maud Hargraft, Frédéric Vinet, Gwendolen McLachlin, Jessie Evis, Max Gertler, Florence May Hicks, Ruth May Harrington, Edith Maud Bull, Joseph Bernard Hoodless, Edward Barker, Joan Henderson, Vina Kennedy (autrement connu sous le nom de Vina Dorothy Kennedy), Aimée Glenholme Young, Alberta Lutz, George Frederick Adams, Edward Saville, Robert Fisher Dorothy Terry, Lillie May Brown Nichols, Hazel Pearle Clarke Pearcy, Edith Syartz, James Gibb Erskine, Ernest Johnson, Maxime Demers, Ethel Clementina Craig-Williams, Ida Lula Dupuis Murchison, Gladys Andrea Boyle et Leslie Ellis Noble, respectivement demandant une loi de divorce et les documents qui ont été produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Son Honneur le président et les honorables messieurs Green, Hardy, Ross (Middleton), Sharpe, Taylor et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hardy, Hatfield, Laird, Lewis, McDougall, McLellan, Poirier, Taylor, Turriff et Webster (Brockville), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agis comme membres du comité des deux Chambres sur ladite bibliothèque.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que les honorables messieurs Aylesworth (Sir Allan), Buchanan, Chapais, Dessaulles, Donnelly, Farrell, Green, Legris, Lewis, McDonald, McLean, McLennan, Murphy, Pardee, Pope, Robertson, Sharpe, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le 3e rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 décembre 1926, et constate que toutes les prescriptions de la règle 75 ont été observées dans

chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Dorothy Helen Elliott (née Thompson), du township de Scarborough, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Leonard Kershaw Elliott, des Chutes-Niagara, Ontario.—M. *Church.*

De Arthur Kennedy Kean, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Dorothea Rachel Kean (née Ursell), de Liverpool, Angleterre.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Willie Rosenberg, acteur, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Mary Quinie Josephine Rosenberg (née Watson), de Montréal, Québec.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Jessie Wright (née Johnson), d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Wright, que l'on croit demeurer à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, musicien.—M. *Garland* (Carleton).

De John Falko, de Amyot, district de Sudbury, Ontario, contremaître de section, pour une loi de divorce d'avec Annie Falko (née Mickow).—M. *Garland.* (Carleton).

De Rose Glucksberg (née Blyberg), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Murry Glucksberg, de Toronto, Ontario, opérateur militaire.—M. *Heaps.*

De Mary Ellen Walker, de la cité de Toronto, Ontario, professeur, pour une loi de divorce d'avec James Moreland Gordon Walker, de Toronto, Ontario.—M. *Hocken.*

De Dorothy Ruth Hoffman, de Preston, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Peter Richard Hoffman, de Preston, Ontario, journalier.—M. *Stinson.*

De Susanah Ivy Y. Cave, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Reginald Harry Albright Cave, de Toronto, Ontario.—M. *Harris.*

De Annie Harris (née Newman), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Morris Harris, de Toronto, Ontario, tailleur.—M. *Heaps.*

De James McCutcheon Coleman, de Montréal, Québec, pour une loi concernant certains brevets.—M. *Jacobs.*

De Manford York, de Toronto, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Dora York.—M. *Harris.*

De Isabelle Emily Blue (née Barton), de Becton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick James Blue, de Toronto, Ontario.—M. *McGregor.*

De Charles M. Mutch, de Toronto, Ontario, agent annonceur, pour une loi de divorce d'avec Ennie E. Mutch, de Toronto, Ontario.—M. *Arthurs.*

De Emma May Ryan (née Paulette), de Parry-Sound, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ernest Cleveland Ryan, de Toronto, Ontario.—M. *Arthurs.*

De Adelaide Mildred Maguire, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Corlelius Durrett Maguire, de Toronto, Ontario.—M. *Geary.*

De Ernest Johnson, de Toronto, Ontario, décorateur, pour une loi de divorce d'avec Annie Johnson, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Lillie May Nichols (née Brown), de Guelph, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Charles Nichols, de Guelph, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Cette pétitions demande l'adoption d'un Bill qui a été étudié par les deux Chambres au cours de la session dernière, mais n'a pas reçu la sanction royale en raison de la dissolution du Parlement, savoir:

De la Dominion Electric Protection Company, pour augmenter le capital social et subdiviser les actions.

Aussi,—Que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés

Ces pétitions demandent l'adoption de Bills qui ont été considérés par les deux Chambres au cours de la session dernière, mais n'ont pas reçu la sanction royale en raison de la dissolution du Parlement. Votre examinateur constate que bien que les prescriptions de la règle 91 aient été observées l'an dernier, aucun avis n'a été publié relativement aux procédures qui pourront être prises au sujet de ces pétitions au cours de la session actuelle, savoir:

De John Burton White, de Montréal, Québec, et autres; pour constituer en corporation la Gatineau Transmission Company.

De la Joliette and Northern Railway Company; pour proroger le délai quant au commencemtnt et à l'achèvement de sa ligne.

De Heber Jeddy Grant, de Salt Lake City, Utah, Etats-Unis d'Amérique, et autres; pour constituer en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge.

De la Sealright Company, Incorporated, de Fulton, état de New-York, Etats-Unis d'Amérique; au sujet des brevets Nos 188,444 et 188,445.

De la John E. Russell Company, Limited; relativement au brevet No 113,760.

Et aussi,—Que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Gunnar W. Tornroos, de Vancouver, Colombie-Britannique, et autres, pour constituer en corporation la Columbia Life Assurance Company.

De A. P. Frigon, de Montréal, Québec, pour prolonger la durée de certains brevets.

De la Compagnie électrique d'Ottawa, pour augmenter son capital social et ses pouvoirs d'emprunt.

De la Compagnie de gaz d'Ottawa, pour augmenter son capital social et ses pouvoirs d'emprunt.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 41, Loi constituant en corporation la *Columbia Assurance Company*.—M. *Stevens*.

Bill No 42, Loi concernant certains brevets appartenant à Albert P. Frigon.—M. *Mercier* (St-Henri).

Bill No 43, Loi concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.—M. *Chevrier*.

Bill No 44, Loi concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.—M. *Chevrier*.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 99.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Il dépose aussi sur la Table,—Liste des baux, licences, permis ou autres autorités, annulés en vertu des dispositions de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922, Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'immigration et de la colonisation pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé en conformité de l'article 17 de la Loi de l'assurance du service civil, pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Aussi,—Etat des allocations de retraite aux fonctionnaires publics pour l'année expirée le 31 décembre 1926, en vertu du chapitre 17, S.R.C., 1906.—S.R., C. 17, S. 25.

Aussi,—Etat des dépenses des allocations pour dépenses imprévues, crédit 314. Loi des crédits, 1926-27.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Dominion du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1925.—Volume II, Assurances-vie.

Aussi,—Etat indiquant les noms et adresses des personnes qui ont reçu des secours en vertu de la Loi de secours à des créanciers de la Home Bank, 1925, le chiffre de leurs réclamations respectives et la somme allouée.

Et aussi,—Rapport de l'auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.—Vols I et II.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du travail pour l'exercice terminé le 31 mars 1926, comprenant les rapports

des minutes sous les Statuts suivants:—Loi des enquêtes sur les différends industriels, loi d'enquête sur les coalitions, loi de coordonnement des bureaux d'emploi, loi d'éducation technique, loi d'annuité du gouvernement.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1926, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 8 février 1927.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1927, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 8 février 1927.

Sur motion de M. Robb, lesdits messages de Son Excellence le Gouverneur général, et les budgets qui l'accompagnent sont référés au comité des Subsides.

Du consentement de la Chambre, M. Ladner, secondé par M. Clark, présente un Bill No 45, Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur, et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la question, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET DÉPENSES NON DOTÉES DE CRÉDITS

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, 1925-26

374	Paiement de l'excédent des fonds de la Commission canadienne du blé (Mandat du Gouverneur général du 19 août 1925).	560,000 00
375	Compensation à la Crown Paving and Construction Co., au sujet des travaux d'excavation pour l'élévateur à grain d'Edmonton (Mandat du Gouverneur général du 1er septembre 1925..	6,726 56
376	Compensation pour indemniser les ouvriers taxés par les Commissions de compensation ourvrière appartenant à la classe des pensionnaires travaillant au compte de compagnies industrielles. (Mandat du Gouverneur général du 7 septembre 1925)..	45,000 00
377	Réparations au quai de Grande-Rivière, P.Q., (Mandat du Gouverneur général du 26 novembre 1925)..	1,500 00
378	Pour augmenter le montant autorisé pour combattre les feux dans les Parcs nationaux du Canada (Mandat du Gouverneur général du 3 décembre 1925)..	18,500 00
379	Pour faire face au paiement pour le sauvetage du navire de S.M. "Armentières" (Mandat du Gouverneur général du 3 décembre 1925)..	40,000 00
380	Pour couvrir les frais de poursuite dans le cas d'une prétendue coalition au sujet de la distribution des fruits et légumes dans les provinces de la Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba (Mandat du Gouverneur général du 6 janvier 1926)..	60,000 00

DÉPENSES NON PRÉVUES, 1924-25

381	Dépenses non prévues, 1924-25, suivant le rapport de l'Auditeur général, partie A, page 3, 1924-25..	1,995,649 79

POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE FINISSANT LE 31 MARS 1927 FRAIS DE GESTION

382	Impression, signature, scellage et macération des billets du Dominion—Montant supplémentaire requis..	50,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc. —Montant supplémentaire requis..	46,850 00

GOUVERNEMENT CIVIL

383	*Archives*—	
	Dépenses imprévues—Montant supplémentaire requis..	9,820 27
384	*Affaires Extérieures*—	
	Traitements—	
	Pour traitement d'un conseiller adjoint..	3,000 00
385	*Finance*—	
	Traitements—	
	Pour le transfert le M. J. Patton, conseiller économique, ministère de l'Intérieur, au bureau, du Commissaire du tarif, ministère des Finances..	4,600 00

386	*Intérieur—*	
	Dépenses imprévues—	
	Impressions et papeterie—Montant supplémentaire requis.	5,000 00
387	*Justice—*	
	Traitements—	
	Pour traitement d'un secrétaire particulier pour le solliciteur-général..	3,360 00
	Pour traitement d'un messager confidentiel..	1,200 00
	Pour traitement d'une sténographe, classe 2..	960 00
	Cour Suprême du Canada—	
	Pour traitement d'un sténographe légiste, classe 2.. ..	1,020 00
388	*Royale gendarmerie à cheval du Canada—*	
	Traitements—	
	Pour la position de surveillant du service d'élargissement conditionnel, à partir du 1er avril 1926 au 31 mars 1927..	3,840 00
389	*Secrétariat d'Etat—*	
	Dépenses imprévues—	
	Impressions et papeterie—Montant supplémentaire requis.	8,000 00
390	*Gouvernement civil, généralités—*	
	Pour traitements, reclassifications, revisions, promotions et augmentations autorisés par le bureau du Trésor.	70,692 48

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

391	Dépenses diverses, montant supplémentaire requis par suite des procès des Esquimaux dans les territoires du Nord-Ouest..	6,000 00
392	Dépenses de voyage et de subsistance du juge C. E. Hewson du district de Manitoulin, alors qu'il remplissait ses fonctions dans le district de Sudbury..	1,500 00
393	Pour défrayer dépenses d'un appel au Conseil Privé *re* la Loi de l'observance du dimanche..	6,122 06
394	Dépenses de la Commission chargée de s'enquérir des prétendues fraudes électorales relativement à une élection dans le district d'Athabasca..	1,800 00

PÉNITENCIERS

395	Colombie-Britannique—Pour rembourser au bureau de compensation ouvrière, province de la Colombie-Britannique, paiements effectués pour le compte de feu le garde R. E. Farrell, tué en devoir; et pour continuer la pension acordée à la veuve par le bureaux au taux de $50 par mois..	2,069 30

LÉGISLATION

Le Sénat

396	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle pour la session de 1926 aux membres du Sénat pour les journées perdues par suite d'absence causée par maladie ou décès. Le paiement est effectué à la discrétion du Conseil de la Trésorerie..	11,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

397	Dépenses des comités—Montant supplémentaire requis.. ..	89,925 02
	Pour augmenter le traitement du secrétaire du chef de l'opposition de $2,500 à $3,000 par année à partir du 1er avril 1926..	500 00
	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle des membres de la Chambre des Communes—jours d'absence par suite de maladie, pour affaires publiques officielles, ou à cause de décès au cours de la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 10 des statuts revisés. Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification apportée à cette loi. Le paiement est effectué à la discrétion du Coneil de la Trésorerie..	10,000 00

GÉNÉRAL

398	Pour distribuer aux députés les publications de la Ligue des Nations..	750 00

AGRICULTURE

399	Pour l'administration de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, et édifices nécessaires, montant supplémentaire requis..	70,000 00
400	Pour défrayer dépenses relevant des préparatifs pour le congrès avicole universel, 1927..	23,000 00
401	Pour le traitement et les dépenses d'un agent commercial des produits agricoles, montant supplémentaire requis.. ..	5,000 00
402	Fermes expérimentales, montant supplémentaire requis pour préparation du tabac..	5,000 00
403	Pour aider à la construction d'entrepôts frigorifiques pour les fruits..	30,000 00
404	Compensation pour la perte d'animaux examinés en vertu de la Loi des Epizooties mais qui sont morts de la maladie qui a fait l'objet de l'examen avant qu'on ait pu les tuer en vertu des stipulations de la Loi, aux personnes suivantes:—	
	J. N. McDonald, Whim Road East, I.P.-E...	28 00
	A. Pallardeau, St-Thimothée, P.Q...	34 00
	J. E. Leask, Seagrave, Ont...	96 00
	E. Lindsay, Hornby, Ont..	80 00
	Jos. Platt, St-Agnès de Dundee, P.Q...	20 00
	Andrew Oberle, Walkerton, Ont...	1,910 00

SANTÉ

405	Hôpitaux de marine y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux—Crédit supplémentaire..	45,000 00
406	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose—Crédit supplémentaire..	5,000 00

PENSIONS

407	Pour payer au capitaine J.-E. Bernier, ancien commandant du "C.G.S. Arctic" une pension de $2,400 par année à parti du 6 juillet 1926..	1,767 74

DÉFENSE NATIONALE

408	*Service militaire*—	
	Milice active non permanente—Crédit supplémentaire..	50,000 00
409	*Service naval*—	
	Service naval—Crédit supplémentaire pour l'entretien des navires et les établissements du service naval..	100,000 00
410	*Service de l'Air*—	
	Forces de l'Air canadiennes—Crédit supplémentaire pour répondre à la demande des autres ministères du Gouvernement pour étendre le champ de l'activité civile.	398,000 00
411	*Service général*—	
	Divers—	
	Pour payer une compensation aux ouvriers à Esquimalt pour outils et effets personnels détruits dans l'incendie de l'arsenal maritime du Service naval, 1925..	1,500 00
412	Compensation à Alfred Henry Little, pour blessures reçues le 4 avril 1919, alors qu'il était employé aux magasins de la milice à Ottawa..	500 00
413	Compensation au président W. C. Shelly, Commission des Parcs de Vancouver, pour paiements faits par lui à une personne à qui on a enlevé son établissement dans le Parc Stanley, Vancouver, C.-B..	15,500 00
414	Commision Impériale des tombes militaires—Crédit supplémentaire requis pour payer la part du Canada et dépenses et la contribution à la caisse de dotation au 31 mars 1926..	237,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE AU REVENU

Chemins de fer

415	Pour permettre la mise à point de l'allocation de solde aux employés des chemins de fer et canaux pendant la durée de leurs services dans les Forces expéditionnaires canadiennes pendant la Grande Guerre..	92,000 00

Canaux

416	Canal Saint-Pierre — Améliorations — Crédit supplémentaire requis—	
	Pour payer la réclamation de la Atlantic Dredging Company, $12,151.96, et les intérêts au taux de 5 p. 100 par année à partir du 1er octobre 1925..	12,629 72
417	Canal de la Trent—Améliorations—Crédit supplémentaire requis..	51,900 00

Divers

418	Pour payer une allocation de commisération à la mère de Francis S. King, tué accidentellement alors qu'il était employé aux travaux d'Investigation du fleuve Saint-Laurent..	2.000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE AU CAPITAL

ÉDIFICES PUBLICS

419	Ottawa—Edifice du Parlement—Pour améliorer l'acoustique de la Chambre des Communes..	4,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

420	Port de Québec—Bassin Champlain—Crédit supplémentaire.	81,400 00
	Port Arthur et Fort William—Améliorations au port—Crédit supplémentaire..	35,000 00
	Sorel—Améliorations au port..	100,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE AU REVENU

ÉDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

421	Halifax—Quai de la batterie de S.M.—Magasin des uniformes—Crédit voté de nouveau, $8,000..	15,000 00
	Halifax—Réparations aux édifices et quais aux casernes de la M.R.C. et à l'arsenal maritime canadien de S.M.—Voté de nouveau, 3,700..	25,340 00
	Mahone Bay—Edifice public..	10,000 00

Ile du Prince-Edouard

422	Kensington—Edifice public..	12,000 00

Nouveau-Brunswick

423	Saint-Jean—Edifice des douanes—Améliorations et réparations..	15,000 00
	Saint-Jean—Nouveau bureau de poste—Réparations et améliorations..	4,400 00

Québec

424	Baie Saint-Paul—Emplacement d'édifice public..	4,000 00
	Chicoutimi—Edifice public—Agrandissement..	25,000 00
	Drummondville—Edifice public—Agrandissement..	13,000 00
	Gaspé—Achat d'un immeuble pour le service des postes..	20,000 00
	Grosse-Ile—Station de quarantaine—Abri..	22,000 00
	Maisonneuve—Edifice public—Crédit supplémentaire..	75,000 00
	Montréal—Nouvel entrepôt de visite—Améliorations et altérations..	7,700 00
	Montréal—Station postale dans la division d'Outremont..	50,000 00
	Montréal, emplacement de la station postale à l'angle des rues Prince-Arthur et Clark—Pour annuler l'acte de vente consenti en 1924 en vertu duquel cette propriété était transportée à H. Anerbach, représentant du Montreal Joint Board of Amalgamated Clothing Workers of America, et pour lui rembourser la somme de $5,000 versée au ministère à cette époque à condition qu'il paie l'intérêt à 6 p. 100 sur la balance de $9,000 non payée à la date de l'annulation..	5,000 00
	Québec—Achat de l'immeuble de la banque Molson, rue St-Pierre, pour le ministère des Postes..	30,000 00
	Sainte-Anne de Beaupré—Emplacement d'un édifice public.	4,000 00
	Saint-Jacques l'Achigan—Edifice public—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	Westmount—Arsenal..	6,687 85

Ontario

	Durham—Edifice public..	20,000 00
	Glencoe—Edifice public—Horloge de la tour..	1,700 00
	Hamilton—Edifice public—Nouvel ascenseur..	2,200 00
425	Kenora—Edifice public—Agrandissement de l'emplacement.	1,500 00
	Keewatin—Emplacement pour un édifice public..	1,000 00
	London—Tracteur pour le service postal..	4,500 00
	Ottawa—Observatoire fédéral—Voûte pour l'horloge—Crédit supplémentaire..	1.000 00
	Ottawa—Serre chaude..	27,000 00
	Ottawa—Colline du Parlement—Trottoirs..	12,000 00
	Ottawa—Edifices publics—Pavages des rues..	25,500 00
	Ottawa—Rideau Hall—Améliorations..	10,000 00
	Rockland—Edifice public..	25,000 00
425	Sarnia—Achat d'un immeuble devant servir d'arsenal..	24.000 00
	Toronto—Laboratoire des aliments et des médicaments..	2,800 00
	Toronto—Station postale "A"—Outillage mécanique—Crédit supplémentaire..	50,000 00

Manitoba

	Transcona—Emplacement pour édifice public..	2,000 00
	Winnipeg—Casernes du Fort Osborne—Nouvelle chaudière..	10,000 00
	Winnipeg—Caserne du Fort Osborne—Etable, hangar à canons, atelier du maréchal-ferrant et grange..	70,000 00
426	Winnipeg—Immeuble pour l'inspection des grains..	6,300 00
	Winnipeg—Part assumée par l'Etat dans le service (haute pression) de protection contre les incendies, y compris commutation de toutes les réclamations futures..	15,250 50
	Winnipeg—Arsenal de la rue Minto—Garnitures..	15,000 00

Saskatchewan

	Indian-Head—Station de semis forestiers—Améliorations et réparations..	1,700 00
	Moose Jaw—Edifice public—Améliorations et réparations..	1,500 00
	Prince-Albert—Edifice public—Réparations..	6,000 00
427	Saskatoon—Edifice public—Améliorations et réparations..	4.500 00
	Sutherland—Pépinière—Réparations, peinture, etc..	3,750 00
	Tisdale—Edifice public..	12,000 00
	Wainwright—Edifice public..	15,000 00

Alberta

428	Camrose—Edifice public..	15,000 00

Colombie-Britannique

	Bentinck Island—Lazaret—Nouvel édifice—A voter de nouveau $6,200..	6,500 00
	Esquimalt—Réparations générales et améliorations à la caserne R.C.N. et au quai H.M.C.—Crédit supplémentaire—A voter de nouveau..	7,100 00
429	Esquimalt—Pour reconstruire les édifices et remplacer l'outillage détruits par l'incendie—Crédit supplémentaire—A voter de nouveau..	8,000 00
	Kimberley—Edifice public..	5.500 00
	Vancouver—Bureau de poste et immeuble Winch—Améliorations..	31,500 00
	William Head—Station de quarantaine—Bureau pour la douane et la quarantaine..	10,000 00

Dépenses générales

430	Fermes expérimentales—Nouveau bâtiments..	74,000 00
	Edifices publics en général—Crédit supplémentaire..	5,000 00

HAVRES ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

	Arichat—Réparations du quai..	1,700 00
	Barrios Beach, Tracadie—Brise-lames..	9,400 00
	Bayfield—Réparations du brise-lames..	2,500 00
	Bayfield—Réparations du quai..	3,800 00
	Bluff Head—Brise-lames..	5,000 00
	Brooklyn—Réparations du quai..	1,500 00
	Burke's Head—Réparations du quai..	1,300 00
	Chegoggin Point—Brise-lames..	6,500 00
	Chezzetcook (Murphy ou Myatt)—Réparations du quai et du chemin..	1,000 00
	Clarks Harbour—Quai..	12,500 00
	Falls Point (Woods Harbour)—Agrandissement du quai..	8,500 00
	Grand-Etang—Réparations de la jetée..	1,000 00
	Guysborough—Dragage..	39,800 00
	Ketch Harbour—Quai..	4,800 00
	King's Bay—Brise-lames..	10,000 00
	Kraut Point—Améliorations du quai..	3,400 00
	Rivière La Have—Dragage..	35,000 00
431	Lower East Pubnico—Achat et reconstruction du quai.. ..	7,000 00
	Mosher's Bay—Réparations du brise-lames..	2,050 00
	Necum Teuch—Réparations du brise-lames..	3,500 00
	New Campbellton—Réparations du quai..	1,600 00
	New Harbour—Brise-lames..	7,900 00
	Noël—Réparations du quai..	3,000 00
	Parrsboro—Améliorations du quai—Crédit supplémentaire	6,500 00
	Pentz—Quai..	4,400 00
	Port Mouton—Dragage..	55,500 00
	Port Williams—Quai..	7,500 00
	Pye's Head—Quai..	5,000 00
	The Wharves—Agrandissement et réparations du brise-lames	2,300 00
	West Port Joli—Réparations du brise-lames..	3,800 00
	West Pubnico—(Ledge Harbour)—Brise-lames..	7,700 00
	Yarmouth—Dragage..	37,000 00

Ile du Prince-Edouard

	Blooming Point—Améliorations..	4,000 00
	Charlottetown—Reconstruction du quai du chemin de fer..	75,000 00
432	Rustico Harbour—Réparations du brise-lames..	12,000 00
	Summerside—Agrandissement et réparations du quai—Nouveau crédit, $2,500..	21,000 00

Nouveau-Brunswick

	Dalhousie—Réparations du brise-lames..	1,500 00
	Grande-Anse—Agrandissement du brise-lames..	16,000 00
	Neguac—Réparations du quai..	1,700 00
	North Head—Réparations du brise-lames..	2,000 00
433	Palmer's—Réparations du quai—Nouveau crédit, $1,400..	2,400 00
	Port Elgin—Quai..	7,000 00

433	Richardson—Reconstruction du quai et de la cale de construction flottante	7,200 00
	Richibucto Beach—Réparations du brise-lames	1,500 00
	Shippigan—Entrepôt sur le quai	3,400 00
	Fleuve St-Jean—Dragage	24,000 00
	Québec	
434	Angliers—Quai	7,200 00
	Anse à la Barbe—Améliorations du quai	1,500 00
	Anse aux Gascons—Réparations du quai	2,000 00
	Baie-St-Paul—Agrandissement du mouillage	1,500 00
	Batiscan—Protection du chenal	2,350 00
	Beauport—Dragage	5,800 00
	Bersimis—Construction de l'abord du quai	4,000 00
	Bic—Achèvement de la reconstruction du quai	4,800 00
	Bradore Bay—Quai	25,000 00
	Cacouna—Agrandissement du quai	2,000 00
	Cape Cove—Réparations du quai	3,400 00
	Cap-Rouge—Quai	30,000 00
	Cap-St-Ignace—Réparations du quai	2,700 00
	Charlemagne—Dragage	15,000 00
	Chicoutimi Bassin—Dragage	21,000 00
	Chicoutimi Bassin—Nouvelle cale de construction flottante	1,450 00
	Clarke City—Réparations du quai	6,000 00
	Etang du Nord—Réparations du brise-lames	20,000 00
	Pointe de la Renommée—Enlèvement des roches	1,800 00
	Pointe-au-Père—Réparations et améliorations du quai—Crédit supplémentaire	50 00
	Grande Anse (comté de Gaspé)—Quai	15,000 00
	Grande Rivière—Reconstruction du quai	1,100 00
	Grandes Bergeronnes—Enlèvement des roches	1,500 00
	Ile aux Coudres—Quai	15,000 00
	Ile aux Grues—Remplacement du quai	20,000 00
	Ile Verte—Réparations et améliorations du quai	1,950 00
	Kamouraska—Réparations du quai et hangar	1,500 00
	Lachine—Réparations du quai	2,200 00
	Lachine—Règlement complet et final de la réclamation de MM. Léger and Charlton Limited, relativement à leur contrat pour la reconstruction de la partie d'amont du quai	3,770 75
	Lac Mégantic—Réparations du quai	1,000 00
	Lac Mégantic—Protection du rivage	4,000 00
	Lac St-Louis—Dragage	30,000 00
	Les-Escoumains—Dragage	6,900 00
	Lower Miquasha—Quai	2,000 00
	Maria—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	625 00
	Matane—Règlement complet et final de la réclamation de H. Dussault et Cie relativement à son contrat de dragage en 1923-24	19,025 60
	Méchins—Reconstruction et améliorations du quai	13,500 00
	Mille-Vaches—Agrandissement du quai	4,000 00
	Montmagny—Agrandissement du quai	10,100 00
	Montmagny—Réparations du quai	1,000 00
	Newport—Remplacement du quai	18,350 00
	Nicolet—Dragage	50,000 00
	Notre-Dame-de-Pierreville—Dragage	12,000 00

Papineauville—Améliorations du quai..	4,000 00
Pasbébiac—Agrandissement du quai..	5,000 00
Péribonka—Reconstruction du quai—A voter de nouveau...	2,700 00
Petit Cap—Brise-lames..	10,000 00
Petite Capucine—Quai et érochement..	3,750 00
Petite Vallée—Prolongement du quai..	8,000 00
Port Daniel est—Réparations de quai..	1,000 00
Rimouski—Dragage..	30,000 00
Rimouski—Agrandissement de l'entrepôt des marchandises..	1,500 00
Rivière au Tonnerre (Duck Creek)—Améliorations au port.	5,000 00
Rivière du Loup (en bas)—Réparations de quai..	6,600 00
Rivière-Ouelle—Quai..	4,600 00
Rivière Verte—Renouvellement du quai..	4,500 00
Roberval—Abri sur le quai..	1,200 00
Ruisseau à la Loutre—Réparations et prolongement de quai.	5,500 00
Ruisseau Leblanc—Brise-lames..	6,000 00
St-Charles de Caplan—Réparations de quai..	2,000 00
St-Dominique du Lac—Prolongement et réparations de quai.	3,400 00
St-Félicien—Réparations de quai..	1,500 00
St-Fulgence—Dragage..	11,550 00
St-Godfroy—Prolongement de quai—A voter de nouveau.	7,000 00
St-Grégoire de Montmorency—Reconstruction du mur de revêtement..	10,700 00
St-Lambert—Reconstruction et réparations à la digue.. ..	18,000 00
St-Louis River—Dragage..	46,200 00
434 St-Marc—Réparations au quai..	1,700 00
St-Michel de Bellechasse—Dragage..	10,700 00
St-Omer—Reconstruction et prolongement de protection de la rive..	1,100 00
St-Pierre les Becquets—Dragage, hangar et réparations des abords du quai..	6,600 00
St-Placide—Pour l'achat du quai—A voter de nouveau.. ..	5,000 00
St-Roch de Mékinac—Quai..	3,150 00
St-Roch des Aulnaies—Réparations et améliorations de quai.	3,275 00
St-Siméon—(Rivière Noire)—Prolongement du brise-lames.	700 00
St-Siméon de Bonaventure—Prolongement du quai brise-glaces..	1,800 00
St-Siméon de Bonaventure—Pour terminer les travaux de protection..	1,000 00
Ste-Anne de Chicoutimi—Nouvelle cale..	1,450 00
Ste-Anne de la Pocatière—Réparations de quai..	1,000 00
Ste-Anne de Sorel—Prolongement de brise-lames et reconstruction de brise-glaces..	8,800 00
Ste-Luce—Réparations de quai..	2,100 00
Sabrevois—Réparations de quai..	4,500 00
Sorel—Améliorations au port—Montant supplémentaire requis..	29,100 00
Squatteck—Réparations de quai..	2,000 00
Vaudreuil—Dragage..	17,000 00
Ville Marie—Réparations de quai..	7,400 00

Ontario

Bracebridge—Réparations au brise-lames..	1,500 00
Cobourg—Améliorations au port..	14,200 00
Collingwood—Dragage..	2,500 00

	Grand Bend—Réparations à la jetée	2,500 00
	Kagawong—Réparations et prolongement de quai	2,500 00
	Kenora—Quai	9,000 00
	Kingsville—Réparations aux jetées	4,000 00
	Leamington—Réparations à la jetée	1,100 00
	Lion's Head—Dragage	13,000 00
	L'Orignal—Contribution pour finir les travaux de protection des berges	668 00
	Maidens Creek—Quai	2,200 00
	Midland—Quai et dragage—Nouvelle somme requise	10,000 00
	Morinus—Remplacement d'un quai	2,000 00
435	Muskoka Narrows—Môle	5,000 00
	New Liskeard—Réparations de quai	1,300 00
	Point Edward—Dragage—Crédit revoté	30,000 00
	Port Burwell—Amélioration au port	55,000 00
	Port Elgin—Réparations aux ouvrages du port	4,000 00
	Port Hope—Dragage	14,500 00
	Port Stanley—Améliorations et réparations au port—Nouvelle somme requise	6,000 00
	Sault Ste-Marie—Améliorations de quais	50,000 00
	Wabigoon—Quai	1,200 00
	Manitoba	
436	Rivière Roseau—Améliorations	50,000 00
	Steep Rock—Quai	2,700 00
	Saskatchewan et Alberta	
	Fort Chipewyan—Prolongement de quai	7,000 00
437	Fort McMurray—Quai	21,000 00
	Fort Smith—Quai	10,400 00
	Colombie-Britannique	
	Anderson Bay—Ponton	2,600 00
	Buckley Bay—Débarcadère	1,000 00
	Cowans Cove—Réparations et améliorations de quai	1,500 00
	East Arrow Park—Réparation de quai	1,800 00
	False Creek—Dragage—n.s.r.	500 00
	Fraser River—Améliorations—n.s.r.	100,000 00
	Rivière Fraser—Travaux de protection à Rosedale, le gouvernement provincial contribuant une somme égale	3,000 00
	Half-Moon-Bay—Améliorations et réparations au quai	2,300 00
	Horse Shoe Bay—Quai	9,000 00
	Osland Park—Enlèvement des cailloux	1,000 00
	Penticton—Reconstruction du quai	100 00
	Phipps Point—Ile Hornby—Extension du débarcadaire	1,200 00
	Port-Alberni—Extension du ponton	2,500 00
	Port-Neville—Ponton	3,000 00
438	Rivière Powell—Améliorations au quai	10,000 00
	Prince Rupert—Pontons	15,000 00
	Quathiaski Cove—Ponton	1,150 00
	Roberts Creek—Extension et réparations au quai	9,500 00
	Snug Cove (Ile Bowen)—Extension du quai	2,400 00
	Sointula—Réparations au quai	1,600 00
	Stewart—Contributions au gouvernement provincial pour le revêtement du chemin Stewart-Hyder	11,100 00
	Stewart—Extension du quai	43,000 00
	Summerland—Réparations au quai	40 00

	Tow Hill (Rivière Hi-Ellen)—Quai..	3,200 00
	Vancouver, Parc Stanley—Protection de l'avant rivage.. ..	8,000 00
	Port Victoria—Dragage..	59,200 00
	West Bay—Ile Gambier—Emplacement du ponton..	1,500 00

En général

439	Rivière et ports en général—Crédit supplémentaire requis..	5,000 00

Dragage

440	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta—Crédit supplémentaire requis	9,200 00
	Dragage—Colombie-Britannique—Crédit supplémentaire requis..	20,500 00

CHEMINS ET PONTS

441	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury; les gouvernements d'Ontario et de Québec contribuent chacun un tiers du coût—Voté de nouveau..	40,000 00
	Pont international sur la rivière Ste-Croix, entre Ste-Croix, N.-B., et Vanceboro, Maine, l'Etat du Main contribuant une somme égale..	17,500 00
	St-Majoric, P.Q.—Réparations aux abords du pont..	4,000 00

LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

442	Réseau télégraphique du Cap-Breton—Extension à Pipers Glen..	900 00
443	Reconstruction du réseau téléphonique Ste-Justine—St. Cyprien..	600 00

Saskatchewan et Alberta

444	Réseau télégraphique du lac Meadow au lac Loon..	8,000 00

Colombie britannique

445	Réseau de la rivière Powell—Extension de Buccaneer Bay à l'île Lasqueti..	11,300 00
	Réseau téléphonique au ranche du parc aux Chevreuils.. ..	300 00

DIVERS

446	Entretien et maintien des barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, pour arpentages s'y rattachant et règlement des dommages aux terrains—Crédit supplémentaire requis..	57,000 00
	Monument national sur la place Connaught—Crédit supplémentaire requis..	25,000 00
	Allocation de commisération à Phidolin Synott, père de Maxime Synott qui s'est noyé pendant l'exécution de ces devoirs à Summerside, I. du P.-E., le 30 septembre 1924.	2,500 00

SUBSIDES AU COURRIER POSTAL ET SUBVENTION À LA NAVIGATION

448	Service de bateaux à vapeur entre Charlottetown, Voctoria et le quai Holliday..	2,500 00
449	Service de bateau à vapeur entre Mulgrave et Canso—Crédit supplémentaire requis..	10,000 00

450	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escale au ports intermédiaires—Crédit supplémentaire requis..	4,500 00
451	Pictou, Murray Harbour et Georgetown..	2,267 00
452	Service de bateau à vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp—Crédit supplémentaire requis..	2,000 00
453	Service d'hiver entre St-Catherine's Bay et Tadoussac—Credit supplémentaire requis..	1,000 00
454	Service de bateaux à vapeur entre St-John et St-Andrews, avec escale aux ports intermédiaires—Crédit supplémentaire requis..	1,000 00

SERVICE OCÉANIQUE ET FLUVIAL

456	Service radiotélégraphique et pour la construction et l'entretien d'un navire en communication radiotélégraphique avec les postes riverains et pour l'administration générale de la Loi concernant la radiotélégraphie ainsi que des règlements découlant de ladite loi dans tout le Dominion—Crédit supplémentaire requis..	10,000 00
457	Service de radio: Pour l'amélioration générale des conditions de receptivité en faveur des écouteurs patentés des émissions..	29,780 00
458	Somme requise pour indemniser MM. Bain, Bickwell, Macdonnell et Gordon, avocats, pour services rendus dans la cause du Roi *vs* la Dominion Shipbuilding and Repair Company, Limited..	392 49
459	Somme requise pour rémunérer M. Eugène Lafleur, C.R., pour services professionnels rendus lorsque fut portée en appel au Conseil privé la cause de la ville de Maisonneuve contre la Commission du port de Montréal—Le procureur général du Canada intervenant..	7,702 67
460	Somme requise pour rémunérer MM. Charles Russell et Cie, agents du ministère de la Justice à Londres, pour services professionnels rendus lorsque fut portée en appel au Conseil privé la cause de la ville de Maisonneuve contre la Commision du port de Montréal—Le procureur général, intervenant..	2,240 50
461	Somme requise pour rémunérer M. Léon Garneau, C.R., pour services professionnels rendus lors d'une action en dommage intentée contre la couronne par le Canada Steamship Lines..	2,688 14
462	Somme requise pour rembourser le British Board of Trade des déboursés effectués pour secours porté aux matelots canadiens non autorisés par la Loi canadienne de navigation. Pour payer aussi les frais d'hôpital du matelot canadien Wilfrid Conway, servant autrefois sur le vapeur hollandais "Ary"..	1,000 00
463	Somme requise pour rémunérer MM. Bain, Bickwell, White et Gordon, avocats, pour services professionnels rendus dans la cause du Roi contre The London Guarantee and Accident Company, Limited—The Prince Rupert Dry Dock and Engineering Company..	973 04
464	Somme requise pour faire enlever les débris du vapeur Canadien Recruit..	50,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

465	Canal maritime du fleuve St-Laurent—Somme requise pour la réparation des dragues, etc. A voter de nouveau le solde non employé du crédit n° 219 du budget principal de 1925-26..	117,996 16

SERVICE DES PHARES ET DES CÔTES

466	Etablissement de phares et d'aides à la navigation, y compris la réglementation du trafic aux endroits où la chose est jugée nécessaire—Crédit supplémentaire..	5,350 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Intérieur

467	Service topographique—Autre somme requise pour les services aériens, etc...	20,000 00

PÊCHERIES

468	Appointements et déboursés des agents et des gardiens des pêcheries, des patrouille de pêcherie et du service de protection des pêcheries—Crédit supplémentaire..	29,000 00
469	Pour aider à la conservation et au développement de la pêche en eau profonde ainsi que pour la demande du poisson—Crédit supplémentaire..	100,000 00
470	Commission biologique maritime du Canada (C) Enquêtes sur l'élevage du poisson—Crédit supplémentaire..	2,000 00

MINES ET COMMISSION GÉOLOGIQUE

471	*Service des mines—*	
	Pour mettre en exploitation la tourbière d'Alfred, Ontario.	70,000 00
472	*Commission géologiques—*	
	Octroi au Second Empire Mining and Metallurgical Congress, pour faciliter une assemblée à tenir au Canada, en août 1927..	25,000 00

TRAVAIL

473	Loi d'enquête sur les Trusts et Cartels—n.s.r...	24,807 00
474	Secours au chômage—Pour fournir les sommes dues à diverses municipalités et provinces en vertu du décret C.P. 315..	59,500 00
475	Loi des rentes annuelles—n.s.r...	15,000 00

INDIENS

476	*Nouvelle-Ecosse—*	
	Soins médicaux et médicaments—Nouvelle somme requise..	5,000 00
	Ontario and Québec—	
477	Secours, soins médicaux et médicaments—Nouvelle somme requise..	6,000 00
477	Répar. de routes et de ponts et drainages—Nouvelle somme requise..	10,000 00
477	Dépenses générales—Nouvelle somme requise..	2,000 00

478	*Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. N.-O.—*	
	Hôpitaux, soins médicaux, etc.—Nouvelle somme requise.	3,000 00
	Dépenses générales—Nouvelle somme requise..	12,000 00
	Colombie-Britannique—	
479	Secours médicaux, médicaments et hôpitaux—n.s.r..	1,500 00
	Dépenses générales—Nouvelle somme requise..	1,800 00
	Pour achat de terres—Réserves de Terrabasket..	5,000 00
480	Instruction des Indiens..	122,000 00

GENDARMERIE MONTÉE DU CANADA

481	Paye des gendarmes (y compris $176.71, paye de congé de retraite due à Mlle J. Ferguson, sténographe catégorie 3, du 1er janvier au 13 février 1926 inclus)..	23,870 46
	Subsistance (y compris billets, frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, réparations et renouvellements de vêtements, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport des armes et de leur équipement, réparations aux édifices, dépenses extraordinaires et enquêtes criminelles)..	131,737 79

GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU NORD-OUEST

	Intérieur—	
482	Somme additionnelle requise pour enquête sur la possibilité de réintroduire le renne dans les territories du Nord-Ouest..	5,000 00

TERRES ET PARCS FÉDÉRAUX

483	Part du gouvernement fédéral dans les frais de transport relatifs à l'exode des colons des régions de sécheresse à d'autres endroits—Nouvelle somme requise..	16,500 00
	Somme requise pour payer les parts non perçues des avances de grains de semence faites dans la province de Saskatchewan par les banques autorisées, aux détenteurs de terres fédérales non patentées sous la garantie du gouvernement fédéral, aussi commission payable aux banques pour perception, honoraires aux secrétaires trésoriers des municipalités et aux fonctionnaires des ministères, provinciaux d'agriculture, et de bureau, frais de voyage, etc..	1,000 00
	Pour faire droit aux réclamations des métis, district de la rivière MacKenzie, T.N.-O.—Revoté..	5,760 00
	Somme requise pour payer les comptes en souffrance de la commission royale sur le bois de pulpe, y compris allocation à E. H. Finlayson tel qu'autorisé par décret 1594 du 16 sept. 1924—Crédit renouvelé..	1,529 19
	Pour payer au gouvernement des Etats-Unis conformément aux articles 8 et 10 de la convention du Lac des Bois signée à Washington le 24 février 1925 et approuvée par la Chambre des Communes le 5 mai 1925 et par le Sénat le 12 mai 1925..	275,000 00
	Pour l'agrandissement de la décharge ouest du Lac des Bois et l'établissement de bons ouvrages de contrôle conformé ment aux récommandations de la commission mixte internationale—A voter de nouveau..	50,000 00

ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS SUR DES TERRES

484	Avances aux soldats et colonisation générale des terres conformément à la loi de l'établissement des Soldats sur des terres, frais d'administration de l'établissement des soldats et de la colonisation en général, y compris les appointements—Crédit supplémentaire..	50,000 00

DIVERS

485	Subvention à la Société Royale du Canada—Crédit supplémentaire..	3,000 00
486	Réception à l'Union Interparlementaire pour la paix..	11,448 88
487	Frais découlant de la loi de tempérance—Crédit supplémentaire..	4,000 00
488	Frais découlant des lois de naturalisation de 1914 et 1920—Crédit supplémentaire..	2,000 00
489	Conférence des provinces..	10,000 00
490	Commission des archives publiques, dépenses imprévues et appointements du président..	3,000 00
491	Appointements et dépenses, bureau des passeports—Crédit supplémentaire..	6,500 00
492	Somme requise pour payer les frais de la délégation à la Conférence impériale..	10,000 00
493	Enregistrement des brevets—Montant supplémentaire.. ..	5,000 00
494	Afin de remplacer et compléter la somme de $8,000 payée au gouvernement canadien par le Canada Atlantic Railway Company dans le but de déblayer la réserve du gouvernement sur la rive occidentale du canal Rideau entre la Plaza et l'avenue Laurier dans la ville d'Ottawa, et d'y construire un prolongement de la promenade sous la direction de la Commission d'embellissement d'Ottawa—la susdite somme de $8,000 ayant été dépensée pour faire droit aux réclamations des héritiers de la succession Sparks relativement à la réserve du gouvernement sur la rive orientale ou rive opposée du canal Rideau entre la Plaza et l'avenue Laurier..	100,000 00
495	Afin de pourvoir au montant devant être payé à T. H. Parker, W. T. Spencer, du Museum Book Stire, etc., pour l'achat de tableaux, manuscrits et autres documents historiques..	5,000 00
496	Afin de pourvoir, sujet à l'approbation du Bureau du trésor, aux traitements, reclassifications, révisions, promotions et augmentations..	89,340 00
497	Afin de pourvoir aux traitements et dépenses des aviseurs s'occupant de l'enquête du tarif. Les paiements peuvent être faits en dépit de toute disposition contraire dans la Loi du service civil ou ses règlements—Crédit supplémentaire..	25,000 00
498	Dépenses relatives à l'exposition historique des premiers temps des colonies françaises à Paris..	2,500 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE À LA PERCEPTION DU REVENU

Divers

499	Têtes de ligne de Port Nelson—Chemin de fer de la baie d'Hudson (Nouveau crédit, $14,412.69)..	30,000 00

COMMERCE

500	Impressions des publications parlementaires et des ministères—Montant supplémentaire..	18,907 00
501	Montant requis afin de rembourser l'argent perçu sur les *overages* dans les élévateurs publics de têtes de lignes..	81,330 74
502	Loi des grains du Canada—Montant supplémentaire..	350.000 00
503	Elévateur d'Halifax—Montant supplémentaire..	130,000 00
504	Equipement des élévateurs—Montant supplémentaire..	78,150 00
505	Remboursement du loyer d'entreposage—Elévateur de Saskatoon..	5,833 32
506	Emplacement de l'élévateur de Prince-Rupert..	165,000 00
507	Service de renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses concernant le développement et l'extension du commerce canadien—Montant supplémentaire..	10,000 00
508	Service des nouvelles britanniques et étrangères..	16,000 00

AJUSTEMENT DES RÉCLAMATIONS DE GUERRE

509	Secrétaire d'Etat—Crédit supplémentaire..	8,672 18

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté en accompte de certaines dépenses du service public pour l'exercice se terminant le 31 mars 1926, la somme de $2,727,376.35 soit accordée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

2. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté en accompte de certaines dépenses du service public pour l'exercice se terminant le 31 mars 1927, la somme de $7,057,741.85 soit accordée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb, obtient alors la permission de présenter un Bill No 46, Loi accordant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public des exercices se terminant respectivement le 31 mars 1926 et le 31 mars 1927, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les ordres de la Chambre sont votés:—

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 1, le 1er décembre 1926;
2. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 2, le 1er décembre 1926;
3. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1926;
4. Le nombre des souscripteurs au Fonds de retraite, le 1er décembre 1926;
5. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 1, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
6. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 2, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
7. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de retraite qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
8. Le montant au crédit du Fonds de pension No 3, le 1er décembre 1926;
9. Le montant au crédit du Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1926;
10. Le montant au crédit du Fonds de retraite le 1er décembre 1926;
11. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;
12. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1927;
13. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 5 depuis l'établissement du Fonds;
14. Les déboursés totaux du chef de gratifications, à même le Fonds de pension No 5, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;
15. Le total des déboursés du chef de gratifications à même le Fonds de pension No 5, du 1er mars 1926 au 1er décembre 1926;
16. Le total des déboursés du chef de rentes annuelles à même le Fonds de pension No 5, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;
17. Le total des déboursés du chef des rentes annuelles, à même le Fonds de pension No 5, du 31 mars 1926 au 1er décembre 1926;
18. Le total des déboursés du chef du Fonds de pension No 1, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;
19. Le total des déboursés à même le Fonds de pension No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1926.

Par M. Geary—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant (1) toutes les patentes hydrauliques actuellement en vigueur, accordées par le département des Chemins de fer et Canaux; déclaration donnant dans chaque cas l'emplacement, la quantité d'énergie louée, le loyer actuel et lors de l'adjudication; aussi, la date de chaque bail originel, le nom du locataire, les transferts, et le nom du titulaire actuel;

(2) toutes les patentes d'hydraulique accordées par le département des Chemins de fer et Canaux, et qui ont été révoquées ou autrement annulées.

La Chambre s'ajourne alors à 10.30 p.m. jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 9 FEVRIER 1927

---

3 heures p.m.

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour la construction de certaines lignes de chemins de fer.—M. *Dubuc*.

De la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour compléter et exploiter leur chemin de fer.—M. *Parent*.

De *The Alberta Railway and Irrigation Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer, terminer et exploiter certaine partie de leur chemin de fer.—M. *Jelliff*.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi les autorisant à construire certaines lignes d'embranchement, et pour proroger le délai pour terminer certaines autres lignes d'embranchement de chemin de fer. —M. *Spencer*.

De la *Manitoba and North Western Railway Company*, pour une loi les autorisant à construire une certaine ligne d'embranchement de chemin de fer. —M. *McPhee*.

De la *Commercial Travellers Mutual Benefit Society* et la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society*, pour une loi à l'effet de déclarer que la charte de cette dernière n'a pas expiré le 19 juillet 1926 et de modifier de nouveau leur loi d'incorporation. M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De *R. T. Vanderbilt Company, Incorporated*, de New-York, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à émettre un brevet au lieu du brevet No 211,926.—M. *Edwards* (Ottawa).

De *The Canadian Transit Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer un pont sur la rivière Détroit.—M. *Odette.*

De George Wright, de Toronto, Ontario, capitaliste, et autres, pour une loi à l'effet de constituer en corporation *Niagara Falls Memorial Bridge Company.* —M. *Pettit.*

De William Johnston, d'Ottawa, Ontario, avocat, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company.*—M. *Odette.*

De Harriett Louise Gates (née Buckley), de Godfrey, comté de Frontenac, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Arthur Gates, de Toronto, Ontario.—M. *Ross* (Kingston).

De Charles William John Walker, de Kingston, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Marion Marie Walker, de Kingston, Ontario.—M. *Ross* (Kingston).

De Edward Barker, de Arden, township de Kennebec comté de Frontenac, Ontario, opérateur de téléphone, pour une loi de divorce d'avec Ruth Coral Barker, de Watertown, New-York.—M. *Ross* (Kingston).

De Mabel Beatrice Nash (née Hughes), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cyril Knowlton Nash, de Toronto, Ontario.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Joseph Azaric Handfield, de Montréal, Québec, médecin, pour une loi de divorce d'avec Pauline Fréchette Handfield, de Montréal, Québec.—M. *McPhee.*

De Frederick George Jones, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Isabell Jones, de Toronto, Ontario.—M. *Church.*

De James Alfred McCabe, de Toronto, Ontario, peintre, pour une loi de divorce d'avec Elizabeth Helen Ashton McCabe, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De John Jones, du Township de Sombra, comté de Lambton, Ontario, fermier, pour une loi de divorce d'avec Edna Jones, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Church.*

De Gladys Andrea Boyle (née Holliday), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Joseph Boyle, de Fort-William, Ontario|—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Audrey Idelle Knowles (née Galvin), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Edward Knowles, de Toronto, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Lillian Franklin Boddy, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Northbridge Boddy, de Toronto, Ontario.—M. *Stinson.*

De Clara Cairney, de Sudbury, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Cairney, de Sudbury, Ontario.—M. *Lapierre.*

De Anna Mae Francis, de Picton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Francis, de Picton, Ontario.—M. *Tummon.*

De George Melville Fleet, de Hamilton, Ontario, chauffeur de locomotives, pour une loi de divorce d'avec Mary Elizabeth Fleet, de Hamilton, Ontario.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De John Henry Fisher, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Kathleen Mildred Fisher, de Hamilton, Ontario.—M. *Rennie.*

De Olive Mary Mead, de Guelph, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur William Mead, de Toronto, Ontario.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Celia Kornblum (née Bassin), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Jacob Kornblum, de Toronto, Ontario.—M. *Heaps.*

De Edith Hutchison, de Peterboro, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Hutchison, de Bratford, comté de Yorkshire, Angleterre.—M. *Lang.*

De Elsie Adams, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Albert Adams, de Woodstock, Ontario.—M. *Stewart* (Leeds).

De Zelpha Root (née Harper), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Bertram Cecil Root, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Indietta Muriel Taylor (née Marsielles), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Alvin Graham Taylor, de Toronto, Ontario.—M. *Lennox.*

De Percey Ashley Davis, de Oshawa, Ontario, électricien, pour une loi de divorce d'avec Alice Maud Davis (née Smith), de Montréal, Québec.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Maretta Isabelle Grose Leach, de Bruce-Mines, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Leonard Edward Leach, de North-Bay, Ontario.—M. *Heaps.*

De Sarah Simpson (née Fenson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Bernard William Simpson, vannier.—M. *Jacobs.*

De Jessie Isobel Davidge (née Moir), de Galt, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Herbert George Davidge, de Galt, Ontario, mécanicien.—M. *McPhee.*

De William Newton Anglin, de Toronto, Ontario, dessinateur, pour une loi de divorce d'avec Margaret Florence Anglin, de Toronto, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Samuel Clement Askin, du township de Scarborough, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Jennie Edith Askin, de Toronto, Ontario.—M. *McPhee.*

De Mary Saranchuk (née Seremok), de Ford-City, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Saranchuk, de Ford-City, Ontario.—M. *McPhee.*

De Harriett Robinson (née Ferguson), du Township de York, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William McGolphin Robinson, du township de York, comté de York, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Annandale Ramsden (née Mills), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frank Leslie Ramsden, de Toronto, Ontario.—M. *Goodison.*

De Matilda Emily Cantrell (née Oke), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Oliver Cantrell, de Toronto, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Alice Elizabeth Fegan (née Lawr), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William James Alexander Fegan, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Cecilia Lucy Holloway, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Charles Holloway, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De May Elizabeth Chambers (née Guiton), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Lockhart Chambers, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Merton Egbert Ellsworth Kittredge, d'Ottawa, Ontario, fonctionnaire public, pour une loi de divorce d'avec Mary Kittredge, de Kingston, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Annie Moore (née Blandford), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Reginald Roy Moore, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Ethel Clementina Craig-Williams, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Craig-Williams, de Coventry, Angleterre.—M. *Lennox.*

De Ronald File, de Ste. Catharines, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Margaret File, de Evanston, Illinois, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Lennox.*

De Ronald Lorne Johnston, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Pearl Corinne Johnston, de Wickliffe, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Goodison.*

De Margaret Ann Hall (née Wilson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harris Stanley Hall de Toronto, Ontario.—M. *Goodison.*

De Frederick W. McLean, de Smith's-Fall, Ontario, épicier, pour une loi de divorce d'avec Margaret McLean, de New-York, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park),

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Cherie Mat Aston (née Irwin), d'Ottawa, Ontario, épouse de Ward Beecher Aston.

De Della Bishop (née Hetherington), de Toronto, Ontario, épouse d'Albert Edward Bishop.

De Ninna Louise Bryant (née Timson), d'Ottawa, Ontario, épouse de Charles William Bryant.

De Beatrice Maud Cammell, de Toronto, Ontario, épouse de Robert John Cammell.

De Fannie Louise Dance (née Parrington), de Toronto, Ontario, épouse de John Herbert Dance.

De Erik Herman Delling, de Stratford, Ontario, époux de Lillian Delling (née Horsfall).

De Muriel Helen Louise Dunn (née Calver), de Bowmanville, Ontario épouse de Lawrence Charnock Dunn.

De John Thomas Fray, de Toronto, Ontario, époux de Lillian Constance Fray (née Harnett).

De Florence Emaline Hind (née New), de Toronto, Ontario, épouse de William Hall Hind.

De Leila Beecher Smith Kerman, de Ste. Catharines, Ontario, épouse de Robert Duncan Kerman.

De Nelson Douglas Longfield, de Toronto, Ontario, époux de Grace Longfield (née Blackburn).

De Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson, de Toronto, Ontario, épouse de Alfred Herbert Stanton Lawson.

De Lotta Maria McGregor, de Hamilton, Ontario, épouse de Howard Norman McGregor.

De Dorothy Helen Murray, de Toronto, Ontario, épouse de Frank Bevan Murray.

De Fanny Mayer, de Toronto, Ontario, épouse de Max Abraham Mayer.

De Ruby Pearl Northam, de Toronto, Ontario, épouse de Robert Sheldon Northam.

De William Henry Poultney, de Toronto, Ontario, époux de Florence Bedford Poultney.

Et aussi,—Que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés.

Ces pétitions demandent l'adoption de Bills qui ont été considérés par les deux Chambres au cours de la session dernière, mais n'ont pas reçu la sanction royale en raison de la dissolution du Parlement. Votre examinateur constate que bien que les prescriptions de la règle 91 aient été observées l'an dernier, aucun avis n'a été publié relativement aux procédures qui pourront être prises au sujet de ces pétitions au cours de la session actuelle, savoir:

De John Jones, du township de Sombra, comté de Lampton, Ontario, époux de Edna Jones.

De Olive Mary Mead, de Guelph, Ontario, épouse de Arthur William Mead.

De Edward Barker, du village de Arden, comté de Frontenac, Ontario, époux de Ruth Coral Barker.

De Lillie Brown Nichols, de Guelph, Ontario, épouse de William Charles Nichols.

De James Gibb Erskine, d'Ottawa, Ontario, époux de Gladys Muriel Hall Erskine.

De Ernest Johnson, de Toronto, Ontario, époux de Annie Johnson.

De Ethel Clementina Craig-Williams, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Craig-Williams.

De Gladys Andrea Boyle, de Toronto, Ontario, épouse de Charles Joseph Boyle.

De Leslie Ellis Noble, de Toronto, Ontario, époux de Jessie Matilda Noble.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1927, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 février 1927.

Sur motion de M. Robb, ledit message de Son Excellence le Gouverneur général, et le budget qui l'accompagne est référé au comité des Subsides.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que mercredi prochain le 16 courant et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à 3 heures de l'après-midi.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1, en date du 5 janvier 1927, relativement aux amendements aux règlements passés par le bureau d'établissement des soldats, affectant les terres fédérales d'après les prescriptions de l'article 63 de la Loi d'établissement des soldats, 1919 (Inscription par procuration).

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la santé publique pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Church, secondé par M. Garland (Carleton), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 47, Loi modifiant la Loi des Postes (Propriétaires de journaux), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, secondé par M. Garland (Carleton), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 48, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919. (Tarifs spéciaux de la houille), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La première lecture des Bills du Sénat étant appelée,

M. l'Orateur:

Le 15 décembre dernier l'examinateur des pétitions pour Bills privés faisait un rapport spécial sur la plupart des bills d'alors et sur ceux d'aujourd'hui, disant que si la règle afférant à la publication de l'avis avait été observée l'an dernier, nul avis n'avait été publié cette année quant à l'un ou l'autre des bills.

Selon les dispositions de la règle 96 (2) les pétitions et le rapport en question se trouvent automatiquement référés au Comité des Ordres permanents, sujets à recommandation, relativement à la décision que la Chambre devrait prendre; dans les circonstances on ne doit pas considérer ces bills avant que le rapport du comité n'ait été reçu.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Denis (St-Denis)—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:

1. Pendant combien d'années l'honorable C.-J. Doherty a rempli les fonctions de juge, et combien il a reçu pendant ce temps.
2. Pourquoi il a été mis à la retraite, et combien il a reçu depuis.
3. Combien il a reçu comme procureur dans l'affaire du Labrador, dont le jugement est encore attendu au Conseil privé.
4. Quels ont été dans cette affaire ses honoraires, frais de voyage et autres frais.
5. S'il reste des réclamations à payer dans cette affaire, et quel en est le montant.
6. Combien il a reçu pendant et après la guerre, comme honoraires, frais de déplacement, au sujet des négociations du Traité de Versailles.
7. Combien il a reçu comme honoraires, frais de voyage, etc., lors de sa représentation à la Société des Nations, à Genève.
8. Combien, au total, l'honorable C.-J. Doherty a reçu du gouvernement du pays depuis qu'il est au service de l'Etat, soit comme député, juge, ou autrement.

M. Church propose, secondé par M. Garland (Carleton), que—Attendu que le Parlement du Canada a jugé nécessaire et opportun d'établir un impôt sur le revenu, comme mesure de revenu découlant de la guerre, et pour empiéter temporairement sur le domaine anciennement exclusif des municipalités quant à la perception de cet impôt; et

Attendu que cet impôt a entraîné un double emploi et qu'il y a une forte demande *de réduire l'impôt* et de rendre aux municipalités leurs anciens droits et prérogatives exclusifs quant à cette forme d'impôt; il est résolu que la Chambre appuie le gouvernement dans toute mesure immédiate donnant suite au principe

de la présente résolution et réduisant l'impôt, y compris l'impôt sur le revenu, la taxe de vente, les timbres de revenu et autres formes de taxes nuisibles.

Après débat, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. Church, secondé par M. McGibbon, propose, que—De l'avis de la Chambre la Loi électorale actuelle n'est pas satisfaisante quant aux listes des électeurs, et elle devrait être révoquée et remplacée par un système d'inscription nationale des électeurs, adapté aux besoins particuliers du Canada, et par lequel chaque électeur serait tenu de s'inscrire pour obtenir la franchise électorale avant une élection fédérale.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

La Chambre s'ajourne alors à 5 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 10 FEVRIER 1927

Prières.

William Duff, député pour le district électoral de Antigonish-Guysborough, ayant préalablement prêté serment selon la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De H. W. Norton, et autres, des provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie-Britannique, demandant que l'on transfère aux provinces de l'Ouest leurs ressources naturelles.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De Wilhamina Susanna Annis (née Hawkins), du township de Scarboro, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edwin Ernest Annis, de Brougham, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Jean Valenti, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marie Valenti.—M. *Sanderson.*

De la Compagnie de canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour la construction de ses canaux.—M. *Chevrier.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre

le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Blanche Evelyn Parkinson (née Burton), de Toronto, Ontario, épouse de George Edward Parkinson.

De Dmytro Pushkedra, de Thorold, Ontario, époux de Maria Pushkedra.

De Carl Stanley Ryerse, de Port Dover, Ontario, époux de Annie Alberta Ryerse.

De Edna May Stevens (née Shambrook), de Toronto, Ontario, épouse de William Frederick Stevens.

De James Sharkey, de Verdun, Québec, époux de Mary Sharkey (née Christmas).

De Paul E. Scarr, de Windsor, Ontario, époux de Lena Scarr.

De Lawrence (ou Reginald) Sinclair, de Hamilton, Ontario, époux de Jean Gibb Sinclair (née Shaver).

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des appendices du sommaire des procédures de la Conférence impériale tenue à Londres, Angleterre, 1926.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Qu'il soit imprimé immédiatement 1,000 copies en anglais et 700 en français des appendices du sommaire des procédures de la Conférence impériale, 1926, déposée sur la Table de la Chambre ce jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Etat détaillée des dépenses se rapportant à l'enquête sur la coalition sur la vente des fruits et des légumes de l'Ouest.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1023, en date du 24 juin 1926, se rapportant au transfert des ressources naturelles à la province de l'Alberta par le Dominion du Canada, et pourvoyant au renvoi de la question soulevée quant à la validité constitutionnelle de l'article 17 de la loi de l'Alberta relative au sujet de l'éducation des écoles dans ladite province à la cour suprême du Canada.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies des arrêtés du Conseil autorisant le ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile d'assumer certaines responsabilités concernant des pensionnaire de 20 p. 100 et plus relativement au paiement de compensations prélevées contre les employeurs par les bureaux de compensation des travailleurs.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 49, Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914.—M. *Robb.*

Bill No 50, Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.—M. *Robb.*

Bill No 51, Loi modifiant la Loi des liquidations.—M. *Robb.*

Bill No 52, Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914.—M. *Robb.*

M. Church, secondé par M. Garland (Carleton), du consentement de la Chambre présente un Bill No 53, Loi modifiant le Code criminel, (Jeux publics pour fins de charité), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont, du consentement de la Chambre, présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 54, Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux.—M. *Stewart* (Edmonton-Ouest).

Bill No 55, Loi ayant pour objet d'accorder au Surintendant général des Affaires indiennes un contrôle spécial de certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et qui font partie de la réserve indienne de Saint-Régis.—M. *Stewart* (Edmonton-Ouest).

Bill No 56, Loi modifiant la Loi des sauvages.—M. *Stewart* (Edmonton-Ouest).

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Garland (Rivière-à-l'Arc)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Quant aux achats publics et à l'adjudication des contrats publics fédéraux, quel est le montant en dollars des achats et contrats (*a*) de l'exercice 1925-26, (*b*) des contrats adjugés par concurrence ouverte, (*c*) des contrats adjugés par les départements, (*d*) et adjugés sous l'autorité du comité de surveillance des contrats du gouvernement.

2. Quant au comité de surveillance des contrats du gouvernement quelle est sa situation actuelle relativement (*a*) à l'importance de son personnel, (*b*) au coût du personnel, (*c*) et à la nature des fonctions.

Par M. Garland (Rivière-à-l'Arc)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Effectif du personnel du gouvernement fédéral à la date vérifiable la plus récente.

2. Comment ce personnel est-il divisé, numériquement, comme (*a*) hommes, (*b*) femmes, (*c*) permanents, (*d*) temporaires, (*e*) civils, (*f*) soldats rapatriés, (*g*) sous l'empire de la Loi du service civil, (*h*) exempté de cette loi.

Par M. Garland (Rivière-à-l'Arc)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Total des crédits pour l'exercice 1925-26 aux comptes du capital et du fonds consolidés.

2. Comment se divisent ces crédits quant (*a*) aux sommes affectées aux guerres passées, (*b*) aux guerres futures, (*c*) aux départements civils, (*d*) aux travaux publics, (*e*) aux sciences, (*f*) aux améliorations sociales et professionnelles, (*g*) aux item non prévus en (*c*), (*d*), (*e*) et (*f*).

Par M. Hay—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Dans combien de villes ayant une population de 3,000 ou moins au Canada on fait la levée de la malle.

2. Quels sont le nom de chacune de ces villes, sa population, et le nombre des boîtes à lettre qu'elle contient.

3. Combien coûte cette levée dans chacune de ces villes.

4. Combien elle coûte dans tout le Canada.

Par M. Séguin—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

Combien le gouvernement paye par année pour tout le rouage de la Commission du service civil, quant aux appointements de commissaires, aux salaires des fonctionnaires et employés, aux frais de voyage, loyers de bureaux, et autres frais quelconques.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, adoptée par les deux Chambres au cours de la session dernière, mais restée sans sanction, et de décréter

(*a*) L'enlèvement du droit postal supplémentaire d'un cent sur les lettres à transmettre sur une distance quelconque au Canada, sauf les "drop-letters" et les cartes postales;

(*b*) La remise de l'impôt du timbre sur les quittances;

(*c*) L'imposition d'une taxe directe sur les cartes à jouer, sur chaque paquet de cinquante-quatre cartes ou fraction de ce nombre—dix cents le paquet;

(*d*) Une disposition pour enlever le doute lorsqu'il est question de savoir si des marchandises doivent porter la taxe de vente si elles sont vendues par vente juridique ou en vertu d'un lien; etc.;

(*e*) L'exemption de certains articles déterminés, de la taxe d'usage ou de vente;

(*f*) L'adjonction de certains articles déterminés à la liste assujettie à cinquante pour cent de la taxe de vente;

(*g*) L'enlèvement de l'impôt sur les gaz acide carbonique;

(*h*) Le remboursement des taxes sur les provisions des navires;

(*i*) L'enlèvement de l'impôt d'accise sur les automobiles évaluées à $1,200 au plus, si les conditions indiquées dans la loi en question sont remplies quant à l'importation venant d'un pays britannique, conformément au tarif de préférence britannique, ou venant de pays jouissant du tarif de faveur; ou sur les automobiles produites ou fabriquées au Canada; autorisant le remboursement de la taxe d'accise sur ces automobiles, neuves, inusées ou invendues, aux mains du vendeur ou de l'agent le 8 juin 1926; et

(*j*) Le rappel de certains arrêtés du Conseil touchant le fonctionnement des dispositions aux présentes.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure autorisant une avance à la Commission du port de Montréal, au montant de $12,000,000 au plus, pour continuer la construction des outillages de tête de ligne, sur approbation, par le gouverneur général en son conseil, des plans, devis et estimations afférant à ces travaux, et sur dépôt, par la corporation, de ses débentures en garanties de ladite avance; la mesure ci-dessus ayant été adoptée par les deux Chambres au cours de la dernière session, mais sans cependant avoir reçu la sanction royale, par suite de la dissolution du Parlement.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Du consentement général, M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant les porteurs du capital-débentures à quatre pour cent de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique émis en conformité du chapitre 100 des Statuts de 1906 et chapitre 123 des Statuts de 1913.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions, les recommande à la Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme en comité général sur lesdites résolutions.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu:—

1. Qu'il est expédient de soumettre une mesure confirmant le projet d'entente daté du 26 août 1926 avec les porteurs du capital-débentures à quatre pour cent de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, émis en conformité du chapitre 100 des statuts de 1906 et du chapitre 123 des statuts de 1913, par lesquels la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada peut, sous l'empire de règlements que le gouverneur en son conseil approuve, créer et émettre du capital nouveau en échange des certificats enregistrés au nom des porteurs, et pour le même montant ou pour le même montant collectif, selon le cas.

2. Que la somme du nouveau capital n'excédera pas en tout £7,176,801 valeur au pair, soit la valeur au pair du reliquat de l'émission totale de £10,176,-801 du capital de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique actuellement en cours, déduction faite des certificats de £3,000,000 du capital du Pacifique, détenu par Sa Majesté au nom du Canada comme garantie collatérale, pour avances que Sa Majesté a faites à la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

3. Que le nouveau capital portera intérêt à compter du 1er juillet 1926, à raison de deux pour cent par année, payable sémestriellement; et qu'un fonds d'amortissement sera réservé chaque année pour le rachat du capital égal à deux pour cent.

4. Que le gouverneur en son conseil pourra autoriser la garantie, par Sa Majesté au nom du Canada, du paiement régulier et ponctuel du principal et de l'intérêt du capital nouveau, et pourvoir aux versements du fonds d'amortissement et à leur application, ainsi qu'à d'autres clauses afférentes du projet d'entente.

5. Que sur conclusion du projet d'entente le gouverneur en son conseil pourra, aux conditions qui seront nécessaires dans l'intérêt public, déclarer que le séquestre du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique est clos; et dès la clôture du séquestre ladite compagnie ou une compagnie quelconque incluse dans le système en question, pourra être fusionnée avec la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, sur recommandation du ministre des Chemins de fer et avec la sanction du gouverneur en son conseil.

6. Que le projet d'entente, ratifié déjà par écrit des porteurs des trois quarts de la valeur du capital du Pacifique, entrera en vigueur aux termes de ses dispositions dès l'adoption d'une loi du Parlement du Canada approuvant ledit projet et autorisant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à créer et émettre le capital, et autorisant aussi la garantie ci-dessus.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 57, Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company* et concernant les Chemins de fer nationaux du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Forke propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi d'établissement des soldats et de décréter:—

1. Qu'un colon dont le contrat d'établissement avec le Bureau n'est pas échu pourra demander une nouvelle estimation de son terrain, et que la dépréciation à déterminer comprendra la diminution de la valeur actuelle du terrain et des améliorations vendus au colon, par comparaison avec le prix d'achat que le colon aura consenti à payer au Bureau pour lesdits terrains et améliorations.

2. Que s'il est démontré que la valeur des terrains et des améliorations s'est dépréciée, crédit sera accordé au colon à la date étalon de 1926, avec la somme de dépréciation déterminée finalement; et le reliquat dû par le colon sera capitalisé, et ainsi le coût total de la propriété pourra être amorti au cours de la période résiduaire de l'emprunt.

3. Que les frais encourus nécessairement de ce chef seront payés à même des crédits que le Parlement accordera de temps à autre à l'Etablissement des soldats.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général sur lesdites résolutions.

M. Heenan propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure relative aux pensions de vieillesse, et de décréter:

1. Que le Gouverneur en son conseil pourra faire une convention avec le lieutenant-gouverneur en son conseil d'une province, pour le paiement trimestriel à cette province d'une somme égale à la moitié de la somme nette que la province en question aura payée dans le trimestre précédent pour des pensions, en conformité d'un statut provincial autorisant et décrétant le paiement de ces pensions aux personnes, selon les conditions ci-après énoncées, et selon les règlements qui seront faits d'après la loi proposée.

2. Que chaque convention de ce chef restera en vigueur tant que le statut provincial aura force de loi, ou jusqu'à l'expiration des dix années comptant du jour où le Gouverneur général notifiera son intention de terminer la convention au lieutenant-gouverneur de la province avec laquelle cette convention aura été faite.

3. Que le Gouverneur en son conseil, avant l'entrée en vigueur d'une convention faite comme susdit, approuvera le projet d'administration des pensions projetées que la province se proposera d'adopter, et la province ne fera dans ce projet aucun changement sans le consentement du Gouverneur en son conseil.

4. Que les sommes payables à une province en vertu d'une semblable convention le seront de temps à autre en vertu du certificat du conseil du Trésor à même les crédits appartenant au Fonds de revenu consolidé du Canada et n'ayant pas d'autre destination;

5. Qu'il sera pourvu au paiement d'une pension à toute personne qui, lors du commencement de la pension projetée,

(*a*) est sujet britannique, ou, dans le cas d'une veuve, l'était avant son mariage;

(*b*) a atteint l'âge de soixante-dix ans;

(*c*) a résidé au Canada pendant les vingt ans qui précèdent immédiatement la date susdite;

(*d*) a résidé dans la province où est faite la demande de pension, pendant les cinq ans qui précèdent immédiatement la date susdite;

(*e*) n'est pas un Indien d'après la définition de la Loi des sauvages;

(*f*) n'a pas volontairement cédé ou transféré ses propriétés afin d'avoir droit à la pension.

6. Que la réception d'une pension ne constituera pas en soi un empêchement de voter à une élection provinciale ou municipale.

7. Que la pension maximum payable sera de deux cent quarante piastres annuellement, qui pourra être réduite par la somme du revenu du pensionné dépassant cent vingt-cinq piastres par année.

8. Que des dispositions soient établies pour porter au crédit de l'autorité accordant la pension, la valeur annuelle de la résidence d'un pensionné; recouvrer les paiements de pension de la succession d'un pensionné défunt; répartir le fardeau des pensions entre les provinces par remboursements ou réductions proportionnels lorsque le pensionné a résidé dans plus d'une province, ou a transféré son domicile permanent dans une autre province; cesser les paiements lorsqu'il transfère sa résidence hors du Canada; raviver ses droits lorsqu'il revient résider au Canada.

9. Qu'une pension ne pourra pas être aliénée ou transférée par un pensionné, ni saisie en satisfaction d'une réclamation quelconque.

10. Que le ou avant le 30 avril de chaque année le ministre des Finances fera un rapport complet au Parlement sur le fonctionnement des conventions faites en vertu de la Loi proposée, et sur les sommes que le Canada aura payées aux provinces pour chacune des différentes conventions intervenues de ce chef.

11. Le Gouverneur en son conseil pourra en temps utile, sur recommandation du ministre du Travail et avec l'approbation de la Trésorerie, faire des règlements compatibles avec les dispositions de la Loi projetée, quant aux pensions qui y sont prévues; et ces règlements seront publiés dans la *Gazette du Canada* et déposés devant le Parlement.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions les recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération lesdites résolutions.

M. Motherwell propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à l'octroi d'une assistance financière à l'Association royale des expositions agricoles d'hiver au Canada, afin de construire et d'aménager un ou des bâtiments au parc de l'exposition à Toronto, qui serviront à exposer en public le bétail et les produits agricoles et laitiers du Canada.

2. Qu'à ces fins une somme de $35,000 chaque année pendant vingt ans, à compter de l'exercice financier clos le 31 mars 1928, soit payée à même un crédit affecté à "Bétail, y compris expositions."

3. Que ce crédit soit payé à condition que le gouvernement de la province d'Ontario accorde à l'Association en question, et pendant la même durée, un octroi égal à celui du gouvernement fédéral, et selon d'autres conditions relatives à l'adjudication des places, aux primes, aux plans et devis, qui pourront être prescrits.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions les recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération lesdites résolutions.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

Qu'il soit établi un bureau nommé Bureau du crédit hypothécaire agricole canadien, constituant un corps politique et juridique comprenant quatre membres, dont l'un sera le ministre des Finances et les trois autres seront nommés par le gouverneur en son conseil; parmi ces derniers l'un sera désigné par les commissaires du crédit hypothécaire agricole canadien.

Que le Bureau émettra des obligations du crédit hypothécaire pour faire des prêts à long terme aux cultivateurs, et le gouvernement du Canada pourvoira au capital initial du Bureau par une somme d'au plus cinq millions de dollars, et souscrira une somme de cinq pour cent du capital-actions à mesure que le Bureau fera des prêts.

Le gouvernement de chaque province dans laquelle un prêt sera accordé devra souscrire au capital-actions du Bureau à mesure que des prêts seront faits dans la province, une somme égale à cinq pour cent desdits prêts, et chaque emprunteur devra aussi souscrire cinq pour cent de son emprunt lors de cet emprunt. Les prêts seront faits sur garantie d'une première hypothèque sur les terres agricoles; l'intérêt dépassera l'intérêt payable sur les obligations de prêt agricole en proportion suffisant à pourvoir aux frais de fonctionnement; les obligations du prêt agricole constitueront des placements juridiques et le ministre des Finances pourra les acheter, du moment que la somme des obligations qu'il détiendra de ce chef ne dépasseront jamais quinze millions de dollars; et la somme d'un paiement par le gouvernement du Canada à compte du capital du Bureau, ou comme paiement pour l'achat d'obligations du prêt agricole, sera payée à même le Fonds consolidé du revenu par autorité du gouverneur en son conseil.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions les recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération lesdites résolutions.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

PRÊTS À LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

372 Somme ne dépassant pas $21,000,000 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation ou de placement peuvent être insuffisantes) par ou au nom de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée (LA COMPAGNIE), ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, et au chapitre 13 de 1920 ou faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des Chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie par rapport à tout chemin de fer, propriétés ou

travaux accordés en fiducie à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 11 dudit chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, ou par ou au nom quelconque d'une ou de plusieurs de ces compagnies, pour un ou plusieurs des comptes suivants, ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; aussi paiement de loyer d'autres lignes.

(*b*) Matériel: paiements sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets venant à échéance ou échus et autres obligations garanties ou non.

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté.

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de propriété et achat de matériel.

La somme autorisée par les présentes pourra être accordée de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en conseil pour solder les dépenses autorisées.

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la Compagnie tels que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous formes de prêts en espèces, ou par voie de garantie: ou en partie d'une façon et en partie d'une autre, aux conditions suivantes:—

Si sous forme de prêts de Sa Majesté, le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt aux taux fixés de temps à autre par le Gouverneur en conseil payable semi-annuellement, garantis si le Gouverneur en conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du Gouverneur en conseil.

Si par voie de prêts venant d'autres personnes que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté), les sommes, termes et conditions d'iceux seront sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil.

Si sous forme de garantie, toute telle garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le Gouverneur en conseil, lesquels billets, obligations ou garanties la compagnie spécifiée est autorisée de faire ou émettre, et ladite garantie peut être signée par le Ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le Gouverneur en conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil jugera convena-

bles et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin, qu'on s'est conformé aux présentes dispositions.

Si des prêts temporaires venant de Sa Majesté ou de tiers sont faits ou négociés avant la fin du présent crédit, les billets, obligations ou valeurs garantis pourront subséquemment émaner selon les dispositions de l'alinéa ci-dessus des présentes, pour renouveler, rembourser ou équilibrer ces prêts en tout ou partie.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède pourra, pour ses propres besoins ou pour les besoins d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières de temps à autre:

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement, au gré, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de toute telle émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Faire des avances pour faire face aux dépenses autorisées à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes, avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émission de valeurs garanties. 21,000,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE.

373 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien. Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en conseil pourra déterminer, et pour être appliqué au paiement:—

(*a*) de déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la compagnie pendant l'année finissant le 31 mars 1927.

(*b*) de la dépense imputable au capital relativement aux navires sous le contrôle de la compagnie. 400,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

1. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté en accompte de certaines dépenses du service public pour l'exercice se terminant

le 31 mars 1927, la somme de 21,400.000 soit accordée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Dunning, obtient alors la permission de présenter un Bill No 58, Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'exercice se terminant le 31 mars 1927, lequel est lu la première fois et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.30 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 11 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

Onze pétitions sont déposées sur la Table.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Qu'un comité spécial composé de messieurs Lemieux, Elliott, Euler, Lapointe, Marcil, Johnston (Lac-Long), Kellner, Bird, Hanson, Boys, Perley (sir George), Black (Yukon) et MacDonald (Cap-Breton-Sud) soit nommé pour considérer avec M. l'Orateur l'opportunité de reviser les règles de la Chambre et faire rapport à la Chambre à la présente session.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés du Conseil relativement au développement de l'énergie sur la rivière Ottawa à Carillon.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1927—Relevé indiquant:—

1. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 1, le 1er décembre 1926;
2. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 2, le 1er décembre 1926;
3. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1926;
4. Le nombre des souscripteurs au Fonds de retraite, le 1er décembre 1926;
5. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 1, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
6. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 2, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
7. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de retraite qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
8. Le montant au crédit du Fonds de pension No 3, le 1er décembre 1926;
9. Le montant au crédit du Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1926;
10. Le montant au crédit du Fonds de retraite le 1er décembre 1926;

11. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

12. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1927;

13. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 5, depuis l'établissement du Fonds;

14. Les déboursés totaux du chef de gratifications, à même le Fonds de pension No 5, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

15. Le total des déboursés du chef de gratifications à même le Fonds de pension No 5, du 1er mars 1926 au 1er décembre 1926;

16. Le total des déboursés du chef de rentes annuelles à même le Fonds de pension No 5, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

17. Le total des déboursés du chef des rentes annuelles, à même le Fonds de pension No 5, du 31 mars 1926 au 1er décembre 1926;

18. Le total des déboursés du chef du Fonds de pension No 1, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

19. Le total des déboursés à même le Fonds de pension No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1926.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Le Bill No 58, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice terminé le 31 mars 1927 est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 57, Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, et concernant les Chemins de fer nationaux du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés au comité des Banques et du Commerce:—

Bill No 49, Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914.

Bill No 50, Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.

Bill No 51, Loi modifiant la Loi des liquidations.

Bill No 52, Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914.

La Chambre se forme en comité pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, adoptée par les deux Chambres au cours de la session dernière, mais restée sans sanction, et de décréter

(*a*) L'enlèvement du droit postal supplémentaire d'un cent sur les lettres à transmettre sur une distance quelconque au Canada, sauf les "drop-letters" et les cartes postales;

(*b*) La remise de l'impôt du timbre sur les quittances;

(*c*) L'imposition d'une taxe directe sur les cartes à jouer, sur chaque paquet de cinquante-quatre cartes ou fraction de ce nombre—dix cents le paquet;

(*d*) Une disposition pour enlever le doute lorsqu'il est question de savoir si des marchandises doivent porter la taxe de vente si elles sont vendues par vente juridique ou en vertu d'un lien, etc.;

(*e*) L'exemption de certains articles déterminés, de la taxe d'usage ou de vente;

(*f*) L'adjonction de certains articles déterminés à la liste assujettie à cinquante pour cent de la taxe de vente;

(*g*) L'enlèvement de l'impôt sur les gaz acide carbonique;

(*h*) Le remboursement des taxes sur les provisions des navires;

(*i*) L'enlèvement de l'impôt d'accise sur les automobiles évaluées à $1,200 au plus, si les conditions indiquées dans la loi en question sont remplies quant à l'importation venant d'un pays britannique, conformément au tarif de préférence britannique, ou venant de pays jouissant du tarif de faveur; ou sur les automobiles produites ou fabriquées au Canada; autorisant le remboursement de la taxe d'accise sur ces automobiles, neuves, inusées ou invendues, aux mains du vendeur ou de l'agent le 8 juin 1926; et

(*j*) Le rappel de certains arrêtés du Conseil touchant le fonctionnement des dispositions aux présentes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente un Bill No 59, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, lequel est lu la première et la deuxième fois, considérer en comité général et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant une avance aux commissaires du havre de Montréal pour une somme n'excédant pas $12,000,000.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu qu'il est expédient de soumettre une mesure autorisant une avance à la Commission du port de Montréal, au montant de $12,000,000 au plus, pour continuer la construction des outillages de tête de ligne, sur approbation, par le gouverneur général en son conseil, des plans, devis et estimations afférant à ces travaux, et sur dépôt, par la corporation, de ses débentures en garanties de ladite avance; la mesure ci-dessus ayant été adoptée par les deux Chambres au cours de la dernière session, mais sans cependant avoir reçu la sanction royale, par suite de la dissolution du Parlement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 60, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du Havre de Montréal, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation la *Columbia Life Assurance Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité général de la Chambre reprend la prise en considération des résolutions modifiant la Loi d'établissement des Soldats, 1919.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi d'établissement des soldats, et de décréter:—

1. Qu'un colon dont le contrat d'établissement avec le Bureau n'est pas échu pourra demander une nouvelle estimation de son terrain, et que la dépréciation à déterminer comprendra la diminution de la valeur actuelle du terrain et des améliorations vendus au colon, par comparaison avec le prix d'achat que le colon aura consenti à payer au Bureau pour lesdits terrains et améliorations.

2. Que s'il est démontré que la valeur des terrains et des améliorations s'est dépréciée, crédit sera accordé au colon à la date étalon de 1926, avec la somme de dépréciation déterminée finalement; et le reliquat dû par le colon sera capitalisé, et ainsi le coût total de la propriété pourra être amorti au cours de la période résiduaire de l'emprunt.

3. Que les frais encourus nécessairement de ce chef seront payés à même des crédits que le Parlement accordera de temps à autre à l'Etablissement des soldats.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Forke, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 61, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant le Bureau du crédit hypothécaire agricole du Canada.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'il soit établi un bureau nommé Bureau du crédit hypothécaire agricole canadien, constituant un corps politique et juridique comprenant quatre membres, dont l'un sera le ministre des Finances et les trois autres seront nommés par le gouverneur en son conseil; parmi ces derniers l'un sera désigné par les commissaires du crédit hypothécaire agricole canadien.

Que le Bureau émettra des obligations du crédit hypothécaire pour faire des prêts à long terme aux cultivateurs, et le gouvernement du Canada pourvoira au capital initial du Bureau par une somme d'au plus cinq millions de dollars, et souscrira une somme de cinq pour cent du capital-actions à mesure que le Bureau fera des prêts.

Le gouvernement de chaque province dans laquelle un prêt sera accordé devra souscrire au capital-actions du Bureau à mesure que des prêts seront faits

dans la province, une somme égale à cinq pour cent desdits prêts, et chaque emprunteur devra aussi souscrire cinq pour cent de son emprunt lors de cet emprunt. Les prêts seront faits sur garantie d'une première hypothèque sur les terres agricoles; l'intérêt dépassera l'intérêt payable sur les obligations de prêt agricole en proportion suffisant à pourvoir aux frais de fonctionnement; les obligations du prêt agricole constitueront des placements juridiques et le ministre des Finances pourra les acheter, du moment que la somme des obligations qu'il détiendra de ce chef ne dépasseront jamais quinze millions de dollars; et la somme d'un paiement par le gouvernement du Canada à compte du capital du Bureau, ou comme paiement pour l'achat d'obligations du prêt agricole, sera payée à même le Fonds consolidé du revenu par autorité du gouverneur en son conseil.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 62, Loi ayant pour objet l'institution au Canada d'un système de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 9.50 p.m. jusqu'à lundi prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 14 FEVRIER 1927

Prières.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 11 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Harold James Hubbard, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ethel May Hubbard.—M. *Spence* (Parkdale).

De Percy Compton, de Toronto, Ontario, cordonnier, pour une loi de divorce d'avec Elizabeth Emma Atkinson Compton, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Ida Lefevre, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gordon Lefevre, de Toronto, Ontario.—M. *Spence.*

De William Arthur Dillabough, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Aileen Cicely Dillabough.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Dora Viva Clark, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cable Boville Clark, de Toronto, Ontario.—M. *Lang.*

De Cornelia Mosca Cristoforetti, de Mimico, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Silvio Cristoforetti, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Katherine Alison Pomphrey Weldon (née Robertson), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Charles Lindsal Weldon, de Montréal, Québec.—M. *Lang.*

De Queenie Isobel Parks, de Fort-William, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Ralph Parks, de Fort-Frances, Ontario.—M. *Bothwell.*

De Mary Edna Thompson, de Fort-William, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Francis Milton Thompson, de Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Bothwell.*

De Gordon Hiram Langford, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Kathleen Strain Langford, de Montréal, Québec.—M. *Bothwell.*

De Louis Brinker, de Exeter, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Susannah Brinker, du township de Woolwich, comté de Waterloo, Ontario.—M. *Church.*

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport du surintendant de l'assurance du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1925.—Compagnie et prêt et de fiducie.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Correspondance concernant les paiements faits à la *Crown Paving and Construction Company, Limited,* pour des élévateurs à grain du gouvernement à Edmonton, Alberta; et les arrêtés du Conseil qui s'y rapportent.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général qui suivent sont votées, savoir:—

Par M. Cahan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Relevé donnant:—

1. Copie de la Commission royale et des instructions émanant de Sa Majesté le Roi à l'honorable Vincent Massey, à titre de ministre plénipotentiaire représentant les intérêts du Canada aux Etats-Unis;

2. Copie de chacun des arrêtés du Conseil adoptés par Sa Majesté le Roi en son conseil ou par le Conseil privé du Canada, demandant, autorisant ou approuvant la nomination de l'honorable Vincent Massey comme ministre plénipotentiaire;

3. Copie de la correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada ou un ministre du gouvernement du Canada, et le Premier ministre ou un ministre ou département du gouvernement de la Grande-Bretagne, touchant la nomination de l'honorable Vincent Massey comme ministre plénipotentiaire;

4. Copie des instructions remises par le gouvernement du Canada au ministre plénipotentiaire en question.

Par M. Cahan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Relevé donnant:—

1. Copie de la Commission royale et des instructions émanant de Sa Majesté le Roi à Son Excellence Lord Willingdon, à titre de gouverneur général du Canada;

2. Copie de chacun des arrêtés du Conseil adoptés par Sa Majesté en son conseil ou par le Conseil privé du Canada, demandant, autorisant ou approuvant la nomination de Son Excellence Lord Willingdon comme gouverneur général du Canada; et l'expédition de la Commission et des instructions en question.

Par M. Cahan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Relevé donnant:—Copie de la correspondance échangée entre le très honorable W.-L. Mackenzie King, alors premier ministre, et Son Excellence le Gouverneur général, lord Byng, en mai et juin dernier, et afférant directement ou indirectement à la dissolution du Parlement sur l'avis du premier ministre alors au pouvoir; au refus de Son Excellence le gouverneur général d'accorder la dissolution sur avis du premier ministre en question, et la démission subséquente du premier ministre et des membres de son cabinet.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'adresse ci-haut.

M. Kennedy (Peace-River), secondé par M. Garland (Bow-River) propose, que—De l'avis de la Chambre le temps est venu de commencer immédiatement et d'achever dans un avenir prochain un débouché ferroviaire direct entre le pays de la Rivière-la-Paix et le littoral du Pacifique.

Et un débat s'ensuivant;

M. Gardiner, secondé par M. Campbell, propose en amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion:—"et que le sujet soit référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

M. Carmichael, secondé par M. Campbell, propose, que—De l'avis de la Chambre, aucun gouvernement ne devrait avoir le droit de dissoudre le Parlement avant de terminer le stage de cinq ans prévu dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, à moins d'y être autorisé par la majorité de la Chambre.

Et un débat s'ensuivant;

M. Irvine, secondé par M. Spencer, propose en amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion:—"et que ladite motion soit référée au comité spécial sur les règles de la Chambre".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,	Coote,	Jelliff,	Quinn,
Bancroft,	Evans,	Kellner,	Speakman,
Bird,	Gardiner,	Kennedy,	Spencer,
Bourassa,	Garland (Bow-River),	Lucas,	Steedsman,
Brown,	Hepburn,	Luchkovich,	Ward,
Campbell,	Irvine,	Macphail,	Woodsworth—26.
Carmichael,		Milne,	

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Anderson (Halton),
Barber,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Benoit,
Bissett,
Black (Yukon),
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Bradette,
Brady,
Cahan,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Church,
Clark,
Cotnam,
Cowan,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Desaulniers,
Deslauriers,
Donnelly,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Ernst,
Esling,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Fraser,
Geary,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Gott,
Goulet,
Guthrie,
Hall,
Heenan,
Howden,
Ilsley,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
King (Kootenay-Est),
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McGibbon,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
McRae,
Malcolm,
Maloney,
Maybee,
Millar,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Motherwell,
Odette,
Parent,
Peck,
Perras,
Pettit,
Preston,
Price,
Ralston,
Raymond,
Rinfret,
Robb,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spence (Maple-Creek),
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Thorson,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
White (Mont-Royal),
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—133.

Et le débat sur la motion principale continuant, il est ajourné sur motion de M. Cahan.

La Chambre s'ajourne alors à 11.50 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 15 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:

De Dorothy Helen Elliott (née Hall), du township de Scarborough, comté de York, épouse de Léonard Kershaw Elliott.

De Jessie Wright (née Johnson), d'Ottawa, Ontario, épouse de Frederick Wright.

De Adelaide Mildred Maguire, de Toronto, Ontario, épouse de Cornelius Durrett Maguire.

De Emma May Ryan (née Paulette), de Parry Sound, Ontario, épouse de Ernest Cleveland Ryan.

De Charles M. Mutch, de Toronto, Ontario, époux de Annie E. Mutch (née Mann).

De Isabella Emily Blue (née Barton), de Toronto, Ontario, épouse de Frederick James Blue.

De Annie Harris (née Newman), de Toronto, Ontario, épouse de Morris Harris.

De Susanah Ivy Y. Cave, de Toronto, Ontario, épouse de Reginald Harry Albright Cave.

De Rose Glucksberg (née Blyberg), de Toronto, Ontario, épouse de Murry Glucksberg.

De Mabel Beatrice Nash (née Hughes), de Toronto, Ontario, épouse de Cyril Knowlton Nash.

De Lillian Franklin Boddy, de Toronto, Ontario, épouse de James Northridge Boddy.

De Clara Cairney (Eyre), de Sudbury, Ontario, épouse de Thomas Cairney.

32652—8

De Anna Mae Francis (née Rousseau), de Picton, Ontario, épouse de Arthur Francis.

De George Mevil Fleet, de Hamilton, Ontario, époux de Mary Elizabeth Fleet (née Berryman).

De John Henry Fisher, de Hamilton, Ontario, époux de Kathleen Mildred Fisher.

De Celia Kornblum (née Bassin), de Toronto, Ontario, épouse de Jacob Kornblum.

De Indiaetta Muriel Taylor (née Marsielles), de Toronto, Ontario, épouse de Alvin Graham Taylor.

De Sarah Simpson (née Fenson), de Toronto, Ontario, épouse de Bernard William Simpson.

De Harriett Robinson (née Ferguson), de Toronto, Ontario, épouse de William McGolpin Robinson.

De Matilda Emily Cantrell (née Oke), de Toronto, Ontario, épouse de William Oliver Cantrell.

De Annie Moore (née Blandford), de Toronto, Ontario, épouse de Reginald Roy Moore.

De Ronald R. File, de Ste. Catharines, Ontario, époux de Margaret File.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du bureau des syndics de la Galerie nationale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Kennedy (Peace-River), secondé par M. Spencer, propose,—Que les rapports, intérimaire et final respectivement, de l'honorable juge Clarke, commissaire nommé à charge d'étudier l'existence supposée de manœuvres frauduleuses lors de l'élection tenue dans le district électoral d'Athabaska, province d'Alberta, le 29 octobre 1925, rapports déposés en Chambre le 15 décembre 1926, soient renvoyés au comité des privilèges et élections.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Robb l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet les messages de Son Excellence le Gouverneur général, lesquels, sont lus par M. l'Orateur, comme suit:—

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1928, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, février 1927.

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1927, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, février 1927.

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1928, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, février 1927.

Sur motion de M. Robb, lesdits messages de Son Excellence le Gouverneur général, et les budgets qui les accompagnent sont référés au comité des Subsides.

M. Jacobs, secondé par M. Bourassa, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 63, Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes du Canada lorsqu'ils acceptent une charge, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure relative à certaines dettes envers la Couronne, et décrétant que le Gouverneur en son conseil pourra établir des règlements pourvoyant à la répartition et à l'ajustement des dettes encourues pour avances faites en graines de semence, fourrage, et autres secours, et à la libération en tout ou partie des sommes dues à Sa Majesté du chef du principal ou de l'intérêt, ou des deux, selon qu'on le jugera équitable dans les circonstances.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Les bills suivants sont respectivement de nouveau considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 57, Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company,* et concernant les Chemins de fer nationaux du Canada.

Bill No 59, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

Le Bill No 55, Loi ayant pour objet d'accorder au Surintendant général des Affaires indiennes un contrôle spécial de certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et qui font partie de la réserve indienne de Saint-Régis, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement;

Et la question étant posée: quand le rapport sera-t-il reçu;

Sir George Perley propose,—Que le bill soit référé de nouveau au comité général;

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sir George Perley propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur ledit bill.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme en comité général sur ledit bill et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 56, Loi modifiant la Loi des sauvages est lu la deuxième fois, considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois et référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 42, Loi concernant certains brevets appartenant à Albert P. Frigon.

Bill No 43, Loi concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Bill No 44, Loi concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill No 56, Loi modifiant la Loi des sauvages, lequel est rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet de venir en aide à la *Royal Agricultural Winter Fair Association of Canada,* à Toronto, Ontario.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure ayant pour objet de venir en aide à la *Royal Agricultural Winter Fair of Canada,* afin de construire et d'aménager un ou des bâtiments au parc de l'exposition à Toronto, qui serviront à exposer en public le bétail et les produits agricoles et laitiers du Canada.

2. Qu'à ces fins une somme de $35,000 chaque année pendant vingt ans, à compter de l'exercice financier clos le 31 mars 1928, soit payée à même un crédit affecté à "Bétail, y compris expositions".

3. Que ce crédit soit payé à condition que le gouvernement de la province d'Ontario accorde à l'Association en question, et pendant la même durée, un octroi égal à celui du gouvernement fédéral, et selon d'autres conditions relatives à l'adjudication des places, aux primes, aux plans et devis, qui pourront être prescrits

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 64, Loi ayant pour objet de venir en aide à la *Royal Agricultural Winter Fair of Canada,* à Toronto, Ontario, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant les pensions de vieillesse, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Qu'il soit résolu qu'une résolution paraissant dans les Avis de Motions dans les Procès-Verbaux du 14 courant, comme suit:—

"Résolu,—Qu'à même le Fonds du Revenu consolidé il soit payé et appliqué une somme d'au plus $250,000 pour défrayer les dépenses qui pourront survenir du fait de la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération."
soit placé sur le feuilleton de l'Ordre du jour pour être prise en considération ce jour.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose alors,—Que la Chambre se forme en comité général ce jour pour prendre en considération ladite résolution.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'à même le Fonds du Revenu consolidé il soit payé et appliqué une somme d'au plus $250,000 pour défrayer les dépenses qui pourront survenir du fait de la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 65, Loi constituant en corporation une Commission nationale pour la célébration du jubilé de diamant de la Confédération, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. King (Kootenay-Est), du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 10, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande que les membres dont les noms apparaissent dans les listes attachées, composent les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 10, comme suit:—

No 1

Privilèges et élections

Messieurs

Beaubien,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Bell *(St-Antoine)*,
Bennett,
Blatchford,
Cahan,
Cannon,
Casgrain,
Clark,
Denis *(Joliette)*,
Edwards *(Frontenac-Addington)*,
Elliott,
Goodison,
Hanson,
Heaps,
Jacobs,
Kellner,
Kennedy,
King *(Kootenay-Est)*,
Lapointe,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
McPhee,
McQuarrie,
Marcil,
Mercier *(St-Henri)*,
Ralston,
Rhéaume,
Ryckman et
Stewart *(Leeds)*.—29.

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Anderson *(Halton),*
Anderson *(Toronto-High-Park),*
Arthurs,
Auger,
Bell *(St-Antoine),*
Bell *(St-Jean-Albert),*
Bennett,
Bettez,
Blatchford,
Bothwell,
Bourgeois,
Bowen,
Boys,
Bradette,
Brown,
Cahan,
Cahill,
Campbell,
Cantley,
Casgrain,
Casselman,
Charters,
Church,
Cotnam,
Cowan,
Delisle,
Denis *(Joliette),*
Denis *(St-Denis),*
Dionne,
Donnelly,
Drayton (Sir Henry),
Dubuc,
Duff,
Dunning,
Dussault,
Embury,
Esling,
Evans,
Fafard,
Fansher *(Lambton-Est),*
Fansher *(Last-Mountain),*
Fraser,
Gardiner,
Geary,
Gershaw,
Girouard,
Glen,
Goodison,
Gott,
Goulet,
Guerin,
Hanson,
Harris,
Heaps,
Hepburn,
Hocken,
Howard,
Howden,
Jelliff,
Jones,
Kay,
Kellner,
Kennedy,
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Lanctôt,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud),*
Macdonald *(Kings),*
MacLaren,
MacLean *(Prince),*
McIntosh,
McKenzie,
McLean *(Melfort),*
McPhee,
McQuarrie,
McRae,
Maloney,
Manion,
Marcil,
Matthews,
Maybee,
Mercier *(Laurier-Outremont),*
Mercier *(St-Henri),*
Millar,
Milne,
Morin *(Bagot),*
Neill,
Parent,
Perley (Sir George),
Pettit,
Pouliot,
Price,
Rennie,
Robitaille,
Ross *(Moose Jaw),*
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Simpson,
Smith *(Cumberland),*
Smith *(Stormont),*
Speakman,
Spence *(Maple-Creek),*
Spencer,
Stevens,
Stewart *(Leeds),*
Stirling,
Sylvestre,
Taylor,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Verville,
Ward,
White *(Mont-Royal),*
Wilson *(Wentworth),*
Young *(Saskatoon)* et
Young *(Weyburn)*.—129.

Et que le quorum dudit comité se compose de vingt-cinq membres.

No 3

Bills Privés

Messieurs

Adshead,
Anderson *(Halton)*,
Baldwin,
Barber,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Blanchard,
Boucher,
Bowen,
Boys,
Brown,
Casselman,
Chaplin,
Clark,
Delisle,
Denis *(St-Denis)*,
Descoteaux,
Deslauriers,
Embury,
Fansher *(Lambton-Est)*,
Fontaine,
Fraser,
Garland *(Bow-River)*,
Glen,
Hall,
Hanson,
Ilsley,
Jacobs,
Johnstone *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
Kaiser,
Kay,
Lacombe,
Lacroix,
Langlois,
Lennox,
Letellier,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
MacDonald *(Glengarry)*,
MacLaren,
McMillan,
McPherson,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Morin *(St-Hyacinthe-Rouville)*,
Morrissy,
Parent,
Peck,
Pettit,
Power,
Rhéaume,
Robitaille,
Rutherford,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Short,
Spence *(Parkdale)*,
Spencer,
Stinson,
Telford,
Thompson,
Verville,
Wilson *(Wentworth)*
Woodsworth, et
Young *(Saskatoon)*.—65.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres.

No 4

Ordres permanents

Messieurs

Anderson *(Toronto-High-Park)*,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Blanchard,
Blatchford,
Bourgeois,
Brady,
Campbell,
Désaulniers,
Deslauriers,
Donnelly,
Ernst,
Euler,
Evans,
Gershaw,
Gervais,
Grimmer,
Harris,
Ilsley,
Lacroix,
Ladner,
Lavigueur,
Lucas,
MacDonald *(Glengarry)*,
MacNutt,
McGregor,
McKenzie,
Mercier *(St-Henri)*,
Morin *(St-Hyacinthe-Rouville)*,
Perley (Sir George),
Roberge,
Ryckman,
Speakman, et
Young *(Toronto-Nord-Est)*.—33.

Et que le quorum dudit comité se compose de sept membres.

No 5

Impressions

(*Membres représentant les Communes*)

Messieurs

Baldwin,
Boivin,
Charters,
Edwards (*Waterloo-Sud*),
Embury,
Esling,
Evans,
Hocken,
Hubbs,
Lapierre,
McIntosh,
Marcil,
Morrissy,
Prévost,
Quinn,
Raymond,
Rennie,
Rinfret,
St-Père,
Speakman,
Steedsman,
Verville,
White (*Mont-Royal*).—23.

No 6

Comptes publics

Messieurs

Adshead,
Arthurs,
Bell (*St-Antoine*),
Bennett,
Bettez,
Bird,
Black (*Yukon*),
Boys,
Brown,
Cahan,
Cannon,
Carmichael,
Casgrain,
Casselman,
Clark,
Coote,
Denis (*Joliette*),
Deslauriers,
Drayton (Sir Henry),
Dubuc,
Duff,
Edwards (*Frontenac-Addington*),
Fiset (Sir Eugène),
Girouard,
Goulet,
Guerin,
Hanson,
Ilsley,
Jacobs,
Jelliff,
Jones,
Kennedy,
Laflamme,
Lapierre,
Lennox,
Lovie,
Macphail, Mlle,
McDiarmid,
McPhee,
Manion,
Odette,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Preston,
Raymond,
Rhéaume,
Ross (*Kingston cité*),
Rutherford,
Ryckman,
Smith (*Cumberland*),
Smith (*Stormont*),
Spence (*Maple-Creek*),
Stewart (*Leeds*),
Stinson,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Tolmie,
Tummon, et
Young (*Saskatoon*).—62.

Et que le quorum dudit comité se compose de vingt et un membres.

No 7

Banques et Commerce

Messieurs

Allan,
Auger,
Bell *(St-Antoine)*,
Bennett,
Benoit,
Bettez,
Bird,
Black *(Halifax)*,
Black *(Yukon)*,
Bothwell,
Boulanger,
Cahan,
Cahill,
Cantley,
Carmichael,
Casgrain,
Chaplin,
Clark,
Coote,
Cowan,
Denis *(Joliette)*,
Desaulniers,
Donnelly,
Drayton (Sir Henry),
Dubuc,
Edwards *(Waterloo-Sud)*,
Ernst,
Fafard,
Gardiner,
Garland *(Carleton)*,
Geary,
Goodison,
Guerin,
Hanson,
Harris,
Hay,
Hepburn,
Howard,
Ilsley,
Irvine,
Jacobs,
Jones,
Kaiser,
Ladner,
Lang,
Lapierre,
Macphail, Mlle,
McGibbon,
McIntosh,
McLean *(Melfort)*,
McMillan,
McPhee,
McQuarrie,
McRae,
Maloney,
Matthews,
Morin *(Bagot)*,
Morrissy,
Odette,
Pettit,
Raymond,
Rhéaume,
Robb,
Robinson,
Robitaille,
Ross *(Moose Jaw)*,
Rutherford,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Senn,
Short,
Sinclair *(Wellington-Nord)*,
Smith *(Stormont)*,
Smoke,
Speakman,
Spence *(Maple-Creek)*,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Ward,
Wilson *(Vaudreuil-Soulanges)*,
Woodsworth,
Young *(Saskatoon)*, et
Young *(Weyburn)*.—90.

Et que le quorum dudit comité se compose de vingt et un membres.

No 8

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Allan,
Anderson *(Halton)*,
Arthurs,
Barber,
Benoit,
Bissett,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bowen,
Bowman,
Brady,
Brown,
Campbell,
Caylay,
Charters,
Coote,
Cotnam,
Delisle,
Denis *(St-Denis)*,
Désaulniers,
Descoteaux,

Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Edwards *(Frontenac-Addington)*,
Embury,
Evans,
Fafard,
Fansher, *(Lambton-Est)*,
Fansher *(Last Mountain)*,
Fontaine,
Fraser,
Gardiner,
Garland *(Bow River)*,
Garland *(Carleton)*,
Gervais,
Glen,
Gott,
Hall,
Hay, .
Hepburn,
Hodgins,
Hubbs,
Kaiser,
Kay,
Kellner,
Lacroix,
Ladner,
Lanctôt,
Langlois,
Letellier,
Lovie,
Luchkovich,
Macdonald *(Kings)*,
MacNutt,
Macphail, Mlle,
McGibbon,
McGregor,
McLean *(Melfort)*,
McMillan,
McPhee,
McRae,
Maloney,
Maybee,
Millar,
Milne,
Morin *(Bagot)*,
Motherwell,
Neill,
Peck,
Perley (Sir George),
Preston,
Price,
Roberge,
Ross *(Moose Jaw)*,
Rowe,
Rutherford,
Séguin,
Senn,
Short,
Sinclair *(Willington-Nord)*,
Smith *(Stormont)*,
Smoke,
Spence *(Maple Creek)*,
Spence *(Parkdale)*,
Spencer,
Steedsman,
Stewart *(Leeds)*,
Stirling,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Thorson,
Tobin,
Tolmie,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
White *(London)*,
Young *(Saskatoon)*, et
Young *(Weyburn)*.—105

Et que le quorum dudit comité se compose de douze membres.

No 9

Marine et Pêcheries

Messieurs

Bancroft,
Beaubien,
Bissett,
Blanchard,
Bouchard,
Bourgeois,
Brady,
Cantley,
Cardin,
Dickie,
Dionne,
Duff,
Dussault,
Ernst,
Fansher *(Last Mountain)*,
Grimmer,
Jenkins,
Kennedy,
Luchkovich,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Macdonald *(Kings)*,
Macdonald *(Richmond-Ouest-Cap-Breton)*,
MacLaren.
MacLean *(Prince)*,
McPherson,
McQuarrie,
Marcil,
Morrissy,
Neill,
Pouliot,
Price,
Quinn,
Short,
Sinclair *(Queen)*,
Smith *(Stormont)*,
Stevens, et
Ward.—37.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres.

No 10

Mines, Forêts et Cours d'eau

Messieurs

Anderson *(Toronto-High-Park)*,
Baldwin,
Barber,
Beaubien,
Bell *(St-Jean-Albert)*,
Bird,
Black *(Yukon)*,
Blatchford,
Boucher,
Bradette,
Cahill,
Cantley,
Dickie,
Duff,
Euling,
Fiset (Sir Eugène),
Garland *(Bow-River)*,
Gershaw,
Howden,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Johnstone *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
Lanctôt,
Lang,
Lapierre,
Letellier,
Macdonald *(Richmond-Ouest-Cap-Breton)*,
Macdougall,
McLean *(Melfort)*,
Millar,
Robinson,
Sanderson,
Simpson,
Smith *(Cumberland)*, et
Stewart *(Edmonton-Ouest)*—36.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres.

No 11

Relations Industrielles et Internationales

Messieurs

Bancroft,
Bell *(St-Jean-Albert)*,
Bissett,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Chevrier,
Church,
Cowan,
Geary,
Gervais,
Grimmer,
Hall,
Heaps,
Heenan,
Howard,
Irvine,
Johnstone *(Cap-Breton-Nord-Victoria)*,
Laflamme,
Macphail, Mlle,
McGibbon,
McIntosh,
McMillan,
Malcolm,
Morin *(St-Hyacinthe-Rouville)*,
Morrissy,
Neill,
Prévost,
Ross *(Kingston cité)*,
Thorson,
Tolmie,
White *(London)*,
White *(Mont-Royal)*,
Wilson *(Vaudreuil-Soulanges)*,
Woodsworth, et
Young *(Toronto-Nord-Est)*.—35.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres.

No 12

Débats

Messieurs

Bouchard,
Church,
Coote,
Elliott,
Fraser,
Hocken,
Macdougall,
McIntosh,
Millar,
Preston,
Prévost,
Rinfret, et
Young *(Saskatoon)*.—13.

Et que le quorum dudit comité se compose de cinq membres.

No 13

Bibliothèque

(Députés qui devront représenter les Communes)

M. l'Orateur et messieurs

Bird,
Bourassa,
Carmichael,
Chevrier,
Cotnam,
Edwards *(Ottawa)*,
Forke,
Garland *(Carleton)*,
Geary,
Guthrie,
King *(Kootenay-Est)*,
McIntosh,
Marcil,
Neill,
Pouliot,
Prévost,
Quinn,
Rinfret,
Stirling,
Thompson, et
Young *(Toronto-Nord-Est)*.—21.

Sur motion de M. King (Kootenay-Est) ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. King (Kootenay-Est), ordonné,—Que les listes des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à la règle 10, soient imprimées dans les Débats.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

La Chambre s'ajourne alors à 11.35 p.m. jusqu'à demain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 16 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit: —

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition ci-dessous pour bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées, savoir:—

De William Johnston, d'Ottawa, Ontario, et autres, pour constituer en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company.*

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre en date du 10 février 1927—Etat montrant:—

Combien le gouvernement paye par année pour tout le rouage de la Commission du service civil, quant aux appointements de commissaires, aux salaires des fonctionnaires et employés, aux frais de voyage, loyers de bureaux, et autres frais quelconques.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37, savoir:—

Par M. Hay—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Dans combien de villes d'une population de 3,000 ou moins au Canada, il y a une salle d'exercice.
2. Quels sont le nom de chacune de ces villes, sa population et le coût de chaque salle.
3. Quel est le salaire du gardien dans chaque cas, ainsi que le coût du combustible et de l'entretien.
4. Quel est le coût total pour tout le Canada.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Combien a coûté jusqu'ici la Commission spéciale chargée de l'enquête sur les Douanes et l'Accise.

2. Quels honoraires et frais on paye à l'honorable M. Rowell, et combien on lui a payé jusqu'ici.

3. Quels honoraires et frais on paye à M. Calder, et combien on a payé jusqu'ici.

4. Quels honoraires de frais on a payés à d'autres avocats.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, rapports, correspondances et papiers quelconques échangés entre le gouvernement, un de ses ministres ou sous-ministres, la Commission du service civil ou un de ses fonctionnaires, et des particuliers ou corps politiques, relativement à la nomination d'un maître de poste à Stouffville, Ontario.

M. Church propose, secondé par M. Garland (Carleton),—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de faire déposer sur la Table:—Copie de la correspondance, y compris lettres, télégrammes, rapports, câblogrammes et autres papiers échangés entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le Canada, relativement aux troubles actuels en Chine, indiquant les mesures que le gouvernement prend ou a prises pour protéger les Canadiens, le commerce et les intérêts du Canada en Chine.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général sont votées, savoir:—

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Relevé du journal et des rapports, lettres, correspondance et communications, y compris le dossier complet des transactions de la Conférence impériale de 1926, et toute la correspondance échangée entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le Canada ou autres colonies outre-mer, relativement à ladite conférence.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des demandes, lettres, rapports, arrêtés du Conseil, correspondance et autres papiers échangés entre le gouvernement et des tiers sur le renouvellement des lettres patentes, conventions, ou prorogations d'icelles, au sujet de la Compagnie d'Ottawa, Montréal et du Canal de la baie Georgienne, relativement aux droits d'énergie et de navigation sur la rivière Ottawa.

M. Church propose, secondé par M. Garland (Carleton),—Qu'un ordre de la Chambre soit émis pour faire déposer sur la Table:—Copie des lettres, rapports ou conventions et autres papiers échangés entre le National-Canadien, sir Henry Thornton ou le gouvernement et des tiers au sujet de la construction d'un nouvel hôtel du National-Canadien à Toronto; copie des conditions de cette convention.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée;

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances, rapports et autres papiers relatifs à la retraite projetée du major-général J.-H. McBrien, comme chef du personnel au département de la Milice.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie des rapports classés au département de la Marine et des Pêcheries, afférant à l'examen de vision et d'audition de M. G.-T. Hamelin, ex-pilote du district de Québec, conduit par

(*a*) des examinateurs du département de la Marine et des Pêcheries, (*b*) d'autres médecins. Aussi, relevé décrivant l'instrument et la méthode utilisés par les examinateurs que le département a nommés.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Copie des règlements approuvés par le ministre de l'Agriculture, ou le département agricole des halles aux bestiaux de Calgary, Edmonton, Winnipeg et Moose Jaw.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le ministre de l'Agriculture, la Halle aux bestiaux de Calgary et la *United Live Stock Growers', Limited*, relativement aux infractions à la loi des bestiaux et aux règlements de la Halle aux bestiaux de Calgary.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 46, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices expirant respectivement le 31 mars 1926 et le 31 mars 1927.

M. Edwards (Frontenac-Addington) propose, secondé par M. Garland (Carleton), que,—La Chambre est d'avis que dans l'intérêt du Canada les ressources naturelles devraient être transférées le plus tôt possible aux provinces des Prairies, et que ce tranfert ne devrait pas entraver, restreindre ou modifier le droit des provinces au contrôle de leurs questions d'enseignement ou d'intérêt local.

M. l'Orateur décide que la motion n'est pas recevable parce que le sujet est *Sub judice*, le gouvernement ayant soumis à la cour Suprême la validité de l'article 17 de la Loi de l'Alberta.

M. Church propose, secondé par M. Cotnam, que,—La Chambre est d'avis que le temps est venu pour le Canada d'avoir un programme national relativement à son approvisionnement de houille, afin qu'aucune partie du pays ne soit de ce chef laissée à la merci des Etats-Unis;

Que le gouvernement étudie immédiatement l'établissement d'un approvisionnement britannique et canadien de houille, parce qu'une pareille mesure est de nécessité sociale et économique, et protège au mieux les intérêts futurs du Canada;

Qu'un droit soit imposé sur la houille américaine, pour assurer au Canada un approvisionnement britannique, et, ainsi, protéger raisonnablement la houille minée et carbonisée en pays britannique;

Que la houille est de fait nécessaire autant que les aliments, et qu'en conséquence elle devrait être voiturée par les chemins de fer d'après le même tarif de préférence que le grain et la farine.

Que l'industrie en question devrait être subventionnée par le Parlement.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., du consentement de la Chambre, M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Mémoire du bureau de combustible du Canada contenant donnés concernant toute l'approvisionnement du combustible du Canada et Britannique.

M. l'Orateur déclare alors la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 17 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas. Ces pétitions demandent l'adoption de projet de loi qui ont été étudiés par les deux Chambres à la dernière session, mais qui n'ont pas reçu la sanction royale à cause de la dissolution du Parlement. Votre examinateur constate que bien que les prescriptions de la règle 91 aient été observées en entier à la dernière session, aucun avis n'a été publié au sujet des procédures à prendre relativement auxdites pétitions durant la session actuelle du Parlement:

De Manford York, de Toronto, Ontario, époux de Dora York.

De Harriett Louise Gates (née Buckley), de Godfrey, Ontario, épouse de Charles Arthur Gates.

De Charles William John Walker, de Kingston, Ontario, époux de Marion Walker.

De Frederick George Jones, de Toronto, Ontario, époux de Isabell Jones.

De James Alfred McCabe, de Toronto, Ontario, époux de Elizabeth Helen Ashton McCabe.

De May Elizabeth Chambers (née Guiton), de Toronto, Ontario, épouse de James Lockhart Chambers.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées

dans chaque cas, savoir: —Ces pétitions demandent l'adoption de projets de loi qui ont été étudiés par les deux Chambres à la dernière session, mais qui n'ont pas reçu la sanction royale à cause de la dissolution du Parlement. Votre examinateur constate que bien que les prescriptions de la règle 91 aient été observées en entier à la dernière session dernière, nul avis n'a été publié au sujet des procédures à prendre relativement auxdites pétitions durant la session actuelle du Parlement, savoir:—

De James McCutcheon Coleman, de Montréal, Québec, concernant les brevets Nos 148,735, 148,736 et 147,594.

De *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, pour prorogation de délai pour l'achèvement de son chemin de fer.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que vu que des pétitions pour bills privés n'ont pu être reçues, non plus que des bills privés présentés, entre le 15 décembre 1926 et le 8 février 1927 à cause de l'ajournement de la Chambre à cette époque;

Résolu,—Que la période de temps limitée par les règles pour ces fins soit proroger de manière à accorder à ces pétitions et bills la même période de temps pour la présentation, etc., que si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), ordonné,—Que 500 copies en anglais et 400 en français du mémoire du bureau du combustible du Dominion, concernant tout l'approvisionnement du combustible du Canada et britannique, déposé sur la Table de la Chambre le 16 février courant soient imprimées sans délai et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Si la Compagnie de la baie d'Hudson a acheté du Canada des terrains dans les districts de la Rivière-la-Paix ou de la Grande-Prairie.

2. Dans l'affirmative, (*a*) quels terrains, (*b*) par quelle autorité ou par quel droit elle les a achetés, et (*c*) quelles sont les dates des transactions.

Par M. Rowe—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Particuliers ou de compagnies qui doivent plus d'un mois d'arrérage au gouvernement pour la taxe des ventes.

2. Somme la plus importante qui est due au gouvernement par ces raisons sociales.

3. Depuis quand le tout ou partie de cette somme est en souffrance.

4. Combien de fois le gouvernement a accepté moins que la somme due, en règlement des taxes de ventes réclamées à la suite de liquidations, difficultés financières, ou disparition de compagnies ou de particuliers endettés du chef de la taxe des ventes.

5. Somme la plus importante de ces pertes subies par le gouvernement, et quel est le total du revenu perdu de ce chef.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Robb, du consentement de la Chambre, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Coote.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que lundi le 21 courant et après, l'ordre pour la prise en considération de la motion que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens ait

priorité sur toutes les autres mesures sauf la présentation des bills, les mesures du Gouvernement, questions et avis de motions pour production de documents jusqu'à épuisement.

Le Bill No 65, Loi constituant en corporation une Commission nationale pour la célébration du jubilé de diamant de la Confédération est lu la deuxième fois, référé au comité général, rapportés avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 58, Loi allouant à Sa Majesté certaine somme d'argent pour le service public pour l'exercice se terminant le 31 mars 1927.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 59, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

Le Bill No 60, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du Havre de Montréal, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 64, Loi ayant pour objet de venir en aide à la *Royal Agricultural Winter Fair Association of Canada*, à Toronto, Ontario, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 11 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 18 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

Quarante-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 17 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De George Allan Swift, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Agnes Swift, de Montréal, Québec.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Leslie Ellis Noble, de Toronto, Ontario, instructeur, pour une loi de divorce d'avec Jessie Matilda Noble, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Estelle Henrietta Cartwright, de Haileybury, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Morgan Cartwright, de Haileybury, Ontario.—M. *Casselman.*

De Myrtle Blanche Weeks (née Trickle), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Winfred William Weeks, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Levina Harrison (née White), de Richards-Landing, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Eneth Harrison, de Hilton-Beach, Ontario.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Electa Minerva Meades (née Barnhardt), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William John Meades, de Orillia-sud, Ontario.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Edwin Walter Wood, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Estelle Wood, de Portland, Orégon.—M. *Matthews.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill No 57, Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, et concernant les Chemins de fer nationaux du Canada sans amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 66 (N2), du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Gatineau Transmission Company*".

Bill No 67, (O2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*".

Bill No 68 (Q2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company*".

Bill No 69 (R2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Dominion Electric Protection Company*".

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) du comité des Ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément aux dispositions de la Règle 96 (2), votre Comité a étudié le premier, troisième, sixième, dixième et onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés. Il a constaté que si les prescriptions de la règle concernant les publication des avis avaient été fidèlement observées à la dernière session, il n'en avait pas été ainsi de la publication des avis relatifs au renouvellement des demandes au cours de la présente session. Aussi, après mûre considération. Votre Comité en a conclu que, comme les Bills qui résultaient de ces pétitions à la dernière session avaient été ou adoptés par les deux Chambres, ou, ayant été adoptés au Sénat, avaient franchi la dernière étape à la Chambre des communes, il n'y avait aucune nécessité, pendant la présente session, de publier des avis de nouveau, et, en conséquence, Votre Comité recommande que la règle 91 soit suspendue relativement auxdites pétitions.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), du comité des Ordres permanents, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Ayant été averti que le délai pour la réception des pétitions pour Bills privés et le délai pour la présentation de ces Bills avaient été prorogés par Résolution de la Chambre le 17 courant, mais que, par inadvertance, la prorogation du délai pour la déposition des Bills privés avait été omise de cette Résolution, Votre Comité recommande que le délai pour la déposition des Bills privés soit également prorogé, savoir: du 2 décembre 1926 au 1er février 1927, inclusivement.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Etat des permis pour entrer ou demeurer en Canada qui ont été émis du département de l'immigration et de la colonisation durant l'année solaire 1926, sous l'autorité de l'article 4, alinéa 2 de la Loi de l'immigration.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport du travail et des dépenses faits à la fin de l'exercice 1926, aussi de l'année solaire 1926, sous les prescriptions des lois (chapitres 14 à 32 inclusivement à 14-15 George V) et (chapitres 5 et 7 de 15-16 George V) concernant la construction de lignes de chemins de fer nationaux du Canada.

Sur motion de M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) les premier et deuxième rapports du comité des Ordres permanents sont adoptés.

Sur motion de M. Dunning, Résolu,—Que la règle 10 de la Chambre des Communes touchant la nomination des comités permanents de la Chambre, soit modifiée, par l'adjonction aux comités permanents de la session actuelle d'un comité des chemins de fer et de la navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, et auquel comité seront référés les estimations des Chemins de fer nationaux du Canada et de la Marine marchande du gouvernement pour la session courante, à charge de considération et rapport à la Chambre; mais rien dans la résolution présente n'entravera le droit de discussion en comité des subsides; et que ledit comité soit formé de messieurs Bennett, Cantley, Chaplin, Duff, Dunning Fiset, Goodison, Harris, Jelliff, Jenkins, Jones, McLean, (Melfort), Milne, Power et Stevens.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Bird, Bourassa, Carmichael, Chevrier, Cotnam, Edwards (Ottawa), Forke, Garland (Carleton), Geary, Guthrie, King (Kootenay-Est), McIntosh, Marcil, Neill, Pouliot, Prévost, Quinn, Rinfret, Stirling, Thompson et Young (Toronto-Nord-Est), comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité conjoint des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: —Messieurs Baldwin, Boivin, Charters, Edwards (Waterloo-Sud), Embury, Esling, Evans, Hocken, Hubbs, Lapierre, McIntosh, Marcil, Morrissy, Prévost, Quinn, Raymond, Rennie, Rinfret, St-Père, Speakman, Steedsman, Verville et White (Mont-Royal), agiront comme membres de la Chambre sur le dit comité des Impressions du Parlement.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 4 (B) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Victoria McGibbon".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 5 (C) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Jones".—M. *Church*.

Bill No 6 (D) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Paveling". —M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 7 (E) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Benjamin Rapp". —M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 8 (F) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Thomas Graham".—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 9 (G) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Greig".—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 10 (H) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisie Hawkey". —M. *Speakman*.

Bill No 11 (I) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Mary Mead". —M. *Garland* (Carleton).

Bill No 12 (J) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Blakely".—M. *Geary*.

Bill No 13 (K) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Maud Hargraft".—M. *Young* (Toronto).

Bill No 14 (L) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frédéric Vinet". —M. *Geary*.

Bill No 15 (M) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gwedolen McLachlin".—M. *McPhee*.

Bill No 16 (N) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Evis".—M. *Arthurs*.

Bill No 17 (O) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Gertler". —M. *Casselman*.

Bill No 18 (P) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Hicks".—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 19 (Q) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth May Harrington".—M. *Edwards* (Waterloo).

Bill No 20 (R) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Maude Bull".—M. *Kaiser*.

Bill No 21 (S) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 22 (T) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Barker". —M. *Ross* (Kingston).

Bill No 23 (U) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Henderson". —M. *Ladner*.

Bill No 24 (V) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connue sous le nom de Vina Dorothy Kennedy)".—M. *Matthews* (Toronto).

Bill No 25 (W) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Glenholme Young".—M. *Matthews* (Toronto).

Bill No 26 (X) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Lutz". —M. *Rennie*.

Bill No 27 (Y) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Adams".—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 28 (Z) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Saville". —M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 29 (A2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Fisher". —M. *Jacobs*.

Bill No 30 (B2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Terry". —M. *Casselman*.

Bill No 31 (C2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillie May Brown Nichols".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 32 (D2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Pearle Clarke Pearcy".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 33 (E2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Swartz". —M. *Hocken*.

Bill No 34 (F2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Gibb Erskine".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 35 (G2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Johnson". —M. *Garland* (Carleton).

Bill No 36 (H2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maxime Demers". —M. *Garland* (Carleton).

Bill No 37 (I2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Clementina Craig-Williams".—M. *Lennox*.

Bill No 38 (J2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lula Dupuis Murchison".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 39 (K2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Andrea Boyle".—M. *Young* (Toronto).

Bill No 40 (L2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Ellis Noble".—M. *Garland* (Carleton).

Le Bill No 56, Loi modifiant la Loi des sauvages est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 55, Loi ayant pour objet d'accorder au Surintendant général des Affaires indiennes un contrôle spécial de certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et qui font partie de la réserve indienne de Saint-Régis est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant les pensions de vieillesse et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 18 février 1927.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable F. A. Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cette après-midi à 5.00 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire suppléant du Gouverneur général.

A l'Honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 60, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du Havre de Montréal.

Bill No 64, Loi ayant pour objet de venir en aide à la *Royal Agricultural Winter Fair Association of Canada,* à Toronto, Ontario.

Bill No 65, Loi constituant en corporation une Commission nationale pour la célébration du jubilé de diamant de la Confédération.

Un message est reçu du très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de Guerre, 1915.

Loi concernant la *Grand Trunk Pacific Company* et concernant les Chemins de fer nationaux du Canada.

Loi constituant en corporation une Commission nationale pour la célébration du jubilé de diamant de la Confédération.

Loi ayant pour objet de venir en aide à la *Royal Agricultural Winter Fair Association of Canada*, à Toronto, Ontario.

Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du Havre de Montréal.

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1927.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1927.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant les pensions de vieillesse.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure relative aux pensions de vieillesse, et de décréter:

1. Que le Gouverneur en son conseil pourra faire une convention avec le lieutenant-gouverneur en son conseil d'une province, pour le paiement trimestriel à cette province d'une somme égale à la moitié de la somme nette que la province en question aura payée dans le trimestre précédent pour des pensions, en conformité d'un statut provincial autorisant et décrétant le paiement de ces pensions aux personnes, selon les conditions ci-après énoncées, et selon les règlements qui seront faits d'après la loi proposée.

2. Que chaque convention de ce chef restera en vigueur tant que le statut provincial aura force de loi, ou jusqu'à l'expiration des dix années comptant du jour où le Gouverneur général notifiera son intention de terminer la convention au lieutenant-gouverneur de la province avec laquelle cette convention aura été faite.

3. Que le Gouverneur en son conseil, avant l'entrée en vigueur d'une convention faite comme susdit, approuvera le projet d'administration des pensions projetées que la province se proposera d'adopter, et la province ne fera dans ce projet aucun changement sans le consentement du Gouverneur en son conseil.

4. Que les sommes payables à une province en vertu d'une semblable convention le seront de temps à autre en vertu du certificat du conseil du Trésor à même les crédits appartenant au Fonds de revenu consolidé du Canada et n'ayant pas d'autre destination;

5. Qu'il sera pourvu au paiement d'une pension à toute personne qui, lors du commencement de la pension projetée,

(*a*) est sujet britannique, ou, dans le cas d'une veuve, l'était avant son mariage;

(*b*) a atteint l'âge de soixante-dix ans;

(*c*) a résidé au Canada pendant les vingt ans qui précèdent immédiatement la date susdite;

(*d*) a résidé dans la province où est faite la demande de pension, pendant les cinq ans qui précèdent immédiatement la date susdite;

(*e*) n'est pas un Indien d'après la définition de la Loi des sauvages;

(*f*) n'a pas volontairement cédé ou transféré ses propriétés afin d'avoir droit à la pension.

6. Que la réception d'une pension ne constituera pas en soi un empêchement de voter à une élection provinciale ou municipale.

7. Que la pension maximum payable sera de deux cent quarante piastres annuellement, qui pourra être réduite par la somme du revenu du pensionné dépassant cent vingt-cinq piastres par année.

8. Que des dispositions soient établies pour porter au crédit de l'autorité accordant la pension, la valeur annuelle de la résidence d'un pensionné; recouvrer les paiements de pension de la succession d'un pensionné défunt; répartir le fardeau des pensions entre les provinces par remboursements ou réductions proportionnels lorsque le pensionné a résidé dans plus d'une province, ou a transféré son domicile permanent dans une autre province; cesser les paiements lorsqu'il transfère sa résidence hors du Canada; raviver ses droits lorsqu'il revient résider au Canada.

9. Qu'une pension ne pourra pas être aliénée ou transférée par un pensionné, ni saisie en satisfaction d'une réclamation quelconque.

10. Que le ou avant le 30 avril de chaque année le ministre des Finances fera un rapport complet au Parlement sur le fonctionnement des conventions faites en vertu de la Loi proposée, et sur les sommes que le Canada aura payées aux provinces pour chacune des différentes conventions intervenues de ce chef.

11. Le Gouverneur en son conseil pourra en temps utile, sur recommandation du ministre du Travail et avec l'approbation de la Trésorerie, faire des règlements compatibles avec les dispositions de la Loi projetée, quant aux pensions qui y sont prévues; et ces règlements seront publiés dans la *Gazette du Canada* et déposés devant le Parlement.

Résolutions à rapporter;

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Heenan, du consentement de la Chambre, dépose le Bill No 70, Loi concernant les pensions de vieillesse, lequel est lu la première et la deuxième fois, et référé au comité de la Chambre pour la prochaine séance.

La Chambre s'ajourne alors à 11.25 p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 21 FEVRIER 1927

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Sœur Marie de l'Eucharistie (née Susanne Ballach) et autres, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de Congrégation de Saint-Dominique du Tiers Ordres enseignant.—M. *Raymond.*

De John Edward Fowle et autres, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada.*—M. *Smith* (Stormont).

De *The Sun Life Assurance Company of Canada,* pour une loi modifiant leur loi de constitution en corporation.—M. *Cahan.*

De John Malcolm Eagle et autres, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de *The Free Methodist Church in Canada.*—M. *Carmichael.*

De *The Bronson Company,* pour une loi à l'effet d'augmenter leur capital-actions, et de modifier d'avantage leur loi de constitution en corporation.—M. *Edwards* (Ottawa).

De *The Brandon Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company,* pour une loi les autorisant pour acquérir les travaux de *The Manitoba Great*

Northern Railway Company, de la ville de Morden aux lignes internationales, et de la *West Gretna* aux lignes internationales.—M. *Thorson.*

De la *Midland Railway Company*, pour une loi à l'effet de déclarer leur travaux et entreprises à l'avantage du Canada et autres objets.—M. *Thorson.*

De Charles B. Hibbard et autres, pour une loi constituant en corporation *Red Lake and Northwestern Railway Company.*—M. *Lapierre.*

De Isabel Selina Connolly (née Coles), de London, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Hector Marton Connolly, de Montréal, Québec.—M. *Church.*

De Dora Louisa Eliza Maxwell (née Hazell), de New-York, Etat de New-York, pour une loi de divorce d'avec William Roy Maxwell, de Toronto, Ontario.—M. *Hocken.*

De Helen Pettit Bruce (née Smith), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Rupert Goff Bruce, de Toronto, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Leo Bruce Burley, de Belleville, Ontario, employé de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Vera Gertrude Burley, de Trenton, Ontario.—M. *Tummon.*

De Mabel Anne Dixon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Robert Brown Dixon, de Montréal, Québec.—M. *Church.*

De Joséphine Rae Ennis (née Thomson), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gordon Williams Ennis.—M. *Ladner.*

De Gertrude Thompson (née Derven), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Calvin Thompson, de Toronto, Ontario.—M. *Geary.*

De Charles Edward Thompson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Adelaide Kate Thompson, de Toronto, Ontario.—M. *Hocken.*

De Thomas Dodds, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Annie Gilmour Dodds, de Comber, comté de Down, Irlande.—M. *Garland* (Carleton).

De Edward Henry Ball, d'Ottawa, Ontario, imprimeur, pour une loi de divorce d'avec Margaret Ann Ball, d'Ottawa, Ontario.—M. *Ilsley.*

De Charles Shedrick Phillips, de Toronto, Ontario, électricien, pour une loi de divorce d'avec Rhea Beatrice Phillips.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Gladys Ivy Turner (née Flatman), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Albert Henry Turner, de Hamilton, Ontario.—M. *Casselman.*

De Hugh Devlin, de Hamilton, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Matilda Devlin, de Hamilton, Ontario.—M. *Pettit.*

De Naurah Louise Campbell Chauvin, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ralph Alexander Chauvin, de Montréal, Québec.—M. *Garland* (Carleton).

De Annie Mary McCulloch (née McMann), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Oswald Hendon McCulloch, de Hamilton, Ontario.—M. *Ladner.*

De Arlee Lillian Helmsley (née Teakston), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frank Raymond Helmsley, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Adelaide Mildred Maguire, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cornelius Durrett Maguire, de Toronto, Ontario.—M. *Geary.*

De May Alice Moorhouse (née Tribe), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Phillip Chester Moorhouse, de London, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Grace Mantle, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cyril Howard Mantle, de Toronto, Ontario.—M. *Church.*

De Hilda Parker (née Scoffin), de Hamilton Ontario, pour une loi de divorce d'avec David Menzies Parker, de Hamilton, Ontario.—M. *Pettit.*

De Maud Cummings, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Cummings, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Jane Rennie, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John George Rennie, de New-York, Etat de New-York.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Edwin George Winfield, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harriet Elizabeth Winfield, de Montréal, Québec.—M. *Jacobs.*

De Ernest Arthur Kingston, de Toronto, Ontario, expéditeur, pour une loi de divorce d'avec Doris Kingston, de Toronto, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Fred George Elliott, de Toronto, Ontario, surintendant, pour une loi de divorce d'avec Emily Margaret Elliott, de Toronto, Ontario.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest)

De Murray Richard Minler, de Hamilton, Ontario, inspecteur, pour une loi de divorce d'avec Frances Jessie Minler, de Hamilton, Ontario.—M. *Speakman.*

De Elizabeth Brown (née Jackson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Henry Ross Brown, de Toronto, Ontario.—M. *Geary.*

De Eva O'Neill (née Gennard), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Hender O'Neill, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Della Laurel Cox (née Fox), de Beamsville, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Franklin Hillyard Cox, de Hamilton, Ontario.—M. *Kaiser.*

De Rose Ann Hill (née Malcolm), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Hill, de Hamilton, Ontario.—M. *Speakman.*

De Charles Wilson, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Mabel Wilson, de Hamilton, Ontario.—M. *Kaiser.*

De Gladys Cockerton, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Charles Cockerton, de Moose Jaw, Saskatchewan.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Arthur James Carey, de Toronto, Ontario, contremaître de cour, pour une loi de divorce d'avec Ella Carey, de Toronto, Ontario.—M. *Lennox.*

De Dorothy Mildred Jeffery, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edgar James Jeffery, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De *Alberta Railway and Irrigation Company,* pour prolonger les délais pour le commencement et l'achèvement d'un chemin de fer.

De Enos Henry Briggs, de Winnipeg, Manitoba, concernant le brevet No 201,532.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour autoriser la construction de certaines lignes d'embranchement de chemin de fer, et pour la prorogation du délai pour l'achèvement d'autres lignes d'embranchement de chemin de fer.

De la *Canadian Transit Company*, pour prolonger le délai pour le commencement et l'achèvement d'un pont sur la rivière Détroit.

De la *Essex Terminal Railway Company*, pour proroger le délai pour le commencement et l'achèvement de ce chemin de fer.

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, pour proroger le délai pour l'achèvement et la mise en service de ce chemin de fer.

De la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada*, pour autoriser la construction d'une ligne d'embranchement de chemin de fer.

De la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, pour proroger les délais pour le commencement et l'achèvement de ce canal.

De George Wright, de Toronto, Ontario, capitaliste, et autres, pour constituer en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company*.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada au 31 décembre 1926, conformément à l'article 114, chapitre 32 de la Loi de 1923 (Loi des banques).

Aussi,—Liste des balances non réclamées dans les banques chartées, conformément à l'article 114, chapitre 32 de la Loi de 1923 (Loi des banques).

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des prescriptions de l'article 58, chapitre 42 de la Loi de 1913 (Loi des banques d'épargne de Québec).

Et aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des prescriptions de l'article 59, chapitre 42 de la Loi de 1923 (Loi des banques d'épargne de Québec).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 71, Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*.—M. *Jelliff*.

Bill No 72, Loi concernant un brevet d'Enos Henry Briggs.—M. *McDiarmid*.

Bill No 73, Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien—M. *Spencer*.

Bill No 74, Loi concernant *The Canadian Transit Company*.—M. *Odette*.

Bill No 75, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.—M. *Robinson*.

Bill No 76, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.—M. *Parent*.

Bill No 77, Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.—M. *McPhee*.

Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.—M. *Chevrier.*

Bill No 79, Loi constituant en corporation la *Niagara Memorial Bridge Company.*—M. *Pettit.*

Lesdits bills sont en conséquence lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en conformité de la règle 99.

M. Garland (Rivière-à-l'Arc), secondé par M. Kennedy, du consentement de la Chambre présente un Bill No 80, Loi concernant le service civil. (Réintégration des positions exclues), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 67 (O2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*".

Bill No 68 (Q2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company*".

Bill No 69 (R2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Dominion Electric Protection Company*".

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Population de la ville de Banff, dans le parc national Banff.

2. Population de la ville de Jasper dans le parc national Jasper.

3. A quelle date le parc national Banff a été réservé comme parc.

4. A quelle date le parc national Jasper a été réservé comme parc.

5. Combien de milles de route sont construits dans les parcs nationaux (*a*) Banff, et (*b*) Jasper.

6. Combien ont coûté au total les chemins dans les parcs nationaux (*a*) Banff, et (*b*) Jasper.

7. Quelles autres sommes le gouvernement fédéral a engagées dans les parcs nationaux (*a*) Banff et (*b*) Jasper.

8. Chiffre annuel estimé des touristes (*a*) au parc national Banff et (*b*) au parc national Jasper.

9. Quelles améliorations municipales le gouvernement fédéral a faites dans les villes de (*a*) Banff et (*b*) Jasper.

10. Coût total de ces améliorations à (*a*) Banff, et (*b*) à Jasper.

11. Placement estimé des compagnies de chemin de fer à (*a*) Banff et (*b*) Jasper.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Smoke—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du traité original conclu entre Sa Majesté feu le roi Georges III et le groupe d'Indiens ordinairement appelé groupe des Six-Nations, pourvoyant au transport des gens des Six-Nations au Canada, et l'adjudication à ces indiens de certaines terres dans la province actuelle d'Ontario.

2. Si ce n'est compris dans le traité original, copie de tous les traités postérieurs ou autres papiers indiquant les conditions auxquelles ces terres devaient être détenues par et pour les Indiens et les détails de placement et de superficie.

3. Copie de tous les traités ou autres papiers modifiant ou altérant les termes du traité original.

4. Etat financier indiquant les sommes que le Canada, ou les premières provinces du Canada, ont reçues à-compte des Six Nations, la date d'encaissement, les considérations pour lesquelles ces sommes ont été reçues, et la disposition qu'on a faite de cet argent.

5. Etat indiquant quelles sommes ou autres propriétés la Puissance du Canada, ou le gouvernement ou un de ses départements, détient actuellement en fiducie pour ou à-compte des Six Nations, comment ces valeurs sont placées, et pourquoi on les garde.

Par M. Brady—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, rapports, et autres papiers échangés entre le gouvernement, un ministre, sous-ministre, commissaire du service civil ou fonctionnaire de ce département et des tiers au sujet de la nomination d'un instructeur agricole et policier fédéral à l'agence indienne Babine, en 1926.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le gouvernement du Canada, un de ses ministres, sous-ministres, ou membre ou fonctionnaire de la Commission du service civil, et des tiers ou les commissaires du havre de Vancouver, relativement à la destitution de Walter-H. Kirchner, un employé des commissaires du havre de Vancouver.

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Relevé de la décision de la Commission des chemins de fer, donnée en réponse à la requête que H.-J. Symington a faite au nom du gouvernement du Manitoba, et demandant si la posture actuelle d'exploitation du National-Canadien pouvait être considérée au cours de l'enquête courante que fait la Commission des chemins de fer sur les tarifs généraux de transport, laquelle décision a été donnée au cours des derniers mois de l'été.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée;

M. Coote, secondé par M. Heaps, propose en amendement,—Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"tout en reconaissant qu'il est désirable de faire certaines des modifications mineures proposées, la Chambre regrette que le budget déposé par l'honorable ministre des Finances ne contienne aucune disposition efficace tendant à diminuer la vie chère, en tant que cette cherté vient d'un tarif de protection;

"Que le budget accuse un éloignement accentué du principe de l'impôt direct et visible, basé sur la faculté de payer;

"Et de plus qu'aucun effort systématique n'est tenté pour diminuer notre dette nationale, dont l'intérêt absorbe une si forte proportion des revenus de la Puissance."

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat continuant, sur motion de M. Young (Weyburn), ledit débat est ajourné.

Le Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 22 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 21 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Edith May McColl (née Clatworthy), de London, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John William McColl, du comté de Oxford, Ontario.—M. *Goodison.*

De Radford Alonzo Dunfield, de Toronto, Ontario, marchand, pour une loi de divorce d'avec Hazel Irma Dunfield, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Mabelle Amelia Bulmer, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Frederick Bulmer, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De George James White, de Haileybury, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Maude Elizabeth White, de Toronto, Ontario.—M. *Lang.*

De Sydney Alfred Tyers, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Maud Eleanor Tyers.—M. *Howden.*

De Margaret Billes, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Billes, de Toronto, Ontario.—M. *Hocken.*

De Edward Webber, de Montréal, Québec, commis, pour une loi de divorce d'avec Ann O'Hara, de Montréal, Québec.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Laura Gertrude Sutherland, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Wallace Arthur Sutherland, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Pearl Lavinia Rorke (née Barrett), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Rorke, de Toronto, Ontario.—M. *Pettit.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, dans chaque cas, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées, savoir:—

De Leo Bruce Burley, de Belleville, Ontario, époux de Vera Gertrude Burley (née Fairman).

De Arthur James Carey, de Toronto, Ontario, époux de Ella Carey.

De Gladys Cockerton, de Toronto, Ontario, épouse de George Charles Cockerton.

De Isabel Selina Connolly (née Coles), de London, Ontario, épouse de Hector Martin Connolly.

De Della Laurel Cox (née Fox), de Beamsville, Ontario, épouse de Franklin Hillyard Cox.

De Cornelia Mosca Cristoforetti, de Mimico, Ontario, épouse de Silvio Cristoforetti.

De Maud Cummings, de Toronto, Ontario, épouse de William Cummings.

De Hugh Devlin, de Hamilton, Ontario, époux de Matilda Devlin (née Cook).

De Joséphine Rae Ennis (née Thomson), de Hamilton, Ontario, épouse de Gordon Williams Ennis.

De Arlee Lillian Helmsley (née Theakston), de Toronto, Ontario, épouse de Frank Raymond Helmsley.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 81 (S2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Humphrey Lowe".

Bill No 82 (T2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Erick Herman Delling".

Bill No 83 (U2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Stanley McNeely".

Bill No 84 (V2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna May Stevens".

Bill No 85, (W2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Maude Cammell".

Bill No 86 (X2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Moorehouse".

Bill N 87 (Y2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Evelyn Parkinson".

Bill No 88 (Z2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Franklin Beddy".

Bill No 89 (A3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minna Louise Bryant".

Bill No 90 (B3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Fray".

Bill No 91 (C3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Mosca Cristoforetti".

Bill No 92 (D3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Emaline Hind".

Bill No 93 (E3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Elliott".

Bill No 94 (F3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Blanche Weeks".

Bill No 95 (G3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson".

Bill No 96 (H3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Douglas Longfield".

Bill No 97 (I3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susannah Ivy Y. Cave".

Bill No 98 (J3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McNish".

Bill No 99 (K3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maud Maitland".

Bill No 100 (L3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Seeds".

Bill No 101 (M3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Sharkey".

Bill No 102 (N3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Raymond Sinclair, alias Lawrence Reginald Sinclair".

Bill No 103 (O3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Pearl Northam".

Bill No 104 (P3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leila Beecher Smith Kerman".

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Amy Humphrey Lowe, Erick Herman Delling, Samuel Stanley McNeely, Edna May Stevens, Beatrice Maude Cammell, Stanley Moorehouse, Blanche Evelyn Parkinson, Lillian Franklin Boddy, Ninna Louise Bryant, John Thomas Fray, Cornelia Mosca Cristoforetti, Florence Emaline Hind, Dorothy Helen Elliott, Myrtle Blanche Weeks, Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson, Nelson Douglas Longfield, Susannah Ivy Y. Cave, James Arthur McNish, Elizabeth Maud Maitland, Agnes Seeds, James Sharkey, Lawrence Raymond Sinclair alias Lawrence Reginald Sinclair, Ruby Pearl Northam et Leila Beecher Smith Kerman respectivement demandant une loi de divorces, et les documents qui ont été produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Lapointe, ordonné,—Que les noms de messieurs Blanchard, Ilsley et Sinclair (Queens) soient substitués à ceux de messieurs Rutherford, Lacroix et Fontaine sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Que les noms de messieurs McRae et Telford soient substitués à ceux de messieurs Bouchard et Stevens sur le comité de la Marine et des Pêcheries.

Que les noms de messieurs Cannon et Ralston soient substitués à ceux de messieurs Jacobs et Ilsley sur le comité des Bills Privés.

Que le nom de M. Bradette soit substitué à celui de M. Telford sur le comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Dunning, ordonné,—Qu'il soit sans délai imprimé 500 copies en anglais et 75 en français du rapport conjoint des chemins de fer nationaux du Canada et chemin de fer du Pacifique-Canadien relativement à la construction d'un chemin de fer de Peace-River à la côte du Pacifique, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1927,- Relevé indiquant (1) toutes les patentes d'hydraulique actuellement en vigueur, accordées par le département des Chemins de fer et Canaux; déclaration donnant dans chaque cas l'emplacement, la quantité d'énergie louée, le loyer actuel et lors de l'adjudication; aussi, la date de chaque bail originel, le nom du locataire, les transferts, et le nom du titulaire actuel;

(2) toutes les patentes d'hydraulique accordées par le département des Chemins de fer et Canaux, et qui ont été révoquées ou autrement annulées.

M. King (Kootenay-Est), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, 1920, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 66 (N2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Gatineau Transmission Company.*"—M. *Fontaine.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, comme suit:—

Comité des Bills Privés (avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat basée sur les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessous sont fondés):—

Bill No 4 (B) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Victoria McGibbon."

Bill No 5 (C) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Jones."

Bill No 6 (D) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Paveling."

Bill No 7 (E) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Banjamin Rapp."

Bill No 8 (F) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Thomas Graham."

Bill No 9 (G) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Greig."

Bill No 10 (H) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisie Hawkey."

Bill No 11 (I) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Mary Mead."

Bill No 12 (J) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Blakely."

Bill No 13 (K) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Maud Hargraft."

Bill No 14 (L) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frédéric Vinet."

Bill No 15 (M) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolen McLachlin."

Bill No 16 (N) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Evis."

Bill No 17 (O) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Gertler."

Bill No 18 (P) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Hicks."

Bill No 19 (Q) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth May Harrington."

Bill No 20 (R) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Maud Bull."

Bill No 21 (S) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless."

Bill No 22 (T) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Barker."

Bill No 23 (U) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Handerson."

Bill No 24 (V) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connue sous le nom de Vina Dorothy Kennedy)."

Bill No 25 (W) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Glenholme Young."

Bill No 26 (X) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Lutz."

Bill No 27 (Y) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Adams."

Bill No 28 (Z) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Saville."

Bill No 29 (A2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Fisher."

Bill No 30 (B2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Terry."

Bill No 31 (C2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillie May Brown Nichols."

Bill No 32 (D2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Pearle Clarke Pearcy."

Bill No 33 (E2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Swartz."

Bill No 34 (F2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Gibb Erskine."

Bill No 35 (G2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Johnson."

Bill No 36 (H2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maxime Demers."

Bill No 37 (I2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Clementina Craig-Williams."

Bill No 38 (J2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lula Dupuis Murchison."

Bill No 39 (K2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Andrea Boyle."

Bill No 40 (L2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Ellis Noble."

Bill No 72, Loi concernant un brevet d'Enos Henry Briggs.

Bill No 79, Loi constituant en corporation la *Niagara Memorial Bridge Company.*

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 71, Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill No 73, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Bill No 74, Loi concernant *The Canadian Transit Company.*

Bill No 75, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Terminal d'Essex.*

Bill No 76, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Colonisation du Nord.

Bill No 77, Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company.*

Bill No 67, (O2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*"

Bill No 68 (Q2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company.*"

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb pour que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. McGibbon.

La Chambre s'ajourne alors à 10.20 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 23 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De John Edward Fowle, de Toronto, Ontario, et autres; pour constituer en corporation *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company.*

De la *Sun Life Assurance Company of Canada,* pour modifier leur loi de constitution en corporation.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition ci-dessous en obtention de bills privés, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Myrtle Blanche Weeks, de Toronto, Ontario, épouse de Winfred William Weeks, pour divorce.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 106, Loi constituant en corporation *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada.*—M. *Smith* (Stormont).

Bill No 107, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*—M. *Cahan.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Parent, du comité des Bills Privés présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 42, Loi concernant certains brevets appartenant à Albert P. Frigon, et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi amendé le préambule dans le but de définir plus clairement l'objet du bill.

Sur motion de M. Lapointe, ordonné,—Que le nom de M. Cayley soit substitué à celui de M. Young (Saskatoon) sur le comité des Bills Privés.

M. Stewart (Hamilton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une entente entre Sa Majesté le Roi et la *Manitoba Paper Company, Limited,* concernant l'approvisionnement de bois pour augmenter leur capacité usinière; et arrêté du Conseil qui s'y rapporte.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 82 (T2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Erick Herman Delling".—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 83 (U2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Stanley McNeely".—M. *Lang.*

Bill No 84 (V2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna May Stevens".—M. *Jacobs.*

Bill No 85 (W2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Maude Cammell".—M. *Ryerson.*

Bill No 87 (Y2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Evelyn Parkinson".—M. *Jacobs.*

Bill No 88 (Z2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Franklin Boddy".—M. *Stinson.*

Bill No 89 (A3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minna Louise Bryant".—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 90 (B3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Fray".—M. *Casselman.*

Bill No 91 (C3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Mosca Cristoforetti".—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 92 (D3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Emaline Hind".—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 93 (E3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Elliott".—M. *Church.*

Bill No 94 (F3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Blanche Weeks".—M. *Casselman.*

Bill No 95 (G3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson".—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 96 (H3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Douglas Longfield".—M. *Preston.*

Bill No 97 (I3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susannah Ivy Y. Cave".—M. *Harris.*

Bill No 100 (L3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Seeds". —M. *Casselman.*

Bill No 101 (M3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Sharkey".—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 102 (N3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Raymond Sinclair, alias Lawrence Reginald Sinclair".—M. *McPhee.*

Bill No 103 (O3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Pearl Northam".—M. *Young* (Toronto).

Bill No 104 (P3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leila Beecher Smith Kerman".—M. *Young* (Toronto).

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

Re: Bill No 57 pour légaliser l'achat des valeurs du Grand-Tronc-Pacifique par le National-Canadien:

1. Quelle proportion de ces valeurs on détient au Canada.
2. S'il se trouve parmi les porteurs au Canada des personnes qui ont acheté les valeurs originelles.
3. Quelle proportion des valeurs est détenue au Canada par des spéculateurs.
4. Dans ce cas, quels prix minima et maxima ont été payés.
5. Quelle proportion de ces valeurs a passé aux mains des détenteurs actuels dans les trois dernières années.
6. Quelle proportion de ces valeurs est actuellement détenue par des Canadiens à titre d'option.
7. Quelles étaient les cotes de valeur négociable de ces titres le 1er janvier de chaque année depuis 1917.
8. Qui a dirigé les négociations finales pour que le National-Canadien accepte l'obligation de payer ces valeurs.
9. Si ces négociations ont été autorisées par arrêté du Conseil, et à quelle date.
10. Qui a négocié personnellement avec les membres du gouvernement à ce sujet, et aussi avec sir Henry Thorton, ou les fonctionnaires de finance du National-Canadien; et qui a négocié au nom des deux parties.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Garland (Carleton) pour M. Macdonald (King's)—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, rapports d'ingénieurs ou autres fonctionnaires relativement aux améliorations requises dans les ports de Summerside, Charlottetown et Georgetown et au besoin de magasins à l'épreuve de la gelée dans ce dernier port pour l'assemblage des cargaisons d'exportation des pommes de terre et autres produits périssables.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Hocken.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 24 FEVRIER 1927

Prières.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 23 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Dorothy Warren Gorrie, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ernest Leighton Gorrie, de Montréal, Québec.—M. *McPhee.*

De Louise Cowell, de Walkerville, Ontario, tailleur, pour une loi de divorce d'avec Mary Tavener Cowell, de Toronto, Ontario.—M. *Robinson.*

De Edward Bennett, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Florence Bennett, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De James Gibb Erskine, d'Ottawa, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Gladys Muriel Hall, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Frederick H. Daignault et autres, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de *Commerce Mutual Fire Insurance Company.*—M. *Morin.*

Du comité exécutif de la Convention baptiste de l'Ontario, pour une loi leur accordant d'autres pouvoirs.—M. *Edwards* (Ottawa).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:

De Wilhamina Susanna Annis (née Harkins), du township de Scarboro, comté de York, Ontario, épouse de Edwin Ernest Annis.

De Mabelle Amelia Bulmer (née Chatterson), de Toronto, Ontario, épouse de Charles Frederick Bulmer.

De Helen Petit Bruce (née Smith), de Toronto, Ontario, épouse de Rupert Goff Bruce.

De Estelle Henrietta Cartwright, de Haileybury, Ontario, épouse de Robert Morgan Cartwrigth.

De Nora Louise Campbell Chauvin, de Westmount, Québec, épouse de Ralph Alexander Chauvin.

De William Arthur Dillabough, de Toronto, Ontario, époux de Aileen Cicely Dillabough (née Topping).

De Jessie Isobel Davidge (née Moir), de Galt, Ontario, épouse de Herbert George Davidge.

De Rose Ann Hill (née Malcolm), de Hamilton, Ontario, épouse de George Hill.

De Lavina Harrison (née White), de Richards Landing, Ontario, épouse de William Eneth Harrison.

De Harold James Hubbard, de Toronto, Ontario, époux de Ethel May Hubbard (née Armstrong).

De Ronald Lorne Johnston, de Toronto, Ontario, époux de Pearl Corinne Johnston (née Shunk).

De Ernest Arthur Kingston, de Toronto, Ontario, époux de Doris Kingston (née Hendy).

De Ida LeFevre, de Toronto, Ontario, épouse de Gordon LeFevre.

De Murray Richards Minler, de Hamilton, Ontario, époux de Frances Jessie Minler (née Rule).

De Eva O'Neill (né Gennard), de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Hender O'Neill.

De Queenie Isobel Parks (née North), de Fort-William, Ontario, épouse de William Ralph Parks.

De Charles Shedrick Phillips, de Toronto, Ontario, époux de Rhea Beatrice Phillips.

De Pearl Lavinia Rorke (née Barrett), de Toronto, Ontario, épouse de Harry Rorke.

M. Parent, du comité des Bills privés présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 4 (B) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Victoria McGibbon."

Bill No 5 (C) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Jones."

Bill No 6 (D) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Paveling."

Bill No 7 (E) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Banjamin Rapp."

Bill No 8 (F) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Thomas Graham."

Bill No 9 (G) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Greig."

Bill No 10 (H) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisie Hawkey."

Bill No 11 (I) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Mary Mead."

Bill No 12 (J) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Blakely."

Bill No 13 (K) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Maud Hargraft."

Bill No 14 (L) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frédéric Vinet."

Bill No 15 (M) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolen McLachlin."

Bill No 16 (N) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Evis."

Bill No 17 (O) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Gertler."

Bill No 18 (P) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Hicks."

Bill No 19 (Q) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth May Harrington."

Bill No 20 (R) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Maud Bull."

Bill No 21 (S) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless."

Bill No 22 (T) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Barker."

Bill No 23 (U) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Handerson."

Bill No 24 (V) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connue sous le nom de Vina Dorothy Kennedy)."

Bill No 25 (W) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Glenholme Young."

Bill No 26 (X) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Lutz."

Bill No 27 (Y) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Adams."

Bill No 28 (Z) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Saville."

Bill No 29 (A2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Fisher.'

Bill No 30 (B2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Terry."

Bill No 31 (C2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillie May Brown Nichols."

Bill No 32 (D2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Pearle Clarke Pearcy."

Bill No 33 (E2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Swartz."

Bill No 34 (F2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Gibb Erskine."

Bill No 35 (G2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Johnson."

Bill No 36 (H2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maxime Demers."

Bill No 37 (I2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Clementina Craig-Williams."

Bill No 38 (J2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lula Dupuis Murchison."

Bill No 39 (K2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Andrea Boyle."

Bill No 40 (L2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Ellis Noble."

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 41, Loi constituant en corporation la *Columbia Life Assurance Company*, et il a été convenu d'en faire rapport avec modifications.

Comme votre comité a jugé qu'il était à propos de réduire le montant du capital social projeté de $2,000,000 à $1,000,000, il recommande que l'honoraire supplémentaire de $400.00 payé relativement au capital social, sous le régime de la règle 89 (*h*), soit diminué à $200.00, et que la différence soit remboursée aux organisateurs.

Sur motion de M. Hay, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Banques et du Commerce, l'honoraire supplémentaire de $400.00 payé relativement au capital social sur le Bill No 41, Loi constituant en corporation la *Columbia Life Assurance Company* soit de diminué de $400.00 à $200.00, et que la différence soit remboursée aux organisateurs.

Sur motion de M. Kay, ordonné,—Que le rapport du ministre de l'Agriculture pour les années 1926-27 soit référé au comité de l'agriculture et de la colonisation.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de rapport pour l'année 1926 des positions exclues sous les prescriptions de l'article 38B (2), de la juridiction de la Loi du service civil, 1918, telle qu'amendée par le chapitre 22, 11-12 George V.

Sur motion de M. Morin (St-Hyacinthe), ordonné,—Que les honoraires et déboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction versés sur les bills privés suivants qui n'ont pas pu être adoptés à la dernière session à cause de la dissolution de la Chambre, soient remboursés à leurs promoteurs, ou crédités au compte des honoraires et déboursés demandés pour ces mêmes bills à leur réintroduction durant la session actuelle, savoir:

1. *John E. Russell Company* (Bill No 13).
2. *Lethbridge Stake* (Bill No 11).
3. *Dominion Electric Protection Company* (Bill No 155 Y3).
4. *Joliette and Northern Railway Company* (Bill No 12).
5. *Detroit and Windsor Subway Company* (Bill No 174 H6).
6. *Sealright Company, Incorporated* (Bill No 112).
7. *Gatineau Transmission Company* (Bill No 191, O6).
8. *Bronson Company* (Bill No 113).
9. *Coleman, James McC.* (Bill No 190, G6).
10. *Red Lake and Northwestern Railway Company* (Bill No 95).

M. Woodsworth, secondé par M. Heaps, du consentement de la Chambre présente un Bill No 108, Loi modifiant la Loi du service civil (Conseils), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Campbell, secondé par M. Adshead, du consentement de la Chambre présente un Bill No 109, Loi modifiant la Loi du service civil, 1918 (Directeur du service civil), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Noms, salaires et dépenses de tout genre des membres du clergé de toute dénomination que le gouvernement emploie à des services d'immigration (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis, (*c*) en Grande-Bretagne et en Irlande, (*d*) en Europe continentale.

2. Quelle somme de crédits est donnée par le gouvernement à toutes les agences volontaires qui font du travail d'immigration, et quels sont leurs noms et les sommes payées à chaque agence.

3. Si les fonctionnaires indiqués à la question 1 sont nommés par la Commission du service civil ou par une autre autorité.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Stevens.

La Chambre s'ajourne alors à 11.05 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 25 FEVRIER 1927

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 24 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Frederick W. McLean, de Smith's Falls, Ontario, épicier, pour une loi de divorce d'avec Margaret McLean, de New-York, Etat de New-York.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Elizabeth Maud Maitland (née Allen), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Campbell Maitland, de Toronto, Ontario.—M. *Hepburn.*

De James Arthur McNish, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Florence Leone McNish, de Détroit, Michigan.—M. *Garland* (Carleton).

De Stanley Moorehouse, d'Ottawa, Ontario, fonctionnaire public, pour une loi de divorce d'avec Florence Moorehouse, d'Ottawa, Ontario.—M. *Casselman.*

De Orma Maunder (née Proctor), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Maunder, de Toronto, Ontario.—M. *Spence* (Parkdale).

De la *Subsidiary High Court of the Ancient Order of Foresters in the Dominion of Canada,* demandant une loi pour abroger le chapitre 108, Statuts 1923 et de faire revivre celui de 1908.—M. *Bell* (Hamilton).

De John Winfield Proudman, de Toronto, Ontario, horloger, pour une loi de divorce d'avec Wilhelmina Maud Proudman, de Niagara-Falls, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Amy Humphrey Lowe (née Clark), de Hamilton, Ontario ,pour une loi de divorce d'avec Laurence Wilson Lowe, de Montréal, Québec.—M. *Rennie.*

De *Amiesite Asphalt Limited,* pour une loi à l'effet de proroger la durée de leur brevet No 134,803.—M. *Mercier* (St-Henri).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:

De Willie Rosenberg, de Montréal, Québec, époux de Mary Quinie Josephine Rosenberg (née Watson).

De Jane Rennie, de Toronto, Ontario, épouse de John George Rennie.

De George Allan Swift, de Toronto, Ontario, époux de Agnes Swift (née Baxter).

De Gladys Ivy Turner (née Flatman), de Hamilton, Ontario, épouse de Albert Henry Turner.

De Charles Wilson, de Hamilton, Ontario, époux de Mabel Wilson (née Bowden).

De Edwin Walter Wood, de Toronto, Ontario, époux de Estelle Wod.

De Katherine Alison Pomphrey Weldon (née Robertson), de Montréal, Québec, épouse de Charles Lindsay Weldon.

De Grace Mantle, de Toronto, Ontario, épouse de Cyril Howard Mantle.

Et aussi,—Que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Elizabeth Maud Maitland (née Allen), de Toronto, Ontario, épouse de George Campbell Maitland.

De James Arthur McNish, de Toronto, Ontario, époux de Florence Leone McNish.

De Stanley Moorehouse, d'Ottawa, Ontario, époux de Florence Moorehouse.

De Amy Humphrey Lowe (née Clark), de Hamilton, Ontario, épouse de Laurence Wilson Lowe.

M. Goodison du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer de jour en jour ses minutes pour l'usage de ses membres et de ceux de la Chambre, et que la règle 74, soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Robb, l'ordre de la Chambre référant les crédits 1927-28 concernant des prêts aux chemins de fer nationaux canadiens et à la marine marchande du gouvernement canadien, à responsabilité, déposés sur la Table le 15 février 1927 au comité des Subsides soit abrogé, et que lesdits crédits soient référés au comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Sur motion de M. Goodison, le premier rapport du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle est adopté.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 81 (S2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Humphrey Lowe".—M. *Rennie*.

Bill No 86 (X3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Moorehouse".—M. *Casselman*.

Bill No 98 (J3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McNish".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 99 (K3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maud Maitland".—M. *Hepburn*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

M. Marcil propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Le Bill No 42, Loi concernant certains brevets appartenant à Albert-P. Frigon est considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, sur division, savoir:—

Bill No 4 (B) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Victoria McGibbon."

Bill No 5 (C) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Jones."

Bill No 6 (D) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Paveling."

Bill No 7 (E) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Banjamin Rapp."

Bill No 8 (F) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Thomas Graham."

Bill No 9 (G) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Edward Greig."

Bill No 10 (H) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Daisie Hawkey."

Bill No 11 (I) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Mary Mead."

Bill No 12 (J) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Blakely."

Bill No 13 (K) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Maud Hargraft."

Bill No 14 (L) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frédéric Vinet."

Bill No 15 (M) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolen McLachlin."

Bill No 16 (N) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Evis."

Bill No 17 (O) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Gertler."

Bill No 18 (P) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Hicks."

Bill No 19 (Q) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth May Harrington."

Bill No 20 (R) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Maud Bull."

Bill No 21 (S) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless."

Bill No 22 (T) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Barker."

Bill No 23 (U) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Handerson."

Bill No 24 (V) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connue sous le nom de Vina Dorothy Kennedy)."

Bill No 25 (W) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimée Glenholme Young."

Bill No 26 (X) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Lutz."

Bill No 27 (Y) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Adams."

Bill No 28 (Z) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Saville."

Bill No 29 (A2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Fisher."

Bill No 30 (B2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Terry."

Bill No 31 (C2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillie May Brown Nichols."

Bill No 32 (D2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Pearle Clarke Pearcy."

Bill No 33 (E2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Swartz."

Bill No 34 (F2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Gibb Erskine."

Bill No 35 (G2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Johnson."

Bill No 36 (H2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maxime Demers."

Bill No 37 (I2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Clementina Craig-Williams."

Bill No 38 (J2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Lula Dupuis Murchison."

Bill No 39 (K2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Andrea Boyle."

Bill No 40 (L2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Ellis Noble."

Sur motion de M. McLean (Melfort), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessus mentionnés ont été fondés.

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation la *Columbia Assurance Company* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

M. Chevrier propose,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois;

Et un débat s'ensuivant;

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb pour que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Young (Weyburn).

La Chambre s'ajourne alors à 10.20 p.m., jusqu'à lundi à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 28 FEVRIER 1927

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé. Ce bill a été étudié par la Chambre à la dernière session et bien que les prescriptions de la règle 91 ont été observées lors de la dernière session, aucun avis n'a été publié au sujet des procédures à prendre relativement à ladite pétition durant la session actuelle du Parlement, savoir:—

De Charles B. Hibbard, de Montréal, Québec, et autres; contituant en corporation *Red Lake and Northwestern Railway Company*.

Sur motion de M. Lapointe, ordonné,—Que le nom de M. Ladner soit substitué à celui de M. Cantley sur le comité de la Marine et des Pêcheries.

Que le nom de M. Young (Saskatoon) soit substitué à celui de M. Caylay sur le comité des Bills Privés.

Que le nom de M. Caylay soit substitué à celui de M. Young (Saskatoon) sur le comité des Comptes Publics.

Et que le nom de M. Edwards (Waterloo) soit substitué à celui de M. McRae sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Lapointe, résolu,—Que messieurs Bancroft, Black (Yukon), Carmichael, Clark, Edwards (Ottawa), Fiset (sir Eugène), Howden, Kay, Ryckman et Wilson (Wentworth) soient nommés pour aider Son Honneur l'Orateur, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur le Restaurant.

Ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1927:—Copie des rapports classés au département de la Marine et des Pêcheries, afférant à l'examen de vision et d'audition de M. G.-T. Hamelin, ex-pilote du district de Québec, conduit par (*a*) des examinateurs du département de la Marine et des Pêcheries, (*b*) d'autres médecins. Aussi, relevé décrivant l'instrument et la méthode utilisés par les examinateurs que le département a nommés.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a fait quelque chose pour s'enquérir des niveaux des grands lacs signalés avant et après l'ouverture du canal de drainage de Chicago, et si le débit augmenté du canal a affecté adversement les ports et chenaux canadiens.
2. Dans l'affirmative, quand, et jusqu'à quel point.
3. Si on a conseillé à notre ambassadeur à Washington de réclamer des dommages pour compenser les frais de dragage, etc., si les niveaux ont été relevés et s'il en est résulté des frais additionnels pour le Canada; ou si la demande a été formellement soumise.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Copie du rapport que MM. A.-R. Tibbits, inspecteur des havres, a fait sur la situation à Vancouver; copie de tous les papiers échangés entre un ministre du gouvernement et M. Tibbits ou le président ou le secrétaire de la Commission du port de Vancouver et M. Tibbits, et de tous les annexes et appendices ajoutés ou formant partie dudit rapport.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les papiers échangés depuis le 1er janvier 1924 entre le gouvernement du Canada, le ministre des Postes, un membre du gouvernement, un sous-ministre ou fonctionnaire du gouvernement, ou des tiers, au sujet des fonctions de maître ou maîtresse de poste à Pelly, Territoire du Yukon.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb pour que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Arthurs.

La Chambre s'ajourne alors à 11.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 1er MARS 1927

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 28 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Mary Eleanor Kennedy, de Mount-Vernon, New-York, pour une loi de divorce d'avec Henry William Ledden, de Westmount, Québec.—M. *Jacobs*.

De John Leslie MacLellan, de Capreol, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ella MacLellan, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.—M. *Casselman*.

De Homera Emilie Hodgson (née Homer-Dixon), de Niagara-Falls, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Hodgson, de Niagara-Falls, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De William Edward Couch, de Toronto, Ontario, argentier, pour une loi de divorce d'avec Vera Alice Couch, de Toronto, Ontario.—M. *Harris*.

De Harriet Louisa May MacCarthy (née Clift), de Shrewsbury, comté de Shropshire, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec Richard Geoffrey Harold Wentworth MacCarthy, de Hamilton, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 110, Loi constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge—M. *Jelliff*.

Ledit bill est en conséquence lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 99.

M. Parent du comité des Bills Privés présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et il a été convenu d'en faire rapport sans modifications, savoir:—

Bill No 43, Loi concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.

Bill No 44, Loi concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.

Bill No 72, Loi concernant un brevet d'Enos Henry Briggs.

M. Young (Saskatoon), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 75, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex, et il a été convenu d'en faire rapport sans modification.

Votre comité a également étudié les Bills suivants, et il a été convenu d'en faire rapport avec modifications, savoir:—

Bill No 74, Loi concernant *The Canadian Transit Company.*

Bill No 68 (Q2) du Sénat, Loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company.*

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1927—Etat montrant:—

1. Combien a coûté au total le travail du comité de la Chambre qui a fait enquête sur les Douanes en 1926.
2. Combien on a payé en honoraires de témoins.
3. Combien on a payé à des comptables.
4. Combien on a payé comme honoraires d'avocat-conseil à (*a*) M. Calder, et (*b*) à d'autres avocats.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1927—Relevé indiquant:—

1. Dans combien de villes d'une population de 3,000 ou moins au Canada, il y a une salle d'exercice.
2. Quels sont le nom de chacune de ces villes, sa population et le coût de chaque salle.
3. Quel est le salaire du gardien dans chaque cas, ainsi que le coût du combustible et de l'entretien.
4. Quel est le coût total pour tout le Canada.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février 1927:—Relevé de la décision de la Commission des chemins de fer, donnée en réponse à la requête que H.-J. Symington a faite au nom du gouvernement du Manitoba, et demandant si la posture actuelle d'exploitation du National-Canadien pouvait être considérée au cours de l'enquête courante que fait la Commission des chemins de fer sur les tarifs généraux de transport, laquelle décision a été donnée au cours des derniers mois de l'été.

M. Ward, secondé par M. Glen, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 111, Loi concernant le domicile des femmes mariées relativement aux procédures de divorce, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant;

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Coote,—Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"tout en reconnaissant qu'il est désirable de faire certaines des modifications secondaires proposées, la Chambre regrette que le budget déposé par l'honorable ministre des Finances ne contienne aucune disposition efficace tendant à diminuer la vie chère, en tant que cette cherté vient d'un tarif de protection;

"Que le budget accuse un éloignement accentué du principe de l'impôt direct et visible, basé sur la faculté de payer;

"Et de plus qu'aucun effort systématique n'est tenté pour diminuer notre dette nationale, dont l'intérêt absorbe une si forte proportion des revenus de la Puissance."

Et le débat se prolongeant;

Mercredi, 2 mars 1927.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Adshead,
Bird,
Campbell,
Carmichael,
Coote,
Evans,
Fansher (Last Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Heaps,
Irvine,
Jelliff,
Kellner,
Kennedy,
Lucas,
Luchkovich,
Macphail,
Speakman,
Spencer,
Woodsworth—21.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Auger,
Baldwin,
Bancroft,
Barber,
Beaubien,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowen,
Bradette,
Brady,
Brown,
Cannon,
Cantley,
Cardin,
Casgrain,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Clark,
Cotnam,
Cowan,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dickie,
Dionne,
Donnelly,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Ottawa),
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Embury,
Ernst,
Esling,
Euler,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Fraser,
Garland (Carleton),
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Grimmer,
Guerin,
Hall,
Hanson,
Harris,
Hay,
Heenan,
Hepburn,
Hocken,
Howard,
Howden,
Ilsley,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kay,
King (Kootenay-Est),
Lacombe,
Ladner,
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
MacDonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
McLean (Melfort),
MacNutt,
McDiarmid,
McGibbon,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Malcolm,
Maloney,
Marcil,
Matthews,
Maybee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Perley (sir George),
Perras,
Pettit,
Preston,
Prévost,
Quinn,
Ralston,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spence (Parkdale),
Spence (Maple-Creek),
Steedsman,
Stevens,
Stewart Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tolmie,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
White (Mont-Royal),
Wilson (Wentworth),
Wilson (Vaudreuil-Soulanges),
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—182.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead, Allan, Auger, Baldwin, Bancroft, Beaubien, Benoit, Bettez, Bissett, Blanchard, Blatchford, Boivin, Bothwell, Boucher, Boulanger, Bourgeois, Bradette, Brown, Cannon, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Delisle, Denis (St-Denis), Denis (Joliette), Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Donnelly, Dunning, Dussault, Edwards (Ottawa), Elliott, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Forke, Gervais, Girouard, Glen, Goulet, Guerin, Hall, Hay, Heenan, Hepburn, Howard, Howden, Ilsley, Jelliff, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Kay, King (Kootenay-Est), Lacombe, Laflamme, Lanctôt, Langlois, Lapierre, Lavigueur, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), McLean (Melfort), McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, McPherson, Malcolm, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Millar, Milne, Morin (Bagot), Morin (St-Hyacinthe-Rouville), Morrissy, Motherwell, Neill, Perras, Prévost, Ralston, Raymond, Rinfret, Robb, Roberge, Robitaille, Ross (Moose Jaw), Rutherford, St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Spence (Maple-Creek), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Sylvestre, Taylor, Telford, Thorson, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Ward, Wilson (Vaudreuil-Soulanges), Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—111.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arthurs, Barber, Bell (St-Antoine), Bell (St-Jean-Albert), Bird, Black (Yukon), Black (Halifax), Bourassa, Bowen, Brady, Campbell, Cantley, Carmichael, Casselman, Chaplin, Charters, Clark, Coote, Cotnam, Cowan, Dickie, Edwards (Frontenac-Addington), Edwards (Waterloo-Sud), Embury, Ernst, Esling, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Garland (Carleton), Grimmer, Hanson, Harris, Heaps, Hocken, Irvine, Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, Ladner, Lucas, Luchkovich, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (Kings), Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton), Macdougall, MacLaren, MacNutt, Macphail, McGibbon, McGregor, McQuarrie, McRae, Maloney, Matthews,

Maybee,	Ryerson,	Speakman,	Tolmie,
Perley (sir George),	Senn,	Spence (Parkdale),	Tummon,
Pettit,	Short,	Spencer,	White (Mont-Royal),
Preston,	Simpson,	Stevens,	Wilson (Wentworth),
Quinn,	Sinclair	Stewart (Leeds),	Woodsworth,
Ross (Kingston Cité),	(Wellington-Nord),	Stinson,	Young (Toronto-
Ryckman,	Smoke,	Stirling,	Nord-Est)—88.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 1.55 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 2 MARS 1927

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 1er courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Les dites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Gertrude Isabel Middlebrook (née Moody), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Thomas Middlebrook, de Weston, Ontario.—M. *Hocken.*

De madame J. Brinkman, et autres de la province de la Colombie-Britannique, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Sterling.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Paul Turgeon, de Montréal, Québec, comptable, et autres; pour constituer en corporation *The Quebec Occidental Railway Company.*

De la *Commercial Travellers' Mutual Benefit Society,* et de la *Commercial Travellers' Mutual Insurance Society,* pour déclarer que la charte de cette dernière société n'a pas pris fin le 19 juillet 1926, et en outre pour modifier la loi de constitution de cette dernière société.

De la *R. T. Vanderbilt Company,* constituée en corporation, de New-York, pour autoriser le Commissaire des brevets à émettre un brevet au lieu de celui qui porte le No 211926.

De la Compagnie Bronson, pour augmenter son capital social, et en outre pour modifier sa loi de constitution.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant: —

Bill No 112, Loi concernant la Compagnie Bronson.—M. *Edwards* (Ottawa).

Ledit bill est en conséquence lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 99.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'ordre de renvoi, votre comité a étudié l'adjudication de permis de graines de semences en vertu de l'article 6 de la Loi des semences, 1923. Après audition des fonctionnaires du département de l'Agriculture et des représentants de l'Association canadienne des cultivateurs de semences, le comité a adopté la résolution suivante, qu'il recommande à la discrétion de la Chambre:

Résolution:—

Attendu que le ministre de l'Agriculture sous l'empire de la Loi des semences, 1923, n'a pas le pouvoir de refuser un permis concernant une variété de blé destiné à la semence, lorsque demande est faite d'un semblable permis, et après que le blé a été soumis à un essai de reproduction et a révélé une variété vraiment nouvelle.

Le comité recommande que la Loi des semences, 1923, soit modifiée de façon à décréter:

1. Que le ministre ne sera pas tenu d'accorder un permis pour une variété nouvelle de blé de semence, si l'on a prouvé que ce blé est d'une variété vraiment nouvelle, comme il est actuellement décrété, mais pourra référer la demande à un bureau comprenant le commissaire des grains de semence, le céréaliste fédéral, un représentant de l'Association canadienne des cultivateurs de semence, un représentant du bureau provincial des semences de la province où le grain a été produit, et un représentant du *Wheat Pool*, dont la recommandation sera sérieusement étudiée.

2. Que le ministre aura pouvoir de révoquer les permis antérieurement accordés pour une variété nouvelle de blé, sur recommandation du bureau susdit, et sur représentation que la variété de blé en question est inférieure.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du président et état financier du Conseil consultatif honoraire pour les recherches scientifiques et industrielles pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

M. Euler, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 113, Loi concernant le ministère du Revenu national, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur décide que le bill inscrit sur le feuilleton des Ordres sous le titre "Loi autorisant l'achat et la disposition des fournitures départementales et autres, ainsi que de l'excédent de marchandises" n'est pas recevable, parce qu'il contient des dépenses de deniers publics et ne peut être présenté que sur recommandation de Son Excellence le Gouverneur général, et alors, il doit être précédé d'une résolution, en vertu de la règle 77.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués du 29 octobre 1925 au 14 septembre 1926 (*a*) pour partisannerie politique, (*b*) ou pour d'autres raisons.

2. Combien de maîtres de poste ont été destitués du 15 septembre 1926 au jour actuel (*a*) pour partisannerie politique, (*b*) pour d'autres motifs.

M. Séguin, secondé par M. Delisle propose,—La Chambre est d'avis que pour généraliser la connaissance des deux langues officielles dans les services publics, et par ce moyen rendre ces derniers plus efficaces, la Loi du service civil doit être modifiée de façon à donner préséance, dans les nominations futures, aux candidats qui possèdent les deux langues officielles; que les employés publics qui possèdent les deux langues officielles doivent, en raison de cette aptitude, être mieux rémunérés; que l'on doit tenir compte de la supériorité des employés bilingues dans la révision des appointements.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 3 MARS 1927

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 2 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Les dites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Inez Mary Pitcher (née Andrews), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec William Robert Pitcher, de Merrickville, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Hazel G. Anderson (née Bailey), de Fort-Frances, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Peter David Anderson, de Toronto, Ontario.—M. *McMillan*.

De Halsey Vanderleith Welles, de Sandwitch, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ethel Diver Welles, de Sandwitch, Ontario.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Harry Everett Markell, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Hazel Emma Markell, de Montréal, Québec.—M. *Bell* (Saint-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir: —

De William Newton Anglin, de Toronto, Ontario, époux de Margaret Florence Anglin (née Durham).

De Samuel Clement Askin, du Township de Scarborough, comté de York, Ontario, époux de Jennie Edith Askin.

De Louis Brinker, de Exeter, Ontario, époux de Susannah Brinker (née Wickert).

De Homera Emilie Hodgson (née Homer-Dixon), de Niagara Falls, Ontario, épouse de Frederick Hodgson.

De Mary Eleanor Kennedy, de Mount Vernon, New-York, épouse de Henry William Ledden.

De Gordon Hiram Langford, d'Ottawa, Ontario, époux de Kathleen Strain Langford (née Baggs).

De Annie Mary Anne McCulloch (née McMann), de Hamilton, Ontario, épouse de Oswald Hendon McCulloch.

De John Leslie MacLellan, de Capreol, Ontario, époux de Ella MacLellan (née Bolliver).

De Orma Maunder (née Proctor), de Toronto, Ontario, épouse de George Maunder.

De Hilda Parker (née Scoffin), de Hamilton, Ontario, épouse de David Menzies Parker.

De John Whitfield Proudman, de Toronto, Ontario, époux de Wilhelmina Maud Proudman (née Vanston).

De Mary Saranchuk (née Seremok), de Ford City, Ontario, épouse de William Saranchuk.

De Mary Edna Thompson (née Blennerhassett), de Fort William, Ontario, épouse de Francis Milton Thompson.

De Mary Ellen Walker, de Toronto, Ontario, épouse de James Moreland Gordon Walker.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1927—Relevé montrant:—

1. Noms, salaires et dépenses de tout genre des membres du clergé de toute dénomination que le gouvernement emploie à des services d'immigration (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis, (*c*) en Grande-Bretagne et en Irlande, (*d*) en Europe continentale.

2. Quelle somme de crédits est donnée par le gouvernement à toutes les agences volontaires qui font du travail d'immigration, et quels sont leurs noms et les sommes payées à chaque agence.

3. Si les fonctionnaires indiqués à la question 1 sont nommés par la Commission du service civil ou par une autre autorité.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'une lettre du sous-ministre de la Justice au sous-ministre des Travaux publics concernant l'approbation des plans de la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

M. Rinfret, du consentement de la Chambre présente les bills suivants, lesquels sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 114, Loi abrogative de la Loi des secours de guerre, 1917.

Bill No 115, Loi modifiant les Lois de naturalisation, 1914 et 1920.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Prévost—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—Articles, de tout genre, sur lesquels les droits de douane ont été diminués depuis 1922; et articles sur lesquels tout droit de douane a été enlevé depuis la même date.

M. Lapointe propose que la Chambre se forme en comité demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des Juges, chapitre 138 des Statuts Revisés de 1906, et de décréter:

1. Que des émoluments de $12,000 par année soient accordés pour la nomination d'un juge supplémentaire à la Cour Suprême du Canada;

2. Qu'en atteignant ou ayant atteint l'âge de soixante-quinze ans, un juge de la Cour Suprême du Canada ou de la cour de l'Echiquier du Canada pourra recevoir un viager égal à celui qu'il aurait eu droit de recevoir si la loi présente n'avait pas été adoptée et s'il avait à cette époque résigné ses fonctions;

3. Que si le juge n'a pas dès lors droit à un viager, et s'il a été nommé avant l'adoption de la présente loi, ou s'il a été nommé après l'adoption de la loi présente et a continué ses fonctions pendant au moins dix ans, il peut recevoir un viager égal aux deux tiers de ses émoluments lors du jour où ses fonctions cessent.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure décrétant la construction, avant le 31 août 1930, d'embranchements des Chemins de fer Nationaux du Canada:

1. (*a*) entre un endroit à environ trois milles à l'ouest de Saint-Félicien, sur l'embranchement Saint-Félicien du chemin de fer de la baie James et de l'Est, et un endroit sur la rivière Mistassini, province de Québec. Milliaire estimé, 27.5 milles; dépense moyenne par mille, $53,589.00; coût estimé, $1,463,000.00.

(*b*) Article 1. D'un point près d'Hébertville, sur le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, à l'île d'Alma, rivière du Saguenay, province de Québec. Milliaire estimé, 9.5 milles; dépense moyenne par mille, $56,526.00; coût estimé, $537,000.00.

Article 2. D'un point de l'île d'Alma, rivière Saguenay, à Savanne, rivière Péribonka, province de Québec. Milliaire estimé, 25.0 milles; dépense moyenne par mille, $63,800.00; coût estimé, $1,595,000.00.

Total (b): Milliaire, 34.5 milles; dépense moyenne au mille, $61,797.00; coût estimé, $2,132,000.00.

La construction de ces lignes sera sujette aux conditions suivantes:—

Si le droit de passage est acquis entre Hébertville et l'île d'Alma sur la ligne du chemin de fer de l'Alma et de Jonquière, la partie de la ligne autorisée aux présentes entre Hébertville et l'île d'Alma ne sera pas construite par la Compagnie, et des valeurs ne seront ni lancées ni garanties à son sujet.

2. D'un point près de Grand-Mère sur le Canadien-Nord dans la province de Québec. Milliaire estimé, 7.9. Dépense moyenne par mille, $213,-038.00; coût estimé $1,683,000.00.

3. D'un point près de Plikington sur le National canadien à un point près de la jonction de Niagara sur le National canadien, dans la province de l'Ontario; milliaire estimé 16.7; dépense moyenne par mille $69,700.00; coût estimé, $1,164,000.00.

4. D'un point près de Weyburn sur le Saskatchewan Grand Trunk Pacific Railway à un point près de Radville sur le Canadien-Nord dans la province de la Saskatchewan; milliaire estimé 22.7; dépense moyenne par mille, $25,110.00; coût estimé, $570,000.00.

5. D'un point près Willow Brook sur le Canadien-Nord à un point dans le township 27, rang 9, ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan; milliaire estimé, 22.0; dépense moyenne au mille, $28,000.00; coût estimé, $616,000.00.

6. D'un point près Sturgis sur le Canadien-Nord à un point sur le Canadien-Nord entre Crooked River et Mistatim, dans la province de la Saskatchewan; milliaire estimé, 100.0; dépense moyenne par mille, $33,950.00; coût estimé, $3,395,000.00.

7. D'un point entre Crooked River et Mistatim, sur le Canadien-Nord, à un point du township 48, rang 11 ou 12, ouest du 2e méridien, province de la Saskatchewan; milliaire estimé, 19.0 milles; dépense moyenne au mille, $30,-000.00; coût estimé, $570,000.00.

8. D'un point sur le Canadien-Nord entre Shell Brook et Kilwinning à un point du township 50, rang 9 ou 10, ouest du 3e méridien, province de la Saskatchewan. Milliaire estimé, 37.0 milles; dépense moyenne au mille, $32,432.00; coût estimé, $1,200,000.00.

9. D'un point vers le mille 67 de l'embranchement Turtleford vers le sud-est du National-Canadien, à un point entre Hafford et Richard, dans la province de Saskatchewan. Milliaire estimé, 35.6 milles; dépense moyenne au mille, $31,742.00; coût estimé, $1,130,000.00.

10. D'un point entre Kindersley, sur le Canadien-Nord, à un point près de Glidden sur le Canadien-Nord, province de Saskatchewan. Milliaire estimé, 18.0; dépense moyenne au mille, $35,555.00; coût estimé, $640,000.00.

11. D'un point près de Spruce Lake sur le Canadien-Nord, à un point du township 53, rang 25, ouest du 3e méridien, province de la Saskatchewan. Milliaire estimé, 29.5 milles; dépense moyenne au mille, $33,559.00; coût estimé, $990,000.00.

12. D'un point près de la Hudson Bay Junction sur le Canadien-Nord, à un point des townships 39 ou 40, rang 5, ouest du 2e méridien, province de la Saskatchewan. Milliaire estimé, 32.0; dépense moyenne au mille, $34,000.00; coût estimé, $1,088,000.00.

13. D'un point près d'Elk Point sur le National-Canadien, à un point du township 55, rang 3 ou 4, ouest du 4e méridien, province de l'Alberta. Milliaire estimé, 19.0; dépense moyenne au mille, $39,210.00; coût estimé, $745,000.00.

14. D'un point près d'Ashmont sur le Canadien-Nord-Ouest, à un point à ou près de Bonnyville, province de l'Alberta. Milliaire estimé, 38.0; dépense moyenne au mille, $37,237.00; coût estimé, $1,415,000.00.

15. D'un point près de Bretona sur le Canadien-Nord, à un point près de Clover Bar sur le Grand-Tronc-Pacifique, province de l'Alberta. Milliaire estimé, 11.0 milles; dépense moyenne au mille, $29,000.00; coût estimé, $319,-000.00.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général sur lesdites résolutions.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 62 des Statuts revisés de 1906, et de décréter que le commissaire en son conseil peut faire des ordonnances pour la levée d'un impôt d'exportation sur les fourrures partant du Territoire pour une partie quelconque du Canada ou pour des pays étrangers.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada, et de pourvoir au remboursement de certaines obligations financières échues, et à l'émission de valeurs de remplacement garanties par le Canada quant au principal et à l'intérêt, ne devant pas dépasser $20,000,000, valeur collective des obligations originelles.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général mardi prochain pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 70, Loi concernant les pensions de vieillesse est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 4 MARS 1927

Prières.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzieme rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 3 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées. Ladite pétition est alors lue et reçue et est comme suit:—

De madame John A. Patterson et quarante-quatre autres, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leurs soient transférées.—M. *Rowe.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De la Révérende Mère Marie de l'Eucharistie, de Hudson, Québec, et autres, pour constituer en corporation La Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 116, Loi constituant en corporation La Congrégation du Tiers-Ordre enseignant.—M. *Raymond.*

Bill No 117, Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company, Limited.*—M. *Chevrier.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Young (Saskatoon) pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et il a été convenu d'en faire rapport sans modifications, savoir:—

Bill No 71, Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill No 76, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Votre comité a également étudié les Bills suivants et il a été convenu d'en faire rapport avec modifications, savoir:—

Bill No 73, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 77, Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Il a été renvoyé une résolution au comité au sujet d'une ligne directe de chemin de fer formant un débouché depuis la région de la rivière la Paix jusqu'au littoral du Pacifique. Votre comité recommande l'impression de 300 exemplaires en anglais et 100 en français de la preuve entendue par le comité pour l'utilité des membres et de la Chambre des Communes, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

Sur motion de M. Young (Saskatoon) ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, il soit imprimé 300 copies en anglais et 100 en français de la preuve entendue par le comité au sujet d'une ligne directe de chemin de fer formant un débouché depuis la région de la rivière la Paix jusqu'au littoral du Pacifique, pour l'utilité de ses membres et de la Chambre des Communes et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1927:—Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le ministre de l'Agriculture, la Halle aux bestiaux de Calgary et la *United Live Stock Growers', Limited*, relativement aux infractions à la loi des bestiaux et aux règlements de la Halle aux bestiaux de Calgary.

Le Bill No 70, Loi concernant les pensions de vieillesse est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 61, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, est lu la deuxième fois, considéré en comité général;

Et le comité continuant de siéger;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Chevrier propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 43, Loi concernant la Compagnie électrique d'Ottawa.
Bill No 44, Loi concernant la Compagnie de gaz d'Ottawa.
Bill No 72, Loi concernant un brevet d'Enos Henry Briggs.
Bill No 75, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Terminal d'Essex*.
Bill No 74, Loi concernant *The Canadian Transit Company*.

Le Bill No 68 (Q2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company*., tel qu'amendé par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes est considéré en comité général, rapporté sans autre amendement, lu la troisième fois et passé tel qu'amendé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant;

Et l'heure consacrée aux Bills Privés étant expirée;

La Chambre reprend en comité général la considération du Bill No 61, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, lequel est rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.30 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 7 MARS 1927

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 4 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Richard Thomas Keeth Stinchcombe, de Mountain-Grove, Ontario, fermier, pour une loi de divorce d'avec Margaret Stinchcombe, de Cleveland, Ohio.—M. *Edawrds* (Frontenac).

De Marion Scott (née McKay), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Norman T. Scott, de Windsor, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Isabella Jane Boyes Brew, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Brew.—M. *Harris*.

De W. Gilbert Freeman et autres, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de 1,000 *Island International Bridge Corporation*.—M. *Edwards* (Frontenac).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 118, Loi concernant certains brevets de James McCutcheon Coleman.—M. *Jacobs*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Euler, du consentement de la Chambre présente un Bill No 119, Loi modifiant la Loi de l'accise, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Jelliff, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 71, Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill No 73, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Bill No 76, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Colonisation du Nord.

Bill No 77, Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company.*

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

M. Garland (Bow-River) propose que le débat soit maintenant ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bird,
Bowen,
Cahan,
Campbell,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Embury,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Geary,
Gott,
Guthrie,
Hanson,
Heaps,
Irvine,
Jelliff,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Kaiser,
Kennedy,
Ladner,
Lennox,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
Macphail,
McGregor,
McRae,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Preston,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ryckman,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spence (Parkdale),
Spencer,
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tolmie,
Tummon,
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-est)—72.

CONTRE:

Messieurs

Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brown,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Chevrier,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Donnelly,
Duff,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Guerin,
Hall,
Heenan,
Howard,
Howden,
Ilsley,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lapierre,
Lovie,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPherson,
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Parent,
Ralston,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Spence (Maple-Creek),
Stewart (Edmonton-Ouest),
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—81.

Le débat est alors repris.

Du consentement de la Chambre,—M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles tenues durant les années 1925-1926, conformément aux prescriptions de l'article 72 (6) de la Loi des élections fédérales.

M. Casselman, secondé par M. Garland (Carleton), propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 11.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 8 MARS 1927

Prières.

Seize pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 7 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De l'*Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer cette partie de leur ligne qui est actuellement inachevée.—M. *Bradette.*

De Chester Earl Gray et Aage Jensen, pour une loi autorisant le commissaire des brevets à recevoir les honoraires pour le deuxième terme de leur brevet No 153,443.—M. *Jacobs.*

De Frank Santoni et autres, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de L'Ordre indépendant de *Fior d'Italia.*—M. *Odette.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2. l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Hazel G. Anderson (née Bailey), de Toronto, Ontario, épouse de Peter David Anderson.

De Elsie Adams (née Fennell), de Hamilton, Ontario, épouse de William Albert Adams.

De Margaret Ann Hall (née Wilson), de Toronto, Ontario, épouse de Harris Stanley Hall.

De Audrey Idelle Knowles (née Calvin), de Toronto, Ontario, épouse de Robert Edward Knowles.

De Marretta Isabelle Grose Leach, de Brunce Mines, Algoma, Ontario, épouse de Leonard Edwards Leach.

De Inez Mary Pitcher (née Andrews), de Montréal, Québec, épouse de William Robert Pitcher.

De Annandale Ramsden (née Mills), de Toronto, Ontario, épouse de Frank Leslie Ramsden.

De Sidney Alfred Tyers, d'Ottawa, Ontario, époux de Isabelle Maud Eleanor Tyers (née Younghusband).

De Gertrude Isabel Middlebrook (née Moody), de Toronto, Ontario, épouse de George Thomas Middlebrook.

De Elizabeth Brown (née Jackson), de Toronto, Ontario, épouse de William Henry Ross Brown.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 120, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company*.—M. *Denis* (Joliette).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1927—Etat faisant voir:—

1. Dans combien de villes ayant une population de 3,000 ou moins au Canada on fait la levée de la malle.
2. Quels sont les nom de chacune de ces villes, sa population, et le nombre des boîtes à lettre qu'elle contient.
3. Combien coûte cette levée dans chacune de ces villes.
4. Combien elle coûte dans tout le Canada.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1927:—Copie des lettres, télégrammes, rapports, et autres papiers échangés entre le gouvernement, un ministre, sous-ministre, commissaire du service civil ou fonctionnaire de ce département et des tiers au sujet de la nomination d'un instructeur agricole et policier fédéral à l'agence indienne Babine, en 1926.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1927—Relevé montrant:—

1. Population de la ville de Banff, dans le parc national Banff.
2. Population de la ville de Jasper, dans le parc national de Jasper.
3. A quelle date le parc national Banff a été réservé comme parc.
4. A quelle date le parc national Jasper a été réservé comme parc.
5. Combien de milles de route sont construits dans les parcs nationaux (*a*) Banff, et (*b*) Jasper.
6. Combien ont coûté au total les chemins dans les parcs nationaux (*a*) Banff, et (*b*) Jasper.
7. Quelles autres sommes le gouvernement fédéral a engagées dans les parcs nationaux (*a*) Banff et (*b*) Jasper.
8. Chiffre annuel estimé des touristes (*a*) au parc national Banff et (*b*) au parc national Jasper.
9. Quelles améliorations municipales le gouvernement fédéral a faites dans les villes de (*a*) Banff et (*b*) Jasper.
10. Coût total de ces améliorations à (*a*) Banff et (*b*) à Jasper.
11. Placement estimé des compagnies de chemin de fer à (*a*) Banff et (*b*) Jasper.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1927—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a fait quelque chose pour s'enquérir des niveaux des grands lacs signalés avant et après l'ouverture du canal de drainage de Chicago, et si le débit augmenté du canal a affecté adversement les ports et chenaux canadiens.

2. Dans l'affirmative, quand, et jusqu'à quel point.

3. Si on a conseillé à notre ambassadeur à Washington de réclamer des dommages pour compenser les frais de dragage, etc., si les niveaux ont été relevés et s'il en est résulté des frais additionnels pour le Canada; ou si la demande a été formellement soumise.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1927:—Copie des règlements approuvés par le ministre de l'Agriculture, ou le département agricole des halles aux bestiaux de Calgary, Edmonton, Winnipeg et Moose Jaw.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt-sixième rapport des Commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1926.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1927—Relevé indiquant:—

1. Si la compagnie de la baie d'Hudson a acheté du Canada des terrains dans les districts de la Rivière-la-Paix ou de la Grande-Prairie.

2. Dans l'affirmative, (*a*) quels terrains, (*b*) par quelle autorité ou par quel droit elle les a achetés, et (*c*) quelles sont les dates des transactions.

Sur motion de M. Mercier (St-Henri), ordonné,—Que le Bill No 42, Loi concernant certains brevets appartenant à Albert P. Frigon soit inscrit sur le feuilleton des Ordres pour être considéré de nouveau en comité général ce jour.

Sur motion de M. Duff, ordonné,—Que le rapport annuel du ministre de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1925-26, et le rapport annuel de la division des Pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1925-26, soient référés au comité de la Marine et des Pêcheries.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que les noms de messieurs Bancroft et Rutherford soient substitués à ceux de messieurs Glen et Roberge sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

1. Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à l'établissement, ou à l'arrangement avec une compagnie à former sous l'empire de la Loi des Compagnies, d'un service de poste, de passagers et de fret conformément à la Convention commerciale de 1926 avec les Antilles anglaises.

2. Que les valeurs émises par la compagnie pourront être garanties par le Canada quant au principal et à l'intérêt jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas, sans l'autorisation du Parlement, un total de $10,000,000.

3. Que les recettes de vente ou de disposition des valeurs seront déposées au crédit du ministre des Finances; et la propriété du capital-actions de la Compagnie sera acquise à Sa Majesté au nom du Dominion en considération de la garantie.

4. Que les vapeurs actuellement exploités par la Marine marchande du gouvernement canadien, Limitée, pourront être transférés à la Compagnie d'après une estimation raisonnable et à des conditions sujettes à l'approbation du gouverneur en son conseil; et si ces vapeurs sont transférés à l'exploitation de compagnies particulières, ces compagnies devront remettre à la Compagnie tout leur capital-actions pour indemniser la Couronne contre sa responsabilité du chef de la garantie.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général sur ladite résolution.

Sur motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), résolu,—Qu'un comité spécial de la Chambre, comprenant messieurs Stewart (Edmonton-Ouest), F.-W. Hay, E.-A. McPherson, Morin (St-Hyacinthe-Rouville), Stevens, Bennett et Boys, soit nommé pour rencontrer un comité semblable spécial du Sénat, si ce dernier est nommé, pour s'enquérir des réclamations des tribus alliées de la Colombie-Anglaise, exprimées dans leur pétition présentée au Parlement en juin 1926; et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, et de faire rapport courant par un bill ou autrement; et qu'un message soit envoyé au pour en informer Leurs Honneurs.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser une avance aux Commissaires du Havre de Vancouver, pour un montant d'au plus $4,000,000 destiné à poursuivre la construction des outillages de tête de ligne, sur approbation, par le gouverneur en son conseil, des plans, devis et estimations des travaux susdits, et sur dépôt de débentures de la Corporation pour garantir l'avance.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 55, Loi ayant pour objet d'accorder au Surintendant général des Affaires indiennes un contrôle spécial de certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et qui font partie de la réserve indienne de Saint-Régis.—(*Sur division*).

Bill No 61, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919.

Le Bill No 113, Loi concernant le ministère du Revenu national est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaine résolution concernant les chemins de fer Nationaux du Canada (relativement à certaines obligations financières échues).

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada, et de pourvoir au remboursement de certaines obligations financières échues, et à l'émission de valeurs de remplacement garanties par le Canada quant au principal et à l'intérêt, ne devant pas dépasser $20,000,000, valeur collective des obligations originelles.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 121, Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaine résolution concernant certaines dettes envers la couronne.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure relative à certaines dettes envers la Couronne, et décrétant que le Gouverneur en son conseil pourra établir des règlements pourvoyant à la répartition et à l'estimation des dettes encourues pour avances faites en graines de semence, fourrage, et autres secours, et à la libération en tout ou partie des sommes dues à Sa Majesté du chef du principal ou de l'intérêt, ou des deux, selon qu'on le jugera équitable dans les circonstances.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 122, Loi concernant certaines créances de la Couronne, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, 1920, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès;

M. King (Kootenay) propose,—Que le rapport du comité ne soit pas reçu maintenant, mais que ledit bill soit référé à un comité spécial.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaine résolution modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 62, des Statuts revisés, 1906.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 62 des Statuts revisés de 1906, et de décréter que le commissaire en son conseil peut faire des ordonnances pour la levée d'un impôt d'exportation sur les fourrures partant du Territoire pour une partie quelconque du Canada ou pour des pays étrangers.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 123, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 114, Loi abrogative de la Loi des secours de guerre, 1917, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant;

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Nouvelles-Ecosse

132	Digby—Edifice public—Réparations et améliorations..	1,200 00
	Halifax—Edifice Bellevue—Réparations et améliorations..	4,000 00
	Halifax—Bureau de l'immigration—Paiement au ministère des chemins de fer et canaux pour espace occupé..	25,000 00
	Halifax—Station de quarantaine—Modification et améliorations..	5,800 00
	Halifax—Hôpital Rockhead—Améliorations et réparations.	2,000 00

Ile du Prince-Edouard

133 Kensington—Edifice public.. .. .. 12,000 00

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

255 Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs en vertu de la loi des explosifs, c. 31, 4-5 Geo. V.. .. 10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.00 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 9 MARS 1927

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du préposés aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant et constate que toutes ls dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De J. E. Taylor et deux mille neuf cent cinquante-sept autres, de la province de la Saskatchewan, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De Edith E. Walker et deux mille sept cent huit autres, de la province de l'Alberta, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De J. W. Chesney et deux cent neuf autres, de la province du Manitoba, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De J. R. Crawford et quatorze autres, de la province du Nouveau-Brunswick, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De David G. Clark et vingt-six autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De J. B. Anderson et cent dix-neuf autres de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De C. B. Hanna et soixante-sept autres, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *McGibbon.*

De Walter Ramsay et deux mille quatre cent soixante-dix autres, de la province de l'Alberta, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Hocken.*

De J. R. Shuel et neuf cent quatre-vingt-dix autres, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Hocken.*

De E. Winkworth et quatre cent quarante-cinq autres, de la province du Manitoba, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Hocken.*

De Janet Sturton et quatre-vingt-dix-huit autres, de la Colombie-Britannique, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Hocken.*

De R. A. Newert et mille cinq cent-dix autres, de la province de la Saskatchewan, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Hocken.*

De Mme E. Townsend et cent cinquante-quatre autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De William Shaw et cent cinquante-cinq autres, de la province du Manitoba, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De Mme Helen Buckley et trois cent quatre-vingt-onze autres, de la province de la Saskatchewan, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De J. W. Andrews et mille deux cent vingt-deux autres, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

M. l'Orateur communique à la Chambre une lettre qu'il a reçue du greffier de l'Assemblée législative d'Ontario, renfermant une copie certifiée d'une résolution adoptée par cette Chambre concernant une requête contenue dans le Bill No 78, maintenant devant la Chambre des Communes du Canada pour une prorogation de la charte de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Evans—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quels revenus le gouvernement a reçus du Yukon, depuis la formation administrative du territoire.

2. Quels ont été les déboursés du gouvernement fédéral au Yukon pendant cette période.

Par M. Edwards (Frontenac-Addington)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Combien d'automobiles on a achetées à l'usage des départements du gouvernement, et quels sont la marque, temps d'achat, et le coût de ces autos pendant les cinq dernières années.

2. Combien d'autos on a achetées pour l'usage personnel des ministres du cabinet, et quels sont la marque, le temps d'achat, et le coût de chaque machine dans les cinq dernières années.

3. Combien on a dépensé pour l'entretien des autos aux questions 1 et 2, chaque année depuis cinq ans.

4. Combien de chauffeurs sont payés à même le Trésor pour conduire les autos des ministres, et combien leurs services ont coûté en gages et livrées dans les cinq dernières années.

5. Si les chauffeurs ci-dessus peuvent se servir des autos des ministres pour leurs besoins et pour leurs amis.

Par M. Edwards (Frontenac-Addington)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Combien de wagons particuliers le gouvernement possède ou loue, et quels sont leurs noms et numéros.

2. Combien ont coûté ces wagons et leur entretien depuis cinq ans.

3. Combien a coûté le fonctionnement de ces wagons de 1922 à 1926 inclusivement.

4. Si on a payé quelque chose pour la remorque ou l'aiguillage de ces wagons au cours des cinq dernières années, et dans l'affirmative, combien chaque année.

5. Où sont stationnés ces wagons, combien à Montréal, combien à Ottawa et combien ailleurs.

6. Si des départements ou des ministres ont des wagons réservés à leur usage particulier, et dans ce cas, quels sont les noms et numéros de ces wagons, et les noms des ministres ou départements qui les utilisent.

7. Si aucuns de ces wagons ont été placés à la disposition d'autres ministres ou de tiers depuis cinq ans, et dans ce cas, à quelles dates et à la disposition de qui.

8. Si les chemins de fer du Canada ou des Etats-Unis exigent un péage pour la remorque de ces wagons, et dans ce cas, quel est le tarif; ou si les compagnies canadiennes font le service gracieux ou de poids mort.

Par M. Lavigueur—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien de personnes sont à l'emploi de la Commission du service civil, et quelles sont leurs attributions respectives.

2. Quels sont les appointements de chacun de ces employés.

3. Quels traitements reçoivent les commissaires.

4. Quel a été le total des dépenses de la Commission, chaque année depuis 1921, y compris les appointements, salaires et autres déboursés.

Par M. Edwards (Frontenac-Addington)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Noms des maîtres de poste destitués depuis les dernières élections fédérales pour partisannerie politique, et dans quels comtés se trouvent les bureaux de poste affectés.

2. Noms des maîtres de poste révoqués sur demande (*a*) des députés libéraux, (*b*) des candidats libéraux défaits aux dernières élections, (*c*) députés conservateurs ou candidats conservateurs défaits, (*d*) députés ou candidats progressistes défaits, (*e*) députés libéraux-progessistes ou candidats libéraux-progressistes défaits, (*f*) députés ou candidats défaits d'autres partis.

L'adresse ci-dessous, à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre suivants sont votées:—

Par M. Evans—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de la convention proposée avec l'Alberta, relative aux ressources naturelles, et ses modifications; aussi copie de la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Alberta à ce sujet, depuis le 1er décembre 1921.

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Copie des lettres télégrammes, conventions projetées, et conventions affectant l'achat, par les Chemins de fer nationaux ou par un département du gouvernement, des ateliers-machines de Thompson et Skerburg, à Prince-Rupert, Colombie-Anglaise; aussi, du rapport des fonctionnaires qui ont fait l'estimation de l'établissement et des actifs achetés

Par M. Bissett—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangés entre E.-W. Backus ou autre particulier, ou compagnie, et le département de l'Intérieur, touchant l'achat de bois à pâte au Manitoba.

Par M. Bell (Saint-Antoine)—Ordre de la Chambre—Copie des règlements officiels actuellement en vigueur pour combattre la rage dans la ville et le district de Montréal.

Par M. Denis (Joliette)—Ordre de la Chambre—Relevé de tous les fonctionnaires au Canada qui touchaient un salaire annuel de $3,000 et plus le 1er janvier 1927, indiquant dans chaque cas le nom entier des fonctionnaires, leur rang et la nature de leurs fonctions, le salaire touché, et le département où les fonctionnaires travaillent, le personnel de chaque département étant groupé à ces fins.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le gouvernement du Canada, un de ses membres, sous-ministres, ou fonctionnaires, ou la Commission du service civil ou un de ses fonctionnaires, ou le Commissaire de l'or du Yukon, ou un fonctionnaire du Yukon, et des tiers, relativement à la nomination proposée, la nomination et la révocation de George Reid, du Yukon, comme recorder des mines, ou à charge de remplir les fonctions du recorder des mines à Mayo, territoire du Yukon, en l'absence du recorder des mines au cours de l'hiver 1926-27; et aussi des papiers afférant à la nomination d'un M. Colley aux fonctions de recorder suppléant des mines.

Par M. Donnelly—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers datant du 1er juillet 1926 au 1er mars 1927, et relatifs au déménagement du bureau de poste dans le village de Limerick, Saskatchewan.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Relevé des noms et adresses de toutes les halles aux bestiaux du Canada, de leurs propriétaires, des membres de ces halles, des firmes représentées par ces membres, et le coût de chaque adhésion.

M. Woodsworth, secondé par M. Heaps, propose:—

Vu (*a*) les développements constitutionnels des derniers soixante ans, (*b*) le mécontentement de certaines provinces, (*c*) les changements de la situation industrielle, commerciale et financière qu'on ne prévoyait pas lors de la confédération, et (*d*) la conduite du Sénat, qui a empêché la mise en vigueur de mesures législatives populaires;

Qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, un comité spécial soit nommé à charge de considérer les amendements qui pourraient être apportés à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, lesquels amendements, tout en conservant les principes de la Confédération, nous permettraient d'affronter les problèmes compliqués qui se présentent maintenant au Canada.

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné sur motion de M. Marcil.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 10 MARS 1927

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du préposés aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Muriel Martha Hammond (née Blackwell), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Walter George Hammond, de Toronto, Ontario.—M. *Ryckman.*

De Kathleen Maud Cotton (née Andrus), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Crawford Dean Cotton, de Seattle, Washington.—M. *Geary.*

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) du comité des Ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à la règle (96) 2, votre comité a étudié le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, qui se lit comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné le pétition suivante pour bill privé. Ce bill a été étudié par la Chambre à la dernière session et bien que les prescriptions de la règle 91 aient été observées lors de la dernière session, aucun avis n'a été publié au sujet des procédures à prendre relativement à ladite pétition durant la session actuelle du Parlement, savoir:

De Charles B. Hibbard, de Montréal, Québec, et autres; constituant en corporation *Red Lake and Northwestern Railway Company.*

Considérant que les prescriptions relatives à la publication de l'avis ont été observées en entier à la dernière session, votre comité recommande que la règle 91 soit suspendue à l'égard de cette demande.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au Bill No 68 (Q2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company*" sans amendement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

CABINET DU

PREMIER MINISTRE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ONTARIO

TORONTO, 8 mars 1927.

CHER MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Suivant les instructions de l'Assemblée législative d'Ontario, je vous inclus une copie d'une résolution adoptée à l'unanimité par la législature hier après-midi, le 7 courant.

J'ajouterai que la résolution n'a pas été présentée, discutée ou adoptée avec des motifs politiques ou à un point de vue de partisannerie. Elle est l'affirmation par tous les membres de la législature des droits du peuple qu'ils représentent, sur les pouvoirs hydrauliques contenus dans la demande au Parlement faite par la compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Puis-je espérer que vous prendrez les moyens propres à faire transmettre cette communication aux membres de la Chambre des Communes dont vous êtes le président.

Veuillez me croire,

Votre respectueux,

G. H. FERGUSON,

A l'honorable Rodolphe Lemieux,
Président,
Chambre ds Communes,
Ottawa, Ontario.

(*Pour la résolution, voir Document sessionnel, No 111a*)

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Jacobs, ordonné,—Que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Kay, le premier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est adopté.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport intérimaire, étude de statistiques de certaines conditions générales de transport concernant le problème économique du canal projeté de la baie Georgienne.

Aussi,—Rapport intérimaire No 1, Commission du canal de la baie Georgienne,—Prix des blés et une étude comparative des marchés des Etats-Unis et du Canada.

Et aussi,—Rapport intérimaire No 3, Commission du canal de la baie Georgienne,—crédits pour passagers transatlantiques et trafic du fret et vapeurs.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du comité consultatif re réorganisation du service préventif des Douanes-Accise.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. McQuarrie—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si l'Arrêté No 1537 du Conseil, du 5 septembre 1925 relatif à l'observance du dimanche, s'applique à tous les fonctionnaires permanents.

2. Si le gouvernement sait que les fonctionnaires donnant tout leur temps sont encore tenus de travailler six jours par semaine et le dimanche sans avoir de congé dans la semaine, comme compensation, comme le veut l'Arrêté en question, et sans rémunération supplémentaire pour le dimanche.

3. Si le premier ministre doit voir que la teneur de l'Arrêté du Conseil soit communiqué à tous les fonctionnaires permanents par leur ministre, sous-ministre ou chef de service le plus tôt possible.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure décrétant la construction, avant le 31 août 1930, de l'embranchement suivant des Chemins de fer Nationaux du Canada:

D'un point sur le Canadien-Nord près de Shell Brook à un point du township 50, rang 14 ou 15, ouest du 3e méridien, province de la Saskatchewan. Milliaire estimé 77.0; dépense moyenne au mille $32,207.00; coût estimé, $2,480,000.00.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général ce jour pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Dunning, ladite résolution est substituée à la résolution No 8 inscrite comme Ordre No 10 des Ordres du Gouvernement concernant la construction de lignes d'embranchement des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 113, Loi concernant le ministère du Revenu national.

Bill No 114, Loi abrogative de la Loi des secours de guerre, 1917.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant la construction avant le 31 mai 1930, de certaines lignes d'embranchement des chemins de fer nationaux du Canada.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure décrétant la construction, avant le 31 août 1930, d'embranchements des Chemins de fer Nationaux du Canada:

1. (*a*) entre un endroit à environ trois milles à l'ouest de Saint-Félicien, sur l'embranchement Saint-Félicien du chemin de fer de la baie James et de l'Est, et un endroit sur la rivière Mistassini, province de Québec. Milliaire estimé, 27.5 milles; dépense moyenne par mille, $53,589.00; coût estimé, $1,463,000.00.

(*b*) Article 1. D'un point près d'Hébertville, sur le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, à l'île d'Alma, rivière du Saguenay, province de Québec. Milliaire estimé, 9.5 milles; dépense moyenne par mille, $56,526.00; coût estimé, $537,000.00.

Article 2. D'un point de l'île d'Alma, rivière Saguenay, à Savanne, rivière Péribonka, province de Québec. Milliaire estimé, 25.0 milles; dépense moyenne par mille, $63,800.00; coût estimé, $1,595,000.00.

Total (b): Milliaire, 34.5 milles; dépense moyenne au mille, $61,797.00; coût estimé, $2,132,000.00.

La construction de ces lignes sera sujette aux conditions suivantes:—

Si le droit de passage est acquis entre Hébertville et l'île d'Alma sur la ligne du chemin de fer de l'Alma et de Jonquière, la partie de la ligne autorisée aux présentes entre Hébertville et l'île d'Alma ne sera pas construite par la Compagnie, et des valeurs ne seront ni lancées ni garanties à son sujet.

2. D'un point près de Grand-Mère sur le Canadien-Nord dans la province de Québec. Milliaire estimé, 7.9. Dépense moyenne par mille, $213,-038.00; coût estimé $1,683,000.00.

3. D'un point près de Plikington sur le National canadien à un point près de la jonction de Niagara sur le National canadien, dans la province de l'Ontario; milliaire estimé 16.7; dépense moyenne par mille $69,700.00; coût estimé $1,164,000.00.

4. D'un point près de Weyburn sur le Saskatchewan Grand Trunk Pacific Railway à un point près de Radville sur le Canadien-Nord dans la province de la Saskatchewan; milliaire estimé 22.7; dépense moyenne par mille $25,110.00; coût estimé $570,000.00.

5. D'un point près Willow Brook sur le Canadien-Nord à un point dans le township 27, rang 9, ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan; milliaire estimé 22.0; dépense moyenne au mille, $28,000.00; coût estimé, $616,000.00.

6. D'un point près Sturgis sur le Canadien-Nord à un point sur le Canadien-Nord entre Crooked River et Mistatim, dans la province de la Saskatchewan; milliaire estimé 100.0; dépense moyenne par mille $33,950.00; coût estimé, $3,395,000.00.

7. D'un point entre Crooked River et Mistatim, sur le Canadien-Nord, à un point du township 48, rang 11 ou 12, ouest du 2e méridien, province de la Saskatchewan; milliaire estimé, 19.0 milles; dépense moyenne au mille, $30,-000.00; coût estimé, $570,000.00.

8. D'un point sur le Canadien-Nord près de Shell Brook à un point du township 50, rang 14 ou 15, ouest du 3e méridien, province de la Saskatchewan. Milliaire estimé, 77.0; dépense moyenne au mille, $32,207.00; coût estimé, $2,480,000.00.

9. D'un point vers le mille 67 de l'embranchement Turtleford vers le sud-est du National-Canadien, à un point entre Hafford et Richard, dans la province de Saskatchewan. Milliaire estimé, 35.6 milles; dépense moyenne au mille, $31,742.00; coût estimé, $1,130,000.00.

10. D'un point entre Kindersley, sur le Canadien-Nord, à un point près de Glidden sur le Canadien-Nord, province de Saskatchewan. Milliaire estimé, 18.0; dépense moyenne au mille, $35,555.00; coût estimé, $640,000.00.

11. D'un point près de Spruce Lake sur le Canadien-Nord, à un point du township 53, rang 25, ouest du 3e méridien, province de la Saskatchewan. Milliaire estimé, 29.5 milles; dépense moyenne au mille, $33,559.00; coût estimé, $990,000.00.

12. D'un point près de la Hudson Bay Junction sur le Canadien-Nord, à un point des townships 39 ou 40, rang 5, ouest du 2e méridien, province de la Saskatchewan. Milliaire estimé, 32.0; dépense moyenne au mille, $34,000.00; coût estimé, $1,088,000.00.

13. D'un point près d'Elk Point sur le National-Canadien, à un point du township 55, rang 3 ou 4, ouest du 4e méridien, province de l'Alberta. Milliaire estimé, 19.0; dépense moyenne au mille, $39,210.00; coût estimé, $745,000.00.

14. D'un point près d'Ashmont sur le Canadien-Nord-Ouest, à un point à ou près de Bonnyville, province de l'Alberta. Milliaire estimé, 38.0; dépense moyenne au mille, $37,237.00; coût estimé, $1,415,000.00.

15. D'un point près de Bretona sur le Canadien-Nord, à un point près de Clover Bar sur le Grand-Tronc-Pacifique, province de l'Alberta. Milliaire estimé, 11.0 milles; dépense moyenne au mille, $29,000.00; coût estimé, $319,-000.00.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Dunning, du consentement de la Chambre présente les bills suivants, lesquels sont lus respectivement la première et la deuxième fois et référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill No 124, Loi concernant la construction de lignes des Chemins de fer nationaux du Canada entre St-Félicien et la rivière Mistassini, et entre Hébertville et les chutes de la Savanne, les deux dans la province de Québec.

Bill No 125, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Grand-Mère et East Burrills, dans la province de Québec.

Bill No 126, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Pilkington et Niagara Junction, dans la province d'Ontario.

Bill No 127, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Weyburn et Radville, dans la province de la province de la Saskatchewan.

Bill No 128, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Willowbrook vers le nord-ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 129, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sturgis et Peesane, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 130, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Peesane vers le nord, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 131, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de près Shellbrook vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 132, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, étant un prolongement de l'embranchement de Turtleford, direction sud-est, jusqu'à un point situé entre Hafford et Richard, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 133, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Kindersley et Glidden, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 134, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, à partir de près Spruce Lake vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 135, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de la Jonction de la Baie d'Hudson vers le sud, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 136, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Elk Point vers l'est, dans la province d'Alberta.

Bill No 137, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Ashmont et Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 138, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Bretona et Clover Bar, dans la province d'Alberta.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des Juges, chapitre 138 des Statuts Revisés, 1906.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Juges, chapitre 138 des Statuts Revisés de 1906, et de décréter:

1. Que des émoluments de $12,000 par année soient accordés pour la nomination d'un juge supplémentaire à la Cour Suprême du Canada;

2. Qu'en atteignant ou ayant atteint l'âge de soixante-quinze ans, un juge de la Cour Suprême du Canada ou de la cour de l'Echiquier du Canada pourra recevoir un viager égal à celui qu'il aurait eu droit de recevoir si la loi présente n'avait pas été adoptée et s'il avait à cette époque résigné ses fonctions;

3. Que si le juge n'a pas dès lors droit à un viager, et s'il a été nommé avant l'adoption de la présente loi, ou s'il a été nommé après l'adoption de la loi présente et a continué ses fonctions pendant au moins dix ans, il peut recevoir un viager égal aux deux tiers de ses émoluments lors du jour où ses fonctions cessent.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre présente alors les bills suivants, lesquels sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour le prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 139, Loi modifiant la Loi des Juges.

Bill No 140, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Bill No 141, Loi modifiant la Loi de la cour Suprême.

Le Bill No 119, Loi modifiant la Loi de l'Accise est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à l'établissement d'un service de poste, de passagers et de fret, conformément à la convention commerciale de 1926 avec les Antilles anglaises.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu:—

1. Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à l'établissement, ou à l'arrangement avec une compagnie à former sous l'empire de la Loi des Compagnies, d'un service de poste, de passagers et de fret conformément à la Convention commerciale de 1926 avec les Antilles anglaises.

2. Que les valeurs émises par la compagnie pourront être garanties par le Canada quant au principal et à l'intérêt jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas, sans l'autorisation du Parlement, un total de $10,000,000.

3. Que les recettes de vente ou de disposition des valeurs seront déposées au crédit du ministre des Finances; et la propriété du capital-actions de la Compagnie sera acquise à Sa Majesté au nom du Dominion en considération de la garantie.

4. Que les vapeurs actuellement exploités par la Marine marchande du gouvernement canadien, Limitée, pourront être transférés à la Compagnie d'après une estimation raisonnable et à des conditions sujettes à l'approbation du gouverneur en son conseil; et si ces vapeurs sont transférés à l'exploitation de compagnies particulières, ces compagnies devront remettre à la Compagnie tout leur capital-actions pour indemniser la Couronne contre sa responsabilité du chef de la garantie.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 142, Loi concernant les paquebots nationaux du Canada et à l'effet de pourvoir à l'établissement d'un service avec les Antilles, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 121, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 122, Loi concernant certaines créances de la Couronne est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVI—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouveau-Brunswick

134	Edmundston—Edifice public..	2,000 00
	St-Jean—Bureau de douane—Réparations et améliorations.	15,000 00
	St-Jean—Nouveau bureau de poste—Réparations et améliorations..	4,400 00
	St-Jean—Vieux bureau de poste—Restauration et réparations.	4,000 00

Provinces maritimes en général

135 Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc. 43,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que la Chambre retourne aux Affaires de Routine; agréé.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) ordonné,—Que le comité spécial suivant nommé pour prendre en considération le Bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, 1920, viz: messieurs Gervais, Howden, King (Kootenay-Est), Totzke, Johnstone (Cap-Breton-Victoria-Nord), McQuarrie et Preston, ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et archives, et faire rapport de temps à autre.

M. Rinfret l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1927:—Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le gouvernement du Canada, un de ses ministres, sous-ministres, ou membre ou fonctionnaire de la Commission du service civil, et des tiers ou les commissaires du havre de Vancouver, relativement à la destitution de Walter-H. Kirchner, un employé des commissaires du havre de Vancouver.

La Chambre s'ajourne alors à 11 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 11 MARS 1927

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposés aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 10 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De James Robert Kendrick, de Essex, Ontario, perceur de puits, pour une loi de divorce d'avec Olive Sarah Kendrick, de Détroit, Michigan.—M. *McPhee.*

De *The Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company, Limited,* demandant une loi à l'effet d'étendre les pouvoirs de ladite compagnie.—M. *Odette.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la compagnie dite *The Brandon, Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company,* pour autoriser l'acquisition des lignes de chemin de fer de la compagnie dite *The Manitoba Great Northern Railway Company* (*a*) de Morden jusqu'à la frontière internationale, (*b*) de West Grena à la frontière internationale.

De *The Midland Railway Company of Manitoba* pour déclarer que les ouvrages de la compagnie sont d'utilité générale pour le Canada.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les Bills privés suivants:—

Bill No 143, Loi modifiant la Loi concernant la Compagnie dite *The Brandon, Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company.*—M. *Thorson.*

Bill No 144, Loi concernant *The Midland Railway Company of Manitoba.*—M. *Thorson.*

Les dits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre,—Que le Sénat a nommé l'honorable Président du Sénat, les honorables messieurs Barnard, Belcourt, Green, McLennan et Taylor, comme membres d'un comité spécial chargé de se concerter avec un semblable comité spécial de la Chambre des Communes, afin de s'enquérir des réclamations des Tribus indiennes alliées de la Colombie-Anglaise, exprimées dans leur pétition soumise au Parlement en juin 1926.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1927—Relevé montrant:—

Re: Bill No 57 pour légaliser l'achat des valeurs du Grand-Tronc-Pacifique par le National-Canadien:

1. Quelle proportion de ces valeurs on détient au Canada.
2. S'il se trouve parmi les porteurs au Canada des personnes qui ont acheté les valeurs originelles.
3. Quelle proportion des valeurs est détenue au Canada par des spéculateurs.
4. Dans ce cas, quels prix minima et maxima ont été payés.
5. Quelle proportion de ces valeurs a passé aux mains des détenteurs actuels dans les trois dernières années.
6. Quelle proportion de ces valeurs est actuellement détenue par des Canadiens à titre d'option.
7. Quelles étaient les cotes de valeur négociable de ces titres le 1er janvier de chaque année depuis 1917.
8. Qui a dirigé les négociations finales pour que le National-Canadien accepte l'obligation de payer ces valeurs.
9. Si ces négociations ont été autorisées par arrêté du Conseil, et à quelle date.
10. Qui a négocié personnellement avec les membres du gouvernement à ce sujet, et aussi avec sir Henry Thornton, ou les fonctionnaires de finance du National-Canadien; et qui a négocié au nom des deux parties.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (moins $20,000 dans l'item No 7 de la résolution No 136).

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

136	Baie St-Paul—Edifice public	20,000 00
	Chicoutimi, édifice public—Annexe	26,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	102,000 00
	Drummondville, édifice public—Addition	13,000 00
	Grosse-Isle, station de quarantaine—Abri	22,000 00
	Kenogami—Edifice public	31,000 00
	Limoilou—Edifice public	70,000 00
	Maisonneuve—Edifice public	25,000 00
	Mont Laurier—Edifice public	22,500 00
	Montréal, bureau de poste général—Réorganisation	50,000 00
	Montréal—Edifice des fournitures	21,377 00
	Montréal—Station postale dans la division Outremont	50,000 00
	Montréal—Achat de l'édifice Lavut pour station postale "G"	12,450 00

	Citadelle de Québec—Logement du gouverneur général—Addition, réparations et améliorations	100,000 00
	Québec—Hôpital du parc Savard—Réparations et améliorations	5,000 00
	St. Jacques L'Achigan—Edifice public	21,000 00
	Thetford-Mines—Edifice public—Changements et ameublement	4,200 00
	Victoriaville—Edifice public—Changements et améliorations	4,000 00
	Waterloo—Edifice public	22,000 00
	Westmount—Salle d'armes	13,000 00

Ontario

	Edifices publics fédéraux—Réparations, améliorations, etc	115,000 00
	Durham—Edifice public	20,000 00
	Glencoe—Edifice public—Horloge de la tour	1,700 00
	Haileybury—Salle d'armes	11,000 00
	Hamilton—Edifice public—Changements et réparations	10,000 00
	Kenora—Edifice public—Addition	16,000 00
	Kitchener—Edifice public—Addition	1,450 00
	Ottawa, édifices départementaux—Accessoires	60,000 00
	Ottawa, observatoire fédéral—Voûte pour l'horloge	4,500 00
	Ottawa—Proportion du coût à payer par le Gouvernement pour l'élargissement et le pavage de la rue Wellington entre la Place Connaught et la rue Bank	50,000 00
	Ottawa—Serre-chaude	27,000 00
137	Ottawa—Colline du Parlement—Trottoirs	12,000 00
	Ottawa—Edifices publics—Pavage des routes	31,000 00
	Ottawa—Achat d'édifices pour ateliers du gouvernement	13,300 00
	Ottawa—Achat de l'édifice Daly	124,000 00
	Ottawa—Rideau Hall—Changements, améliorations et fournitures	50,000 00
	Ottawa—Cave du bureau de poste—Améliorations locales, contribution du gouvernement	787 00
	Ottawa—Propriété de la rue Sussex—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales	2,776 00
	Parkhill, édifice public—Réparations	2,000 00
	Port Colborne—Edifice public	12,500 00
	Rockland—Edifice public	25,000 00
	Toronto—Station postale "A"—Matériel mécanique	50,000 00
	Wiarton—Edifice public	2,000 00

Manitoba

	Edifices publics fédéraux—Réparations, améliorations, etc	35,000 00
	Transcona—Emplacement pour édifice public	2,000 00
138	Winnipeg—Caserne de Fort Osborne—Nouvelle chaudière	39,000 00
	Winnipeg—Edifice pour l'inspection du grain	13,000 00
	Winnipeg—Salle d'armes rue Minto—Accessoires	15,000 00

Saskatchewan

	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc	17,000 00
	Indian-Head, station de sylviculture—Réparations et améliorations	4,200 00
	Moose Jaw, édifice public—Réparations et améliorations	3,500 00
	Prince-Albert, édifice public—Réparations	10,500 00

139	Regina, édifice public—Extension de terrain..	150,000 00
	Saskatoon, édifice public—Réparations et améliorations..	4,500 00
	Sutherland, station de sylviculture—Réparations, peinture, etc..	3,750 00
	Tisdale—Edifice public..	12,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78 Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant;

M. Guthrie, appuyé par sir George Perley, propose en amendement:
"Que tous les mots après le mot "que" dans ladite motion, soient biffés et remplacés par les suivants: "la nature et l'objet du présent bill entraînent des questions d'importance nationale et provinciale sérieuses, et sont de telle portée qu'elles en font une mesure d'intérêt public que ne devrait pas traiter un bill d'intérêt privé."

Et le débat se prolongeant;

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Alberta

140	Edifices publics—Réparations, améliorations, etc..	17,000 00
	Wainwright—Edifice public..	15,000 00

Colombie-Britannique

141	Lazaret de Bentinck-Island—Nouveaux édifices..	5,000 00
	Edifices publics fédéraux—Réparations, améliorations, etc..	40,000 00
	Esquimalt—Pour remplacer édifices et matériel détruits par incendie..	73,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations générales aux casernes de la marine et chantier maritime..	20,000 00
	Kimberley—Edifice public..	5,500 00
	Revelstoke—Edifice public..	2,100 00
	Vancouver, édifice public—Améliorations..	53,000 00
	Vancouver, édifice public—Montant requis pour couvrir l'intérêt d'un an sur hypothèque de $400,000..	20,000 00
	Vancouver, édifice public—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales..	2,112 00

	Victoria, observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Réparations et améliorations aux routes..	4,300 00
	William-Head, station de quarantaine—Réparations et améliorations..	8,250 00
	William-Head, station de quarantaine—Edifice pour les fins de douane et de quarantaine..	10,000 00

Dépenses générales

142	Stations agronomiques—Nouveaux édifices, améliorations et réparations, etc..	100,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics..	5,000 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement, modifications et annexes..	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations..	70,000 00
	Edifices publics, en général..	45,000 00
143	*Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.—*	
	Observatoire fédéral et édifice du service géodésique—Réparations, entretien des terrains, etc..	4,000 00
	Eau..	42,500 00
	Préposés aux ascenseurs..	97,000 00
	Eclairage, y compris ponts et routes..	82,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	400,000 00
	Ministère en général—Nettoyage des édifices, y compris $100 à E. Snowdon, pour le tir du canon du midi..	385,000 00
	Réparations, ameublement, nettoyage et entretien.. ..	650,000 00
	Rideau Hall (y compris terrains)—Améliorations, ameublement, entretien, etc..	60,000 00
	Rideau-Hall—Allocation de chauffage et d'éclairage.. ..	19,000 00
	Service téléphonique..	100,000 00
	Edifice publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, ameublements, etc..	25,000 00
	Station fédérale de quarantaine—Entretien..	15,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général.. ..	125,000 00
	Chauffage..	400,000 00
	Eclairage..	218,000 00
	Energie électrique pour faire fonctionner les ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc..	80,000 00
	Loyers..	1,440,000 00
	Salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc.. ..	1,038,000 00
	Fournitures aux gardiens, etc..	45,000 00
	Eau..	83,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, et salaire des gardiens.	28,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations..	3,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

	Amherst Point—Réparations à la jetée..	1,850 00
	Arichat—Réparations au quai..	2,600 00
	Barrios Beach—Tracadie—Brise-lames..	9,400 00
	Bayfield—Réparations au brise-lames..	2,500 00
	Bayfield—Réparations au quai..	2,500 00

Black Point—Réparations au brise-lames..	2,500 00
Bluff Head—Brise-lames..	5,000 00
Ile Cariboo—Réparations au brise-lames..	1,000 00
Castle Bay—Réparations au quai..	1,500 00
Pointe Chegoggin—Brise-lames..	6,500 00
Clarks Harbour—Quai..	12,500 00
Cow Bay (Port Morien)—Réparations au brise-lames.. ..	1,500 00
Ile-du-Diable—Réparations et améliorations au brise-lames	1,100 00
Digby—Réparations et renouvellement de jetée..	4,000 00
Dingwall (Aspy Bay)—Brise-lames..	31,000 00
Fall's Point (Woods Harbour)—Extension du quai..	8,500 00
Feltzen-South—Réparations au brise-lames..	7,400 00
Feltzen-South—Réparations au quai..	1,300 00
Fourchu—Reconstruction des travaux de protection..	1,050 00
Grand-Etang—Réparations au jetées et au pont..	1,900 00
Port Hall—Réparations et améliorations au brise-lames.. ..	1,450 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	65,000 00
Anse Jersey—Quai..	2,800 00
144 Little Anse—Réparations au brise-lames..	1,400 00
Lower L'Ardoise—Réparations au brise-lames..	2,500 00
Main-à-Dieu—Quai..	1,200 00
Malagash—Réparations au quai..	2,500 00
Port Margaree—Réparations aux ouvrages du port et extension des travaux de protection de grève..	5,600 00
Musquodoboit—Réparations au quai..	1,600 00
Newellton—Réparations au quai..	3,360 00
Noël—Réparations au quai..	3,000 00
North East Harbour—Réparations au quai..	3,000 00
Parrsboro—Réparations et extensions des travaux de protection..	3,250 00
Pictou Island—Réparations au quai..	3,700 00
Port Wade—Réparations à la jetée..	3,500 00
Port Williams—Quai..	6,500 00
Rivière au Saumon—Réparations aux travaux de protection du chenal..	3,000 00
Shag-Harbour—Réparations au quai..	1,100 00
Sheet-Harbour—Dragage..	20,300 00
Skinner's Cove—Réparations à la jetée..	1,000 00
South Side (Donald's Head)—Réparations au brise-lames..	3,000 00
Summerville—Réparations au quai..	2,500 00
Tatamagouche—Réparations au quai..	850 00
Anse à la Truite—Réparations au quai..	11,500 00
Yarmouth—Dragage..	37,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.10 p.m., jusqu'à lundi prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 14 MARS 1927

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Edward Henry Ball, d'Ottawa, Ontario, époux de Margaret Ann Ball (née Colton).

De Isabelle Jane Boyes Brew, de Toronto, Ontario, épouse de John Brew.

De Dora Viva Clark (née Guerrier), de Toronto, Ontario, épouse de Cable Boville Clark.

De Kathleen Maud Cotton (née Andrus), de Toronto, Ontario, épouse de Crawford Dean Cotton.

De Percy Ashley Davis, de Oshawa, Ontario, époux de Alice Maud Davis (née Smith).

De Fred George Elliott, de Toronto, Ontario, époux de Emily Margaret Elliott (née Leggett).

De Muriel Martha Hammond (née Blackwell), de Toronto, Ontario, épouse de Walter George Hammond.

De Morton Egbert Ellsworth Kittredge, d'Oshawa, Ontario, époux de Mary Kittredge.

De Harry Everett Markell, de Montréal, Québec, époux de Hazel Emma Markell (née Rombourgh).

32652—15

De Electa Minerva Meades (née Barnhardt), de Toronto, Ontario, épouse de William John Meades.

De Marion Scott (née McKay), de Toronto, Ontario, épouse de Norman T. Scott.

De Gertrude Thompson (née Dervin), de Toronto, Ontario, épouse de William Calvin Thompson.

Et aussi,—Que le greffier a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition ci-dessous en obtention de bills privés, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De W. Gilbert Freeman, de Albany, New-York, capitaliste, et autres, pour constituer en corporation le "Thousand Island International Bridge Corporation".

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 145, Loi constituant en corporation la *Thousand Islands International Bridge Corporation.*—M. *Edwards* (Ottawa).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté du Conseil C.P. 422, en date du 8 mars 1927, nommant l'honorable W. M. Martin, juge de la cour d'appel de la Saskatchewan, commissaire pour faire enquête sur les réclamations de la province de la Colombie-Britannique demandant la rétrocession des terres octroyées au Dominion lors de l'Union.

M. Kennedy, secondé par M. Lucas, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 146, Loi modifiant le Code criminel (Fraude de *script*) lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hall, secondé par M. McMillan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 147, Loi modifiant la Loi du service civil, 1918, concernant les nominations, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie;

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Geary.

La Chambre s'ajourne alors à 11.30 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 15 MARS 1927

PRIÈRES.

Vingt-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 14 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Roland Irwin, de Kingston, Ontario, soldat, pour une loi de divorce d'avec Almeda Irwin, de Kingston, Ontario.—M. *Ross* (Kingston).

De Amanda Leona Chowns, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cameron Kelvin Chowns, de Toronto, Ontario.—M. *Lennox.*

De Lillian Moir, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Alexander Moir, de Nottawa, Ontario.—M. *Lennox.*

De Lillian Maud Oram, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Albert Ernest Oram, de Toronto, Ontario.—M. *Lennox.*

De Kathleen Hedges, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Charles Hedges, de Toronto, Ontario.—M. *Lennox.*

De John Stewart Walker, de Toronto, Ontario, peintre, pour une loi de divorce d'avec Mary Elizabeth Walker, de Toronto, Ontario.—M. *Lennox.*

De Florence Elizabeth Westover (née Mousley), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Egbert William Westover, de Montréal, Québec.—M. *Casselman.*

De Marguerite Adele Berwick (née Abel), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Douglas Livingston Berwick.—M. *Black* (Yukon).

De Frances Helen Reinson (née McIlwain), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clarence Reinson, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Rubin Sanderovitch, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Annie Sanderovitch, de Saint-Jean, Québec.—M. *Jacobs.*

De Thomas Zeamond Toll, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ida Florence Toll, d'Ottawa, Ontario.—M. *Stinson.*

De Livingston Farrand et autres, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de *North American Relations Foundation.*—M. *Jacobs.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Chester Earl Gray, de Eureka, Californie, Etats-Unis d'Amérique, et Aage Jensen, de Piedmont, Californie, Etats-Unis d'Amérique; concernant le brevet No 153,443.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—
Bill No 148, Loi concernant un certain brevet appartenant à Chester Earl Gray et Aage Jensen.—M. *Jacobs.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1927:—Copie des lettres, télégrammes, rapport, correspondances et papiers quelconques échangés entre le gouvernement, un de ses ministres ou sous-ministres, la Commission du service civil ou un de ses fonctionnaires, et des particuliers ou corps politiques, relativement à la nomination d'un maître de poste à Stouffville, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1927—Copie du rapport que MM. A.-R. Tibbits, inspecteur des havres, a fait sur la situation à Vancouver; copie de tous les papiers échangés entre un ministre du gouvernement et M. Tibbits ou le président ou le secrétaire de la Commission du port de Vancouver et M. Tibbits, et de tous les annexes et appendices ajoutés ou formant partie dudit rapport.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Cinquième rapport du bureau d'établissement des soldats sur ses travaux depuis le 1er janvier 1926 au 31 décembre 1926

M. Euler propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est est expédient de modifier la Loi des Douanes, chapitre 48 des Statuts revisé de 1906, et d'établir de nouvelles dispositions pour l'application plus efficace de la loi et pour prévenir la contrebande.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil .

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une mesure pour modifier la Loi spéciale des Revenus de Guerre 1915 et de prescrire:—

1. (i) Que le ou après le premier jour de juillet 1927, le droit du timbre sur les chèques, effets et billets, reçus pour argent payé par une banque, traites tirées sur des personnes en dehors du Canada d'après l'échéance de ces traites, mandats d'argent, chèques de voyage et mandats-poste sera de deux cents pour chaque effet dont le montant dépassera dix dollars.

(ii) Que le ou après le premier jour de juillet 1927, le droit du timbre sur les allumettes sera comme suit:—

Sur chaque boîte d'allumettes fabriquées ou vendues........	trois quarts d'un cent par cent allumettes ou par fraction de cent;
Sur chaque boîte ne contenant pas plus de soixante et pas moins de trente allumettes..............................	trois huitièmes d'un cent par paquet;
Sur chaque boîte contenant moins de trente allumettes......	trois seizièmes d'un cent par boîte.

(iii) Que, à compter du sixième jour de juillet 1927, les droits de timbre suivants soient abolis, à savoir:

Sur les avances consenties par une banque, telles qu'assujetties aux droits sous le régime des alinéas (*c*), (*d*) et (*e*) du paragraphe 3 de l'article 12 de ladite loi;

Sur les découverts, tels qu'assujettis aux droits sous le régime des alinéas (*f*) et (*g*) dudit paragraphe 3;

Sur les avances consenties par qui que ce soit, sauf par une banque, telles qu'assujetties aux droits par le paragraphe 19 dudit article 12.

2. Que le chiffre de la taxe de consommation ou de vente soit réduit à quatre pour cent et que toute disposition pouvant reposer sur la présente résolution

portant le numéro deux soit censée être entrée en vigueur le 18e jour de février 1927, et avoir frappé les marchandises importées ou sorties d'entrepôt à partir de la date en question et avoir atteint les marchandises antérieurement importées et pour lesquelles il n'a été fait aucune déclaration en douane antérieurement à cette même date.

3. Que ledit article dix-neuf BBB soit encore modifié en prescrivant que, pour les fins dudit article, les imprimeurs, les éditeurs, les lithographes et les graveurs soient considérés comme producteurs ou manufacturiers, et que toute disposition qui pourrait reposer sur la présente Résolution numéro trois sera censée avoir été mise en vigueur le dix-huitième jour de février 1927.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 149, Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915, lequel est lu la première et la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides;
Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Objection est faite en comité à la décision du président (M. Johnston) (Long-Lake) sur une question d'ordre, et appel est fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait le rapport suivant:—

"Pendant que le comité des Voies et Moyens était à étudier la résolution suivante:—

"Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le Revenu, 1917, pourvoyant que le chiffre de l'impôt soit réduit de dix pour cent par année, M. Woodsworth proposa l'amendement suivant:—"Que la résolution soit modifiée en insérant après le mot "impôt" dans la deuxième ligne les mots "sur les revenus moins de dix mille dollars". Le président décide que l'amendement n'est pas recevable pour la raison qu'aucun député peut proposer l'imposition d'un impôt, et qu'aucun changement peut être fait dans la zone d'action d'un ministre de la Couronne."

De cette décision, l'honorable député pour Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) en appelle à la Chambre.

La question étant posée par M. l'Orateur; la décision du président sera-t-elle maintenue, elle est affirmativée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Auger,
Baldwin,
Barber,
Beaubien,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bettez,
Bissett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boys,
Brady,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Clark,
Cotnam,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Deslauriers,
Dickie,
Dionne,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Ottawa),
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Embury,
Esling,
Euler,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Garland (Carleton),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Goodison,
Goulet,
Grimmer,
Guerin,
Guthrie,
Hay,
Heenan,
Hodgins,
Howden,
Ilsley,
Jelliff,
Jenkins,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Kaiser,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
MacLaren,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
MacNutt,
McGibbon,
McGregor,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Malcolm,
Maloney,
Marcil,
Matthews,
Millar,
Morin (Bagot),
Morrissy,
Motherwell,
Odette,
Parent,
Peck,
Perley (sir George),
Pettit,
Preston,
Prévost,
Price,
Quinn,
Ralston,
Rennie,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Rutherford,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Short,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spence (Parkdale),
Spence (Maple-Creek),
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tolmie,
Tummon,
Vallance,
Veniot,
Verville,
White (London),
White (Mont-Royal),
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est)
Young (Weyburn)—149.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Bancroft,
Bird,
Bourassa,
Brown,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Coote,
Cowan,
Edwards (Frontenac-Addington),
Ernst,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Glen,
Heaps,
Hepburn,
Irvine,
Kellner,
Kennedy,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
Macphail,
Milne,
Neill,
Spencer,
Steedsman,
Ward,
Woodsworth—36

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Il est résolu qu'il est urgent de modifier la Loi de l'Impôt de Guerre sur le Revenu, 1917, en prescrivant que le chiffre de l'impôt soit réduit de dix pour cent.

2. Que l'article 4, paragraphe (1A) (C) soit modifié en biffant les mots "dix-huit" et insérant les mots "vingt et un".

Et que cet amendement s'applique pour la période du revenu 1926.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 150, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le Revenu, 1917, lequel est lu la première et la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe propose,—Que la Chambre retourne aux Affaires de Routine; agréé.

M. l'Orateur dépose alors le rapport suivant:—

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL INSTITUÉ POUR REVISER LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le comité spécial institué pour étudier l'opportunité de reviser les ordres permanents ordinairement désignés sous le nom de règlement de la Chambre, a l'honneur de faire rapport que le comité a examiné toutes les règles de la Chambre et a approuvé certaines modifications visant à la conduite plus régulière et plus expéditive des affaires publiques. Certaines règles sont devenues surannées par l'addition de certaines dispositions à la Loi des élections fédérales et à la Loi du sevice civil; d'autres furent adoptées pour répondre à une situation qui n'existe plus aujourd'hui.

Votre comité s'en est tenu au principe que la Chambre doit jouir de la plus grande liberté dans ses débats et dans sa procédure. On a supprimé tout ce qui visait à restreindre la liberté d'action. Nous avons visé à diminuer le nombre de règles et à le réduire au minimum, afin de ne laisser en vigueur que les règles absolument nécessaires. Ainsi, la Chambre se guidera surtout sur les principes généralement suivis dans les assemblées législatives britanniques, principes familiers aux parlementaires de la Grande-Bretagne et des dominions autonomes.

Article 1 modifié

Dans tous les cas qui ne sont pas prévus ci-après ou par des ordres de session ou autres, les usages et coutumes de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne *en vigueur à l'époque seront suivis, autant qu'ils seront applicables à cette Chambre.*

Article 2 modifié

Les séances de la Chambre s'ouvrent à 3 heures de l'après-midi; et si, l'heure arrivée, il n'y a pas quorum, l'Orateur peut prendre le fauteuil et prononcer l'ajournement. Après la séance du vendredi, la prochaine séance a lieu le lundi suivant, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.

Nouvel article à être ajouté après l'article 3

Lorsque l'horloge marque onze heures du soir, excepté lorsque la règle de clôture est appliquée, la considération de toute affaire doit être suspendue et le Président doit ajourner la Chambre sans mettre la question aux voix, pourvu que toutes les affaires non terminées à la fin de la séance restent en suspens jusqu'à la séance suivante, alors qu'elles seront prises au même point où elles se trouvaient lors de l'interruption.

Article 5

Cet article devra constituer le paragraphe 1 de l'article 23.

Article 1

Règle générale

Dans tous les cas qui ne sont pas prévus ci-après ou par des ordres de session ou autres, les règles, les usages et formalités de la procédure de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en vigueur le 1er jour de juillet 1867, doivent être suivies.

Cet article empêche la Chambre d'accepter, dans les cas non prévus, la coutume suivie en Grande-Bretagne depuis le 1er juillet 1867. Il n'y a aucune raison plausible de ne pas accepter les précédents anglais, quand il n'y a pas de précédents canadiens, quelle que soit la date à laquelle ils ont été établis. L'article est trop impératif, en ce sens qu'il oblige la Chambre à suivre les règles britanniques en vigueur avant 1867. Il est quelquefois difficile de suivre irrévocablement les règles du Parlement britannique, car elles ne s'adaptent pas toujours à nos conditions; il serait plus avantageux, pour répondre à toutes les exigences, d'accepter comme guide ses *us* et *coutumes*.

Article 2

Séances de la Chambre

L'heure indiquée pour l'ouverture de la séance le mercredi, à savoir, deux heures de l'après-midi, ne semble être justifiée ni par la nécessité ni par aucune autre considération. Les deux derniers Parlements n'ont pas observé cette règle, mais ils ont toujours adopté une résolution pour se réunir à trois heures le mercredi tout comme les autres jours. Nous recommandons, en conséquence, que les mots suivants soient biffés:

"excepté le mercredi, où elles commencent à 2 heures de l'après-midi."

Ajournement à 11 heures du soir

Les longues séances de nuit nuisent à la santé des députés et contribuent très peu à abréger les sessions. On les a fortement diminuées en Angleterre. Les députés doivent expédier une volumineuse correspondance, assister aux séances des comités et aller dans les départements pour veiller aux intérêts de leurs électeurs, et par suite ne devraient pas être forcés de siéger jusqu'aux petites heures du matin.

ARTICLE 10 MODIFIÉ.

(1) Au commencement de chaque session doit être nommé un comité spécial composé de cinq membres de la Chambre et chargé de préparer et présenter, avec la diligence convenable, une liste de membres devant composer les comités permanents de la Chambre pour les objets suivants:

Privilèges et élections, *sera composé de 29 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Chemins de fer, canaux et télégraphes, *sera composé de 60 membres dont 20 constitueront le quorum.*

Bills privés divers, *sera composé de 50 membres dont 15 constitueront le quorum.*

Banque et Commerce, *sera composé de 50 membres dont 15 constitueront le quorum.*

Comptes publics, *sera composé de 50 membres dont 15 constitueront le quorum.*

Agriculture, *sera composé de 60 membres dont 20 constitueront le quorum.*

Ordres permanents, *sera composé de 20 membres dont 8 constitueront le quorum.*

Marine et pêcheries, *sera composé de 35 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Mines, forêts et cours d'eau, *sera composé de 35 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Relations industrielles, *sera composé de 35 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Débats, *sera composé de 12 membres dont 7 constitueront le quorum.*

(2) Le comité des Impressions devant agir comme membres, pour représenter cette Chambre, du comité mixte des deux Chambres chargé de voir aux Impressions du Parlement, sera composé de 23 membres;

Le comité de la Bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de cette Chambre, et de faire partie du comité mixte des deux Chambres sera composé de 21 membres;

Un nombre suffisant de membres des comités mixtes sera nommé afin de maintenir dans ces comités la même proportion que celle qui existe entre les membres de la Chambre des Communes et ceux du Sénat.

3. Le greffier de la Chambre fera afficher, en un endroit en vue dans la Chambre, une liste des comités permanents et spéciaux nommés au cours de la session.

Article 10

Comités permanents

(1). Au commencement de chaque session doit être nommé un comité spécial composé de cinq membres de la Chambre et chargé de préparer et présenter, avec la diligence convenable, une liste de membres devant composer les comités permanents de la Chambre pour les objets suivants:

Privilèges et élections.
Chemins de fer, canaux et télégraphes.
Bills privés divers.
Ordres permanents.
Impressions, devant agir comme membres, pour représenter cette Chambre, du comité mixte des deux Chambres chargé de voir aux impressions du Parlement.
Comptes publics.
Banque et Commerce.
Agriculture et Colonisation.
Marine et Pêcheries.
Mines et mineraux.
Forêts, cours d'eau et pouvoirs d'eau.
Surveillance du compte rendu officiel des débats de la Chambre.
Bibliothèque du Parlement, pour aider l'Orateur dans la mesure des intérêts de cette Chambre et pour agir en qualité de membres du Comité mixte des deux Chambres chargés de la Bibliothèque.

Pour plusieurs raisons le nombre de députés qui composent chacun des comités permanents, tels que présentement constitués, est indubitablement trop élevé pour produire des résultats satisfaisants. La pratique impose une besogne onéreuse à quelques députés qui peuvent faire partie de quatre ou cinq comités permanents, sans parler des comités spéciaux.

A une époque, c'était l'usage à la Chambre des Communes britannique d'avoir des comités très nombreux, mais le système a été trouvé si incommodant et les résultats si peu satisfaisants, qu'il fut décidé de réduire considérablement la composition de tous les comités.

Les comités des *Chemins de fer, canaux et télégraphes*, des *Bills privés divers* et *Banque et Commerce* s'occupent presque exclusivement de bills privés (quoique des bills publics d'un caractère à peu près semblable leur soient quelquefois soumis), l'assistance régulière des membres ne s'impose pas au même titre que dans les cas où un comité étudie un sujet spécial qui réclame de jour en jour l'attention soutenue des membres pendant une période plus ou moins prolongée. Les différents bills renvoyés aux comités n'ont aucun rapport entre eux, et l'étude de tout bill dépasse rarement plus d'une séance du comité. Le nombre de membres pourrait, en conséquence, être un peu plus élevé que celui des autres comités.

Comme le travail de ce comité consiste ordinairement à écouter des conférences préparées sur l'agriculture, l'horticulture, ou d'autres sujets connexes, et comme une question qui prête à controverse se présente rarement, et comme les séances du comité, ainsi qu'il en est pour tous les autres comités, sont ouvertes à tous les membres de la Chambre, nous estimons qu'un comité de 60 membres pourrait préparer plus efficacement le programme nécessaire pour la session, et pourrait s'occuper plus intelligemment et plus efficacement de toutes questions particulières qui

Article 11 modifié

(1) Nul comité spécial ne peut, sans la permission de la Chambre, se composer de plus de quinze membres; *cette permission doit être demandée par motion précédée d'un avis; et dans le cas où l'on se propose d'ajouter ou de substituer des membres, l'avis doit comprendre les noms des membres que l'on veut ajouter ou substituer.*

(2) La majorité des membres qui composent un comité en forme le quorum, à moins que la Chambre n'en ait décidé autrement.

Article 12

Votre Comité recommande que l'article 12 constitue le paragraphe de l'article 11.

Article 15 modifié

Une motion à l'effet que le président quitte le fauteuil est toujours dans l'ordre; elle a le pas sur toute autre motion *et n'est pas sujette à débat.*

Lorsque cette motion est rejetée, elle ne peut être proposée de nouveau à moins que, dans l'intervalle, l'on n'ait eu recours à la procédure nécessaire.

Article 17a modifié

Les motions suivantes peuvent faire l'objet d'un débat:

(*a*) Toute motion inscrite sur le feuilleton du jour, *excepté les avis de motion du Gouvernement appelant la Chambre à se constituer en Comité à une date ultérieure, ou*

(*b*) Pour approuver un rapport d'un comité permanent ou spécial, ou

(*c*) Pour la question préalable, ou

(d) Pour la deuxième lecture d'un bill, ou

(*e*) Pour la troisième lecture d'un bill, ou

(f) Pour étudier les amendements faits par le Sénat à des bills de la Chambre des communes, ou

(g) Pour une conférence avec le Sénat, ou

pourraient lui être soumises. La composition actuelle de 105 membres, avec un quorum de 12, pourrait, conséquemment, être réduite à 60, avec un quorum de 19.

Les listes des membres faisant partie des comités permanents ont été dressées de manière à ce que le nombre total des membres composant ces comités soit de 490, ce qui est le double du nombre des députés de la Chambre. D'après ces nouvelles listes chaque député peut faire partie de deux comités.

Article 11

Nul comité spécial ne peut, sans la permission de la Chambre, se composer de plus de quinze membres, et l'auteur d'une motion tendant à la nomination d'un comité spécial peut présenter les noms de ceux qui le composeront, à moins que cinq membres de la Chambre ne s'y opposent. S'il y a opposition, la Chambre peut nommer le comité de la manière suivante: Chaque membre en nomme un, et ceux qui ont réuni le plus de voix constituent le comité avec l'auteur de la motion; mais il est toujours entendu que nul membre qui se déclare ou se prononce contre le principe ou le fond d'un bill, d'une résolution ou d'une question qui doit être renvoyée à un comité, ne peut faire partie de ce comité.

Cet article décrit une procédure particulière pour nommer un comité spécial, savoir que, dans le cas où il se présente une opposition, le greffier nomme les membres en suivant l'ordre alphabétique, et ceux-ci répondent immédiatement en désignant le membre pour lequel ils votent. Cette procédure n'a été appliquée que trois fois depuis le Confédération. Il ne semble y avoir aucune raison valable de nommer par une procédure aussi compliquée un comité spécial composé de plus de quinze membres.

Article 15

Motion à l'effet que le président quitte le fauteuil

Une motion à l'effet que le président quitte le fauteuil est toujours dans l'ordre, et elle a le pas sur toute autre motion.

Pour éviter tout doute, il est suggéré d'ajouter à la fin de cet article les mots:—"et n'est pas sujette à débat."

Article 17A

Motions sujettes à débat

Toute motion débattable faite sous la rubrique: Affaires de Routine, à l'exception des motions d'ajournement, et toute motion inscrite sur le feuilleton des ordres, ou pour l'adoption du rapport d'un comité permanent ou spécial, ou pour la question préalable, ou pour la troisième lecture d'un bill, ou pour l'ajournement de la Chambre quand il s'agit de discuter une question déterminée d'importance publique urgente, ou pour l'adoption en comité général, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, de la résolution, article, clause, préambule ou titre en délibération, pourra être débattue, mais toutes autres motions seront décidées sans débat ou amendement.

Cet article énumère comme étant sujettes à débat toutes les motion inscrites sur le feuilleton du jour, sans distinction, qu'elles soient placées sous le titre des avis de motion présentés par le gouvernement ou par les membres, parmi les ordres du gouvernement ou les bills publics ou privés, et il donne en sus quelques

(*h*) Pour l'ajournement de la Chambre quand la motion est faite dans le but de discuter un sujet déterminé d'importance publique urgente, ou

(*i*) Pour adopter en comité de la Chambre entière, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, la résolution, clause, article, préambule ou titre en délibération, ou

(j) pour nommer un comité, ou

(k) pour renvoyer à un comité un compte rendu ou un rapport déposé sur la table de la Chambre, ou

(l) pour suspendre un article du règlement de la Chambre, ou

(m) toutes autres motions qui peuvent être nécessaires concernant l'observance du décorum de la Chambre, le maintien de son autorité, la nomination ou la conduite de ses fonctionnaires, l'administration de ses affaires, l'agencement de ses procédures, l'exactitude des écritures, la détermination des jours de séance ou les heures d'ouverture ou d'ajournement des séances.

Toutes les autres motions, y compris les motions d'ajournement, seront décidées sans débat ni amendement.

Article 13 modifié

(1) Est élu un Président des comités pléniers *qui est aussi Orateur suppléant de la Chambre*, au commencement de chaque législature, aussitôt qu'une adresse a été votée en réponse au discours de Son Excellence; et le membre ainsi élu, lorsqu'il est à son siège, prend la présidence de tous les comités de la Chambre entière, y compris le comité des Subsides et le comité des Voies et Moyens, selon les règles et usages qui régissent les attributions d'un fonctionnaire similaire généralement désigné sous le nom de Chairman of the Committees of Ways and Means dans la Chambre des Communes d'Angleterre.

(2) Le député élu au poste d'Orateur suppléant et président des comités doit posséder une connaissance complète et pratique de celle des deux langues qui n'est pas la langue de l'Orateur alors en exercice.

(3) Le député élu au poste d'*Orateur suppléant et de président des comités de la Chambre*, reste en fonctions jusqu'à la fin de la législature pour laquelle il est élu, et, en cas de vacance par décès, démission ou autrement, la Chambre doit immédiatement lui choisir un successeur.

(4) En l'absence de l'*Orateur suppléant et président des comités de la Chambre*, lorsque celle-ci doit se former en comité de la Chambre entière, l'Orateur, avant de quitter le fauteuil, nomme un membre président du comité.

(5) Le règlement de la Chambre, en tant qu'il est applicable, est observé en comité de la Chambre entière, excepté l'article relatif à l'appui préliminaire *(seconding)* des motions

autres motions qui, dans tous les cas, peuvent aussi former le sujet d'un débat. Parmi ces dernières sont celles qui demandent l'approbation des rapports des comités permanents et spéciaux, la question préalable, la troisième lecture d'un bill, l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39 du règlement et les résolutions du comité de la Chambre entière. Il faudrait ajouter à cette dernière catégorie les motions demandant la deuxième lecture d'un bill, l'adoption d'amendement venant du du Sénat, une conférence avec le Sénat et la suspension d'un article du règlement. Par consentement unanime ou par tolérance de la part de la Chambre, ces motions font présentement l'objet de débats, et il serait difficile de faire cesser cette coutume qui n'est pas autorisée par un article du règlement. On a cru également nécessaire de donner quelques exemples de motions de routine qui rentrent dans cette catégorie.

Article 13

L'Orateur suppléant

(1) Est élu un président des comités de la Chambre au commencement de chaque législature, aussitôt qu'une adresse a été votée en réponse au discours de Son Excellence; et le membre de la Chambre ainsi élu, lorsqu'il est à son siège, prend la présidence de tous les comités de la Chambre entière, y compris le comité des Subsides et le comité des Voies et Moyens, selon les règles et usages qui régissent les attributions d'un fonctionnaire similaire généralement désigné sous le nom de Chairman of the Committees of Ways and Means dans la Chambre des communes d'Angleterre.

(2) L'élu au poste d'Orateur suppléant et président des comités doit posséder une connaissance complète et pratique de celle des deux langues qui n'est pas la langue de l'Orateur alors en exercice.

(3) L'élu à ce poste reste en fonctions jusqu'à la fin de la législature pour laquelle il a été élu et, en cas de vacance par décès, démission ou autrement, la Chambre doit immédiatement lui choisir un successeur.

(4) En l'absence du président des comités de la Chambre, lorsque celle-ci doit se former en comité de la Chambre entière, l'Orateur, avant de quitter le fauteuil, nomme un membre président du comité. Les règles de la Chambre, en tant qu'elles sont applicables, sont observées en comité de la Chambre entière, excepté celle relative à l'appui préliminaire (seconding) des motions et elle limite le nombre de fois qu'il y est permis de prendre la parole. B. p. 174.

(5) Les discours dans le comité de la Chambre entière doivent se borner rigoureusement à l'item ou à l'article en délibération.

Nous suggérons de désigner le fonctionnaire mentionné dans le présent article sous l'appellation d'Orateur suppléant et président des comités. Nous avons mis à part en un nouvel article la dernière phrase de l'article 4. Voilà les seuls changements apportés audit article.

et celui qui limite le nombre de fois qu'il est permis de prendre la parole.

(6) Les discours dans le comité de la Chambre entière doivent se borner rigoureusement à l'item ou à l'article en délibération.

ARTICLE 14 MODIFIÉ

Le Président maintient l'ordre dans les comités de la Chambre entière, et il décide les questions d'ordre, sauf appel à la Chambre; mais le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre lors de la réception d'un rapport de ce comité en l'espèce.

ARTICLE 17C MODIFIÉ

Les jeudis ou vendredis, lorsque l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des Subsides ou des Voies et Moyens, M. l'Orateur quittera le fauteuil sans poser de question, pourvu que, sauf du consentement *unanime* de la Chambre, les prévisions budgétaires de chaque département puissent avoir la priorité un jour autre que le jeudi ou le vendredi.

ARTICLE 18 MODIFIÉ

1. Un député qui a la parole, s'il est rappelé à l'ordre par l'Orateur ou à l'observance d'un point de règlement soulevé par un autre député, doit s'asseoir pendant qu'est exposée la question d'ordre, mais il peut ensuite s'expliquer. L'Orateur peut, avant de se prononcer, permettre qu'on discute la question d'ordre.

2. L'Orateur ou le Président, après avoir appelé l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut ordonner à ce député de discontinuer son discours; si celui-ci continue à parler, l'Orateur doit le nommer; si l'on siège en comité, le Président doit le dénoncer à la Chambre.

ARTICLE 14

L'Ordre dans les séances des comités de la Chambre entière

Le Président des comités de la Chambre entière y maintient l'ordre, et il décide les questions d'ordre, sauf appel à la Chambre; mais le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre lors de la réception d'un rapport de ce comité en l'espèce.

Les deux premières lignes de cet article devraient être changées de manière à se lire : "Le Président maintient l'ordre dans les comités de la Chambre entière"... Le mot "comité" doit être au pluriel.

ARTICLE 17*c*

Les jeudis ou vendredis, lorsque l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des Subsides ou des Voies et Moyens, M. l'Orateur quittera le fauteuil sans poser de question, pourvu que, sauf du consentement de la Chambre, les prévisions budgétaires de chaque département puissent avoir la priorité un jour autre que le jeudi ou le vendredi.

Il y a un doute au sujet du consentement mentionné ici. On ne sait pas s'il doit être unanime ou non. Dans les articles 11, 39, 41 et 43, le consentement dont il s'agit est déterminé. C'est pourquoi l'on recommande d'insérer le mot "unanime" après le mot "consentement" dans cet article.

ARTICLE 18

Question d'ordre

(1) Un membre qui a la parole, s'il est rappelé à l'ordre par l'Orateur ou par un autre membre, doit s'asseoir pendant qu'est exposée la question d'ordre, mais il peut ensuite s'expliquer. L'Orateur peut permettre qu'on discute la question d'ordre avant de se prononcer, mais le débat doit se borner rigoureusement à la question d'ordre. L'Orateur décide la question d'ordre, sauf appel à la Chambre, mais sans débat. S'il n'y a pas appel, la décision de l'Orateur est définitive.

(2) L'Orateur ou le Président, après avoir appelé l'attention de la Chambre, ou du comité, sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion, ou à continuer une répétition ennuyeuse soit de ses propres arguments, soit des arguments, dont se sont servis d'autres députés au cours du débat, peut lui ordonner de discontinuer son discours.

Cet article semble dire qu'un membre peut être rappelé au règlement par un autre membre, aussi bien que par l'Orateur, et, de plus, la rédaction semble quelque peu négligée, vu que le mot "ordre" apparaît cinq fois dans trois courtes phrases.

Le mot "ennuyeuse" a été biffé du second paragraphe, et l'on a ajouté une disposition permettant à l'Orateur de nommer un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites.

Article 19 modifié

Nul membre ne doit parler d'une manière irrévérente de Sa Majesté ni d'aucun membre de la famille royale, ni du Gouverneur ou de la personne administrant le gouvernement du Canada; il ne doit faire usage d'aucune parole injurieuse pour l'une ou l'autre des deux Chambres, ni pour aucun de leurs membres. Nul membre ne peut critiquer un vote de la Chambre, si ce n'est dans le but de le faire rescinder.

Article 20 modifié

Lorsque la question formant le sujet de la discussion n'est pas inscrite au feuilleton ou n'a pas été imprimée ni distribuée, tout député peut en demander la lecture à un moment quelconque du débat, mais sans interrompre un discours commencé.

Article 21 modifié

1. Aucun député ne peut parler deux fois sur la même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qu'on peut avoir mal citée ou mal comprise, mais alors il ne doit apporter aucun nouvel élément dans la discussion, et nul débat n'est permis sur son explication.
2. La réplique est permise à un membre qui a fait une motion de fond, mais non à celui qui a proposé un amendement, la question préalable ou des instructions à un comité.
3. Dans tous les cas, l'Orateur doit déclarer à la Chambre que la réplique de l'auteur de la motion primitive clôt le débat.

Nouvel article (à ajouter à la fin de l'article 21)

Aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition ou un ministre présentant une mesure du Gouvernement et le député parlant en réponse immédiatement après ce ministre, ou un membre présentant une motion de non-confiance dans le Gouvernement et le ministre qui y répond, ne doit parler plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

ARTICLE 19

Décorum pendant les débats

Nul membre ne doit parler d'une manière irrévérente de Sa Majesté, ni d'aucun membre de la famille royale, ni du Gouverneur ou de la personne administrant le gouvernement du Canada; il ne doit faire usage d'aucune parole injurieuse pour l'une ou l'autre des deux Chambres, ni pour aucun de leurs membres; et il doit s'en tenir à la question débattue. Nul membre ne peut critiquer un vote de la Chambre, si ce n'est dans le but de le faire rescinder.

Il est recommandé que les mots "et il doit s'en tenir à la question débattue" soient biffés, car tout manquement à cet article est prévu par le paragraphe 2 de l'article 18.

ARTICLE 20

Tout membre peut requérir en tout temps pendant les débats la lecture de la question qui en fait l'objet, mais non de manière à interrompre quelqu'un qui aurait la parole.

Vu que les questions dont est saisie la Chambre sont imprimées à l'Ordre du jour, ainsi que dans les procès-verbaux, il ne semble guère nécessaire de pourvoir pour leur lecture au cours d'un débat.

ARTICLE 21

Aucun membre ne parle deux fois—Réplique

(1) Nul membre ne peut parler deux fois sur la même question, à moins que ce ne soit pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été mal cité ou mal compris, mais alors il ne doit apporter aucun nouvel élément dans le débat, et nul débat n'est permis sur son explication.

(2) La réplique est permise à un membre qui a fait une motion de fond ou a proposé la deuxième lecture d'un bill, mais non à celui qui a proposé un ordre du jour (autre que la deuxième lecture d'un bill), un amendement, la question préalable, l'ajournement au cours d'un débat ou une instruction à un comité.

(3) La réplique est permise à celui qui a fait une motion de fond, bien que le débat sur cette motion soit, par suite d'ajournement, devenu un ordre du jour.

(4) Dans tous les cas, la réplique de l'auteur de la motion d'origine clot le débat; mais il incombe à l'Orateur de veiller à ce que tout membre qui désire prendre la parole ait l'occasion de le faire avant la réplique finale.

Le présent article aurait dû être modifié en 1918 quand fut adopté l'article 17a, car il donne le droit de réplique au motionnaire d'un ajournement de débat qui n'est plus maintenant sujet à débat. Le paragraphe 3 est inutile, vu l'existence du paragraphe 2 de l'article tel que modifié.

NOUVEL ARTICLE

Durée des discours

La pratique qui tend à se propager de prononcer de longs discours qui ressemblent plutôt à des essais littéraires nuit au débat sur les questions publiques et prolonge irraisonnablement les sessions du Parlement. Le comité en est venu à la conclusion qu'une fois qu'une question a été exposée par son promoteur et critiquée par son principal adversaire, quarante minutes suffisent à tout discours qui pourrait être prononcé dans la suite.

NOUVEL ARTICLE 23

1. L'Orateur doit veiller à l'ordre et au décorum, trancher les questions portant sur le règlement, sous réserve d'un appel à la Chambre, sans débat. En expliquant une question de règlement ou de coutume, il doit indiquer l'article ou l'autorité sur quoi il s'appuie en l'espèce.

2. Lorsque l'Orateur met une question aux voix, aucun député ne doit sortir, traverser la Chambre, faire du bruit, ni troubler l'ordre de quelque manière que ce soit.

3. Lorsqu'un député parle, nul autre ne doit l'interrompre si ce n'est pour le rappeler à l'ordre, ni passer entre lui et le fauteuil de l'Orateur.

4. Aucun député ne doit passer entre le fauteuil de l'Orateur et le bureau ni entre le fauteuil et la masse lorsque celle-ci a été enlevée de la table par le sergent d'armes.

5. Au moment de la levée de la séance, les députés doivent rester à leur siège tant que l'Orateur n'a pas quitté le fauteuil.

NOUVEL ARTICLE 25

(1) *M. l'Orateur doit lire les prières chaque jour lorsque la Chambre se réunit, avant que celle-ci n'ait entrepris aucun travail.*

(2) Suit l'ordre des opérations quotidiennes de la Chambre:

Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.
Motions.
Présentation de bills.
Première lecture des bills du Sénat.

L'ordre dans lequel la Chambre procède, à jour dit, à l'expédition des affaires, après les opérations quotidiennes, est comme suit:

Le lundi (journée des députés)

Bills privés.
Amendements faits par le Sénat aux bills publics.
Questions.
Avis de motions.
Bills et ordres publics.
Avis de motion du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Le mardi (journée du Gouvernement)

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motions.

(De huit à neuf heures du soir)

Bills privés et bills publics, les premiers ayant priorité.

Article 23

Décorum dans la Chambre

(1) Lorsque l'Orateur met une question aux voix, aucun membre ne doit sortir, traverser la Chambre, ni faire de bruit ni rien qui puisse troubler l'ordre; et lorsqu'un membre parle, nul autre ne doit l'interrompre si ce n'est pour le rappeler à l'ordre, ni passer entre lui et le fauteuil; et aucun membre ne doit passer entre le fauteuil et la table, ni entre le fauteuil et la masse lorsque la masse a été enlevée de la table par le sergent d'armes.

(2) Au moment de la levée de la séance, les membres gardent leur place jusqu'à ce que l'Orateur ait quitté le fauteuil.

Les articles 5 et 23 sont dans le même ordre d'idées et devraient être fondus ensemble. Chaque phrase de l'article 23 devrait constituer un alinéa.

Article 25

Travaux de la Chambre

Suit l'ordre des opérations quotidiennes de la Chambre:
Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.
Motions.
Présentation de bills.
Première lecture des bills du Sénat.

L'ordre dans lequel la Chambre procède, à jour dit, à l'expédition des affaires, après les opérations quotidiennes, est comme suit:

Lundi

Bills privés.
Amendements faits par le Sénat aux bills publics.
Questions.
Avis de motion.
Bills et ordres publics.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Mardi

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motions.

(Après huit heures du soir)

Bills privés et bills publics, les premiers ayant priorité.

Le mercredi (journée des députés)

Questions.
Avis de motions.
Bills et order publics.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Le jeudi (journée des députés)

(Dans les quatre premières semaines de la Session)

Questions.
Bills et ordres publics.
Avis de motions.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
(Après l'expiration des quatre semaines) *(Journée du Gouvernement)*
Questions.
Avis de motions du Gouvernemeet.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Avis de motions.

Le vendredi (journée du Gouvernement)

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motions.

(De huit à neuf heures du soir)

Bills privés *et bills publics, ceux-là ayant priorité.*

(3) Lorsqu'un bill privé ou public a été mis en délibération le mardi ou le vendredi soir et qu'un débat sur ce vill a été ajourné ou interrompu à neuf heures, il doit être placé à la fin de la liste des bills du même genre sur le Feuilleton.

Mercredi

Questions.
Avis de motion.
Bills et ordres publics.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Jeudi

Questions.
Bills et ordres publics.
Avis de motion.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

(Après l'expiration de quatre semaines)

Questions.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Avis de motion.

Vendredi

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motion.

(A partir de huit heures du soir)

Bills privés pendant la première heure.

La récitation des prières qui précède l'ouverture des séances de la Chambre a été décidée par résolution passée le 13 février 1877. Il est jugé à propos de sanctionner cette coutume par une ordonnance permanente qui fera l'objet d'un nouvel alinéa qui apparaîtra au début de cet article.

Pour des raisons de clarté et pour la gouverne des nouveaux membres, on propose que les termes: "Journée des membres" soient mis entre crochets immédiatement au-dessous des mots "Lundi", "Mercredi" et des quatre premiers "Jeudis".

On s'est par ailleurs plaint que les membres ne disposaient pas d'assez de temps pour proposer les résolutions et présenter les bills publics. L'idée émise à l'effet de consacrer à cette fin une autre journée semble irraisonnable; toutefois, il importe de prendre les mesures nécessaires pour que les bills publics parviennent au delà de la deuxième lecture, étape qui n'est jamais franchie, le premier mois de la session écoulé.

On pourrait remédier à cet état de choses en autorisant des bills publics entre 8 et 9 heures, les mardis et vendredis soirs, après l'examen des bills privés.

Nouvel article 37 (1er paragraphe)

(1) *On peut inscrire au feuilleton des demandes de renseignements adressées aux* ministres de la Couronne à propos des affaires publiques; et des demandes adressées à d'autres membres à propos de bills, motions ou autre affaire d'intérêt public du domaine de la Chambre, où ces membres ont un rôle à jouer, etc.

Nouvel article 39 (paragraphe 4)

(4) Ensuite il remet aux mains de l'Orateur le texte écrit de la question que ce dernier soumettra à la discussion et qui, s'il la juge régulière *et d'importance publique urgente,* en fait lecture à la Chambre et lui demande si le proposeur a l'agrément de cette dernière, etc.

Nouvel article 40

Avis doit être donné *quarante-huit heures* d'avance de l'intention de faire une motion en vue de soumettre un bill, une résolution ou une adresse, de constituer un comité, ou *de faire insérer une question sur le feuilleton.* Mais cette règle ne s'applique pas aux bills après leur présentation, ni aux bills privés, ni aux heures du commencement ou de la clôture des séances de la Chambre. Cet avis doit être déposé sur la table avant six heures et être imprimé dans le procès-verbal du même jour.

Nouvel article 41

Une motion peut, *d'urgence et moyennant des explications préalables de la part du proposeur,* être faite du consentement unanime de la Chambre sans l'avis exigé par l'article 40.

ARTICLE 37 (1ER PARAGRAPHE)

Questions

Des questions peuvent être posées aux ministres de la Couronne relativement aux affaires publiques, etc.

Cet article vise les questions apparaissant au Feuilleton mais non celles qui surviennent à la lecture de l'ordre de jour. Pour éviter tout malentendu on propose de biffer à la première ligne les mots "poser aux" pour les remplacer par les mots "inscrire au Feuilleton des demandes de renseignements aux." C'est le seul amendement qui soit recommandé.

ARTICLE 39 (PARAGRAPHE 4)

Ajournement

(4) Ensuite remet aux mains de l'Orateur le texte écrit de la question que ce dernier soumettra à la discussion et qui, s'il la juge régulière, en fait lecture à la Chambre et lui demande si le proposeur a l'agrément de cette dernière, etc.

Ce paragraphe porte que le proposeur d'une motion d'ajournement à l'effet d'assurer la discussion d'une question déterminée d'importance publique urgente, doit remettre le texte écrit de sa motion aux mains de l'Orateur qui, s'il la juge régulière, en fait lecture à la Chambre et demande le sentiment de cette dernière. Le doute subsiste sur la question de savoir si l'Orateur ne doit formuler d'avis que sur la forme donnée à la motion. Une fois modifié, cet article deviendra plus clair.

ARTICLE 40

Avis doit être donné deux jours d'avance de l'intention de faire une motion en vue de soumettre un bill, une résolution ou une adresse, de constituer un comité, ou *de faire insérer une question sur le Feuilleton.* Mais cette règle ne s'applique pas aux bills après leur présentation, ni aux bills privés, ni aux heures du commencement ou de la clôture des séances de la Chambre. Cet avis doit être déposé sur la table avant cinq heures et être imprimé dans le procès-verbal du même jour.

Les termes: "Avant de poser une question" prêtent à confusion, vu que, en langage procédurier, l'Orateur *"pose une question"* quand il la soumet de son fauteuil. Il est clair que, en l'occurrence, il s'agit d'obliger un membre à donner avis de son intention de faire insérer une question sur l'ordre du jour. On propose donc d'effectuer une légère modification qui enlèvera tout doute. Les termes obscurs feront place aux termes:

"ou pour faire insérer une question sur le Feuilleton".

Le délai de transmission de ces questions au greffier est porté de cinq à six heures.

ARTICLE 41

Motion sans avis préalable

Du consentement unanime de la Chambre une motion peut être présentée sans avis préalable.

Le consentement unanime de la Chambre est d'ordinaire accordé avec un tel empressement et si peu de débat, que plus d'une fois les motions passent sans que le Chambre ait eu le temps de s'y reconnaître. On demande aux membres de passer outre à l'avis exigé et on ignore les règlements sans que les membres s'aperçoivent qu'il s'agit parfois de questions qui les intéressent au plus haut degré.

Nouvel article 45

Une motion *pour renvoyer un bill, une résolution ou une question quelconque au comité général ou à tout comité permanent ou spécial*, exclut tout amendement à la question principale.

Article 50

Le comité recommande de supprimer cet article.

Nouvel article 64

Il est du devoir des secrétaires légistes *conjoints* de la Chambre *d'aider les députés et les sous-ministres à préparer les lois; de préparer les bills pour le Sénat après leur adoption par la Chambre; de surveiller d'année en année l'impression, l'ordonnance et le développement des statuts lors de leur publication à la fin de chaque session du Parlement;* de reviser, faire imprimer tous les bills et d'y adjoindre les notes marginales; de reviser avant la troisième lecture tous les amendements adoptés par des comités spéciaux ou en comité de la Chambre entière; et de signaler aux présidents des différents comités spéciaux, lorsqu'ils en sont requis, toutes les dispositions des bills privés qui s'écartent des lois générales sur les sujets auxquels se rapportent ces bills ou des dispositions ordinaires des lois d'intérêt privé sur des sujets similaires, ainsi que toutes les dispositions qui méritent une attention spéciale.

Le consentement unanime de la Chambre ne devrait être accordé à une motion que sur explications satisfaisantes fournies par le proposeur.

ARTICLE 45

Une motion pour soumettre un bill ou une question à un comité exclut, jusqu'à ce qu'elle soit décidée, tout amendement à la question principale.

Votre comité est d'avis que cet article devrait être simplifié ou rédigé en des termes moins techniques, et les mots "pour renvoyer un bill, une résolution ou question quelconque au comité général ou à tout comité permanent ou spécial" seront mieux compris et devraient servir à la rédaction de cet article.

ARTICLE 50

Bills concernant le commerce

Nul bill concernant le commerce ou ayant pour objet d'apporter des modifications aux lois de commerce ne peut être soumis à la Chambre avant d'avoir été considéré en comité de la Chambre entière et agréé par cette dernière.

Cet article devrait disparaître pour cause d'inutitlité et parce qu'il est de nature à prolonger le débat. Un ordre permanent de même nature existait autrefois à la Chambre britannique mais il a été révoqué en 1888.

ARTICLE 64

Secrétaire légiste de la Chambre

Il est du devoir du secrétaire légiste de la Chambre de reviser et de faire imprimer tous les bills et d'y adjoindre les notes marginales, de reviser avant la troisième lecture tous les amendements adoptés par des comités spéciaux ou en comité de la Chambre entière, et de signaler aux présidents des différents comités spéciaux, lorsqu'il en est requis, toutes les dispositions des bills privés qui s'écartent des lois générales sur les sujet auxquels se rapportent ces bills, ou des dispositions ordinaires des lois d'intérêt privé sur des sujets similaires, ainsi que toutes les dispositions qui méritent une attention spéciale.

Le comité recommande certains amendements afin que cet article soit conforme à la définition des devoirs de ce fonctionnaire telle que rendue par la Commission du Service civil.

NOUVEL ARTICLE 65

(1) Le sergent d'armes de la Chambre est responsable de la garde de la masse, de l'ameublement et des garnitures de la Chambre.

(2) Nul étranger qui par l'ordre de la Chambre, est placé sous la garde du sergent d'armes n'est élargi avant qu'il ait payé un honoraire de quatre dollars à cet officier.

(3) *Le sergent d'armes fait parvenir tous les ordres de la Chambre à qui de droit et il est chargé de l'exécution des mandats émis par l'Orateur. Il distribue les cartes d'entrée dans les tribunes, corridors, couloirs et autres endroits lorsqu'il en est prié, et il y maintient l'ordre. Il est responsable des biens meubles appartenant à la Chambre.*

(4) *Le sergent d'armes emploie, au début d'une session, avec l'approbation de l'Orateur et du greffier, tous les gendarmes, messagers, pages et journaliers qui peuvent être nécessaires; et il en engage d'autres au fur et à mesure des besoins de la Chambre.*

(5) *Le sergent d'armes a la direction et le contrôle des constables, messagers, pages, journaliers et autres tels employés subordonément aux ordres qu'il peut recevoir de temps à autre de l'Orateur ou de la Chambre.*

NOUVEL ARTICLE 69

S'il survient quelque doute touchant la conduite d'un député, ou au sujet de son élection, ou *le droit qu'il a de conserver son siège, il doit faire une déclaration et se retirer* lorsque son cas est débattu.

Le comité recommande de biffer le paragraphe 2 de l'article 75.

NOUVEL ARTICLE 76

La Chambre nommera les comités des Subsides et des Voies et Moyens au commencement de chaque session, aussitôt qu'aura été adoptée une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

ARTICLE 65

Le sergent d'armes

(1) Le sergent d'armes de la Chambre est responsable de la garde de la masse, de l'ameublement et des garnitures de la Chambre, ainsi que de la conduite des messagers et employés subalternes de la Chambre.

(2) Nul étranger qui, par ordre de la Chambre, est placé sous la garde du sergent d'armes, n'est élargi avant qu'il ait payé un honoraire de quatre dollars à cet officier.

Le comité est d'avis que pour l'information de la Chambre on devrait donner une meilleure explication des fonctions du sergent d'armes.

ARTICLE 69

Les membres doivent s'absenter de la Chambre en certains cas

S'il survient quelque doute touchant la conduite d'un député, ou au sujet de son élection, ou le droit qu'il a de conserver son siège, il doit faire une déclaration et se retirer lorsque son cas est débattu.

Il ne semble pas que des doubles certificats d'élection puissent être faits d'après l'autorité dont jouit actuellement le Directeur général des Elections, et par conséquent, la dernière partie de cet article est inutile et elle devrait être retranchée. La première partie devrait être modifiée de manière à s'appliquer à la démission d'un député dans tous les cas où sa conduite ou son droit de retenir son siège font l'objet d'un doute.

ARTICLE 75 (paragr. 2)

Pétitions

(2) Les pétitions présentées avant 4 heures de l'après-midi seront inscrites aux Procès-Verbaux du même jour. Celles qui seront présentées après 4 heures seront inscrites aux Procès-Verbaux du jour suivant.

On suggère de supprimer cet article vu que la procédure concernant les présentations de pétitions a été changée.

ARTICLE 76

Comités des voies et moyens

La Chambre nommera à l'avenir les comités des subsides et des Voies et Moyens au commencement de chaque session, aussitôt qu'aura été adoptée une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

Les mots "à l'avenir" après le mot "nommera" dans la première ligne sont inutiles et devraient être retranchés.

Article 79

Le comité recommande de supprimer l'article 79.

Article 83

Le comité recommande de supprimer l'article 83.

Nouvel article

Avis de motion d'initiative parlementaire

(1) *Lorsqu'un Avis de Motion d'initiative parlementaire aura été appelé deux fois par le président et qu'il n'y aura pas été donné suite, il sera rayé; toutefois, il pourra être inscrit de nouveau au Feuilleton après l'avis de rigueur.*

(2) *Si l'Avis de Motion ainsi rétabli est de nouveau appelé par le président et si il n'y est pas donné suite, il sera rayé du Feuilleton.*

(3) *Aucun membre ne peut inscrire plus d'un Avis de Motion au Feuilleton à la fois.*

(4) *Cet article ne s'applique pas aux avis de motion pour la production de documents.*

Article 79

Doubles mandats

Tous les membres qui ont été élus dans deux circonscriptions électorales ou plus devront effectuer le choix de la circonscription électorale qu'ils désirent représenter dans les vingt jours à partir de la date du rapport établissant leur élection dans l'une et l'autre circonscription.

Cet article est inutile vu que la loi n'autorise plus un candidat à se présenter dans plus d'un comté.

Article 83

Messages du Sénat

Un maître en Chancellerie du Sénat sera reçu en qualité de messager Sénat, au bureau du greffier où il livrera le message dont il est chargé.

La position de Maître en Chancellerie n'existe plus au Canada.

Avis de motion d'initiative parlementaire

Avis de motion

La coutume suivie pour la mise à l'étude des Avis de motion d'initiative parlementaire a donné lieu à de légers abus. Comme il n'y a que douze jours réservés aux questions d'initiative parlementaire dans toute la durée d'une session, un grand nombre de députés ne peuvent être entendus ces jours-là. Lorsqu'un membre a trois ou quatre Avis de motion inscrits à son nom, il consacre à son projet la plus grande partie du temps accordé, empêchant ainsi les autres membres de faire l'exposé de leurs propres résolutions. Un grand nombre des questions ainsi exposées sont d'ordre purement technique et ne comportent aucune conclusion particulière. En Grande-Bretagne on ne peut donner un avis dépassant la période de quatre jours pendant lesquels la Chambre siège. Le comité est d'avis qu'il serait opportun d'imposer certaines restrictions relativement au nombre des avis de motion que les membres peuvent inscrire en leur nom au Feuilleton.

Nouvel article

Amendements pour permettre à la Chambre de se former en comité du Subsides ou des Voies et Moyens.

Un seul amendement et un seul sous-amendement peuvent être présentés à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides ou des Voies et Moyens.

Amendements pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsides ou des Voies et Moyens

Votre comité a aussi examiné avec attention la question de savoir si l'on peut présenter plus d'un amendement à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides. Nos Orateurs depuis la Confédération ont constamment maintenu que l'unique amendement permis n'est pas susceptible de modification. Cette doctrine n'est pas conforme à l'usage en Angleterre, comme on peut s'en rendre compte en se reportant au volume 134 des feuilletons anglais, en date du 4 avril 1879, où deux sous-amendements à une telle proposition avaient été mis aux voix, le deuxième ayant été proposé après que le premier eut été défait. Ce principe est juste. Les motifs donnés par un député pour empêcher l'Orateur de quitter le fauteuil ne peuvent être acceptés par un autre député que s'ils sont modifiés jusqu'à un certain point, et le seul moyen de les modifier, c'est d'amender le projet d'amendement principal. Mais naturellement il ne saurait être présenté plus d'un amendement principal car en le rejetant la Chambre décide que l'Orateur doit quitter le fauteuil et il doit effectivement le quitter; tandis qu'en adoptant l'amendement principal la Chambre décide que l'Orateur ne quitte pas le fauteuil "maintenant", ce qui signifie que la Chambre ne se formera pas en comité des subsides. Quel que soit le vote sur l'amendement principal, dans chaque cas, la question est définitivement réglée et il n'est pas possible de proposer un autre amendement. Autrement dit, il n'y a plus rien à modifier. Eu égard à ces motifs, votre comité recommande qu'il ne soit pas permis de présenter plus d'un amendement à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité de Subsides ou des Voies et Moyens.

AFFAIRES PRIVÉES

Nouvel article 88

«88. Les pétitions en obtention de bills privés ne sont reçues par la Chambre que si elles sont présentées pendant les six premières semaines de la session et les bills privés *émanant de la Chambre des Communes* doivent être présentés à la Chambre dans les deux semaines après que l'examinateur ou le comité des Ordres permanents a fait un rapport favorable sur la pétition qui s'y rapporte,» etc.

Nouvel article 89 (1)

«89. (1) Quiconque désire obtenir un bill privé doit déposer entre les mains du greffier de la Chambre, *au plus tard le premier jour de chaque session*, copie de ce bill en anglais ou en français, accompagné d'une somme suffisante pour en défrayer la traduction et l'impression; la traduction en devant être faite par le personnel de la Chambre et l'impression par le département des impressions publiques; et si le bill n'a pas été déposé dans le temps marqué, celui qui en fait la demande doit verser, en sus des prix de l'impression et de la traduction, la somme de cinq dollars pour chaque jour écoulé entre ledit *premier jour* de la réunion de la Chambre et la date de la production du bill; mais la somme à payer de ce chef ne saurait, en aucun cas particulier, dépasser la somme de *cent* dollars.

AFFAIRES PRIVÉES

Affaires privées

Article 88

Pétitions en obtention de bills privés

88. Les pétitions en obtention de bills privés ne sont reçues par la Chambre que si elles sont présentées pendant les six premières semaines de la session, et les bills privés doivent être présentés à la Chambre dans les deux semaines après que l'examinateur ou le comité des Ordres permanents a fait un rapport favorable sur la pétition qui s'y rapporte, etc.

Il est suggéré que les mots "émanant de la Chambre des Communes" soient insérés après les mots "bills privés" à la troisième ligne.

Il y a un grand nombre de bills privés émanant du Sénat auxquels ce règlement ne s'applique pas lorsqu'ils sont présentés à la Chambre; le but de l'amendement est d'indiquer clairement que le règlement ne s'applique qu'aux bills de la Chambre des Communes.

Article 89 (1)

Paragraphe 1

Production des bills et droits à verser

89. (1) Quiconque désire obtenir un bill privé doit déposer entre les mains du greffier de la Chambre, *au moins huit jours avant la session,* copie de ce bill, en anglais ou en français, accompagnée d'une somme suffisant pour en défrayer la traduction et l'impression, la traduction en devant être faite par le personnel de la Chambre et l'impression par le département des impressions publiques; et si le bill n'a pas été déposé dans le temps marqué, celui qui en fait la demande doit verser, en sus des prix de l'impression et de la traduction, la somme de cinq dollars pour chaque jour écoulé entre le *huitième jour antérieur* à l'ouverture de la session et la date de la production du bill; mais la somme à payer de ce chef ne saurait en aucun cas particulier dépasser le chiffre de *deux* cents dollars.

Il est proposé de biffer, après le mot "Chambre", à la deuxième ligne, les mots "au moins huit jours avant la session" et d'y insérer "au plus tard le premier jour de la session"; et dans la huitième ligne de la fin biffer "huit jours avant" et insérer "le premier jour de"; et dans la dernière ligne biffer "deux cents dollars" et insérer "cent dollars".

Au sujet de la première et de la seconde propositions, il s'est trouvé quelque difficulté pour mettre en vigueur cette règle telle que formulée. L'objet de cette modification est de faire, du premier jour de la réunion de la Chambre, le dernier jour de la production de bills privés sans payer une somme supplémentaire, au lieu du huitième jour qui précède la réunion de la Chambre.

La troisième proposition tend à réduire la somme maximum à payer pour la production tardive d'un bill. Les promoteurs ne paieront pas plus de deux cents dollars pour la production tardive d'un bill, s'ils préfèrent produire leur bill au Sénat où aucune amende de ce genre n'est imposée. L'expérience a montré que les promoteurs paieront jusqu'à cent dollars, mais qu'ils ne se soucient guère d'aller au delà.

ARTICLE 89 (3) (b)

(b) Quand un bill est présenté à la Chambre après la huitième semaine de la session et *au plus tard durant* la douzième semaine, $100.

NOUVEL ARTICLE 89 *(d)* à *(i)* INCLUSIVEMENT

(c2) Quand le capital social projeté d'une compagnie ne dépasse pas $250,000	$100 00
(d) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $250,000 et ne dépasse pas $500,000	200 00
(e) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $500,000 et ne dépasse pas $750,000	300 00
(f) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $750,000 et ne dépasse pas $1,000,000	400 00
(g) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,000,000 et ne dépasse pas $1,500,000	600 00
(h) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,500,000 et ne dépasse pas $2,000,000	800 00
(i) Pour chaque million de dollars ou fraction de million de plus	200 00

ARTICLE 89 (NOUVEAU PARAGRAPHE 5 *(a)*)

5 (a) Quand un bill porte augmentation du capital social et de la faculté d'emprunter d'une compagnie, le droit additionnel sera perçu sur les deux.

ARTICLE 89 (PARAGRAPHE 9 TEL QUE PROJETÉ)

(9). Le greffier des Bills privés préparera et enverra au promoteur d'un bill ou à l'agent parlementaire s'occupant de chaque bill privé un état des droits et frais payables en vertu de cet article et percevra tels droits et frais et les déposera chez le comptable de la Chambre et enverra une copie de chaque dépôt de cette nature au greffier de la Chambre.

ARTICLE 89(3) (*b*)

(b) Quand un bill est présenté à la Chambre après la huitième semaine de la session et avant la fin de la douzième semaine, $100.

Il est proposé de biffer le mot "avant" à la quatrième ligne et de lui substituer "au plus tard durant".

Cette modification a pour objet de montrer clairement que la douzième semaine est incluse.

ARTICLE 89 (3)

(Paragraphes (d) à (i) (inclus)

Frais supplémentaires sur le capital social

Le comité croit que les présents frais supplémentaires sur le capital-actions sont plutôt bas et doivent raisonnablement être augmentés comme suit:—

	Frais actuels	Frais projetés
(c2) Quand le capital social projeté d'une compagnie ne dépasse pas $250,000..	néant	$100 00
(d) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $250,000 et ne dépasse pas $500,000..	$100 00	$200 00
(e) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $500,000 et ne dépasse pas $750,000..	150 00	300 00
(f) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $750,000 et ne dépasse pas $1,000,000..	200 00	400 00
(g) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,000,000 et ne dépasse pas $1,500,000..	300 00	600 00
(h) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,500,000 et ne dépasse pas $2,000,000..	400 00	800 00
(i) Pour chaque million de dollars ou fraction de million de plus..	100 00	200 00

ARTICLE 89 (NOUVEAU PARAGRAPHE 5 (*a*) TEL QUE PROJETÉ)

Ce paragraphe projeté tend à pourvoir aux cas de cette nature qui ne sont pas compris dans le présent article.

ARTICLE 89 (PARAGRAPHE 9 TEL QUE PROJETÉ)

L'objet de ce nouveau paragraphe est d'incorporer dans le règlement des dispositions conformes aux usages suivis en ce moment au bureau des Bills privés.

NOUVEL ARTICLE 90

90. Le greffier de la Chambre doit, durant l'intervalle des sessions du Parlement, faire publier une fois par semaine dans la Gazette du Canada les règles au sujet des avis de demandes de bills privés, et il annoncera aussi par avis affiché dans les couloirs de la Chambre, le premier jour de chaque session, le délai fixé pour la réception des pétitions en obtention de bills privés.

NOUVEL ARTICLE 91 (1)

Publication des Avis

91. Toute demande de bills privés, adressée au Parlement, de quelque nature qu'ils soient, doit être annoncée par un avis publié dans la *Gazette du Canada* cet avis doit exposer clairement et distinctement la nature et le but de la demande, être signé par ceux qui font la demande ou en leur nom, et porter l'adresse du signataire; et si la demande est faite pour une loi de constitution, le nom de la compagnie projetée doit être donné dans l'avis. Si les ouvrages d'une compagnie quelconque (constituée légalement ou devant être ainsi constituée) doivent être déclarés être à l'avantage général du Canada, la chose doit être formellement mentionnée dans l'avis; et les requérants devront faire envoyer, par poste recommandée, une copie de tel avis au secrétaire du conseil de comté ou de la municipalité, qui peuvent être spécialement intéressés dans la construction ou l'opération desdits travaux, ainsi qu'au secrétaire de la province dans laquelle des travaux sont ou pourront être situés. Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté ne soit examiné par le comité auquel il peut être soumis, et la preuve que les demandeurs se sont conformés à cette règle s'établit au moyen d'une déclaration statutaire.

Article 90

Publication du Règlement

90. Le greffier de la Chambre doit, durant l'intervalle des sessions du Parlement, faire publier une fois par semaine dans la *Gazette du Canada,* les règles suivantes au sujet des avis de demandes de bills privés *et un résumé de ces règles, dans la Gazette officielle* de chacune des provinces; le greffier doit aussi annoncer par avis dans les *salles de comité* et les couloirs de cette Chambre, le premier jour de chaque session, les délais fixés pour la réception des pétitions en obtention de bills privés ainsi que pour la présentation des bills privés.

La publication de la teneur de ces règles dans les gazettes provinciales n'est pas jugée nécessaire, vu qu'elles sont publiées en entier dans la *Gazette du Canada* durant l'année.

Article 91 (1)

Publication des Avis

91. Toute demande de bills privés, adressée au Parlement, de quelque nature qu'ils soient, doit être annoncée par un avis publié dans la *Gazette du Canada;* cet avis doit exposer clairement et distinctement la nature et le but de la demande, être signé par ceux qui font la demande ou en leur nom, et porter l'adresse du signataire; et si la demande est faite pour une loi de constitution, le nom de la compagnie projetée doit être donné dans l'avis. Si les ouvrages d'une compagnie quelconque (constituée légalement ou devant être ainsi constituée) doivent être déclarés être à l'avantage général du Canada, la chose doit être formellement mentionnée dans l'avis; et les demandeurs doivent faire expédier par lettre recommandée une copie de cet avis au secrétaire de chaque comté ou municipalité qui peut être spécialement intéressé dans la construction ou l'exploitation de ces ouvrages, et aussi au secrétaire de la province dans laquelle ces ouvrages sont ou pourront être situés; et la preuve que les demandeurs se sont conformés à cette règle s'établit au moyen d'une déclaration statutaire.

Il est proposé d'amender cet article en insérant après le mot "situés", en quatrième ligne à compter de la fin du présent article, la teneur du paragraphe (*d*) dudit article, qui s'énonce comme suit:

"Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté ne soit examiné par le comité auquel il peut être soumis.

Cette partie de l'article s'énoncera alors comme suit:

"et les requérants devront faire envoyer, par poste recommandée, une copie de tel avis au secrétaire du conseil de comté ou de la municipalité, qui peuvent être spécialement intéressés dans la construction ou l'opération desdits travaux, ainsi qu'au secrétaire de la province dans laquelle des travaux sont ou pourront être situés. Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté ne soit examiné par le comité auquel il peut être soumis, et une déclaration statutaire attestant tel envoi par les requérants doit être expédiée au greffier de la Chambre."

Ce projet de modification réintègre simplement l'alinéa (*d*) du présent article à sa place. On en a changé la phrasiologie pour répondre aux exigences actuelles. L'alinéa (*d*) sera rescindé.

Article 91 (A) 3

3. Une compagnie ayant pour objet la *construction de tout ouvrage* dont l'exécution ou l'exploitation peut spécialement intéresser une localité quelconque; ou demandant des *droits ou privilèges exclusifs* ou l'autorisation de faire quelque affaire ou chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autres compagnies ou personnes:—

Dans la ou *les localités dans lesquelles l'établissement, les droits ou les biens des autres personnes ou compagnies* peuvent être intéressés dans le projet de loi.

Article 91 (B) 1

1. Pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal quelconque; ou pour la construction d'embranchements d'un chemin de fer ou d'un canal—*à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie et* dans la principale cité, la principale ville ou le principal village de chaque comté ou district devant être traversé par ce prolongement ou cet embranchement.

Article 91 (B) 2

2. Pour une prorogation du délai fixé pour la construction ou l'achèvement de toute ligne de chemin de fer ou de tout embranchement s'y rapportant, ou de tout canal, de toute ligne de télégraphe ou de téléphone, ou de tout autre ouvrage déjà autorisé—à l'endroit où le siège social de la compagnie est situé et dans la principale cité ou ville du district dont il s'agit.

2. (a) Pour la continuation d'une charte ou pour l'extension des pouvoirs d'une compagnie (lorsqu'elle ne comporte pas la concession de droits exclusifs); ou pour l'augmentation ou la réduction du capital social d'une compagnie quelconque; ou pour l'augmentation ou la modification de son pouvoir d'émettre des obligations ou de contracter des emprunts; ou pour toute modification de sa charte de nature à avoir quelque effet sur les droits et intérêts des actionnaires ou des créanciers de la compagnie—à l'endroit où le siège social de la compagnie est situé ou est autorisé à l'être.

Article 91 (C) 1

(C) Quand la demande a pour objet d'obtenir, pour quelque personne ou quelque corporation existante, des droits ou des privilèges exclusifs, ou la faculté de faire quelque chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autrui—*dans la ou les localités particulières ou l'établissement, les droits où les biens d'autrui peuvent être spécialement intéressés au projet de loi.*

ARTICLE 91 (A) 3

3. Une compagnie ayant pour objet la *construction de tout ouvrage* dont l'exécution ou l'exploitation peut spécialement intéresser une localitè quelconque; ou demandant des *droits* ou *privilèges exclusifs* ou l'autorisation de faire quelque affaire ou chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux besoins d'autres compagnies ou personnes —dans la ou les localités qui peuvent être intéressées dans le projet de loi.

Cette modification s'impose du fait que ce sont généralement les biens, etc., des autres qui sont intéressés plutôt que les localités elles-mêmes.

ARTICLE 91 (B) 1

1. Pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal quelconque; ou pour la construction d'embranchements d'un chemin de fer ou d'un canal—dans la principale cité, la principale ville ou le principal village dans chaque comté ou district devant être traversé par ce prolongement ou cet embranchement.

Il est proposé d'insérer après le mot "canal", en troisième ligne, les mots "à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie, et".

On estime que, lorsqu'une loi impose aux actionnaires une responsabilité plus étendue, l'on doive publier un avis à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie.

ARTICLE 91 (B) 2

2. Pour la continuation d'une charte ou une prorogation du délai fixé pour la construction ou l'achèvement de toute ligne de chemin de fer, de tout canal, de toute ligne de télégraphe ou de téléphone, ou de tout autre ouvrige déjà autorisé; ou pour l'extension des pouvoirs d'une compagnie (lorsqu'elle ne comporte pas la concession de droits exclusifs); ou pour l'augmentation ou la réduction du capital social d'une compagnie quelconque; ou pour l'augmentation ou la modification de son pouvoir d'émettre des obligations ou de contracter des emprunts; ou pour toute modification de sa charte de nature à avoir quelque effet sur les droits et intérêts des actionnaires ou des obligations ou des créanciers de la compagnie—à l'endroit où le bureau principal de la compagnie est situé ou est autorisé à l'être.

Le but de ce projet d'amendement est de décréter que, au cas où une demande de prorogation de délai serait reçue pour la construction d'un chemin de fer ou d'un canal, ou d'un embranchement ou d'un prolongement s'y rapportant, avis en soit publié dans le district intéressé, ainsi qu'à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie.

ARTICLE 91 (C) 1

(C) Quand la demande a pour objet d'obtenir, pour quelque personne ou quelque corporation existante, des droits ou des privilèges exclusifs, ou la faculté de faire quelque chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autrui—à l'endroit ou aux endroits qui peuvent être intéressés dans le projet de loi."

Ce projet d'amendement est le même que celui projeté au sujet de la clause 3 du paragraphe (A) de cet article.

ARTICLE 91 (C) 2

Tous ces avis, qu'ils soient insérés dans la *Gazette du Canada* ou dans un journal, doivent être publiés une fois par semaine durant une période de cinq semaines consécutives; et lorsqu'ils sont publiés dans les provinces de Québec ou du Manitoba, ils doivent l'être dans les deux langues, française et anglaise; et s'il n'y a pas de journal dans un endroit où il doit être donné avis, cet avis doit être donné dans l'endroit le plus rapproché où se publie un journal; et la preuve de la publication requise de l'avis s'établit en chaque cas par une déclaration statutaire. Toute déclaration de cette nature doit être envoyée au greffier de la Chambre des Communes portant au dos l'inscription: «Avis de bill privé.

ARTICLE 91 (D)

Le comité est d'opinion que ce paragraphe devrait être biffé car ses éléments ont été transportés au paragraphe (1) du présent article.

ARTICLE 91 (E)

Le comité est d'opinion que ce paragraphe devrait être biffé.

ARTICLE 91 (C) 2

Tous ces avis, qu'il ssoient insérés dans la *Gazette du Canada* ou dans un journal, doivent être publiés une fois par semaine durant une période de cinq semaines consécutives; et lorsqu'ils sont publiés dans les provinces de Québec ou du Manitoba, ils doivent l'être dans les deux langues, française et anglaise; et s'il n'y a pas de journal dans un endroit où il doit être donné avis, cet avis doit être donné dans l'endroit le plus rapproché où se publie un journal; et la preuve de la publication requise de l'avis s'établit en chaque cas par une déclaration statutaire. Toute déclaration de cette nature doit être envoyée au greffier de la Chambre des Communes portant au dos l'inscription: "Avis de bill privé."

Cette modification abrège la durée de la publication de cinq à quatre semaines, ce qui est considéré amplement suffisant; les autres modifications ont pour objet de rendre le texte de cet article plus compréhensif quant à la publication de l'avis dans les deux langues.

ARTICLE 91 (D)

(D) Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver au secrétaire de la province ou au secrétaire du Conseil du comté ou de la municipalité, au moins deux semaines avant que l'Examinateur ou le comité des Ordres permanents examine la pétition, et une déclaration statutaire attestant tel envoi doit être expédiée au greffier de la Chambre.

Il a été proposé que la teneur de ce paragraphe du présent article, tel qu'adapté à la procédure actuelle, soit transportée au paragraphe 1 de cet article. Si l'on souscrit à ce changement, le présent alinéa peut être abrogé.

ARTICLE 91 (E)

(E) Tous les bills privés, constituant des projets de chartes doivent être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les *clauses* des *lois générales* se rapportant aux détails que ces bills ont à prévoir; il doit être établi qu'il existe des raisons spéciales pour toute déviation de ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions relatives à ces détails, et il doit être annexé au bill une note indiquant les dispositions du bill qui s'écartent de la *loi générale;* les bills qui ne seront pas rédigés conformément au présent article, devront être faits par les promoteurs et réimprimés à leurs frais, avant qu'aucun comité ne passe à l'examen des *clauses*.

Toutes les dispositions de ce paragraphe sont surannées. Suit une autre méthode de préparation des bills (voir article 92 tel que projeté). Il est recommandé que ce paragraphe soit abrogé.

ARTICLE 92

Le comité recommande que l'article 92 soit abrogé, et qu'il soit remplacé par le suivant:

NOUVEL ARTICLE 92

92. (1) *Le greffier des bills privés sera l'examinateur des bills privés, et, en cette qualité, il devra examiner et reviser tous les bills privés avant leur impression, afin d'assurer l'uniformité, autant que faire se peut, et de constater qu'ils sont dressés en conformité du règlement de la Chambre des Communes relatif aux bills privés.*

(2) *Tout bill constituant des projets* de chartres doit, lorsqu'il a été adopté une formule de bill-type, être rédigé conformément *au bill-type* (dont il peut être obtenu des exemplaires du greffier de la Chambre). *Ces* dispositions contenues dans un bill *quelconque*, qui ne seront pas conforme au bill-type, seront insérées entre crochets *ou soulignées et imprimées ainsi.*

(3) *Lorsqu'un bill privé tend à modifier un article, sous-article ou alinéa quelconque d'une loi existante, cet article, sous-article ou alinéa doit être abrogé dans le texte du bill et adopté de nouveau tel que modifié, le texte nouveau devant être souligné; et l'article, sous-article ou alinéa qui doit être ainsi abrogé, ou dont il doit être abrogé une partie essentielle, doit être imprimé au folio droit, en regard de tel article, sous-article ou alinéa.*

(4) *Lorsqu'un bill privé tend à abroger un article, sous-article ou alinéa existant ou toute autre partie peu importante d'un article, cet article, sous-article ou partie, ou tout ce qu'il contient d'essentiel, doit être imprimé en regard de la clause.*

(5) *Une mention explicative établissant l'objet de toute clause d'un caractère inusité ou s'écartant des clauses du bill-type ou des clauses modèles, doit être imprimée en regard de la clause dans le bill.*

ARTICLE 93 MODIFIÉ

L'Examinateur ou le comité des Ordres permanents ne prendra connaissance d'aucune pétition demandant la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer, ou d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un canal, ou demandant un prolongement de la ligne d'un chemin de fer ou d'un canal existant ou autorisé, avant que soit produit devant ce comité une carte ou un plan, indiquant l'emplacement projeté des ouvrages, et chaque comté, township, municipalité ou district à travers lesquels le chemin de fer, le canal, l'embranchement ou le prolongement projeté, doit être construit.

Article 92

Bill-type

92. Tous les bills privés constituant des projets de chartes ou à l'effet de modifier des chartes, lorsqu'il a été adopté un bill-type, doivent être rédigés conformément au bill-tpye, dont il peut être obtenu des exemplaires du greffier de la Chambre.

(a) Les dispositions contenues dans un bill quelconque, qui ne seront pas conformes au bill-type, seront insérées entre crochets, et, après avoir été revisées par le fonctionnaire qu'il appartient, seront imprimées ainsi; et les bills qui ne seront pas conformes au présent article seront renvoyés à leurs auteurs pour être refaits avant d'être revisés et imprimés;

(b) Tous les articles de lois existantes que l'on propose de modifier doivent être réimprimés en entier, avec les modifications insérées à leurs places et entre crochets;

(c) Toutes les dispositions exceptionnelles que l'on projette d'insérer dans un bill doivent être clairement énoncées dans l'avis de demande.

Il est proposé que cet article soit abrogé et qu'il soit remplacé par un nouveau.

Ce projet d'article comprend toutes les dispositions du présent article 92 et de l'alinéa (E) de l'article 91, et il est libellé de façon à s'adapter aux usages courants et à répondre aux exigences du Rapport du comité mixte de la session de 1924 touchant la manière dont les bills doivent être rédigés et dont les modifications proposées y relatives doivent être indiquées.

Article 93

Carte ou plan accompagnant la pétition

93. L'Examinateur ou le comité des Ordres permanents ne prendra connaissance d'aucune pétition demandant la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer, ou d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un canal, ou demandant un prolongement de la ligne d'un chemin de fer ou d'un canal existant ou autorisé, avant que soit produit devant ce comité une carte ou un plan, indiquant l'emplacement projeté des ouvrages, et chaque comté, township, municipalité ou district à travers lesquels le chemin de fer, le canal, l'embranchement ou le prolongement projeté, doit être construit. B. p. 598.

Il est proposé que les modifications verbales suivantes soient faites, savoir:

Après le mot "canal", à la cinquième ligne, insérer les mots, "ou pour la construction de tout embranchement s'y reliant".

ARTICLE 94 (1) et (A) MODIFIÉ

(1) Nul bill tendant à la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer ou de canal ou à l'effet de changer le tracé du chemin de fer ou du canal d'une compagnie déjà constituée, ne sera mis à l'étude par le comité des Chemins de fer, à moins qu'il n'ait été produit devant le comité, au moins une semaine avant l'examen du bill—

(*a*) Une carte ou un plan à une échelle d'au moins un demi-pouce au mille, et indiquant le territoire sur lequel il est question de construire les ouvrages projetés, et indiquant aussi les ouvrages analogues existants ou autorisés, dans la région ou partie de la région que la ligne projeté doit desservir, ou qui ont quelque effet sur ladite région; et cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou autre personne qui l'a fait;

ARTICLE 94 (*b*) MODIFIÉ

Le comité recommande que ce paragraphe soit biffé.

ARTICLE 95

Le Comité recommande que le présent article soit biffé.

A la huitième ligne, biffer les mots "ce comité" et ajouter "ledit examinateur".

Ces modifications ne sont proposées que dans le but de rendre plus clair le sens du règlement et de couvrir les cas auquel pourrait donner lieu le projet de construction d'embranchement.

Article 94 (1) et (A)

Cartes, plans et pièces accompagnant les bills

94. (1) Nul bill tendant à la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer ou de canal ou à l'effet de changer le tracé du chemin de fer ou du canal d'une compagnie déjà constituée, ne sera mis à l'étude par le comité des Chemins de fer, à moins qu'il n'ait été produit devant le comité, au moins une semaine avant l'examen du bill—

(*a*) Une carte ou un plan à une échelle d'au moins un demi-pouce au mille, et indiquant le territoire sur lequel il est question de construire les ouvrages projetés, et indiquant aussi les ouvrages analogues existants ou autorisés, dans la région ou partie de la région que la ligne projetée doit desservir, ou qui ont quelque effet sur ladite région; et cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou autre personne qui l'a fait;

Il est proposé d'insérer après les mots "à l'effet" les mots "d'autoriser la construction des embranchements ou prolongements de réseaux de chemins de fer ou de canaux déjà en existence, ou de".

Il y a, à l'heure actuelle, plusieurs demandes d'autorisation pour la construction d'embranchements et le présent article n'y pourvoit pas.

Article 94 (B)

(*b*) Une pièce faisant connaître le montant total du capital que l'on se propose de consacrer aux fins de l'entreprise, et la manière dont on se propose de se le procurer, soit au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, de débentures ou d'autres valeurs et le montant respectif à réaliser de chacun de ces chefs. B. p. 598.

Il est proposé de biffer ce paragraphe, car les renseignements dont il fait mention ne sont jamais demandés, et, advenant un cas particulier où ces renseignements deviennent nécessaires, le comité des chemins de fer peut toujours les obtenir en vertu de son Ordre de Renvoi.

Article 95

Ponts et péages

95. Avant d'adresser à la Chambre une pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, là où les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la Règle 91, donner aussi et de la même manière, avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'ouverture entre les culées ou les piles pour le passage des radeaux et des navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un tablier mobile ou non, et les dimensions de celui-ci. B. p. 598.

Il est proposé que cet article soit rayé parce qu'il n'a plus son utilité. Tout bill de cette nature pour lequel une demande sera faite doit être rédigé de façon que les détails exigés par cet article soient sujets à l'approbation du gouverneur en son conseil ou de la Commission des chemins de fer.

ARTICLE 96 (1) MODIFIÉ

Le greffier en chef des bills privés sera l'Examinateur des pétitions en obtention de bills privés.

ARTICLE 96 (2) MODIFIÉ

(2) Les pétitions en obtention de bills privés reçues par la Chambre sont examinées par l'Examinateur, qui fait dans chaque cas un rapport à la Chambre sur la mesure dans laquelle les règles relatives à l'avis ont été observées; et chaque fois que l'examinateur rapporte que l'avis a été insuffisant ou autrement défectueux, *ou s'il rapporte qu'il est en quelque sorte douteux que l'avis tel que publié a été suffisant*, la pétition, *de même que le rapport de l'Examinateur y relatif*, sont examinés par le comité des Ordres permanents, sans qu'ils lui aient été spécialement renvoyés, et ce dernier fera un rapport à la Chambre portant *sur le fait que l'avis a été suffisant ou insuffisant et lorsque l'avis est censé être insuffisant ou autrement défectueux*, recommandera à la Chambre quoi faire à l'égard de l'insuffiance ou aux autres défauts de l'avis.

ARTICLE 98 MODIFIÉ

Nulle motion tendant à la suspension des règles à l'égard d'une pétition demandant un bill privé n'est accueillie, à moins que le comité des Ordres permanents n'ait fait un rapport sur cette motion, et le comité dans son rapport doit indiquer les motifs pour lesquels il recommande la suspension.

ARTICLE 100 MODIFIÉ

Quand un bill à l'effet de ratifier un contrat est présenté à la Chambre, il doit y être annexé une copie conforme de ce contrat.

Article 96 (1)

Examen des pétitions

96. (1) Il y a un Examinateur des pétitions en obtention des bills privés.

Il est proposé de modifier cet article de la manière suivante:

"Le greffier en chef des bills privés sera l'Examinateur des pétitions en obtention de bills privés."

Lors de l'adoption de l'article actuel, il n'y avait pas de greffier en chef et, comme l'Examinateur soumet directement ses rapports à la Chambre, ce ne serait pas agir en vue du maintien de la bonne discipline dans cette division que de permettre à un fonctionnaire subalterne d'agir indépendamment du chef de la division.

Article 96 (2)

(2) Les pétitions en obtention de bills privées reçues par la Chambre sont examinées par l'Examinateur, qui fait dans chaque cas un rapport à la Chambre sur la mesure dans laquelle les règles relatives à l'avis ont été observées; et chaque fois de l'Examinateur rapporte que l'avis a été insuffisant ou autrement défectueux, la pétition est examinée par le comité des Ordres permanents (sans qu'elle lui ait été spécialement renvoyée), et ce dernier fera un rapport à la Chambre, lui recommandant quoi faire à l'égard de l'insuffisance ou des autres défauts de l'avis.

Cette modification s'applique principalement aux cas où l'Examinateur ne peut déterminer par lui-même, d'une manière satisfaisante, l'on a tenu compte des exigences de la règle relative à la publication nécessaire de l'avis, la stipulation suggérée est empruntée à la procédure anglaise. Les autres amendements proposés ont tout simplement pour but de rendre plus claire la signification du présent article. Les innovations apportées à cet article figurent en italique.

Article 98

Suspension des règles

98. Nulle motion tendant à la suspension des règles à l'égard d'une pétition demandant un bill privé n'est accueillie, à moins que le comité des Ordres permanents n'ait fait un rapport sur cette motion, et le comité dans son rapport doit indiquer les motifs pour lesquels il recommande la suspension. B. p. 585.

Il est suggéré que les mots "les règles à l'égard d'une", à la deuxième ligne, soient remplacés par "toute règle relative à une".

Il est probable que l'on préférera faire une motion demandant la suspension d'une seule règle, qu'une motion demandant la suspension de plusieurs règles.

Article 100

Lettres Patentes ou Contrats

100. Quand un bill à l'effet de ratifier des *lettres patentes* ou un contrat est présenté à la Chambre, il doit y être annexé une copie conforme de ces *lettres patentes* ou de ce contrat. B. p. 597.

Il est proposé de biffer les mots "lettes patentes ou" aux deuxième et quatrième lignes.

Règle générale, bien que les contrats soient toujours joints à titre d'annexe à un bill ratifiant ces contrats, les lettres patentes ne sont pas annexées.

Article 101 modifié

Tout bill privé, lorsqu'il a été lu pour la deuxième fois, est renvoyé à l'un des comités permanents, comme suit: les bills de banques, d'assurances et concernant le commerce, au comité des Banques et du Commerce, les bills de chemins de fer, de canaux, de télégraphes, de ponts sur canaux et de ponts de chemins de fer, au comité des Chemins de fer, canaux et télégraphes; les autres bills, etc., etc.

Article 102

Le comité recommande que le présent article soit biffé.

Article 103 modifié

Nul comité ne doit mettre un bill privé à l'étude avant qu'un avis de la réunion de ce comité n'ait été affiché dans le couloir pendant une semaine, si le bill a pris naissance dans la Chambre des Communes *et exige un avis*, ni avant qu'un pareil avis ait été pareillement donné pendant vingt-quatre heures, si le bill a pris naissance au Sénat.

Article 104

Le comité recommande que le présent article soit biffé.

Article 101

Bills et pétitions renvoyés aux comités

101. Tout bill privé, lorsqu'il a été lu pour la deuxième fois, est renvoyé à l'un des comités permanents, comme suit: les bills de banques, d'assurances et concernant le commerce, au comité des Banques et du Commerce; les bills de chemins de fer, de canaux, de télégraphes, de ponts sur canaux et de ponts de chemins de fer, au comité des Chemins de fer, canaux et télégraphes; les autres bills au comité des Bills privés divers; et toutes les pétitions favorables ou hostiles à ces bills seront considérées comme renvoyées respectivement à ces comités. B. p. 584.

Il est suggéré d'insérer les mots "et aux compagnies de fiducie et de prêts" après le mot "commerce" à la cinquième ligne.

Cette modification a pour but de réparer une omission.

Article 102

Rapport de l'Examinateur des billes privés

102. Avant qu'un bill privé puisse être mis à l'étude par le comité auquel il a été renvoyé, un rapport doit d'abord avoir été présenté à ce comité par l'examinateur, déclarant qu'il a examiné le bill et qu'il a annoté en marge de chaque article toute déviation des dispositions contenues dans le bill-type; et, afin d'assurer l'uniformité, l'Examinateur revisera et certifiera chaque bill privé adopté par les comités, ainsi que les rapports sur ces bills, avant qu'ils soient présentés à la Chambre.

Il est recommandé d'abroger cet article, qui est inutile, vu qu'il n'est pas conforme à la méthode actuellement suivie; c'est au greffier en chef des bills privés qu'incombe présentement l'exécution des devoirs de cette nature.

Article 103

Avis de la réunion du comité

103 (1) Nul comité ne doit mettre un bill privé à l'étude avant qu'un avis de la réunion de ce comité n'ait été affiché dans le couloir pendant une semaine, si le bill a pris naissance dans la Chambre des Communes *et exige un avis,* ni avant qu'un pareil avis ait été pareillement donné pendant vingt-quatre heures, si le bill a pris naissance au Sénat.

Il est suggéré de biffer les mots "et exige un avis".

L'avis est requis dans tous les cas, à moins que la Chambre ne suspende ou ne modifie la règle dans un cas spécial.

Article 104

Adhésion des parties intéressées

104. Toutes personnes dont les intérêts ou les biens peuvent être compromis par un bill privé, doivent lorsqu'elles en sont requises, comparaître devant le comité auquel a été renvoyé le bill, au sujet de leur consentement, ou faire connaître ce consentement par un écrit dont le comité peut exiger la preuve. Et, dans tous les cas, le comité auquel est renvoyé un bill à l'effet de constituer une compagnie en corporation peut exiger la preuve que les personnes dont les noms figurent dans le bill comme composant la compagnie, ont l'âge de majorité, sont en mesure d'effectuer les objets projetés et ont consenti à être constituées en corporation.

Cet article est désuet et pourrait être aboli. Tous les comités de bills privés ont, de par leur ordre de renvoi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents et, de cette façon, peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires.

Article 106 modifié

Il est du devoir du comité auquel un bill privé peut être renvoyé par la Chambre, d'attirer particulièrement l'attention de la Chambre sur toute disposition insérée dans le le bill et non mentionnée dans l'avis ou la pétition en obtention de ce bill, tel que rapporté par le comité des Ordres permanents, «et tout bill privé ainsi rapporté ne figurera pas au Feuilleton pour être examiné par le comité plénier avant qu'un rapport n'ait été présenté par l'Examinateur quant à la suffisance de l'avis couvrant lesdites dispositions.»

Article 107 modifié

Le comité auquel est renvoyé un bill privé doit, dans tous les cas, faire sur ce bill un rapport à la Chambre.

Article 110 modifié

110. *Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé rapporte à la Chambre qu'il a effectué un changement important dans le préambule du bill, il doit donner dans son rapport les raisons pour lesquelles il a fait ce changement; et s'il rapporte que le préambule du bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision; et nul bill sur lequel il est fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, ne doit être placé au Feuilleton des ordres du jour à moins d'un ordre spécial de la Chambre.*

Article 111 modifié

Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles du bill à mesure qu'ils sont adoptés, ainsi qu'aux amendements qui sont présentés et aux clauses qui sont ajoutées en comité et un autre exemplaire du bill avec les amendements y insérés, s'il y a lieu, doit être préparé par le secrétaire du comité, qui signe le bill en toutes lettres, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles adoptés par le comité, ainsi qu'aux amendements qui y sont faits, puis le garde par devers lui ou l'annexe au rapport du comité.

Article 106

Dispositions non prévues par l'avis

106. Il est du devoir du comité auquel un bill privé peut être renvoyé par la Chambre, d'attirer particulièrement l'attention de la Chambre sur toute disposition insérée dans le bill et non mentionnée dans l'avis ou la pétition en obtention de ce bill, tel que rapporté par le comité des Ordres permanents.

Il est suggéré de modifier cette règle en insérant après le mot "rapporté", à la dernière ligne, les mots "par l'Examinateur des pétitions ou" et en ajoutant ce qui suit à la fin de l'article:

"et tout bill privé ainsi rapporté ne figurera pas au Feuilleton pour être examiné par le comité plénier avant qu'un rapport n'ait été présenté par l'Examinateur quant à la suffisance de l'avis couvrant lesdites dispositions."

L'amendement projeté vise à donner suite au rapport spécial du comité. L'objet de cette règle est d'empêcher l'adoption de dispositions spéciales dans un bill sans donner l'avis coutumier au public; mais en l'absence de pareille disposition visée par l'amendement projeté, la Chambre ne prend aucune décision à l'endroit desdits bills et le rapport du comité est inopérant.

Article 107

Rapport sur tous les bills

107. Le comité auquel est renvoyé un bill privé doit, dans tous les cas, faire sur ce bill un rapport à la Chambre; et lorsqu'une modification importante est faite au préambule du bill, la modification et les raisons de cette modification doivent être mentionnées dans le rapport.

Il est suggéré de reporter à l'article 110 tous les mots après le mot "Chambre" à la deuxième ligne.

Article 110

Si le préambule n'est pas prouvé

110. Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé rapporte à la Chambre que le préambule de ce bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision; et nul bill sur lequel il est fait pareil rapport ne doit être inscrit au Feuilleton des ordres du jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

Il est recommandé que la dernière partie de l'article 107 soit incorporé au présent article.

Article 111

Le président signe les bills et les amendements

111. Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill sur lequel les amendements sont lisiblement écrits, et il signe aussi de ses initiales les différents amendements adoptés et les clauses ajoutées en comité; et un autre exemplaire du bill, avec les amendements écrits en leur lieu, doit être préparé par le secrétaire du comité et gardé par devers lui ou annexé au rapport.

Il est proposé de changer la phraséologie de cet article de manière à définir plus clairement la procédure, ainsi qu'il suit:

Article 113 modifié

Les bills privés amendés par un comité peuvent être réimprimés par ordre de ce comité ou après avoir été rapportés, et avant d'être mis à l'étude par un comité de la Chambre entière, peuvent être réimprimés en tout ou en partie selon l'ordre du greffier de la Chambre et le coût de cette réimpression, dans l'un et l'autre cas, peut être ajouté au coût de la première impression et doit être payé par les promoteurs du bill.

Article 116 modifié

"Il est tenu dans la salle du comité des bills privés un registre appelé «Registre des bills privés'' dans lequel sont inscrits le nom, la qualité et le domicile des personnes qui demandent l'adoption d'un bill privé,» etc.

Article 117 modifié

Les listes de tous les bills privés qui ont été renvoyées à tout comité seront préparées chaque jour par le greffier en chef des bills privés, avec indication du comité auquel chaque bill a été renvoyé ainsi que de la date à laquelle ou après laquelle le bill peut être mis à l'étude par tel comité, et ces listes doivent être affichées dans le couloir.

2. Le greffier en chef des bills privés préparera de temps à autre une liste des séances de comité ainsi qu'il a été convenu, avec indication du jour et de l'heure de chaque séance, et de la salle dans laquelle elle doit avoir lieu, cette liste devant être annexée chaque jour aux procès-verbaux et une liste des séances de comité qui doivent avoir lieu chaque jour sera affichée dans le couloir le jour précédant celui où la séance doit avoir lieu.

Nouvel article 111

Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles du bill à mesure qu'ils sont adoptés, ainsi qu'aux amendements qui sont présentés et aux clauses qui sont ajoutées en comité; et un autre exemplaire du bill avec les amendements y insérés, s'il y a lieu, doit être préparé par le secrétaire du comité, qui signe le bill en toutes lettres, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles adoptés par le comité, ainsi qu'aux amendements qui y sont faits, puis le garde par devers lui ou l'annexe au rapport du comité.

Article 113

Réimpression des bills modifiés

113. Les bills privés amendés par un comité permanent ou par un comité spécial peuvent, après avoir été rapportés et avant d'être mis à l'étude par un comité de la Chambre entière, être réimprimés en tout ou en partie selon l'ordre du greffier de la Chambre, et le coût de cette réimpression doit être ajouté au coût de la première impression et doit être payé par les promoteurs du bill.

Il est recommandé que cet article soit amendé de manière à permettre la réimpression, par ordre du comité avant la présentation du rapport, des bills qui ont été sensiblement modifiés en comité. L'article se lisait alors comme suit:

Article 116

Registre

116. Il est tenu un registre appelé "Registre des bills privés", dans lequel sont inscrits par un commis désigné par le greffier de la Chambre et appelé "Préposé au registre des bills privés", le nom, la qualité et le domicile des personnes (ou de leur agent) qui demandent...

Il est proposé d'amender cet partie de l'article en biffant les mots "par un commis désigné par le greffier de la Chambre" et appelé "Préposé au registre des bills privés".

L'article sera alors rédigé comme suit:

Il est tenu dans la salle du comité des bills privés un registre appelé "Registre des bills privés" dans lequel sont inscrits le nom, la qualité et le domicile des personnes qui demandent l'adoption d'un bill privé, etc.

Les circonstances ont changé depuis que cet article fut adopté en premier lieu, et la tenue d'un registre des bills privés constitue maintenant l'un des devoirs officiels de la charge qui relève de la surveillance du greffier en chef des bills privés.

Article 117

Listes des bills privés et des pétitions

117. Le greffier de la Chambre fait préparer chaque jour, par le secrètaire de chaque comité auquel ils ont été renvoyés, une liste de tous les bills privés et de toutes les pétitions en obtention de pareils bills qui doivent être mis à l'étude par ce comité, avec indication de l'heure de la séance du comité et de la salle dans laquelle elle doit avoir lieu; et ces listes doivent être affichées dans le couloir. B. p. 606.

Il est proposé de modifier cet article afin de le rendre conforme à la procédure actuelle.

ARTICLE 118 (PARAGRAPHE 3 À AJOUTER)

«(3) Personne ne peut être enregistré à titre d'agent parlementaire, à moins d'avoir payé un honoraire de vingt-cinq dollars et d'être actuellement engagé à promouvoir ou à opposer tout bill privé ou pétition actuellement devant la Chambre au cours de la session.

Article 118

Agents parlementaires

118. (1) Personne n'agira en qualité d'agent parlementaire dirigeant des procédures devant la Chambre des communes ou des comités, sans l'assentiment et l'autorisation expresse de l'Orateur, et tout agent ainsi autorisé est personnellement responsable envers la Chambre et envers l'Orateur de l'observance des règles, ordres et usages du Parlement, et des règles prescrites par l'Orateur, ainsi que du paiement de tous les honoraires et frais qu'il appartient.

(2) Le préposé au registre des bills privés tiendra une liste de ces agents et il en sera déposé une copie au bureau du greffier de la Chambre.

Contrôle des agents

119. Tout agent parlementaire qui violera sciemment les règles et usages du Parlement ou les règles qui seront établies par l'Orateur, ou qui, délibérément, se conduira d'une façon inconvenante au cours des procédures devant le Parlement, s'expose à perdre, soit temporairement soit d'une manière absolue, à la discrétion de l'Orateur, la faculté d'exercer en qualité d'agent parlementaire; mais sur la demande de l'agent, l'Orateur donnera par écrit les motifs de sa décision.

Dans tous les grands parlements de l'univers, la nomination d'avocats à titre d'agents parlementaires est considérée comme une question très sérieuse. Les membres du barreau peuvent être accrédités auprès de tous les tribunaux du pays et n'avoir pas même le droit de paraître devant le Parlement. En Grande-Bretagne ils ont adopté seize articles spéciaux que l'on pourra trouver aux pages 691, 692 et 693 de la 13e édition de May. Les qualités requises, les devoirs et les responsabilités des agents parlementaires y sont clairement définis. Le temps n'est pas encore arrivé pour nous d'avoir des règlements aussi sévères, mais il y a deux articles que votre comité désire suggérer; premièrement, que ces agents paient des honoraires de vingt-cinq dollars en recevant leur certificat de l'Orateur, et, deuxièmement, qu'ils ne soient pas nommés à moins qu'ils aient quelque affaire devant la Chambre.

CONCLUSION

Si les changements proposés sont adoptés par la Chambre, il deviendra nécessaire de renuméroter et réimprimer les règles. Votre comité recommande que le présent rapport ne soit mis en force qu'à la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis,

RODOLPHE LEMIEUX,
Président.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le Bill No 42, Loi concernant certains brevets appartenant à Albert P. Frigon est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie;

Et le débat continuant;

Et l'heure consacrée aux Bills Privés étant expirée;

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Division des Mines

256	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et les laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible y compris les traitements et toutes les autres dépenses..	192,000 00
	Publication, versions anglaise et française des rapports; achat de livres, de fournitures du laboratoire, d'instruments; aide diverse et dépense casuelle..	40,000 00
	Pour couvrir les frais de transport des envois de minerai expédiés des provinces éloignées à l'aide de préparation du minerai de la division des Mines à Ottawa pour en faire l'épreuve conformément aux règlements approuvés par le ministre des Mines..	1,000 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage..	400 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1927

GOUVERNEMENT CIVIL

380 *Bureau du secrétaire du Gouverneur général—*	
Traitements—	
A. Seaby, ordonnance, du 1er novembre 1926 au 31 mars 1927, à raison de $720 par année.. ..	300 00
Dépenses casuelles—	
Impressions et papeterie—Autre somme requise...	4,000 00
381 *Intérieur—*	
Dépenses casuelles—	
Aides aux écritures—Deux mois de traitement à Mlle Gertrude Kinsella, comme employée temporaire, après sa mise à sa retraite sous le régime de la Loi de retraite du service public..	210 00
382 *Travail—*	
Dépenses casuelles—	
Autre somme requise..	5,000 00
383 *Secrétaire d'Etat—*	
Dépenses casuelles—	
Aide aux écritures, y compris le traitement du secrétaire particulier du 15 novembre 1926 à raison de $3,960 par année—Autre somme requise..	4,000 00
384 *Commerce—*	
Traitements—	
Somme additionnelle requise pour le plein traitement du secrétaire particulier du 26 septembre 1926 au 31 mars 1927..	310 00
Somme additionnelle requise pour couvrir le traitement d'un traducteur principal pour une année à partir du 1er avril 1926..	270 00
Somme additionnelle requise pour un commis, Classe 2, pour une année du 1er avril 1926.. ..	60 00

LEGISLATION

Chambre des Communes

385 Pour autoriser le paiement d'une indemnité au très honorable Arthur Meighen, chef de l'Opposition, du 1er janvier au 7 mars 1922, inclusivement..	1,854 83

Dépenses générales

386 Pour pourvoir, nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes, au paiement pour chaque membre du Sénat et de la Chambre des Communes qui a assisté aux séances de la première partie de la présente session, d'une somme équivalant à leurs frais de voyage et de déplacement et aux dépenses raisonnables de subsistance desdits membres au cours de leur voyage entre Ottawa et leur domicile le 15 décembre 1926 après l'ajournement du Parlement, et au cours de leur voyage de retour de leur domicile à Ottawa à la fin de l'ajournement commençant à la date susdite, ou dans le cas de ceux qui ne sont pas retournés à leur domicile pendant ledit ajournement d'une somme repré-

sentant les dépenses qu'ils auraient encourues s'ils étaient retournés à leur domicile pendant ledit ajournement.

Sénat..	3,075 00
Chambre des Communes..	15,000 00

SANTE

387	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, le miel et les produits de l'érable, l'opium et les narcotiques, les médicaments dit "Proprietary" ou brevetés—Crédit supplémentaire..	10,000 00

PENSIONS DE RETRAITE

388	Paiement à John R. Vicars, à partir du 1er avril 1926 jusqu'au 31 mars 1927, d'une annuité de $1,020.60 par année, ladite annuité, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Revenu consolidé et de l'Audition, devant lui être payée dans la suite à même les deniers non affectés dans le revenu du Fonds consolidé tout comme si ledit John R. Vicars avait obtenu cette annuité sous le régime de la loi de la mise à la retraite du Service public..	1,020 60

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Ontario

389	Edifice public de Kitchener—Agrandissement—Crédit supplémentaire..	500 00

Loyers, réparations, mobiliers, chauffage, etc.

390	*Edifices publics fédéraux—*	
	Fournitures pour les gardiens, les mécaniciens, les chauffeurs, etc.—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et améliorations..	500 00

Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

391	Arisaig—Quai—Crédit supplémentaire..	2,100 00
	Arichat—Réparations du quai—Crédit supplémentaire.. ..	1,400 00
	Bayfield—Réparations du quai—Crédit supplémentaire.. ..	800 00
	Rivière-au-Saumon—Réparations des travaux de protection du chenal—Crédit supplémentaire..	2,000 00

Nouveau-Brunswick

392	Grand-Harbour (Ingall's Head)—Brise-lames—Crédit supplémentaire..	1,300 00
	Green-Point—Jetée—Crédit supplémentaire..	5,200 00
	Mills'-Point—Elargissement du quai et réparations—Crédit supplémentaire..	600 00
	Palmer's—Réparations au quai—Crédit supplémentaire.. ..	1,400 00
	Port-Elgin—Quai—Crédit supplémentaire..	400 00

Québec

393	Grindstone (I.M.)—Réparation du quai—Crédit supplémentaire..	500 00
	Les Eboulements—Réparation du quai—Crédit supplémentaire..	550 00
	Maria—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire..	3,000 00
	Ste-Anne des Monts—Réparations au quai—Autre somme requise..	850 00
	Trois-Rivières—Dragage—Autre somme requise..	500 00

Ontario

394	Midland—Dragage—Autre somme requise..	7,500 00
	Port Stanley—Améliorations et réparations au havre—Autre somme requise..	19,000 00

SUBVENTIONS AUX POSTES ET AUX PAQUEBOTS

395	Service à la vapeur entre Mulgrave et Canso—Autre somme requise..	4,625 00
396	Service à la vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit de Grat—Autre somme requise..	3,000 00
397	Service à la vapeur entre Charlottetown et Pictou—Autre somme requise..	6,346 15
398	Service à la vapeur entre Dalhousie, N.-B., et Carleton, Qué.—Autre somme requise..	2,000 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

399	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, etc. Autre somme requise..	15,000 00

GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

400	Somme requise pour compenser John McIver relativement à l'achat de placers miniers à Poker Creek, Territoire du Yukon..	3,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX

401	Gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, plans, rapports et publications semblables du Dominion, y compris salaires, matériel nécessaire, etc. Autre somme requise..	10,000 00
	Production du bois, culture des arbres, inspection et aménagement des réserves forestières, etc. Autre somme requise..	110,000 00
	Pour le transfert de bisons du parc aux Bisons, Wainwright, Alta., au parc aux Bisons, près Fort-Smith, T.N.O. Autre somme requise..	3,000 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, etc. Autre somme requise..	75,000 00
	Dépense casuelle, etc. Autre somme requise..	3,000 00

DIVERS

402	Somme requise pour l'enquête sur l'administration des Douanes, y compris les allocations de subsistance des Commissaires, qui peuvent être autorisés par le gouverneur en son Conseil..	155,000 00

403	Somme requise pour rémunérer la maison Clarkson, Gordon & Dilworth, à l'occasion de la réorganisation du ministère des Douanes..	77,232 64
404	Subvention destinée à couvrir les dépenses de publication des délibérations du Congrès international de mathématique tenu à Toronto en août 1924..	2,000 00
405	Somme requise pour l'allocation, pendant une période d'un an, d'une gratification à M. A. F. Sladen, au lieu d'un congé de retraite, et devant égaler la différence entre son allocation de retraite et son traitement au jour de son retrait du service..	1,800 00
	COMMERCE	
406	Secours aux Canadiens nécessiteux—Iles des Pins..	1,000 00
	RAJUSTEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE	
407	Secrétariat d'Etat. Montant complémentaire requis..	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1927, la somme de $575,204.22 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée,—le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 151, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1927,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.20 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 16 MARS 1927

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du préposés aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Florence Emily Biggs (née Chun), de London, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Louis Biggs, de London, Ontario.—M. *Sanderson.*

De William Henry Leonard Gale, de Toronto, Ontario, électricien, pour une loi de divorce d'avec Sarah Elizabeth Gale, de Toronto, Ontario.—M. *Casselman.*

De Evelyn Connor, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Clyne Connor, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Robert Brown, de Chatham, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lillian Brown, de Detroit, Michigan.—M. *Taylor.*

De Henry Raymond Mugridge, de Chatham, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Amanda Margaret Mugridge, de Detroit, Michigan.—M. *Taylor.*

De Sadie Gelfand, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Aaron Gelfand, de Pologne.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Viva Venetta Rahmer (née Sloan), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Roy Vincent Rahmer, du township de East-Gwillimbury, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Charles Auguste Brosseau, de Montréal, Québec, comptable, pour une loi de divorce d'avec Marie Joséphine Flore Brosseau, de Londres, Angleterre.—M. *Maclean* (Prince).

De Joseph Albert Georges Lachance, de Québec, Québec, fonctionnaire public, pour une loi de divorce d'avec Marie Corinne Clara Lachance, de Québec, Québec.—M. *Jacobs.*

De Bertha Tisnawer (née Darwin), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Morris Tisnawer, de Woonsocket, Rhode-Island.—M. *Edawrds* (Ottawa).

De Esther Brand (née Brown), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Phillip Brand, de Toronto, Ontario.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Norman Lewis Beaudry, de Espanola, Ontario, manufacturier de papier, pour une loi de divorce d'avec Murtle Beaudry, de Beauharnois, Québec.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Hazell Seelena Shaw (née Bothwright) de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gordon Rikie Shaw, de Toronto, Ontario.—M. *McGregor.*

De *Warren Brothers Company*, pour une loi à l'effet de proroger la limite de certains brevets.—M. *Thorson.*

De Ruth Gray, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Stephen Gray, de Hamilton, Ontario.—M. *Arthurs.*

De Albert Cheney, de Montréal, Québec, contremaître général, pour une loi de divorce d'avec May Rachel Cheney, de Montréal-Ouest, Québec.—M. *White* (Mont-Royal).

De Albert Wood, de Montréal, Québec, commis, pour une loi de divorce d'avec Doric Olga Woods, de Montréal, Québec.—M. *White* (Mont-Royal).

De Norah Jones (née O'Connor), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Gilbert Lorne Jones, de Cardinal, Ontario.—M. *White* (Mont-Royal).

De Samuel Williams Jacobs et autres, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de *Guardian Trust Company.*—M. *Kay.*

De Amelia Chester, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Everett Osborne Chester, d'Ottawa, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De John Gladstone King, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lillian Agnes King, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Annie Sophia Gordonsmith (née Cosby), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Wilfred Gordonsmith, de Toronto, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 152 (F4) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant l'Acte de la preuve du Canada en ce qui concerne les livres et registres de banques" pour lequel il demande le concours de la Chambre.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a ajouté le nom de l'honorable M. Murphy à la liste des membres d'un comité spécial chargé de s'enquérir des réclamations des Tribus indiennes alliées de la Colombie-Anglaise.

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Dorothy Helen Murray, Lotta Marie McGregor, Harriett Louisa May MacCarthy, Adelaide Mildred Maguire, Dnytro Pushkedra, Muriel Helen Louise Dunn, William Henry Poultney, Cecil Chester Richardson, Bertha Aurélie Berthelet, James Edward Barnaby, Evelyn May Bateman, Fannie Louise Dance, Sarah Simpson, Percy Compton et Hazel Green Anderson, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Howden, du comité spécial nommé pour considérer le Bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et des drogues, 1920, présente le premier rapport de ce comité comme suit: —

Votre Comité a dûment étudié le Bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et des drogues, 1920, et il a été convenu d'en faire rapport avec modifications.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une entente en date du 1er mai 1913, conclue entre la Compagnie du Téléphone Bell du Canada et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada concernant les services de téléphone, transports et autres.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des amendements aux règlements de radio-télégraphie No 1 pour les aveugles.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 14 février 1927—Relevé donnant:—

1. Copie de la Commission royale et des instructions émanant de Sa Majesté le Roi à l'honorable Vincent Massey, à titre de ministre plénipotentiaire représentant les intérêts du Canada aux Etats-Unis;

2. Copie de chacun des arrêtés du Conseil adoptés par Sa Majesté le Roi en son conseil ou par le Conseil privé du Canada, demandant, autorisant ou approuvant la nomination de l'honorable Vincent Massey comme ministre plénipotentiaire;

3. Copie de la correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada ou un ministre du gouvernement du Canada, et le Premier ministre ou un ministre ou département du gouvernement de la Grande-Bretagne, touchant la nomination de l'honorable Vincent Massey comme ministre plénipotentiaire;

4. Copie des instruction remises par le gouvernement du Canada au ministre plénipotentiaire en question.

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Que le nom de M. Laflamme soit substitué à celui de M. Rhéaume sur le comité des Banques et du Commerce.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien au total a coûté l'entrepôt des oignons à Leamington, Ontario.

2. Comment fonctionne l'entrepôt.

3. Qui en a charge.

4. Quels salaires on paye aux employés, et quels sont leurs noms et salaires respectifs.

5. Si on s'est récemment plaint au département que des oignons sont importés de l'étranger alors qu'il y en a en magasin à Leamington.

6. Quelle quantité d'oignons est actuellement en magasin à l'entrepôt fédéral de Leamington, Ontario.

7. Pourquoi on a construit l'entrepôt d'oignons à Leamington.

8. Quelle politique de protection des producteurs d'oignons le gouvernement croit-il être la plus favorable à ces producteurs, une politique qui protège les récoltes contre la gelée après la moisson pendant que les oignons de l'extérieur sont en consommation sur le marché domestique, ou une politique qui empêche la concurrence étrangère d'exploiter nos marchés et de forcer nos producteurs de se tenir à couvert et d'attendre le temps voulu de disposer de leurs récoltes pendant que des excédants inférieurs inondent le marché.

9. Combien de tonnes d'oignons on a cultivés au Canada en 1925-1926.

10. Combien de tonnes d'oignons on a produits dans le comté d'Essex en 1925-1926.

11. Combien de tonnes d'oignons on a consommés au Canada en 1925-1926.

12. Combien de tonnes d'oignons on a importés au Canada en 1925-1926, et de quels pays venaient ces importations.

Par M. Benoît—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de wagons particuliers le gouvernement possédait ou louait de 1911 à 1921 inclusivement, et quels étaient leurs noms et numéros.

2. Combien au total ont coûté ces wagons, combien on a dépensé pendant la période susdite pour réparer ou modifier ces wagons.

3. Combien a coûté le fonctionnement de ces wagons dans chaque année solaire de la période indiquée.

4. Si on a payé quelque chose pour la remorque ou l'aiguillage de ces wagons au cours de la période indiquée, et dans l'affirmative, combien chaque année.

5. Où étaient stationnés ces wagons, combien à Montréal, combien à Ottawa et combien ailleurs.

6. Si des départements ou des ministres ont eu des wagons réservés à leur usage particulier, et dans ce cas, quels sont les noms et numéros de ces wagons, et les noms des ministres ou départements qui les utilisaient.

7. Si d'aucuns de ces wagons ont été placés à la disposition d'autres ministres ou de tiers dans les cinq dernières années de la période indiquée, et dans ce cas, à quelles dates et à la disposition de qui.

8. Si les chemins de fer du Canada ou des Etats-Unis exigeaient un péage pour la remorque de ces wagons, et dans ce cas, quel était le tarif; ou si les compagnies canadiennes faisaient le service gracieux ou de poids mort.

Par M. Benoît—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien d'automobiles on a achetées à l'usage des départements du gouvernement, et quels sont la marque, temps d'achat, et le coût de ces autos de 1911 à 1921, inclusivement.

2. Combien d'autos on a achetées pour l'usage personnel des ministres du cabinet, et quels sont la marque, le temps d'achat, et le coût de chaque machine dans la période indiquée.

3. Combien on a dépensé pour l'entretien des autos aux questions 1 et 2.

4. Combien de chauffeurs ont été payés à même le Trésor pour conduire les autos des ministres, et combien leurs services ont coûté en gages et livrées dans la période indiquée.

5. Si les chauffeurs ci-dessus pouvaient se servir des autos des ministres pour leurs besoins et pour leurs amis.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Combien de colons-soldats du district de Calgary ont reçu des avances du Bureau d'établissement des soldats.

2. Combien de ces avances intéressaient l'achat de terres, de bétail et d'instruments.

3. Combien de ces avances intéressaient seulement l'achat de bétail et d'outillage.

4. Combien de récoltes ou de grain le Bureau d'établissement a saisis dans la région en 1926-1927.

5. Combien d'hypothèques-cheptel on a prises dans la région de Calgary sur les récoltes et les grains, en 1926-1927.

6. Combien de soldats-colons de la région ont payé leurs versements annuels en plein dans l'année courante.

7. Combien doivent des arrérages dans la région et à qui on n'a pas demandé d'hypothèque et dont on n'a pas saisi les récoltes.

8. Pourquoi on n'a pas saisi leurs récoltes ou leur grain, ou pris des hypothèques, lorsque les versements étaient en retard.

L'adresse ci-dessous à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Stevens—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Relevé de la correspondance et papiers quelconques échangés entre le gouvernement, un ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral, et le premier ministre du Manitoba, ou un ministre ou fonctionnaire du gouvernement provincial depuis 1920, touchant la rétrocession de ses ressources naturelles au Manitoba.

Par M. Stevens pour M. Cahan—Ordre de la Chambre—Relevé des

1. Noms et adresses de chacun des maîtres de poste de chaque district électoral de la province de Québec qui ont été destitués depuis le 25 septembre 1925;

2. Noms et adresses des personnes dont la plainte ou l'accusation a motivé dans chaque cas les destitutions susdites; et les raisons invoquées dans chaque accusation ou plainte;

3. Noms et adresses des maîtres de poste qui ont reçu copie desdites accusations ou plaintes portées contre eux, et qui ont pu se défendre;

4. Du chiffre des salaires ou revenus reçus par chacun des maîtres de poste destitués;

5. Noms et adresses des personnes nommées en remplacement des destitués;

6. Noms et adresses des personnes qui ont recommandé les nominations nouvelles.

Par M. MacLaren—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, baux, rapports et autres papiers échangés entre le gouvernement fédéral ou un de ses fonctionnaires et des tiers, depuis le 1er janvier 1922, touchant l'accord d'un bail immobilier sur l'Ile Haute, baie de Fundy, à Sidney Kerr, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangés entre le département des Douanes ou un de ses fonctionnaires ou le département de la Justice ou un de ses fonctionnaires, et des tiers, fonctionnaires ou non, au sujet de la saisie du vapeur *Western*, et la disposition de la cargaison, au cours de novembre ou décembre 1926 et janvier 1927.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangés entre le ministre des Postes ou un fonctionnaire du département et des tiers au sujet de la destitution de Brunswick Rhodenizer, maître de poste d'Upper Branch, comté de Lunenburg, et la nomination d'un remplaçant; de la destitution de James Backman, maître de poste à Aspotagan, comté de Lunenburg et de la nomination d'un remplaçant; de la destitution de M.-A. Harlow, maître de poste à Brookfield-Nord, comté de Queen, et la nomination d'un successeur.

Par M. Raymond pour M. Guerin—Ordre de la Chambre—

1. Copie des lettres, télégrammes et autres papiers en possession du gouvernement et qui sont censés prouver l'existence de la rage au pays.
2. Copie des ordres d'un département du gouvernement relatifs à la déclaration supposée de l'épidémie.
3. Relevé du nombre des personnes censées avoir été infectées, et des décès qui s'en sont suivis.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances et papiers quelconques échangés entre la Commission du port de Vancouver ou le gouvernement et les anciens propriétaires ou leurs agents ou des tiers, au sujet de l'achat de l'emplacement des moulins Hastings.

M. Heaps, secondé par M. Woodsworth, propose,—La Chambre est d'avis que le Comité des relations industrielles et internationales devrait être chargé de faire enquête et rapport sur l'établissement d'un système d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

Et le débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 17 MARS 1927

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la Convention baptiste d'Ontario et de Québec, pour définir certaines attributions de ladite Convention.

De William Renwick Riddell, de Toronto, Ontario, et autres, pour constituer en corporation la "North American Relations Foundation".

De Frederick H. Daignault, d'Acton Vale, Québec, et autres, pour constituer en corporation la "Commerce Mutual Fire Insurance Company".

De Leo Francis McCarthy, de Winnipeg, Manitoba, et autres, pour constituer en corporation le "Red River Drivin Club".

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 55, Loi ayant pour objet d'accorder au Surintendant général des Affaires indiennes un contrôle spécial de certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et qui font partie de la réserve indienne de Saint-Régis sans amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lequels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 155 (P2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society.*"

Bill No 156 (Q3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Murray."

Bill No 157 (R3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotta Marie McGregor."

Bill No 158 (S3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Louisa May MacCarthy."

Bill No 159 (T3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Mildred Maguire."

Bill No 160 (U3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dmytro Pushkedra."

Bill No 161 (V3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Helen Louise Dunn."

Bill No 162 (W3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Poultney."

Bill No 163 (X3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Chester Richardson."

Bill No 164 (Y3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Aurelie Berthelet."

Bill No 165 (Z3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Edward Barnaby."

Bill No 166 (A4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Bateman."

Bill No 167 (B4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Louise Dance."

Bill No 168 (C4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Simpson."

Bill No 169 (D4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Compton."

Bill No 170 (E4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Green Anderson."

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 153, Loi concernant la convention baptiste d'Ontario et de Québec.—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill 154, Loi constituant en corporation la *North American Relations Foundation*.—M. *Jacobs*.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le nom de M. Young (Toronto-Nord-Est) soit substitué à celui de sir Henry Drayton sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et que le nom de M. Young (Toronto-Nord-Est) soit substitué à celui de sir Henry Drayton sur le comité des Ordres permanents.

Sur motion de M. Lapierre pour M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), le troisième rapport du comité des Ordres permanents est adopté.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 14 février 1927—Relevé donnant:—

1. Copie de la Commission royale et des instructions émanant de Sa Majesté le Roi à Son Excellence Lord Willingdon, à titre de gouverneur général du Canada;

2. Copie de chacun des arrêtés du Conseil adoptés par Sa Majesté en son conseil ou par le Conseil privé du Canada, demandant, autorisant ou approuvant la nomination de Son Excellence Lord Willingdon comme gouverneur général du Canada; et l'expédition de la Commission et des instructions en question.

M. Heenan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 171, Loi modifiant la Loi des marques de commerce et dessins de fabrique lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 152 (F4) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada en ce qui concerne les livres et registres de banques."

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Carmichael—Ordre de la Chambre—Etat donnant:—

1. Combien de fermes sont hypothéquées en Saskatchewan.
2. Combien portent une première hypothèque.
3. Combien portent une seconde, troisième ou quatrième hypothèques.
4. Quelle est la dette hypothécaire totale des fermes de la Saskatchewan.
5. Combien de cultivateurs de la Saskatchewan ont reçu la répartition de l'impôt fédéral du revenu, pour l'année dernière.
6. Quel est le total de chacune des dettes fédérale, provinciale, urbaine et rurale, en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba.
7. Combien de fermes dans chacune des trois provinces susdites doivent des emprunts fédéraux de graines et de secours, et quel est le total de chacun de ces emprunts dans les trois provinces respectivement.
8. Combien d'argent est placé sur les instruments aratoires en Saskatchewan.
9. Combien les fermiers doivent sur ces instruments aratoires en Saskatchewan.

Par M. Smith (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quelles quantités de chaque catégorie et classe de fer et d'acier, et de produits de fer et d'acier, on a importées au Canada dans l'exercice clos le 31 janvier 1927, et quels étaient les pays d'origine et la valeur par qualités et catégories.
2. Quelles quantités de chaque catégorie ou classe de fer et d'acier et de produits de fer et d'acier on a exportées du Canada dans l'exercice clos le 31 janvier 1927, et quelles étaient la province d'origine, la destination et la valeur des exportations par qualités.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prolonger le délai accordé pour l'achèvement de la section Rosedale-Sud-Est de l'embranchement du National-Canadien, province de l'Alberta, autorisé par le chapitre trente des statuts de 1924.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général sur ladite résolution.

Le Bill No 149, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement;

M. Robb propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Guthrie, secondé par sir George Perley, propose en amendement:—

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre, l'application de la taxe de vente sur les vêtements personnels, chaussures et souliers, constitue un lourd fardeau sur le peuple du Canada et devrait être abolie."

Et un débat s'ensuivant;

La question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bird,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Chaplin,
Charters,
Clark,
Coote,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Grimmer,
Guthrie,
Heaps,
Hodgins,
Irvine,
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-West-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Perley (sir George),
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ryckman,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Spence (Parkdale),
Spencer,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tolmie,
Tummon,
White (London),
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est)—80.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allen,
Auger,
Bancroft,
Beaubien,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Brown,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Chevrier,
Delisle,
Desaulniers,
Descoteaux,
Donnelly,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Euler,
Fafard,
Fansher (Lambton-Est),
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goodison,
Goulet,
Hall,
Heenan,
Howden,
Ilsley,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Marcil,
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Motherwell,
Neill,
Odette,
Perras,
Power,
Prévost,
Ralston,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Spence (Maple-Creek),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—102.

Et la question étant de nouveau posée pour la troisième lecture dudit bill.

M. Garland (Bow-River), secondé par M. Kennedy, propose en amendement:—

Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre l'application du tarif de douane sur les vêtements personnels, les chaussures et souliers constitue un fardeau lourd et inutile sur le peuple du Canada et devrait être aboli."

Après débat;

La question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bird,
Campbell,
Carmichael,
Coote,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Heaps,
Irvine,
Kellner,
Kennedy,
Lucas,
Luchkovich,
Macphail,
Spencer,
Woodsworth—18.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Auger,
Bancroft,
Barber,
Beaubien,
Bell (St-Jean-Albert),
Bettez,
Bissett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boys,
Bradette,
Brady,
Brown,
Cantley,
Cardin,
Casgrain,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Clark,
Cotnam,
Cowan,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Desaulniers,
Descoteaux,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Embury,
Ernst,
Esling,
Euler,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Fraser,
Garland (Carleton),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goodison,
Goulet,
Grimmer,
Guthrie,
Hall,
Heenan,
Hodgins,
Howden,
Ilsley,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Jones,
Kaiser,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
MacNutt,
McGibbon,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Malcolm,
Manion,
Marcil,
Matthews,
Maybee,
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Odette,
Parent,
Peck,
Perley (sir George),
Perras,
Pettit,
Power,
Preston,
Prévost,
Price,
Quinn,
Ralston,
Rennie,
Rinfret,
Robb,

Roberge,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
Ryckman,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Stormont),
Spence (Parkdale),
Spence (Maple-Creek),
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Thorson,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Verville,
Ward,
White (London),
Young (Saskatoon),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—169.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 150, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement.
M. Robb propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Kellner, secondé par M. Luchkovick, propose en amendement:
Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau référé au comité général avec instructions de l'amender en insérant après le mot "impôt" dans la deuxième ligne, les mots "sur les revenus au-dessous de ($5,000.00) cinq mille dollars."

M. l'Orateur décide que l'amendement n'est pas recevable, conformément à la décision de la Chambre du 15 courant:—"Que nul député peut proposer un impôt et qu'aucun changement peut être fait dans la zone d'action d'un ministre de la Couronne."
Ledit bill est alors lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 62, Loi ayant pour objet l'institution au Canada d'un système de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 123, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 142, Loi concernant les paquebots nationaux du Canada, et à l'effet de pourvoir à l'établissement d'un service avec les Antilles est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des douanes, chapitre 48, des Statuts revisés, 1906.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—
Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Douanes, chapitre 48 des Statuts revisés de 1906, et d'établir de nouvelles dispositions pour l'application plus efficace de la loi pour prévenir la contrebande.
Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée;

M. Euler, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 172, Loi modifiant la Loi des Douanes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 151, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice se terminant le 31 mars 1927 est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 56, Loi modifiant la Loi des sauvages, avec un amendement, lequel est comme suit:—

Page 2, ligne 21. Insérer les mots "*Primâ facie*" entre les mots "preuve" et "du".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 173 (A) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions du Code criminel relatives à la possession d'armes."

La Chambre s'ajourne alors à 11.00 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 18 MARS 1927

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas. Ces pétitions demandant l'adoption de projets de loi qui ont été étudiés par les deux Chambres à la dernière session, mais qui n'ont pas reçu la sanction royale à cause de la dissolution du Parlement. Votre examinateur constate que bien que les prescriptions de la règle 91 aient été observées en entier à la dernière session, aucun avis n'a été publié au sujet des procédures à prendre relativement auxdites pétitions durant la session actuelle du Parlement, savoir:

De Amelia Chester, d'Ottawa, Ontario, épouse de Everett Osborne Chester.

De Annie Sophia Gordonsmith (née Cosby), de Toronto, Ontario, épouse de Wilfred Gordonsmith.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trentième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Charles Auguste Brosseau, de Montréal, Québec, époux de Marie Joséphine Flore Golard.

De Robert Brown, de Chatham, Ontario, époux de Lillian Brown.

De Amanda Leona Chowns, de Toronto, Ontario, épouse de Cameron Kelvin Chowns.

De Percy Compton, de Toronto, Ontario, époux de Elizabeth Emma Atkinson Compton.

De Evelyn Connor, de Toronto, Ontario, épouse de Arthur Clyne Connor.

De Alice Elizabeth Fegan (née Lawr), de Toronto, Ontario, épouse de William James Alexander Fegan.

De Sadie Gelfand (née Feder), de Montréal, Québec, épouse de Aaron Gelfand.

De Cecillia Lucy Holloway, de Toronto, Ontario, épouse de Arthur Charles Holloway.

De Arthur Kennedy Kean, de Toronto, Ontario, époux de Dorothea Rachel Kean (née Ursell).

De Joseph George Lachance, de Québec, Québec, époux de Marie Corinne Clara Lachance (née Rochon).

De Harriett Louisa May MacCarthy (née Clift), de Shresbury, Angleterre, épouse de Richard Geoffrey Wentworth MacCarthy.

De Lillian Maud Oram, de Toronto, Ontario, épouse de Albert Ernest Oram.

De Thomas Zeamond Toll, d'Ottawa, Ontario, époux de Ida Florence Toll.

De Edwin George Winfield, de Toronto, Ontario, époux de Harriet Elizabeth Winfield.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 174, Loi constituant en corporation la *Red Lake and Northwestern Railway Company*.—M. *Lapierre*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Young (Saskatoon) pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a considéré le Bill No 67 (O2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*" et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 155 (P2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society*."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 156 (Q3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Murray."—M. *Spence* (Parkdale).

Bill No 157 (R3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotta Marie McGregor."—M. *Spence* (Parkdale).

Bill No 158 (S3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Louisa May MacCarthy."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 159 (T3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Mildred Maguire."—M. *Geary*.

Bill No 160 (U3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dmytro Pushkedra."—M. *Luchkovich*.

Bill No 161 (V3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Helen Louise Dunn."—M. *Casselman*.

Bill No 162 (W3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Poultney."—M. *Church*.

Bill No 163 (X3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Chester Richardson."—M. *Arthurs*.

Bill No 164 (Y3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Aurelie Berthelet."—M. *Hocken.*

Bill No 165 (Z3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Edward Barnaby."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 166 (A4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Bateman."—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 167 (B4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Louise Dance."—M. *Jacobs.*

Bill No 168 (C4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Simpson."—M. *Jacobs.*

Bill No 169 (D4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Compton."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 170 (E4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Green Anderson."—M. *McMillan.*

Bill No 173 (A) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions du Code criminel relatives à la possession d'armes."—M. *Marcil.*

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que la Chambre retourne aux Motions à l'item Affaires de Routine, agréé.

Sur motion de M. Lapointe, secondé par sir George Perley, ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération le rapport du comité nommé pour reviser le règlement de la Chambre, lequel a été présenté à la Chambre mardi le 15 courant.

La Chambre en conséquence se forme en comité général pour considérer ledit rapport;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Chevrier.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs comme suit:—

COMITE DES BILLS PRIVES

(*Avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat sur laquelle les bills de divorce ci-dessous sont fondés*)

Bill No 69 (R2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Dominion Electric Protection Company.*"

Bill No 66 (N2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Gatineau Transmission Company.*"

Bill No 82 (T2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Erick Herman Delling."

Bill No 83 (U2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Stanley McNeely."

Bill No 84 (V2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna May Stevens."

Bill No 85 (W2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Maude Cammell."

Bill No 87 (Y2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Evelyn Parkinson."

Bill No 88 (Z2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Franklin Boddy."

Bill No 89 (A3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minna Louise Bryant."

Bill No 90 (B3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Fray."

Bill No 91 (C3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Mosca Cristoforetti."

Bill No 92 (D3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Emaline Hind."

Bill No 93 (E3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Elliott."

Bill No 94 (F3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Blanche Weeks."

Bill No 95 (G3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson."

Bill No 96 (H3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Douglas Longfield."

Bill No 97 (I3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susannah Ivy Y. Cave."

Bill No 100 (L3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Seeds."

Bill No 101 (M3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Sharkey."

Bill No 102 (N3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Raymond Sinclair, alias Lawrence Reginald Sinclair."

Bill No 103 (O3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Pearl Northam."

Bill No 104 (P3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leila Beecher Smith Kerman."

Bill No 81 (S2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Humphrey Lowe."

Bill No 86 (X2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Moorehouse."

Bill No 98 (J3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McNish."

Bill No 99 (K3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maud Maitland."

Bill No 110, Loi constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge."

Bill No 112, Loi concernant la Compagnie Bronson."

Bill No 116, Loi constituant en corporation La Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant.

Bill No 145, Loi constituant en corporation la *Thousands Islands International Bridge Corporation.*

Bill No 153, Loi concernant la convention baptiste d'Ontario et de Québec.

COMITE DES BANQUES ET DU COMMERCE

Bill No 106, Loi constituant en corporation *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada.*

Bill No 107, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*

COMITE DES CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES

Bill No 120, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Bill No 143, Loi modifiant la loi concernant *The Brandon Saskatchewan and Hudson's Bay Railway.*

Bill No 144, Loi concernant *The Midland Railway Company of Manitoba.*

L'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du rapport du comité spécial pour la révision du règlement de la Chambre et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 41, Loi constituant en corporation la *Columbia Life Assurance Company* sans amendement.

M. l'Orateur remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit:—

WELLINGDON.

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 mars 1927.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 21 MARS 1927

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

Prières.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De John Malcolm Eagle, de Hamilton, Ontario, et autres, pour constituer en corporation l'Eglise méthodiste libre au Canada.

De Frank Santoni, et autres, de Fenie, Colombie-Britannique, pour constituer en corporation l'Ordre Indépendant "Fior d'Italia".

De Samuel William Jacobs, et autres, de Westmount, Québec, pour constituer en corporation la *Guardian Trust Company*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 175, Loi constituant en corporation l'Ordre Indépendant *Fior d'Italia*.—M. *Odette*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission nommée par la province de l'Alberta pour faire une enquête sur les affaires concernant le bien-public de cette partie de la province connu sous le nom de *Tilley East Drought Area*, en date du 8 décembre 1926.

M. Robb pour M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 176, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada, 1919, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

A six heures p.m., du consentement de la Chambre, M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par l'Orateur comme suit:—

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1927, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, mars 1927.

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Que le message de Son Excellence le Gouverneur général et le budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsides.

Huit heures p.m.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie.

"Que tous les mots après le mot "que" dans ladite motion, soient biffés et remplacés par les suivants: "la nature et l'objet du présent bill entraînent des questions d'importance nationale et provinciale sérieuses, et sont de telle portée qu'elles en font une mesure d'intérêt public que ne devrait pas traiter un bill d'intérêt privé."

Et le débat continuant;

M. Bissett, secondé par M. Ward, propose en amendement à l'amendement:—

Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"Qu'autant que la construction du canal de Montréal à Ottawa et à la baie Georgienne et la production de l'énergie hydraulique afférente sont essentiellement d'utilité publique,

"Que ces entreprises, embrassant la production de toutes sortes d'outillages pour l'hydraulique ou autres fins sur les rivières Ottawa, Mattawa et du Fran-

çais, soient déclarées si elles ne le sont déjà, appartenir à cette catégorie de travaux qui ont été déclarés avantageux pour le Canada ou pour deux provinces ou plus dans les Statuts de 1870;

"Que la Chambre est d'avis que ces ressources naturelles ne doivent pas être aliénées;

"Et aussi qu'aucun autre bail ou prorogation de bail sur les rivières Ottawa, Mattawa et du Français ne doivent être accordés sans le consentement du Parlement;

"Que tous les droits, prétentions et baux d'intérêt privé affectant de ce chef les rivières Ottawa, Mattawa et du Français, sauf les pouvoirs hydrauliques déjà pleinement exploités, doivent être recouvrés pour le bien public du Canada.

"Et de plus que la Chambre est d'avis que l'exploitation des rivières Ottawa, Mattawa et du Français doit être acquise par le gouvernement du Canada comme partie d'un projet général tendant à fournir des services publics de navigation et d'énergie hydroélectrique au moindre coût possible."

M. l'Orateur décide.—Que ledit amendement n'est pas recevable parceque les questions d'intérêt public ne peuvent être introduites dans les bills privés en deuxième lecture.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Bennett.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs:—

Comité des Bills privés (Avec la preuve faite devant le comité des Divorces au Sénat et qui les accompagnent.)

Bill No 117, Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company, Limited.*

Bill No 118, Loi concernant certains brevets de James McCutcheon Coleman.

Bill No 148, Loi concernant un certain brevet appartenant à Chester Earl Gray et Aage Jensen.

Bill No 154, Loi constituant en corporation la *North American Relations Foundation.*

Bill No 156 (Q3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Murray."

Bill No 157 (R3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotta Marie McGregor."

Bill No 158 (S3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Louisa May MacCarthy."

Bill No 159 (T3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Mildred Maguire."

Bill No 160 (U3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dmytro Puchkedra."

Bill No 161 (V3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Helen Louise Dunn."

Bill No 162 (W3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Poultney."

Bill No 163 (X3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Chester Richardson."

Bill No 164 (Y3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Aurelie Berthelet."

Bill No 165 (Z3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Edward Barnaby."

Bill No 166 (A4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Bateman."

Bill No 167 (B4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Louise Dance."

Bill No 168 (C4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Simpson."

Bill No 169 (D4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Compton."

Bill No 170 (E4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Green Anderson."

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES

Bill No 174, Loi constituant en corporation la *Red Lake and Northwestern Railway Company.*

BANQUES ET COMMERCE

Bill No 155 (P2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Commercial Mutual Insurance Society.*"

La Chambre s'ajourne alors à 10.32 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 22 MARS 1927

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 177, Loi constituant en corporation l'Eglise méthodiste libre au Canada.—M. *Carmichael.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Hay, du comité spécial nommé pour faire enquête sur les réclamations des tribus indiennes de la Colombie-Britannique présente le premier rapport de ce comité lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit imprimé 500 copies en anglais et 200 en français de la preuve à être entendue, et des papiers et archives qui seront incorporés dans ladite preuve, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927—Relevé montrant:—

1. Combien de personnes sont à l'emploi de la Commission du service civil, et quelles sont leurs attributions respectives.
2. Quels sont les appointements de chacun de ces employés.
3. Quels traitements reçoivent les commissaires.
4. Quel a été le total des dépenses de la Commission, chaque année depuis 1921, y compris les appointements, salaires et autres déboursés.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1927—Etat montrant:—Articles, de tout genre, sur lesquels les droits de douane ont été diminués depuis 1922; et articles sur lesquels tout droit de douane a été enlevé depuis la même date.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927:—Copie des règlements officiels actuellement en vigueur pour combattre la rage dans la ville et le district de Montréal.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de proroger le délai pour l'achèvement d'une ligne d'embranchement des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Rosedale vers le sud-est dans la province de l'Alberta.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de proroger de deux années le délai accordé pour l'achèvement de la section Rosedale-Sud-Est et l'embranchement du National-Canadien, province de l'Alberta, autorisé par le chapitre trente des statuts de 1924.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 178, Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le Bill No 176, Loi modifiant la Loi des Chemins de efr nationaux du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le rapport du comité spécial nommé pour étudier l'opportunité de reviser les ordre permanents ordinairement désignés sous le nom de règlement de l'honneur est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et adopté sur division, et il est comme suit:—

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL INSTITUÉ POUR REVISER LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le comité spécial institué pour étudier l'opportunité de reviser les ordres permanents ordinairement désignés sous le nom de règlement de la Chambre, a l'honneur de faire rapport que le comité a examiné toutes les règles de la Chambre et a approuvé certaines modifications visant à la conduite plus régulière et plus expéditive des affaires publiques. Certaines règles sont devenues surannées par l'addition de certaines dispositions à la Loi des élections fédérales et à la Loi du sevice civil; d'autres furent adoptées pour répondre à une situation qui n'existe plus aujourd'hui.

Votre comité s'en est tenu au principe que la Chambre doit jouir de la plus grande liberté dans ses débats et dans sa procédure. On a supprimé tout ce qui visait à restreindre la liberté d'action. Nous avons visé à diminuer le nombre de règles et à le reduire au minimum, afin de ne laisser en vigueur que les règles absolument nécessaires. Ainsi, la Chambre se guidera surtout sur les principes généralement suivis dans les assemblées législatives britanniques, principes familiers aux parlementaires de la Grande-Bretagne et des dominions autonomes.

Article 1 modifié

Dans tous les cas qui ne sont pas prévus ci-après ou par des ordres de session ou autres, les usages et coutumes de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne *en vigueur à l'époque seront suivis, autant qu'ils seront applicables à cette Chambre.*

Article 2 modifié

Les séances de la Chambre s'ouvrent à 3 heures de l'après-midi; et si, l'heure arrivée, il n'y a pas quorum, l'Orateur peut prendre le fauteuil et prononcer l'ajournement. Après la séance du vendredi, la prochaine séance a lieu le lundi suivant, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.

Nouvel article à être ajouté après l'article 3

Lorsque l'horloge marque onze heures du soir, excepté lorsque la règle de clôture est appliquée, la considération de toute affaire doit être suspendue et le Président doit ajourner la Chambre sans mettre la question aux voix, pourvu que toutes les affaires non terminées à la fin de la séance restent en suspens jusqu'à la séance suivante, alors qu'elles seront prises au même point où elles se trouvaient lors de l'interruption.

Article 5

Cet article devra constituer le paragraphe 1 de l'article 23.

Article 1

Règle générale

Dans tous les cas qui ne sont pas prévus ci-après ou par des ordres de session ou autres, les règles, les usages et formalités de la procédure de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en vigueur le 1er jour de juillet 1867, doivent être suivies.

Cet article empêche la Chambre d'accepter, dans les cas non prévus, la coutume suivie en Grande-Bretagne depuis le 1er juillet 1867. Il n'y a aucune raison plausible de ne pas accepter les précédents anglais, quand il n'y a pas de précédents canadiens, quelle que soit la date à laquelle ils ont été établis. L'article est trop impératif, en ce sens qu'il oblige la Chambre à suivre les règles britanniques en vigueur avant 1867. Il est quelquefois difficile de suivre irrévocablement les règles du Parlement britannique, car elles ne s'adaptent pas toujours à nos conditions; il serait plus avantageux, pour répondre à toutes les exigences, d'accepter comme guide ses *us* et *coutumes*.

Article 2

Séances de la Chambre

L'heure indiquée pour l'ouverture de la séance le mercredi, à savoir, deux heures de l'après-midi, ne semble être justifiée ni par la nécessité ni par aucune autre considération. Les deux derniers Parlements n'ont pas observé cette règle, mais ils ont toujours adopté une résolution pour se réunir à trois heures le mercredi tout comme les autres jours. Nous recommandons, en conséquence, que les mots suivants soient biffés:

"excepté le mercredi, où elles commencent à 2 heures de l'après-midi."

Ajournement à 11 heures du soir

Les longues séances de nuit nuisent à la santé des députés et contribuent très peu à abréger les sessions. On les a fortement diminuées en Angleterre. Les députés doivent expédier une volumineuse correspondance, assister aux séances des comités et aller dans les départements pour veiller aux intérêts de leurs électeurs, et par suite ne devraient pas être forcés de siéger jusqu'aux petites heures du matin.

ARTICLE 10 MODIFIÉ.

(1) Au commencement de chaque session doit être nommé un comité spécial composé de cinq membres de la Chambre et chargé de préparer et présenter, avec la diligence convenable, une liste de membres devant composer les comités permanents de la Chambre pour les objets suivants:

Privilèges et élections, *sera composé de 29 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Chemins de fer, canaux et télégraphes, *sera composé de 60 membres dont 20 constitueront le quorum.*

Bills privés divers, *sera composé de 50 membres dont 15 constitueront le quorum.*

Banque et Commerce, *sera composé de 50 membres dont 15 constitueront le quorum.*

Comptes publics, *sera composé de 50 membres dont 15 constitueront le quorum.*

Agriculture, *sera composé de 60 membres dont 20 constitueront le quorum.*

Ordres permanents, *sera composé de 20 membres dont 8 constitueront le quorum.*

Marine et pêcheries, *sera composé de 35 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Mines, forêts et cours d'eau, *sera composé de 35 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Relations industrielles et internationales, *sera composé de 35 membres dont 10 constitueront le quorum.*

Débats, *sera composé de 12 membres dont 7 constitueront le quorum.*

(2) Le comité des Impressions devant agir comme membres, pour représenter cette Chambre, du comité mixte des deux Chambres chargé de voir aux Impressions du Parlement, sera composé de 23 membres;

Le comité de la Bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de cette Chambre, et de faire partie du comité mixte des deux Chambres sera composé de 21 membres;

Un nombre suffisant de membres des comités mixtes sera nommé afin de maintenir dans ces comités la même proportion que celle qui existe entre les membres de la Chambre des Communes et ceux du Sénat.

3. Le greffier de la Chambre fera afficher, en un endroit en vue dans la Chambre, une liste des comités permanents et spéciaux nommés au cours de la session.

ARTICLE 10

Comités permanents

(1). Au commencement de chaque session doit être nommé un comité spécial composé de cinq membres de la Chambre et chargé de préparer et présenter, avec la diligence convenable, une liste de membres devant composer les comités permanents de la Chambre pour les objets suivants:

Privilèges et élections.
Chemins de fer, canaux et télégraphes.
Bills privés divers.
Ordres permanents.
Impressions, devant agir comme membres, pour représenter cette Chambre, du comité mixte des deux Chambres chargé de voir aux impressions du Parlement.
Comptes publics.
Banque et Commerce.
Agriculture et Colonisation.
Marine et Pêcheries.
Mines et mineraux.
Forêts, cours d'eau et pouvoirs d'eau.
Surveillance du compte rendu officiel des débats de la Chambre.
Bibliothèque du Parlement, pour aider l'Orateur dans la mesure des intérêts de cette Chambre et pour agir en qualité de membres du Comité mixte des deux Chambres chargés de la Bibliothèque.

Pour plusieurs raisons le nombre de députés qui composent chacun des comités permanents, tels que présentement constitués, est indubitablement trop élevé pour produire des résultats satisfaisants. La pratique impose une besogne onéreuse à quelques députés qui peuvent faire partie de quatre ou cinq comités permanents, sans parler des comités spéciaux.

A une époque, c'était l'usage à la Chambre des Communes britannique d'avoir des comités très nombreux, mais le système a été trouvé si incommodant et les résultats si peu satisfaisants, qu'il fut décidé de réduire considérablement la composition de tous les comités.

Les comités des *Chemins de fer, canaux et télégraphes*, des *Bills privés divers* et *Banque et Commerce* s'occupent presque exclusivement de bills privés (quoique des bills publics d'un caractère à peu près semblable leur soient quelquefois soumis), l'assistance régulière des membres ne s'impose pas au même titre que dans les cas où un comité étudie un sujet spécial qui réclame de jour en jour l'attention soutenue des membres pendant une période plus ou moins prolongée. Les différents bills renvoyés aux comités n'ont aucun rapport entre eux, et l'étude de tout bill dépasse rarement plus d'une séance du comité. Le nombre de membres pourrait, en conséquence, être un peu plus élevé que celui des autres comités.

Comme le travail de ce comité consiste ordinairement à écouter des conférences préparées sur l'agriculture, l'horticulture, ou d'autres sujets connexes, et comme une question qui prête à controverse se présente rarement, et comme les séances du comité, ainsi qu'il en est pour tous les autres comités, sont ouvertes à tous les membres de la Chambre, nous estimons qu'un comité de 60 membres pourrait préparer plus efficacement le programme nécessaire pour la session, et pourrait s'occuper plus intelligemment et plus efficacement de toutes questions particulières qui

Article 11 modifié

(1) Nul comité spécial ne peut, sans la permission de la Chambre, se composer de plus de quinze membres; *cette permission doit être demandée par motion précédée d'un avis; et dans le cas où l'on se propose d'ajouter ou de substituer des membres, l'avis doit comprendre les noms des membres que l'on veut ajouter ou substituer.*

(2) La majorité des membres qui composent un comité en forme le quorum, à moins que la Chambre n'en ait décidé autrement.

Article 12

Votre Comité recommande que l'article 12 constitue le paragraphe de l'article 11.

Article 15 modifié

Une motion à l'effet que le président quitte le fauteuil est toujours dans l'ordre; elle a le pas sur toute autre motion *et n'est pas sujette à débat.*

Lorsque cette motion est rejetée, elle ne peut être proposée de nouveau à moins que, dans l'intervalle, l'on n'ait eu recours à la procédure nécessaire.

Article 17a modifié

Les motions suivantes peuvent faire l'objet d'un débat:

(*a*) Toute motion inscrite sur le feuilleton du jour, *excepté les avis de motion du Gouvernement appelant la Chambre à se constituer en Comité à une date ultérieure,*

(*b*) Pour approuver un rapport d'un comité permanent ou spécial,

(*c*) Pour la question préalable,

(d) Pour la deuxième lecture d'un bill,

(*e*) Pour la troisième lecture d'un bill,

(f) Pour étudier les amendements faits par le Sénat à des bills de la Chambre des communes,

(g) Pour une conférence avec le Sénat,

pourraient lui être soumises. La composition actuelle de 105 membres, avec un quorum de 12, pourrait, conséquemment, être réduite à 60, avec un quorum de 19.

Les listes des membres faisant partie des comités permanents ont été dressées de manière à ce que le nombre total des membres composant ces comités soit de 490, ce qui est le double du nombre des députés de la Chambre. D'après ces nouvelles listes chaque député peut faire partie de deux comités.

Article 11

Nul comité spécial ne peut, sans la permission de la Chambre, se composer de plus de quinze membres, et l'auteur d'une motion tendant à la nomination d'un comité spécial peut présenter les noms de ceux qui le composeront, à moins que cinq membres de la Chambre ne s'y opposent. S'il y a opposition, la Chambre peut nommer le comité de la manière suivante: Chaque membre en nomme un, et ceux qui ont réuni le plus de voix constituent le comité avec l'auteur de la motion; mais il est toujours entendu que nul membre qui se déclare ou se prononce contre le principe ou le fond d'un bill, d'une résolution ou d'une question qui doit être renvoyée à un comité, ne peut faire partie de ce comité.

Cet article décrit une procédure particulière pour nommer un comité spécial, savoir que, dans le cas où il se présente une opposition, le greffier nomme les membres en suivant l'ordre alphabétique, et ceux-ci répondent immédiatement en désignant le membre pour lequel ils votent. Cette procédure n'a été appliquée que trois fois depuis le Confédération. Il ne semble y avoir aucune raison valable de nommer par une procédure aussi compliquée un comité spécial composé de plus de quinze membres.

Article 15

Motion à l'effet que le président quitte le fauteuil

Une motion à l'effet que le président quitte le fauteuil est toujours dans l'ordre, et elle a le pas sur toute autre motion.

Pour éviter tout doute, il est suggéré d'ajouter à la fin de cet article les mots:—"et n'est pas sujette à débat."

Article 17A

Motions sujettes à débat

Toute motion débattable faite sous la rubrique: Affaires de Routine, à l'exception des motions d'ajournement, et toute motion inscrite sur le feuilleton des ordres, ou pour l'adoption du rapport d'un comité permanent ou spécial, ou pour la question préalable, ou pour la troisième lecture d'un bill, ou pour l'ajournement de la Chambre quand il s'agit de discuter une question déterminée d'importance publique urgente, ou pour l'adoption en comité général, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, de la résolution, article, clause, préambule ou titre en délibération, pourra être débattue, mais toutes autres motions seront décidées sans débat ou amendement.

Cet article énumère comme étant sujettes à débat toutes les motion inscrites sur le feuilleton du jour, sans distinction, qu'elles soient placées sous le titre des avis de motion présentés par le gouvernement ou par les membres, parmi les ordres du gouvernement ou les bills publics ou privés, et il donne en sus quelques

(*h*) Pour l'ajournement de la Chambre quand la motion est faite dans le but de discuter un sujet déterminé d'importance publique urgente,

(*i*) Pour adopter en comité de la Chambre entière, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, la résolution, clause, article, préambule ou titre en délibération,

(j) pour nommer un comité,

(k) pour renvoyer à un comité un compte rendu ou un rapport déposé sur la table de la Chambre,

(l) pour suspendre un article du règlement de la Chambre,

(m) toutes autres motions qui peuvent être nécessaires concernant l'observance du décorum de la Chambre, le maintien de son autorité, la nomination ou la conduite de ses fonctionnaires, l'administration de ses affaires, l'agencement de ses procédures, l'exactitude des écritures, la détermination des jours de séance ou les heures d'ouverture ou d'ajournement des séances.

Toutes les autres motions, y compris les motions d'ajournement, seront décidées sans débat ni amendement.

Article 13 modifié

(1) Est élu un Président des comités pléniers *qui est aussi Orateur suppléant de la Chambre,* au commencement de chaque législature, aussitôt qu'une adresse a été votée en réponse au discours de Son Excellence; et le membre ainsi élu, lorsqu'il est à son siège, prend la présidence de tous les comités de la Chambre entière, y compris le comité des Subsides et le comité des Voies et Moyens, selon les règles et usages qui régissent les attributions d'un fonctionnaire similaire généralement désigné sous le nom de Chairman of the Committees of Ways and Means dans la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne.

(2) Le député élu au poste d'Orateur suppléant et président des comités doit posséder une connaissance complète et pratique de celle des deux langues qui n'est pas la langue de l'Orateur alors en exercice.

(3) Le député élu au poste d'*Orateur suppléant et de président des comités de la Chambre,* reste en fonctions jusqu'à la fin de la législature pour laquelle il est élu, et, en cas de vacance par décès, démission ou autrement, la Chambre doit immédiatement lui choisir un successeur.

(4) En l'absence de l'*Orateur suppléant et président des comités de la Chambre,* lorsque celle-ci doit se former en comité de la Chambre entière, l'Orateur, avant de quitter le fauteuil, nomme un membre président du comité.

(5) Le règlement de la Chambre, en tant qu'il est applicable, est observé en comité de la Chambre entière, excepté l'article relatif à l'appui préliminaire *(seconding)* des motions

autres motions qui, dans tous les cas, peuvent aussi former le sujet d'un débat. Parmi ces dernières sont celles qui demandent l'approbation des rapports des comités permanents et spéciaux, la question préalable, la troisième lecture d'un bill, l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39 du règlement et les résolutions du comité de la Chambre entière. Il faudrait ajouter à cette dernière catégorie les motions demandant la deuxième lecture d'un bill, l'adoption d'amendement venant du du Sénat, une conférence avec le Sénat et la suspension d'un article du règlement. Par consentement unanime ou par tolérance de la part de la Chambre, ces motions font présentement l'objet de débats, et il serait difficile de faire cesser cette coutume qui n'est pas autorisée par un article du règlement. On a cru également nécessaire de donner quelques exemples de motions de routine qui rentrent dans cette catégorie.

Article 13

L'Orateur suppléant

(1) Est élu un président des comités de la Chambre au commencement de chaque législature, aussitôt qu'une adresse a été votée en réponse au discours de Son Excellence; et le membre de la Chambre ainsi élu, lorsqu'il est à son siège, prend la présidence de tous les comités de la Chambre entière, y compris le comité des Subsides et le comité des Voies et Moyens, selon les règles et usages qui régissent les attributions d'un fonctionnaire similaire généralement désigné sous le nom de Chairman of the Committees of Ways and Means dans la Chambre des communes d'Angleterre.

(2) L'élu au poste d'Orateur suppléant et président des comités doit posséder une connaissance complète et pratique de celle des deux langues qui n'est pas la langue de l'Orateur alors en exercice.

(3) L'élu à ce poste reste en fonctions jusqu'à la fin de la législature pour laquelle il a été élu et, en cas de vacance par décès, démission ou autrement, la Chambre doit immédiatement lui choisir un successeur.

(4) En l'absence du président des comités de la Chambre, lorsque celle-ci doit se former en comité de la Chambre entière, l'Orateur, avant de quitter le fauteuil, nomme un membre président du comité. Les règles de la Chambre, en tant qu'elles sont applicables, sont observées en comité de la Chambre entière, excepté celle relative à l'appui préliminaire (seconding) des motions et elle limite le nombre de fois qu'il y est permis de prendre la parole. B. p. 174.

(5) Les discours dans le comité de la Chambre entière doivent se borner rigoureusement à l'item ou à l'article en délibération.

Nous suggérons de désigner le fonctionnaire mentionné dans le présent article sous l'appellation d'Orateur suppléant et président des comités. Nous avons mis à part en un nouvel article la dernière phrase de l'article 4. Voilà les seuls changements apportés audit article.

et celui qui limite le nombre de fois qu'il est permis de prendre la parole.

(6) Les discours dans le comité de la Chambre entière doivent se borner rigoureusement à l'item ou à l'article en délibération.

ARTICLE 14 MODIFIÉ

Le Président maintient l'ordre dans les comités de la Chambre entière, et il décide les questions d'ordre, sauf appel à la Chambre; mais le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre lors de la réception d'un rapport de ce comité en l'espèce.

ARTICLE 17C MODIFIÉ

Les jeudis ou vendredis, lorsque l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des Subsides ou des Voies et Moyens, M. l'Orateur quittera le fauteuil sans poser de question, pourvu que, sauf du consentement *unanime* de la Chambre, les prévisions budgétaires de chaque département puissent avoir la priorité un jour autre que le jeudi ou le vendredi.

ARTICLE 18 MODIFIÉ

1. Un député qui a la parole, s'il est rappelé à l'ordre par l'Orateur ou à l'observance d'un point de règlement soulevé par un autre député, doit s'asseoir pendant qu'est exposée la question d'ordre, mais il peut ensuite s'expliquer. L'Orateur peut, avant de se prononcer, permettre qu'on discute la question d'ordre.

2. L'Orateur ou le Président, après avoir appelé l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut ordonner à ce député de discontinuer son discours; si celui-ci continue à parler, l'Orateur doit le nommer; si l'on siège en comité, le Président doit le dénoncer à la Chambre.

Article 14

L'Ordre dans les séances des comités de la Chambre entière

Le Président des comités de la Chambre entière y maintient l'ordre, et il décide les questions d'ordre, sauf appel à la Chambre; mais le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre lors de la réception d'un rapport de ce comité en l'espèce.

Les deux premières lignes de cet article devraient être changées de manière à se lire : "Le Président maintient l'ordre dans les comités de la Chambre entière"... Le mot "comité" doit être au pluriel.

Article 17*c*

Les jeudis ou vendredis, lorsque l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des Subsides ou des Voies et Moyens, M. l'Orateur quittera le fauteuil sans poser de question, pourvu que, sauf du consentement de la Chambre, les prévisions budgétaires de chaque département puissent avoir la priorité un jour autre que le jeudi ou le vendredi.

Il y a un doute au sujet du consentement mentionné ici. On ne sait pas s'il doit être unanime ou non. Dans les articles 11, 39, 41 et 43, le consentement dont il s'agit est déterminé. C'est pourquoi l'on recommande d'insérer le mot "unanime" après le mot "consentement" dans cet article.

Article 18

Question d'ordre

(1) Un membre qui a la parole, s'il est rappelé à l'ordre par l'Orateur ou par un autre membre, doit s'asseoir pendant qu'est exposée la question d'ordre, mais il peut ensuite s'expliquer. L'Orateur peut permettre qu'on discute la question d'ordre avant de se prononcer, mais le débat doit se borner rigoureusement à la question d'ordre. L'Orateur décide la question d'ordre, sauf appel à la Chambre, mais sans débat. S'il n'y a pas appel, la décision de l'Orateur est définitive.

(2) L'Orateur ou le Président, après avoir appelé l'attention de la Chambre, ou du comité, sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion, ou à continuer une répétition ennuyeuse soit de ses propres arguments, soit des arguments, dont se sont servis d'autres députés au cours du débat, peut lui ordonner de discontinuer son discours.

Cet article semble dire qu'un membre peut être rappelé au règlement par un autre membre, aussi bien que par l'Orateur, et, de plus, la rédaction semble quelque peu négligée, vu que le mot "ordre" apparaît cinq fois dans trois courtes phrases.

Le mot "ennuyeuse" a été biffé du second paragraphe, et l'on a ajouté une disposition permettant à l'Orateur de nommer un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites.

Article 19 modifié

Nul membre ne doit parler d'une manière irrévérente de Sa Majesté ni d'aucun membre de la famille royale, ni du Gouverneur ou de la personne administrant le gouvernement du Canada; il ne doit faire usage d'aucune parole injurieuse pour l'une ou l'autre des deux Chambres, ni pour aucun de leurs membres. Nul membre ne peut critiquer un vote de la Chambre, si ce n'est dans le but de le faire rescinder.

Article 20 modifié

Lorsque la question formant le sujet de la discussion n'est pas inscrite au feuilleton ou n'a pas été imprimée ni distribuée, tout député peut en demander la lecture à un moment quelconque du débat, mais sans interrompre un discours commencé.

Article 21 modifié

1. Aucun député ne peut parler deux fois sur la même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qu'on peut avoir mal citée ou mal comprise, mais alors il ne doit apporter aucun nouvel élément dans la discussion, et nul débat n'est permis sur son explication.
2. La réplique est permise à un membre qui a fait une motion de fond, mais non à celui qui a proposé un amendement, la question préalable ou des instructions à un comité.
3. Dans tous les cas, l'Orateur doit déclarer à la Chambre que la réplique de l'auteur de la motion primitive clôt le débat.

Nouvel article (à ajouter à la fin de l'article 21)

Aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition ou un ministre présentant une mesure du Gouvernement et le député parlant en réponse immédiatement après ce ministre, ou un membre présentant une motion de non-confiance dans le Gouvernement et le ministre qui y répond, ne doit parler plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

Article 19

Décorum pendant les débats

Nul membre ne doit parler d'une manière irrévérente de Sa Majesté, ni d'aucun membre de la famille royale, ni du Gouverneur ou de la personne administrant le gouvernement du Canada; il ne doit faire usage d'aucune parole injurieuse pour l'une ou l'autre des deux Chambres, ni pour aucun de leurs membres; et il doit s'en tenir à la question débattue. Nul membre ne peut critiquer un vote de la Chambre, si ce n'est dans le but de le faire rescinder.

Il est recommandé que les mots "et il doit s'en tenir à la question débattue" soient biffés, car tout manquement à cet article est prévu par le paragraphe 2 de l'article 18.

Article 20

Tout membre peut requérir en tout temps pendant les débats la lecture de la question qui en fait l'objet, mais non de manière à interrompre quelqu'un qui aurait la parole.

Vu que les questions dont est saisie la Chambre sont imprimées à l'Ordre du jour, ainsi que dans les procès-verbaux, il ne semble guère nécessaire de pourvoir pour leur lecture au cours d'un débat.

Article 21

Aucun membre ne parle deux fois—Réplique

(1) Nul membre ne peut parler deux fois sur la même question, à moins que ce ne soit pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été mal cité ou mal compris, mais alors il ne doit apporter aucun nouvel élément dans le débat, et nul débat n'est permis sur son explication.

(2) La réplique est permise à un membre qui a fait une motion de fond ou a proposé la deuxième lecture d'un bill, mais non à celui qui a proposé un ordre du jour (autre que la deuxième lecture d'un bill), un amendement, la question préalable, l'ajournement au cours d'un débat ou une instruction à un comité.

(3) La réplique est permise à celui qui a fait une motion de fond, bien que le débat sur cette motion soit, par suite d'ajournement, devenu un ordre du jour.

(4) Dans tous les cas, la réplique de l'auteur de la motion d'origine clot le débat; mais il incombe à l'Orateur de veiller à ce que tout membre qui désire prendre la parole ait l'occasion de le faire avant la réplique finale.

Le présent article aurait dû être modifié en 1918 quand fut adopté l'article 17a, car il donne le droit de réplique au motionnaire d'un ajournement de débat qui n'est plus maintenant sujet à débat. Le paragraphe 3 est inutile, vu l'existence du paragraphe 2 de l'article tel que modifié.

Nouvel article

Durée des discours

La pratique qui tend à se propager de prononcer de longs discours qui ressemblent plutôt à des essais littéraires nuit au débat sur les questions publiques et prolonge irraisonnablement les sessions du Parlement. Le comité en est venu à la conclusion qu'une fois qu'une question a été exposée par son promoteur et critiquée par son principal adversaire, quarante minutes suffisent à tout discours qui pourrait être prononcé dans la suite.

NOUVEL ARTICLE 23

1. L'Orateur doit veiller à l'ordre et au décorum, trancher les questions portant sur le règlement, sous réserve d'un appel à la Chambre, sans débat. En expliquant une question de règlement ou de coutume, il doit indiquer l'article ou l'autorité sur quoi il s'appuie en l'espèce.

2. Lorsque l'Orateur met une question aux voix, aucun député ne doit sortir, traverser la Chambre, faire du bruit, ni troubler l'ordre de quelque manière que ce soit.

3. Lorsqu'un député parle, nul autre ne doit l'interrompre si ce n'est pour le rappeler à l'ordre, ni passer entre lui et le fauteuil de l'Orateur.

4. Aucun député ne doit passer entre le fauteuil de l'Orateur et le bureau ni entre le fauteuil et la masse lorsque celle-ci a été enlevée de la table par le sergent d'armes.

5. Au moment de la levée de la séance, les députés doivent rester à leur siège tant que l'Orateur n'a pas quitté le fauteuil.

NOUVEL ARTICLE 25

(1) *M. l'Orateur doit lire les prières chaque jour lorsque la Chambre se réunit, avant que celle-ci n'ait entrepris aucun travail.*

(2) Suit l'ordre des opérations quotidiennes de la Chambre:

Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.
Motions.
Présentation de bills.
Première lecture des bills du Sénat.

L'ordre dans lequel la Chambre procède, à jour dit, à l'expédition des affaires, après les opérations quotidiennes, est comme suit:

Le lundi (journée des députés)

Bills privés.
Amendements faits par le Sénat aux bills publics.
Questions.
Avis de motions.
Bills et ordres publics.
Avis de motion du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Le mardi (journée du Gouvernement)

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motions.

(De huit à neuf heures du soir)

Bills privés et bills publics, les premiers ayant priorité.

Article 23

Décorum dans la Chambre

(1) Lorsque l'Orateur met une question aux voix, aucun membre ne doit sortir, traverser la Chambre, ni faire de bruit ni rien qui puisse troubler l'ordre; et lorsqu'un membre parle, nul autre ne doit l'interrompre si ce n'est pour le rappeler à l'ordre, ni passer entre lui et le fauteuil; et aucun membre ne doit passer entre le fauteuil et la table, ni entre le fauteuil et la masse lorsque la masse a été enlevée de la table par le sergent d'armes.

(2) Au moment de la levée de la séance, les membres gardent leur place jusqu'à ce que l'Orateur ait quitté le fauteuil.

Les articles 5 et 23 sont dans le même ordre d'idées et devraient être fondus ensemble. Chaque phrase de l'article 23 devrait constituer un alinéa.

Article 25

Travaux de la Chambre

Suit l'ordre des opérations quotidiennes de la Chambre:
Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.
Motions.
Présentation de bills.
Première lecture des bills du Sénat.

L'ordre dans lequel la Chambre procède, à jour dit, à l'expédition des affaires, après les opérations quotidiennes, est comme suit:

Lundi

Bills privés.
Amendements faits par le Sénat aux bills publics.
Questions.
Avis de motion.
Bills et ordres publics.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Mardi

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motions.

(Après huit heures du soir)

Bills privés et bills publics, les premiers ayant priorité.

Le mercredi (journée des députés)

Questions.
Avis de motions.
Bills et order publics.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Le jeudi (journée des députés)

(Dans les quatre premières semaines de la Session)

Questions.
Bills et ordres publics.
Avis de motions.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
(Après l'expiration des quatre semaines) *(Journée du Gouvernement)*
Questions.
Avis de motions du Gouvernemeet.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Avis de motions.

Le vendredi (journée du Gouvernement)

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motions.

(De huit à neuf heures du soir)

Bills privés *et bills publics, ceux-là ayant priorité.*

(3) Lorsqu'un bill privé ou public a été mis en délibération le mardi ou le vendredi soir et qu'un débat sur ce vill a été ajourné ou interrompu à neuf heures, il doit être placé à la fin de la liste des bills du même genre sur le Feuilleton.

Mercredi

Questions.
Avis de motion.
Bills et ordres publics.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

Jeudi

Questions.
Bills et ordres publics.
Avis de motion.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.

(*Après l'expiration de quatre semaines*)

Questions.
Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Avis de motion.

Vendredi

Avis de motions du Gouvernement.
Ordres du Gouvernement.
Bills et ordres publics.
Questions.
Avis de motion.

(A partir de huit heures du soir)

Bills privés pendant la première heure.

La récitation des prières qui précède l'ouverture des séances de la Chambre a été décidée par résolution passée le 13 février 1877. Il est jugé à propos de sanctionner cette coutume par une ordonnance permanente qui fera l'objet d'un nouvel alinéa qui apparaîtra au début de cet article.

Pour des raisons de clarté et pour la gouverne des nouveaux membres, on propose que les termes: "Journée des membres" soient mis entre crochets immédiatement au-dessous des mots "Lundi", "Mercredi" et des quatre premiers "Jeudis".

On s'est par ailleurs plaint que les membres ne disposaient pas d'assez de temps pour proposer les résolutions et présenter les bills publics. L'idée émise à l'effet de consacrer à cette fin une autre journée semble irraisonnable; toutefois, il importe de prendre les mesures nécessaires pour que les bills publics parviennent au delà de la deuxième lecture, étape qui n'est jamais franchie, le premier mois de la session écoulé.

On pourrait remédier à cet état de choses en autorisant des bills publics entre 8 et 9 heures, les mardis et vendredis soirs, après l'examen des bills privés.

Nouvel article 37 (1er paragraphe)

(1) *On peut inscrire au feuilleton des demandes de renseignements adressées aux* ministres de la Couronne à propos des affaires publiques; et des demandes adressées à d'autres membres à propos de bills, motions ou autre affaire d'intérêt public du domaine de la Chambre, où ces membres ont un rôle à jouer, etc.

Nouvel article 39 (paragraphe 4)

(4) Ensuite il remet aux mains de l'Orateur le texte écrit de la question que ce dernier soumettra à la discussion et qui, s'il la juge régulière *et d'importance publique urgente*, en fait lecture à la Chambre et lui demande si le proposeur a l'agrément de cette dernière, etc.

Nouvel article 40

Avis doit être donné *quarante-huit heures* d'avance de l'intention de faire une motion en vue de soumettre un bill, une résolution ou une adresse, de constituer un comité, ou *de faire insérer une question sur le feuilleton.* Mais cette règle ne s'applique pas aux bills après leur présentation, ni aux bills privés, ni aux heures du commencement ou de la clôture des séances de la Chambre. Cet avis doit être déposé sur la table avant six heures et être imprimé dans le procès-verbal du même jour.

Nouvel article 41

Une motion peut, *d'urgence et moyennant des explications préalables de la part du proposeur*, être faite du consentement unanime de la Chambre sans l'avis exigé par l'article 40.

ARTICLE 37 (1ER PARAGRAPHE)

Questions

Des questions peuvent être posées aux ministres de la Couronne relativement aux affaires publiques, etc.

Cet article vise les questions apparaissant au Feuilleton mais non celles qui surviennent à la lecture de l'ordre de jour. Pour éviter tout malentendu on propose de biffer à la première ligne les mots "poser aux" pour les remplacer par les mots "inscrire au Feuilleton des demandes de renseignements aux." C'est le seul amendement qui soit recommandé.

ARTICLE 39 (PARAGRAPHE 4)

Ajournement

(4) Ensuite remet aux mains de l'Orateur le texte écrit de la question que ce dernier soumettra à la discussion et qui, s'il la juge régulière, en fait lecture à la Chambre et lui demande si le proposeur a l'agrément de cette dernière, etc.

Ce paragraphe porte que le proposeur d'une motion d'ajournement à l'effet d'assurer la discussion d'une question déterminée d'importance publique urgente, doit remettre le texte écrit de sa motion aux mains de l'Orateur qui, s'il la juge régulière, en fait lecture à la Chambre et demande le sentiment de cette dernière. Le doute subsiste sur la question de savoir si l'Orateur ne doit formuler d'avis que sur la forme donnée à la motion. Une fois modifié, cet article deviendra plus clair.

ARTICLE 40

Avis doit être donné deux jours d'avance de l'intention de faire une motion en vue de soumettre un bill, une résolution ou une adresse, de constituer un comité, ou *de faire insérer une question sur le Feuilleton.* Mais cette règle ne s'applique pas aux bills après leur présentation, ni aux bills privés, ni aux heures du commencement ou de la clôture des séances de la Chambre. Cet avis doit être déposé sur la table avant cinq heures et être imprimé dans le procès-verbal du même jour.

Les termes: "Avant de poser une question" prêtent à confusion, vu que, en langage procédurier, l'Orateur "*pose une question*" quand il la soumet de son fauteuil. Il est clair que, en l'occurrence, il s'agit d'obliger un membre à donner avis de son intention de faire insérer une question sur l'ordre du jour. On propose donc d'effectuer une légère modification qui enlèvera tout doute. Les termes obscurs feront place aux termes:

"ou pour faire insérer une question sur le Feuilleton".

Le délai de transmission de ces questions au greffier est porté de cinq à six heures.

ARTICLE 41

Motion sans avis préalable

Du consentement unanime de la Chambre une motion peut être présentée sans avis préalable.

Le consentement unanime de la Chambre est d'ordinaire accordé avec un tel empressement et si peu de débat, que plus d'une fois les motions passent sans que le Chambre ait eu le temps de s'y reconnaître. On demande aux membres de passer outre à l'avis exigé et on ignore les règlements sans que les membres s'aperçoivent qu'il s'agit parfois de questions qui les intéressent au plus haut degré.

Nouvel article 45

Une motion *pour renvoyer un bill, une résolution ou une question quelconque au comité général ou à tout comité permanent ou spécial,* exclut tout amendement à la question principale.

Article 50

Le comité recommande de supprimer cet article.

Nouvel article 64

Il est du devoir des secrétaires légistes *conjoints* de la Chambre *d'aider les députés et les sous-ministres à préparer les lois; de préparer les bills pour le Sénat après leur adoption par la Chambre; de surveiller d'année en année l'impression, l'ordonnance et le développement des statuts lors de leur publication à la fin de chaque session du Parlement;* de reviser, faire imprimer tous les bills et d'y adjoindre les notes marginales; de reviser avant la troisième lecture tous les amendements adoptés par des comités spéciaux ou en comité de la Chambre entière; et de signaler aux présidents des différents comités spéciaux, lorsqu'ils en sont requis, toutes les dispositions des bills privés qui s'écartent des lois générales sur les sujets auxquels se rapportent ces bills ou des dispositions ordinaires des lois d'intérêt privé sur des sujets similaires, ainsi que toutes les dispositions qui méritent une attention spéciale.

Le consentement unanime de la Chambre ne devrait être accordé à une motion que sur explications satisfaisantes fournies par le proposeur.

ARTICLE 45

Une motion pour soumettre un bill ou une question à un comité exclut, jusqu'à ce qu'elle soit décidée, tout amendement à la question principale.

Votre comité est d'avis que cet article devrait être simplifié ou rédigé en des termes moins techniques, et les mots "pour renvoyer un bill, une résolution ou question quelconque au comité général ou à tout comité permanent ou spécial" seront mieux compris et devraient servir à la rédaction de cet article.

ARTICLE 50

Bills concernant le commerce

Nul bill concernant le commerce ou ayant pour objet d'apporter des modifications aux lois de commerce ne peut être soumis à la Chambre avant d'avoir été considéré en comité de la Chambre entière et agréé par cette dernière.

Cet article devrait disparaître pour cause d'inutitlité et parce qu'il est de nature à prolonger le débat. Un ordre permanent de même nature existait autrefois à la Chambre britannique mais il a été révoqué en 1888.

ARTICLE 64

Secrétaire légiste de la Chambre

Il est du devoir du secrétaire légiste de la Chambre de reviser et de faire imprimer tous les bills et d'y adjoindre les notes marginales, de reviser avant la troisième lecture tous les amendements adoptés par des comités spéciaux ou en comité de la Chambre entière, et de signaler aux présidents des différents comités spéciaux, lorsqu'il en est requis, toutes les dispositions des bills privés qui s'écartent des lois générales sur les sujet auxquels se rapportent ces bills, ou des dispositions ordinaires des lois d'intérêt privé sur des sujets similaires, ainsi que toutes les dispositions qui méritent une attention spéciale.

Le comité recommande certains amendements afin que cet article soit conforme à la définition des devoirs de ce fonctionnaire telle que rendue par la Commission du Service civil.

Nouvel article 65

(1) Le sergent d'armes de la Chambre est responsable de la garde de la masse, de l'ameublement et des garnitures de la Chambre.

(2) Nul étranger qui par l'ordre de la Chambre, est placé sous la garde du sergent d'armes n'est élargi avant qu'il ait payé un honoraire de quatre dollars à cet officier.

(3) *Le sergent d'armes fait parvenir tous les ordres de la Chambre à qui de droit et il est chargé de l'exécution des mandats émis par l'Orateur. Il distribue les cartes d'entrée dans les tribunes, corridors, couloirs et autres endroits lorsqu'il en est prié, et il y maintient l'ordre. Il est responsable des biens meubles appartenant à la Chambre.*

(4) *Le sergent d'armes emploie, au début d'une session, avec l'approbation de l'Orateur et du greffier, tous les gendarmes, messagers, pages et journaliers qui peuvent être nécessaires; et il en engage d'autres au fur et à mesure des besoins de la Chambre.*

(5) *Le sergent d'armes a la direction et le contrôle des constables, messagers, pages, journaliers et autres tels employés subordonément aux ordres qu'il peut recevoir de temps à autre de l'Orateur ou de la Chambre.*

Nouvel article 69

S'il survient quelque doute touchant la conduite d'un député, ou au sujet de son élection, ou *le droit qu'il a de conserver son siège, peut faire une déclaration et doit se retirer* lorsque son cas est débattu.

Le comité recommande de biffer le paragraphe 2 de l'article 75.

Nouvel article 76

La Chambre nommera les comités des Subsides et des Voies et Moyens au commencement de chaque session, aussitôt qu'aura été adoptée une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

ARTICLE 65

Le sergent d'armes

(1) Le sergent d'armes de la Chambre est responsable de la garde de la masse, de l'ameublement et des garnitures de la Chambre, ainsi que de la conduite des messagers et employés subalternes de la Chambre.

(2) Nul étranger qui, par ordre de la Chambre, est placé sous la garde du sergent d'armes, n'est élargi avant qu'il ait payé un honoraire de quatre dollars à cet officier.

Le comité est d'avis que pour l'information de la Chambre on devrait donner une meilleure explication des fonctions du sergent d'armes.

ARTICLE 69

Les membres doivent s'absenter de la Chambre en certains cas

S'il survient quelque doute touchant la conduite d'un député, ou au sujet de son élection, ou le droit qu'il a de conserver son siège, il doit faire une déclaration et se retirer lorsque son cas est débattu.

Il ne semble pas que des doubles certificats d'élection puissent être faits d'après l'autorité dont jouit actuellement le Directeur général des Elections, et par conséquent, la dernière partie de cet article est inutile et elle devrait être retranchée. La première partie devrait être modifiée de manière à s'appliquer à la démission d'un député dans tous les cas où sa conduite ou son droit de retenir son siège font l'objet d'un doute.

ARTICLE 75 (paragr. 2)

Pétitions

(2) Les pétitions présentées avant 4 heures de l'après-midi seront inscrites aux Procès-Verbaux du même jour. Celles qui seront présentées après 4 heures seront inscrites aux Procès-Verbaux du jour suivant.

On suggère de supprimer cet article vu que la procédure concernant les présentations de pétitions a été changée.

ARTICLE 76

Comités des voies et moyens

La Chambre nommera à l'avenir les comités des subsides et des Voies et Moyens au commencement de chaque session, aussitôt qu'aura été adoptée une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

Les mots "à l'avenir" après le mot "nommera" dans la première ligne sont inutiles et devraient être retranchés.

Article 79

Le comité recommande de supprimer l'article 79.

Article 83

Le comité recommande de supprimer l'article 83.

Nouvel article

Avis de motion d'initiative parlementaire

(1) *Lorsqu'un Avis de Motion d'initiative parlementaire aura été appelé deux fois par le président et qu'il n'y aura pas été donné suite, il sera rayé; toutefois, il pourra être inscrit de nouveau au Feuilleton après l'avis de rigueur.*

(2) *Si l'Avis de Motion ainsi rétabli est de nouveau appelé par le président et si il n'y est pas donné suite, il sera rayé du Feuilleton.*

(3) *Aucun membre ne peut inscrire plus d'un Avis de Motion au Feuilleton à la fois.*

(4) *Cet article ne s'applique pas aux avis de motion pour la production de documents.*

Article 79

Doubles mandats

Tous les membres qui ont été élus dans deux circonscriptions électorales ou plus devront effectuer le choix de la circonscription électorale qu'ils désirent représenter dans les vingt jours à partir de la date du rapport établissant leur élection dans l'une et l'autre circonscription.

Cet article est inutile vu que la loi n'autorise plus un candidat à se présenter dans plus d'un comté.

Article 83

Messages du Sénat

Un maître en Chancellerie du Sénat sera reçu en qualité de messager Sénat, au bureau du greffier où il livrera le message dont il est chargé.

La position de Maître en Chancellerie n'existe plus au Canada.

Avis de motion d'initiative parlementaire

Avis de motion

La coutume suivie pour la mise à l'étude des Avis de motion d'initiative parlementaire a donné lieu à de légers abus. Comme il n'y a que douze jours réservés aux questions d'initiative parlementaire dans toute la durée d'une session, un grand nombre de députés ne peuvent être entendus ces jours-là. Lorsqu'un membre a trois ou quatre Avis de motion inscrits à son nom, il consacre à son projet la plus grande partie du temps accordé, empêchant ainsi les autres membres de faire l'exposé de leurs propres résolutions. Un grand nombre des questions ainsi exposées sont d'ordre purement technique et ne comportent aucune conclusion particulière. En Grande-Bretagne on ne peut donner un avis dépassant la période de quatre jours pendant lesquels la Chambre siège. Le comité est d'avis qu'il serait opportun d'imposer certaines restrictions relativement au nombre des avis de motion que les membres peuvent inscrire en leur nom au Feuilleton.

Nouvel article

Amendements pour permettre à la Chambre de se former en comité du Subsides ou des Voies et Moyens.

Un seul amendement et un seul sous-amendement peuvent être présentés à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides ou des Voies et Moyens.

Amendements pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsides ou des Voies et Moyens

Votre comité a aussi examiné avec attention la question de savoir si l'on peut présenter plus d'un amendement à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides. Nos Orateurs depuis la Confédération ont constamment maintenu que l'unique amendement permis n'est pas susceptible de modification. Cette doctrine n'est pas conforme à l'usage en Angleterre, comme on peut s'en rendre compte en se reportant au volume 134 des feuilletons anglais, en date du 4 avril 1879, où deux sous-amendements à une telle proposition avaient été mis aux voix, le deuxième ayant été proposé après que le premier eut été défait. Ce principe est juste. Les motifs donnés par un député pour empêcher l'Orateur de quitter le fauteuil ne peuvent être acceptés par un autre député que s'ils sont modifiés jusqu'à un certain point, et le seul moyen de les modifier, c'est d'amender le projet d'amendement principal. Mais naturellement il ne saurait être présenté plus d'un amendement principal car en le rejetant la Chambre décide que l'Orateur doit quitter le fauteuil et il doit effectivement le quitter; tandis qu'en adoptant l'amendement principal la Chambre décide que l'Orateur ne quitte pas le fauteuil "maintenant", ce qui signifie que la Chambre ne se formera pas en comité des subsides. Quel que soit le vote sur l'amendement principal, dans chaque cas, la question est définitivement réglée et il n'est pas possible de proposer un autre amendement. Autrement dit, il n'y a plus rien à modifier. Eu égard à ces motifs, votre comité recommande qu'il ne soit pas permis de présenter plus d'un amendement à la motion que l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité de Subsides ou des Voies et Moyens.

AFFAIRES PRIVÉES

Nouvel article 88

«88. Les pétitions en obtention de bills privés ne sont reçues par la Chambre que si elles sont présentées pendant les six premières semaines de la session et les bills privés *émanant de la Chambre des Communes* doivent être présentés à la Chambre dans les deux semaines après que l'examinateur ou le comité des Ordres permanents a fait un rapport favorable sur la pétition qui s'y rapporte,» etc.

Nouvel article 89 (1)

«89. (1) Quiconque désire obtenir un bill privé doit déposer entre les mains du greffier de la Chambre, *au plus tard le premier jour de chaque session*, copie de ce bill en anglais ou en français, accompagné d'une somme suffisante pour en défrayer la traduction et l'impression; la traduction en devant être faite par le personnel de la Chambre et l'impression par le département des impressions publiques; et si le bill n'a pas été déposé dans le temps marqué, celui qui en fait la demande doit verser, en sus des prix de l'impression et de la traduction, la somme de cinq dollars pour chaque jour écoulé entre ledit *premier jour* de la réunion de la Chambre et la date de la production du bill; mais la somme à payer de ce chef ne saurait, en aucun cas particulier, dépasser la somme de *cent* dollars.

AFFAIRES PRIVÉES

Affaires privées

Article 88

Pétitions en obtention de bills privés

88. Les pétitions en obtention de bills privés ne sont reçues par la Chambre que si elles sont présentées pendant les six premières semaines de la session, et les bills privés doivent être présentés à la Chambre dans les deux semaines après que l'examinateur ou le comité des Ordres permanents a fait un rapport favorable sur la pétition qui s'y rapporte, etc.

Il est suggéré que les mots "émanant de la Chambre des Communes" soient insérés après les mots "bills privés" à la troisième ligne.

Il y a un grand nombre de bills privés émanant du Sénat auxquels ce règlement ne s'applique pas lorsqu'ils sont présentés à la Chambre; le but de l'amendement est d'indiquer clairement que le règlement ne s'applique qu'aux bills de la Chambre des Communes.

Article 89 (1)

Paragraphe 1

Production des bills et droits à verser

89. (1) Quiconque désire obtenir un bill privé doit déposer entre les mains du greffier de la Chambre, *au moins huit jours avant la session,* copie de ce bill, en anglais ou en français, accompagnée d'une somme suffisant pour en défrayer la traduction et l'impression, la traduction et devant être faite par le personnel de la Chambre et l'impression par le département des impressions publiques; et si le bill n'a pas été déposé dans le temps marqué, celui qui en fait la demande doit verser, en sus des prix de l'impression et de la traduction, la somme de cinq dollars pour chaque jour écoulé entre le *huitième jour antérieur* à l'ouverture de la session et la date de la production du bill; mais la somme à payer de ce chef ne saurait en aucun cas particulier dépasser le chiffre de *deux* cents dollars.

Il est proposé de biffer, après le mot "Chambre", à la deuxième ligne, les mots "au moins huit jours avant la session" et d'y insérer "au plus tard le premier jour de la session"; et dans la huitième ligne de la fin biffer "huit jours avant" et insérer "le premier jour de"; et dans la dernière ligne biffer "deux cents dollars" et insérer "cent dollars".

Au sujet de la première et de la seconde propositions, il s'est trouvé quelque difficulté pour mettre en vigueur cette règle telle que formulée. L'objet de cette modification est de faire, du premier jour de la réunion de la Chambre, le dernier jour de la production de bills privés sans payer une somme supplémentaire, au lieu du huitième jour qui précède la réunion de la Chambre.

La troisième proposition tend à réduire la somme maximum à payer pour la production tardive d'un bill. Les promoteurs ne paieront pas plus de deux cents dollars pour la production tardive d'un bill, s'ils préfèrent produire leur bill au Sénat où aucune amende de ce genre n'est imposée. L'expérience a montré que les promoteurs paieront jusqu'à cent dollars, mais qu'ils ne se soucient guère d'aller au delà.

ARTICLE 89 (3) (b)

(b) Quand un bill est présenté à la Chambre après la huitième semaine de la session et *au plus tard durant* la douzième semaine, $100.

NOUVEL ARTICLE 89 *(d)* à *(i)* INCLUSIVEMENT

(c2) Quand le capital social projeté d'une compagnie ne dépasse pas $250,000..............	$100 00
(d) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $250,000 et ne dépasse pas $500,000..........................	200 00
(e) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $500,000 et ne dépasse pas $750,000..........................	300 00
(f) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $750,000 et ne dépasse pas $1,000,000........................	400 00
(g) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,000,000 et ne dépasse pas $1,500,000........................	600 00
(h) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,500,000 et ne dépasse pas $2,000,000........................	800 00
(i) Pour chaque million de dollars ou fraction de million de plus........................	200 00

ARTICLE 89 (NOUVEAU PARAGRAPHE 5 *(a)*)

5 (a) Quand un bill porte augmentation du capital social et de la faculté d'emprunter d'une compagnie, le droit additionnel sera perçu sur les deux.

ARTICLE 89 (PARAGRAPHE 9 TEL QUE PROJETÉ)

(9). Le greffier des Bills privés préparera et enverra au promoteur d'un bill ou à l'agent parlementaire s'occupant de chaque bill privé un état des droits et frais payables en vertu de cet article et percevra tels droits et frais et les déposera chez le comptable de la Chambre et enverra une copie de chaque dépôt de cette nature au greffier de la Chambre.

ARTICLE 89(3) (*b*)

(b) Quand un bill est présenté à la Chambre après la huitième semaine de la session et avant la fin de la douzième semaine, $100.

Il est proposé de biffer le mot "avant" à la quatrième ligne et de lui substituer "au plus tard durant".

Cette modification a pour objet de montrer clairement que la douzième semaine est incluse.

ARTICLE 89 (3)

(Paragraphes (d) à (i) (inclus)

Frais supplémentaires sur le capital social

Le comité croit que les présents frais supplémentaires sur le capital-actions sont plutôt bas et doivent raisonnablement être augmentés comme suit:—

	Frais actuels	Frais projetés
(c2) Quand le capital social projeté d'une compagnie ne dépasse pas $250,000..	néant	$100 00
(d) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $250,000 et ne dépasse pas $500,000..	$100 00	$200 00
(e) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $500,000 et ne dépasse pas $750,000..	150 00	300 00
(f) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $750,000 et ne dépasse pas $1,000,000..	200 00	400 00
(g) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,000,000 et ne dépasse pas $1,500,000..	300 00	600 00
(h) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,500,000 et ne dépasse pas $2,000,000..	400 00	800 00
(i) Pour chaque million de dollars ou fraction de million de plus..	100 00	200 00

ARTICLE 89 (NOUVEAU PARAGRAPHE 5 (*a*) TEL QUE PROJETÉ)

Ce paragraphe projeté tend à pourvoir aux cas de cette nature qui ne sont pas compris dans le présent article.

ARTICLE 89 (PARAGRAPHE 9 TEL QUE PROJETÉ)

L'objet de ce nouveau paragraphe est d'incorporer dans le règlement des dispositions conformes aux usages suivis en ce moment au bureau des Bills privés.

NOUVEL ARTICLE 90

90. Le greffier de la Chambre doit, durant l'intervalle des sessions du Parlement, faire publier une fois par semaine dans la Gazette du Canada les règles au sujet des avis de demandes de bills privés, et il annoncera aussi par avis affiché dans les couloirs de la Chambre, le premier jour de chaque session, le délai fixé pour la réception des pétitions en obtention de bills privés.

NOUVEL ARTICLE 91 (1)

Publication des Avis

91. Toute demande de bills privés, adressée au Parlement, de quelque nature qu'ils soient, doit être annoncée par un avis publié dans la *Gazette du Canada* cet avis doit exposer clairement et distinctement la nature et le but de la demande, être signé par ceux qui font la demande ou en leur nom, et porter l'adresse du signataire; et si la demande est faite pour une loi de constitution, le nom de la compagnie projetée doit être donné dans l'avis. Si les ouvrages d'une compagnie quelconque (constituée légalement ou devant être ainsi constituée) doivent être déclarés être à l'avantage général du Canada, la chose doit être formellement mentionnée dans l'avis; et les requérants devront faire envoyer, par poste recommandée, une copie de tel avis au secrétaire du conseil de comté ou de la municipalité, qui peuvent être spécialement intéressés dans la construction ou l'opération desdits travaux, ainsi qu'au secrétaire de la province dans laquelle des travaux sont ou pourront être situés. Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté ne soit examiné par le comité auquel il peut être soumis, et la preuve que les demandeurs se sont conformés à cette règle s'établit au moyen d'une déclaration statutaire.

Article 90

Publication du Règlement

90. Le greffier de la Chambre doit, durant l'intervalle des sessions du Parlement, faire publier une fois par semaine dans la *Gazette du Canada,* les règles suivantes au sujet des avis de demandes de bills privés *et un résumé de ces règles, dans la Gazette officielle* de chacune des provinces; le greffier doit aussi annoncer par avis dans les *salles de comité* et les couloirs de cette Chambre, le premier jour de chaque session, les délais fixés pour la réception des pétitions en obtention de bills privés ainsi que pour la présentation des bills privés.

La publication de la teneur de ces règles dans les gazettes provinciales n'est pas jugée nécessaire, vu qu'elles sont publiées en entier dans la *Gazette du Canada* durant l'année.

Article 91 (1)

Publication des Avis

91. Toute demande de bills privés, adressée au Parlement, de quelque nature qu'ils soient, doit être annoncée par un avis publié dans la *Gazette du Canada;* cet avis doit exposer clairement et distinctement la nature et le but de la demande, être signé par ceux qui font la demande ou en leur nom, et porter l'adresse du signataire; et si la demande est faite pour une loi de constitution, le nom de la compagnie projetée doit être donné dans l'avis Si les ouvrages d'une compagnie quelconque (constituée légalement ou devant être ainsi constituée) doivent être déclarés être à l'avantage général du Canada, la chose doit être formellement mentionnée dans l'avis; et les demandeurs doivent faire expédier par lettre recommandée une copie de cet avis au secrétaire de chaque comté ou municipalité qui peut être spécialement intéressé dans la construction ou l'exploitation de ces ouvrages, et aussi au secrétaire de la province dans laquelle ces ouvrages sont ou pourront être situés; et la preuve que les demandeurs se sont conformés à cette règle s'établit au moyen d'une déclaration statutaire.

Il est proposé d'amender cet article en insérant après le mot "situés", en quatrième ligne à compter de la fin du présent article, la teneur du paragraphe (*d*) dudit article, qui s'énonce comme suit:

"Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté ne soit examiné par le comité auquel il peut être soumis.

Cette partie de l'article s'énoncera alors comme suit:

"et les requérants devront faire envoyer, par poste recommandée, une copie de tel avis au secrétaire du conseil de comté ou de la municipalité, qui peuvent être spécialement intéressés dans la construction ou l'opération desdits travaux, ainsi qu'au secrétaire de la province dans laquelle des travaux sont ou pourront être situés. Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté ne soit examiné par le comité auquel il peut être soumis, et une déclaration statutaire attestant tel envoi par les requérants doit être expédiée au greffier de la Chambre."

Ce projet de modification réintègre simplement l'alinéa (*d*) du présent article à sa place. On en a changé la phrasiologie pour répondre aux exigences actuelles. L'alinéa (*d*) sera rescindé.

ARTICLE 91 (A) 3

3. Une compagnie ayant pour objet la *construction de tout ouvrage* dont l'exécution ou l'exploitation peut spécialement intéresser une localité quelconque; ou demandant des *droits ou privilèges exclusifs* ou l'autorisation de faire quelque affaire ou chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autres compagnies ou personnes:—

Dans la ou *les localités dans lesquelles l'établissement, les droits ou les biens des autres personnes ou compagnies* peuvent être intéressés dans le projet de loi.

ARTICLE 91 (B) 1

1. Pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal quelconque; ou pour la construction d'embranchements d'un chemin de fer ou d'un canal—*à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie et* dans la principale cité, la principale ville ou le principal village de chaque comté ou district devant être traversé par ce prolongement ou cet embranchement.

ARTICLE 91 (B) 2

2. Pour une prorogation du délai fixé pour la construction ou l'achèvement de toute ligne de chemin de fer ou de tout embranchement s'y rapportant, ou de tout canal, de toute ligne de télégraphe ou de téléphone, ou de tout autre ouvrage déjà autorisé—à l'endroit où le siège social de la compagnie est situé et dans la principale cité ou ville du district dont il s'agit.

2. (a) Pour la continuation d'une charte ou pour l'extension des pouvoirs d'une compagnie (lorsqu'elle ne comporte pas la concession de droits exclusifs); ou pour l'augmentation ou la réduction du capital social d'une compagnie quelconque; ou pour l'augmentation ou la modification de son pouvoir d'émettre des obligations ou de contracter des emprunts; ou pour toute modification de sa charte de nature à avoir quelque effet sur les droits et intérêts des actionnaires ou des créanciers de la compagnie—à l'endroit où le siège social de la compagnie est situé ou est autorisé à l'être.

ARTICLE 91 (C) 1

(C) Quand la demande a pour objet d'obtenir, pour quelque personne ou quelque corporation existante, des droits ou des privilèges exclusifs, ou la faculté de faire quelque chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autrui—*dans la ou les localités particulières ou l'établissement, les droits où les biens d'autrui peuvent être spécialement intéressés au projet de loi.*

Article 91 (A) 3

3. Une compagnie ayant pour objet la *construction de tout ouvrage* dont l'exécution ou l'exploitation peut spécialement intéresser une localité quelconque; ou demandant des *droits* ou *privilèges exclusifs* ou l'autorisation de faire quelque affaire ou chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux besoins d'autres compagnies ou personnes —dans la ou les localités qui peuvent être intéressées dans le projet de loi.

Cette modification s'impose du fait que ce sont généralement les biens, etc., des autres qui sont intéressés plutôt que les localités elles-mêmes.

Article 91 (B) 1

1. Pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal quelconque; ou pour la construction d'embranchements d'un chemin de fer ou d'un canal—dans la principale cité, la principale ville ou le principal village dans chaque comté ou district devant être traversé par ce prolongement ou cet embranchement.

Il est proposé d'insérer après le mot "canal", en troisième ligne, les mots "à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie, et".

On estime que, lorsqu'une loi impose aux actionnaires une responsabilité plus étendue, l'on doive publier un avis à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie.

Article 91 (B) 2

2. Pour la continuation d'une charte ou une prorogation du délai fixé pour la construction ou l'achèvement de toute ligne de chemin de fer, de tout canal, de toute ligne de télégraphe ou de téléphone, ou de tout autre ouvrige déjà autorisé; ou pour l'extension des pouvoirs d'une compagnie (lorsqu'elle ne comporte pas la concession de droits exclusifs); ou pour l'augmentation ou la réduction du capital social d'une compagnie quelconque; ou pour l'augmentation ou la modification de son pouvoir d'émettre des obligations ou de contracter des emprunts; ou pour toute modification de sa charte de nature à avoir quelque effet sur les droits et intérêts des actionnaires ou des obligations ou des créanciers de la compagnie—à l'endroit où le bureau principal de la compagnie est situé ou est autorisé à l'être.

Le but de ce projet d'amendement est de décréter que, au cas où une demande de prorogation de délai serait reçue pour la construction d'un chemin de fer ou d'un canal, ou d'un embranchement ou d'un prolongement s'y rapportant, avis en soit publié dans le district intéressé, ainsi qu'à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie.

Article 91 (C) 1

(C) Quand la demande a pour objet d'obtenir, pour quelque personne ou quelque corporation existante, des droits ou des privilèges exclusifs, ou la faculté de faire quelque chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autrui—à l'endroit ou aux endroits qui peuvent être intéressés dans le projet de loi."

Ce projet d'amendement est le même que celui projeté au sujet de la clause 3 du paragraphe (A) de cet article.

ARTICLE 91 (C) 2

Tous ces avis, qu'ils soient insérés dans la *Gazette du Canada* ou dans un journal, doivent être publiés une fois par semaine durant une période de cinq semaines consécutives; et lorsqu'ils sont publiés dans les provinces de Québec ou du Manitoba, ils doivent l'être dans les deux langues, française et anglaise; et s'il n'y a pas de journal dans un endroit où il doit être donné avis, cet avis doit être donné dans l'endroit le plus rapproché où se publie un journal; et la preuve de la publication requise de l'avis s'établit en chaque cas par une déclaration statutaire. Toute déclaration de cette nature doit être envoyée au greffier de la Chambre des Communes portant au dos l'inscription: «Avis de bill privé.

ARTICLE 91 (D)

Le comité est d'opinion que ce paragraphe devrait être biffé car ses éléments ont été transportés au paragraphe (1) du présent article.

ARTICLE 91 (E)

Le comité est d'opinion que ce paragraphe devrait être biffé.

ARTICLE 91 (C) 2

Tous ces avis, qu'ils soient insérés dans la *Gazette du Canada* ou dans un journal, doivent être publiés une fois par semaine durant une période de cinq semaines consécutives; et lorsqu'ils sont publiés dans les provinces de Québec ou du Manitoba, ils doivent l'être dans les deux langues, française et anglaise; et s'il n'y a pas de journal dans un endroit où il doit être donné avis, cet avis doit être donné dans l'endroit le plus rapproché où se publie un journal; et la preuve de la publication requise de l'avis s'établit en chaque cas par une déclaration statutaire. Toute déclaration de cette nature doit être envoyée au greffier de la Chambre des Communes portant au dos l'inscription: "Avis de bill privé."

Cettè modification abrège la durée de la publication de cinq à quatre semaines, ce qui est considéré amplement suffisant; les autres modifications ont pour objet de rendre le texte de cet article plus compréhensif quant à la publication de l'avis dans les deux langues.

ARTICLE 91 (D)

(D) Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver au secrétaire de la province ou au secrétaire du Conseil du comté ou de la municipalité, au moins deux semaines avant que l'Examinateur ou le comité des Ordres permanents examine la pétition, et une déclaration statutaire attestant tel envoi doit être expédiée au greffier de la Chambre.

Il a été proposé que la teneur de ce paragraphe du présent article, tel qu'adapté à la procédure actuelle, soit transportée au paragraphe 1 de cet article. Si l'on souscrit à ce changement, le présent alinéa peut être abrogé.

ARTICLE 91 (E)

(E) Tous les bills privés, constituant des projets de chartes doivent être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les *clauses* des *lois générales* se rapportant aux détails que ces bills ont à prévoir; il doit être établi qu'il existe des raisons spéciales pour toute déviation de ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions relatives à ces détails, et il doit être annexé au bill une note indiquant les dispositions du bill qui s'écartent de la *loi générale;* les bills qui ne seront pas rédigés conformément au présent article, devront être faits par les promoteurs et réimprimés à leurs frais, avant qu'aucun comité ne passe à l'examen des *clauses.*

Toutes les dispositions de ce paragraphe sont surannées. Suit une autre méthode de préparation des bills (voir article 92 tel que projeté). Il est recommandé que ce paragraphe soit abrogé.

Article 92

Le comité recommande que l'article 92 soit abrogé, et qu'il soit remplacé par le suivant:

Nouvel article 92

92. (1) *Le greffier des bills privés sera l'examinateur des bills privés, et, en cette qualité, il devra examiner et reviser tous les bills privés avant leur impression, afin d'assurer l'uniformité, autant que faire se peut, et de constater qu'ils sont dressés en conformité du règlement de la Chambre des Communes relatif aux bills privés.*

(2) *Tout bill constituant des projets* de chartres doit, lorsqu'il a été adopté une formule de bill-type, être rédigé conformément *au bill-type* (dont il peut être obtenu des exemplaires du greffier de la Chambre). *Ces* dispositions contenues dans un bill *quelconque*, qui ne seront pas conforme au bill-type, seront insérées entre crochets *ou soulignées et imprimées ainsi.*

(3) *Lorsqu'un bill privé tend à modifier un article, sous-article ou alinéa quelconque d'une loi existante, cet article, sous-article ou alinéa doit être abrogé dans le texte du bill et adopté de nouveau tel que modifié, le texte nouveau devant être souligné; et l'article, sous-article ou alinéa qui doit être ainsi abrogé, ou dont il doit être abrogé une partie essentielle, doit être imprimé au folio droit, en regard de tel article, sous-article ou alinéa.*

(4) *Lorsqu'un bill privé tend à abroger un article, sous-article ou alinéa existant ou toute autre partie peu importante d'un article, cet article, sous-article ou partie, ou tout ce qu'il contient d'essentiel, doit être imprimé en regard de la clause.*

(5) *Une mention explicative établissant l'objet de toute clause d'un caractère inusité ou s'écartant des clauses du bill-type ou des clauses modèles, doit être imprimée en regard de la clause dans le bill.*

Article 93 modifié

L'Examinateur ou le comité des Ordres permanents ne prendra connaissance d'aucune pétition demandant la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer, ou d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un canal, ou demandant un prolongement de la ligne d'un chemin de fer ou d'un canal existant ou autorisé, avant que soit produit devant ce comité une carte ou un plan, indiquant l'emplacement projeté des ouvrages, et chaque comté, township, municipalité ou district à travers lesquels le chemin de fer, le canal, l'embranchement ou le prolongement projeté, doit être construit.

ARTICLE 92

Bill-type

92. Tous les bills privés constituant des projets de chartes ou à l'effet de modifier des chartes, lorsqu'il a été adopté un bill-type, doivent être rédigés conformément au bill-tpye, dont il peut être obtenu des exemplaires du greffier de la Chambre.

(a) Les dispositions contenues dans un bill quelconque, qui ne seront pas conformes au bill-type, seront insérées entre crochets, et, après avoir été revisées par le fonctionnaire qu'il appartient, seront imprimées ainsi; et les bills qui ne seront pas conformes au présent article seront renvoyés à leurs auteurs pour être refaits avant d'être revisés et imprimés;

(b) Tous les articles de lois existantes que l'on propose de modifier doivent être réimprimés en entier, avec les modifications insérées à leurs places et entre crochets;

(c) Toutes les dispositions exceptionnelles que l'on projette d'insérer dans un bill doivent être clairement énoncées dans l'avis de demande.

Il est proposé que cet article soit abrogé et qu'il soit remplacé par un nouveau.

Ce projet d'article comprend toutes les dispositions du présent article 92 et de l'alinéa (E) de l'article 91, et il est libellé de façon à s'adapter aux usages courants et à répondre aux exigences du Rapport du comité mixte de la session de 1924 touchant la manière dont les bills doivent être rédigés et dont les modifications proposées y relatives doivent être indiquées.

ARTICLE 93

Carte ou plan accompagnant la pétition

93. L'Examinateur ou le comité des Ordres permanents ne prendra connaissance d'aucune pétition demandant la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer, ou d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un canal, ou demandant un prolongement de la ligne d'un chemin de fer ou d'un canal existant ou autorisé, avant que soit produit devant ce comité une carte ou un plan, indiquant l'emplacement projeté des ouvrages, et chaque comté, township, municipalité ou district à travers lesquels le chemin de fer, le canal, l'embranchement ou le prolongement projeté, doit être construit. B. p. 598.

Il est proposé que les modifications verbales suivantes soient faites, savoir:

Après le mot "canal", à la cinquième ligne, insérer les mots, "ou pour la construction de tout embranchement s'y reliant".

ARTICLE 94 (1) et (A) MODIFIÉ

(1) Nul bill tendant à la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer ou de canal ou à l'effet de changer le tracé du chemin de fer ou du canal d'une compagnie déjà constituée, ne sera mis à l'étude par le comité des Chemins de fer, à moins qu'il n'ait été produit devant le comité, au moins une semaine avant l'examen du bill—

(*a*) Une carte ou un plan à une échelle d'au moins un demi-pouce au mille, et indiquant le territoire sur lequel il est question de construire les ouvrages projetés, et indiquant aussi les ouvrages analogues existants ou autorisés, dans la région ou partie de la région que la ligne projeté doit desservir, ou qui ont quelque effet sur ladite région; et cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou autre personne qui l'a fait;

ARTICLE 94 (*b*) MODIFIÉ

Le comité recommande que ce paragraphe soit biffé.

ARTICLE 95

Le Comité recommande que le présent article soit biffé.

A la huitième ligne, biffer les mots "ce comité" et ajouter "ledit examinateur".

Ces modifications ne sont proposées que dans le but de rendre plus clair le sens du règlement et de couvrir les cas auquel pourrait donner lieu le projet de construction d'embranchement.

Article 94 (1) et (A)

Cartes, plans et pièces accompagnant les bills

94. (1) Nul bill tendant à la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer ou de canal ou à l'effet de changer le tracé du chemin de fer ou du canal d'une compagnie déjà constituée, ne sera mis à l'étude par le comité des Chemins de fer, à moins qu'il n'ait été produit devant le comité, au moins une semaine avant l'examen du bill—

(*a*) Une carte ou un plan à une échelle d'au moins un demi-pouce au mille, et indiquant le territoire sur lequel il est question de construire les ouvrages projetés, et indiquant aussi les ouvrages analogues existants ou autorisés, dans la région ou partie de la région que la ligne projetée doit desservir, ou qui ont quelque effet sur ladite région; et cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou autre personne qui l'a fait;

Il est proposé d'insérer après les mots "à l'effet" les mots "d'autoriser la construction des embranchements ou prolongements de réseaux de chemins de fer ou de canaux déjà en existence, ou de".

Il y a, à l'heure actuelle, plusieurs demandes d'autorisation pour la construction d'embranchements et le présent article n'y pourvoit pas.

Article 94 (B)

(*b*) Une pièce faisant connaître le montant total du capital que l'on se propose de consacrer aux fins de l'entreprise, et la manière dont on se propose de se le procurer, soit au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, de débentures ou d'autres valeurs et le montant respectif à réaliser de chacun de ces chefs. B. p. 598.

Il est proposé de biffer ce paragraphe, car les renseignements dont il fait mention ne sont jamais demandés, et, advenant un cas particulier où ces renseignements deviennent nécessaires, le comité des chemins de fer peut toujours les obtenir en vertu de son Ordre de Renvoi.

Article 95

Ponts et péages

95. Avant d'adresser à la Chambre une pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, là où les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la Règle 91, donner aussi et de la même manière, avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'ouverture entre les culées ou les piles pour le passage des radeaux et des navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un tablier mobile ou non, et les dimensions de celui-ci. B. p. 598.

Il est proposé que cet article soit rayé parce qu'il n'a plus son utilité. Tout bill de cette nature pour lequel une demande sera faite doit être rédigé de façon que les détails exigés par cet article soient sujets à l'approbation du gouverneur en son conseil ou de la Commission des chemins de fer.

Article 96 (1) modifié

Le greffier en chef des bills privés sera l'Examinateur des pétitions en obtention de bills privés.

Article 96 (2) modifié

(2) Les pétitions en obtention de bills privés reçues par la Chambre sont examinées par l'Examinateur, qui fait dans chaque cas un rapport à la Chambre sur la mesure dans laquelle les règles relatives à l'avis ont été observées: et chaque fois que l'examinateur rapporte que l'avis a été insuffisant ou autrement défectueux, *ou s'il rapporte qu'il est en quelque sorte douteux que l'avis tel que publié a été suffisant*, la pétition, *de même que le rapport de l'Examinateur y relatif*, sont examinés par le comité des Ordres permanents, sans qu'ils lui aient été spécialement renvoyés, et ce dernier fera un rapport à la Chambre portant *sur le fait que l'avis a été suffisant ou insuffisant et lorsque l'avis est censé être insuffisant ou autrement défectueux*, recommandera à la Chambre quoi faire à l'égard de l'insuffiance ou aux autres défauts de l'avis.

Article 98 modifié

Nulle motion tendant à la suspension des règles à l'égard d'une pétition demandant un bill privé n'est accueillie, à moins que le comité des Ordres permanents n'ait fait un rapport sur cette motion, et le comité dans son rapport doit indiquer les motifs pour lesquels il recommande la suspension.

Article 100 modifié

Quand un bill à l'effet de ratifier un contrat est présenté à la Chambre, il doit y être annexé une copie conforme de ce contrat.

ARTICLE 96 (1)

Examen des pétitions

96. (1) Il y a un Examinateur des pétitions en obtention des bills privés.

Il est proposé de modifier cet article de la manière suivante:

"Le greffier en chef des bills privés sera l'Examinateur des pétitions en obtention de bills privés."

Lors de l'adoption de l'article actuel, il n'y avait pas de greffier en chef et, comme l'Examinateur soumet directement ses rapports à la Chambre, ce ne serait pas agir en vue du maintien de la bonne discipline dans cette division que de permettre à un fonctionnaire subalterne d'agir indépendamment du chef de la division.

ARTICLE 96 (2)

(2) Les pétitions en obtention de bills privées reçues par la Chambre sont examinées par l'Examinateur, qui fait dans chaque cas un rapport à la Chambre sur la mesure dans laquelle les règles relatives à l'avis ont été observées; et chaque fois de l'Examinateur rapporte que l'avis a été insuffisant ou autrement défectueux, la pétition est examinée par le comité des Ordres permanents (sans qu'elle lui ait été spécialement renvoyée), et ce dernier fera un rapport à la Chambre, lui recommandant quoi faire à l'égard de l'insuffisance ou des autres défauts de l'avis.

Cette modification s'applique principalement aux cas où l'Examinateur ne peut déterminer par lui-même, d'une manière satisfaisante, l'on a tenu compte des exigences de la règle relative à la publication nécessaire de l'avis, la stipulation suggérée est empruntée à la procédure anglaise. Les autres amendements proposés ont tout simplement pour but de rendre plus claire la signification du présent article. Les innovations apportées à cet article figurent en italique.

ARTICLE 98

Suspension des règles

98. Nulle motion tendant à la suspension des règles à l'égard d'une pétition demandant un bill privé n'est accueillie, à moins que le comité des Ordres permanents n'ait fait un rapport sur cette motion, et le comité dans son rapport doit indiquer les motifs pour lesquels il recommande la suspension. B. p. 585.

Il est suggéré que les mots "les règles à l'égard d'une", à la deuxième ligne, soient remplacés par "toute règle relative à une".

Il est probable que l'on préférera faire une motion demandant la suspension d'une seule règle, qu'une motion demandant la suspension de plusieurs règles.

ARTICLE 100

Lettres Patentes ou Contrats

100. Quand un bill à l'effet de ratifier des *lettres patentes* ou un contrat est présenté à la Chambre, il doit y être annexé une copie conforme de ces *lettres patentes* ou de ce contrat. B. p. 597.

Il est proposé de biffer les mots "lettes patentes ou" aux deuxième et quatrième lignes.

Règle générale, bien que les contrats soient toujours joints à titre d'annexe à un bill ratifiant ces contrats, les lettres patentes ne sont pas annexées.

Article 101 modifié

Tout bill privé, lorsqu'il a été lu pour la deuxième fois, est renvoyé à l'un des comités permanents, comme suit: les bills de banques, d'assurances et concernant le commerce, au comité des Banques et du Commerce, les bills de chemins de fer, de canaux, de télégraphes, de ponts sur canaux et de ponts de chemins de fer, au comité des Chemins de fer, canaux et télégraphes; les autres bills, etc., etc.

Article 102

Le comité recommande que le présent article soit biffé.

Article 103 modifié

Nul comité ne doit mettre un bill privé à l'étude avant qu'un avis de la réunion de ce comité n'ait été affiché dans le couloir pendant une semaine, si le bill a pris naissance dans la Chambre des Communes *et exige un avis*, ni avant qu'un pareil avis ait été pareillement donné pendant vingt-quatre heures, si le bill a pris naissance au Sénat.

Article 104

Le comité recommande que le présent article soit biffé.

Article 101

Bills et pétitions renvoyés aux comités

101. Tout bill privé, lorsqu'il a été lu pour la deuxième fois, est renvoyé à l'un des comités permanents, comme suit: les bills de banques, d'assurances et concernant le commerce, au comité des Banques et du Commerce; les bills de chemins de fer, de canaux, de télégraphes, de ponts sur canaux et de ponts de chemins de fer, au comité des Chemins de fer, canaux et télégraphes; les autres bills au comité des Bills privés divers; et toutes les pétitions favorables ou hostiles à ces bills seront considérées comme renvoyées respectivement à ces comités. B. p. 584.

Il est suggéré d'insérer les mots "et aux compagnies de fiducie et de prêts" après le mot "commerce" à la cinquième ligne.

Cette modification a pour but de réparer une omission.

Article 102

Rapport de l'Examinateur des billes privés

102. Avant qu'un bill privé puisse être mis à l'étude par le comité auquel il a été renvoyé, un rapport doit d'abord avoir été présenté à ce comité par l'examinateur, déclarant qu'il a examiné le bill et qu'il a annoté en marge de chaque article toute déviation des dispositions contenues dans le bill-type; et, afin d'assurer l'uniformité, l'Examinateur revisera et certifiera chaque bill privé adopté par les comités, ainsi que les rapports sur ces bills, avant qu'ils soient présentés à la Chambre.

Il est recommandé d'abroger cet article, qui est inutile, vu qu'il n'est pas conforme à la méthode actuellement suivie; c'est au greffier en chef des bills privés qu'incombe présentement l'exécution des devoirs de cette nature.

Article 103

Avis de la réunion du comité

103 (1) Nul comité ne doit mettre un bill privé à l'étude avant qu'un avis de la réunion de ce comité n'ait été affiché dans le couloir pendant une semaine, si le bill a pris naissance dans la Chambre des Communes *et exige un avis,* ni avant qu'un pareil avis ait été pareillement donné pendant vingt-quatre heures, si le bill a pris naissance au Sénat.

Il est suggéré de biffer les mots "et exige un avis".

L'avis est requis dans tous les cas, à moins que la Chambre ne suspende ou ne modifie la règle dans un cas spécial.

Article 104

Adhésion des parties intéressées

104. Toutes personnes dont les intérêts ou les biens peuvent être compromis par un bill privé, doivent lorsqu'elles en sont requises, comparaître devant le comité auquel a été renvoyé le bill, au sujet de leur consentement, ou faire connaître ce consentement par un écrit dont le comité peut exiger la preuve. Et, dans tous les cas, le comité auquel est renvoyé un bill à l'effet de constituer une compagnie en corporation peut exiger la preuve que les personnes dont les noms figurent dans le bill comme composant la compagnie, ont l'âge de majorité, sont en mesure d'effectuer les objets projetés et ont consenti à être constituées en corporation.

Cet article est désuet et pourrait être aboli. Tous les comités de bills privés ont, de par leur ordre de renvoi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents et, de cette façon, peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires.

Article 106 modifié

Il est du devoir du comité auquel un bill privé peut être renvoyé par la Chambre, d'attirer particulièrement l'attention de la Chambre sur toute disposition insérée dans le le bill et non mentionnée dans l'avis ou la pétition en obtention de ce bill, tel que rapporté par le comité des Ordres permanents, «et tout bill privé ainsi rapporté ne figurera pas au Feuilleton pour être examiné par le comité plénier avant qu'un rapport n'ait été présenté par l'Examinateur quant à la suffisance de l'avis couvrant lesdites dispositions.»

Article 107 modifié

Le comité auquel est renvoyé un bill privé doit, dans tous les cas, faire sur ce bill un rapport à la Chambre.

Article 110 modifié

110. *Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé rapporte à la Chambre qu'il a effectué un changement important dans le préambule du bill, il doit donner dans son rapport les raisons pour lesquelles il a fait ce changement; et s'il rapporte que le préambule du bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision; et nul bill sur lequel il est fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, ne doit être placé au Feuilleton des ordres du jour à moins d'un ordre spécial de la Chambre.*

Article 111 modifié

Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles du bill à mesure qu'ils sont adoptés, ainsi qu'aux amendements qui sont présentés et aux clauses qui sont ajoutées en comité et un autre exemplaire du bill avec les amendements y insérés, s'il y a lieu, doit être préparé par le secrétaire du comité, qui signe le bill en toutes lettres, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles adoptés par le comité, ainsi qu'aux amendements qui y sont faits, puis le garde par devers lui ou l'annexe au rapport du comité.

Article 106

Dispositions non prévues par l'avis

106. Il est du devoir du comité auquel un bill privé peut être renvoyé par la Chambre, d'attirer particulièrement l'attention de la Chambre sur toute disposition insérée dans le bill et non mentionnée dans l'avis ou la pétition en obtention de ce bill, tel que rapporté par le comité des Ordres permanents.

Il est suggéré de modifier cette règle en insérant après le mot "rapporté", à la dernière ligne, les mots "par l'Examinateur des pétitions ou" et en ajoutant ce qui suit à la fin de l'article:

"et tout bill privé ainsi rapporté ne figurera pas au Feuilleton pour être examiné par le comité plénier avant qu'un rapport n'ait été présenté par l'Examinateur quant à la suffisance de l'avis couvrant lesdites dispositions."

L'amendement projeté vise à donner suite au rapport spécial du comité. L'objet de cette règle est d'empêcher l'adoption de dispositions spéciales dans un bill sans donner l'avis coutumier au public; mais en l'absence de pareille disposition visée par l'amendement projeté, la Chambre ne prend aucune décision à l'endroit desdits bills et le rapport du comité est inopérant.

Article 107

Rapport sur tous les bills

107. Le comité auquel est renvoyé un bill privé doit, dans tous les cas, faire sur ce bill un rapport à la Chambre; et lorsqu'une modification importante est faite au préambule du bill, la modification et les raisons de cette modification doivent être mentionnées dans le rapport.

Il est suggéré de reporter à l'article 110 tous les mots après le mot "Chambre" à la deuxième ligne.

Article 110

Si le préambule n'est pas prouvé

110. Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé rapporte à la Chambre que le préambule de ce bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision; et nul bill sur lequel il est fait pareil rapport ne doit être inscrit au Feuilleton des ordres du jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

Il est recommandé que la dernière partie de l'article 107 soit incorporé au présent article.

Article 111

Le président signe les bills et les amendements

111. Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill sur lequel les amendements sont lisiblement écrits, et il signe aussi de ses initiales les différents amendements adoptés et les clauses ajoutées en comité; et un autre exemplaire du bill, avec les amendements écrits en leur lieu, doit être préparé par le secrétaire du comité et gardé par devers lui ou annexé au rapport.

Il est proposé de changer la phraséologie de cet article de manière à définir plus clairement la procédure, ainsi qu'il suit:

ARTICLE 113 MODIFIÉ

Les bills privés amendés par un comité peuvent être réimprimés par ordre de ce comité ou après avoir été rapportés, et avant d'être mis à l'étude par un comité de la Chambre entière, peuvent être réimprimés en tout ou en partie selon l'ordre du greffier de la Chambre et le coût de cette réimpression, dans l'un et l'autre cas, peut être ajouté au coût de la première impression et doit être payé par les promoteurs du bill.

ARTICLE 116 MODIFIÉ

"Il est tenu dans la salle du comité des bills privés un registre appelé «Registre des bills privés" dans lequel sont inscrits le nom, la qualité et le domicile des personnes qui demandent l'adoption d'un bill privé,» etc.

ARTICLE 117 MODIFIÉ

Les listes de tous les bills privés qui ont été renvoyées à tout comité seront préparées chaque jour par le greffier en chef des bills privés, avec indication du comité auquel chaque bill a été renvoyé ainsi que de la date à laquelle ou après laquelle le bill peut être mis à l'étude par tel comité, et ces listes doivent être affichées dans le couloir.

2. Le greffier en chef des bills privés préparera de temps à autre une liste des séances de comité ainsi qu'il a été convenu, avec indication du jour et de l'heure de chaque séance, et de la salle dans laquelle elle doit avoir lieu, cette liste devant être annexée chaque jour aux procès-verbaux et une liste des séances de comité qui doivent avoir lieu chaque jour sera affichée dans le couloir le jour précédant celui où la séance doit avoir lieu.

Nouvel article 111

Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles du bill à mesure qu'ils sont adoptés, ainsi qu'aux amendements qui sont présentés et aux clauses qui sont ajoutées en comité; et un autre exemplaire du bill avec les amendements y insérés, s'il y a lieu, doit être préparé par le secrétaire du comité, qui signe le bill en toutes lettres, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles adoptés par le comité, ainsi qu'aux amendements qui y sont faits, puis le garde par devers lui ou l'annexe au rapport du comité.

Article 113

Réimpression des bills modifiés

113. Les bills privés amendés par un comité permanent ou par un comité spécial peuvent, après avoir été rapportés et avant d'être mis à l'étude par un comité de la Chambre entière, être réimprimés en tout ou en partie selon l'ordre du greffier de la Chambre, et le coût de cette réimpression doit être ajouté au coût de la première impression et doit être payé par les promoteurs du bill.

Il est recommandé que cet article soit amendé de manière à permettre la réimpression, par ordre du comité avant la présentation du rapport, des bills qui ont été sensiblement modifiés en comité. L'article se lisait alors comme suit:

Article 116

Registre

116. Il est tenu un registre appelé "Registre des bills privés", dans lequel sont inscrits par un commis désigné par le greffier de la Chambre et appelé "Préposé au registre des bills privés", le nom, la qualité et le domicile des personnes (ou de leur agent) qui demandent...

Il est proposé d'amender cet partie de l'article en biffant les mots "par un commis désigné par le greffier de la Chambre" et appelé "Préposé au registre des bills privés".

L'article sera alors rédigé comme suit:

Il est tenu dans la salle du comité des bills privés un registre appelé "Registre des bills privés" dans lequel sont inscrits le nom, la qualité et le domicile des personnes qui demandent l'adoption d'un bill privé, etc.

Les circonstances ont changé depuis que cet article fut adopté en premier lieu, et la tenue d'un registre des bills privés constitue maintenant l'un des devoirs officiels de la charge qui relève de la surveillance du greffier en chef des bills privés.

Article 117

Listes des bills privés et des pétitions

117. Le greffier de la Chambre fait préparer chaque jour, par le secrétaire de chaque comité auquel ils ont été renvoyés, une liste de tous les bills privés et de toutes les pétitions en obtention de pareils bills qui doivent être mis à l'étude par ce comité, avec indication de l'heure de la séance du comité et de la salle dans laquelle elle doit avoir lieu; et ces listes doivent être affichées dans le couloir. B. p. 606.

Il est proposé de modifier cet article afin de le rendre conforme à la procédure actuelle.

Article 118 (paragraphe 3 à ajouter)

«*(3) Personne ne peut être enregistré à titre d'agent parlementaire, au cours d'une session à moins d'avoir payé un honoraire de vingt-cinq dollars pour la session courante et d'être actuellement engagé à promouvoir ou à opposer tout bill privé ou pétition devant la Chambre au cours de la session.*

Article 118

Agents parlementaires

118. (1) Personne n'agira en qualité d'agent parlementaire dirigeant des procédures devant la Chambre des communes ou des comités, sans l'assentiment et l'autorisation expresse de l'Orateur, et tout agent ainsi autorisé est personnellement responsable envers la Chambre et envers l'Orateur de l'observance des règles, ordres et usages du Parlement, et des règles prescrites par l'Orateur, ainsi que du paiement de tous les honoraires et frais qu'il appartient.

(2) Le préposé au registre des bills privés tiendra une liste de ces agents et il en sera déposé une copie au bureau du greffier de la Chambre.

Contrôle des agents

119. Tout agent parlementaire qui violera sciemment les règles et usages du Parlement ou les règles qui seront établies par l'Orateur, ou qui, délibérément, se conduira d'une façon inconvenante au cours des procédures devant le Parlement, s'expose à perdre, soit temporairement soit d'une manière absolue, à la discrétion de l'Orateur, la faculté d'exercer en qualité d'agent parlementaire; mais sur la demande de l'agent, l'Orateur donnera par écrit les motifs de sa décision.

Dans tous les grands parlements de l'univers, la nomination d'avocats à titre d'agents parlementaires est considérée comme une question très sérieuse. Les membres du barreau peuvent être accrédités auprès de tous les tribunaux du pays et n'avoir pas même le droit de paraître devant le Parlement. En Grande-Bretagne ils ont adopté seize articles spéciaux que l'on pourra trouver aux pages 691, 692 et 693 de la 13e édition de May. Les qualités requises, les devoirs et les responsabilités des agents parlementaires y sont clairement définis. Le temps n'est pas encore arrivé pour nous d'avoir des règlements aussi sévères, mais il y a deux articles que votre comité désire suggérer; premièrement, que ces agents paient des honoraires de vingt-cinq dollars en recevant leur certificat de l'Orateur, et, deuxièmement, qu'ils ne soient pas nommés à moins qu'ils aient quelque affaire devant la Chambre.

CONCLUSION

Si les changements proposés sont adoptés par la Chambre, il deviendra nécessaire de renuméroter et réimprimer les règles. Votre comité recommande que le présent rapport ne soit mis en force qu'à la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis,

RODOLPHE LEMIEUX,
Président.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Ile du Prince-Edouard

145	Belfast—Réparations au quai..	2,800 00
	Charlottetown—Reconstruction du quai du chemin de fer..	75,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00
	Port Miminigash—Reconstruction du brise-lames..	6,000 00
	Port Naufrage—Réparations au brise-lames et au pont..	1,000 00
	New London—Améliorations au port..	15,700 00
	Pinette—Réparations au quai..	1,500 00
	Summerside—Réparations et améliorations au quai..	63,000 00
	Southport—Réparations au quai..	1,500 00
	Tignish—Réparations aux travaux du port..	6,300 00
	West Point—Réparations au quai..	6,800 00

Nouveau-Brunswick

146	Baie-du-Vin—Réparations au quai..	5,000 00
	Buctouche—Réparations au quai..	1,200 00
	Burn (baie Belle-Isle)—Améliorations au quai..	850 00
	Burton—Réparations au quai..	1,000 00
	Burton Court House—Réparations au quai..	1,200 00
	Cap Bald—Réparations au brise-lames..	5,000 00
	Caraquet (quai Young)—Protection au quai et réparations	21,000 00
	Caraquet—Réparations aux piliers contre la glace..	1,050 00
	Port Grand (Ingall's Head)—Brise-lames..	10,500 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	45,000 00
	Lower Caraquet—Réparations au quai..	5,900 00
	McDonald's Point—Réparations au quai..	1,200 00
	Mills Point—Quai élargi et réparé..	9,200 00
	Miscou—Réparations au quai..	700 00
	Mispec—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	Neguac—Réparations au quai..	1,200 00
	Pointe-au-Chêne—Réparations au quai..	4,000 00
	Petit Rocher—Réparations au brise-lames..	3,500 00
	Port Elgin—Quai..	2,000 00
	Cap Richibucto—Réparations au brise-lames et à la jetée..	3,000 00
	Scotchtown—Réparations au quai..	1,100 00
	Anse au phoque—Réparations au brise-lames..	800 00
	Shediac—Réparations au quai..	4,900 00
	Shippigan—Réparations au quai..	3,500 00
	Goulet Shippigan—Réparations au brise-lames et parapets..	8,000 00
	St. Andrews—Réparations au quai..	5,000 00
	White Head—Réparations au quai..	2,300 00
	White's Cove—Réparations au quai..	4,500 00

Québec

	Anse à Beaufils—Reconstruction et réparations de jetées.. ..	2,200 00
	Anse-aux-Gascons—Améliorations et réparations au quai..	5,000 00
	Bagotville—Réparations au quai..	6,500 00
	Barachois de Malbaie—Réparations au brise-lames..	5,200 00
	Rivière Batiscan—Dragage..	12,000 00
	Village Belœil—Reconstruction du quai..	4,600 00
	Bonaventure—Réparations au quai..	2,250 00
	Cap-à-l'Aigle—Réparations au quai..	16,700 00
	Cap-de-la-Madeleine—Quai agrandi..	75,000 00
	Champlain—Réparations au quai..	1,700 00
	Chandler—Reconstruction et extension du quai..	8,500 00
	Bassin de Chicoutimi—Réparations au quai..	4,200 00
	Dolbeau (Grosse Roche)—Réparations au quai..	1,425 00
	Douglastown—Réparations au quai et au hangar..	1,000 00
	East Templeton—Réparations au quai..	1,150 00
	Fabre—Réparations au quai..	1,170 00
	Pointe-au-Père—Réparations et améliorations au quai.. ..	12,000 00
	Fort-William—Réparations au quai..	1,050 00
	Garthby—Réparations au quai..	1,300 00
	Grande-Rivière—Reconstruction du quai..	16,100 00
	Grindstone, (M.I.)—Réparations et améliorations au quai..	39,200 00
	Grosse-Ile—Réparations au quai..	9,900 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	75,000 00
	House Harbour—Réparations au quai..	1,500 00
	Ile-aux-Coudres (Nord)—Réparations au quai..	3,600 00
	Ile Perrot-Sud—Reconstruction du quai..	1,350 00
	L'Anse à Valleau—Jetée de dérivation..	1,000 00
	L'Islet—Réparations au quai..	1,350 00
	Magog—Réparations au quai..	1,250 00
	Malbaie—Réparations au quai..	4,500 00
	Matane—Réparations au brise-lames..	4,000 00
	Nicolet—Jetée réparée..	3,000 00
147	Norton Creek—Dragage..	3,750 00
	Nouvelle Rivière—Brise-lames..	3,250 00
	Paspébiac—Réparations au quai..	3,200 00
	Pointe-au-Pic (Murray Bay)—Réparations au quai..	4,350 00
	Rimouski—Réparations et améliorations au quai..	10,000 00
	Rivière-au-Renard—Améliorations au quai..	11,500 00
	Ste-Anne de Beaupré—Reconstruction du quai..	16,700 00
	Ste-Anne de Bellevue—Reconstruction du quai..	3,700 00
	Ste-Anne de Chicoutimi—Réparations au quai..	3,100 00
	St-Charles—Réparations au quai..	1,700 00
	St-Fulgence—Réparations au quai..	1,560 00
	St-Gédéon (Lac St-Jean)—Reconstruction du quai..	12,500 00
	St-Hilaire—Reconstruction du quai..	2,700 00
	St-Ignace-de-Lyola—Réparations au quai et aux approches..	6,100 00
	St-Irénée—Réparations au quai..	1,000 00
	St-Jean, Port-Joli—Réparations au quai..	2,700 00
	St-Laurent d'Orléans—Réparations au quai..	1,900 00
	Rivière St-Louis—Dragage..	46,200 00
	Ste-Monique, (Lac St-Jean)—Réparations au quai..	1,700 00
	St-Ours—Réparations au quai..	1,600 00
	Ste-Pétronille (I.O.)—Réparations et améliorations au quai.	4,000 00
	St-Siméon-de-Bonaventure—Travaux de protection..	2,600 00

St-Sulpice—Améliorations et réparations aux approches..	1,300 00
Sillery (Pointe-Pizeau)—Réparations au quai..	1,500 00
Sorel—Améliorations au port..	46,100 00
Tadoussac (Anse Tadoussac)—Réparations au quai..	4,300 00
Tadoussac (Anse à l'Eau)—Réparations au quai..	4,500 00
Trois-Pistoles—Réparations au quai..	2,425 00
Trois-Rivières—Réparations au docks de charbon..	3,750 00
Valleyfield—Dragage..	50,000 00
Varennes—Dragage..	49,000 00
Yamaska—Réparations au quai..	2,750 00

Ontario

	Bayfield—Réparations aux jetées..	1,000 00
	Bruce Mines—Réparations au quai..	1,500 00
	Chatham—Réparations au mur de soutènement..	1,800 00
	Dyer's Bay—Réparations au quai..	1,500 00
	Goderich—Améliorations au port	93,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	50,000 00
	Holland River—Réparations au quai..	2,600 00
	Honey Harbour—Dragage..	7,000 00
	Kenora—Réparations au quai..	1,450 00
	Kincardine—Jetées réparées..	28,000 00
	Kincardine—Jetées réparées..	24,000 00
	Kingston, C.M.R.—Réparations aux quais et aux hangars servant d'abri aux canots..	1,600 00
	Meaford—Pour défrayer la construction d'un mur de soutènement..	10,000 00
	Midland—Dragage..	125,000 00
	Mitchell's Bay—Dragage..	6,500 00
	North Bay—Réparations au quai..	1,000 00
	Ottawa—Quai..	25,000 00
	Owen Sound—Réparations au mur..	3,000 00
	Pelee Island—Réparations au jetées..	5,000 00
148	Port Burwell—Réparations et amélioration au port..	120,000 00
	Port Findlay—Réparations au quai..	1,050 00
	Port Maitland—Réparations à la jetée et aux trav. de pilotis.	27,000 00
	Port Stanley—Améliorations et réparations au port..	61,000 00
	Prescott—Dragage..	13,500 00
	Providence Bay—Dragage..	5,900 00
	Rondeau—Dragage..	32,000 00
	Rondeau—Réparations à la jetée..	9,050 00
	Rossport—Réparations au quai..	1,000 00
	Sarnia—Dragage..	169,000 00
	Rivière Saugeen—Rép. aux ouv. const. dans le port..	10,000 00
	Sault Ste-Marie—Réparations au quai..	1,900 00
	Sault Ste-Marie—Améliorations au port..	136,000 00
	Southampton—Réparations au brise-lames..	3,400 00
	Stanley Island—Reconstruction du quai..	2,500 00
	Thessalon—Réparations et améliorations au quai..	1,900 00
	Toronto—Dragage..	31,000 00
	Wendover—Réparations au quai..	4,000 00
	Windsor—Réparations au quai..	2,000 00

Manitoba

149	Rivière Assiniboine—Reconstruction de la culée..	3,000 00
	Gimli—Réparations à la jetée..	5,400 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00
	Hecla—Réparations à la jetée..	2,000 00
	Rivière Rouge (embouchure)—Réparations aux jetées.. ..	2,000 00

Saskatchewan et Alberta

150	Fort Résolution—Quai..	18,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le Bill No 67 (O2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Bennett.

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

HAVRES ET RIVIÈRES

Colombie-Britannique

151	Alberni—Réparations au quai..	1,100 00
	Argenta—Réparations au quai..	1,050 00
	Banfield (ouest)—Agrandissement et réparations au radeau.	1.200 00
	Bold Point—Renouvellement du radeau et des approchements.	3,400 00
	Churchouse—Réparations au radeau et aux approches.. ..	900 00
	Rivière Columbia (en aval de Burton) Travaux de protection.	4,800 00
	Fauquiers—Réparations au quai..	2,200 00
	Rivière Fraser—Améliorations..	150,000 00
	Rivière Fraser (en bas)—Emploi d'un déblayeur..	30,000 00
	Gabriola Island (Centre)—Réparations au quai..	2,600 00
	Gibson's Landing—Réparations au quai..	3,200 00
	Grantham's Landing—Réparations au quai..	1,050 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	65,000 00
	Heriot Bay—Réparations au quai..	1,200 00
	Maples—Réparations au quai..	1,200 00
	Nanaïmo—Améliorations au quai et au radeau..	2,000 00

	New Westminster—Réparations au quai	1,500 00
	New Massett—Réparations au quai	2,300 00
	Penticton—Reconstruction du quai	3,000 00
	Port Clemens—Réparations au quai	3,000 00
	Quatsino—Réparations au quai	1,500 00
	Sandspit—Réparations au quai	2,600 00
	Sidney—Entretien de la cale de ponton	2,500 00
	Sturdies Bay—Réparations au quai	5,500 00
	Summerland—Réparations au quai	1,600 00
	Sunshine Bay—Réparations au quai	800 00
	Tofino—Réparations au quai	2,900 00
	Ucluelet East—Renouvellement du radeau et des approches.	1,400 00
	Yukon	
152	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations	5,000 00
	En général	
153	Ports et rivières en général	30,000 00
	DRAGAGE	
154	Dragage—Provinces maritimes	540,000 00
	Dragage—Ontario et Québec	600,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta	90,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique	375,000 00
	CHEMINS ET PONTS	
155	Routes et ponts du Dominion en général	7,100 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords	10,000 00
	Shellmouth, Man.—Réparations au pont sur la rivière Assiniboine	2,700 00
	LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	
	Nouvelle-Ecosse	
156	Lignes de télégraphe et de téléphone du Cap-Breton—Réparations et améliorations en général	9,800 00
	Ligne télégraphique de Little Narrows à Ottawa	515 00
	Québec	
157	Service téléphonique des Iles-de-la-Madeleine—Réparations et améliorations générales	2,000 00
	Côte-Nord, fleuve St-Laurent, est de Bersimis—Améliorations au circuit télégraphique de la presqu'île de Manicouagan	1,200 00
	Alberta et Saskatchewan	
158	Lignes télégraphiques et téléphoniques d'Alberta et de Saskatchewan—Réparations et améliorations générales.	17,300 00
	Réseau télégraphique Battleford-Ile-la-Crosse—Améliorations et réparations en général	4,000 00
	Colombie-Britannique	
159	Réseau de télégraphe et de téléphone de la terre ferme—Réparations et améliorations en général	16,800 00
	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations en général	8,100 00
	District de l'Ile de Vancouver—Réparations et améliorations en général	5,500 00
	District de l'île de Vancouver—Achat de câble	10,000 00

Divers

160	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense casuelle du service extérieur..	23,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	75,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	470,000 00
	Fonctionnement, entretien de bateau servant à l'inspection.	16,000 00
	Entretien et fonctionnement de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	100,000 00
	Monument à sir Wilfrid Laurier..	25,000 00
	Galerie nationale du Canada..	100,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	35,000 00
	Compensation de commisération à Napoléon Bellemare, aîné, père de Napoléon Bellemare, fils, qui s'est noyé en devoir à Caughnawaga, Qué., le 21 septembre 1925..	1,200 00
	Gratification à Adrien Philion qui s'est blessé grièvement en 1923 en travaillant aux fondations de l'édifice des Douanes, à Ottawa..	1,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	30,000 00
	Relevés et inspections..	120,000 00
	Pour couvrir le solde de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00
	Pose d'une plaque à la mémoire du Dr Alphéus Todd, ancien bibliothécaire du Parlement..	1,000 00

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

354	Perception du revenu des Travaux publics..	4,000 00

Bassins de radoub

355	Bassin de radoub Champlain..	82,000 00
	Bassin de radoub Lorne..	46,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt..	19,000 00
	Nouveau bassin d'Esquimalt..	58,100 00

Ports et rivières, travaux

356	Pont du chenal Burlington..	7,500 00
	Barrage de la rivière des Français..	4,000 00
	Kingston—Quais et ponts..	10,700 00
	Rivière Montréal—Barrage à Latchford..	3,400 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage..	2,930 00
	Rapides Saint-André—Ecluse et barrage..	20,000 00
	Selkirk—Cale à réparations..	3,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

	Ile du Prince-Edouard et terre ferme..	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent, et les provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles..	218,000 00

357	Alberta et Saskatchewan	114,000 00
	Colombie-Britannique—Terre ferme	98,000 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	129,200 00
	Colombie-Britannique—District du nord	92,600 00
	Réseau principal du Yukon	134,400 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	10,000 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

ÉDIFICES PUBLICS

130	Ottawa—Nouvel édifice public	500 000 00
	Ottawa—Edifice du Parlement	175,000 00
	Ottawa—Expropriation des propriétés situées entre les rues Sparks et Wellington, à l'est de la rue Elgin	600,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

131	Esquimalt, C.-B.—Cale sèche en voie de construction	170,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port	175,000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—Pour terminer les travaux	70,000 00
	Sorel—Améliorations dans le port	200,000 00
	Port de St-Jean—Améliorations	185,000 00
	Port de Toronto—Améliorations	15,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Travaux publics—	
	Traitements	636,017 50
	Dépenses contingentes	75,000 00

VII—AGRICULTURE

39	Industrie laitière, y compris l'octroiement de $5,000 au Conseil national de l'Industrie laitière	242,000 00

IX—MINISTERE DE LA SANTE

62	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, le miel et les produits de l'érable, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés	120,800 00
63	Pollution des eaux intérieures	9,000 00
64	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux	190,000 00
65	Quarantaine—Traitements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck: la lèpre en général et la Loi concernant l'hygiène dans les travaux publics	200,000 00
67	Laboratoire d'hygiène	5,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

9 Santé—	
Appointements..	174,425 00
Dépenses contingentes, y compris celles encourues par les membres du Conseil fédéral de la Santé ou par les substituts des officiers en chef des services provinciaux de santé, ainsi que la somme de $179,90 en raison du voyage effectué par le Dr H. Orr, d'Edmonton, Alberta, à destination d'Ottawa, à titre de substitut, au mois de juillet 1926..	60,000 00
25 Chemins de fer et Canaux—	
Traitements, y compris celui de E.-E. Pelletier, messager du ministre, à $1,600 par année, qui aura droit à tous les privilèges découlant de la loi des Pensions de retraite du Service public (1924), comme s'il avait fait connaître son choix en conformité des dispositions de la partie IV de ladite loi, en vue de devenir fonctionnaire contributaire..	248,490 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 179 (G4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Pettit."

Bill No 180 (H4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Devlin."

Bill No 181 (I4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Wilson."

Bill No 182 (J4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Ray Ennis."

Bill No 183 (K4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Della Laurel Cox."

Bill No 184 (L4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Glucksberg."

Bill No 185 (M4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Richard Minler."

Bill No 186 (N4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Leslie MacLellan."

Bill No 187 (O4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Brown."

Bill No 188 (P4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Emily Cantrell."

Bill No 189 (Q4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Walker."

Bill No 190 (R4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Walter Wood."

Bill No 191 (S4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Robinson."

Bill No 192 (T4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Homera Emilie Hodgson."

Bill No 193 (U4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Elester Scarr."

Bill No 194 (V4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Lorne Johnston."

Bill No 195 (W4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva O'Neill."

Bill No 196 (X4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Beatrice Nash."

Bill No 197 (Y4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Emily Blue."

Bill No 198 (Z4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cherie Amy Aston."

Bill No 199 (A5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Gertrude LeFèvre."

Bill No 200 (B5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Mary Pitcher."

Bill No 201 (C5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Mutch."

Bill No 202 (D5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Henrietta Cartwright."

Bill No 203 (E5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Ross File."

Bill No 204 (F5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Mantle."

Bill No 205 (G5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma May Ryan."

Bill No 206 (H5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Martha Hammond."

Bill No 207 (I5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Mae Francis."

Bill No 208 (J5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold James Hubbard."

Bill No 209 (K5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Indiaetta Muriel Taylor."

Bill No 210 (L5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Dillabough."

Bill No 211 (M5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Alfred McCabe."

Bill No 212 (N5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Jones."

Bill No 213 (O5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Manford York."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Helen Pettit, Hugh Devlin, Charles Wilson, Josephine Ray Ennis, Della Laurel Cox, Rose Glucksberg, Murray Richard Minler, John Leslie MacLennan, Matilda Emily Cantrell, Mary Ellen Walker, Edwin Walter Wood, Harriett Robinson, Homera Emilie Hodgson, Paul Elester Scarr, Ronald Lorne Johnston, Eva O'Neill, Mabel Beatrice Nash, Isabella Emily Blue, Cherie Amy Aston, Ida Gertrude LeFèvre, Inez Mary Pitcher, Charles Murray Mutch, Estelle Henrietta Cartwright, Ronald Ross File, Grace Mantle, Emma May Ryan, Muriel Martha Hammond, Anna May Francis, Harold James Hubbard, Indiaetta Muriel Taylor, William Arthur Dillabough, James Alfred McCabe, Frederick George Jones et Manford York respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont servi de preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 11.10 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 23 MARS 1927

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 22 courant et constate que toutes les dispositions de la règle 75 ont été observées. Ladite pétition est alors lue et reçue et est comme suit:—

De R. Vaudrim et autres, de la province du Manitoba, demandant que le maître de poste actuel de Ericksdale, Manitoba, conserve son poste.—M. *Beaubien.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 22 courant, et constate que le délai pour recevoir les pétitions pour bills étant expirée, elle ne peut-être reçue:—

De Arthur J. Evans, du township de Esquesing, province de l'Ontario, demandant une loi de divorce d'avec Mabel Evans, du township de Esquesing, province de l'Ontario.—M. *Harris.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Dorothy Warren Gorrie, de Montréal, Québec, épouse de Ernest Leighton Gorrie.

De Joseph Azarie Handfield, de Montréal, Québec, époux de Pauline Fréchette Handfield.

De Dorothy Ruth Hoffman (née Lumby), de Preston, Ontario, épouse de Peter Richard Hoffman.

De Edith Hutchinson, de Peterborough, Ontario, épouse de William Hutchinson.

De May Alice Moorhouse (née Tribe), de Toronto, Ontario, épouse de Philip Chester Moorhouse.

De Henry Raymond Mugridge, de Chatham, Ontario, époux de Amanda Margaret Mugridge.

De Zelpha Root (née Harper), de Toronto, Ontario, épouse de Bertram Cecil Root.

De Rubin Sanderovitch (ou Sanders), de Montréal, Québec, époux de Annie Sanderovitch (née Bouchard).

De George James White, de Haileybury, Ontario, époux de Maud Elizabeth White (née Kirk).

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer le procès-verbal de ses séances ainsi que les dépositions, de jour en jour, pour l'utilité des membres du comité et ceux de la Chambre, et que la règle 74 soit suspendue à ce sujet.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 71, Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill No 73, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 77, Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Bill No 113, Loi concernant le ministère du Revenu national.

Bill No 121, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 61, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 32. Retrancher les mots "le montant représentant".

2. Page 1, ligne 33. Retrancher les mots "de ladite terre et desdites améliorations".

Ledit alinéa, tel qu'amendé, est alors agréé.

L'alinéa (*e*) est lu, et il est proposé de l'amender comme suit:

3. Page 2, ligne 15. Après le mot "article" retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'alinéa, et les remplacer par les suivants: "et si un demandeur n'est pas satisfait de la décision de la Commission, il peut, dans le délai que prescrivent les règlements établis par le gouverneur en son conseil, interjeter appel à la cour de l'Echiquier du Canada, et la décision de cette cour est définitive."

4. Page 3, ligne 1. Retrancher l'alinéa (*h*) et le remplacer par le suivant:

"(*h*) La Commission peut, moyennant l'approbation du gouverneur en son conseil, établir les règlements pouvant être nécessaires aux fins du présent article."

5. Page 3, ligne 5. Après l'alinéa (*h*) insérer comme alinéa (*i*) "Le gouverneur en son conseil peut établir les règlements qu'il juge utiles pour la procédure dans les appels interjetés à la cour de l'Echiquier en vertu du présent article, et il peut, par ces règlements, apporter modification ou soustraction aux dispositions relatives à la procédure contenues dans la *Loi de la cour de l'Echiquier* ou dans les règles de pratique de cette cour. Tous ces règlements établis doivent être publiés sans retard dans la *Gazette du Canada.*"

6. Page 3, ligne 6. L'alinéa (*i*) devient (*j*).

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Lettre du greffier de la ville renfermant une résolution adoptée par le conseil de la cité d'Ottawa concernant le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, actuellement devant la Chambre des Communes du Canada.

M. Young (Saskatoon) pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les Bills Nos 124 à 138, les deux inclusivement concernant des lignes d'embranchement des Chemins de fer nationaux du Canada et il a été convenu de les rapporter avec des amendements.

Sur motion de M. Harris, ordonné,—Que la pétition de Arthur J. Evans, du township de Esquesing, province de l'Ontario, fermier, demandant une loi de divorce d'avec Mabel Evans, du township de Esquesing, province de l'Ontario, et le rapport du préposé aux pétitions la concernant soient référés au comité des Ordres Permanents conformément aux dispositions de la règle 88.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927: —Relevé des noms et adresses de toutes les halles aux bestiaux du Canada, de leurs propriétaires, des membres de ces halles, des firmes représentées par ces membres, et le coût de chaque adhésion.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927—Etat montrant:—

1. Combien au total a coûté l'entrepôt des oignons à Leamington, Ontario.
2. Comment fonctionne l'entrepôt.
3. Qui en a charge.
4. Quels salaires on paye aux employés, et quels sont leurs noms et salaires respectifs.
5. Si on s'est récemment plaint au département que les oignons sont importés de l'étranger alors qu'il y en a en magasin à Leamington.
6. Quelle quantité d'oignons est actuellement en magasin à l'entrepôt fédéral de Leamington, Ontario.
7. Pourquoi on a construit l'entrepôt d'oignons à Leamington.
8. Quelle politique de protection des producteurs d'oignons le gouvernement croit-il être la plus favorable à ces producteurs, une politique qui protège les récoltes contre la gelée après la moisson pendant que les oignons de l'extérieur sont en consommation sur le marché domestique, ou une politique qui empêche la concurrence étrangère d'exploiter nos marchés et de forcer nos producteurs de se tenir à couvert et d'attendre le temps voulu de disposer de leurs récoltes pendant que des excédants inférieurs inondent le marché.
9. Combien de tonnes d'oignons on a cultivés au Canada en 1925-1926.
10. Combien de tonnes d'oignons on a produits dans le comté d'Essex en 1925-1926.
11. Combien de tonnes d'oignons on a consommés au Canada en 1925-1926.
12. Combien de tonnes d'oignons on a importés au Canada en 1925-1926, et de quels pays venaient ces importations.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1927—Etat donnant:—

1. Combien de fermes sont hypothéquées en Saskatchewan.
2. Combien portent une première hypothèque.
3. Combien portent une seconde, troisième ou quatrième hypothèques.

4. Quelle est la dette hypothécaire totale des fermes de la Saskatchewan.

5. Combien de cultivateurs de la Saskatchewan ont reçu la répartition de l'impôt fédéral du revenu, pour l'année dernière.

6. Quel est le total de chacune des dettes fédérale, provinciale, urbaine et rurale, en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba.

7. Combien de fermes dans chacune des trois provinces susdites doivent des emprunts fédéraux de graines et de secours, et quel est le total de chacun de ces emprunts dans les trois provinces respectivement.

8. Combien d'argent est placé sur les instruments aratoires en Saskatchewan.

9. Combien les fermiers doivent sur ces instruments aratoires en Saskatchewan.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1926.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une convention entre le Gouvernement du Canada et la Compagnie de téléphone Bell du Canada pour service de téléphone; aussi correspondance s'y rapportant.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 179 (G4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Pettit."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 180 (H4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Devlin."—M. *Pettit*.

Bill No 181 (I4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Wilson."—M. *Kaiser*.

Bill No 182 (J4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Ray Ennis."—M. *Ladner*.

Bill No 183 (K4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Della Laurel Cox."—M. *Kaiser*.

Bill No 184 (L4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Glucksberg."—M. *Heaps*.

Bil No 185 (M4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Richard Minler."—M. *Speakman*.

Bill No 186 (N4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Leslie MacLellan."—M. *Casselman*.

Bill No 187 (O4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Brown."—M. *Geary*.

Bill No 188 (P4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Emily Cantrell."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 189 (Q4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Walker."—M. *Hocken*.

Bill No 190 (R4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Walter Wood."—M. *Matthews*.

Bill No 191 (S4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Robinson."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 192 (T4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Homera Emilie Hodgson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 193 (U4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Elester Scarr."—M. *Leichkovich*.

Bill No 194 (V4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Lorne Johnston."—M. *Goodison*.

Bill No 195 (W4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva O'Neill."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 196 (X4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Beatrice Nash."—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 197 (Y4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Emily Blue."—M. *McGregor*.

Bill No 198 (Z4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cherie Amy Aston."—M. *Preston*.

Bill No 199 (A5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Gertrude LeFèvre."—M. *Spence* (Parkdale).

Bill No 200 (B5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Mary Pitcher."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 201 (C5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Mutch."—M. *Arthurs*.

Bill No 202 (D5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Henrietta Cartwright."—M. *Casselman*.

Bill No 203 (E5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Ross File."—M. *Lennox*.

Bill No 204 (F5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Mantle."—M *Church*.

Bill No 205 (G5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma May Ryan."—M. *Arthurs*.

Bill No 206 (H5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Martha Hammond."—M. *Ryckman*.

Bill No 207 (I5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Mae Francis."—M. *Tummon*.

Bill No 208 (J5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold James Hubbard."—M. *Spence* (Parkdale).

Bill No 209 (K5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Indiaetta Muriel Taylor."—M. *Lennox*.

Bill No 210 (L5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Dillabough."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 211 (M5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Alfred McCabe."—M. *Casselman*.

Bill No 212 (N5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Jones."—M. *Church*.

Bill No 213 (O5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Manford York."—M. *Harris*.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Noms des messagers de la Chambre des Communes qui ont été employés pendant la session de 1911 et qui n'ont pas été réengagés pour la session de 1912.
2. Noms des messagers de la Chambre des Communes qui ont été employés pendant les deux sessions de 1911 et de 1912.
3. Noms des messagers de la Chambre des Communes qui ont été employés pendant la session de 1912, et qui n'avaient pas été employés pendant la session de 1911.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Noms des femmes de peine que la Chambre des Communes a employées pendant la session de 1911, et qui n'ont pas été réengagées pour la session de 1912.
2. Noms des femmes de peine que la Chambre des Communes a employées pendant les sessions de 1911 et de 1912.

3. Noms des femmes de peine que la Chambre des Communes a employées pendant la session de 1912 et qui n'avaient pas été employées à la session de 1911.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Edwards (Frontenac)—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances de toute nature échangées entre le gouvernement, un de ses ministres ou fonctionnaires, et l'Armée du Salut ou un de ses officiers, dans les trois dernières années au sujet du travail d'immigration dirigé ou assuré par l'Armée du Salut.

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre les habitants de Revelstoke et du voisinage ou des fonctionnaires fédéraux de la région, et le ministre de l'Intérieur ou un fonctionnaire du département, sur l'abolition du poste de surintendant du parc national de Revelstoke.

Par M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, correspondances, requêtes et autres papiers afférant au changement proposé du bureau de poste de Charleston, comté de Leeds, Ontario, ou à la destitution projetée du maître de poste de l'endroit.

Par M. Grimmer—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangés entre le ministre des Postes, un fonctionnaire des Postes et des tiers au sujet de la destitution de George Chalmers, maître de poste à Rivière-Charlo, Nouveau-Brunswick; de la nomination d'un successeur. Aussi copie des accusations portées contre M. Chalmers, de la preuve entendue à l'enquête à ce sujet, s'il en est.

Par M. Prévost—Ordre de la Chambre—Relevé des

1. Noms et adresses de chacun des maîtres de poste de chaque district électoral de la province de Québec qui ont été destitués du 1er octobre 1911 au 1er janvier 1922;

2. Noms et adresses des personnes dont la plainte ou l'accusation a motivé dans chaque cas les destitutions susdites; et les raisons invoquées dans chaque accusation ou plainte;

3. Noms et adresses des maîtres de poste qui ont reçu copie desdites accusations ou plaintes portées contre eux, et qui ont pu se défendre;

4. Du chiffre des salaires ou revenus reçus par chacun des maîtres de poste destitués;

5. Noms et adresses des personnes nommées en remplacement des destitués;

6. Noms et adresses des personnes qui ont recommandé les nominations nouvelles.

Par M. Bell (Hamilton-Ouest)—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers, mémoires, protêts, rapports, etc., échangés entre le ministre des Postes, des fonctionnaires du ministère et des tiers au sujet

1. Des nominations, démissions, pouvoirs généraux de surveillance des personnes chargées du bureau de poste de Hawkesbury depuis 1915;

2. De la nomination d'un M. McAllister comme maître de poste, ou concernant une nomination dudit McAllister au Bureau de poste de Hawkesbury, Ontario;

3. De la nomination d'un successeur audit McAllister;
4. De la nomination d'un M. Berthiaume comme maître de poste ou à d'autre titre au bureau de poste de Hawkesbury.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, postulations, rapports, recommandations, correspondances et papiers que le gouvernement ou un de ses départements possède sur une réclamation supposée de John McIver pour compensation, relativement à l'achat de concessions minières de Poker Creek, Yukon, et pour le paiement desquelles le gouvernement s'est approprié $3,000.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—
1. Les noms et adresses des employés de l'Intercolonial, dans chaque district électoral, de Montréal à Halifax, qui ont été destitués entre le 21 septembre 1911 et le 21 septembre 1912;
2. Les noms et adresses des personnes dont la plainte ou l'accusation a motivé, dans chaque cas, les destitutions susdites, et les raisons invoquées dans chaque accusation ou plainte;
3. Les noms et adresses des employés qui ont reçu copie desdites accusations ou plaintes portées contre eux, et qui ont pu se défendre;
4. Le chiffre des salaires ou revenus reçus par chacun des employés destitués;
5. Les noms et adresses des personnes nommées en remplacement des destitués;
6. Les noms et adresses des personnes qui ont recommandé les nominations nouvelles.

M. Edwards (Frontenac-Addington), secondé par M. Tolmie, propose:—La Chambre est d'avis qu'on devrait accorder aux personnes qui ont subi des pertes par la faillite de la *Farmer's Bank*, la même mesure de secours dont ont bénéficié les perdants dans la faillite de la *Home Bank*.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Yukon),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Embury,
Esling,
Evans,
Fraser,
Harris,
Hepburn,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Ladner,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
McGibbon,
McGregor,
McRae,
Maybee,
Peck,
Price,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Rowe,
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spence (Parkdale),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
Young (Toronto-Nord-Est)—56.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Auger,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Chevrier,
Coote,
Delisle.
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Desaulniers,
Descoteaux,
Dionne,
Donnelly,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Gardiner,
Girouard,
Goodison,
Hall,
Heaps,
Heenan,
Howard,
Howden,
Irvine,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Marcil,
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Odette,
Perras,
Prévost,
Ralston,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Spence (Maple-Creek),
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—105.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 24 MARS 1927

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 214, Loi constituant en corporation la *Guardian Trust Company*.—M. *Kay*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 151, Loi concernant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière finissant le 31 mars 1927.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement:—

Bill No 149, Loi amendant la Loi du Revenu spécial de guerre, 1915.

Bill No 150, Loi amendant la Loi des revenus de guerre, 1917.

M. Parent du comité des Bills Privés présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 82 (T2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Erick Herman Delling."

Bill No 83 (U2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Stanley McNeely."

Bill No 84 (V2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna May Stevens."

Bill No 85 (W2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Maude Cammell."

Bill No 87 (Y2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Evelyn Parkinson."

Bill No 88 (Z2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Franklin Boddy."

Bill No 89 (A3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minna Louise Bryant."

Bill No 90 (B3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Fray."

Bill No 91 (C3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Mosca Cristoforetti."

Bill No 92 (D3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Emaline Hind."

Bill No 93 (E3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Elliott."

Bill No 94 (F3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Blanche Weeks."

Bill No 95 (G3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson."

Bill No 96 (H3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Douglas Longfield."

Bill No 97 (I3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susannah Ivy Y. Cave."

Bill No 100 (L3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Seeds."

Bill No 101 (M3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Sharkey."

Bill No 102 (N3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Raymond Sinclair, alias Lawrence Reginald Sinclair."

Bill No 103 (O3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Pearl Northam."

Bill No 104 (P3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leila Beecher Smith Kerman."

Bill No 81 (S2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Humphrey Lowe."

Bill No 86 (X2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Moorehouse."

Bill No 98 (J3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McNish."

Bill No 99 (K3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maud Maitland."

Votre comité a aussi étudié le bill No 69, (R2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Dominion Electric Protection Company*" et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Marcil, du comité mixte des Impressions du Parlement présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande:—

1. Que les documents suivants soient imprimés:—

87. Copies des arrêtés du Conseil relativement au développement de l'énergie sur la rivière Ottawa à Carillon.

91. Copie de la correspondance échangée entre le très honorable W.-L. Mackenzie King, alors premier ministre, et Son Excellence le Gouverneur général, lord Byng, en mai et juin dernier, et afférant directement ou indirectement à la dissolution du Parlement sur l'avis du premier ministre alors au pouvoir; au refus de Son Excellence le Gouverneur général d'accorder la dissolution sur avis du premier ministre en question, et la démission subséquente du premier ministre et des membres de son cabinet.

(*Pour l'usage des députés et des sénateurs seulement*)

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

4. Copies des arrêtés en Conseil passés entre le 19 avril 1926 et le 25 juin 1926,—Règlements d'uniformes pour le corps royal d'aviation du Canada, passés en vertu de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.

5. Copies des arrêtés en Conseil passés entre le 15 janvier 1926 et le 24 novembre 1926, concernant le ministère de la défense nationale en vertu des prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.—Service naval.

11. Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

12. Rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 74 de la Loi des élections générales.

14a. Relevé de l'auditeur général, concernant les mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues.
Relevé de l'auditeur général concernant le rejet des décisions de l'auditeur général par le bureau de la Trésorerie.

16. Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

17. Relevé des recettes et dépenses de la Société royale du Canada, pour l'année terminée le 24 avril 1926.

18. Relevé des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1926.

19. (A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pendant l'exercice 1925-26, Statuts de 1924, chap. 69, art. 14;
(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, dans l'exercice 1924-25. Statuts de 1924, chap. 69, art. 14 (*b*); et
(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1925-26. Statuts de 1924, chap. 69, art. 14;

19a. Etat des allocations de retraite aux fonctionnaires publics pour l'année expirée le 31 décembre 1926, en vertu du chapitre 17, S.R.C., 1906.—S.R., C. 17, S. 25.

19b. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1927—Relevé indiquant:—

1. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 1, le 1er décembre 1926;
2. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 2, le 1er décembre 1926;
3. Le nombre des souscripteurs au Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1926;
4. Le nombre des souscripteurs au Fonds de retraite, le 1er décembre 1926;
5. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 1, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
6. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de pension No 2, qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
7. Le nombre des anciens souscripteurs au Fonds de retraite qui souscrivent maintenant au Fonds No 5;
8. Le montant au crédit du Fonds de pension No 3, le 1er décembre 1926;
9. Le montant au crédit du Fonds de pension No 5, le 1er décembre 1926;
10. Le montant au crédit du Fonds de retraite le 1er décembre 1926;
11. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

12. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1927;

13. Le montant que le Parlement a voté comme contribution au Fonds de pension No 5, depuis l'établissement du Fonds;

14. Les déboursés totaux du chef de gratifications, à même le Fonds de pension No 5, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

15. Le total des déboursés du chef de gratifications à même le Fonds de pension No 5, du 1er mars 1926 au 1er décembre 1926;

16. Le total des déboursés du chef de rentes annuelles à même le Fonds de pension No 5, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

17. Le total des déboursés du chef des rentes annuelles, à même le Fonds de pension No 5, du 31 mars 1926 au 1er décembre 1926;

18. Le total des déboursés du chef du Fonds de pension No 1, pour l'exercice clos le 31 mars 1926;

19. Le total des déboursés à même le Fonds de pension No 2, pour l'exercice clos le 31 mars 1926.

20. Rapport de la commission d'amélioration d'Ottawa pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

28. Rapport des procédures des commissaires de l'économie interne de la Chambre des Communes pour 1926, conformément à la règle 9.

34. Copie des règlements gouvernant le fonctionnement des élévateurs termini ruraux et publics; définition des qualités des grains, faits par le bureau des commissaires des grains du Canada.

35. Règlements faits en vertu de 6-7 Edouard VII, chap. 16, concernant l'exportation de l'énergie électrique, du pétrole, gaz naturel, eau, etc., et copies des arrêtés en Conseil, C.P. 397, en date du 18 avril 1925 s'y rapportant.

43. Relevé concernant les règlements des sauvages, jusqu'au 23 novembre 1926 sous les prescriptions des Statuts Revisés, chapitre 81, article 170.

44. Copie de la liste des ventes de terres annulées par le département des Affaires des Sauvages, depuis le 15 novembre 1925 au 1er novembre 1926, conformément aux Statuts du Canada, 1924, chapitre 47, article 4.

45. Relevé concernant les rémissions sur les ventes des terres des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1926.

46. Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la loi des sauvages, durant l'exercice terminé le 31 mars 1926.

47. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 77, de la Loi des terres fédérales, chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

48. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V—Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

49. Copies des arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 4, chapitre 18, 1917, "Loi de convention des oiseaux migrateurs".

50. Relevés des arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions de l'article 5, de la Loi de l'arpentage des terres fédérales, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

51. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions du paragraphe (*d*) de l'article 38, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales en dedans de 40 milles de la zone des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

52. Relevé des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 14 décembre 1925 et le 11 novembre 1926, conformément aux prescriptions du chapitre 47, George V, intitulé: "Loi des eaux de la zone féroviaire.

53. Relevé montrant les permis d'importer de l'alcool dans les territoires du Nord-Ouest, conformément aux prescriptions des Statuts revisés, chapitre 62, article 88, 1906.

54. Relevé concernant la loi d'assainissement sous les prescriptions de l'article 5, chapitre 5, statuts de 1919.

55. Rapport en vertu de l'article 7. La loi d'assainissement, 9-10 George V, montrant les argents reçus de la location des Terres Fédérales.

56. Relevé montrant toutes les terres vendues par la compagnie du Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre 1926 avec les noms des acquéreurs selon 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

57. Etat concernant les règlements d'irrigation sous les prescriptions du chapitre 61, article 57 des Statuts revisés.

58. Relevé relatif à l'eau dans la zone des chemins de fer sous les prescriptions des Statuts de 1913, chapitre 45, article 4.

60. Rapport des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année 1926.

61. Etat sommaire du quaiage pour l'année 1925-26.
Sommaire des dus des havres pour l'année 1925.

62. Arrêté en Conseil concernant les règlements des primes de pêche.

63. Etat concernant les règlements pour la pêche internationale.

64. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1775, en date du 10 novembre 1926 *re* Licenses émises à des vaisseaux de pêche des Etats-Unis sur la côte du Pacifique du Canada.

65. Relevé concernant les règlements de la radiotélégraphie.

66. Etat détaillé des bons et garanties enregistrés au département du Secrétariat d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada en vertu des prescriptions de l'article 32 du chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

67. Etat des remises et remboursements de droits ou taxes, enregistrés au ministère du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1925, soumis au Parlement du Canada sous l'empire du paragraphe 5, de l'article 92, chapitre 24 des Statuts revisés du Canada.

69. Copies du rapport intérimaire et du rapport final, respectivement, de l'honorable juge Clarke, le commissaire nommé pour faire enquête sur l'existence supposée de fraudes ou de pratiques illégales dans l'élection tenue dans le district électoral de Athabaska, dans la province de l'Alberta, le 29 octobre 1925.

72. Liste des baux, licences, permis ou autres autorités, annulés en vertu des dispositions de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922, Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.

76. Etat des dépenses des allocations pour dépenses imprévues, crédit 314. Loi des crédits, 1926-27.

77. Etat indiquant les noms et adresses des personnes qui ont reçu des secours en vertu de la Loi de secours à des créanciers de la Home Bank, 1925, le chiffre de leurs réclamations respectives et la somme allouée.

84. Copie d'un arrêté du Conseil C.P. 1023, en date du 24 juin 1926, se rapportant au transfert des ressources naturelles à la province de l'Alberta par le Dominion du Canada, et pourvoyant au renvoi de la question soulevée quant à la validité constitutionnelle de l'article 17 de la loi de l'Alberta relative au sujet de l'éducation des écoles dans ladite province à la cour suprême du Canada.

85. Copies des arrêtés du Conseil autorisant le ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile d'assumer certaines responsabilités concernant des pensionnaires de 20 p. 100 et plus relativement au paiement de compensation prélevées contre les employeurs par les bureaux de compensation des travailleurs.

86. Etat détaillé des dépenses se rapportant à l'enquête sur la coalition sur la vente des fruits et des légumes de l'Ouest..

88. Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1926.

90. Correspondance concernant les paiements faits à la *Crown Paving and Construction Company, Limited*, pour des élévateurs à grain du gouvernement à Edmonton, Alberta; et les arrêtés du Conseil qui s'y rapportent.

93. Etat montrant:—Combien le gouvernement paye par année pour tout le rouage de la Commission du service civil, quant aux appointements de commissaires, aux salaires des fonctionnaires et employés, aux frais de voyage, loyers de bureaux, et autres frais quelconques.

96. Etat des permis pour entrer ou demeurer en Canada qui ont été émis du département de l'immigration et de la colonisation durant l'année solaire 1926, sous l'autorité de l'article 4, alinéa 2 de la Loi de l'immigration.

97. Rapport du travail et des dépenses faits à la fin de l'exercice 1926, aussi de l'année solaire 1926, sous les prescriptions des lois (chapitre 14 à 32 inclusivement à 14-15 George V) et (chapitres 5 et 7 de 15-16 George V) concernant la construction de lignes de chemins de fer nationaux du Canada.

102. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1927,—Relevé indiquant (1) toutes les patentes d'hydraulique actuellement en vigueur, accordées par le département des Chemins de fer et Canaux; déclaration donnant dans chaque cas l'emplacement, la quantité d'énergie louée, le loyer actuel et lors de l'adjudication; aussi, la date de chaque bail originel, le nom du locataire, les transferts, et le nom du titulaire actuel;

(2) toutes les patentes d'hydraulique accordées par le département des Chemins de fer et Canaux, et qui ont été révoquées ou autrement annulées.

103. Copie d'une entente entre Sa Majesté le Roi et la *Manitoba Paper Company, Limited*, concernant l'approvisionnement de bois pour augmenter leur capacité usinière; et arrêté du Conseil qui s'y rapporte.

104. Copie de rapport pour l'année 1926 des positions exclues sous les prescriptions de l'article 38B (2), de la juridiction de la Loi du service civil, 1918, telle qu'amendée par le chapitre 22, 11-12 George V.

106. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1927:—Copie des rapports classés au département de la Marine et des Pêcheries, afférant à l'examen de vision et d'audition de M. G.-T. Hamelin, ex-pilote du district de Québec, conduit par (*a*) des examinateurs du département de la Marine et des Pêcheries, (*b*) d'autres médecins. Aussi, relevé décrivant l'instrument et la méthode utilisés par les examinateurs que le département a nommés.

107. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1927—Etat montrant:—

1. Combien a coûté au total le travail du comité de la Chambre qui a fait enquête sur les Douanes en 1926.

2. Combien on a payé en honoraires de témoins.

3. Combien on a payé à des comptables.

4. Combien on a payé comme honoraires d'avocat-conseil à (*a*) M. Calder, et (*b*) à d'autres avocats.

108. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1927—Relevé indiquant:—

1. Dans combien de villes d'une population de 3,000 ou moins au Canada, il y a une salle d'exercice.

2. Quels sont le nom de chacune de ces villes, sa population et le coût de chaque salle.

3. Quel est le salaire du gardien dans chaque cas, ainsi que le coût du combustible et de l'entretien.

4. Quel est le coût total pour tout le Canada.

109. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 21 février 1927: —Relevé de la décision de la Commission des chemins de fer, donnée en réponse à la requête que H.-J. Symington a faite au nom du gouvernement du Manitoba, et demandant si la posture actuelle d'exploitation du National-Canadien pouvait être considérée au cours de l'enquête courante que fait la Commission des chemins de fer sur les tarifs généraux de transport, laquelle décision a été donnée au cours des derniers mois de l'été.

111. Copie d'une lettre du sous-ministre de la Justice au sous-ministre des Travaux publics concernant l'approbation des plans de la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

112. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1927—Relevé montrant:—

1. Noms, salaires et dépenses de tout genre des membres du clergé de toute dénomination que le gouvernement emploie à des services d'immigration (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis, (*c*) en Grande-Bretagne et en Irlande, (*d*) en Europe continentale.

2. Quelle somme de crédits est donnée par le gouvernement à toutes les agences volontaires qui font du travail d'immigration, et quels sont leurs noms et les sommes payées à chaque agence.

3. Si les fonctionnaires indiqués à la question 1 sont nommés par la Commission du service civil ou par une autre autorité.

113. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1927:—Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le ministre de l'Agriculture, la Halle aux bestiaux de Calgary et la *United Live Sstock Growers', Limited*, relativement aux infractions à la Loi des bestiaux et aux règlements de la Halle aux bestiaux de Calgary.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927:—

1. Copie des lettres, télégrammes et autres papiers en possession du gouvernement, et qui sont censés prouver l'existence de la rage au pays.

2. Copie des ordres d'un département du gouvernement relatifs à la déclaration supposée de l'épidémie.

3. Relevé du nombre des personnes censées avoir été infectées, et des décès qui s'en sont suivis.

Sur motion de M. Hay, secondé par M. Stevens, le premier rapport du comité spécial nommé pour faire enquête sur les réclamations des tribus indiennes alliées de la Colombie-Britannique est adopté.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Kellner—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si la Compagnie de la baie d'Hudson a obtenu des terres de la Couronne au Canada depuis 1921.

2. Dans l'affirmative, dans quelles provinces et quels districts des provinces, et à quelles dates.

3. Par quelle autorité ces terres ont été transférées.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient de soumettre une mesure relative aux tarifs de péage à exiger sur certaines lignes de chemin de fer actuellement exploitées comme partie des Chemins de fer nationaux du Canada, et situées dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, et sur les lignes ferrées exploitées de même dans la province de Québec entre la frontière provinciale sud près de Métapédia et Courchesne, et Diamond Junction et Lévis.

2. Que pour les fins de comptabilité les recettes et dépenses de ces lignes de l'Est seront tenues à part des autres comptes afférant à la construction, l'exploitation et l'administration des Chemins de fer nationaux du Canada; et advenant un déficit dans un exercice quelconque du chef de ces lignes de l'Est, le montant du déficit sera inclus dans un item séparé des estimations soumises au Parlement au nom des Chemins de fer nationaux du Canada dès la première session que le Parlement tiendra après la clôture dudit exercice financier.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis a ufait de l'objet desdites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général sur lesdites résolutions.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour constituer en corporation les Commissaires du Havre de Halifax, et pourvoir à l'amélioration, l'administration et la réglementation du havre de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour constituer en corporation les Commissaires du Havre de Saint-Jean, et pourvoyant à l'amélioration, l'administration et la réglementation du havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de modifier la Loi concernant les compensations aux employés de Sa Majesté qui sont tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions (1918, chap. 15), et de décréter que les compensations aux employés, dans l'Ile du Prince-Edouard, seront les mêmes que les compensations aux employés dans le Nouveau-Brunswick; que toute compensation accordée, ou rémunération et frais payables à un bureau, officier ou autre autorité de ce chef, sera payée à même les crédits non attribués du Fonds du Revenu consolidé du Canada.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général sur ladite résolution.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre 1915, et de pourvoir à l'application plus efficace de ses dispositions, afin d'élaguer l'inobservance; d'imposer des peines additionnelles pour la négligence à soumettre les rapports et à payer les versements et pour destruction des archives; de pourvoir au recouvrement des sommes dues.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Motherwell propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de modifier la Loi des fruits, chap. 15, 1923, et de décréter par règlement l'inspection des fruits d'exportation et l'émission de certificats ou permis d'exportation; de pourvoir aux honoraires d'inspection, de certificat et de permis.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur g-néral ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Motherwell propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de modifier la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, et d'établir des dispositions supplémentaires sur l'inscription dans les halles aux bestiaux, l'inclusion des associations coopératives, les règlements et règles appliquer à ces halles, et les peines à imposer pour contravention.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur g-néral ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de soumettre une mesure accordant à la production par carbonisation du combustible domestique fait avec la houille extraite au Canada, un encouragement au moyen de paiements en argent faits aux personnes qui produisent ce combustible dans des usines nouvelles avec de la houille canadienne.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Qu'il est expédient de modifier la Loi de retraite du service civil, 1924, et d'établir les dispositions supplémentaires qui pourront être jugées nécessaires à l'administration meilleure de la Loi, quant aux allocations, bénéfices et contributions.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à des annuités pour les veuves de certains fonctionnaires.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Malcolm propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des grains du Canada, c. 33 de 1925, relativement à l'émission de récépissé d'entrepôt par un élévateur terminal privé à l'expéditeur ou son consignataire, et concernant la teneur des récépissés d'entrepôt émis par la personne qui exploite un élévateur rural.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. King (Kootenay-Est) propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier les dispositions de la Loi des pensions relatives au Bureau fédéral d'appel, et de désigner le nombre des membres dont se composera le Bureau, la durée du terme d'office, et leur droit au renouvellement de leur mandat.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le mercredi 6 avril prochain, et mercredi ci-après jusqu'à la fin de la session, les Avis de Motions du Gouvernement et les Mesures du Gouvernement auront priorité sur toutes les affaires, sauf sur les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

Les bills suivants sont respectivements considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 124, Loi concernant la construction de lignes des Chemins de fer nationaux du Canada entre St-Félicien et la rivière Mistassini, et entre Hébertville et les chutes de la Savanne, les deux dans la province de Québec.

Bill No 125, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Grand'Mère et East Burrills, dans la province de Québec.

Bill No 126, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Pilkington et Niagara Junction, dans la province d'Ontario.

Bill No 127, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Weyburn et Radville, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 128, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Willowbrook vers le nord-ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 129, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sturgis et Peesane, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 130, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Peesane vers le nord, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 131, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de près Shellbrook vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 132, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, étant un prolongement de l'embranchement de Turtleford, direction sud-est, jusqu'à un point situé entre Hafford et Richard, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 133, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Kindersley et Glidden, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 134, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, à partir de près Spruce Lake vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 135, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de la Jonction de la Baie d'Hudson vers le sud, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 136, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Elk Point vers l'est, dans la province d'Alberta.

Bill No 137, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Ashmont et Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 138, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Bretona et Clover Bar, dans la province d'Alberta.

Le Bill No 142, Loi concernant les paquebots nationaux du Canada, et à l'effet de pourvoir à l'établissement d'un service d'avec les Antilles est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 56, Loi modifiant la Loi des Sauvages est pris en considération et agréé.

Le Bill No 152 (F4) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada" (en ce que concerne les livres et registres de banques) est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant une avance n'excédant pas $4,000,000.00 aux Commissaires du Havre de Vancouver.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser une avance aux Commissaires du Havre de Vancouver, pour un montant d'au plus $4,000,000 destiné à poursuivre la construction des outillages de tête de ligne, sur approbation, par le gouverneur en son conseil, des plans, devis et estimations des travaux susdits, et sur dépôt de débentures de la Corporation pour garantir l'avance.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 215, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du Havre de Vancouver, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, 1920, est considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 172, Loi modifiant la Loi des Douanes est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 216 (Q5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isobel Parks."

Bill No 217 (R5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Shedrick Phillips."

Bill No 218 (S5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lavina Harrison."

Bill No 219 (T5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maretta Isobelle Grose Leach."

Bill No 220 (U5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabelle Amelia Bulmer."

Bill No 221 (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans."

Bill No 222 (W5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Arthur Kingston."

Bill No 223 (X5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Louise Patricia Campbell Chauvin."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Queenie Isobel Parks, Charles Shedrick Phillips, Lavina Harrison, Maretta Isobelle Grose Leach, Mabelle Amelia Bulmer, John Lauron Garfield Evans, Ernest Arthur Kingston et Norah Louise Patricia Campbell Chauvin respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont servi de preuve avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 11.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 25 MARS 1927

PRIÈRES.

M. Young (Saskatoon) pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 178, Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta, et il a été convenu de la rapporter sans amendement.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) du comité des Ordres Permanents présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément aux dispositions de la règle 96 (2), votre comité a pris en considération le vingt-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel se lit comme suit:—

"Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas. Ces pétitions demandant l'adoption de projets de loi qui ont été étudiés par les deux Chambres à la dernière session, mais qui n'ont pas reçu la sanction royale à cause de la dissolution du Parlement. Votre examinateur constate que bien que les prescriptions de la règle 91 aient été observées en entier à la dernière session, aucun avis n'a été publié au sujet des procédures à prendre relativement auxdites pétitions durant la session actuelle du Parlement, savoir:—

"De Amelia Chester, d'Ottawa, Ontario, épouse de Everett Osborne Chester.

"De Annie Sophia Gordonsmith (née Cosby), de Toronto, Ontario, épouse de Wilfred Gordonsmith."

En raison du fait que les dispositions concernant la publication des avis avaient été absolument observées lors de la dernière session, votre comité recommande que la règle 91 soit suspendue à l'égard de ces pétitions.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) du comité des Ordres Permanents présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 23 mars 1927, votre comité a pris en considération le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés concernant la pétition de M. Arthur J. Evans, du township de Esquesing, province de l'Ontario, demandant une loi de divorce d'avec Mabel Evans, son épouse.

La preuve apportée devant votre comité démontre que la pétition a été envoyée par erreur au bureau du Secrétaire d'Etat, et à cause de cela n'a pu atteindre la Chambre des Communes en temps pour être inscrite dans le délai prescrit pour la réception des pétitions pour bills privés.

Votre comité recommande donc, que la pétition soit lue et reçue, et qu'aucune pénalité ne soit imposée sous les dispositions de la règle 89, article 3 (*a*).

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a dûment étudié les Bills suivants et a l'honneur d'en faire rapport avec modifications:

Bill No 49, Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt, 1914.

Bill No 51, Loi modifiant la Loi de liquidations.

Bill No 52, Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires, 1914.

Sur motion de M. Kay, le deuxième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est adopté.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 216 (Q5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isobel Parks."—M. *Bothwell.*

Bill No 217 (R5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Shedrick Phillips."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 218 (S5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lavina Harrison."—M. *Bell* (Hamilton).

Bill No 219 (T5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maretta Isobelle Grose Leach."—M. *Heaps.*

Bill No 220 (U5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabelle Amelia Bulmer."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 221 (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 222 (W5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Arthur Kingston."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 223 (X5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Louise Patricia Campbell Chauvin."—M. *Garland* (Carleton).

Le Bill No 141, Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 140, Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 139, Loi modifiant la Loi des Juges est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant les tarifs de péage à exiger sur certaines lignes de l'Est des Chemins de fer nationaux du Canada.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Qu'il est expédient de soumettre une mesure relative aux tarifs de péage à exiger sur certaines lignes de chemin de fer actuellement exploitées comme partie des Chemins de fer nationaux du Canada, et situées dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, et sur les lignes ferrées exploitées de même dans la province de Québec entre la frontière provinciale sud près de Métapédia et Courchesne, et Diamond Junction et Lévis.

2. Que pour les fins de comptabilité les recettes et dépenses de ces lignes de l'Est seront tenues à part des autres comptes afférant à la construction, l'exploitation et l'administration des Chemins de fer nationaux du Canada; et advenant un déficit dans un exercice quelconque du chef de ces lignes de l'Est, le montant du déficit sera inclus dans un item séparé des estimations soumises au Parlement au nom des Chemins de fer nationaux du Canada dès la première session que le Parlement tiendra après la clôture dudit exercice financier.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Dunning, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 224, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et les tarifs de taxes exigibles sur certaines lignes de l'est, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 119, Loi modifiant la Loi de l'Accise avec des amendements comme suit:—

1. Page 4, ligne 27. Entre les mots "preuve" et "des" insérer les mots "*primâ facie*".

2. Page 5, ligne 1. Retrancher l'article 185 substitué et le remplacer par le suivant:

"185. (1) Quiconque vend ou offre en vente, ou quiconque (en faisant un négoce) achète, ou a en sa possession des spiritueux illicitement manufacturés ou importés, qu'il en soit ou non le propriétaire, et sans justification légale, que l'accusé sera tenu de prouver, est coupable d'un acte criminel et passible, pour une première contravention, d'une amende de deux mille dollars au maximum et de deux cents dollars au minimum, et d'emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, de douze mois au maximum et de un mois au minimum, et, à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement pour une période additionnelle de douze mois au maximum et de six mois au minimum, et, pour chaque récidive, d'une amende de deux mille dollars au maximum et de cinq cents dollars au minimum, et d'emprisonnement, avec travaux forcés, de douze mois au maximum et de six mois au minimum, et, à défaut de paiement de l'amende, d'emprisonnement pour une période additionnelle égale à celle de l'emprisonnement déjà imposé par le tribunal pour cette récidive; et tout spiritueux ainsi manufacturé ou importé illicitement en quelque endroit qu'il se trouve, ainsi que les chevaux, voitures, vaisseaux et autres appareils employés pour le transporter, seront confisqués au profit de la Couronne, et il en sera disposé en conséquence.

"(2) Quiconque (n'en faisant pas un négoce) achète, ou a en sa possession des spiritueux, sachant qu'ils ont été illicitement manufacturés ou importés, qu'il en soit ou non le propriétaire, est passible, pour une première contravention d'une amende de cinq cents dollars au maximum et de deux cents dollars au minimum, et, pour chaque récidive, d'une amende de cinq cents dollars; et tout spiritueux ainsi manufacturé ou importé illicitement, en quelque endroit qu'il se trouve, ainsi que les chevaux, voitures, vaisseaux et autres appareils employés pour le transporter, seront confisqués au profit de la Couronne, et il en sera disposé en conséquence."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 43, Loi concernant la compagnie électrique d'Ottawa.

Bill No 44, Loi concernant la compagnie de gaz d'Ottawa.

Bill No 76, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Bill No 75, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Bill No 74, Loi concernant *The Canadian Transit Company.*

Bill No 70, Loi concernant les pensions de vieillesse.

Bill No 114, Loi abrogative de la Loi des secours de guerre, 1917.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Young (Toronto-Nord-Est) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés en vertu de la règle 109 agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 82 (T2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Erick Herman Delling."

Bill No 83 (U2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Stanley McNeely."

Bill No 84 (V2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna May Stevens."

Bill No 85 (W2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Maude Cammell."

Bill No 87 (Y2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Evelyn Parkinson."

Bill No 88 (Z2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Franklin Boddy."

Bill No 89 (A3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minna Louise Bryant."

Bill No 90 (B3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Fray."

Bill No 91 (C3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cornelia Mosca Cristoforetti."

Bill No 92 (D3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Emaline Hind."

Bill No 93 (E3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Elliott."

Bill No 94 (F3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Blanche Weeks."

Bill No 95 (G3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson."

Bill No 96 (H3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Douglas Longfield."

Bill No 97 (I3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susannah Ivy Y. Cave."

Bill No 100 (L3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Seeds."

Bill No 101 (M3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Sharkey."

Bill No 102 (N3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lawrence Raymond Sinclair, alias Lawrence Reginald Sinclair."

Bill No 103 (O3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Pearl Northam."

Bill No 104 (P3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leila Beecher Smith Kerman."

Bill No 81 (S2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Humphrey Lowe."

Bill No 86 (X2) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Moorehouse."

Bill No 98 (J3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McNish."

Bill No 99 (K3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maud Maitland."

Le Bill No 69 (R2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Dominion Electric Protection Company*", tel qu'amendé par le comité des Bills Privés, est considéré en comité général, rapporté sans autre amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Matthews, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Auger.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs comme suit:—

Comité des Bills Privés (Avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui les accompagne) :—

Bill No 179 (G4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Pettit."

Bill No 180 (H4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Devlin."

Bill No 181 (I4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Wilson."

Bill No 182 (J4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Ray Ennis."

Bill No 183 (K4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Delia Laurel Cox."

Bill No 184 (L4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Glucksberg."

Bill No 185 (M4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Richard Minler."

Bill No 186 (N4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Leslie MacLellan."

Bill No 187 (O4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Brown."

Bill No 188 (P4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Emily Cantrell."

Bill No 189 (Q4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Walker."

Bill No 190 (R4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Walter Wood."

Bill No 191 (S4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Robinson."

Bill No 192 (T4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Homera Emilie Hodgson."

Bill No 193 (U4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Elester Scarr."

Bill No 194 (V4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Lorne Johnston."

Bill No 195 (W4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva O'Neill."

Bill No 196 (X4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Beatrice Nash."

Bill No 197 (Y4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Emily Blue."

Bill No 198 (Z4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cherie Amy Aston."

Bill No 199 (A5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Gertrude LeFèvre."

Bill No 200 (B5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Mary Pitcher."

Bill No 201 (C5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Mutch."

Bill No 202 (D5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Henrietta Cartwright."

Bill No 203 (E5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Ross File."

Bill No 204 (F5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Mantle."

Bill No 205 (G5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma May Ryan."

Bill No 206 (H5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Martha Hammond."

Bill No 207 (I5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Mae Francis."

Bill No 208 (J5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold James Hubbard."

Bill No 209 (K5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Indiaetta Muriel Taylor."

Bill No 210 (L5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Dillabough."

Bill No 211 (M5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Alfred McCabe."

Bill No 212 (N5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Jones."

Bill No 213 (O5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Manford York."

Comité des Banques et du Commerce

Bill No 175, Loi constituant en corporation l'Ordre indépendant *Fior d'Italia.*

Bill No 214, Loi constituant en corporation la *Guardian Trust Company.*

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés;

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution constituant en corporation les Commissaires du Havre de Halifax.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour constituer en corporation les Commissaires du Havre de Halifax, et pourvoir à l'amélioration, l'administration et la réglementation du havre de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 225, Loi concernant les Commissaires du Havre de Halifax, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution constituant en corporation les Commissaires du Havre de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure constituant en corporation les Commissaires du Havre de Saint-Jean, et pourvoyant à l'amélioration, l'administration et la réglementation du havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 226 Loi relative au Havre de Saint-Jean. dans la province du Nouveau-Brunswick lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi concernant une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi concernant les compensations aux employés de Sa Majesté qui sont tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions (1918, chap. 15), et de décréter que les compensations aux employés, dans l'Ile du Prince-Edouard, seront les mêmes que les compensations aux employés dans le Nouveau-Brunswick; que toute compensation accordée, ou rémunération et frais payables à un bureau, officier ou autre autorité de ce chef, sera payée à même les crédits non attribués du Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 227, Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des Fruits (1923, c. 15).

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des fruits, chap. 15, 1923, et de décréter par règlement l'inspection des fruits d'exportation et l'émission de certificats ou permis d'exportation; de pourvoir aux honoraires d'inspection, de certificat et de permis.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 228, Loi modifiant la Loi des fruits, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, et d'établir des dispositions supplémentaires sur l'inscription dans les halles aux bestiaux, l'inclusion des associations coopératives, les règlements et règles à appliquer à ces halles, et les peines à imposer pour contravention.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 229, Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, et de pourvoir à l'application plus efficace de ses dispositions, afin d'élaguer l'inobservance; d'imposer des peines additionnelles pour la négligence à soumettre les rapports et à payer les versements et pour destruction des archives; de pourvoir au recouvrement des sommes dues.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 230, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de retraite du service civil, 1924.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la pension du service civil, 1924, et d'établir les dispositions supplémentaires qui pourront être jugées nécessaires à l'administration meilleure de la Loi, quant aux allocations, bénéfices et contributions.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 231, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à des annuités pour les veuves de certains fonctionnaires.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à des annuités pour les veuves de certains fonctionnaires.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 232, Loi pourvoyant à des pensions pour les veuves de certains fonctionnaires, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à l'encouragement de la production de combustible domestique tiré du charbon canadien.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est expédient de soumettre une mesure accordant à la production par carbonisation du combustible domestique fait avec la houille extraite au Canada, un encouragement au moyen de paiements en argent faits aux personnes qui produisent ce combustible dans des usines nouvelles avec de la houille canadienne.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 233, Loi à l'effet d'encourager la production de combustible domestique tiré du charbon canadien, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des pensions relatives au Bureau fédéral d'appel.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est expédient de modifier les dispositions de la Loi des pensions relatives au Bureau fédéral d'appel, et de désigner le nombre des membres dont se composera le Bureau, la durée du terme d'office, et leur droit au renouvellement de leur mandat.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. King (Kootenay-Est), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 234, Loi modifiant la Loi des pensions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 171, Loi modifiant la Loi des marques de commerce et dessins de fabriques est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu troisième fois et passé.

Le Bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, 1920, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des grains du Canada (1925, c. 33).

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est expédient de modifier la Loi des grains du Canada, c. 33 de 1923, relativement à l'émission de récépissé d'entrepôt par un élévateur terminal privé à l'expéditeur ou son consignataire, et concernant la teneur des récépissés d'entrepôt émis par la personne qui exploite un élévateur rural.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapporter, lue la deuxième fois et passé.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 235, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Lesdites résolutions suivantes sont adoptées:—

GOUVERNEMENT CIVIL

410 *Commission du Service civil*—

Traitements—

Somme requise pour les traitements de:—

1 Sténographe, Grade 2.. .. .. 960 00

1 Sténographe, Grade 1.. .. .. 900 00

1 Examinateur senior à $2,400 à la place de 1 examinateur junior à $2,280.. .. .. 120 00

1 Dactylographe, Grade 2, à $960, à la place de 1 dactylographe, Grade 1, à $900.. .. .. 60 00

1 commis, Grade 2, à $975, à la place de 1 commis, Grade 1, à $840.. .. .. 135 00

1 commis, Grade 1, à $735, à la place de 1 garçon de bureau à $510.. .. .. 225 00

Somme requise pour l'allocation de retraite de:—

1 commis, Grade 3.. .. .. 40 00

2 commis, Grade 2: 1 à $142; 1 à $24.. .. .. .. 166 00

Somme requise pour le paiement de l'augmentation globale à un fonctionnaire pour l'année financière 1925-26.. .. .. 180 00

LEGISLATION

Sénat

411 Traitements et dépenses casuelles—

Messager de la session—Somme additionnelle requise.. 3,600 00

Pages—Somme aditionnelle requise.. .. .. 720 00

Sténographes—Somme additionnelle requise.. .. .. .. 2,220 00

Femmes de ménage—Somme additionnelle requise.. .. 3,948 00

Débats—Somme additionnelle requise.. .. .. 1,650 00

Chambre des Communes

412 {

Dépense de Comités, aides aux écritures, etc.—

Aides aux écritures pour le président, les chefs de partis, les whips, les fonctionnaires, etc.—Somme additionnelle requise.. .. .. 10,000 00

Sténographes et dactylographes pour les députés—Somme additionnelle requise.. .. .. 10,000 00

Dépenses casuelles—

Papeterie, etc—Somme additionnelle requise.. .. .. .. 4,000 00

Impressions du Parlement—

Impressions du Parlement—Somme additionnelle requise. 10,000 00

Dépenses du Sergent d'Armes—Somme additionnelle requise. 22,588 54

PENSIONS

413	Guerre Européenne et Milice Active—Somme additionnelle requise..	500,000 00
414	Rebellion du Nord-Ouest, 1885—Somme aditionnelle requise.	1,000 00

DEFENSE NATIONALE

415	*Général—*	
	Divers—	
	Construction d'un entrepôt militaire—Halifax—Somme additionnelle requise pour compléter les paiements à effectuer aux termes du contrat autorisé par l'Arrêté en conseil C.P. 1030, en date du 25 juin 1926..	25,000 00
416	Somme requise pour couvrir les frais de justice relatifs à l'enquête sur la houille à Winnipeg.. ..	15,000 00

AFFAIRES INDIENNES

417	*Nouveau-Brunswick—*	
	Soins médicaux et remèdes—Somme additionnelle requise	3,000 00
418	*Ile du Prince-Edouard—*	
	Grain de semence et secours—Somme additionnelle requise	800 00
419	*Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—*	
	Dépenses en général, y compris le salaire de W. J. Hay, commis, classe 2, à $1,400 par année, nonobstant toute disposition contraire dans la Loi du service civil et ses amendements—Somme additionnelle requise..	7,440 00
420	*Colombie-Britannique—*	
	Secours aux Indiens indigents—Somme additionnelle requise..	15,000 00
	Soins médicaux, remèdes et hospitalisation—Somme additionnelle requise..	15,000 00
421	*En général—*	
	Pour prévenir l'expansion de la tuberculose—Somme additionnelle requise..	20,000 00

RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

422	Secours aux chômeurs—Somme additionnelle requise..	125,000 00
423	Intérêt sur fonds de gratification pour service de guerre et d'administration des pensions—Somme additionnelle requise..	2,500 00

DIVERS

424	Somme requise pour rémunérer MM. Elliott, Hume, McKague et Auger pour services professionnels rendus au sujet d'une action en recouvrement instituée contre la Couronne par l'*American Insurance Company*..	2,311 07
425	Somme requise pour couvrir les frais de déchargement partiel de la barge *Pezuta* pour la faire passer au pont Kitsilano dans False-Creek, C.-B..	2,762 83
426	Somme requise pour rémunérer R. S. Robertson, C.R., pour services professionnels rendus lors de l'enquête sur la commission du port de Toronto..	5,775 81

427	Somme requise pour rémunérer *A. G. Newall and Company*, de Toronto, pour rapport sténographié de l'enquête sur la commission du port de Toronto..	1,228 80
428	Pour payer une allocation de sympathie à Mme Exaucile Leclerc, la mère de Napoléon Leclerc, en son vivant membre de l'équipage du bateau-phare d'aval de la traverse..	1,000 00
429	Pour payer une allocation de sympathie à la famille de Joseph Gaudreault, en son vivant membre de l'équipage du bateau-phare de la traverse..	1,000 00
	DOUANE ET ACCISE	
430	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de transport d'échantillons, de papeterie et formules, frais de contentieux, primes de cautionnements, et uniformes pour douaniers—Somme additionnelle requise..	45,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1927, la somme de $860.331.05 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée,—le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb, présente alors un Bill No 236, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1927,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 11.15 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 28 MARS 1927

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la puissance du Canada, pour modifier le Chapitre cent huit du Statut de 1923 concernant cette compagnie.

Aussi,—Que le greffier a déposé sur la Table le quarante-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 3, l'examinateur pour bills privés a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

Bill No 221, (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans."

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 237, Loi constituant en corporation *The Red River Driving Club.* —M. *Beaubien.*

Bill No 238, Loi concernant la haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copie du supplément annuel au catalogue de la Bibliothèque du Parlement; liste classifiée de tous les livres et pamphlets ajoutés à la bibliothèque depuis le 1er janvier au 31 décembre 1926.

Aussi,—Extrait du supplément annuel au catalogue de la Bibliothèque du Parlement, 1926.

Et aussi,—Rapport du directeur général des élections sur la seizième élection générale pour la Chambre des Communes, 1926, conformément au paragraphe 6 de l'article 72 de la Loi des élections générales, 10-11 George V, chapitre 46.

Sur motion de M. Marcil, le premier rapport du comité mixte sur les Impressions du Parlement est adopté.

Sur motion de M. Lapierre, les quatrième et cinquième rapports du comité des Ordres parmanents sont adoptés.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre présente un Bill No 239, Loi modifiant la Code criminel, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 240 (Y5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Wright."

Bill No 241 (Z5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Idelle Knowles."

Bill No 242 (A6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Edouard Cough."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Jessie Wright, Audrey Idelle Knowles et William Edouard Couch, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 243 (D6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Cairny."

Bill No 244 (E6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Sophia Gordonsmith."

Bill No 245 (F6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à May Elizabeth Chambers."

Bill No 246 (G6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Gladys Cockerton."

Bill No 247 (H6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Kennedy Ledden."

Bill No 248 (I6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arlie Lillian Helmsley."

Bill No 249 (J6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norton Egbert Ellsworth Kittredge."

Bill No 250 (K6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Newton Anglin."

Bill No 251 (L6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annandale Ramsden."

Bill No 252 (M6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Willie Rosenberg."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Clara Cairny, Annie Sophia Gordonsmith, May Elizabeth Chambers, Violet Gladys Cockerton, Mary Eleanor Kennedy Ledden, Arlie Lillian Helmsley, Norton Egbert Ellsworth Kittredge, William Newton Anglin, Annandale Ramsden et Willie Rosenberg, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Chevrier,—Que le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Guthrie:—

"Que tous les mots après le mot "que" dans ladite motion, soient biffés et remplacés par les suivants: "la nature et l'objet du présent bill entraînent des questions d'importance nationale et provinciale sérieuses, et sont de telle portée qu'elles en font une mesure d'intérêt public que ne devrait pas traiter un bill d'intérêt privé."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Clark,
Coote,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Gott,
Grimmer,
Guthrie,
Harris,
Heaps,
Hocken,
Irvine,
Jelliff,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Lennox,
Lucas,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McRae,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Perley (sir George),
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Ross (Kingston Cité),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spence (Parkdale),
Spencer,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
White
Wilson (Wentworth),
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est)—87.

CONTRE:

Messieurs

Allan, Auger, Baldwin, Bancroft, Beaubien, Benoit, Blanchard, Blatchford, Boivin, Bothwell, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourgeois, Bradette, Brown, Cannon, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Delisle, Denis (St-Denis), Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Donnelly, Duff, Dunning, Dussault, Edwards (Ottawa), Elliott, Euler, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Forke, Gershaw, Gervais, Girouard, Glen, Goodison, Guerin, Hall, Heenan, Hepburn, Howden, Ilsley, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Kay, King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacombe, Lacroix, Laflamme, Lanctôt, Langlois, Lapierre, Lapointe, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, McPherson, Millar, Milne, Morin (St-Hyacinthe-Rouville), Morrissy, Motherwell, Neill, Perras, Pouliot, Prévost, Ralston, Raymond, Rhéaume, Rinfret, Robb, Roberge, Robitaille, Ross (Moose Jaw), Rutherford, St-Père, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Spence (Maple-Creek), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Telford, Thorson, Tobin, Totzke, Vallance, Verville, Ward, Wilson (Vaudreuil-Soulanges), Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—105.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan, Auger, Baldwin, Bancroft, Beaubien, Benoit, Blanchard, Blatchford, Boivin, Bothwell, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourgeois, Bradette, Brown, Cannon, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Delisle, Denis (St-Denis), Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Donnelly, Duff, Dunning, Elliott, Euler, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Forke, Gershaw, Gervais, Girouard, Glen, Goodison, Guerin, Hall, Heenan, Hepburn, Howden, Ilsley, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Kay, King, Mackenzie (Prince-Albert), Lacombe, Lacroix, Laflamme, Lanctôt, Langlois, Lapierre, Lapointe, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, McPherson, Millar, Milne, Morin (St-Hyacinthe-Rouville), Morrissy, Motherwell, Neill, Perras, Pouliot, Prévost,

Ralston,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
St-Père,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Spence (Maple-Creek),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Wilson (Vaudreuil-Soulanges),
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—103.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Bissett,
Black (Yukon),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Clark,
Coote,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Ottawa),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Gott,
Grimmer,
Guthrie,
Harris,
Heaps,
Hocken,
Irvine,
Jelliff,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Lennox,
Lucas,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McRae,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Perley (sir George),
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Ross (Kingston-Cité),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spence (Parkdale),
Spencer,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson (Wentworth),
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est)—88.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois.

Sur motion de M. Chevrier, ledit bill est référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes (sur division).

La Chambre s'ajourne alors à 11.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 29 MARS 1927

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De William Edouard Couch, de Toronto, Ontario, époux de Vera Alice Couch.

De Arthur J. Evans, du township d'Esquising, Ontario, époux de Mabel Evans (née Peace).

De John Falko, d'Amyot, district de Sudbury, Ontario, époux d'Annie Hicken (alias Annie Bihun).

De Viva Venetta Rahmer (née Sloan), de Toronto, Ontario, épouse de Roy Vincent Rahmer.

De John Stewart Walker, de Torronto, Ontario, époux de Mary Elizabeth Walker.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 253, Loi concernant certains brevets appartenant à la *Sealright Company, Inc.*—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 99.

M. Goodison, du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu sur division,—Que mercredi le 6 avril et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances de la Chambre seront sous tous les aspects sujets aux mêmes règlements que les autres jours.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le mercredi 30 mars courant, et mercredi ci-après jusqu'à la fin de la session, les Avis de Motions du Gouvernement et les Mesures du Gouvernement auront priorité sur toutes les affaires, sauf sur les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

Sur motion de M. Kellner, ordonné,—Que le quorum du comité des Privilèges et Elections soit réduit de quinze membres à huit membres.

Sur motion de M. Goodison, le deuxième rapport du comité des Chemins de fer et Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle est adopté.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1927—Relevé indiquant:—

1. Total des crédits pour l'exercice 1925-26 aux comptes du capital et du fonds consolidés.

2. Comment se divisent ces crédits quant (*a*) aux sommes affectées aux guerres passées, (*b*) aux guerres futures, (*c*) aux départements civils, (*d*) aux travaux publics, (*e*) aux sciences, (*f*) aux améliorations sociales et professionnelles, (*g*) aux item non prévus en (*c*), (*d*), (*e*) et (*f*).

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 21 février 1927—Copie du traité original conclu entre Sa Majesté feu le roi George III et le groupe d'Indiens ordinairement appelé groupe des Six Nations, pourvoyant au transport des gens des Six-Nations au Canada, et l'adjudication à ces indiens de certaines terres dans la province actuelle d'Ontario.

2. Si ce n'est compris dans le traité original, copie de tous les traités postérieurs ou autres papiers indiquant les conditions auxquelles ces terres devaient être détenues par et pour les Indiens et les détails de placement et de superficie.

3. Copie de tous les traités ou autres papiers modifiant ou altérant les termes du traité original.

4. Etat financier indiquant les sommes que le Canada, ou les premières provinces du Canada, ont reçues à-compte des Six Nations, la date d'encaissement, les considérations pour lesquelles ces sommes ont été reçues, et la disposition qu'on a faite de cet argent.

5. Etat indiquant quelles sommes ou autres propriétés la Puissance du Canada, ou le gouvernement ou un de ses départements, détient actuellement en fiducie pour ou à-compte des Six Nations, comment ces valeurs sont placées, et pourquoi on les garde.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927:—Copie des lettres, télégrammes, baux, rapports et autres papiers échangés entre le gouvernement fédéral ou un de ses fonctionnaires et des tiers, depuis le 1er janvier 1922, touchant l'accord d'un bail immobilier sur l'Ile Haute, baie de Fundy, à Sydney Kerr, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 16 mars 1927—Relevé indiquant:—

1. Combien de colons-soldats du district de Calgary ont reçu des avances du Bureau d'établissement des soldats.

2. Combien de ces avances intéressaient l'achat de terres, de bétail et d'instruments.

3. Combien de ces avances intéressaient seulement l'achat de bétail et d'outillage.

4. Combien de récoltes ou de grain le Bureau d'établissement a saisis dans la région en 1926-1927.

5. Combien d'hypothèques-cheptel on a prises dans la région de Calgary sur les récoltes et les grains, en 1926-1927.

6. Combien de soldats-colons de la région ont payé leurs versements annuels en plein dans l'année courante.

7. Combien doivent des arrérages dans la région et à qui on n'a pas demandé d'hypothèque et dont on n'a pas saisi les récoltes.

8. Pourquoi on n'a pas saisi leurs récoltes ou leur grain, ou pris des hypothèques, lorsque les versements étaient en retard.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 240 (Y5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Wright."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 241 (Z5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Idelle Knowles."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 242 (A6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Edouard Couch."—M. *Harris*.

Bill No 243 (D6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Cairney."—M. *Bowman*.

Bill No 244 (E6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Sophie Gordonsmith."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 245 (F6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à May Elizabeth Chambers."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 246 (G6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Gladys Cockerton."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 247 (H6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Kennedy Ledden."—M. *Jacobs*.

Bill No 248 (I6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arlie Lillian Helmsley."—M. *Anderson* (Toronto).

Bill No 249 (J6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norton Egbert Ellsworth Kittredge."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 250 (K6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Newton Anglin."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 251 (L6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annandale Ramsden."—M. *Goodison*.

Bill No 252 (M6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Willie Rosenberg."—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Motherwell propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour réglementer la vente et l'inspection des poisons représentés comme moyens de prévenir et de détruire les champignons, herbes, insectes, rongeurs ou autres plantes ou animaux repous-

sants ou nuisibles, qui affectent collectivement ou individuellement l'agriculture; et pour établir l'enregistrement, le paiement d'honoraires à cette fin, et les peines imposées aux contraventions.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, comme suit:—

Comité des Bills Privés (avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessous sont fondés):—

Bill No 216 (Q5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isobel Parks."

Bill No 217 (R5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Shedrick Phillips."

Bill No 218 (S5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lavina Harrison."

Bill No 219 (T5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maretta Isobelle Grose Leach."

Bill No 220 (U5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabelle Amelia Bulmer."

Bill No 221 (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans."

Bill No 222 (W5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Arthur Kingston."

Bill No 223 (X5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Louise Patricia Campbell Chauvin."

Bill No 237, Loi constituant en corporation *The Red River Driving Club.*

Comité des Banques et du Commerce

Bill No 238, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et le débat continuant;

M. Guthrie, secondé par sir George Perley, propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"Il n'est pas désirable que la Chambre soit censée avoir tacitement acquiescé aux déclarations et recommandations contenues dans le rapport des transactions de la Conférence impériale de 1926.

"De l'avis de la Chambre, les transactions de la récente Conférence impériale et les déclarations et recommandations du rapport du Comité des relations inter-impériales de la Conférence ne doivent pas lier le Parlement du Canada avant d'être approuvées par une résolution formelle des Communes; et tant que cette approbation n'est pas acquise le gouvernement ne doit pas être censé autorisé à prendre les moyens de mettre en vigueur les recommandations du rapport susdit:

"De plus, la Chambre est d'avis qu'aucune modification ne doit être faite dans les Actes de l'Amérique britannique du Nord pour donner suite audit rapport ou autrement, de façon à affecter les droits, pouvoirs ou privilèges d'une province ou de toutes les provinces du Canada telles qu'elles sont actuellement constituées aux termes de ces Actes, à moins que les modifications ne soient au préalable approuvées par la législature de chaque province du Canada."

Et le débat se continuant, il est ajourné sur motion de M. Lapointe.

La Chambre s'ajourne alors à 11.50 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 30 MARS 1927

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 236, Loi allouant à Sa Majesté certaines somme d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1927.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 124, Loi concernant la construction de lignes des Chemins de fer nationaux du Canada entre St-Félicien et la rivière Mistassini, et entre Hébertville et les chutes de la Savanne, les deux dans la province de Québec.

Bill No 125, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Grand'Mère et East Burrills, dans la province de Québec.

Bill No 126, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Pikington et Niagara Junction, dans la province d'Ontario.

Bill No 127, loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Weyburn et Radville, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 128, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Willowbrook vers le nord-ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 129, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sturgis et Peesane, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 130, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Peesane vers le nord, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 131, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de près Shelbrook vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 132, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, étant un prolongement de l'embranchement de Turtleford, direction sud-est, jusqu'à un point situé entre Hafford et Richard, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 133, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Kingdersley et Glidden, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 134, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, à partir de près Spruce Lake vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 135, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de la Jonction de la Baie d'Hudson vers le sud, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 136, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Elk Point vers l'est, dans la province d'Alberta.

Bill No 137, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Ashmont et Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 138, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Bretona et Clover Bar, dans la province d'Alberta.

Bill No 176, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada, 1919.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre.

Bill No 254 (C6) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson."

M. Parent, du comité des Bills Privés présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 156 (Q3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Murray."

Bill No 157 (R3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotta Marie McGregor."

Bill No 158 (S3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Louisa May MacCarthy."

Bill No 159 (T3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Mildred Maguire."

Bill No 160 (U3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dmytro Pushkedra."

Bill No 161 (V3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Helen Louise Dunn."

Bill No 162 (W3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Poultney."

Bill No 163 (X3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Chester Richardson."

Bill No 164 (Y3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Aurelie Berthelet."

Bill No 166 (A4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Bateman."

Bill No 167 (B4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Louise Dance."

Bill No 168 (C4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Simpson."

Bill No 169 (D4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Compton."

Bill No 170 (E4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Green Anderson."

Bill No 110, Loi constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge.

Votre comité recommande que les frais et honoraires exigés sur cedit bill en vertu de la règle 89 soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill No 66 (N2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Gatineau Transmission Company.*

Bill No 112, Loi concernant la Compagnie Bronson.

Votre comité a aussi pris en considération le Bill No 145, Loi constituant en corporation la *Thousand Island International Bridge Corporation* et il a été convenu de faire rapport que le préambule n'est pas prouvé, parce que le comité est d'avis qu'il n'est pas d'intérêt public que cette société soit constituée en corporation.

Votre comité recommande que les frais honoraires exigés et versés sur cedit bill en vertu de la règle 89 soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

M. Parent, du comité des Bills Privés présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Young (Saskatoon) pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 120, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company* et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité recommande qu'il soit imprimé 100 copies additionnelles en anglais de la preuve entendue et à venir concernant la ligne de chemin de fer que le Canadien-Pacifique se propose de construire dans le district de la Rivière-La-Paix, pour l'usage du comité, si toutefois la matière est debout.

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Parent, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés, les frais et honoraires payés sur le Bill No 110, Loi constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge, et sur le Bill No 145, Loi constituant en corporation la *Thousand Islands International Bridge Corporation* soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Young (Saskatoon), ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Young (Saskatoon), ordonné,—Que la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, concernant l'impression de 100 copies additionnelles en anglais de la preuve entendue et à venir sur les lignes de chemins de fer que le Pacifique-Canadien se propose de construire dans le district de la Rivière-La-Paix, soit approuvée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) résolu,—Que le lundi 4 avril 1927, et chaque lundi jusqu'à la fin de la session, les Avis de Motions et Mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires sauf les questions et les avis de motions pour la production de documents.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que la règle 17 (*c*) soit suspendue pour les séances du 31 mars et du 1er avril 1927.

Sur motion de M. Parent, le sixième rapport du comité des Bills Privés est adopté.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Correspondance entre le Bureau des commissaires des grains et le ministre du Commerce relativement aux modifications suggérées à la Loi des grains du Canada.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance supplémentaire entre le gouvernement britannique et le gouvernement du Canada concernant la nomination de l'honorable Vincent Massey comme Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à Washington, pour représenter le Dominion du Canada.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Smith (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Quelles quantités de chacune des qualités de houille, coke et lignite compris, on a importées au Canada, dans l'exercice clos le 31 janvier 1927, de quels pays venait cette houille et quelle en était la valeur par qualité.

2. Quelles quantités de chacune des qualités de houille, coke et lignite compris, on a exportées du Canada dans l'exercice clos le 31 janvier 1927, quels étaient la province d'origine de cette houille, le pays de destination, et sa valeur selon les qualités.

3. Quelles quantités de chacune des qualités de houille, coke et lignite compris, on a importées au Canada dans l'exercice clos le 31 janvier 1927, quels étaient le pays d'origine et la valeur par qualités de cette houille, importée pour fins métallurgiques et autres, et sur laquelle il y avait drawback de 99 p. 100; où si cette houille a été utilisée au Canada, et quels compagnies ou particuliers ont profité du drawback.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Ladner—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quelle était la superficie approximative en milles carrés de chacune des quatre provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick lorsqu'elles sont entrées dans la Confédération.

2. Quelle était la superficie approximative du domaine public de (*a*) l'Amérique britannique du Nord, (*b*) de la Puissance du Canada, en dehors des quatre provinces en question, en 1867, immédiatement après l'acte fédératif.

3. Quelle partie en milles carrés de cette superficie ou du domaine public indiqué à la question 2 a été soumise à la juridiction ou concédée à (*a*) chacune des quatre provinces susdites, et (*b*) à chacune des cinq autres provinces après leur incorporation dans la fédération canadienne.

4. Par quelle autorité ou loi du Parlement on l'a fait.

5. Quels sont approximativement les revenus (*a*) bruts et (*b*) nets de chaque année et dans chaque province, quant à cette superficie ou ce domaine public indiqué à la question 3, du chef des (*a*) produits forestiers, (*b*) ressources minérales, (*c*) terres arables, (*d*) pouvoirs d'eau, (*e*) pêcheries.

Par M. Ladner—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quels sont les revenus et déboursés annuels, par décades à venir à 1907 et chaque année par la suite, que le gouvernement canadien accuse depuis la confédération ou depuis l'entrée de chaque province dans la confédération, du chef des (*a*) terres, mineraux, forêts, pouvoirs d'eau et autres ressources naturelles dans chaque province où le gouvernement fédéral a juridiction, (*b*) des pêcheries dans chaque province ou sur sa côte.

2. Quels sont les revenus et déboursés annuels, par décades jusqu'à 1907 et par année dans la suite, que le gouvernement fédéral accuse depuis la confédération ou depuis l'entrée de chaque province dans la confédération, quant à toutes les sources en dehors de celles de la question 1.

3. Quelle était la population de chaque province au cours de ces périodes et jusqu'à la fin de 1926.

4. Combien le gouvernement du Canada avait d'employés dans chacune des provinces au cours des périodes indiquées, et jusqu'à la fin de 1926.

Par M. Edwards (Frontenac-Addington)—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Quelles sont les quantités, valeurs et sommes relatives aux droits perçus sur les importations de chacune des denrées suivantes importées au Canada en 1926: porc frais, porc traité; saindoux, mouton et agneau, beurre, œufs, peaux de bœufs et vaches, de veaux, de mouton, laine brute, estame, écheveaux de laine, produits de laine, produits de cuir.

2. Quel est le tarif des droits sur ces différents articles.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Garland (Rivière-à-l'Arc)—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, documents et papiers échangés entre le gouvernement du Canada, la compagnie de la baie d'Hudson et des tiers au sujet de la révocation des titres de terres détenus par la Compagnie dans les parcs et réserves forestières de l'Alberta, et de l'acquisition, par la Compagnie, de cinquante mille acres dans les districts de la Rivière-la-Paix et de la Grande-Prairie en échange des titres révoqués.

Par M. Bradette—Ordre de la Chambre—Relevé des noms et appointements des fonctionnaires fédéraux exerçant leurs fonctions dans le comté de Témiscamingue-Nord, sauf les employés des Postes et de la Gendarmerie à Cheval.

Par M. Cahan—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances contenant ou affectant des accusations portées contre le maître de poste de Cap-Chatte, comté de Gaspé, aussi, copie de la preuve reçue lors d'une enquête de M. N. Nadeau, avocat, au sujet de ces accusations; aussi, copie d'un rapport que M. Nadeau aurait fait à ce sujet.

Par M. Rowe—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, et autres papiers échangés entre le département, le ministre ou des fonctionnaires de l'Agriculture et des tiers, employés ou non du département, relativement à l'abatage de porcs appartenant à Andrew Oberlé, de Walkerton, Ontario, et au paiement d'une compensation à ce sujet.

Par M. Robinson—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances, rapports et autres papiers échangés entre le département ou des fonctionnaires des Douanes ou d'autres départements ou fonctionnaires, et des tiers, entre le 1er mars et le 30 avril 1922, au sujet de la mise à la retraite de certains employés des Douanes du personnel de frontière à Windsor et Walkerville, Ontario.

Par M. Brady—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances quelconques échangées entre les résidents de Bella-Coola ou des fonctionnaires fédéraux du voisinage, ou le surintendant divisionnaire des télégraphes à Vancouver, et le ministre des Travaux publics ou des fonctionnaires fédéraux et copie des rapports des fonctionnaires du département relativement à la mutation du télégraphiste et à la fermeture du bureau à Bella-Coola.

Par M. Fraser—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des correspondances, lettres, télégrammes, rapports, recommandations ou papiers échangés entre le gouvernement, un ministre ou fonctionnaire de la Colombie-Anglaise, ou des tiers, et le gouvernement fédéral, ou de fonctionnaire fédéral, au sujet de la réserve Cilcoten des terres d'artillerie dans la division Cilcoten du district de Caribou dans la Colombie-Anglaise.

Par M. Bell (Hamilton-Ouest)—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, et autres papiers, mémoires, protêts, recommandations et rapports des fonctionnaires des Postes, de la Commission du service civil, actuellement aux mains de la Commission touchant

(1) Les appointements qualités, rejets de particuliers mis en fonction au bureau de poste de Hawkesbury, Ontario, depuis 1922;

(2) La nomination ou le rejet d'un M. McAllister comme maître de poste de Hawkesbury;

(3) La nomination, temporaire ou non, d'un successeur audit McAllister.

Par M. Brown—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances et autres papiers échangés entre les fonctionnaires du gouvernement et des tiers relativement au transfert d'un nommé Murdock, gendarme de la Royale Gendarmerie, de Snowflake à son poste actuel.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi concernant le département de la Marine et des Pêcheries, et de décréter que le département comprendra la division de la Marine et la division des Pêcheries, et que deux fonctionnaires seront respectivement nommés par le Gouverneur en son conseil, à titre de sous-ministre de la Marine et sous-ministre des Pêcheries.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération ladite résolution.

M. Veniot propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des Postes et de réduire le tarif postal sur certains journaux et périodiques, d'un cent et demi à un cent.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Lapointe propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des élections fédérales et de décréter que le directeur général des élections sera nommé par résolution de la Chambre des Communes, et recevra des appointements de six mille dollars par année.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Cahan.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 31 MARS 1927

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre,—Que le greffier a déposé sur la Table le quanrante-sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 3, l'examinateur pour bills privés a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De *The Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company*, de la cité de Montréal, province de Québec, pour étendre les pouvoirs de cette compagnie.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 255, Loi concernant *The Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company.*—M. *Odette.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 99.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 30 mars 1927.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable F. A. Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, demain, jeudi le 31 mars à 5.30 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
P. L. C. PEREIRA,
Sous-assistant Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Parent, du comité des Bills Privés présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a pris en considération le Bill No 153, Loi concernant la convention baptiste d'Ontario et de Québec, et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés sur ledit bill en vertu de la règle 89 soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Young (Saskatoon) pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 143, Loi modifiant la Loi concernant la compagnie dite *The Brandon, Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company*, et il a été convenu de le rapporter avec un amendement.

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement:—

Bill No 155 (P2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society.*"

Bill No 106, Loi constituant en corporation *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada.*"

Sur motion de M. Parent, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Bills Privés, les frais et honoraires payés sur le Bill No 153, Loi concernant la convention baptiste d'Ontario et de Québec soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Hay, ordonné,—Que le comité spécial sur la pétition des tribus alliées indiennes de la Colombie-Britannique soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 mars 1927:—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangées entre le département des Douanes ou un de ses fonctionnaires ou le département de la Justice ou un de ses fonctionnaires, et des tiers, fonctionnaires ou non, au sujet de la saisie du vapeur *Western*, et la disposition de la cargaison, au cours de novembre ou décembre 1926 et janvier 1927.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Textes authentiques de projet de conventions et de recommandations adoptées à la septième session de la Conférence internationale du Travail—Association des Nations—tenue à Genève en 1925.

Et aussi,—Copie de l'arrêté du Conseil, C.P. 413, en date du 9 mars 1927 s'y rapportant.

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Que le rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1926 soit référé au comité des Comptes publics.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois:—

Bill No 254 (C6) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson."—M. *Bradette.*

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant,

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 139, Loi modifiant la Loi des juges.

Bill 140, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Bill No 141, Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême.

Bill No 142, Loi concernant les paquebots nationaux du Canada et à l'effet de pourvoir à l'établissement d'un service avec les Antilles.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre.

Bill No 256 (B6) du Sénat, intitulé: "Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation de mariage."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 42, Loi concernant certains brevets appartenant à Albert P. Frigon avec des amendements comme suit:—

1. Page 1, lignes 21 et 22. Retrancher à partir de "mais", ligne 21, jusqu'à "lois", ligne 22, les deux compris.

2. Page 1, ligne 22. Après "est" insérer "par les présentes".

3. Page 1, ligne 24. Retrancher tous les mots après "vingt-six" jusqu'à la fin de la clause 1.

4. Page 1, lignes 28 à 35. Remplacer la clause 2 par la suivante:

"(2) Si, entre la date à laquelle est expiré chaque brevet désigné au préambule de la présente loi et le septième jour de novembre 1926, quelque personne a commencé, au Canada, à construire, fabriquer, exploiter ou vendre l'objet d'invention couvert par ce brevet, cette personne peut continuer à construire, fabriquer, exploiter ou vendre ledit objet d'invention, d'une manière aussi complète et effective que si la présente loi n'eût pas été adoptée. Toutefois, le présent article ne doit s'appliquer à aucune personne qui peut avoir ainsi utilisé un tel objet d'invention avec l'autorisation du breveté ou de ses ayants droit."

5. Page 2, ligne 1. Retrancher la clause 3.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill No 62, Loi ayant pour objet l'institution au Canada d'un système de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 2, ligne 5. Après "conseil" insérer "aux termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut prescrire".

2. Page 2, ligne 46. Retrancher à partir de "(1)" jusqu'à "Les", ligne 49, et insérer:

"Le gouvernement du Canada peut souscrire un capital initial n'excédant pas cinq millions de dollars, et il peut payer le montant de cette souscription aux époques et par des versements qui, de l'avis de la Commission, sont nécessaires aux objets de la Commission."

3. Page 3, ligne 2. Remplacer "exigé" par "payé".

4. Page 3, ligne 11. Retrancher à partir de "lequel" jusqu'à "Lesdites", ligne 14, les deux compris, et insérer "lesdites".

5. Page 3, ligne 23. Retrancher "total des" et insérer "montant total du principal en cours sur les".

6. Page 3, lignes 24 et 25. Retrancher "et non entièrement remboursés".

7. Page 3, ligne 34. Retrancher "total des" et insérer "montant total du principal en cours sur les".

8. Page 3, ligne 35. Retrancher "et non entièrement remboursés".

9. Page 5, ligne 8. Retrancher "ne dépassant pas un pour cent du montant du prêt',".

10. Page 5, ligne 17. Après "l'intérêt" insérer "au choix de l'emprunteur".

11. Page 5, ligne 23. Remplacer le paragraphe (7) par le suivant:

"(7) Par dérogation aux dispositions de la *Loi de l'intérêt*, l'emprunteur doit payer un intérêt simple sur les arrérages à un taux n'excédant pas huit pour cent par année, il doit convenir d'acquitter à leur échéance toutes cotisations, taxes et autres impositions dont le paiement est nécessaire à la garantie de la Commission par rapport au prêt qu'elle a consenti, et il doit aussi contracter l'assurance que la Commission peut exiger. Lorsque ces taxes, cotisations et impositions n'ont pas été acquittées à l'échéance, la Commission peut les acquitter elle-même et les débiter à l'emprunteur; et si, à la date ou avant la date de la prochaine échéance d'intérêt, elles ne sont pas remboursées à la Commission, avec l'intérêt produit à un taux n'excédant pas huit pour cent par année, l'emprunteur est considéré comme étant en défaut aux termes de l'hypothèque."

12. Page 5, ligne 32. Remplacer le paragraphe (8) par le suivant:

"(8) Nonobstant les dispositions de la présente loi, mais subordonnément aux règlements que la Commission peut établir et non incompatibles avec les dispositions de la *Loi de l'intérêt*, un emprunteur peut à son gré rembourser tout ou partie de son emprunt à la date d'une échéance de versement. Ce remboursement doit être crédité à l'emprunteur de la manière que la Commission peut prescrire par règlement, ainsi que ci-dessous prescrit; mais ce remboursement ne soustrait pas l'emprunteur à l'obligation de satisfaire ponctuellement à tous les paiements subséquents lors de leur échéance."

13. Page 5, ligne 44. Après "emprunt" insérer "au gré de la Commission".

14. Page 5, ligne 48. Après "emprunt" insérer "au gré de la Commission".

15. Page 6, ligne 13. Au mot "cinq" substituer "quatre".

16. Page 6, lignes 15 et 16. Retrancher "Les deux autres membres sont désignés" et insérer "L'autre membre est désigné" et, ligne 17, retrancher "nommés" et insérer "est nommé".

17. Page 6, ligne 19. Après "prescrit" insérer "toutefois", jusqu'à ce que cette désignation par les emprunteurs soit praticable, de l'avis de la Commission, les membres du conseil provincial nommés par le gouvernement de la province peuvent exercer toutes les fonctions du conseil provincial."

18. Page 6, ligne 47. Après "capital" insérer "social".

19. Page 7, ligne 23. Insérer ce qui suit comme paragraphe (5) de l'article 9:

"(5) Si, à cause de poursuites intentées en vertu de quelque hypothèque, le titre de propriété garantissant cette hypothèque est transporté à la Commission, les actions de la Commission détenues par l'emprunteur doivent être annulées, et les versements que l'emprunteur a faits sur ces actions doivent être confisqués au profit de la Commission."

20. Page 8, lignes 5 et 6. Remplacer "sont subordonnés à l'approbation de la Commission et être fixés par".

21. Page 8, ligne 6. Après clause 13 insérer ce qui suit comme nouvelles clauses A, B et C.

Nouvelle clause A

"Une vérification des registres de la Commission et de chaque conseil provincial doit être effectuée conformément aux règlements d'exécution de l'article seize de la présente loi, par une maison de comptables experts nommés à cette fin par le gouverneur en son conseil, et une copie du rapport desdits comptables sur l'état annuel de la Commission doit être déposée devant le Parlement par le ministre dans les quinze premiers jours de la première session du Parlement qui suit la date dudit rapport."

Nouvelle clause B

"(1) Par dérogation à toute disposition de la présente loi, les opérations de la Commission en vertu de la présente loi doivent être conduites de manière à donner, autant que possible, aux actionnaires dans chaque province le plein bénéfice des opérations effectuées dans cette province.

"(2) Au présent article, le mot "actionnaire" signifie les porteurs d'actions de la Commission souscrites par les provinces, respectivement, par les emprunteurs dans ces provinces, et par le gouvernement du Canada ainsi qu'il est prescrit au paragraphe (2) de l'article cinq de la présente loi."

Nouvelle clause C

"Sauf décision contraire que le gouverneur en son conseil peut prendre, au besoin, tous les actes et toutes les décisions de la Commission sont censés rentrer dans ses pouvoirs et être définitifs à l'encontre de tous les intéressés.

22. Page 8, ligne 27. Après "Commission" insérer "au prix qui en a été payé en premier lieu".

23. Page 8, lignes 40 et 41. Après "employés" retrancher "et leur rémunération" et insérer "leur rémunération et leurs fonctions".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au Bill No 69 (R2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Dominion Electric Protection Company*" sans amendement.

Un message est reçu du très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi pour faire droit à Alice Victoria McGibbon.
Loi pour faire droit à John Jones.
Loi pour faire droit à Samuel Paveling.
Loi pour faire droit à Benjamin Rapp.
Loi pour faire droit à Bernard Thomas Graham.
Loi pour faire droit à Robert Edward Greig.
Loi pour faire droit à Daisie Hawkey.
Loi pour faire droit à Olive Mary Mead.
Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Blakely.

Loi pour faire droit à Ethel Maud Hargraft.
Loi pour faire droit à Frédéric Vinet.
Loi pour faire droit à Gwendolen McLachlin.
Loi pour faire droit à Jessie Evis.
Loi pour faire droit à Max Gertler.
Loi pour faire droit à Florence May Hicks.
Loi pour faire droit à Ruth May Harrington.
Loi pour faire droit à Edith Maude Bull.
Loi pour faire droit à Joseph Bernard Hoodless.
Loi pour faire droit à Edward Barker.
Loi pour faire droit à Joan Henderson.
Loi pour faire droit à Vina Kennedy (autrement connue sous le nom de Vina Dorothy Kennedy).
Loi pour faire droit à Aimée Glenholme Young.
Loi pour faire droit à Alberta Lutz.
Loi pour faire droit à George Frederick Adams.
Loi pour faire droit à Edward Saville.
Loi pour faire droit à Robert Fisher.
Loi pour faire droit à Dorothy Terry.
Loi pour faire droit à Lillie May Brown Nichols.
Loi pour faire droit à Hazel Pearle Clarke Pearcy.
Loi pour faire droit à Edith Swartz.
Loi pour faire droit à James Gibb Erskine.
Loi pour faire droit à Ernest Johnson.
Loi pour faire droit à Maxime Demers.
Loi pour faire droit à Ethel Clementina Craig-Williams.
Loi pour faire droit à Ida Lula Dupuis Murchison.
Loi pour faire droit à Gladys Andrea Boyle.
Loi pour faire droit à Leslie Ellis Noble.
Loi ayant pour objet d'accorder au Surintendant général des Affaires indiennes un contrôle spécial de certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et qui font partie de la réserve indienne de St-Régis.
Loi constituant en corporation *The Detroit and Windsor Subway Company.*
Loi constituant en corporation la *Columbia Life Assurance Company.*
Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*
Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
Loi concernant la *Manitoba & North Western Railway Company of Canada.*
Loi concernant le ministère du Revenu national.
Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.
Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917.
Loi concernant la compagnie électrique d'Ottawa.
Loi concernant lt Compagnie de gaz d'Ottawa.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.
Loi concernant *The Canadian Transit Company.*
Loi concernant les pensions de vieillesse.
Loi abrogative de la Loi des secours de guerre, 1917.
Loi modifiant la Loi des sauvages.
Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada en ce qui concerne les livres et registres de banques.

Loi pour faire droit à Amy Humphrey Lowe.
Loi pour faire droit à Erik Herman Delling.
Loi pour faire droit à Samuel Stanley McNeely.
Loi pour faire droit à Edna May Stevens.
Loi pour faire droit à Beatrice Maude Cammell.
Loi pour faire droit à Stanley Moorhouse.
Loi pour faire droit à Blanche Evelyn Parkinson.
Loi pour faire droit à Lillian Franklin Boddy.
Loi pour faire droit à Minna Louise Bryant.
Loi pour faire droit à John Thomas Fray.
Loi pour faire droit à Cornelia Mosca Cristoforetti.
Loi pour faire droit à Florence Emaline Hind.
Loi pour faire droit à Dorothy Helen Elliott.
Loi pour faire droit à Myrtle Blanche Weeks.
Loi pour faire droit à Dorothy Olinda Tew Phillips Lawson.
Loi pour faire droit à Nelson Douglas Longfield.
Loi pour faire droit à Susanah Ivy Y. Cave.
Loi pour faire droit à James Arthur McNish.
Loi pour faire droit à Elizabeth Maud Maitland.
Loi pour faire droit à Agnes Seeds.
Loi pour faire droit à James Sharkey.

Loi pour faire droit à Lawrence Raymond Sinclair, autrement connu sous le nom de Lawrence Reginald Sinclair.

Loi pour faire droit à Ruby Pearl Northam.
Loi pour faire droit à Leila Beecher Smith Herman.

Loi concernant la construction de lignes des Chemins de fer nationaux du Canada entre St-Félicien et la rivière Mistassini, et entre Hébertville et les chutes de la Savanne, les deux dans la province de Québec.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Pilkington et Niagara Junction, dans la province d'Ontario.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Grand'Mère et East Burrills, dans la province de Québec.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Weyburn et Radville, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Willowbrook vers le nord-ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sturgis et Peesane, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Peesane vers le nord, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de près Shellbrook vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, étant un prolongement de l'embranchement de Turtleford, direction sud-est, jusqu'à un point situé entre Hafford et Richard, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Kindersley et Glidden, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de près Spruce Lake vers l'ouest, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de la Jonction de la Baie d'Hudson vers le sud, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Elz Point vers l'est, dans la province d'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Ashmont et Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Bretona et Clover Bar, dans la province d'Alberta.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer nationaux du Canada, 1919.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême.

Loi concernant la *Dominion Electric Protection Company.*

Loi concernant les paquebots nationaux du Canada et à l'effet de pourvoir à l'établissement d'un service avec les Antilles.

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1927.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1927.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend le Débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Guthrie;

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Bennett.

La Chambre s'ajourne alors à 11.05 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 1ER AVRIL 1927

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 122, Loi concernant certaines créances de la Couronne avec un amendement comme suit:—

1. Page 1. Après clause 1, ajouter ce qui suit comme clause 2:

"2. Dans les quinze premiers jours de chaque session du Parlement, le ministre de l'Intérieur doit faire déposer devant les deux Chambres du Parlement une liste de toutes ces répartitions et mises au point des dettes susdites, avec indication détaillée de ces acquittements et libérations, complets ou partiels, de tous ces deniers dus à Sa Majesté à l'égard du principal ou de l'intérêt ou des deux."

M. Jacobs pour M. Hay, du comité des Banques et du Commerce présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill No 107, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada*, et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Parent, du comité des Bills Privés présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 118, Loi concernant certains brevets de James McCutcheon Coleman.

Bill No 148, Loi concernant un certain brevet appartenant à Chester Earl Gray et Aage Jensen.

Bill No 179 (G4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Pettit."

Bill No 180 (H4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Devlin."

Bill No 181 (I4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Wilson."

Bill No 182 (J4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Ray Ennis."

Bill No 183 (K4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Delia Laurel Cox."

Bill No 184 (L4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Glucksberg."

Bill No 185 (M4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Richard Minler."

Bill No 186 (N4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Leslie MacLellan."

Bill No 187 (O4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Brown."

Bill No 188 (P4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Emily Cantrell."

Bill No 189 (Q4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Walker."

Bill No 190 (R4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Walter Wood."

Bill No 191 (S4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Robinson."

Bill No 192 (T4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Homera Emilie Hodgson."

Bill No 193 (U4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Elester Scarr."

Bill No 194 (V4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Lorne Johnston."

Bill No 195 (W4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva O'Neill."

Bill No 196 (X4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Beatrice Nash."

Bill No 197 (Y4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Emily Blue."

Bill No 198 (Z4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cherie Amy Aston."

Bill No 199 (A5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Gertrude LeFèvre."

Bill No 200 (B5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Mary Pitcher."

Bill No 201 (C5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Mutch."

Bill No 202 (D5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Henrietta Cartwright."

Bill No 203 (E5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Ross File."

Bill No 204 (F5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Mantle."

Bill No 205 (G5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma May Ryan."

Bill No 206 (H5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Martha Hammond."

Bill No 207 (I5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Mae Francis."

Bill No 208 (J5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold James Hubbard."

Bill No 209 (K5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Indiaetta Muriel Taylor."

Bill No 210 (L5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Dillabough."

Bill No 211 (M5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Alfred McCabe."

Bill No 212 (N5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Jones."

Bill No 213 (O5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Manford York."

Bill No 216 (Q5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isobel Parks."

Bill No 217 (R5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Shedrick Phillips."

Bill No 218 (S5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lavina Harrison."

Bill No 219 (T5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maretta Isobelle Grose Leach."

Bill No 220 (U5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabelle Amelia Bulmer."

Bill No 221 (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans."

Bill No 222 (W5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Arthur Kingston."

Bill No 223 (X5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Louise Patricia Campbell Chauvin."

Votre comité a aussi pris en considération le Bill No 117, Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company, Limited*, et il a été convenu de le rapporter avec un amendement.

Il a été prouvé à votre comité que le Bill No 221 (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans" a été adopté par les deux Chambres à la dernière session, mais à cause de la dissolution il n'a pas reçu la sanction royale. La preuve démontre aussi que les pétitions pour la session présente ont été reçues au Sénat le 15 décembre 1926; la copie de la pétition destinée à la Chambre n'a toutefois pas été reçue et une amende de $100 fut imposée. En raison de la preuve faite, votre comité a décidé de recommander que l'amende imposée soit remboursée.

M. Parent, du comité des Bills Privés, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 165 (Z3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Edward Barnaby" et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

Sur motion de M. Parent, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Bills Privés, l'amende imposée sur le Bill No 221 (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans" soit remboursée.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927—Etat montrant:—

1. Noms des maîtres de poste destitués depuis les dernières élections fédérales pour partisannerie politique, et dans quels comtés se trouvent les bureaux de poste affectés.

2. Noms des maîtres de poste révoqués sur demande (*a*) des députés libéraux, (*b*) des candidats libéraux défaits aux dernières élections, (*c*) députés conservateurs ou candidats conservateurs défaits, (*d*) députés ou candidats progressistes défaits, (*e*) députés libéraux-progressistes ou candidats libéraux-progressistes défaits, (*f*) députés ou candidats défaits d'autres partis.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1927—Relevé montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués du 29 octobre 1925 au 14 septembre 1926 (*a*) pour partisannerie politique, (*b*) ou pour d'autres raisons.

2. Combien de maîtres de poste ont été destitués du 15 septembre 1926 au jour actuel (*a*) pour partisannerie politique, (*b*) pour d'autres motifs.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1927—Copie des lettres, télégrammes, correspondances, requêtes et autres papiers afférant au changement proposé du bureau de poste de Charleston, comté de Leeds, Ontario, ou à la destitution projetée du maître de poste de l'endroit.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers datant du 1er juillet 1926 au 1er mars 1927, et relatifs au déménagement du bureau de poste dans le village de Limerick, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1927—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangés entre le ministre des Postes, un fonctionnaire des Postes et des tiers au sujet de la destitution de George Chalmers, maître de poste à Rivière-Charlo, Nouveau-Brunswick; de la nomination d'un successeur. Aussi copie des accusations portées contre M. Chalmers, de la preuve entendue à l'enquête à ce sujet, s'il en est.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) pour M. Cardin, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser un prêt aux Commissaires du havre de Chicoutimi, au montant d'au plus $500,000, pour continuer les travaux des têtes de ligne sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans, devis et estimations détaillés relatifs à ces travaux, et sur dépôt des débentures de la Corporation susdite comme garantie du prêt.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 178, Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 227, Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exercice de leurs devoirs, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 49, Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêt, 1914, est considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 51, Loi modifiant la Loi des liquidations est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 52, Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pour réglementer la vente et l'inspection des poisons pour insectes, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour réglementer la vente et l'inspection des poisons représentés comme moyens de prévenir et de détruire les champignons, herbes, insectes, rongeurs ou autres plantes ou animaux repoussants ou nuisibles, qui affectent collectivement ou individuellement l'agriculture, et pour établir l'enregistrement, le paiement d'honoraires à cette fin, et les peines imposées aux contraventions.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 257, Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des poisons utiles employés en agriculture, lequel est lu la première et la deuxième fois, et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le département de la Marine et des Pêcheries.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi concernant le département de la Marine et des Pêcheries, et de décréter que le département comprendra la division de la Marine et la division des Pêcheries, et que deux fonctionnaires seront respectivement nommés par le Gouverneur en son conseil, à titre de sous-ministre de la Marine et sous-ministre des Pêcheries.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 258, Loi modifiant la Loi concernant le Ministère de la Marine et des Pêcheries, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des Postes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Postes et de réduire le tarif postal sur certains journaux et périodiques, d'un cent et demi à un cent.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Veniot, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 259, Loi modifiant la Loi des Postes, lequel est lu la première et la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des élections générales.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des élections fédérales et de décréter que le directeur général des élections sera nommé par résolution de la Chambre des Communes, et recevra des appointements de six mille dollars par année.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Cannon, pour M. Lapointe, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 260, Loi modifiant la Loi des élections générales, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois et référés au comité de l'Agriculture et de la Colonisation, savoir:—

Bill No 228, Loi modifiant la Loi des fruits.

Bill No 229, Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923.

Le Bill No 231, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, est lu la deuxième fois, délibéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Spence (Parkdale) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 156 (Q3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Murray."

Bill No 157 (R3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotta Marie McGregor."

Bill No 158 (S3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Louisa May MacCarthy."

Bill No 159 (T3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Adelaide Mildred Maguire."

Bill No 160 (U3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dmytro Pushkedra."

Bill No 161 (V3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Helen Louise Dunn."

Bill No 162 (W3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Poultney."

Bill No 163 (X3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Chester Richardson."

Bill No 164 (Y3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Aurelie Berthelet."

Bill No 166, (A4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Bateman."

Bill No 167 (B4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fannie Louise Dance."

Bill No 168 (C4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Simpson."

Bill No 169 (D4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Compton."

Bill No 170 (E4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Green Anderson."

Bill No 110, Loi constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge."

Bill No 112, Loi concernant la Compagnie Bronson."

Bill No 120, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Bill No 153, Loi concernant la convention baptiste d'Ontario et de Québec.

Bill No 143, Loi modifiant la loi concernant *The Brandon Saskatchewan and Hudson's Bay Railway.*

Bill No 155 (P2) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society."*

Bill No 106, Loi constituant en corporation *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada.*

Le Bill No 66 (N2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Gatineau Transmission Company*" tel qu'amendé par le comité des Bills Privés est considéré en comité général, rapporté sans autre amendement, lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Motherwell, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessus en instance de divorce sont fondés.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 42, Loi concernant brevets appartenant à Albert P. Frigon, sont pris en considération et respectivement agréés.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés au comité des Bills Privés (*Avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, sur les pétitions sur lesquelles les bills de divorce ci-dessous sont fondés*):—

Bill No 253, Loi concernant certains brevets appartenant à la *Sealright Company Inc.*

Bill No 240 (Y5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Wright."

Bill No 241 (Z5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Idelle Knowles."

Bill No 242 (A6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Edouard Cough."

Bill No 243 (D6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Cairney."

Bill No 244 (E6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Sophia Gordonsmith."

Bill No 245 (F6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à May Elizabeth Chambers."

Bill No 246 (G6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Gladys Cockerton."

Bill No 247 (H6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Kennedy Ledden."

Bill No 248 (I6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arlie Lillian Helmsley."

Bill No 249 (J6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norton Egbert Ellsworth Kittredge."

Bill No 250 (K6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Newton Anglin."

Bill No 251 (L6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annandale Ramsden."

Bill No 252 (M6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Willie Rosenberg."

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills Privés;

Le comité général sur le Bill No 231, Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, reprend le cours de ses délibérations, rapporte ledit bill sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 232, Loi pourvoyant à des pensions pour les veuves de certains fonctionnaires est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 172, Loi modifiant la Loi des Douanes est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 235, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 226, Loi relative au havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 62, Loi ayant pour objet l'institution au Canada d'un système de crédit à long terme pour les cultivateurs sont pris en considération et séparément agréés.

Le Bill No 230, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 225, Loi concernant les Commissaires du havre de Halifax est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.30 p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

32652—29½

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 1927

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. l'Orateur-suppléant, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre la mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Margaret Billes (née Ford), des Bermudes, Antilles Britanniques de l'ouest, épouse de Harry Billes, de Toronto.

De Radford Alonzo Dunfield, de Toronto, Ontario, époux de Hazel Irma Dunfield (née Stuart).

De Edith May McColl (née Clatworthy), de London, Ontario, épouse de John William McColl.

De Frances Helen Renison (née Mollwain), de Toronto, Ontario, épouse de Clarence Renison.

De Hazell Seelena Shaw (née Bothwright), de Toronto, Ontario, épouse de Gordon Baikie Shaw.

De Laura Gertrude Sutherland (née Lewis), de Toronto, Ontario, épouse de Wallace Arthur Sutherland.

De Richard Thomas Keith Stinchcombe, de Mountain-Grove, Ontario, époux de Margaret Stinchcombe.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill No 105, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, 1920, sans amendement.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 261 (P5) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *R. T. Vanderbilt Company.*"

Bill No 262 (O6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Fisher."

Bill No 263 (P6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Bruce Burley."

Bill No 264 (Q6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Parker."

Bill No 265 (R6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ivy Turner."

Bill No 266 (S6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Ann Hill."

Bill No 267 (T6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mary Ann McCulloch."

Bill No 268 (U6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Melvil Fleet."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de John Henry Fisher, Leo Bruce Burley, Hilda Parker, Gladys Ivy Turner, Rose Ann Hill, Annie Mary Ann McCulloch et George Melvil Fleet, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont servi de preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) ordonné,—Qu'à compter du mardi 5 avril 1927, et jusqu'à la fin de la session courante, la Chambre se réunira à onze heures du matin chaque jour de séance; et qu'en plus de l'intermède ordinaire de six heures du soir, il y aura intermède chaque jour, d'une heure à trois heures.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Huitième rapport annuel du Bureau des directeurs de la Marine Marchande du Gouvernement du Canada, Limitée, pour l'année terminée le 31 décembre 1926.

M. Forke, du consentement de la Chambre présente un Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'immigration, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Bancroft secondé par M. Beaubien, du consentement de la Chambre présente un Bill No 270, Loi modifiant la Loi des élections fédérales. (Votes des instituteurs et étudiants), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Woodsworth, secondé par M. Heaps, du consentement de la Chambre présente un Bill No 271, Loi modifiant le Code criminel. (Libelle blasphématoire), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 256 (B6) du Sénat, intitulé: "Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage."

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Lavigueur—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires la Commission du service civil a nommés chaque année depuis 1921 à des traitements dépassant $2,400.
2. Sur ce nombre, combien sont Canadiens français.
3. Combien de nominations, au total, la Commission du service civil a faites chaque année depuis 1921.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, papiers, etc., échangés entre le gouvernement fédéral et les salaisons du Canada relativement à la classification des porcs, au payement d'une prime de dix pour cent, à la classification du bacon; copie de rapports soumis par les salaisons sur le marché actuel.

Par M. Quinn pour M. Gott—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, rapports, recommandations et autres papiers afférant à la nomination, à l'installation et à la destitution du major W.-G. Gidley, récemment maître de poste à Leamington, Ontario, et à la nomination de son successeur.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, papiers divers échangés entre le département ou des fonctionnaires des Douanes et des fonctionnaires des douanes en Nouvelle-Ecosse, ou des tiers, relativement à la destitution de George Banks, de Caledonia, comté de Queen's, Nouvelle-Ecosse, qui était inspecteur des Douanes en cet endroit, et à la nomination de son successeur.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, mémoires, télégrammes, rapports et autres papiers relatifs au bureau de poste de West-River-Station, Nouvelle-Ecosse, et à la destitution du titulaire Colin Mackenzie.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Copie des archives de la conférence des salaisons, des fonctionnaires et des tiers, détenues en 1921, y compris la discussion relative à la classification des pourceaux, à la prime de dix pour cent, à la classification du bacon et les résolutions afférantes.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 224, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et les tarifs de taxes exigibles sur certaines lignes de l'est;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant;

MARDI, 5 avril 1927.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12.25 a.m., jusqu'à ce jour à 11 heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 5 AVRIL 1927

---

11 heures a.m.

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Sur motion de M. Kay, ordonné,—Que le comité de l'Agriculture et de la Colonisation soit autorisé de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927:—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangés entre le ministre des Postes ou un fonctionnaire du département et des tiers au sujet de la destitution de Brunswick Rhodenizer, maître de poste d'Upper Branch, comté de Lunenburg, et la nomination d'un remplaçant; de la destitution de James Backman, maître de poste à Aspotagan, comté de Lunenberg et de la nomination d'une remplaçant; de la destitution de M.-A. Harlow, maître de poste à Brookfield-Nord, comté de Queen, et la nomination d'un successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1927:—Copie de tous les papiers échangés depuis le 1er janvier 1924 entre le gouvernement du Canada, le ministre des Postes, un membre du gouvernement, un sous-ministre ou fonctionnaire du gouvernement, ou des tiers, au sujet des fonctions de maître ou maîtresse de poste à Pelly, Territoire du Yukon.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 261 (P5) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *R. T. Vanderbilt Company.*"—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 262 (O6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Fisher."—M. *Rennie.*

Bill No 263 (P6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Bruce Burley."—M. *Tummon.*

Bill No 264 (Q6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Parker." —M. *Pettit.*

Bill No 265 (R6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ivy Turner."—M. *Casselman.*

Bill No 266 (S6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Ann Hill."—M. *Speakman.*

Bill No 267 (T6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mary Ann McCulloch."—M. *Ladner.*

Bill No 268 (U6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Melvil Fleet."—M. *Bell* (Hamilton).

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure

(1) pourvoyant à une Commission du district fédéral et révoquant les Lois concernant la Commission d'amélioration d'Ottawa;

(2) autorisant le paiement à la Commission d'une somme de $250,000 par année pendant seize années au plus, comptant du 1er avril 1927, et pourvoyant aux pouvoirs d'emprunt, à l'émission de débentures et à leur remboursement.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que demain la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Guthrie:—

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"Il n'est pas désirable que la Chambre soit censés avoir tacitement acquiescé aux déclarations et recommandations contenues dans le rapport des transactions de la Conférence impériale de 1926.

"De l'avis de la Chambre, les transactions de la récente Conférence impériale et les déclarations et recommandations du rapport du Comité des relations inter-impériales de la Conférence ne doivent pas lier le Parlement du Canada avant d'être approuvées par une résolution formelle des Communes; et tant que cette approbation n'est pas acquise le gouvernement ne doit pas être censé autorisé à prendre les moyens de mettre en vigueur les recommandations du rapport susdit:

"De plus, la Chambre est d'avis qu'aucune modification ne doit être faite dans les Actes de l'Amérique britannique du Nord pour donner suite audit rapport ou autrement, de façon à affecter les droits, pouvoirs ou privilèges d'une province ou de toutes les provinces du Canada telles qu'elles sont actuellement constituées aux termes de ces Actes, à moins que les modifications ne soient au préalable approuvées par la législature de chaque province du Canada."

Et après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Brady,
Cahan,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Clark,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Garland (Carleton),
Geary,
Gott,
Grimmer,
Guthrie,
Hanson,
Hocken,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Ladner,
Lucas,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
McGibbon,
McGregor,
McRae,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Perley (sir George),
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Simpson,
Smoke,
Spence (Parkdale),
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tolmie,
Tummon,
White (London)—78.

CONTRE:
Messieurs

Adshead,
Allan,
Auger,
Baldwin,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bird,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Euler,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goodison,
Heaps,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
Howden,
Ilsley,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Luchkovich,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Motherwell,
Neill,
Odette,
Perras,
Power,
Prévost,
Ralston,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Spence (Maple-Creek),
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—122.

Et la question étant posée sur la motion principale, du consentement de la Chambre ladite motion est retirée.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 233, Loi à l'effet d'encourager la production de combustible domestique tiré du charbon canadien;

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

M. Cahan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

L'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement unanime de la Chambre, M. Young (Saskatoon), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 254 (C6) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*", et a l'honneur d'en faire rapport sans modification.

Votre comité a aussi étudié le Bill No 144, Loi concernant *The Midland Railway Company of Manitoba* et a l'honneur d'en faire rapport sans modification.

Votre comité a aussi étudié le Bill No 174, Loi constituant en corporation la *Red Lake and Northwestern Railway Company*, et a décidé de faire rapport que le préambule de ce Bill n'est pas prouvé pour la raison que la concession de cette charte ne serait pas dans l'intérêt public.

Votre comité est à considérer le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, et recommande que cinq cents copies anglaises et deux cent copies française de la preuve actuellement soumises au sujet dudit bill soient imprimées pour l'usage du Comité et de la Chambre des Communes, et que la règle soixante-quatorze soit suspendue à ce sujet.

Du consentement unanime, sur motion de M. Young (Saskatoon), ordonné,—Que la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes relative à l'impression de 500 copies en anglais et 200 copies en français de la preuve actuellement soumise devant ledit comité concernant le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne soit approuvée et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest),—Que le Bill No 233, Loi à l'effet d'encourager la production de combustible domestique tiré du charbon canadien soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat la question étant posée sur la motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Parent, du comité des Bills Privés, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 240 (Y5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Wright."

Bill No 241 (Z5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Idelle Knowles."

Bill No 242 (A6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Edouard Cough."

Bill No 243 (D6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Cairney."

Bill No 244 (E6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Sophia Gordonsmith."

Bill No 245 (F6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à May Elizabeth Chambers."

Bill No 246 (G6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Gladys Cockerton."

Bill No 247 (H6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Kennedy Ledden."

Bill No 248 (I6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arlie Lillian Helmsley."

Bill No 249 (J6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norton Egbert Ellsworth Kittredge."

Bill No 250 (K6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Newton Anglin."

Bill No 251 (L6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annandale Ramsden."

Bill No 252 (M6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Willie Rosenberg."

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill No 177, Loi constituant en corporation l'Eglise méthodiste libre en Canada.

Bill No 116, Loi constituant en corporation La Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant.

Bill No 154, Loi constituant en corporation la *North American Relations Foundation.*

Bill No 237, Loi constituant en corporation *The Red River Driving Club.*

Lorsque votre comité a étudié le Bill No 177, Loi constituant en corporation l'Eglise méthodiste libre au Canada et le Bill No 116, Loi constituant en corporation la Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant, il a été convenu de recommander que les frais et honoraires versés sur lesdits bills en vertu de la règle 89 soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 226, Loi relative au havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Bill No 224, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et les tarifs de taxes exigibles sur certaines lignes de l'est.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 61, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, sont pris en considération et agréés.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant un prêt aux Commissaires du havre de Chicoutimi.

(*En comité*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser un prêt aux Commissaires du havre de Chicoutimi, au montant d'au plus $500,000, pour continuer les travaux des têtes de ligne sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans, devis et estimations détaillés relatifs à ces travaux, et sur dépôt des débentures de la Corporation susdite comme garantie du prêt.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 272, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du havre de Chicoutimi, lequel est lu la première et la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 225, Loi concernant les Commissaires du havre de Halifax est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 258, Loi modifiant la Loi concernant le département de la Marine et des Pêcheries est considéré en comité général, est rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Jacobs propose,—Que la Chambre retourne aux Motions, aux Affaires de Routine; agréé.

Du consentement de la Chambre, M. Jacobs propose,—Que les bills du Sénat Nos 261 à 268, les deux inclusivement, lesquels ont été lus la première fois ce jour, soient maintenant lus la deuxième fois maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Lesdits bills sont en conséquence lus la deuxième fois et référés au comité des Bills Privés (Avec la preuve faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessous en instance de divorce sont fondés), savoir:—

Bill No 261 (P5) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *R. T. Vanderbilt Company.*"

Bill No 262 (O6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Fisher."

Bill No 263 (P6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Bruce Burley."

Bill No 264 (Q6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Parker."

Bill No 265 (R6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ivy Turner."

Bill No 266 (S6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Ann Hill."

Bill No 267 (T6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mary Ann McCulloch."

Bill No 268 (U6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Melvil Fleet."

La Chambre s'ajourne alors à 11.50 p.m., jusqu'à demain à 11 heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 6 AVRIL 1927

---

11 heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 5 courant, et constate que les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De E. F. Fowler et cent deux autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Stirling*.

De quatre-vingt-trois personnes, de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De trois cent soixante et douze personnes, de la province du Manitoba, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De trente personnes, de la province de l'Alberta, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De mille quatre cents personnes, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De quatre-vingt-trois personnes, de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De cent-cinquante personnes, de la province du Manitoba, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De trois cent soixante personnes, de la province de la Saskatchewan, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De mille cinq cent trente-trois personnes, de la province de l'Alberta, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

De deux mille six cent soixante et seize personnes, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a dûment étudié les bills suivants et il a été convenu d'en faire rapport avec modifications:

Bill 175, Loi constituant en corporation l'Ordre indépendant "Fior d'Italia".

Bill 214, Loi constituant en corporation la "Guardian Trust Company".

Votre comité recommande que, à l'égard dudit bill 214, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Guardian Trust Company*, le titre soit changé en celui de Loi constituant en corporation la *Guardian Trust Corporation of Montreal.*"

Votre comité a aussi dûment étudié le bill 238, intitulé: "Loi constituant la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada, et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité recommande que, à l'égard du bill 175, intitulé: "Loi constituant l'Ordre Indépendant *Fior d'Italia*, les honoraires et charges versés sur ledit bill en vertu de la règle 89, moins le coût de l'impression et de la traduction, soient remboursés.

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 50, Loi modifiant la Loi des assurances, 1917, et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait par la Chambre des Communes au Bill No 66 (N2) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la *Gatineau Transmission Company*" sans amendement.

Sur motion de M. Parent, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Bills Privés, les frais et honoraires versés en vertu de la règle 89, sur le Bill No 177, Loi constituant en corporation l'Eglise méthodiste libre du Canada et le Bill No 116, Loi constituant en corporation la Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant soient remboursés moins des frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Hay, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce, les frais et honoraires payés en vertu de la règle 89, sur le Bill No 175, Loi constituant en corporation l'Ordre Indépendant *Fior d'Italia*, soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927—Relevé montrant:—

1. Quels revenus le gouvernement a reçus du Yukon, depuis la formation administrative du territoire.

2. Quels ont été les déboursés du gouvernement fédéral au Yukon pendant cette période.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927—Copie des correspondances et autres papiers échangés entre les fonctionnaires du gouvernement et des tiers relativement au transfert d'un nommé Murdock, gendarme de la Royale Gendarmerie, de Snowflake à son poste actuel.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King, (Prince-Albert), propose,—Que les bills privés Nos 118, 148 et 179 à 213, les deux inclusivement, 216 à 223 les deux inclusivement et 165, étant des bills de divorce non disputés rapportés du comité des Bills Privés, soient maintenant lus la troisième fois, et que la règle 28 soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Lesdits bills sont en conséquence lus la troisième fois et passé sur division, savoir:—

Bill No 118, Loi concernant certains brevets de James McCutcheon Coleman.

Bill No 148, Loi concernant un certain brevet, possédé par Chester Earl Gray et Aage Jensen.

Bill No 179 (G4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Pettit."

Bill No 180 (H4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Devlin."

Bill No 181 (I4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Wilson."

Bill No 182 (J4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Ray Ennis."

Bill No 183 (K4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Delia Laurel Cox."

Bill No 184 (L4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Glucksberg."

Bill No 185 (M4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Murray Richard Minler."

Bill No 186 (N4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Leslie MacLellan."

Bill No 187 (O4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Brown."

Bill No 188 (P4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matilda Emily Cantrell."

Bill No 189 (Q4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Walker."

Bill No 190 (R4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin Walter Wood."

Bill No 191 (S4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriett Robinson."

Bill No 192 (T4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Homera Emilie Hodgson."

Bill No 193 (U4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Elester Scarr."

Bill No 194 (V4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Lorne Johnston."

Bill No 195 (W4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva O'Neill."

Bill No 196 (X4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Beatrice Nash."

Bill No 197 (Y4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Emily Blue."

Bill No 198 (Z4) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cherie Amy Aston."

Bill No 199 (A5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Gertrude LeFèvre."

Bill No 200 (B5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Inez Mary Pitcher."

Bill No 201 (C5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Mutch."

Bill No 202 (D5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Henrietta Cartwright."

Bill No 203 (E5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Ross File."

Bill No 204 (F5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Mantle."

Bill No 205 (G5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma May Ryan."

Bill No 206 (H5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Martha Hammond."

Bill No 207 (I5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Mae Francis."

Bill No 208 (J5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harold James Hubbard."

Bill No 209 (K5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Indiaetta Muriel Taylor."

Bill No 210 (L5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Arthur Dillabough."

Bill No 211 (M5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Alfred McCabe."

Bill No 212 (N5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Jones."

Bill No 213 (O5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Manford York."

Bill No 216 (Q5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Queenie Isobel Parks."

Bill No 217 (R5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Shedrick Phillips."

Bill No 218 (S5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lavina Harrison."

Bill No 219 (T5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maretta Isobelle Grose Leach."

Bill No 220 (U5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabelle Amelia Bulmer."

Bill No 221 (V5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans."

Bill No 222 (W5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Arthur Kingston."

Bill No 223 (X5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Louise Patricia Campbell Chauvin."

Bill No 165 (Z3) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Edward Barnaby."

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessus demandant une loi de divorce sont fondés.

Ordonné,—Que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Que d'ici à la fin de la session, les bills privés du Sénat quand ils sont reçus en la Chambre soient lus la première et la deuxième fois et référés au comité des Bills Privés, et que la règle 103 concernant l'affichage des bills soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Le Bill No 272, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du havre de Chicoutimi est lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 122, Loi concernant certaines créances de la Couronne est pris en considération et agréé.

Le Bill No 230, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 215, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du havre de Vancouver est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill No 119, Loi modifiant la Loi de l'Accise.

M. Euler, propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leurs amendements à l'article 12 du Bill No 119, Loi modifiant la Loi de l'Accise pour la raison suivante:—

"Lesdits amendements rendent la conviction du "Bootlegger" ou la saisie de spiritueux illicitement manufacturés très difficile et pratiquement impossible".

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant une Commission du District fédéral.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure

(1) pourvoyant à une Commission du district fédéral et révoquant les Lois concernant la Commission d'amélioration d'Ottawa;

(2) autorisant le paiement à la Commission d'une somme de $250,000 par année pendant seize années au plus, comptant du 1er avril 1927, et pourvoyant aux pouvoirs d'emprunt, à l'émission de débentures et à leur remboursement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et passé.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 280, Loi concernant la Commission du District Fédéral, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 273 (W6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William John Walker."

Bill No 274 (X6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Stewart Walker."

Bill No 275 (Y6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Ashley Davis."

Bill No 276 (Z6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Henry Ball."

Bill No 277 (A7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Saranchuk."

Bill No 278 (B7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Hoffman."

Bill No 279 (C7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Wilson McLean."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Charles William John Walker, John Stewart Walker, Percy Ashley Davis, Edward Henry Ball, Mary Saranchuk, Dorothy Ruth Hoffman et Frederick Wilson McLean respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Johnston (Long-Lake) lesdits bills sont respectivement lus la première et la deuxième fois et référés au comité des Bills Privés, sur division, avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles ils sont fondés.

Du consentement de la Chambre, M. Young (Saskatoon), pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés sur le Bill No 174, Loi constituant en corporation la *Red Lake and Northwestern Railway Company* soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Young (Saskatoon), ledit rapport est adopté.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 227, Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs.

Bill No 178, Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta.

Le Bill No 260, Loi modifiant la Loi des élections fédérales est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XL—COMMERCE

359	Loi des primes sur le cuivre, administration de la loi.. ..	500 00
360	Loi des primes sur le chanvre, 1923, administration de la loi..	500 00
361	Service des nouvelles britanniques et étrangères..	32,000 00
363	Administration et exploitation des élévateurs..	593,000 00
364	Entretien et matériel des élévateurs..	26,000 00
365	Service de renseignements commerciaux, (y compris diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)..	425,000 00
366	Bureau de la Statistique fédérale (y compris le recensement de 1926)..	250,000 00
367	Inspection de l'électricité et du gaz, y compris la commission électro-technique internationale..	203,000 00
368	Administration de la loi de l'électricité et du courant (exportation de l'énergie électrique)..	1,000 00
369	Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent..	6,000 00
371	Bureau international des tarifs douaniers..	660 00
372	Bureau cinématographique..	35,000 00
373	Impressions des documents du Parlement et des ministères, y compris l'Annuaire du Canada..	118,000 00
374	Inspection des poids et mesures (y compris le Bureau international des poids et mesures)..	315,000 00
375	Pour la construction de l'élévateur de Halifax..	185,000 00
376	Registre des brevets..	35,000 00
377	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle et bureau de l'union internationale des droits d'auteur..	4,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Immigration et Colonisation—	
	Traitements..	265,850 00
	Dépenses contingentes..	45,000 00

VII—IMMIGRATION ET COLONISATION

55	Service extérieur d'immigration—Traitements..	800,000 00
57	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration et de colonisation ou aux associations, selon qu'il peut être autorisé par le Gouverneur général en son conseil..	750,000 00
58	Immigration chinoise—Traitements et dépenses casuelles..	65,000 00
59	Expositions—Traitements et dépenses casuelles .... .. - .	140,000 00
60	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	6,000 00
61	Edifices d'immigration à Saint-Jean, N.-B...	19,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.20 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 7 AVRIL 1927

11 heures a.m.

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill No 228, Loi modifiant la Loi des fruits.

Bill No 257, Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des poisons utiles employés en agriculture.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927:—Copie des correspondances contenant ou affectant des accusations portées contre le maître de poste de Cap-Chatte, comté de Gaspé, aussi, copie de la preuve reçue lors d'une enquête de M. N. Nadeau, avocat, au sujet de ces accusations; aussi, copie d'un rapport que M. Nadeau aurait fait à ce sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927:—Copie des lettres, télégrammes, et autres papiers, mémoires, protêts, recommandations et rapports des fonctionnaires des Postes, de la Commission du service civil, actuellement aux mains de la Commission touchant

(1) Les appointements qualités, rejets de particuliers mis en fonction au bureau de poste de Hawkesbury, Ontario, depuis 1922;

(2) La nomination ou le rejet d'un M. McAllister comme maître de poste de Hawkesbury;

(3) La nomination, temporaire ou non, d'un successeur audit McAllister.

M. Robb pour M. Euler, du consentement de la Chambre présente un Bill No 281, Loi modifiant une Loi de la présente session intitulé: "Loi concernant le ministère du Revenu national" lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Si on a destitué les maîtres et maîtresses de poste suivants du Nouveau-Brunswick: Joseph-A. Arseneau, Inkerman Ferry; Michael Murphy, Lobster Beach; Henry Aubé, Free Grant; Jos.-J. Hachey, Sainte-Rosette; Louis-A. Doiron, Sheila; David-J. Murphy, Black-Rock; Etienne Landry, Waugh; Dilas Cormier, Sainte-Anne-du-Bocage; Fred Thériault, Grande-Anse; Angus-J.-S. Branch, Burnsville; Mme Annie Chalmers, Belledune; Mme Rose Barry, Rivière-du-Sud; François Landry, Saint-Raymond; Richard Doucet, Bathurst-Sud; R.-S. Hachey, Saint-Louis-du-Milieu; dans le comté de Gloucester; Maximilien Poirier, Saint-Philippe; John-L. Peacock, Grande-Shemogue; Néri Boudreau, Boudreau; Fidèle Melanson, Abougoggin-en-haut; Mme Mabe Russell, Newton Heights; G.-O. King, Killam's Mills; comté de Westmoreland; David Vautour, Saint-Théodule; Thaddée Leblanc, Petite Chopiche; Mme Lilla-M. Steeves, Birch Siding; J.-C. Daigle, Grande-Aldouane; Théotime-D. Léger, Moulins à Renaud; Antoine Cormier, Saint-Lazare; Joseph-H. Bourque, Anse de Cocagne; comté de Kent; Mme Louise Légère, Légère, comté de Northumberland, et Wilfred Savoie, Selwood, comté de Restigouche.

2. Dans l'affirmative, à quelles dates respectivement ces destitutions ont été faites.

3. En quelle année chacune de ces personnes a été nommée.

4. Qui a recommandé chaque destitution.

Le Bill No 50, Loi modifiant la Loi des assurances, 1917, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 259, Loi modifiant la Loi des postes est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 280, Loi concernant la Commission du District Fédéral est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que le Bill No 234, Loi modifiant la Loi des pensions soit maintenant lu la deuxième fois;

M. King (Kootenay-Est) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, rapporté avec un amendement, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 72, Loi concernant un brevet d'Enos Henry Briggs.

Bill No 110, Loi constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge.

Bill No 112, Loi concernant la Compagnie Bronson.

Bill No 120, Loi concernant la *Jolette and Northern Railway Company.*

Bill No 143, Loi modifiant la Loi concernant la compagnie dite *The Brandon and Hudson's Bay Railway Company.*

Bill No 153, Loi concernant la Convention Baptiste d'Ontario et de Québec.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 282 (D7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amelia Chester."

Bill No 283 (E7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Adams."

Bill No 284 (F7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Elliott."

Bill No 285 (G7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney Alfred Tyers."

Bill No 286 (H7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ann Hall."

Bill No 287 (J7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Electa Minerva Meades."

Bill No 288 (K7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Allan Swift."

Bill No 289 (L7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Maud Cotton."

Bill No 290 (M7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Thompson."

Bill No 291 (N7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Isobel Davidge."

Bill No 292 (O7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Zelpha Evyleen Root."

Bill No 293 (P7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à May Alice Moorhouse."

Bill No 294 (Q7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Auguste Brosseau."

Bill No 295 (R7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Celia Kornblum."

Bill No 296 (S7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Fegan."

Bill No 297 (T7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Della Bishop."

Bill No 298 (U7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Lucy Holloway."

Bill No 299 (V7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Carl Stanley Ryerse."

Bill No 300 (W7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Clement Askin."

Bill No 301 (X7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Lavinia Rorke."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Amelia Chester, Elsie Adams, Frederick George Elliott, Sidney Alfred Tyers, Margaret Ann Hall, Electa Minerva Meades, George Allan Swift, Kathleen

Maud Cotton, Gertrude Thompson, Jessie Isobel Davidge, Zelpha Svyleen Root, May Alice Moorhouse, Charles Auguste Brosseau, Celia Kornblum, Alice Elizabeth Fegan, Della Bishop, Cecilia Lucy Holloway, Carl Stanley Ryerse, Samuel Clement Askin et Pearl Lavinia Rorke, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Johnston (Long-Lake) lesdits bills sont respectivement lus la première et la deuxième fois.

Du consentement de la Chambre, lesdits bills sont lus la troisième fois et passés sur division, la règle 28 étant suspendue à cet effet.

Du consentement de la Chambre, M. Parent du comité des Bills Privés, présente le onzième rapport de ce comité lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 261 (P5) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *R. T. Vanderbilt Company.*"

Bill No 253, Loi concernant certains brevets appartenant à la *Sealright Company, Inc.*

Bill No 262 (O6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Fisher."

Bill No 263 (P6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Bruce Burley."

Bill No 264 (Q6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Parker."

Bill No 265 (R6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ivy Turner."

Bill No 266 (S6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Ann Hill."

Bill No 267 (T6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mary Ann McCulloch."

Bill No 268 (U6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Melvil Fleet."

Du consentement de la Chambre, M. Young (Saskatoon), pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 78, Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, et il a été convenu de rapporter que le préambule n'a pas été prouvé pour la raison qu'il serait contraire à l'intérêt public de faire droit à la prière des pétitionnaires.

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés sur ledit bill soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Young (Saskatoon) ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, les frais et honoraires payés sur le Bill No 78, Loi concernant la compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, soient remboursés moins les frais de l'impression et de la traduction.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition ci-dessous pour bills privés, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Frederick-W. McLean, de Smith's Falls, Ontario, époux de Margaret McLean, alias Margaret Dividson.

Du consentement de la Chambre, M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1927—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires la Commission du service civil a nommés chaque année depuis 1921 à des traitements dépassant $2,400.
2. Sur ce nombre, combien sont Canadiens français.
3. Combien de nominations, au total, la Commission du service civil a faites chaque année depuis 1921.

Du consentement de la Chambre, M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1927:—Copie des lettres, mémoires, télégrammes, rapports et autres papiers relatifs au bureau de poste de West-River-Station, Nouvelle-Ecosse, et à la destitution du titulaire Colin Mackenzie.

Le Bill No 239, Loi modifiant le Code criminel est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'immigration;

M. Forke propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bennett.

La Chambre s'ajourne alors à 11.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DE VENDREDI LE 8 AVRIL 1927

11 heures a.m.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 7 courant, et constate que les dispositions de la règle 75 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont alors lues et reçues et sont comme suit:—

De Abram Searle et autres, de Norwich, Ontario, demandant qu'une loi soit passée à la présente session à l'effet d'établir un tarif de fret sur le charbon de l'Alberta à l'Ontario.—M. *Caylay.*

De J. W. McNeill et autres, du district François-Ootsa, Colombie-Britannique, demandant une loi à l'effet de construire un tronçon de ligne de chemin de fer de huit milles depuis Stella à la ligne principale du chemin de fer du Pacifique-Canadien au lac François.—M. *Brady.*

De J. W. Hudson et quatre-vingt-deux autres, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies, leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac-Addington).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le trente-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Kathleen Hedges, de Toronto, Ontario, épouse de Frederick Charles Hedges.

De James Robert Kendrick, d'Essex, Ontario, époux d'Olive Sarah Kendrick.

De Dora Louisa Eliza Maxwell (née Hazell), de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique, épouse de William Roy Maxwell, de Toronto, Ontario.

De Bertha Tisnawer (née Darwin), de Montréal, Québec, épouse de Morris Tisnawer.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 229, Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Goodison, du comité des Chemins de fer et Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente son troisième et dernier rapport, lequel est comme suit:—

Votre Comité, à l'étude duquel ont été référés, pour en faire rapport à la Chambre, les crédits de la Marine marchande du gouvernement canadien, Limitée, a tenu cinq réunions au cours desquelles il a interrogé différents témoins, y compris:

Sir Henry Thornton, K.B.E., président du conseil d'administration des Chemins de fer nationaux du Canada;

S. J. Hungerford, vice-président, services d'exploitation et de construction, C.N.C.;

W. D. Robb, vice-président, services des terres, de la colonisation, du développement, de l'assurance et des question générales, C.N.C.;

R. A. C. Henry, directeur, bureau des questions économiques. C.N.C.;

T. H. Cooper, auditeur général, C.N.C.;

R. B. Teakle, gérant général de la Marine marchande du Canada, Limitée;

J. P. Doherty, gérant des transports, Marine marchande du Canada, Limitée;

F. Davidson, auditeur de la Marine marchande du Canada, Limitée;

Chemins de fer nationaux du Canada

Votre Comité a eu à étudier l'article 408 des crédits, qui pourvoit à un prêt ou à la garantie d'un prêt de $22,500,000 en faveur de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année financière finissant le 31 mars 1928, et dans le cours des délibérations il a examiné les rapports de la compagnie pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1926.

Votre Comité note que les résultats des opérations du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, qui comprennent pour la première fois les opérations du chemin de fer de Vermont Central, accusent une amélioration sensible dans le volume des affaires transigées et une amélioration continue des méthodes d'exploitation, résultant en une augmentation de $21,861,000.00 dans les recettes d'exploitation, jointe à un relèvement de $7,079,000.00 seulement dans les frais d'exploitation.

Votre Comité remarque avec satisfaction que pour la première fois les recettes nettes du chemin de fer pendant l'année, bien que ne pourvoyant pas aux charges d'intérêts dus au gouvernement sur les avances de capital, sont plus que suffisantes pour acquitter les charges dues au public.

Votre Comité a raison de croire que les biens compris dans le réseau ont été maintenus à un niveau compatible avec les exigences des transports.

Votre Comité est d'avis que le crédit de $22,500,000 (qui représente une réduction de $8,500,000 sur la somme demandée l'an dernier) est nécessaire aux fins de la compagnie pour l'année qui s'ouvre, et devrait être voté par la Chambre.

Marine marchande du gouvernement canadien

Votre Comité a eu à étudier également l'article 409 des crédits qui pourvoit à un prêt de $18,500 à la Marine marchande du gouvernement canadien, Limitée, et au cours de ses délibérations il a examiné les rapports de la compagnie pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1926.

Votre Comité note avec beaucoup de satisfaction que le déficit des frais d'exploitation a été réduit à $90,159, ce qui est un amélioration de $858,893 sur l'année précédente, et on se rappelle que l'amélioration de 1925, par comparaison avec 1924, était de $92,826.

Il ressort des témoignages entendus qu'il y a eu relèvement des récettes de presque toutes les routes exploitées et que ce rélèvement a été obtenu à peu de frais, relativement.

L'augmentation des recettes d'exploitation a été de $1,114,735, tandis que les dépenses ont augmenté de $256,841 seulement.

Votre Comité attire l'attention sur le fait que la somme des crédits pour l'année dernière, portés au compte de la Marine marchande du gouvernement canadien, Limitée, était de $600,000, tandis que pour l'année qui commence il est demandé une somme de $18,500. Votre Comité est d'avis que ce montant est nécessaire aux fins de la compagnie pendant l'année à venir et devrait être voté par la Chambre.

Votre Comité note avec satisfaction que les Chemins de fer nationaux du Canada continuent à retenir la confiance et les bonnes dispositions du public par l'excellence du service qu'ils donnent et la courtoisie dont leurs clients sont l'objet.

Votre Comité désire en outre exprimer sa satisfaction de la manière dont le président des Chemins de fer nationaux du Canada et les fonctionnaires de la compagnie qui l'assistent ont rendu témoignage devant le Comité.

Ci-joint vous trouverez la copie du procès-verbal des délibérations et des témoignages des fonctionnaires présents.

Votre Comité recommande encore que ces délibérations et les témoignages qui ont été rendus devant lui soient imprimés en annexe des journaux de la Chambre et que la règle 74 à cet égard soit suspendue.

(Pour les minutes des procédures et la preuve qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice aux Journaux, No 1).

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927:—Relevé de tous les fonctionnaires au Canada qui touchaient un salaire annuel de $3,000 et plus le 1er janvier 1927, indiquant dans chaque cas le nom entier des fonctionnaires, leur rang et la nature de leurs fonctions, le salaire touché, et le département où les fonctionnaires travaillent, le personnel de chaque département étant groupé à ces fins.

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 16 février 1927:—Copie des demandes, lettres, rapports, arrêtés du Conseil, correspondances et autres papiers échangés entre le gouvernement et des tiers sur le renouvellement des lettres patentes, conventions, ou prorogations d'icelles, au sujet de la Compagnie d'Ottawa, Montréal et du Canal de la baie Georgienne, relativement aux droits d'énergie et de navigation sur la rivière Ottawa.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre du 30 mars 1927:—Copie des correspondances et autres papiers échangés entre les fonctionnaires du gouvernement et des tiers relativement au transfert d'un nommé Murdock, gendarme de la Royale Gendarmerie, de Snowflake à son poste actuel.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 4 avril 1927:—Copie des archives de la conférence des salaisons, des fonctionnaires et des tiers, détenues en 1921, y compris la discussion relative à la classification des pourceaux, à la prime de dix pour cent, à la classification du bacon et les résolutions afférantes.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 9 mars 1927:—Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le gouvernement du Canada, un de ses membres, sous-ministre, ou fonctionnaires, ou la Commission du service civil ou un de ses fonctionnaires, ou le Commissaire de l'or du Yukon, ou un fonctionnaire du Yukon, et des tiers, relativement à la nomination proposée, la nomination et la révocation de George Reid, du Yukon, comme recorder des mines, ou à charge de remplir les fonctions du recorder des mines à Mayo, territoire du Yukon, en l'absence du recorder des mines au cours de l'hiver 1926-27; et aussi des papiers afférant à la nomination d'un M. Colley aux fonctions de recorder suppléant des mines.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927—Relevé des

1. Noms et adresses de chacun des maîtres de poste de chaque district électoral de la province de Québec qui ont été destitués depuis le 25 septembre 1925;
2. Noms et adresses des personnes dont la plainte ou l'accusation a motivé dans chaque cas les destitutions susdites; et les raisons invoquées dans chaque accusation ou plainte;
3. Noms et adresses des maîtres de poste qui ont reçu copie desdites accusations ou plaintes portées contre eux, et qui ont pu se défendre;
4. Du chiffre des salaires ou revenus reçus par chacun des maîtres de poste destitués;
5. Noms et adresses des personnes nommées en remplacement des destitués;
6. Noms et adresses des personnes qui ont recommandé les nominations nouvelles.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 4 avril 1927—Copie des lettres, télégrammes, rapports, recommandations et autres papiers afférant à la nomination, à l'installation et à la destitution du major W.-G. Gidley, récemment maître de poste à Leamington, Ontario, et à la nomination de son successeur.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927—Copie des lettres, télégrammes et autres papiers échangés entre E.-W. Backus ou autre particulier, ou compagnie, et le département de l'Intérieur, touchant l'achat de bois à pâte au Manitoba.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que les Nos 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, étant des bills de divorce non opposés, et qui ont été adoptés par le comité des Bills Privés, soient maintenant lus la troisième fois, et que la règle 28 soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée, sur division.

Lesdits bills sont en conséquence lus la troisième fois et passés, et ils sont comme suit:—

Bill No 240 (Y5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Wright."

Bill No 241 (Z5) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Idelle Knowles."

Bill No 242 (A6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Edouard Cough."

Bill No 243 (D6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Cairney."

Bill No 244 (E6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Sophia Gordonsmith."

Bill No 245 (F6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à May Elizabeth Chambers."

Bill No 246 (G6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Gladys Cockerton."

Bill No 247 (H6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eleanor Kennedy Ledden."

Bill No 248 (I6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arlie Lillian Helmsley."

Bill No 249 (J6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norton Egbert Ellsworth Kittredge."

Bill No 250 (K6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Newton Anglin."

Bill No 251 (L6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annandale Ramsden."

Bill No 252 (M6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Willie Rosenberg."

Bill No 262 (O6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Fisher."

Bill No 263 (P6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Bruce Burley."

Bill No 264 (Q6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Parker."

Bill No 265 (R6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ivy Turner."

Bill No 266 (S6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Ann Hill."

Bill No 267 (T6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Mary Ann McCulloch."

Bill No 268 (U6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Melvil Fleet."

Sur motion de M. Goodison, le troisième et dernier rapport du comité des Chemins de fer et Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle est adopté.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente les bills suivants, lesquels sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 302, Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de Trois-Rivières, 1923.

Bill No 303, Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de Chicoutimi, 1926.

Bill No 304, Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le samedi 9 avril courant et chaque samedi d'ici la fin de la session, la Chambre siégera de onze heures du matin à six heures du soir, et qu'il y aura intermède d'une heure à trois; que l'ordre de procédures et les affaires sera celui des vendredis.

Le Bill No 281, Loi modifiant une loi de la session présente intitulé: "Loi concernant le ministère du Revenu national, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Forke,—Que le Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'immigration soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continuant;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill 305 (V6) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie.

Sur motion de M. Morin (Saint-Hyacinthe), ledit bill est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

Le débat sur la motion de M. Forke pour la deuxième lecture du Bill No 269, Loi modifiant la Loi de l'immigration est alors repris;

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 228, Loi modifiant la Loi des fruits est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 257, Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des poisons utiles employés en agriculture est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Dunning, les crédits pour l'année financière 1927-28 concernant des prêts à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et à la Marine marchande du Gouvernement du Canada, Limitée, déposés sur la Table le 15 février 1927, ainsi que le troisième et dernier rapport du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, sont référés au comité des Subsides.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Johnston (Long-Lake) ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills de divorces Nos 240 à 252 inclusivement; 262 à 268 inclusivement et 282 à 301 inclusivement sont fondés.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Du consentement de la Chambre, M. Young (Saskatoon), pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité a étudié la résolution suivante qui lui avait été référée:

"Que, dans l'opinion de cette Chambre, le temps est arrivé de commencer immédiatement et de terminer dans un avenir prochain la construction d'un chemin de fer donnant un débouché direct à la région de la rivière La Paix du côté de la côte du Pacific."

Votre Comité, ayant entendu la preuve sur la question qui fait le sujet de la proposition, de la part des premiers ministres des provinces d'Alberta, et de la Colombie-Britannique, ainsi que des ingénieurs qui ont étudié ce projet, et d'autres personnes, est d'avis que la construction d'un débouché occidental de la région de la rivière La Paix est praticable au point de vue des travaux d'art. Les témoignages rendus devant votre Comité indiquent que, pour des motifs d'économie, cette construction ne devrait pas être commencée immédiatement suivant l'énoncé de la proposition référée à votre Comité.

Votre Comité est d'avis que le système de transports doit être développé considérablement dans la région afin de rendre la construction de ce débouché profitable au point de vue économique.

Votre Comité est aussi d'opinion que les ressources contenues en puissance dans ce territoire justifient l'étude continuelle de sa mise en valeur.

Du consentement de la Chambre, M. Brown pour M. Parent du comité des Bills Privés présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 273 (W6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William John Walker."

Bill No 274 (X6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Stewart Walker."

Bill No 275 (Y6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Ashley Davis."

Bill No 276 (Z6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Henry Ball."

Bill No 277 (A7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Saranchuk."

Bill No 278 (B7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Hoffman."

Bill No 279 (C7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Wilson McLean."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

M. Johnston (Long-Lake) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

L'heure consacrée aux bills privés étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a dûment examiné le Bill No 305 (V6) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie" et il a été convenu de la rapporter sans amendement.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Hay, le Bill No 305 (V6) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compangnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie" est placé sur le feuilleton des Ordres parmi les bills privés pour troisième lecture.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

106 Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et améliorations, y compris appointements de E. B. Jost à $2,500 5,130,000 00

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

221 Pour l'établissement d'un service de patrouille pour faire enquête sur la navigation dans le détroit de Hudson et la baie d'Hudson.. .. .. 850,000 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CANAUX

107 Canal Trent—
Construction et améliorations.. .. .. 19,000 00
108 Paiement de la réclamation de la F. A. Robertson and Company au montant de $14,029.96 et l'intérêt sur ce montant à 5 p. 100 par année depuis le 1er juillet 1919.. .. .. 19,641 94
109 Paiement de la réclamation de Dennon et Rodgers, au montant de $8,386.64 et l'intérêt sur ce montant à 5 p. 100 par année depuis le 31 décembre 1918.. .. 11,966 47
110 Canal maritime Welland—Construction.. .. .. 14,500,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

111 Elévateur de Port Colborne, améliorations (à voter de nouveau $9,000).. .. .. 20,650 00
112 *Canaux de Québec*—
Barrage Bakers, améliorations (à voter de nouveau $30,000).. .. .. 30,000 00
113 Chambly, améliorations (à voter de nouveau $45,000).. 45,000 00
114 Lachine, améliorations.. .. .. 76,000 00
115 Ecluses Ste-Anne, améliorations (à voter de nouveau $2,600).. .. .. 7,600 00
116 Ecluses St-Ours, améliorations (à voter de nouveau $50,000).. .. .. 50,000 00
117 Soulanges, améliorations.. .. .. 5,000 00

118	Canal St-Pierre—Paiement à *The Atlantic Dredging Company*, intérêt depuis le 16 juillet 1926 à 5 p. 100 par année sur réclamation de $12,151.96..	607 60
119	Canal Trent, améliorations (à voter de nouveau $83 000)	239,900 00
120	Canal Welland, améliorations (à voter de nouveau $18,000)..	95,500 00

Divers

121	Arbitrages et sentences arbitrales..	2,000 00
122	Commission des chemins de fer du Canada. Entretien et opération, y compris les appointements de A.-D. Cartwright, secrétaire de la Commission, à $6,000.00.. ..	263,440 00
123	Commission des grandes routes du Canada, paiement du personnel de la Commission, y compris les appointements de A. W. Campbell, I.C., commissaire en chef des grandes routes à $5,000.00 par année..	25,000 00
124	Wagons du Gouverneur général..	5,000 00
125	Travaux divers non prévus..	1,000 00
126	Impressions et papeterie..	7,000 00
127	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.. ..	13,000 00
128	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement..	40,000 00

Fond de prévoyance des employés de chemins de fer

129	Somme à ajouter aux allocations de pension payables en vertu des dispositions du *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provincial Fund Act*, de façon que le versement minimum au cours de la période s'étendant du 1er janvier 1927 au 31 mars 1928 soit de $30.00 par mois au lieu de $20.00 tel que prescrit par ladite loi..	50,000 00

XXXV—DIVERS

347	Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent y compris le comité national consultatif du Canada et ses employés, y compris E. B. Jost, $2,500, assistant du président de la Commission du génie, et G. W. Yates, $1,200, secrétaire..	70,000 00

XXXVII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

353	Personnel et réparations..	2,403,487 00

Prêts à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

408 Sommes ne dépassant pas $22.500.000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation peuvent être insuffisantes) par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée LA COMPAGNIE, ou toute compagnie, désignée ou mentionnée au chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, et au chapitre 13 de 1920 ou faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de

fer nationaux du Canada, ou par la Compagnie par rapport à tout chemin de fer, propriétés ou travaux accordés en fiducie à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 11 dudit chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, ou en son nom, ou par une ou plusieurs de ces compagnies pour un ou plusieurs des comptes suivants, ou en leur nom, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; aussi paiement de loyer d'autres lignes.

(*b*) Matériel: paiements sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets venant à échéance ou échus et autres obligations garanties ou non.

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté.

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de propriété et achat de matériel.

La somme autorisée par les présentes pourra être accordée de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en son conseil pour solder les dépenses autorisées.

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la Compagnie tel que susmentionné.

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie; ou en partie d'une façon et en partie d'une autre, aux conditions suivantes:

Si sous forme de prêts par Sa Majesté le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le Gouverneur en son conseil payable semi-annuellement, garantis si le Gouverneur en son conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du Gouverneur en son conseil.

Si sous forme de prêts par des personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté) les montants, termes et conditions de ces prêts seront tels qu'approuvés de temps à autre, par Gouverneur en son conseil.

Si sous forme de garantie, toute telle garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le Gouverneur en son conseil, lesquels billets, obligations ou garanties la compagnie spécifiée est autorisée de faire ou émettre, et ladite garantie peut être signée par le Ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le Gouverneur en son conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions

que le Gouverneur en son conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin, qu'on s'est conformé aux présentes dispositions.

Dans le cas de prêts temporaires faits ou négociés avant l'échéance de cette appropriation, par Sa Majesté ou autres personnes, il pourra être émis, dans la suite, des billets, obligations ou autres valeurs garantis, conformément aux dispositions du paragraphe précédent, pour le renouvellement, le remboursement ou l'ajustement du total ou d'une partie de ces prêts.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède pourra, pour ses propres besoins ou pour les besoins de l'une desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières de temps à autre:

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement au gré, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de toute telle émission garantie ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune des dites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Effectuer des avances pour faire face aux dépenses autorisées à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes, avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. .. ..22,500,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE

409 Prêt à la Marine Marchande du Gouvernement Canadien, Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en son conseil pourra déterminer, et pour être appliqué au paiement de la dépense imputable sur le capital au sujet des navires sous le contrôle de la compagnie.. .. .. 18,500 00

SAMEDI, 9 avril 1927.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12.05 a.m., jusqu'à 11 heures a.m. ce jour.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DE SAMEDI LE 9 AVRIL 1927

---

11 heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 8 courant, et constate que les dispositions de la règle 75 ont été observées. Ladite pétition est alors lue et reçue et est comme suit:—

De Alfred Palmer et cinquante et un autres, de la province de l'Ontario, demandant que les ressources naturelles des provinces des Prairies leur soient transférées.—M. *Edwards* (Frontenac).

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un Ordre de la Chambre du 7 avril 1927—Relevé indiquant:—

1. Si on a destitué les maîtres et maîtresses de poste suivants du Nouveau-Brunswick: Joseph-A. Arseneau, Inkerman Ferry; Michael Murphy, Lobster Beach; Henry Aubé, Free Grant; Jos-J. Hachey, Sainte-Rosette; Louis-A. Doiron, Sheila; David-J. Murphy, Black-Rock; Etienne Landry, Waugh; Dilas Cormier, Sainte-Anne-du-Bocage; Fred Thériault, Grande-Anse; Angus-J.-S. Branch, Burnsville; Mme Annie Chalmers, Belledune; Mme Rose Barry, Rivière-du-Sud; François Landry, Saint-Raymond; Richard Doucet, Bathurst-Sud; R.-S. Hachey, Saint-Louis-du-Milieu; dans le comté de Gloucester; Maximilien Poirier, Saint-Philippe; John-L. Peacock, Grande-Shemogue; Néri Boudreau, Boudreau; Fidèle Melanson, Abougoggin-en-haut; Mme Mabe Russell, Newton Heights; G.-O. King, Killam's Mills; comté de Westmoreland; David Vautour, Saint-Théodule; Thaddée Leblanc, Petite Chopiche; Mme Lilla-M. Steeves, Birch Siding; J.-C. Daigle, Grande-Aldouane; Théotime-D. Léger, Moulins à Renaud; Antoine Cormier, Saint-Lazare; Joseph-H. Bourque, Anse de Cocagne; comté de Kent; Mme Louise Légère, Légère; comté de Northumberland, et Wilfred Savoie, Selwood, comté le Restigouche.

2. Dans l'affirmative, à quelles dates respectivement ces destitutions ont été faites.

3. En quelle année chacune de ces personnes a été nommée.
4. Qui a recommandé chaque destitution.
5. En quelle année chaque personne ci-dessus a été nommée.
6. Si une enquête a été faite.
7. Si non, pourquoi.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 302, Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de Trois-Rivières, 1923.

Bill No 303. Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de Chicoutimi, 1926.

Bill No 304, Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

209	Entretien et réparation de steamers et brise-glace de l'Etat..	1,500,000 00
210	Examen de capitaines et seconds..	20,000 00
211	Enquête sur les naufrages..	6,000 00
212	Dépenses des écoles de navigation..	9,000 00
213	Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents..	5,000 00
214	Enregistrement des navires..	3,000 00
215	Enlèvement d'obstacles des eaux navigables..	5,000 00
216	Inspection des envois de bestiaux..	4,500 00
217	Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	45,000 00
218	Dépenses imprévues et diverses..	5,000 00
219	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	80,000 00
220	Relevés hydrographiques et entretien, et réparations des steamers employés à ces relevés..	340,000 00
222	Service radiotélégraphique—Construction et entretien de stations radiotélégraphiques et administration générale de la radiotélégraphie dans tout le Canada..	499,865 00
223	Service de radio—Améliorations des conditions de la réception pour les auditeurs patentés..	169,475 00

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Ministère de la Marine

224	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Entretien et fonctionnement de la flotte des dragues..	1,522,000 00
225	Pour l'entretien du chantier maritime de Sorel..	154,000 00
226	Chantier maritime de Sorel—Remise en état du quai n° 4 et nouvelles fondations aux bâtiments 3 et 4..	45,780 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

227	Agences, loyers et dépense casuelle..	236,000 00
228	Salaires et allocations des gardiens des phares..	700,000 00
229	Salaires et allocations des gardiens de phare—Pour réintégrer William R. Wallace comme gardien de phare, grade 2, classe 3, à l'île Hope, Ontario, laquelle réintégration comportera un statut permanent continuel pour ce qui concerne la dite situation la rétroactivité devant remonter jusqu'au 24 février 1925, en conséquence il est aussi réintégré dans ses fonctions, et il est pourvu à son salaire de l'année fiduciaire courante, $1,920..	1,920 00
230	Somme requise pour verser une allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien de phare à Cape Mudge, C.-B..	500 00
231	Entretien et réparation des phares..	800,000 00
232	Construction de phares et aide à la navigation, y compris la réglementation de la navigation aux endroits où la chose est jugée nécessaire..	650,000 00
233	Construction de phares et aide à la navigation—Pour transformer le "chalutier No 15" en navire affecté au service des bouées en remplacement du *Brant*..	85,000 00
234	Service des signaux..	103,000 00
235	Administration du pilotage..	250,000 00
236	Entretien et réparations des quais..	10,000 00
237	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et aux autres endroits jugés favorables à la navigation.	30,000 00
238	Montant nécessaire pour payer une pension aux pilotes Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Edmond LaRochelle, L. E. Morin, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Baquet, Alfred LaRochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Alfred Gaudreau, Adjutor Baillargeon, F. X. Demeules, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Camille Bernier, Joseph Eugène Lachance, Elzéar Normand, Philias Lachance, Narcisse Lavoie, L. H. Lapierre, J. T. St. Laurent, J. V. Gourdeau, Samuel Rioux, Joseph LaRochelle, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. O. Lachance, J. H. Talbot, Jules Asselin, J. B. Bernier, Frederic Bouffard..	11,100 00
239	Allocation au maître de port d'Amhersburg pour la surveillance des phares et des bouées de la rivière Sainte-Claire, de la rivière Détroit et du lac Erié, et pour d'autres services de phares durant la saison de navigation de 1927..	600 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la marine

244	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	260,000 00

XXII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

245	Inspection des bateaux à vapeur..	134,610 00

XXIII—PECHERIES

246	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..	860,000 00
247	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières.	20,000 00
248	Frais de justice et dépense casuelle..	2,000 00
249	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson.. ..	30,000 00
250	Pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries..	1,000 00
251	Inspection de poisson mariné..	26,000 00
252	Pisciculture..	410,000 00
253	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission Internationale des Pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique datée le 2 mars 1923..	28,000 00
254	Commission biologique maritime du Canada— (*a*) Travaux purement scientifiques.. .. ..$ 45,000 (*b*) Travail pratique et expérimental.. .. .. .. 73,000 (*c*) Recherche sur la pisciculture.. 20,000	138,000 00

XXXV—DIVERS

337	Allocation de commisération à la veuve de feu Frank Askew, décédé le 3 décembre 1926, à la suite d'un accident survenu pendant l'exercice de ses fonctions de commis aux vivres sur le S.G.C. Arras..	2,000 00
338	Pour compenser le propriétaire de l'emplacement du phare de l'île des Pèlerins, exproprié en 1892..	255 60
339	Allocation de commisération à Onésime Plante, ancien gardien de phare pour le ministère de la Marine et des Pêcheries.	2,500 00
340	Salaire de l'honorable J.-C. Patterson, commissaire chargé de faire enquête sur les droits de la Grande-Bretagne relativement aux terres des mers arctiques..	2,400 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Marine et Pêcheries—	
	Traitements..	502,980 00
	Dépenses contingentes..	80,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

91	Administration..	317,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 306 (Y7) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Sterling Trusts Corporation.*"

Sur motion de M. Johnston (Long-Lake), ledit bill est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 118, Loi concernant certains brevets de James McCutcheon Coleman.

Bill No 225, Loi concernant les Commissaires du havre de Halifax.

Bill No 226, Loi concernant le port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Bill No 233, Loi à l'effet d'encourager la production du combustible domestique tiré du charbon canadien.

Bill No 259, Loi modifiant la Loi des Postes.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat insiste sur le premier amendement qu'il a fait au Bill No 119, Loi modifiant la Loi de l'Accise, auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé, mais n'insiste pas sur son deuxième amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:

Bill No 307 (I7) du Sénat, Loi concernant certains brevets appartenant à *Warren Brothers Company.*

Bill No 308 (Z7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hiram Langford."

Bill No 309 (A8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amanda Leona Chowns."

Bill No 310 (B8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Winfield."

Bill No 311 (C8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Faye Wood."

Bill No 312 (D8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Rennie."

Bill No 313 (E8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louisa Eliza Maxwell."

Bill No 314 (F8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Moir."

Bill No 315 (G8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Isabel Middlebrook."

Bill No 316 (H8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George James White."

Bill No 317 (I8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Cummings."

Bill No 318 (J8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhamina Susanna Annis."

Bill No 319 (K8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mildred Jeffery."

Bill No 320 (L8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Foder Gelfand."

Bill No 321 (M8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Orma Maunder."

Bill No 322 (N8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Jane Boyes Brew."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Gordon Hiram Langford, Amanda Leona Chowns, Edwin George Winfield, Beulah Faye Wood, Jane Rennie, Dora Louisa Eliza Maxwell, Lillian Moir, Gertrude Isabel Middlebrook, George James White, Maud Cummings, Wilhamina Susanna Annis, Dorothy Mildred Jeffery, Sadie Feder Gelfand, Orma Maunder et Isabella Jane Boyes Brew, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Johnston (Long-Lake) lesdits bills sont respectivement lus la première et la deuxième fois et référés au comité des Bills Privés, sur division, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auxquels ont été référées les pétitions sur lesquelles ils sont fondés.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 232, Loi ayant pour objet de procurer des rentes viagères aux veuves de certains fonctionnaires civils.

Bill No 281, Loi modifiant une loi de la session présente intitulé: "Loi concernant le ministère du Revenu national."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 171, Loi modifiant la Loi des marques de commerce et dessins de fabrique, avec des amendements comme suit:—

1. Ajouter le mot "d'union" après le mot "étiquette" partout où il se rencontre aux lignes 11, 17, 27 et 28, page 1; aux lignes 4, 7, 8, 9, 11, 13, 20, 25, 28, 31, 33, 36, 43 et 47, page 2; aux lignes 3, 11, 24, 34, 38, 39 et 43, page 3; aux lignes 3, 8, 9, 17, 20, 30 et 38, page 4.

2. Page 3, ligne 6. Après "servir" insérer "L'union doit accorder l'usage de l'étiquette à tout demandeur qui se conforme aux règles de l'union."

3. Page 4. Après clause 10, insérer ce qui suit comme clause 11:

"11. Est modifié l'article quarante-six de ladite loi par l'insertion des mots "étiquette d'union" après le mot "spéciale", aux huitième et vingt-quatrième lignes dudit article."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 172, Loi modifiant la Loi des Douanes, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Le texte de la version française ne nécessite pas l'amendement projeté pour la version anglaise.

2. Le texte de la version française ne nécessite pas l'amendement projeté pour la version anglaise.

3. Le texte de la version française ne nécessite pas l'amendement projeté pour la version anglaise.

4. Page 9, ligne 32. Substituer "ou" au deuxième "et".

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, ordonné,—Que les frais et honoraires payés sur le Bill No 311 (C8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Faye Wood" soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quarantième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son quarantième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Lillian Moir, de Toronto, Ontario, épouse de Alexander Moir.

De Dorothy Mildred Jeffery (née Greggan), de Toronto, Ontario, épouse de Edgar James Jeffery.

De Halsey Vanderleith Welles, de Sandwich, Ontario, époux de Ethel Diver Welles.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quarante et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De *Warren Brothers Company*, pour proroger la durée de certains brevets.

La Chambre s'ajourne alors à six heures p.m., jusqu'à lundi prochain à onze heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DE LUNDI LE 11 AVRIL 1927

11 heures a.m.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 260, Loi modifiant la Loi des élections fédérales avec un amendement, comme suit:—

1. Après clause 4, ajouter ce qui suit comme clause 5:

"5. Les articles un et deux de la présente loi entreront en vigueur le trentième jour de juin 1927, et dans l'intervalle, l'opération du paragraphe (2) de l'article dix-neuf de la Loi des élections fédérales restera suspendue."

M. Sanderson pour M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 306 (Y7) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Sterling Trusts Corporation*, et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 9 mars 1927:—Copie de la convention proposée avec l'Alberta, relative aux ressources naturelles, et ses modifications; aussi copie de la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Alberta à ce sujet, depuis le 1er décembre 1921.

Et aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 16 mars 1927—Relevé de la correspondance et papiers quelconques échangés entre le gouvernement, un ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral, et le premier ministre du Manitoba, ou un ministre ou fonctionnaire du gouvernement provincial depuis 1920, touchant la rétrocession de ses ressources naturelles au Manitoba.

M. Irvine, secondé par M. Kellner, propose,—Que le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes soit maintenant adopté.

Après débat;

M. Kennedy, appuyé par M. Garland (Rivière-à-l'Arc), propose en amendement:

"Que ledit rapport ne soit pas approuvé maintenant, mais renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, avec instruction au comité qu'il a pouvoir de modifier le rapport en biffant les trois alinéas suivants:

Les témoignages rendus devant votre Comité indiquent que, pour des motifs d'économie, cette construction ne devrait pas être commencée immédiatement suivant l'énoncé de la proposition référée à votre Comité.

Votre Comité est d'avis que le système de transports doit être développé considérablement dans la région afin de rendre la construction de ce débouché profitable au point de vue économique.

Votre Comité est aussi d'opinion que les ressources contenues en puissance dans ce territoire justifient l'étude continuelle de sa mise en valeur.

et en leur substituant les trois alinéas qui suivent:—

"La preuve démontre l'existence de quatre débouchés possibles, mais que deux seulement ont été complètement levés.

"Le comité est d'avis qu'un levé complet devrait être fait dans les passes la Paix, du Pin et Monkman, et que sur achèvement du levé un programme d'expansion ferroviaire dans le district de la Rivière-la-Paix devrait être arrêté.

"Le comité croit de plus que les perspectives du district de la Rivière-la-Paix justifient le commencement d'un débouché dès que le meilleur tracé aura été définitivement vérifié.

M. l'Orateur déclare que la motion principale n'est pas recevable, parce qu'aucun avis n'en a été donné; en conséquence ledit amendement n'est pas mis à l'étude.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Sinclair (Wellington-Nord)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien d'automobiles à passagers le gouvernement a achetées depuis le 1er janvier 1926.

2. Pourquoi il les a achetées, quelle est leur marque, et combien on les a payées.

3. Combien d'automobiles sont maintenant au service des sous-ministres, qui les utilise, quelle est leur marque et combien on les a payées dans chaque cas.

4. Combien d'automobiles à passagers sont actuellement commandées, pour qui elles le sont, quelle est leur marque et combien on les paye.

5. Si le gouvernement se propose d'acheter d'autres automobiles à passagers, dans l'affirmative, pour qui, de quelle marque et à quel prix.

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quel est le nombre total des fonctionnaires et employés du gouvernement fédéral domicilié à Ottawa.

2. Quel était le total des salaires et gages payés en 1896 à ces fonctionnaires et employés.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Hanson—Ordre de la Chambre—Copie des lettres, télégrammes, mémoires, dossiers et papiers que possède le département des Postes sur la destitution de Thomas-J. McMullen, maître de poste à Canterbury Station, y compris la preuve et la décision donnée à la suite d'une enquête sur les accusations portées.

Par M. Lapierre—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms des fonctionnaires fédéraux exerçant des fonctions dans le comté de Nipissing, leurs traitements et la date de leur nomination.

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Copie:

1. De la correspondance échangée en 1918 et 1919 entre la Commission du service civil et le département des impressions et de la papeterie publiques au sujet du boni de vie chère;

2. De la correspondance échangée entre la Commission du service civil et le département des impressions et de la papeterie publiques au sujet de la classification des employés en 1918 et 1919.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de J.-C. Daigle, maître de poste de Grande-Aldorean, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Antoine Cormier, maître de poste de Saint-Lazare, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers au sujet de la destitution de Joseph Bourque, maître de poste de l'Anse Cocagne, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Isaïe-V. Léger, maître de poste de Saint-Grégoire, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de David Vautour, maître de poste de Saint-Théodule, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Thaddée Leblanc, maître de poste de Petite-Chockpiche, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Mme Lilla-M. Steeves, maîtresse de poste de Birch Siding, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Théotime-V. Léger, maître de poste de Moulins de Renaud, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Le Bill No 229, Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, est considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 171, Loi modifiant la Loi des marques de commerce et dessins de fabrique sont pris en considération et séparément agréés.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 235, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Bill No 51, Loi modifiant la Loi des liquidations.

Bill No 52, Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914.

Bill No 49, Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914.

Bill No 215, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du havre de Vancouver.

Bill No 230, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

Bill No 272, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du port de Chicoutimi.

Bill No 50, Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.

Aussi,—Un message, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 323 (O8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Falko."

Bill No 324 (P8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Edna Thompson."

Bill No 325 (Q8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edward Thompson."

Bill No 326 (R8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Halsey Vanderleith Welles."

Bill No 327 (S8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Raymond Mugridge."

Bill No 328 (T8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Gertrude Sutherland."

Bill No 329 (U8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May McColl."

Bill No 330 (V8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Alison Pomphrey Weldon."

Bill No 331 (W8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Scott."

Bill No 332 (X8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Maud Oram."

Bill No 333 (Y8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Carey."

Bill No 334 (Z8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Robert Kendrick."

Bill No 335 (A9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Keeth Stinchcombe."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de John Falko, Mary Edna Thompson, Charles Edward Thompson, Halsey Vanderleith Welles, Henry Raymond Mugridge, Laura Gertrude Sutherland, Edith May McColl, Katherine Alison Pomphrey Weldon, Marion Scott, Lillian Maud Oram,

Arthur James Carey, James Robert Kendrick et Richard Keeth Stinchcombe, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Johnston (Long-Lake) lesdits bills sont respectivement lus la première et la deuxième fois et référés au comité des Bills Privés, sur division, avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles ils sont fondés.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Objection étant faite en comité de la décision du président (M. Johnston) (Long-Lake) sur une question d'ordre et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité fait la déclaration suivante:—

"Alors que le comité des Subsides étudiait la résolution No 92, étant un crédit de $500,000 pour services scolaires, M. Edwards (Frontenac-Addington) allégua que le député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) dans un discours à Vancouver a déclaré qu'il devrait y avoir un changement complet dans notre condition économique qui pourrait nécessiter d'en venir à des méthodes révolutionnaires.

"M. Woodsworth s'est objecté à cette allégation à l'effet qu'il était prêt à en venir à des méthodes révolutionnaires et que M. Edwards devrait être forcé à retirer cette allégation. Le président a décidé que M. Edwards n'était pas tenu de se rétracter.

De cette décision, M. Woodsworth en appelle à la Chambre.

La question étant posée par M. l'Orateur: La décision du président sera-t-elle confirmée, elle est décidé dans l'affirmative sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Arthurs,
Auger,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bettez,
Black (Halifax),
Blanchard,
Boivin,
Bothwell,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Brady,
Cahan,
Cannon,
Cantley,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Clark,
Cowan,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Descoteaux,
Deslauriers,
Dickie,
Dionne,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Ottawa),
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Embury,
Ernst,
Fiset (sir Eugène),
Fraser,
Garland (Carleton),
Gervais,
Girouard,
Goodison,
Gott,
Grimmer,
Guthrie,
Hanson,
Hodgins,
Ilsley,
Jenkins,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Ladner,
Laflamme,
Lapierre,
Lavigueur,

Lennox,
Macdonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
MacNutt,
McGibbon,
McKenzie,
McPhee,
McRae,
Manion,
Matthews,
Motherwell,
Odette,
Perras,
Pettit,
Pouliot,
Preston,
Prévost,
Price,
Quinn,
Ralston,
Rennie,
Rinfret,
Robb,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Kingston Cité),
Rutherford,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spence (Maple-Creek),
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Thompson,
Tolmie,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Veniot,
Verville,
White (London),
White (Mont-Royal),
Young (Saskatoon)—124.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Bancroft,
Beaubien,
Bissett,
Bourassa,
Bradette,
Brown,
Campbell,
Cayley,
Coote,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Glen,
Hall,
Hepburn,
Howden,
Irvine,
Kellner,
Kennedy,
Lang,
Luchkovich,
Macphail,
McDiarmid,
McMillan,
Millar,
Milne,
Neill,
Spencer,
Steedsman,
Thorson,
Ward,
Woodsworth,
Young (Weyburn)—36.

Le comité reprend alors le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message du député de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

WILLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1928, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, le député de Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, avril 1927.

Sur motion de M. Robb, lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsides.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quarante-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la règle 96, article 3, l'axaminateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné le Bill No 306 (Y7) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Sterling Trusts Corporation*" et a constaté que bien que

la règle 91 ait été observée relativement à l'annonce dans la *Gazette du Canada*, l'avis de la pétition n'a été publié que deux fois seulement dans un journal, c'est-à-dire le 26 mars et le 2 avril, au lieu d'une fois par semaine pendant cinq semaines consécutives.

Votre examinateur remarque que l'annonce faite a été jugée suffisante par le Sénat.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Rutherford, ordonné,—Que relativement au Bill No 306 (Y7) du Sénat, intitulé: "Loi concernant *The Sterling Trusts Corporation*" l'annonce faite sous les dispositions de la règle 91, telle que rapportée par le quarante-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés soit jugée suffisante.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quarante-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé et constate que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

Bill No 311 (C8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Faye Wood."

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la Milice

92	Services scolaires	500,000 00
93	Dépense casuelle	40,000 00
94	Services et ouvrages du génie	803,900 00
95	Magasins généraux	607,799 00
96	Etablissements de fabrication	472,395 00
97	Milice active non permanente	2,084,300 00
98	Troupe permanente	4,800,000 00
99	Collège militaire royal	365,000 00
100	Levés topographiques	40,000 00
101	Transport et fret	165,000 00

Service naval

102	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaire canadiens	1,725,000 00

Aéronautique

103	Aéronautique militaire du Canada—Travaux et entraînement, y compris formation des aviateurs au service des autres ministères du Gouvernement..	1,669,694 00
103a	Aéronautique civile du Canada—Travaux et service pour les autres ministères du Gouvernement y compris le service de protection contre les feux et la suppression des feux, la photographie, le transport, les travaux de recherches portant sur les forêts et les maladies du grain, les patrouilles pour le service des pêcheries, pour le ministère de l'Intérieur (division de la Sylviculture, division des Levés topographiques, division des pouvoirs hydrauliques, division des Parcs, division des levés géologiques) le département des Affaires indiennes; le ministère des Travaux publics, ministère de l'Agriculture; ministère des Douanes et de l'Accise; ministère de la Marine et des Pêcheries; ministère des Mines..	2,222,539 00

Services généraux

104	*Pensions civiles*—	
	Pension viagère à Robert Allen..	269 52
	Pension viagère à Ronald Morrison..	330 00
	Pension viagère à Walter Petitpas..	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants..	720 00
105	*Divers*—	
	Construction de poudrière à Halifax..	100,000 00

XXXV—DIVERS

344	Monuments de guerre..	200,000 00
345	Pour la part proportionnée du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des sépultures militaires, y compris contribution à la caisse destinée à l'entretien permanent des cimetières, sépultures et monuments..	573,780 00

XLI—REGLEMENTS DES RECLAMATIONS DE GUERRE

378	Defense Nationale—	
	Services militaires..	190,000 00
	Services navals..	5,000 00

XXX—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense nationale

Bassin du MacKenzie

285	Services de radio—Entretien et exploitation du système de T.S.F. de la division du MacKenzie, ayant des postes à Dawson, Mayo, l'île Herschel, Aklavik, Fort-Simpson, Fort-Smith, Fort-Résolution et Edmonton..	150,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Défense nationale—	
	Traitements..	693,966 00
	Dépenses contingentes..	60,000 00

6 Douanes et Accises—

Traitements, y compris une allocation destinée à Geo.-W. Taylor à l'occasion de services rendus en qualité de sous-ministre suppléant pendant l'année dernière, nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du Service civil, soit $1,000.. .. .. 633,235 00

Dépenses contingentes.. .. .. 40,000 00

MARDI, 12 avril 1927.

XXXVI—DOUANES ET ACCISE

352

Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la *Loi du Service civil*, et édifices provisoires douaniers et loyers.. .. .. 6,919,181 00

Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service douanier, y compris les salaires et dépenses se rattachant à la Commission des douanes; dans les dispositions de cette dernière, sont compris des salaires de $1,000 chacun aux trois membres et $500 au secrétaire.. 862,510 00

Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers.. .. .. 600,000 00

Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service de surveillance.. .. .. 376,510 00

Service spécial de surveillance—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes de revenu qui seront dénoncées, nonobstant la Loi du Service civil, et lesdites positions et ledit personnel étant soustraits à la Commission pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu.. .. .. 350,000 00

Montants devant être payés au ministère de la Justice, pour des fins de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte,—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi.. 100,000 00

Administration de la *Loi taxant les profits d'affaires* 1916 et de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu*, 1917, et de leurs modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations en dépit de toute disposition contraire dans la Loi du service civil, et les positions susdites et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $6,500 pour le commissaire de l'Impôt sur le revenu.. .. .. 2,000,000 00

DIVERS

539 Pour traitement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service Civil, à E. D. Lennie, percepteur intérimaire des Douanes et de l'Accise à Montréal.. .. .. .. 1,200 00

DOUANES ET ACCISE

Service spécial de surveillance—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes sur le revenu qui seront dénoncées, nonobstant la Loi du service civil, et lesdites positions et ledit personnel étant soustraits à la Commission; pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu—Crédit supplémentaire.. .. .. 881,835 00

Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service de surveillance, y compris ceux qui sont au au service de la Commission des Douanes—et montant requis pour créer des positions et nommer des évaluateurs, nonobstant la loi du service civil, et lesdites positions et ledit personnel ainsi nommé devant être entièrement soustrait à ladite loi—Crédit supplémentaire.. .. 100,000 00

540 Pour payer à Mme Charles E. McDonald, la veuve de C. E. McDonald, sous-percepteur des Douanes et de l'Accise à Port Borden, I.P.-E., qui fut tué.. .. .. 500 00

Allocation de sympathie à Mme W. J. Irwin, la veuve de W. J. Irwin, examinateur de douane et d'accise au port d'Edmonton, Alta, qui a été tué.. .. .. 500 00

Allocation de sympathie à M. Joseph Laurent Doiron, fonctionnaire douanier du service de surveillance à Matepédia, P.Q., pour la perte d'un bras à la suite d'un accident en service.. .. .. 500 00

Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et du service de surveillance—Crédit supplémentaire pour la nomination de M. F. W. Cowan au poste de chef du service de surveillance des Douanes et de l'Accise, nonobstant la loi du service civil, au traitement de $5,000 par année, à partir du 1er mars 1927.. .. .. 5,416 66

DIVERS

520 Somme acquise pour payer la firme Clarkston, Gordon et Dilworth pour son travail relatif à la réorganisation du ministère des Douanes et de l'Accise.. .. .. 50,000 00

XXXIX—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

Salaires et allocations, y compris le montant requis pour pourvoir aux salaires, reclassification, revision, promotion, et augmentations que la Commission du Service civil peut autoriser et le montant requis pour donner suite aux dispositions de l'arrêté en conseil, P.C. 1099, du 27 juin 1924.. .. ..15,918,384 40

Service postal, y compris le service postal aérien.. .. .. ..14,655,000 00

358	Divers, y compris Lucien Pacaud, secrétaire du Haut Commissaire, en tant que représentant du gouvernement canadien dans la Commission du câble du Pacifique à $1,000; $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux dépendants des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil..	1,125,675 00
	Territoire du Yukon..	150,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Postes—	
	Traitements, y compris le montant requis pour payer l'opérateur grade 2 de la machine à poinçonner les cartes Hollerith, d'après le décret du Conseil C.P. 156-2521 en date du 24 décembre 1923..	1,240,419 00
	Dépenses contingentes..	195,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. McPherson pour M. Hay du comité spécial nommé pour faire enquête sur les réclamations des tribus indiennes alliées de la Colombie-Britannique, présente le deuxième et dernier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

RAPPORT DES COMITÉS SPÉCIAUX DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIS EN SÉANCE COMMUNE AVEC MISSION DE FAIRE ENQUÊTE SUR LES RÉCLAMATIONS DES TRIBUS INDIENNES ALLIÉES DE COLOMBIE-BRITANNIQUE TEL QU'INDIQUÉ DANS LEUR PÉTITION PRÉSENTÉE AU PARLEMENT EN JUIN 1926.

OTTAWA, 9 avril 1927.

Le Comité spécial du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour faire enquête sur les réclamations des tribus indiennes alliées de Colombie-Britannique, réclamations exposées dans leur requête présentée au Parlement en juin 1926, a l'honneur de soumettre son second et dernier rapport:

Les comités se sont réunis le 22 mars 1927 et ont tenu, les 30 et 31 mars, les 4, 5 et 6 avril 1927, de longues séances auxquelles ont été interrogés les témoins suivants:

M. Duncan C. Scott, sous-surintendant général des affaires indiennes.

M. W. E. Ditchburn, commissaire des Indiens en Colombie-Britannique.

M. W. A. Found, directeur des pêcheries.

M. John Chisholm, assistant sous-ministre de la Justice.

M. Andrew Paull, secrétaire des tribus indiennes alliées de Colombie-Britannique.

Le chef John Chillihitza, des tribus indiennes de la vallée Nicola, Colombie-Britannique.

Le rév. P. R. Kelly, président des tribus indiennes alliées de Colombie-Britannique.

Le chef David Basil, de la tribu indienne Bonaparte, Colombie-Britannique.

Outre les témoins précédents, les avocats suivants ont comparu et ont adressé la parole au comité de la part de leurs clients respectifs:

A. E. O'Meara, avocat des tribus indiennes alliées de Colombie-Britannique.

A. D. McIntyre, avocat des tribus indiennes de l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Comme interprètes du chef John Chillihitza et du chef David Basil, étaient aussi présents:

Mme Julian Williams et M. William Perreish.

Les dépositions des témoins et les plaidoyers des avocats ont été sténographiés et imprimés au jour le jour. Le compte rendu imprimé de ces témoignages et de ces plaidoyers contient les documents soumis à votre comité par les témoins et les avocats qui ont comparu.

Nous croyons bon de mentionner la manière dont le témoignage rendu par le rév. P. R. Kelly, M. Andrew Paull, le chef Chillihitza et le chef Basil, les témoins indiens, ont été présentés. Les chefs ont parlé par l'intermédiaire de leurs interprètes qui traduisaient en anglais avec beaucoup de compétence le langage des Indiens. Les témoignages de MM. Kelly et Paull ont été rendus dans un patois anglais clair et énergique. Votre comité a trouvé hautement acceptables les témoignages rendus et la manière de les présenter. Il faut en louer les témoins. Les membres indiens de leur organisation peuvent être assurés de la façon habile et complète dont ils ont présenté leur cause.

Il peut être utile d'inclure ici un bref aperçu historique résumant les faits relatifs à l'occupation du pays maintenant connu sous le nom de Colombie-Britannique.

Le 29 mars 1778, le capitaine Cook, le fameux explorateur, avec deux vaisseaux (le "Resolution" et le "Discovery") arrivait à Hope-Bay près de Nootka, où il établit ses quartiers généraux, fit des réparations et d'où il alla explorer la côte, vers le nord, jusqu'aux glaces arctiques.

L'année suivante, le capitaine Clerke, qui avait accompagné Cook, retourna à la côte, partant des îles Sandwich où les vaisseaux avaient hiverné, et continua les explorations, établissant aussi ses quartiers généraux à Nootka. Pendant les dix années suivantes, plusieurs vaisseaux visitèrent la côte, explorant et trafiquant. En 1788, le capitaine John Meares établit une colonie importante à Nootka, et en 1799, deux navires de guerre espagnols commandés par don Stephen Joseph Martinez arrivèrent à Nootka et saisirent les constructions du capitaine Meares, son établissement et ses vaisseaux, dont un, le "Northwest American", était le premier construit sur la côte du Pacifique. Par suite de cette action de la part des Espagnols, le gouvernement britannique demanda à l'Espagne la restitution de Nootka et du territoire tributaire et une indemnité pour les pertes subies. Pendant un certain temps l'Espagne résista à cette demande et il sembla que la geurre allait s'ensuivre, mais en définitive on s'entendit sur les articles d'une Convention qui fut signée le 28 octobre 1790. Les articles de la convention devaient prendre effet à Nootka, et l'Espagne dépêcha don Juan Francisco de la Bodega y Quadra tandis que l'Angleterre confiait ses intérêt au capitaine George Vancouver, lui donnant instruction d'explorer la côte puis de se rendre à Nootka "pour y entrer en possession des bâtiments, des districts ou parcelles de terre occupés par les sujets de Sa Majesté au mois d'avril 1789, conformément à l'article 1er de la récente convention." Ces deux groupes se rencontrèrent finalement à Nootka mais ne s'entendire pas sur l'étendue de terre à rendre. Le capitaine Vancouver insista pour avoir tout le terrain où les Anglais avaient fait du commerce ou des explorations, tandis que les Espagnols voulaient ne céder que Nootka. Au cours de l'année suivante, le capitaine Vancouver continua ses explorations en Alaska et l'année d'ensuite termina l'exploration de la côte. Enfin le 28 mars 1795, eut lieu la reddition du pays au lieut. Thomas Pierce, des Marins Royaux, par le brig. général Alva et le lieut. Cosme Bertodano. Toute l'étendue réclamée par le capitaine Vancouver était incluse dans le transfert. Cette étendue comprenait le territoire connu plus tard sous le nom d'Etat de Washington et toute la côte de la Colombie-Britannique vers le nord jusqu'aux bornes de l'Alaska.

Deux autres explorateurs, Simon Fraser et Alexander Mackenzie, explorèrent certaines parties de l'intérieur de la Colombie-Britannique et y pénétrèrent par l'est des Montagnes Rocheuses. Dans chaque cas, ces deux explorateurs renommés confondirent le cours d'eau qui fut plus tard appelé la rivière Fraser avec la partie supérieure de la rivière Colombie, démontrant qu'à cette époque reculée on considérait que le territoire anglais à l'est des Rocheuses s'étendait jusqu'à l'embouchure de la rivière Colombie.

En 1846, la frontière entre le Canada et les Etats-Unis fut établie à la 49e parallèle par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis après une période de controverses violentes. Avant cela l'Angleterre avait réclamé le territoire qui constitue actuellement les états de Washington et de l'Oregon, et on remarquera que ces deux Gouvernements reconnurent alors que l'un ou l'autre était en possession de ce territoire et la frontière entre les deux pays fut déterminée par traité.

Plus tard un différend surgit entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet de la possession de l'île San Juan. Le Gouvernement anglais affirma ses droits à cette île comme le démontre une dépêche de Lord Russell à Lord Lyon, ministre britannique à Washington, datée le 24 août 1859 qui se lit comme suit:

> Le Gouvernement de Sa Majesté doit en conséquence maintenir les droits de la Couronne Britannique à l'île de San Juan, en toutes circonstances.

Ce qui démontre que cette terre était considérée la propriété de la Couronne. Cette dispute fut soumise à l'arbitrage de l'empereur d'Allemagne qui reconnut les droits des Etats-Unis à cette île, le 21 octobre 1872.

En 1858 Lord Lytton donna des instructions par écrit au Gouverneur Douglas concernant l'attitude du Gouvernement Britannique envers la colonie, et on y lit ce qui suit:

> Vous n'oublierez pas que c'est le désir de ce pays de voir se développer en Colombie-Britannique les institutions représentatives et le gouvernement autonome. . . On enverra immédiatement un groupe de soldats du Corps de Génie Royal à la colonie. Ils feront l'arpentage de ces parties du pays qui sembleront les plus propres à la colonisation, ils démarqueront les lopins de terre qui seront destinés à des fins publiques, etc.

Voici une nouvelle preuve que ces terrains étaient reconnus comme la propriété de la Couronne. Et les archives démontrent que le terrain fut arpenté et que des lopins furent plus tard mis en vente.

On prétend que le territoire de la Colombie-Britannique n'a jamais été l'objet d'une conquête. Les documents historiques semblent indiquer que tel n'est pas le cas. Tous les postes de la compagnie de la baie d'Hudson étaient fortifiés et les officiers et employés de la compagnie étaient prêts à résister aux attaques hostiles. Lorsqu'un fort fut établi à Victoria une bande d'Indiens de Cowichan sous la conduite du chef Tzouhalen saisirent et tuèrent plusieurs animaux appartenant aux blancs. L'officier en charge du poste, Roderick Finlayson, demanda le paiement des animaux, mais les Indiens refusèrent catégoriquement. L'attitude du chef Tzouhalen fut approuvée par le chef Tsilaltchach des Songhees et les Indiens attaquèrent le fort, mais ils furent facilement intimidés par l'artillerie et plus tard ils se rendirent au fort pour demander la paix. Les archives contiennent une foule d'autres faits semblables. Le fort en question fut établi à Victoria en 1848, et en 1849 Vancouver devint une colonie de la Couronne. La Colombie-Britannique (la terre ferme et les Iles de la Reine Charlotte) devint une colonie de la Couronne en 1858 et les deux colonies furent unies en 1866. La Colombie-Britannique entra dans la Confédération le 20 juillet 1871.

Le rapport de votre Comité sur les délibérations peut maintenant être repris.

Dès le début il devint évident que les Indiens ne s'entendaient pas sur la nature de leurs réclamations. Par exemple, les représentants des tribus de l'intérieur de la Colombie-Britannique ne réclamèrent aucun terrain de la pro-

vince en vertu du droit de premier occupant. Les représentants des tribus indiennes alliées, d'autre part, basèrent leurs réclamations presque entièrement sur ce droit de premier occupant et demandèrent la possession d'environ 251,000 milles carrés sur une superficie totale d'environ 355,855 milles carrés dans la province de la Colombie-Britannique. Je crois qu'il est préférable de traiter ce point d'abord, car si on réussit à l'éliminer il ne restera à étudier que des questions concernant lesquelles les Indiens de la Colombie-Britannique ont des intérêts communs.

Dès le début des délibérations on constata que le titre de premier occupant avait d'abord été présenté comme une réclamation légale contre la Couronne il y a environ quinze ans. La réclamation stipulait alors que l'on devrait conclure un traité ou une convention avec les Indiens qui incorporerait certaines conditions, en vertu desquelles ils consentiraient à céder leur prétendu titre. Si dans la période qui précède la confédération les Indiens avaient cru qu'ils détenaient les terres de la province en vertu du droit de premier occupant, il n'y a pas de doute que les tribus se seraient transmises cette croyance de père en fils, par la parole ou autres moyens habituels vu que la tradition constitue une partie très importante de la mentalité indienne. Mais rien de tel ne semble exister. Au contraire le témoignage de M. Kelly corrobore l'opinion que les Indiens acceptaient volontiers toute la politique du gouvernement tant au point de vue des réserves qu'au point de vue des autres bénéfices qu'ils touchèrent plusieurs années sans hésiter. (Voir p. 224, témoignage de M. Kelly, aussi la dépêche de M. Pearse à la page 227 que l'on trouvera en entier dans une dépêche datée le 21 octobre 1868, de B. W. Pearse au Commissaire en chef des Terres et Travaux, documents sessionnels de la Colombie-Britannique, 39 Vic., page 212-13). On a admis que le droit de premier occupant ne fut invoqué comme titre légal à ces terrains qu'il y a environ quinze ans; depuis il est une source de litige pour certains et un moyen de subsistance pour d'autres.

Le Comité constate avec regret l'existence de cette agitation, non seulement en Colombie-Britannique, mais aussi chez des Indiens d'autres parties du Dominion. On peut dire qu'elle est méchante en ce sens qu'elle trompe les Indiens et leur fait espérer des biens plus ou moins illusoires. Cette agitation, maintes fois soulevée par des blancs intrigants, est déplorable et devrait être découragée, car le Gouvernement du pays est toujours prêt à protéger les intérêts des Indiens et à redresser tout grief réel.

Les avocats représentant les tribus indiennes alliées soumirent cette réclamation, basée sur le droit du premier occupant, à l'attention des gouvernements successifs, et bien que le Gouvernement fut prêt à plaider la cause, les représentants des Indiens demandèrent la permission de porter la cause directement au Conseil Privé de l'Empire sans la soumettre d'abord aux tribunaux du Canada. Le Gouvernement refusa avec droit cette permission; mais en même temps fit une offre généreuse aux Indiens, dont on trouvera les détails dans un arrêté en conseil adopté le 20 juin 1914. Le texte complet de cet arrêté en conseil se lit comme suit:

C.P. 751

Conseil Privé,

Canada.

Copie certifiée d'un rapport du Comité du Conseil Privé, approuvé par Son Altesse Royale le Gouverneur général, le 20 juin 1914.

Le Comité du Conseil Privé a pris connaissance d'un rapport du Surintendant Général des Affaires Indiennes, daté le 11 mars 1914, soumettant un mémoire annexé, préparé par le Surintendant Général adjoint des Affaires Indiennes au sujet des réclamations des Indiens concernant des terrains de la Colombie-Britannique, mémoire qu'il approuve. Le Comité, sur la recommandation du

surintendant général des Affaires Indiennes, conseille de renvoyer la réclamation à la cour de l'Echiquier du Canada, avec recours au Conseil privé, suivant les conclusions suivantes:—

1. Les Indiens de la Colombie-Britannique par leurs chefs ou représentants, conviendront formellement et définitivement, si la cour, ou en cas d'appel, le Conseil privé, décide qu'ils ont un droit de propriété sur les terres de la province, de renoncer à ce droit en recevant du Dominion des bénéfices qui leur seront accordés en échange conformément aux coutumes suivies par la Couronne pour régler les réclamations des Indiens sur les territoires non concédés, et d'accepter le jugement de la Commission des Affaires des Indiens dans la Colombie-Britannique tel qu'il sera approuvé par les gouvernements du Dominion et de la province pour répartir d'une manière finale les terres de réserve qui seront administrées à leur bénéfice comme partie de la compensation.
2. Que la province de la Colombie-Britannique, en accordant lesdites réserves approuvées sera tenue quitte de toutes réclamations des Indiens contre la province. Que les autres considérations et leur coût seront honorés par le gouvernement du Dominion du Canada.
3. Que le gouvernement de la Colombie-Britannique sera représenté par un avocat, que les Indiens seront représentés par un avocat nommé et payé par le Dominion.
4. Que, dans le cas où la Cour ou le Conseil privé déciderait que les Indiens n'ont aucun droit de propriété sur les terres de la province de la Colombie-Britannique, la politique du Dominion envers les Indiens sera gouvernée par l'étude de leurs intérêts et les développements futurs.

Le tout respectueusement soumis pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Le Greffier du Conseil privé.

A l'honorable Surintendant des Affaires Indiennes.

Cette offre faite par le Gouvernement ne fut pas acceptée, et l'avocat des Indiens échangea, sur des sujets étrangers à la question, une correspondance avec le ministre de la Justice du temps, et ce dernier termina la controverse par la lettre suivante:

OTTAWA, 14 novembre 1914.

Révérend ARTHUR E. O'MEARA, B.A.,
Hôtel Prince-George,
Toronto, Ont.

MONSIEUR,—A mon avis, il n'est pas nécessaire de corriger la narration faite dans votre lettre du 26 dernier, parce qu'à part deux points que je vais mentionner, elle ne se rapporte pas à la question en litige.

Au sujet de votre remarque qu'il a toujours été d'usage, chez ceux qui conseillent les Nishgas, de croire que la seule méthode pratique d'obtenir une décision judiciaire sur les droits des Indiens de la Colombie-Britannique est de porter leurs réclamations directement auprès du Conseil privé de Sa Majesté, je désire que vous compreniez bien, et que vous fassiez vos efforts pour convaincre ceux que vous désignez comme les conseillers des Nishgas, que ce gouvernement n'a ni le pouvoir, ni l'autorité de renvoyer directement la question au Conseil privé de Sa Majesté; que la seule méthode constitutionnelle d'obtenir une décision judiciaire du Conseil de Sa Majesté au sujet d'une question relevant des affaires internes du Canada est par mode d'appel des décisions de nos tribunaux locaux, et que le gouvernement de Son Altesse Royale est déterminé pour ces raisons, qui ont été expliquées si souvent à vous-même et à ceux que vous prétendez représenter, à ne pas conseiller ni approuver quelque procédure

qui demanderait une décision sur laquelle les tribunaux du Dominion n'auraient pas eu l'occasion de se prononcer. En conséquence, s'il est possible pour moi de faire une déclaration qui puisse concorder avec le ton de la correspondance officielle, je vous affirme la futilité d'insister auprès du gouvernement pour faire référer la question directement au Comité judiciaire, et je vous demande de considérer cette déclaration ainsi que les termes de cette lettre.

La politique du gouvernement sur la question des Indiens de la Colombie-Britannique a été clairement établie dans un arrêté en conseil du 20 juin dernier, et vous devriez, il me semble, pouvoir comprendre que l'une des conditions pour faire progresser ce sujet vers une décision, c'est que les Indiens acceptent l'obligation définie dans le paragraphe No 1 de l'arrêté en conseil. Vous dites que cet arrêté en conseil a été proposé aux Indiens Nishgas, et qu'ils donneront, aussitôt que possible leur réponse au gouvernement. C'est bien jusque-là, mais quand vous dites qu'il est absolument nécessaire que les Indiens, avant de donner leur réponse, soient conseillés sur la procédure à suivre devant les cours, et qu'ils demandent de savoir en vertu de quel ordre et pour quelles raisons il est proposé de renvoyer la question devant la cour d'Echiquier, il me sera permis, je crois, de faire remarquer que la question essentielle pour les Nishgas est de savoir, si leur droit est maintenu par le tribunal de dernier ressort, s'ils veulent remettre leur titre en considération des bénéfices qui leur sera accordés en échange conformément aux anciens usages de la Couronne. Je trouve pitoyable que cette question soit ignorée ou mêlée aux difficultés de la procédure, difficultés que probablement les Indiens ne sont pas en état de comprendre mieux que vous. C'est pourquoi, sans tenter d'expliquer la procédure, chose qui ne pourrait se faire dans le cadre d'une lettre ordinaire, je suggère que les Indiens ait toute la latitude voulue pour étudier la question qui les intéresse réellement et qui a été soumise par l'arrêté en conseil. Il n'est pas probable que les Indiens s'inquiètent eux-mêmes de la procédure, il me semble. Ils ont, je crois, assez de discernement pour comprendre, si leurs délibérations ne sont pas orientées dans un autre sens, qu'une question de procédure est hors de leur portée; mais si la chose est nécessaire, vous pouvez sans hésitation leur assurer qu'aucun point de procédure ne peut infirmer la décision sur les mérites de leur cause, et que le Gouvernement verra à établir et conduire les procédures de manière à faire admettre tous les faits et arguments qui sont inhérents au litige.

Permettez-moi d'ajouter que, pour les raisons que j'ai données, je n'ai pas l'intention de voir à la procédure tant qu'il ne sera pas établi que les Indiens ont accepté les conditions de l'arrêté en conseil qui est le premier stage de toute procédure.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le ministre de la Justice,

C. J. Doherty.

Les Indiens ne se sont pas conformés aux conditions de l'arrêté ministériel ainsi que le très honorable C. J. Doherty avisait leur avocat dans la lettre susmentionnée qu'ils seraient tenus de s'y conformer avant qu'il fasse d'autres démarches relativement à la question. En conséquence, le gouvernement fédéral s'en est tenu là.

Il y a eu un changement de tactiques en juin 1926. Ce mois-là le parlement était saisi d'une requête comportant la réclamation des Indiens basée sur le titre aborigène. La session alors en cours s'est terminée brusquement et la consi-

dération de la requête fut remise jusqu'à la présente session alors que la requête en question fut soumise à votre comité pour étude et rapport.

Après avoir pesé très sérieusement tous les allégués soumis à votre comité, les membres de ce comité sont unanimes à déclarer que les requérants n'ont établi aucun droit aux terres de la Colombie-Britannique basé sur un titre aborigène ou autre titre, et que l'attitude du gouvernement en 1914, comme en font foi l'arrêté ministériel et la lettre précitée de M. Doherty, a procuré aux Indiens toute latitude pour mettre leur réclamation à l'épreuve. Vu qu'ils ont refusé de se prévaloir de cette occasion, votre comité est aussi d'opinion que la question devrait maintenant être considéré classée.

Tout en faisant cette affirmation le comité tient à déclarer qu'il se rend compte que les Indiens de la Colombie-Britannique reçoivent des bénéfices qui dépassent les montants octroyés en vertu du traité à des Indiens dans d'autres parties du Canada. On trouvera un état comparatif de ces déboursés dans les déclarations du surintendant général adjoint des Affaires Indiennes aux pages 15-17 du procès-verbal. Il est évident qu'ils ne subissent pas de préjudices, que des réserves suffisantes pour leurs besoins leur ont été attribuées, et que l'obligation à l'endroit des Indiens que le Dominion a assumée lorsque la Colombie-Britannique s'est alliée à la Confédération a été interprétée généreusement. Le comité n'a pu s'empêcher de constater à la lumière des faits qui lui ont été soumis que cette annuité a dépassé le chiffre des bénéfices octroyés sous le régime des traités indiens, et que si un traité avait été conclu, la compensation aurait été comparativement beaucoup moindre que les déboursés généreux actuellement effectués pour le compte des Indiens dans la Colombie-Britannique, déboursés qui se sont établis à $690,683 en 1925-26.

Vu que votre comité tenait à étudier les réclamations des Indiens sous tous leurs aspects et de la manière la plus sympathique possible, et tenait aussi à leur accorder toute la latitude voulue pour exposer les privations et les inconvénients qu'ils ont subis à titre de citoyens de la province, à cause de leur origine, le sujet fut étudié à fond. L'interrogatoire des témoins et les informations recueillies des fonctionnaires des ministères ont permis au comité de se renseigner sur une foule de faits intéressants qui se rattachaient aux différents sujets à l'étude. Les Indiens avaient soumis à l'appui de leurs réclamations pour un titre aborigène un mémoire très détaillé au gouvernement provincial le 12 novembre 1919, et avaient énuméré "les conditions proposées comme base de règlement". Il est donc fort désirable que votre comité fasse la revue de ces réclamations et avise le parlement des mesures employées actuellement pour faire face à la situation, et fasse des recommandations dont l'application serait de nature à remplir les conditions proposées dans les cas où elles ne sont pas déjà prévues.

On a jugé à propos d'examiner ces conditions sous chaque sous-titre par ordre de succession tel qu'indiqué à la page 36 du procès-verbal, et de faire les observations qui sont pertinentes:

(1) Que la proclamation lancée par le Roi George III en l'année 1763 et le rapport présent par le ministre de la Justice en l'année 1875 soient acceptés par les deux gouvernements et constituent la base de toutes transactions et de tous règlements se rapportant aux droits terriens des Indiens et à d'autres droits qui seront effectués.

Votre comité s'est déjà occupé du sujet compris dans le paragraphe susmentionné dans sa décision qui fait partie de la recommandation déjà soumise, conséquemment il n'y a pas lieu de revenir sur le sujet.

(2) Qu'il soit concédé que chaque tribu pour l'usage et le bénéfice duquel des terres sont réservées (en vertu de l'article 13 des conditions de l'Union) acquiert un titre permanent et usufruitier aux terres ainsi réservées à toutes les ressources naturelles qui en dépendent; et que l'ar-

ticle 127 de la Loi des terres de la Colombie-Britannique soit amendée en conséquence.

(5) Que des terres additionnelles suffisantes soient réservées et qu'un lopin type de 160 acres de terre agricole moyenne par tête, qui dans le cas de terres situées dans la région aride, sera pourvu d'un approvisionnement d'eau suffisant pour l'irrigation, soit établi. Par le mot "lopin type" nous n'entendons pas une règle inflexible, mais un estimé général qui servira de guide et qui sera appliqué d'une manière raisonnable aux besoins de chaque tribu.

(6) Que dans les parties de la province où l'état des terres disponibles et les conditions qui existent rendent impossible ou peu désirable l'application partielle ou entière de cette règle de lopin type, les tribus indiennes reçoivent à titre de compensation des terrains de pâturage, des terres à bois, et des terrains de chasse ou reçoivent une autre compensation, selon que les conditions particulières de chaque région l'exigeront.

(7) Que toutes les différences actuelles relativement à la superficie et à la valeur des terres réservées pour les différentes tribus soient réglées.

(8) Qu'aux fins de permettre aux deux gouvernements de réserver des terres additionnelles et de régler les différences, on établisse un système pour l'acquisition de terres y compris l'achat obligatoire calqué sur le système suivi par la Commission de l'établissement sur les terres de la Colombie-Britannique.

On peut affirmer dès maintenant que les réserves telles qu'établies sous le régime de l'article 13 des "conditions de l'Union" et allouées dans le rapport de la commission royale des Affaires Indiennes pour la province de la Colombie-Britannique, et confirmées par les deux gouvernements, sont détenues en fiducie par le Dominion pour l'usage et le bénéfice permanents des Indiens, ainsi que toutes les ressources naturelles qui s'y rapportent *qui sont la propriété des* Indiens. Il est intéressant de constater l'esprit progressif qui a animé les deux gouvernements intéressés dans les démarches qu'ils ont faites pour assurer le règlement des réclamations des Indiens au sujet des réserves. Les réserves qui ont été établies avant la Confédération furent accordées par le gouvernement des Colonies. Au lendemain de la Confédération les terres réservées furent choisies par une commission mixte de réserves et plus tard par un seul commissaire, et les réserves ainsi choisies furent classées par la province et retenues comme réserves indiennes. Comme il était opportun que ce travail soit poussé de l'avant et mené à bonne fin, et que des réserves soient allouées dans des territoires qui étaient en voie d'être colonisés et dans lesquels il serait difficile d'obtenir plus tard des terres convenables pour les Indiens, les deux gouvernements ont conclu une entente connue sous le nom de l'entente McKenna-McBride, et ont formé subséquemment une commission royale des Affaires Indiennes pour la province de la Colombie-Britannique. La commission avait pour tâche de passer en revue et de reviser toute la situation touchant les réserves, et était aussi autorisée à soustraire les réserves qui n'étaient pas requises pour les besoins des Indiens, mais dans ce cas elle était tenue de conserver la moitié des intérêts des Indiens. En vertu de cette disposition quand les réserves étaient définitivement établies, tous les intérêts provinciaux disparaîtraient et le Dominion à titre de fidéicommis des Indiens, aurait l'entier usage et bénéfice des réserves. Les commissaires ont visité toutes les parties de la province, et les Indiens ont en tous lieux et en toutes circonstances fait des dépositions quant à leurs besoins, et il est évident que les commissaires ont cherché à se rendre aux désirs des Indiens quand la chose était possible et à leur accorder des réserves suffisantes.

Après la réception du rapport par les deux gouvernements, deux fonctionnaires compétents agissant pour le compte des gouvernements furent chargés de faire une autre enquête sur les besoins des Indiens, et des représentants des Indiens furent nommés aux fins de conférer avec ces fonctionnaires et de sou-

mettre d'autres représentations. Ce travail terminé, le rapport de la Commission ainsi qu'une liste des réserves furent approuvés et sanctionnés par les deux gouvernements sous l'empire des dispositions statutaires du chapitre 51, 1920. Il est évident que la moyenne de la terre arable fixée par les conditions d'établissement proposées n'est pas appliquable à la Colombie-Britannique, où les Indiens en général ne peuvent tirer leur subsistance de l'agriculture. Le partage des réserves, au nombre de 1,573 dans la province, réserve aux Indiens, dans une proportion remarquable, leurs anciens postes de pêche et de campement, et la décision des commissaires avait évidemment pour but de maintenir les droits des Indiens dans les endroits traditionnels, droits dont les Indiens avaient bénéficié dans les débuts.

(3) Que les réserves existantes ne faisant pas présentement partie de la zone ferroviaire ou autre régie par l'Etat soient transportées à l'Etat pour l'usage et l'avantage des diverses tribus.

Ce travail est en voie d'exécution et les réserves reconnues par les deux gouvernements seront sans retard transportées par les provinces au gouvernement fédéral.

(4) Que toutes les plages exposées aux marées ou plages intérieures soient incluses dans les réserves attenantes, afin que les diverses tribus deviennent les propriétaires attitrés desdites plages.

Les Indiens ont des droits riverains sur toutes les réserves exposées aux marées. Les plages appartenant aux provinces, le surintendant général des Affaires indiennes s'est appliqué à obtenir certaines concessions à ce sujet en faveur des Indiens. Le 23 avril 1924, le premier ministre de la Colombie-Britannique écrivit la lettre suivante:

L'honorable surintendant des Affaires indienne,
Ottawa.

MONSIEUR,—Me référant à notre conversation d'hier relative à la crainte exprimée par les Indiens à l'effet que l'on pourrait obstruer l'accès à leurs réserves riveraines en construisant des quais, des docks, des barrages ou en plaçant ou érigeant d'autres obstructions sur la plage, et cela parce que les plages appartiennent aux provinces, je l'ai dit hier, je préconise le même traitement pour les Indiens que pour les blancs et, si nécessaire, j'aviserai le gouvernement provincial de donner au département des Affaires indiennes une assurance écrite à cet effet. Toutefois, je suis d'avis que la chose n'est pas nécessaire, car je crois que le principe des droits riverains s'applique à toutes les réserves indiennes riveraines de même façon que le principe des droits riverains s'appliquerait aux mêmes terres si ces dernières appartenaient à un particulier autre qu'un Indien. En d'autres termes, les Indiens jouissent des droits riverains (par l'entremise du département des Affaires indiennes) de la même façon que les blancs. Je serais heureux que vous obteniez l'avis de votre avocat sur cet aspect de la question.

J'ai l'honneur d'être,
Votre tout dévoué,

(Signé) JOHN OLIVER.

(9) Que si les gouvernements et les tribus alliées ne pouvaient s'entendre sur les terres à réserver, cette question et toutes les autres questions se rattachant aux terres à réserver, questions que l'on ne pourrait décider en vertu des conditions précitées et après une conférence entre les deux gouvernements et les tribus alliées, ces questions soient référées au secrétaire d'Etat pour pour les Colonies pour que le ministre prenne une décision définitive au sujet de nos droits concédés par les deux gouvernements

en conformité de notre première condition et des dispositions de l'Article 13 des "Termes de l'Union" en suivant la méthode prescrite par le parlement canadien.

C'est une réponse suffisante à cette condition, il semble, que de déclarer que en vertu des dispositions de l'Article 13 des "Termes de l'Union" on ne devait s'adresser au secrétaire d'Etat pour les Colonies que dans le cas où les deux gouvernements ne pourraient s'entendre. Ils se sont entendus aux termes de la loi et le partage des réserves a été effectué.

(10) Que la propriété usufruitière de toutes les réserves sera l'apanage des tribus pour l'usage et le profit desquelles elles ont été réservées.

Quand les réserves seront transportées par la province au gouvernement fédéral, ce qui se fait présentement, elles deviendront la propriété des bandes indiennes pour lesquelles on les avait réservées. La propriété par la tribu n'est pas reconnue à moins qu'elle ne soit demandée par les bandes composant la tribu. S'il surgit un cas de ce genre, on tiendra dûment compte de toutes les circonstances.

(11) Qu'un système conférant un titre personnel d'occupation de certaines parties des réserves soit établi et appliqué et administré par chaque tribu.

La loi des sauvages décrète l'émission de certificats d'occupation qui équivalent à un titre en franc-alleu. Les Indiens de la Colombie-Britannique sont libres de se prévaloir de cette disposition en tout temps.

(12) Que toute vente, location ou disposition de toute autre façon de la terre ou du bois ou autres ressources naturelles soit faite par le gouvernement du Canada agissant à titre de fiduciaire de la tribu avec le consentement de la tribu et de tous ceux dont les droits d'occupation peuvent être affectés, et que les produits soient employés de temps à autre pour telle fin particulière collectivement prescrite par le gouvernement canadien et la tribu et ceux qui ont des droits d'occupation.

A part l'importance que l'on semble attacher dans ce paragraphe à la propriété par la tribu, il contient simplement un exposé de la procédure présentement suivie dans le ministère et autorisé par statut.

(13) Que l'on revise complètement les droits de pêche, de chasse, d'usage de l'eau des tribus indiennes. Nos droits à la terre ayant d'abord été établi par concession ou décision, nous consentons volontiers à ce que nos droits généraux soient, après une conférence entre les deux gouvernements et les tribus, revisés par acte du parlement fédéral.

Votre comité a entendu des témoignages sur les griefs des Indiens de la Colombie-Britannique provenant de règlements prohibitifs au sujet de la pêche, de la chasse et l'emploi de l'eau pour fin d'irrigation. Le commissaire des sauvages pour la Colombie-Britannique et le directeur des pêcheries ont rendu témoignage sur ce point. La pêche est une industrie très importante dans la vie des Indiens et au moins un tiers des pêcheurs se livrant à cette occupation pour fin commerciale sont des Indiens et un grand nombre de femmes indiennes sont employées dans les fabriques de conserves. Le principal grief visait la défense de prendre du poisson pour fins alimentaires, et sous ce rapport le comité sympathise avec les Indiens; toutefois, il est de première importance de protéger le poisson par l'adoption de règlements efficaces. La coopération entre le département de la Marine et des Pêcheries a fait graduellement disparaître les griefs et nous attirons l'attention du gouvernement sur l'à-propos d'une coopération aussi étroite que possible non seulement entre les deux ministères mentionnés mais entre tous les ministères qui ont à s'occuper de questions intéressant les Indiens et les réserves indiennes, et que toujours l'on soit très sympathique dans l'application des règlements. Le remède dans les difficultés régionales doit être appliqué par un fonctionnaire de la localité et nous sommes persuadés qu'il est

important d'être généreux dans l'application de règlements dont la mise en vigueur rigide serait une source de privations et de souffrances pour les Indiens.

Il faut admettre que, depuis les époques les plus reculées, les Indiens se sont adonnés tout spécialement à la chasse, et que dans les régions où leur subsistance dépend de la chasse, ces Indiens devraient être l'objet de toute la considération possible. Il est bien clair que c'est dans l'intérêt des Indiens qu'il devrait exister certains règlements rigoureux pour assurer la conservation des animaux à fourrure, et c'est bien cet objet que semblent avoir en vue les règlements des provinces. Il appartient au département des Affaires indiennes de voir à ce que les Indiens bénéficient dans toute la mesure possible des privilèges et des droits qui leur sont accordés par ces règlements. A ce propos, on remarque que les autorités provinciales ne prescrivent aucun honoraire pour les permis de chasse ou de prise des animaux au piège pour les Indiens, et c'est pourquoi le ministère de la Marine et des Pêcheries devrait voir favorablement une semblable exemption pour les Indiens au point de vue des permis de pêche pour fins commerciales.

L'eau pour fins d'irrigation, là où elle est nécessaire à assurer le succès de l'agriculture, est une question de la plus grande importance dans certains districts de la Colombie-Anglaise. Ces questions sont déterminées par la province, et les Indiens se trouvent sur le même pied que tous les autres citoyens dans le partage de l'eau disponible. Dans le but de pouvoir obtenir des données sur l'approvisionnement d'eau, le département des Affaires indiennes a toujours insisté sur le bien fondé des revendications des Indiens qui demandaient de l'eau en quantité suffisante pour leurs réserves, et là où le succès n'a pas couronné ces efforts, cela a été dû à l'insuffisance de l'approvisionnement d'eau pour en accorder à tous ceux qui en demandaient, ou à d'autres vices des premiers documents eux-mêmes. Le nombre des cas de cette dernière catégorie est, toutefois, bien restreint. Nous recommanderions que le département des Affaires indiennes continue de porter la plus soigneuse attention au développement des systèmes d'irrigation dans les réserves afin que l'eau puisse être utilisée dans la plus grande mesure possible et nous ne pouvons que louer la coopération entre le département et le service de l'Energie hydraulique du ministère de l'Intérieur.

> (14) Qu'à propos de la mise au point de nos droits de pêche la question du traité international intervenu récemment et qui compromet gravement ces droits, soit réglée. Nous ne voulons pas pour le moment nous arrêter à la question de la pêche pour des fins commerciale. Nous prétendons que nous avons un droit précis et primitif de prendre du saumon pour nous nourir. Ce droit, les tribus indiennes l'ont continuellement exercé de temps immémorial. Longtemps avant l'origine du Dominion du Canada, ce droit nous a été assuré par un décret impérial, la Proclamation royale émise en l'année 1763. Nous prétendons qu'aux termes de cette Proclamation d'un autre décret impérial, l'article 109 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, dont le sens et la portée ont été expliqués par le ministère de la Justice dans les termes déjà cités, tous les pouvoirs du Parlement du Canada touchant la réglementation des pêcheries de la Colombie-Anglaise doivent respecter nos droits de pêche. Nous prétendons donc que les règlements contenus dans le traité ne peuvent pas être appliqués aux tribus indiennes et que toute tentative en vue de mettre en vigueur ces règlements chez les tribus indiennes est illégale, puisqu'elle serait la violation des deux décrets impériaux mentionnés.

On a étudié la question de la prise du saumon sous la rubrique No 13. Comme il n'existe actuellement aucun traité international entre le Dominion et les Etats-Unis, il ne nous semble pas nécessaire de nous arrêter plus longuement à cet article.

(15) Qu'un redressement soit effectué touchant les questions particulières suivantes:

1. Inégalités d'étendue des terres ou de la valeur, ou de l'une et de l'autre, que peut accepter une tribu quelconque.

2. Qualité inférieure des terres des réserves que peut accepter une réserve quelconque.

3. Emplacement des terres des réserves autre que celui qui est requis, accepté par une tribu quelconque.

4. Dommages causés aux forêts ou autres ressources naturelles sur des terres de réserves quelconques par suite des travaux de mine ou de fonte des minéraux.

5. Tous les deniers dépensés par une tribu quelconque à propos de cette controverse touchant les terres des Indiens et le redressement de toutes les questions non encore réglées.

Des paragraphes de cet articles, les numéros 1, 2 et 3 ont été étudiés. Quant au numéro 4 ayant trait aux dommages aux forêts et autres ressources naturelles, des réclamations ont été faites et certains dédommagements ont été accordés dans ces cas, et à mesure que se présenteront d'autres cas on y verra de la même manière. No 5: étant donné que le déboursé de ces deniers par les Indiens à propos de ce qu'ils prétendaient être des réclamations de terres ont été faits sans l'autorisation et en dehors de la surveillance du Gouvernement, il ne devrait pas être fait droit à cette requête.

(16) Que l'on accorde un dédommagement général pour les terres qui devront être remises:

1. En établissant et en entretenant un système approprié d'éducation, comprenant les externats et les pensionnats pour l'enseignement industriel, etc.

2. En établissant et en entretenant un système efficace de soins médicaux et d'hôpitaux.

A propos du paragraphe numéro 1: Il existe actuellement dans toute la province un système d'éducation pour les Indiens. Il existe actuellement 16 pensionnats et 42 externats dans la province. Le nombre des élèves dans les pensionnats est de 1,506 et de 1,309 dans les externats. Les pensionnats sont administrés aux termes d'une entente conclue avec les dénominations religieuses qui s'intéressent à l'éducation des Indiens. Ces écoles sont maintenues grâce au paiement fait par le Gouvernement d'un montant pour chaque élève. Le ministère se réserve le droit d'approuver les nominations les plus importantes dans le personnel de ces institutions et maintient en vigueur un système d'inspection des plus efficaces. L'enseignement y est académique et professionnel. En plus des matières scolaires, on enseigne aux jeunes filles les sciences domestiques, et les garçons suivent des cours de formation technique et de travail manuel qui les mettront en état de faire face aux exigences de la vie dans les différentes sections de la province où ils se trouvent. Le Comité est d'avis que ce système soit maintenu et même amélioré et que des externats et des pensionnats soient établis graduellement dans les districts où il ne s'en trouve pas à l'heure actuelle; que l'enseignement vise à porter d'avantage sur la formation industrielle, et qu'aussi l'on fournisse à chacun des Indiens l'occasion de développer ses aptitudes naturelles. On devraient également prendre les mesures nécessaires pour permettre aux Indiens bien doués qui désirent se lancer dans les professions ou obtenir des positions dans le domaine industriel, de suivre les cours nécessaires dans des institutions supérieures, chacun de ces cas devant être jugé d'après ses mérites mêmes.

Quant au paragraphe numéro 2, il existe actuellement un système de soins médicaux et d'hôpitaux dans toute la province, et nous constatons qu'un item très important de la dépense faite pour le compte des Indiens a justement trait

à ce point, le chiffre de la dépense dans ce sens pour la dernière année financière étant de $102,000. Votre Comité croit que cet item pourrait être augmenté et que, puisque le Parlement fournit des deniers pour cette fin, des hôpitaux devraient être établis particulièrement pour le traitement des Indiens tuberculeux ou pour que ceux-ci puissent bénéficier en tous points des hôpitaux établis pour les citoyens de la province. On devrait en tout et partout s'efforcer —et cela dans l'intérêt des citoyens de race blanche tout autant que des Indiens —de diminuer les cas de tuberculose et des autres maladies contagieuses. Là où la chose est nécessaire, il faudrait établir des hôpitaux pour le traitement des maladies en général, et, par l'emploi des gardes-malades et des infirmières ambulantes, les femmes indiennes devraient apprendre à prendre soin de leurs enfants, et, au besoin, le personnel des médecins devrait être augmenté.

(17) Que toutes compensations prévues aux deux paragraphes précédents et toute autre compensation demandée par toute tribu, autant que faire se peut, soient l'objet d'une mesure législative de la part du Parlement du Canada et soient déterminées et administrées suivant cette mesure.

Le Parlement du Canada a le pouvoir de légiférer en ce qui regarde les Indiens et les réserves indiennes et il n'est pas douteux qu'il exercera ce pouvoir quand l'occasion s'en présentera.

(18) Que toutes restrictions contenues dans la Loi des terres et autres statuts de la province soient éliminées.

Par la confirmation du rapport de la Commission Royale relative aux affaires indiennes, les restrictions imposées par la Loi des terres ont été enlevées et comme il n'a pas été démontré que d'autres statuts de la province de la Colombie-Anglaise étaient oppressifs ou n'avaient pas été sanctionnés dans l'intérêt des Indiens, votre Comité ne croit pas opportun de faire aucune déclaration à cet égard.

(19) Que la Loi des Indiens soit revisée et que, pour mettre en pleine vigueur ces conditions de règlement, on y apporte toutes les modifications voulues touchant la question de citoyenneté et ajustant toutes questions encore pendantes relativement à l'administration des affaires indiennes dans la Colombie-Anglaise.

Il n'est pas douteux que le Parlement revisera et modifiera de temps à autre la Loi des Indiens chaque fois que la chose sera nécessaire.

(20) Que le gouvernement soit appelé à pourvoir à tout argent déjà dépensé et qui doit être dépensé par les tribus alliées en ce qui regarde la controverse des terres des sauvages, ainsi qu'à l'ajustement de toutes questions encore pendantes.

Votre comité ne saurait recommander l'octroiement de fonds publics à cet effet, mais il recommanderait plutôt que les crédits parlementaires, le cas échéant, devraient être destinés à promouvoir le progrès et la civilisation chez les Indiens mêmes.

En outre des paragraphes déjà examinés, les Indiens avaient, en 1923, formulé certaines réclamations complémentaires auprès du sous-surintendant général à Victoria. Ces réclamations peuvent être ici l'objet d'un examen individuel.

ON A DEMANDÉ LA PENSION DES MÈRES ET DES VEUVES DONT BÉNÉFICIENT ACTUELLEMENT LES FEMMES DE RACE BLANCHE DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

Le Parlement pourvoit à l'octroiement de fonds de secours aux Indiens nécessiteux de la Colombie-Anglaise et les demandes émanant d'Indiens qui ont besoin d'aide de cette nature doivent être adressées au département par l'entremise des agents des Indiens.

LES COMPENSATIONS EN ESPÈCES POUR ANNUITÉS SONT SIMILAIRES AUX ANNUITÉS PAYÉES EN VERTU DU TRAITÉ

On pourrait observer, en ce qui regarde le paiement d'annuités, qu'on a inauguré anciennement un système visant à payer, chaque année, des sommes d'argent aux Indiens individuels, ayant en vue surtout les conditions existant alors chez les Indiens et le fait que l'annuité pouvait constituer une source de revenu pour leur support. Mais les conditions ont tellement changé depuis cette époque que le besoin et l'utilité du paiement aux Indiens individuels de la Colombie-Anglaise ne se fait plus sentir. Au lieu d'une annuité, votre comité recommanderait qu'une somme de $100,000 soit dépensée annuellement pour les fins déjà recommandées, notamment l'instruction technique, les provisions d'hôpitaux et les services médicaux, l'avancement de l'agriculture, l'élevage des bestiaux et la culture des fruits, et le développement de projets d'irrigation. Il semblerait plus applicable d'affecter à ces fins une somme annuelle de $100,000 au profit des Indiens dans leur condition actuelle que d'effectuer le paiement de toute somme aux Indiens individuels.

En terminant ce rapport, votre comité recommanderait de faire connaître autant que possible, aux Indiens de la Colombie-Anglaise, la décision qu'on prendra à ce sujet, sous la direction du surintendant général des affaires indiennes, afin qu'ils soient au courant du verdict final, et qu'ils soient avertis qu'ils ne devront contribuer à la souscription d'aucun fonds pour continuer à présenter une réclamation qui a été désapprouvée. En outre, le comité recommande que le présent rapport ainsi que le procès-verbal des témoignages soient imprimés en appendices aux Journaux de la Chambre et sous la forme d'un livre bleu, au nombre de 1,000 exemplaires, et que l'article 74 y relatif soit suspendu.

ADDENDA

Votre comité fait rapport que, après avoir entendu tous les témoignages, on a déposé devant le comité la lettre attendue dont faisait mention M. Andrew Paull aux pages 96 et 97 des procès-verbaux des témoignages. On trouvera ci-après le texte de ladite lettre et il est à observer que le journal du Rév. P. Fouquet, bien que mentionnant l'assemblée dont il s'agit, ne révèle pas que le gouverneur ait fait une promesse quelconque.

St. Mary's Mission, le 3 janvier 1923.

Mon cher Paull,—Excusez-moi du délai que j'apporte à répondre à votre lettre du 16 novembre. J'ai examiné nos vieux papiers, et je suis peiné de dire que je n'ai rien trouvé de nature à aider à la cause indienne. Le Rév. P. Fouquet fait mention d'une assemblée indienne tenue le 24 mai 1864, alors que plusieurs chefs indiens prononcèrent des discours devant le nouveau gouverneur à New-Westminster. Le gouverneur leur a répondu, mais malheureusement le Père n'a jamais mentionné ce qui a été dit en cette occasion, alors que 4,000 Indiens s'étaient réunis sous la conduite de 60 chefs. Examinez, s'il vous plaît, les archives de New-Westminster remontant à l'année 1864. Vous pourrez peut-être y découvrir certains renseignements si ces documents n'ont pas été détruits par le grand incendie.

J'espère, cher Paull, que l'année 1923 verra se terminer fructueusement cette longue lutte au sujet des droits des Indiens. Vous trouverez ci-inclus un almanach et je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille, une bonne et heureuse année.

(*Pour les procès-verbaux des délibérations et des témoignages, etc., accompagnant ledit rapport, voir l'appendice No 2 des Journaux.*)

La Chambre s'ajourne alors à 2.14 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DE MARDI LE 12 AVRIL 1927

11 heures a.m.

PRIÈRES.

M. Young (Saskatoon) pour M. Parent, du comité des Bills Privés présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 308 (Z7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hiram Langford."

Bill No 309 (Z7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amanda Leona Chowns."

Bill No 310 (B8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Winfield."

Bill No 311 (C8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Faye Wood."

Bill No 312 (D8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Rennie."

Bill No 313 (E8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louisa Eliza Maxwell."

Bill No 314 (F8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Moir."

Bill No 315 (G8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Isabel Middlebrook."

Bill No 316 (H8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George James White."

Bill No 317 (I8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Cummings."

Bill No 318 (J8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhamina Susanna Annis."

Bill No 319 (K8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mildred Jeffery."

Bill No 320 (L8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Foder Gelfand."

Bill No 321 (M8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Orma Maunder."

Bill No 322 (N8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Jane Boyes Brew."

Bill No 323 (O8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Falko."

Bill No 324 (P8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Edna Thompson."

Bill No 325 (Q8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edward Thompson."

Bill No 326 (R8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Halsey Vanderleith Welles."

Bill No 327 (S8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Raymond Mugridge."

Bill No 328 (T8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Gertrude Sutherland."

Bill No 329 (U8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May McColl."

Bill No 330 (V8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Alison Pomphrey Weldon."

Bill No 331 (W8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Scott."

Bill No 332 (X8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Maud Oram."

Bill No 333 (Y8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Carey."

Bill No 334 (Z8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Robert Kendrick."

Bill No 335 (A9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Keeth Stinchcombe."

Votre comité a aussi pris en considération le Bill 79, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company* et il a été convenu de faire rapport que le préambule n'a pas été prouvé, et il est de l'avis du comité qu'il n'est pas dans l'intérêt public que ladite compagnie soit constituée en corporation.

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés sur le dit bill sous la règle 89, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Duff, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié les questions se rattachant à la pêche du homard dans certaines parties des eaux du littoral de l'Atlantique et aux questions se rattachant à la pêche du saumon de la Colombie-Britannique.

Le comité a tenu plusieurs assemblées. Le sous-ministre ainsi que les principaux fonctionnaires de la division des pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries ont assisté à ces assemblées, et ils ont aidé puissamment à l'adoption d'une politique destinée à servir les meilleurs intérêts de l'industrie de la pêche au Canada.

Grâce aux résolutions adoptées au cours des assemblées de votre comité, les recommandations suivantes sont soumises à la considération de la Chambre:

Que, par suite des représentations très énergiques qui ont été reçues des pêcheurs du comté de Kent, N.-B., et du comté de Prince, I.P.-E., pour que la présente saison de la pêche du homard, du 15 août au 15 octobre, dans cette partie des détroits de Northumberland, commençant à un point situé à dix milles au sud de Richibouctou, comté de Kent, N.-B., et se prolongeant jusqu'à la rivière Philip, comté de Cumberland, N.-E., soit changée de manière à com-

mencer le 1er août et à se terminer le 30 septembre, votre comité recommande que ce changement ait lieu pour la présente année. Votre comité recommande de plus que le conseil de biologie soit requis de faire une enquête approfondie des conditions de la pêche du homard dans ledit endroit, avant et pendant la période de la prise, et qu'il rapporte ses découvertes aussitôt que possible dans la suite, de manière à déterminer quels torts, s'il en est, seraient causés par ce changement de dates.

Tenant compte des meilleurs intérêts de la pêche du saumon de la Colombie-Britannique, votre comité recommande que les filets en forme de bourse utilisés dans les eaux de la Colombie-Britannique aient une longueur minimum de cent vingt-cinq brasses.

M Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927:—Copie des correspondances et papiers quelconques échangés entre la Commission du port de Vancouver ou le gouvernement et les anciens propriétaires ou leurs agents ou des tiers, au sujet de l'achat de l'emplacement des moulins Hastings.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1927:—Copie de toute la correspondance échangée entre les habitants de Revelstoke et du voisinage ou des fonctionnaires fédéraux de la région, et le ministre de l'Intérieur ou un fonctionnaire du département, sur l'abolition du poste de surintendant du parc national de Revelstoke.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927—Etat indiquant:—

1. Combien de wagons particuliers le gouvernement possède ou loue, et quels sont leurs noms et numéros.

2. Combien a coûté ces wagons et leur entretien depuis cinq ans.

3. Combien a coûté le fonctionnement de ces wagons de 1922 à 1926 inclusivement.

4. Si on a payé quelque chose pour la remorque ou l'aiguillage de ces wagons au cours des cinq dernières années, et dans l'ffirmative, combien chaque année.

5. Où sont stationnés ces wagons, combien à Montréal, combien à Ottawa et combien ailleurs.

6. Si des départements ou des ministres ont des wagons réservés à leur usage particulier, et dans ce cas, quels sont les noms et numéros de ces wagons, et les noms des ministres ou départements qui les utilisent.

7. Si aucuns de ces wagons ont été placés à la disposition d'autres ministres ou de tiers depuis cinq ans, et dans ce cas, à quelles dates et à la disposition de qui.

8 Si les chemins de fer du Canada ou des Etats-Unis exigent un péage pour la remorque de ces wagons, et dans ce cas, quel est le tarif; ou si les compagnies canadiennes font le service gracieux ou de poids mort.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927—Etat montrant:—

1. Combien de wagons particuliers le gouvernement possédait ou louait de 1911 à 1921 inclusivement, et quels étaient leurs noms et numéros.

2. Combien au total ont coûté ces wagons, combien on a dépensé pendant la période susdite pour réparer ou modifier ces wagons.

3. Combien a coûté le fonctionnement de ces wagons dans chaque année solaire de la période indiquée.

4. Si on a payé quelque chose pour la remorque ou l'aiguillage de ces wagons au cours de la période indiquée, et dans l'affirmative, combien chaque année.

5. Où étaient stationnés ces wagons, combien à Montréal, combien à Ottawa et combien ailleurs.

6. Si des départements ou des ministres ont eu des wagons réservés à leur usage particulier, et dans ce cas, quels sont les noms et numéros de ces wagons, et les noms des ministres ou départements qui les utilisaient.

7. Si d'aucuns de ces wagons ont été placés à la disposition d'autres ministres ou de tiers dans les cinq dernières années de la période indiquée, et dans ce cas, à quelles dates et à la disposition de qui.

8. Si les chemins de fer du Canada ou des Etats-Unis exigeaient un péage pour la remorque de ces wagons, et dans ce cas, quel était le tarif; ou si les compagnies canadiennes faisaient le service gracieux ou de poids mort.

Sur motion de M. Young (Saskatoon), ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Bills Privés, les frais et honoraires payés sur le Bill No 79, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company* soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M Carmichael, secondé par M. Campbell, propose,—Que l'ordre concernant les bills privés soit appelé le mardi prochain 12 courant à onze heures du matin, et que la règle 25 à ce sujet soit suspendue.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

Du consentement de la Chambre, M. Young (Saskatoon) propose,—Que les bills Nos 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, étant des bills de divorce non-opposés et rapportés par le comité des Bills privés, soient maintenant lus la troisième fois, et que la règle 28 soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Lesdits bills sont en conséquence lus la troisième fois et passés et sont comme suit:—

Bill No 308 (Z7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hiram Langford."

Bill No 309 (A8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Amanda Leona Chowns."

Bill No 310 (B8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edwin George Winfield."

Bill No 311 (C8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Faye Wood."

Bill No 312 (D8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jane Rennie."

Bill No 313 (E8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louisa Eliza Maxwell."

Bill No 314 (F8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Moir."

Bill No 315 (G8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Isabel Middlebrook."

Bill No 316 (H8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George James White."

Bill No 317 (I8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Cummings."

Bill No 318 (J8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhamina Susanna Annis."

Bill No 319 (K8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Mildred Jeffery."

Bill No 320 (L8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Foder Gelfand."

Bill No 321 (M8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Orma Maunder."

Bill No 322 (N8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Jane Boyes Brew."

Bill No 323 (O8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Falko."

Bill No 324 (P8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Edna Thompson."

Bill No 325 (Q8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edward Thompson."

Bill No 326 (R8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Halsey Vanderleith Welles."

Bill No 327 (S8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Raymond Mugridge."

Bill No 328 (T8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Gertrude Sutherland."

Bill No 329 (U8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May McColl."

Bill No 330 (V8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Alison Pomphrey Weldon."

Bill No 331 (W8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Scott."

Bill No 332 (X8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Maud Oram."

Bill No 333 (Y8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Carey."

Bill No 334 (Z8) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Robert Kendrick."

Bill No 335 (A9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Keeth Stinchcombe."

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927:—Copie des lettres, télégrammes, et autres papiers échangés entre le département, le ministre ou des fonctionnaires de l'Agriculture et des tiers, employés ou non du département, relativement à l'abatage de porcs appartenant à Andrew Oberlé, de Walkerton, Ontario, et au paiement d'une compensation à ce sujet.

Sur motion de M. Morin (Saint-Hyacinthe) le deuxième et dernier rapport du comité spécial nommé pour étudier les réclamations des tribus indiennes et alliées de la Colombie-Britannique, telles qu'énoncées dans leur pétition de juin 1926, est adopté.

M. Geary, secondé par M. Bell (Saint-Antoine), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 336, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919. (Investigation d'une compagnie subsidiaire de compagnies de téléphone ou de télégraphie), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont respectivement pris en considération et séparément agréés, savoir:—

Bill No 119, Loi modifiant la Loi de l'Accise.

Bill No 172, Loi modifiant la Loi des Douanes.

Bill No 260, Loi modifiant la Loi des élections fédérales.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 30 mars 1927:—Copie des correspondances, lettres, télégrammes, rapports, recommandations ou papiers échangés entre le gouvernement, un ministre ou fonctionnaire de la Colombie-Anglaise, ou des tiers, et le gouvernement fédéral, ou de fonctionnaire fédéral, au sujet de la réserve Cilcoten des terres d'artillerie dans la division Cilcoten du district de Caribou dans la Colombie-Anglaise.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1927:—Copie des lettres, télégrammes, papiers, etc., échangés entre le gouvernement fédéral et les salaisons du Canada relativement à la classification des porcs, au payement d'une prime de dix pour cent, à la classification du bacon; copie de rapports soumis par les salaisons sur le marché actuel.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 337 (B9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Albert Georges Lachance."

Bill No 338 (C9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Mayer."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Joseph Albert Georges Lachance et de Fanny Mayer, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Johnston (Long-Lake), le Bill No 338 (C9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Mayer" est lu la première et la deuxième fois, sur division, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel a été référée la pétition sur laquelle il est fondé, est référé au comité des Bills Privés.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 224, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et les tarifs de taxes exigibles sur certaines lignes de l'Est.

Bill No 258, Loi modifiant la Loi concernant le ministère de la Marine et des Pêcheries.

Bill No 228, Loi modifiant la Loi des fruits.

Bill No 303, Loi modifiant la Loi des Commissaires du port de Chicoutimi.

Bili No 304, Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

VII—AGRICULTURE

44 Bestiaux, y compris les subventions aux expositions, expositions d'éleveurs, etc.. .. .. 1,280,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. Parent, du comité des Bills privés, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité a étudié le Bill No 307 (I7) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets appartenant à la *Warren Brothers Company*", et il a été convenu de faire rapport que le préambule de ce bill n'a pas été prouvé, et d'après l'avis de votre Comité, il n'est pas dans l'intérêt public que ladite demande soit accordée.

Votre Comité recommande que l'honoraire et les frais versés au sujet dudit bill, sous le régime de la règle 89, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Votre Comité a également étudié le bill No 338 (C9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Mayer", et il a été convenu d'en faire rapport sans amendement.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Parent, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Bills Privés, les frais et honoraires payés sur le Bill No 307 (I7) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Warren Brothers Company* soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, ordonné,—Que le Bill No 338 (C9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Mayer" étant un bill non opposé et qui a été rapporté du comité des Bills Privés, soit maintenant lu la troisième fois, et que la règle 28 soit suspendue à cet effet.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé sur division.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Johnston (Long-Lake), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills Nos 273 à 279, les deux inclusivement, 308 à 335, les deux inclusivement, et 338, sont fondés.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le Bill No 305 (V6) du Sénat, intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'incendie" est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 107, Loi concernant la *Sun Life Assurance Campany of Canada*, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre,—Qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 257, Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des poisons utiles en agriculture, avec des amendements, lesquels sont comme suit:—

1. Page 1, lignes 3 et 4. Remplacer "des poisons de l'Agriculture, 1927" par "de 1927 contre les parasites de l'agriculture".

2. Page 2, lignes 8 et 9. Retrancher les mots "boîtes, sacs, poches, barils, boîtes métalliques, caisses, ou autres".

3. Page 2, ligne 24. Retrancher l'alinéa (*p*) de la clause 2.

4. Le texte de la version française ne nécessite pas l'amendement projeté pour la version anglaise.

5. Page 4, lignes 22 et 23. Retrancher les mots "établissant le pourcentage au poids de chaque ingrédient actif" et insérer "en la forme prescrite par règlement".

6. Page 8, ligne 33. Retrancher la clause 23.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 280, Loi concernant la Commission du district fédéral, avec des amendements comme suit:

1. Page 5, ligne 28. Retrancher la clause 20 par la suivante:

"20. Subordonnément aux dispositions de la présente loi, la Commission doit avoir la possession et la dévolution de tout l'actif, de tous les droits, crédits, effets et biens, immeubles, meubles et mixtes, de quelque nature que ce soit et en quelque lieu qu'ils soient situés, appartenant à la Commission d'amélioration d'Ottawa, et elle doit payer, acquitter et exécuter intégralement les dettes, engagements, obligations et devoirs de ladite Commission."

2. Page 5. Après clause 20 ajouter ce qui suit comme nouvelle clause 21:

"21. La loi constitutive de la Commission d'amélioration d'Ottawa, chapitre dix du Statut de 1899, la loi maintenant ladite Commission, chapitre soixante-deux du Statut de 1919, ainsi que toutes les modifications desdites lois, sont par les présentes abrogées, et les dispositions de la présente loi sont substituées à celles desdites lois et desdites modifications."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 302, Loi modifiant la Loi des Commissaires du port de Trois-Rivières, avec un amendement, lequel est comme suit:—

1. Page 1, ligne 22. Dans la clause 4 substituée retrancher tous les mots après "Nicolet" jusqu'à la fin de la clause, et les remplacer par les suivants:

"La limite est doit être le prolongement de la limite est de la cité de Trois-Rivières à travers le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rive sud dudit fleuve."

M. Chevrier, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109; agréé.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A neuf heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement unanime, la Chambre décide de procéder avec les bills privés pour une autre heure.

M. Cahan, secondé par M. Bell (St-Antoine), propose,—Qu'il est urgent que le Bill No 107, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada,* tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois, parceque les bills privés inscrits sur le feuilleton des Ordres ne seront considérés que le 19 courant, d'après la règle 25 et les résolutions passées par la Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

La Chambre se forme en comité général sur les bills privés.

Les bills suivants sont considérés en comité général rapporté sans amendement, lus la troisième fois et passés (les bills de divorce sur division), savoir:—

Bill No 254 (C6) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson."

Bill No 144, Loi concernant *The Midland Railway Company of Manitoba.*

Bill No 116, Loi constituant en corporation La Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant.

Bill No 154, Loi constituant en corporation la *North American Relations Foundation.*

Bill No 175, Loi constituant en corporation l'Ordre indépendant *Fior d'Italia.*

Bill No 214, Loi constituant en corporation la *Guardian Trust Company.* (Titre changé en Loi constituant en corporation la *Guardian Trust Corporation of Montreal.*)

Bill No 238, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Bill No 261 (P5) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *R. T. Vanderbilt Company."*

Bill No 253, Loi concernant certains brevets de la *Sealright Company Inc.*

Bill No 273 (W6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William John Walker."

Bill No 274 (X6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Stewart Walker."

Bill No 275 (Y6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Percy Ashley Davis."

Bill No 276 (Z6) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Henry Ball."

Bill No 277 (A7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Suranchuck."

Bill No 278 (B7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Hoffman."

Bill No 279 (C7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Wilson McLean."

Bill No 306 (Y7) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Sterling Trusts Corporation."*

Le Bill No 177, Loi constituant en corporation l'église méthodiste libre au Canada, est considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 117, Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company, Limited,* est considéré en comité général, rapporté avec un amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

VII—AGRICULTURE

45	Fermes expérimentales..	1,600,000 00
46	Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* et des édifices nécessaires..	2,155,000 00
47	Entomologie..	20,000 00
48	Administration de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux* et des édifices nécessaires..	425,000 00
49	Publications..	20,000 00
50	Institut International d'Agriculture..	13,500 00
51	Salaire et dépenses de l'agent des marchés de produits agricoles en Grande-Bretagne..	15,000 00
52	Subvention au Comité administratif du Congrès universel d'aviculture, en vue de défrayer les dépenses dudit Congrès en 1927..	50,000 00
53	Subvention au ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'édifice des Sciences du collège agricole de Truro, N.-E..	20,000 00
54	Subvention au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'école des cours abrégés située à Fredericton, N.-B..	5,000 00

MERCREDI, 13 avril 1927.

40	Entrepôts frigorifiques..	30,000 00
41	Fruits, y compris l'octroiement de $8,000 au Conseil canadien de l'Horticulture..	230,000 00
42	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc..	325,000 00
43	Expériences de déshydratation des fruits et légumes..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

3	Agriculture—	
	Traitements..	768,715 00
	Dépenses contingentes..	135,000 00

XXXV—DIVERS

299	Allocation de commisération à la veuve de feu l'inspecteur vétérinaire E. M. Eckert tué dans un accident d'automobile pendant l'exercice de ses fonctions..	1,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

431	Agriculture—	
	Traitement—	
	En vue de pourvoir au traitement d'un adjoint en chef dans la section des céréales..	2,400 00

AGRICULTURE

454	Compensation aux personnes suivantes pour la perte d'animaux examinés en vertu de la Loi des Epizooties, mais qui sont morts de la maladie qui a fait l'objet de l'examen avant qu'on ait pu les tuer en vertu de la Loi:—	
	C. E. Anderson and C. Slote, Dundas, Ont..	33 33
	T. W. McCamus, Millibrook, Ont..	89 00
	J. W. Reid & Son, Trenholm, Qué..	10 00
	Eloi Jodoin, Boucherville, Qué..	26 00
	H. Carrière, Massonville, Qué..	10 00
	Abe E. Willis, Sardis, C.-B..	82 00
455	Allocation au Comité exécutif du Congrès mondial d'aviculture pour défrayer les dépenses se rapportant au Congrès mondial d'aviculture, 1927—Nouveau crédit..	50,000 00

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Essayerie du Canada

257	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B..	26,000 00

Commission géologique

258	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs et autres..	205,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	55,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, instruments, produits, chimiques, livres de référence, aide diverse et dépense casuelle..	57,000 00
	Pour l'équipement du musée..	15,000 00
	Pour achat de spécimens	3,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

18	Mines—	
	Traitements..	571,085 00
	Dépenses contingentes..	6,700 00

XXXV—DIVERS

341	Subvention au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy.*	3,000 00
342	Subvention à l'Institut Impérial..	12,849 00

GOUVERNEMENT CIVIL

437	Mines—	
	Traitements—	
	Montant supplémentaire requis pour rémunérer à compter du 1er octobre 1927, un collectionneur-préparateur senior à la place d'un adjoint de musée..	150 00
	Montant additionnel requis pour payer l'augmentation statutaire d'un chimiste junior, à partir du 1er juillet 1927..	90 00

MINES ET COMMISSION GÉOLOGIQUE

Division des mines—

Pour l'exploitation de la tourbière de Alfred, Ontario—(Crédit supplémentaire, $45,000)	65,000 00

507	Pour payer les frais d'une expédition d'essai du charbon domestique de l'Alberta devant être faite par voie ferrée et par voie des lacs sous la surveillance de la Commission fédérale du combustible dans le but de s'assurer s'il est possible de transporter le charbon de l'Alberta en grande quantité avec des appareils modernes de chargement et de déchargement, pourvu qu'un tiers des frais de transport soit assumé par d'autres organismes gouvernementaux, municipaux ou privés..	15,000 00

DIVERS

530	Allocation de sympathie à Mme Nancy Waugh..	3,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Cour Suprême du Canada

31	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $300..	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque et reliure	10,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour Suprême..	7,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada

32	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	8,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour..	2,000 00

Territoires du Yukon

33	Diverses dépenses y compris indemnités de subsistance du juge et les appointements et subsistance des fonctionnaires de la cour, etc..	11,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

15	Justice—	
	Traitements..	251,205 00
	Dépense casuelle, y compris $2,000 pour le bureau du Solliciteur général..	37,500 00

XXXV—DIVERS

332	Administration de la loi des faillites..	3,000 00
333	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	38,000 00
334	Contribution annuelle à la Canadian Law Library, Londres, Angleterre..	500 00
335	Dépenses relatives à la Convention passée avec les Etats-Unis au sujet des réclamations pécuniaires..	1,000 00
336	Pour compléter la révision des statuts du Canada. Les paiements peuvent être faits nonobstant toute clause des règlements ou de la Loi du service civil..	20,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

	Dépenses diverses..	10,000 00
	Indemnité de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B..	1,200 00

30	Dépenses de la Commission chargée de procéder à une enquête sur de prétendues manœuvres frauduleuses à l'occasion d'une élection ayant eu lieu dans le district d'Athabasca..	200 00

V—PENITENCIERS

34	Kingston..	441,472 00
	St-Vincent-de-Paul..	412,660 00
	Dorchester..	255,580 00
	Manitoba..	224,180 00
	Colombie-Britannique..	164,080 00
	Alberta..	3,000 00
	Saskatchewan..	260,580 00
	En général..	1,400 00

GOUVERNEMENT CIVIL

433 Justice—

Traitements—

En vue de pourvoir à la nomination d'Antonio Berthiaume au poste de commis du grade 4, dans le bureau du ministre.. 1,500 00

En vue de pourvoir au traitement d'un sténographe du grade 2.. 1,020 00

En vue de pourvoir à l'avancement d'un commis du grade 2 au poste de commis de grade 3.. 120 00

En vue de porter de $4,620 à $5,000 le traitement d'un conseil senior.. 380 00

445 En vue de pourvoir à une augmentation de $3,000 par année en faveur de l'hon. M. Lucien Cannon, payable à même le fonds du revenu consolidé, pour la période où il occupera le poste de solliciteur général, sans qu'il soit forcé de quitter son fauteuil au Parlement s'il accepte ce même traitement.. 3,000 00

EXÉCUTION DE LA JUSTICE

446 Cour suprême du Canada—

En vue de pourvoir aux portraits des juges en chef.. 1,000 00

447 Cour de l'Echiquier—

Contribution au coût d'une nouvelle publication des règlements de l'Amirauté.. 500 00

PÉNITENCIERS

Kingston

448 Pension au taux de $600 par année à Mme Violet L. Jenkin, veuve de feu le garde M. E. Jenkin, du 1er septembre 1926 au 31 mars 1927.. 350 00

Manitoba

449 Pension au taux de $600 par année à Mme Béatrice Williams, veuve de feu le garde John Williams, du 1er juillet 1926 au 31 mars 1927.. 450 00

Colombie Britannique

450	Pour rembourser au bureau de compensation ouvrière, province de la Colombie Britannique, paiements effectués pour autres services médicaux entre le mois d'avril 1926 et septembre 1926 pour le compte de feu le garde R. E. Farrell, tué en devoir..	117 10

DIVERS

527	Crédit pour payer les sommes accordées au gouvernement des Etats-Unis en vertu de la convention des réclamations pécuniaires pour les causes suivantes:—	
	La réclamation " Tattler "..	630 00
	La réclamation " Gerring Jr."..	9,000 00
528	Contentieux—Pour autoriser le paiement d'honoraires spéciaux à C. P. Plaxton, C.R., pour services relatifs à la cause Labrador-Terre-Neuve, nonobstant toute disposition de la loi du Service civil..	2,500 00

XXIX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

283	Solde de la gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès).	1,065,653 75
	Subsistance (y compris billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport et fret, réparations aux bâtiments, dépense casuelle et enquêtes criminelles, établissement de nouveaux détachements et réfections..	1,112,345 09
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	8,500 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la loi concernant l'opium et les stupéfiants..	25,000 00

XXXV—DIVERS

348	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
349	Pour aider à supprimer la traite des blanches..	2,500 00

X—PENSIONS

71	Pension annuelle à partir du 1er avril 1927, basée sur la pension aux veuves, aux termes des Statuts concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, à Mme Letitia Kennedy veuve de feu l'inspecteur G. W. Kennedy, décédé le 14 juillet 1922, avant l'adoption de la loi Chap. 66, 1924..	423 50

72	Augmentation, à partir du 1er avril 1927, de la pension annuelle de $962.50 accordée aux termes de l'article 51 du chapitre 91, Statuts refondus de 1906—à Mme Caroline Elizabeth McIllree, veuve du feu commissaire adjoint J. H. McIllree, de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, décédé le 17 mai 1925, cette pension devant être portée à $1,303.75 par année, montant auquel elle aurait eu droit si elle avait été éligible alors suivant l'augmentation des pensions de la Gendarmerie accordée par la loi chapitre 24, 15-16, George V, loi portant modification de la Loi concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada..	341 25
83	J. B. Allan..	1,000 00
84	Pension à la Gendarmerie à cheval aux Vol. de Prince-Albert et aux Police Scouts relat. à la rébellion de 1885..	973 56
85	Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service—	
	Mme Mary Emma Bossange..	457 50
	Mme Margaret Johnston Brooke..	823 55
	Mme Margaret Cox..	501 75
	Mme Elizabeth Fitzgerald..	525 00
	Mme Mabel Forbes..	411 75
	Mme Myrtle L. Richards..	756 00
	Mme Amy Lillian Searle..	408 09
	Mme Elizabeth Willmett..	54 90

PENSIONS

456	Pour payer à partir du 1er avril 1926 une pension annuelle basée sur une pension de veuve en vertu des Statuts de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, à Mme Letitia Kennedy, veuve de feu l'inspecteur G. W. Kennedy, décédé le 14 juillet 1922, avant l'adoption du chap. 66, 1924..	423 50
457	Pour pourvoir à une augmentation à partir du 18 mai 1925 de la pension annuelle de $962.50 accordée en vertu de l'art. 51, chap. 91, Statuts revisés 1906, tels que modifiés, à Mme Caroline Elizabeth McIllree, veuve de feu l'ancien commissaire adjoint J. H. McIllree, Royale Gendarmerie à cheval du Canada, décédé le 17 mai 1925, ladite pension devant être augmentée jusqu'à $1,303.75 par année, montant auquel elle aurait eu droit dans le cas de son éligibilité du fait de l'augmentation décrétée des pensions en vertu du chap. 24, 15-16 George V, Loi en vue de modifier la Loi concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada..	638 43
458	Pour pourvoir par les présentes, nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans la loi du revenu consolidé et de l'audition, ou dans toute autre loi ou acte, au paiement à même du revenu consolidé à Dougald Carmichael d'une annuité de $500 par année à partir du 1er avril 1927, laquelle pension de $500 devant lui être payée pendant sa vie durant..	500 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

518	Entretien—y compris $100 pour rembourser à l'ancien gendarme D. H. Woolams la perte de ses effets personnels dans les territoires du Nord-Ouest et crédit supplémentaire de $76,197.25 pour services spéciaux dans les districts du Nord et de l'Ouest arctique..	76,297 25

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26	Royale Gendarmerie à cheval—	
	Traitements..	46,420 00
	Dépenses contingentes..	8,400 00
22	Archives publiques—	
	Traitements..	68,880 00
	Dépenses contingentes..	18,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

441	Archives publiques—	
	Traitements—	
	En vue de porter à $4,300 le traitement minimum du major Gustave Lanctôt, arc. franç. en chef.. ..	700 00
	En vue de pourvoir à la mutation d'un traducteur senior, de $1,800 à $2,280..	1,800 00

XXXV—DIVERS

346	Archives publiques..	90,000 00

DIVERS

521	Archives publiques—Achat d'un photostat, d'une presse à sécher, d'une machine à couper le papier et d'un porte-livres à coulisse..	3,000 00
538	Dépenses relatives à l'Exposition Historique des premiers temps des colonies françaises à Paris..	2,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 2.20 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DE MERCREDI LE 13 AVRIL 1927

---

11 heures a.m.

Prières.

M. Cahan, secondé par M. Spence, propose,—Que de l'avis de la Chambre, il est expédient que les bills privés soient pris en considération et disposés à trois heures cette après-midi.

Après débat, la question étant posée sur la motion elle est agréée sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Allan,
Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Auger,
Bancroft,
Barber,
Beaubien,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Black (Halifax),
Boivin,
Bothwell,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Bradette,
Brady,
Brown,
Cahan,
Cannon,
Cantley,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Charters,
Cowan,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Descoteaux,
Dickie,
Duff,
Edwards (Frontenac-Addington),
Elliott,
Esling,
Forke,
Fraser,
Garland (Carleton),
Geary,
Goodison,
Gott,
Grimmer,
Guerin,
Guthrie,
Hanson,
Harris,
Heenan,
Hodgins,
Howden,
Jacobs,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kay,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Ladner,
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lavigueur,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
McDiarmid,
McGibbon,
McKenzie,
McMillan,
McRae,
Malcolm,
Matthews,
Maybee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Odette,
Peck,
Perras,
Power,
Preston,

Price,
Ralston,
Raymond,
Rennie,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Rutherford,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Short,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spence (Parkdale),
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Thorson,
Tolmie,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Veniot,
Verville,
White (London),
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—133.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Coote,
Denis (Joliette),
Dunning,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Glen,
Hall,
Heaps,
Hepburn,
Irvine,
Jelliff,
Kennedy,
Lovie,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
Millar,
Motherwell,
Neill,
Spencer,
Ward,
Woodsworth—24.

Sur motion de M. Beaubien, ordonné,—Que les frais et honoraires payés en vertu de la règle 89 sur le Bill No 237, Loi constituant en corporation *The Red River Driving Club* soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 339 (N6) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des eaux dans la zone du chemin de fer."

M. Irvine, secondé par M. Jelliff, propose—Que le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes soit maintenant adopté.

M. Kennedy, appuyé par M. Garland (Rivière-à-l'Arc), propose en amendement:

"Que ledit rapport ne soit pas approuvé maintenant, mais renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, avec instruction au comité qu'il a pouvoir de modifier le rapport en biffant les trois alinéas suivants:

Les témoignages rendus devant votre Comité indiquent que, pour des motifs d'économie, cette construction ne devrait pas être commencée immédiatement suivant l'énoncé de la proposition référée à votre Comité.

Votre Comité est d'avis que le système de transports doit être développé considérablement dans la région afin de rendre la construction de ce débouché profitable au point de vue économique.

Votre Comité est aussi d'opinion que les ressources contenues en puissance dans ce territoire justifient l'étude continuelle de sa mise en valeur.

Et en leur substituant les trois alinéas qui suivent:—

"La preuve démontre l'existence de quatre débouchés possibles, mais que deux seulement ont été complètement levés.

"Le comité est d'avis qu'un levé complet devrait être fait dans les passes la Paix, du Pin et Monkman, et que sur achèvement du levé un programme d'expansion ferroviaire dans le district de la Rivière-la-Paix devrait être arrêté.

"Le comité croit de plus que les perspectives du district de la Rivière-la-Paix justifient le commencement d'un débouché dès que le meilleur tracé aura été définitivement vérifié.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre à 1 heure p.m.,—Qu'un message a été reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 148, Loi concernant un certain brevet appartenant à Chester Earl Gray et Aage Jensen.

Bill No 106, Loi constituant en corporation *The Premier Guarantee and Insurance Company of Canada.*

Bill No 229, Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923.

3 heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé, conformément à un ordre de la Chambre de ce jour.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 107, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada*;

M. Cahan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Spencer, secondé par M. Gardiner, propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général avec instruction qu'il a le pouvoir de le modifier comme suit:—

Que l'article 2 soit modifié en ajoutant ce qui suit:—

"Après l'émission de débentures excédent deux millions de dollars, la compagnie ne pourra déclarer aucun dividende aux actionnaires à un taux excédant quinze pour cent par année."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan,
Auger,
Bancroft,
Benoit,
Bettez,
Blanchard,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bourgeois,
Campbell,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Chevrier,
Coote,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Euler,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Heaps,
Hepburn,
Howden,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kellner,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
Macphail,
McKenzie,
McPhee,
Malcolm,
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Perras,
Power,
Ralston,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Ross (Moose Jaw),
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Spencer,
Steedsman,
Taylor,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
Woodsworth,
Young (Saskatoon)—91.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Halifax),
Bowen,
Brady,
Cahan,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cowan,
Dickie,
Duff,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Esling,
Fraser,
Garland (Carleton),
Gott,
Grimmer,
Guerin,
Guthrie,
Hanson,
Harris,
Hodgins,
Howard,
Jacobs,
Jones,
Kaiser,
Kay,
Ladner,
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
MacLaren,
MacNutt,
McGibbon,
McGregor,
McRae,
Maloney,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ryckman,
Ryerson,
Simpson,
Smoke,
Spence (Parkdale),
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tolmie,
Tummon,
White (London),
Young (Toronto-Nord-Est),
Young (Weyburn)—67.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité général sur ledit bill, lequel est rapporté avec un autre amendement, considéré tel qu'amendé;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est retiré.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 117, Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company, Limited;*

M. Spence (Parkdale), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Glen, secondé par M. Ward, propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit lu dans les six mois d'aujourd'hui.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Irvine,—Que le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes soit maintenant adopté; et sur l'amendement de M. Kennedy.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Halifax),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Coote,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Geary,
Gott,
Grimmer,
Guthrie,
Hanson,
Harris,
Hodgins,

Irvine,
Jelliff,
Jones,
Kaiser,
Kennedy,
Ladner,
Lennox,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacNutt,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McRae,
Maloney,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Pettit,
Preston.
Price,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ryckman,
Ryerson,
Short,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smoke,
Spencer,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tolmie,
Tummon,
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est)—77.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Auger,
Bancroft,
Benoit,
Bettez,
Blanchard,
Blatchford,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Brown,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Fansher (Lambton-Est),
Fontaine,
Forke,
Gervais,
Glen,
Goodison,
Goulet,
Guerin,
Hall,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
Howden,
Ilsley,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Lanctôt,
Langlois,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Malcolm.
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Motherwell,
Neill.
Odette,
Perras,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
St-Père,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Spence (Maple-Creek),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Telford,
Thorson,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—97.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927—Etat faisant voir:—

1. Quelles sont les quantités, valeurs et sommes relatives aux droits perçus sur les importations de chacune des denrées suivantes importées au Canada en 1926: porc frais, porc traité; saindoux, mouton et agneau, beurre, œufs, peaux de bœufs et vaches, de veaux, de mouton, laine brute, estame, écheveaux de laine produits de laine, produits de cuir.

2. Quel est le tarif des droits sur ces différents articles.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927:—Copie des correspondances, rapports et autres papiers échangés entre le département ou des fonctionnaires des Douanes ou d'autres départements ou fonctionnaires, et des tiers, entre le 1er mars et le 30 avril 1922, au sujet de la mise à la retraite de certains employés des Douanes du personnel de frontière à Windsor et Walkerville, Ontario.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927: —Copie des lettres, télégrammes, rapports et autres papiers échangés entre le gouvernement du Canada, un de ses membres, sous-ministres, ou fonctionnaires, ou la Commission du service civil ou un de ses fonctionnaires, ou le Commissaire de l'or du Yukon, ou un fonctionnaire du Yukon, et des tiers, relativement à la nomination proposée, la nomination et la révocation de George Reid, du Yukon, comme recorder des mines, ou à charge de remplir les fonctions du recorder des mines à Mayo, territoire du Yukon, en l'absence du recorder des mines au cours de l'hiver 1926-27; et aussi des papiers afférant à la nomination d'un M. Colley aux fonctions de recorder suppléant des mines.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927—Relevé montrant:—

1. Quelle était la superficie approximative en milles carrés de chacune des quatre provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick lorsqu'elles sont entrées dans la Confédération.
2. Quelle était la superficie approximative du domaine public de (*a*) l'Amérique britannique du Nord, (*b*) de la Puissance du Canada, en dehors des quatre provinces en question, en 1867, immédiatement après l'acte fédératif.
3. Quelle partie en milles carrés de cette superficie ou du domaine public indiqué à la question 2 a été soumise à la juridiction ou concédée à (*a*) chacune des quatre provinces susdites, et (*b*) à chacune des cinq autres provinces après leur incorporation dans la fédération canadienne.
4. Par quelle autorité ou loi du Parlement on l'a fait.
5. Quels sont approximativement les revenus (*a*) bruts et (*b*) nets de chaque année et dans chaque province, quant à cette superficie ou ce domaine public indiqué à la question 3, du chef des (*a*) produits forestiers, (*b*) ressources minérales, (*c*) terres arables, (*d*) pouvoirs d'eau, (*e*) pêcheries.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1927—Copie des correspondances quelconques échangées entre les résidents de Bella-Coola ou des fonctionnaires fédéraux du voisinage, ou le surintendant divisionnaire des télégraphes à Vancouver, et le ministre des Travaux publics ou des fonctionnaires fédéraux et copie des rapports des fonctionnaires du département relativement à la mutation du télégraphiste et à la fermeture du bureau à Bella-Coola.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la preuve prise devant le comité spécial nommé pour faire une enquête sur les réclamations des tribus indiennes alliées de la Colombie-Britannique, telles qu'énoncées par leur pétition présentée au Parlement en juin 1926.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Antoine Cormier, maître de poste de Saint-Lazare, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie des lettres, télégrammes, mémoires, dossiers et papiers que possède le département des Postes sur la destitution de Thomas-J. McMullen, maître de poste à Canterbury Station, y compris la preuve et la décision donnée à la suite d'une enquête sur les accusations portées.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Relevé indiquant les noms des fonctionnaires fédéraux exerçant des fonctions dans le comté de Nipissing, leurs traitements et la date de leur nomination.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de J.-C. Daigle, maître de poste de Grande-Aldorean, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Joseph Bourque, maître de poste de l'Anse Cocagne, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Isaïe-V. Léger, maître de poste de Saint-Grégoire, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de David Vautour, maître de poste de Saint-Théodule, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Thaddée Leblanc, maître de poste de Petite-Chockpiche, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Mme Lilla-M. Steeves, maîtresse de poste de Birch Siding, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1927—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes, le département des Postes et des tiers, au sujet de la destitution de Théotime-V. Léger, maître de poste de Moulins de Renaud, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont respectivement pris en considération et séparément agréés, savoir:—

Bill No 302, Loi modifiant la Loi des Commissaires du Port de Trois-Rivières, 1923.

Bill No 257, Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des poisons utiles employés en agriculture.

Bill No 280, Loi concernant la Commission du District Fédéral.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 234, Loi modifiant la Loi des pensions;

M. King (Kootenay-Est) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M .Bennett, appuyé par M. Guthrie, propose en amendement:—

Que tous les mots après 'Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"le bill soit renvoyé au comité général de la Chambre avec instruction autorisant ce dernier à ajouter comme article 4:

"4. Il est par le présent déclaré que la Loi des pensions sera interprétée et administrée comme mesure remédiatrice; et que s'il y a doute raisonnable sur le droit d'un postulant à la pension, celui-ci en aura le bénéfice;

(2) Si le Bureau fédéral d'appel agissant dans sa juridiction statutaire rejette une décision du Bureau des Commissaires des pensions, son rejet, pour toutes fins de la Loi des pensions, sera censée être et sera de fait la décision des Commissaires.

(3) Aux fins de la Loi des pensions, l'invalidité existant, lors du congé, chez un postulant à la pension qui a vraiment fait du service sur le théâtre de la guerre, et en l'absence de fausse représentation ou de dissimulation lors de l'enrôlement, sera conclusivement censée venir du service militaire."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Barber, Bell (St-Jean-Albert), Black (Halifax), Bowen, Brady, Campbell, Cantley, Carmichael, Chaplin, Charters, Coote, Cowan, Dickie, Edwards (Frontenac-Addington), Edwards (Waterloo-Sud), Embury, Ernst, Esling, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Garland (Carleton) Geary, Grimmer, Guthrie, Hanson, Harris, Heaps, Hodgins, Irvine, Jelliff, Jones, Kaiser, Kennedy, Ladner, Lennox, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdougall, MacNutt, Macphail, McGibbon, McGregor, McRae, Maloney, Maybee, Peck, Pettit, Preston, Price, Rennie, Robinson, Ross (Kingston Cité), Ryckman, Ryerson, Short, Simpson, Sinclair (Wellington-Nord), Smith (Cumberland), Smoke, Spence (Parkdale), Spencer, Stewart (Leeds), Stinson, Stirling, Thompson, Tolmie, Tummon, Ward, Woodsworth, Young (Toronto-Nord-Est)—78.

CONTRE:

Messieurs

Allan, Auger, Beaubien, Benoit, Bettez, Blanchard, Boivin, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourgeois, Bowman, Bradette, Brown, Cannon, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Delisle, Denis (St-Denis), Denis (Joliette), Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Donnelly, Duff, Dunning, Edwards (Ottawa), Elliott, Fontaine, Forke, Gervais, Girouard, Glen, Goodison, Goulet, Guerin, Hall, Heenan, Hepburn, Howden, Ilsley, Jenkins, Johnston (Long-Lake), King (Kootenay-Est), King, Mackenzie (Prince-Albert), Laflamme, Lanctôt, Langlois, Lapierre, Lavigueur, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, Malcolm, Mercier (Laurier-Outremont), Millar, Milne, Morin (Bagot), Morin (St-Hyacinthe-Rouville), Motherwell, Neill, Odette, Perras, Pouliot, Power, Ralston,

Rinfret, Robb, Roberge, Robitaille, Ross (Moose Jaw), Rutherford, St-Père, Séguin, Smith (Stormont), Spence (Maple-Creek), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Telford, Thorson, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—95.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 123, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest avec des emendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 8. Remplacer l'alinéa (*r*) par le suivant:

"(*r*) Le prélèvement d'un impôt sur les fourrures à expédier ou transporter des territoires à toute autre partie du Canada, ou à tout autre pays."

2. Page 1, ligne 12. Remplacer "1928" par "1929".

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXVIII—INDIENS

274	Nouvelle-Ecosse	76,840 00
275	Nouveau-Brunswick	39,489 00
276	Ile du Prince-Edouard	6,035 00
277	Ontario et Québec	274,003 02
278	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O.	775,657 00
279	Colombie-Britannique	350,970 00
280	Yukon	19,000 00
281	En général	231,500 00
282	Instruction des Indiens y compris la construction de bâtiments scolaires	1,990,080 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

12	Affaires Indiennes —	
	Traitements	156,552 50
	Dépenses contingentes	18,000 00

INDIENS

512	*Nouvelle-Ecosse*—	
	Soins médicaux, hôpitaux et médicaments—Crédit supplémentaire	5,000 00
	Divers et imprévus—Crédit supplémentaire	1,000 00
513	*Ontario et Québec*—	
	Réparations aux chemins, ponts et drainage—Crédit supplémentaire	30,000 00

514 *Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. N.-O.*—	
Provisions pour Indiens miséreux et pour remplir les obligations du traité—Crédit supplémentaire..	10,000 00
Hôpitaux, soins médicaux, etc.—Crédit supplémentaire..	10,000 00
Frais généraux—Crédit supplémentaire..	4,900 00
Construction de routes..	5,000 00
515 *Colombie-Britannique*—	
Soins médicaux, médicaments et hôpitaux—Crédit supplémentaire..	1,500 00
Frais généraux—Crédit supplémentaire..	3,700 00
516 *Divers*—	
Allocation de sympathie pour l'infirmière Lamb, de l'hôpital Lady Minto, Cochrane, Ont..	1,040 00
Gratification à W. S. Hockley, ancien instructeur agricole dans l'agence de Qu'Appelle, Saskatchewan..	500 00
517 *Instruction des Indiens*—	
Crédit supplémentaire..	45,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

434 Intérieur—	
Traitements—	
En vue de pourvoir au traitement de Mlle M.-L. MacLean, sténographe du grade 2, à partir du 13 juillet jusqu'au 12 septembre 1926 inclusivement, à titre d'allocation de retraite pour mariage	211 35

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Levés topographiques

241 Cartographie topographique des régions industrielles; relevés aériens, pour le développement des régions hydro-électriques forestières et minières pour la surveillance aérienne des incendies; classifications des terres pour colonisation et sylviculture; triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest, arpentages pour l'administration des parcs fédéraux et des réserves de gibier; divers arpentages relatifs à la loi sur les terres fédérales; essai des mesures-étalons et réparations d'instruments; préparation et impression des plans, etc..	375,000 00

Service géodésique du Canada

242	Recherches, reconnaissances, triangulation, nivellements de précision, astronomie géodésique, etc..	246,800 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00

Frontières internationales

243 Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales..	30,800 00

XXX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

284	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection des bâtiments et travaux de recherches, écoles, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc..	190,000 00
	Explorations—Salaires et dépenses casuelles, équipement et fournitures, etc..	75,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

286	Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire y compris les arpentages..	65,000 00
	Subvention au conseil local..	45,000 00
	Subvention pour entretien et construction des chemins.. ..	70,000 00

XXXII—TERRES ET PARCS FEDERAUX

287	Appointements, service extérieur des terres fédérales..	532,522 00
	Dépense casuelle, etc., terres fédérales..	170,000 00
	Somme requise pour payer les honoraires de la Commission des examens des candidats, arpenteurs fédéraux, du secrétaire, ses sous-examinateurs et frais de voyage, papeterie, impression, loyer et meubles, etc., (Les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey et Harry B. Parry, membres de la Commission et de J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme)..	2,000 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00
	Protection du bois, culture, inspection et aménagement des réserves forestières, relevés des ressources forestières, recherches sur la sylviculture et ses produits, etc.. ..	1,293,500 00
	Subventions à l'Association forestière canadienne..	4,000 00
	Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, y compris arpentage hydrographique, et administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques, l'irrigation et l'assainissement des terres..	485,000 00
	Pour couvrir les dépenses autorisées par le Gouverneur en son conseil, les conseils *re* questions des eaux limitrophes internationales..	15,000 00
	Montant requis pour frais de la commission de contrôle du Lac des Bois..	10,000 00
	Subvention à la *Western Canada Irrigation Association*.. ..	1,000 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour remboursement au gouvernement provincial pour le salaire des Magistrats de police à Banff et à Jasper..	1,150,000 00
	Administration de la loi des oiseaux migrateurs..	56,850 00
	Gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, plans et publications semblables du Dominion, y compris salaires, matériel nécessaire, etc..	187,020 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	5,000 00
	Terres de l'artillerie—Salaires et dépenses..	25,955 00

Subvention au Club Alpin du Canada..	1,000 00
Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement..	1,050 00
Avances pour salaires et dépenses relatives aux grains de semence et perceptions pour achats et grains de semences, etc..	45,000 00
Somme requise pour secours, sous forme de provisions alimentaires, vêtements, combustible, etc., aussi fourrage pour les animaux, aux colons nécessiteux des provinces d'Alberta et de Saskatchewan en coopération et par entente avec les gouvernements provinciaux ou autrement, et en vertu de règlements établis par le Gouverneur en son conseil..	50,000 00
Pour couvrir la part du Dominion du Canada pour les frais de transport des marchandises des colons qui ont dû abandonnées les terres frappées de sécheresse pour s'établir dans d'autres districts..	20,000 00
Somme requise pour le transfert de bisons du parc aux Bisons, Wainwright, Alta., au parc aux Bisons, près de Fort-Smith, T.N.-O..	25,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14 Intérieur—	
Traitements, y compris celui du sous-ministre adjoint et sous-commis, des Territoires du Nord-Ouest à $5,500; celui du directeur du service de houille blanche et de réclamations à $7,000; et celui de contr. des finances à $4,800..	1,431,720 00

DIVERS

534 Pour autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la ville de Regina sur le prix d'achat ($100,000) du parc fédéral dans ladite ville, somme représentant le montant admis composé de $29,219.17 avec intérêt au taux de 6 p. 100 par année, du 7 janvier 1918 au 30 avril 1927 ($16,325.91) et la moitié de la différence entre ledit montant admis et le prix d'achat de $100.000 jugé payable à la ville de Regina par l'hon. juge Maclean, pour des raisons d'équité et de loyauté..	78,706 63

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

503 Service météorologique—Crédit supplémentaire requis pour irradiation spéciale relativement à la protection des forêts..	12,500 00
504 Levés topographiques—Somme additionnelle requise pour les levés topographiques et aériens, etc...	10,000 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Institutions scientifiques

240	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	57,900 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	22,330 00

TERRES ET PARCS FÉDÉRAUX

519	Crédit supplémentaire pour frais relatifs aux parcs nationaux, etc..	40,000 00
	Pour solder les dépenses, y compris l'aide de bureau nécessaire, relativement à une enquête en vertu de la loi des Enquêtes sur la réclamation de la Colombie-Britannique pour le retour de certaines terres transférées par ladite province au gouvernement fédéral par ladite province à l'époque de son entrée dans la Confédération..	10,000 00
	Pour l'élargissement de la décharge ouest du lac des Bois et l'établissement de bons ouvrages de contrôle conformément aux recommandations de la Commission mixte internationale—Crédit supplémentaire..	20,000 00
	Crédit supplémentaire pour gravure lithographiée, impression et préparation de cartes, plans, rapports et diverses publications du gouvernement fédéral, publicité, etc..	1,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

2	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Traitements..	34,115 00
	Dépenses contingentes..	71,000 00
7	Affaires étrangères—	
	Traitements, y compris celui d'assistant-exécutif du premier ministre, $8,000, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil..	103,655 00
	Dépenses contingentes..	30,500 00
10	Bureau du Haut Commissaire—	
	Traitements, y compris celui du Haut Commissaire, en sus des appointements autorisés par le chapitre 15 (St. Rev. du C.), $2,000..	42,840 00
	Dépenses contingentes..	68,000 00
21	Conseil Privé—	
	Traitements..	46,385 00
	Dépenses contingentes..	7,000 00

XXXV—DIVERS

301	Salaires et dépenses du bureau des passeports..	23,000 00
302	Pour pourvoir à la contribution du Canada au maintien du secrétariat permanent de la Société des Nations..	150,777 13
303	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	15,000 00

JEUDI, 14 avril 1927.

304	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	130,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

ÉDIFICES PUBLICS

467	Washington, D.C.—Ambassade canadienne—Pour l'achat de terrain, d'édifices, de matériel et de mobilier pour résidence et bureaux conjoints..	500,000 00

XXXV—DIVERS

300	Salaires et dépenses de l'agence de Paris..	45,000 00
305	Pour payer les frais de la représentation à Genève..	12,000 00
306	Abonnements aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés..	750 00
311	Subvention à l'*Interparliamentary Union for Peace*..	200 00
323	Pour payer les dépenses qu'occasionnera la célébration du soixantenaire de la Confédération..	250,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

440	Conseil privé— Traitements— En vue de porter à $8,000 par année le traitement de E.-J. Lemaire, greffier du conseil privé..	2,000 00

DIVERS

536	Dépenses des représentants du Canada à l'ouverture officielle du siège du gouvernement d'Australie à Canberra, en 1927	7,500 00
537	Conférence économique internationale, Genève, 1927..	9,000 00

XXVI—TRAVAIL

259	Loi des rentes viagères..	20,000 00
260	Loi d'enquête sur la coalition..	30,000 00
261	Loi de la conciliation et du travail..	40,000 00
262	Loi de coordination des bureaux de placement..	17,000 00
263	Justes salaires et inspection..	5,000 00
264	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	20,000 00
265	Conférence internationale du travail..	15,000 00
266	Conseils industriels mixtes..	3,000 00
267	Loi de l'enseignement technique..	4,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

435	Travail— Traitements— En vue de porter à $8,000 par année le traitement de H.-H. Ward, sous-ministre du Travail.. ..	2,000 00
	En vue de pouvoir à la nomination de deux commis du grade 4 à la place de deux commis du grade 3..	540 00
	En vue de pourvoir à la nomination d'un commis en chef..	3,000 00

TRAVAIL

508	Loi des rentes annuelles—Crédit supplémentaire..	5,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

16	Travail— Traitements..	203,040 00
	Dépenses contingentes..	25,000 00

XXXV—DIVERS

308	*Canadian National Safety League*..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

23	Imprimerie et papeterie publiques—	
	Appointements, y compris $500 à Fred Cook comme secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du Gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service Civil..	77,445 00
	Dépenses contingentes..	10,500 00

XXVII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

268	Impression, reliure des statuts annuels..	10,000 00
269	*Gazette du Canada*..	35,000 00
270	Matériel, réparations et renouvellements..	30,000 00
271	Nouveau matériel..	18,500 00
272	Distribution des documents parlementaires..	50,000 00
273	Impression et reliure des publications gouvernementales pour la vente et distribution aux ministères et au public.. ..	40,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

509	Etablissement (A voter de nouveau $9,550)—Crédit supplémentaire..	16,050 00
510	Impression, relieure et distribution des Statuts revisés du Canada 1927, éditions anglaise et française..	125,000 00
511	Impression, reliure et distribution de l'édition revisée du Code criminel 1927, éditions anglaise et française.. ..	30,000 00

XXXV—DIVERS

326	Directeur général des élections—Traitements et dépense casuelle de bureau..	16,780 00

GOUVERNEMENT CIVIL

438	Impressions et Papeterie—	
	Traitements—	
	En vue de pourvoir au traitement d'un agent d'achats du grade 3 à la place d'un agent d'achats du grade 2, à compter du 1er avril 1926..	120 00
	Dépenses contingentes—	
	Sommes additionnelles requises..	3,000 00

XXXV—DIVERS

350	Dépenses occasionnées par les *Lois de naturalisation,* 1914 et 1920..	10,000 00
351	Conférence provinciale..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

27	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements, y compris celui que comporte la nomination de T.-W. Quayle, commis en chef, à $3,360..	141,935 00
	Dépenses contingentes..	28,500 00

DIVERS

523	Frais en vertu des lois de Naturalisation de 1914 et 1920—Crédit supplémentaire..	5,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

443	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements—	
	En vue de pourvoir à la nomination de Mlle Yvonne Coutu au poste de sténographe du grade 2, à $1,260 par année, à compter du 1er avril 1927, nonobstant toutes dispositions contraires de la loi du Service civil..	1,260 00
	En vue de pourvoir à la nomination d'un sténographe du grade 3 à la place d'nn sténographe du grade 2..	300 00
	En vue de pourvoir à la nomination d'un sténographe du grade 2 au lieu d'un sténographe du grade 1er..	60 00
	En vue de pourvoir au traitement d'un dactylographe du grade 2..	960 00
	En vue de pourvoir au traitement d'un commis du grade 3..	1,260 00

DIVERS

531	Conférence entre les gouvernements fédéral et provinciaux—Crédit supplémentaire..	15,000 00

XLI—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

379	Secrétariat d'Etat..	25,000 00

XVII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

161	Service de navire entre le Canada et le Sud-Africain..	100,000 00

Océan Pacifique

162	Service à la vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	100,000 00
163	Service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine Charlotte..	21,000 00
164	Service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	25,000 00
165	Service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	15,000 00
166	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	24,800 00
167	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports sur Howe-Sound..	5,000 00

Services locaux

168	Service à la vapeur entre Baddeck et Iona..	10,500 00
169	Service à la vapeur entre Charlottetown et Pictou..	25,000 00
170	Service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	5,000 00
171	Service entre Dalhousie, N.-B., et Carleton, Qué..	3,000 00
172	Service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme..	20,000 00
173	Service à la vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough..	9,000 00
174	Service à la vapeur entre Halifax, la Have et les ports de la rivière La Have..	6,000 00

175 Service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	6,000 00
176 Service à la vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent..	2,400 00
177 Service à la vapeur entre Halifax, Cap-Breton sud et le lac Bras-d'Or..	5,000 00
178 Service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton et port d'escale..	6,000 00
179 Service à la vapeur entre les îles Miscou, Shippegan et la terre ferme..	2,000 00
180 Service à la vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat	13,000 00
181 Service à la vapeur entre Mulgrave et Canso..	28,125 00
182 Service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	14,000 00
183 Service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	4,500 00
184 Service entre Parrsboro, Kinsport et Wolfville..	5,000 00
185 Service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	11,000 00
186 Service à la vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	11,000 00
187 Service entre Pictou, Havre Murray et Georgetown..	4,000 00
188 Service à la vapeur entre Port-Mulgrave, St-Peter's, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs Bras-d'Or..	10,350 00
189 Service de goélette entre Pictou, New Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	1,500 00
190 Service à la vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	50,000 00
191 Service à la vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent..	85,000 00
192 Service à la vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	60,000 00
193 Service à la vapeur entre Rimouski et Pointe-aux-Outardes..	7,500 00
194 Service à la vapeur entre St-Catherine's Bay et Tadoussac pendant l'hiver..	4,000 00
195 Service à la vapeur entre St-Jean et St-Andrew's, avec arrêts aux ports intermédiaires..	4,000 00
196 Service à la vapeur entre St-Jean, Rivière à l'Ours et autres ports d'escale..	2,000 00
197 Service à la vapeur entre St-Jean et Digby..	15,000 00
198 Service à la vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville; le long de la côte occidentale du bassin d'Annapolis..	2,000 00
199 Service à la vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	3,500 00
200 Service à la vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	15,000 00
201 Service à la vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	5,000 00
202 Service à la vapeur entre Weymouth et St-Jean..	1,500 00
203 Service entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E..	500 00
204 Service à la vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton.	18,000 00
205 Service à la vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	18,000 00

206 Service à la vapeur entre Sydney et Whycocomagh.. .. .. 13,000 00
207 Octroi au gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'amélioration du service postal sur les cours d'eau intérieurs.. .. .. 3,000 00
208 Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés.. .. .. 4,500 00

XXXV—DIVERS

362 Administration de la Loi des grains du Canada.. .. .. 1,504,600 00

SUBVENTIONS AU SERVICE POSTAL ET AUX PAQUEBOTS

494 Charlottetown et Pictou—Service à la vapeur entre—Crédit supplémentaire.. .. .. 10,000 00
495 Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord, service à la vapeur entre.. .. .. 15,000 00
496 St-Jean et Bridgetown, service à la vapeur entre.. .. .. .. 1,000 00
497 Trois-Pistoles et les Escoumains, service entre.. .. .. 1,000 00
498 Vancouver, C.-B., et les Indes Occidentales, service à la vapeur ou service automobile entre.. .. .. 36,000 00

COMMERCE

543 Emplacement de l'élévateur de Prince-Rupert.. .. .. 165,000 00
544 Somme requise pour contribuer au projet du Gouvernement anglais concernant la vente des produits de l'Empire.. .. 100,000 00
545 Somme requise pour publicité et annonces, y compris le traitement de Herbert M. Chisholm, directeur de la publicité à $4,000 par année, et le personnel nécessaire, loyer de bureau et dépenses casuelles.. .. .. 50,000 00

XXXV—DIVERS

370 Conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles.. .. .. 170,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

29 Commerce—
Traitements.. .. .. 663,265 00
Dépenses contingentes.. .. .. 48,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

444 Commerce—
Traitements—
En vue de porter à $1,980 par année le traitement de Mlle Irene McCartney, secrétaire d'administration, à compter du 1er mars 1927.. .. .. 390 00

DÉFENSE NATIONALE

459 Monument commémoratif dédié aux citoyens et résidants des Etats-Unis qui se sont enrôlés dans les forces canadiennes et ont perdu la vie pendant la dernière guerre.. .. .. .. 10,000 00
460 Réparations urgentes au mur extérieur de la citadelle, Québec (A voter de nouveau).. .. .. 8,000 00

461	Allocation de commisération à B. D. Marwick, principal de Kemptville High School, pour le rembourser de ses dépenses en frais médicaux et d'hôpital nécessités par suite des blessures subies pendant qu'il dirigeait en sa qualité d'instructeur des Cadets la pratique du tir du Corps de cadets de l'école..	350 0(

POSTES

542	Augmentation de $1,000 à $1,500, à partir du 1er avril 1927, de la somme accordée à Lucien Pacaud, secrétaire du Bureau du Haut Commissaire, en sa qualité de représentant du Gouvernement Canadien sur la Commission du câble du Pacifique..	500 00
	Pour l'achat de boîtes de poste rurale..	35,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Denis (Joliette) ordonné,—Que les frais et honoraires payés sur le Bill No 255, Loi concernant *The Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company, Limited,* soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Le Bill No 337 (B9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Georges Lachance" est lu la première et la deuxième fois.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 144, Loi concernant *The Midland Railway Company of Manitoba.*
Bill No 175, Loi constituant en corporation l'ordre indépendant *Fior d'Italia.*
Bill No 214, Loi constituant en corporation la *Guardian Trusts Corporation of Montreal.*
Bill No 253, Loi concernant certains brevets appartenant à la *Sealright Company, Inc.*
Bill No 177, Loi constituant en corporation l'église méthodiste libre au Canada.

La Chambre s'ajourne alors à 3.35 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DE JEUDI LE 14 AVRIL 1927

11 heures a.m.

PRIÈRES.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1927—Etat indiquant:—

1. Quant aux achats publics et à l'adjudication des contrats publics fédéraux, quel est le montant en dollars des achats et contrats (*a*) de l'exercice 1925-26, (*b*) des contrats adjugés par concurrence ouverte, (*c*) des contrats adjugés par les départements, (*d*) et adjugés sous l'autorité du comité de surveillance des contrats du gouvernement.

2. Quant au comité de surveillance des contrats du gouvernement quelle est sa situation actuelle relativement (*a*) à l'importance de son personnel, (*b*) au coût du personnel, (*c*) et à la nature des fonctions.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1927—Etat indiquant:—

1. Combien d'automobiles on a achetées à l'usage des départements du gouvernement, et quels sont la marque, temps d'achat, et le coût de ces autos pendant les cinq dernières années.

2. Combien d'autos on a achetées pour l'usage personnel des ministres du cabinet, et quels sont la marque, le temps d'achat, et le coût de chaque machine dans les cinq dernières années.

3. Combien on a dépensé pour l'entretien des autos aux questions 1 et 2, chaque année depuis cinq ans.

4. Combien de chauffeurs sont payés à même le Trésor pour conduire les autos des ministres, et combien leurs services ont coûté en gages et livrées dans les cinq dernières années.

5. Si les chauffeurs ci-dessus peuvent se servir des autos des ministres pour leurs besoins et pour leurs amis.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1927—Etat montrant:—

1. Combien d'automobiles on a achetées à l'usage des départements du gouvernement, et quels sont la marque, temps d'achat, et le coût de ces autos de 1911 à 1921, inclusivement.

2. Combien d'autos on a achetées pour l'usage personnel des ministres du cabinet, et quels sont la marque, le temps d'achat, et le coût de chaque machine dans la période indiquée.

3. Combien on a dépensé pour l'entretien des autos aux questions 1 et 2.

4. Combien de chauffeurs sont payés à même le Trésor pour conduire les autos des ministres, et combien leurs services ont coûté en gages et livrées dans la période indiquée.

5. Si les chauffeurs ci-dessus pouvaient se servir des autos des ministres pour leurs besoins et pour leurs amis.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 4 avril 1927—Copie des lettres, télégrammes, rapports, recommandations et autres papiers afférant à la nomination, à l'installation et à la destitution du major W.-G. Gidley, récemment maître de poste à Leamington, Ontario, et à la nomination de son successeur.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, le Bill No 337 (B9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Georges Lachance" est lu la troisième fois, et passé, sur division.

Sur motion de M. McPhee, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour retourner la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill de divorce ci-dessus est fondé.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), secondé par M. Guthrie, résolu,—Qu'en conformité des dispositions du Bill No 260, "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", adoptée par les deux Chambres du Parlement, M. Jules Castonguay soit désigné comme successeur de M. Oliver-Mowat Biggar, comme directeur des élections.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le parlement à la veille du soixantième anniversaire de fondation de la puissance du Canada, désire témoigner son appréciation de l'œuvre des Pères de la Confédération ont accomplie, et exprimer d'une voix unanime sa foi et sa confiance en l'avenir du pays, et à son expansion comme adhérent de la Commonwealth britannique des nations qui doivent allégeance à Sa Majesté le Roi.

C'est le vœu sincère du parlement que la célébration des noces de diamant, dont on mûrit actuellement les plans, commémore de façon appropriée, et avec enthousiasme, l'œuvre confédérative et l'essor subséquent de la Puissance. Nous espérons que la commémoration apportera une inspiration plus accentuée à la ferveur patriotique de nos populations et permettra de mieux comprendre nos aspirations et notre idéal, afin que d'une rive à l'autre s'affirment plus vigoureusement la mentalité canadienne et, en toutes choses canadiennes, une unité nationale plus profonde.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 123 (339) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des eaux dans la zone du chemin de fer."

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 123, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest sont pris en considération et agréés.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 154, Loi constituant en corporation la *North American Relations Foundation.*

Bill No 116, Loi constituant en corporation la Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant.

Bill No 238, Loi concernant la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Bill No 231, Loi modifiant la Loi des pensions du service civil, 1924.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

DIVERS

535	Augmentation uniforme au Service civil, tant intérieur qu'extérieur	2,700,000 00

VII—IMMIGRATION

56	Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales y compris les subventions aux sociétés d'immigration et de colonisation, ou aux associations, selon qu'il peut être autorisé par le Gouverneur général en son conseil	1,300,000 00

XXXIII—ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LES TERRES

288	Avances aux soldats s'établissant sur des terres et coût de l'administration de la *Loi d'Etablissement des soldats,* y compris les traitements	1,475,000 00
	Avances pour l'établissement sur des terres et frais d'administration de la Loi d'établissements sur les terres	1,900,000 00

VI—SERVICE LÉGISLATIF

SÉNAT

35	Traitements et dépense casuelle	163,155 00

CHAMBRE DES COMMUNES

36	Traitements	231,645 00
	Dépenses des comités, commis supplémentaires de la session, etc	101,950 00
	Dépense casuelle	47,265 00
	Publication des Débats	60,000 00
	Budget du sergent-d'armes	187,231 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

37	Traitements	44,860 00
	Livres pour la bibliothèque générale y compris la reliure	18,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire américaine	1,000 00
	Dépense casuelle	12,000 00
	Pour l'impression des rapports	1,000 00

GÉNÉRALITÉ

38	Impressions, papier à imprimer et reliure	75,000 00

SERVICE LÉGISLATIF

SÉNAT

451	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle pour la session 1926-27 aux membres du Sénat pour les journées perdues par suite d'absence causée par maladie ou décès. Le paiement est effectué à la discrétion de la Trésorerie..	8,000 00
	Traitement du secrétaire particulier de l'Orateur du Sénat..	600 00

CHAMBRE DES COMMUNES

452	Pour augmenter le traitement du secrétaire du chef de l'opposition de $3,000 à $3,960 par année à partir du 1er avril 1927..	960 00
	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle des membres de la Chambre des Communes—jours d'absence par suite de maladie, pour affaires publiques officielles, ou à cause de décès au cours de la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 10 des Statuts révisés, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification apportée à cette loi. Le paiement est effectué à la discrétion du Conseil de la Trésorerie..	25,000 00
	Traitement du Vice-Président de la Chambre du 14 décembre 1926 au 31 mars 1927 inclusivement..	1,193 54
	Indemnité au Très hon. Arthur Meighen, chef de l'opposition du 26 septembre au 11 octobre 1926, inclusivement.	434 59
	Rémunération à A. Chassé, secrétaire du chef de l'opposition du 26 septembre au 11 octobre 1926, inclusivement à raison de $5 par jour..	80 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

453	Nomination de deux nouveaux aides de bibliothèque—Cecil Ray et E. E. Trudel, à partir du 1er avril 1927..	2,640 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

28	Rétablissement des Soldats dans la vie civile—Traitements..	21,560 00

IX—SANTÉ

66	Immigration: inspection médicale..	160,000 00
68	Maladies vénériennes..	100,000 00
69	Annuité au Dr F. G. Banting..	7,500 00
70	Annuité au Dr Charles E. Saunders..	5,000 00
73	Paiement à Mme Béatrice Williams, veuve du feu gardien de pénitencier John Williams, à Mme Violet L. Jenkin, veuve du feu gardien de pénitencier M. E. Jenkin et à Mme Jean Laird Farrell, veuve du feu gardien de pénitencier R. E. Farrell, d'une allocation de $600 par année chacune, et aussi dans la même proportion pour toute partie d'une année, à partir du 1er avril 1927 et ensuite durant toute leur vie, ladite allocation devant être mensuellement à même tous deniers non affectés faisant partie du revenu du Fonds consolidé du Canada..	1,800 00

75	Pensions à—	
	Les sœurs non mariées de feu le col. Harry Baker, député.	700 00
76	J. Langlois Bell..	600 00
77	Capitaine J. E. Bernier..	2,400 00
78	Mme Mary L. Campbell..	500 00
79	James Elliott..	672 00
80	Mary E. Fuller..	600 00
81	Mme Wm. McDougall..	1,200 00
82	Alice Morson Smith..	600 00
86	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pensions en général..	40,000 00
87	Pensions—	
	Corps d'aviation..	5,000 00
88	Guerre européenne et milice active..	37,000,000 00
89	Traitements et dépense casuelle de la Commission des Pensions du Canada..	89,450 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

90	Allocation de retraite aux ex-employés du département des impressions et de la papeterie publiques..	21,600 00

XXXV—DIVERS

307	Subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts..	15,000 00
309	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'empire que l'on distribuera aux députés..	2,000 00
310	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	3,000 00
312	Subvention à la Commission des champs de bataille nationaux—	
	(*a*) Frais d'administration..	8,000 00
	(*b*) Entretien du parc des champs de bataille nationaux.	40,000 00
	(*c*) Entretien des tours Martello n°s 2 et 4..	500 00
	(*d*) Compte du capital en conformité des plans approuvés pour le Parc..	26,500 00
313	Dépenses occasionnées par les négociations des traités..	20,000 00
314	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	2,000 00
315	Académie Royale canadienne des Arts..	2,500 00
316	Subvention à la Société Royale du Canada..	4,000 00
317	Subvention pour venir en aide à la *St. John Ambulance Association*..	5,000 00
318	Pour couvrir les salaires et les dépenses des conseillers chargés de l'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions de la Loi du service civil..	60,000 00
319	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil à la recommandation du conseil du Trésor et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	60,000 00
320	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	10,000 00
321	Subvention à l'Institut National des Aveugles..	10,000 00
322	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal..	5,000 00
324	Pour pourvoir aux frais des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances pour prévenir les incendies..	10,000 00

325	Pour couvrir les dépenses d'une étude technique sous la direction du département des Assurances sur les qualités des diverses variétés de toitures au point de vue du danger des incendies		5,000 00
327	Comité de surveillance des contrats du gouvernement, y compris les appointements de L. R. Laflèche, secrétaire, à $6,000 et ceux de L. H. Beer, à $5,000, les frais de téléphones et télégraphes, de papeterie, de voyages, etc.		22,000 00
328	Subvention à l'Association du bien-être de l'enfance		5,000 00
329	Subvention au Conseil canadien d'hygiène sociale		10,000 00
330	Allocation à l'Association Canadienne contre la tuberculose.		25,000 00
331	Comité d'hygiène mentale		10,000 00

XXXV—DIVERS

522	Octroi au Canadian Dental Hygiene Council		5,000 00
524	Crédit pour l'enquête du ministère des Douanes, y compris les frais de subsistance des commissaires qui peuvent être autorisés par le Gouverneur en conseil		162,500 00
525	Octroi pour aider à solder les dépenses de l'équipe athlétique canadienne aux Jeux olympiques internationaux de 1928		26,000 00
526	Crédit pour octrois aux provinces de—		
	Nouvelle-Ecosse	875,000 00	
	Nouveau-Brunswick	600,000 00	
	Ile du Prince-Edouard	125,000 00	
	en attendant l'étude des subsides aux provinces		1,600,000 00
529	Octroi à la Société Royale du Canada—Crédit supplémentaire		2,000 00
532	Dépenses imprévues—Crédit supplémentaire		50,000 00
533	Traitement et frais des conseillers engagés dans l'enquête du tarif. Les payements peuvent se faire nonobstant la loi du Service civil et les règlements basés sur cette loi—Crédit supplémentaire		15,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

541	Personnel et réparations—Crédit supplémentaire	300,000 00

XXXIV—RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

289	Soins des malades, examen médical des pensionnaires	2,200,000 00
290	Salaires—	
	Administration	1,100,000 00
	Assurance	50,000 00
	Hôpitaux et cliniques	1,575,000 00
291	Solde et suppléments—	
	Traitement	1,310,000 00
	Entraînement	40,000 00
292	Prêts d'entraînement	3,000 00
293	Intérêt sur gratification pour service de guerre et caisse d'administration	22,500 00
294	Aide aux chômeurs	250,000 00
295	Frais d'administration et capital d'exploitation	250,000 00
296	Responsabilité des patrons	75,000 00
297	Emploi protégé, inhumation des indigents, transport des aveugles	175,000 00
298	Commission fédérale d'appel	130,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

4 Bureau de l'Auditeur général—	
Traitements, y compris Auditeur général, $10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chap. 6..	335,305 00
Dépenses contingentes.	75,000 00
8 Finance—	
Traitements.	384,740 00
Dépenses contingentes.	40,000 00
Inspecteur général des banques, appointements et dépense casuelle.	30,000 00
13 Assurance—	
Traitements.	83,080 00
Dépenses contingentes.	58,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

432 Santé—	
Traitements—	
En vue de porter à $8,000 par année le traitement du Dr J.-A. Amyot, sous-ministre de la Santé....	2,000 00
436 Marine et Pêcheries—	
Traitements—	
Montant supplémentaire ayant pour objet de pourvoir au traitement d'un sous-ministre des Pêcheries.	6,000 00
Dépenses contingentes—	
Montant supplémentaire requis.	500 00
439 Travaux publics—	
Traitements—	
En vue de pourvoir au traitement d'un architecte senior de construction.	3,360 00
En vue de pourvoir au traitement d'un sténographe du grade 2.	960 00
442 Chemins de fer et Canaux—	
Traitements—	
En vue de pourvoir au traitement d'un sténographe du grade 2.	960 00
En vue de pourvoir au traitement d'un commis du grade 2.	960 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Canaux

463 Canal maritime Welland—	
Pour payer à P.-Lyall & Sons Construction Co., à titre de compensation pour lavage de roches excavées en 1926 de la section N° 4—non prévu lorsque les soumissions furent demandées.	38,752 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Chemins de fer

464 Pour permettre la mise à point de l'allocation de solde aux employés des chemins de fer et canaux pendant la durée de leurs services dans les Forces expéditionaires canadiennes pendant la grande guerre—A voter de nouveau	62,000 00

Canaux

465	Canaux de l'Ontario et du St-Laurent—Crédit supplémentaire..	56,000 00

Divers

466	Pour payer une pension à J.-L. Weller..	3,500 00

TRAVAUX PUBLICS – IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ports et rivières

468	Sorel—Améliorations du port—A voter de nouveau..	100,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

469	Halifax—Réparations aux édifices et quais aux casernes de la M.R.C. et à l'arsenal canadien de S.M..	30,000 00
	Edifice public d'Inverness—Réparations et améliorations..	4,500 00

Ile du Prince-Edouard

470	Charlottetown—"Old Bank Building"—Réparations et améliorations..	2,000 00
	Charlottetown—Edifice public—Réparations et améliorations	2,500 00
	Summerside — Edifice public — Réparations et améliorations..	3,500 00
		3,500 00

Nouveau-Brunswick

471	Chatham—Edifice public—Réparations et améliorations..	2,000 00

Québec

472	Montréal—Tracteurs pour les gares de chemins de fer..	5,200 00
	Maisonneuve—Edifice public—Montant employé à voter de nouveau..	100.000 00
	Montréal—Edifices publics—Installations de générateurs à moteur, A voter de nouveau..	11,000 00
	Montréal—Bureau de poste principal—Altérations et réparations à l'appareil de chauffage et à l'édifice..	15,000 00
	St-Jérôme—Edifice public—Réparations et améliorations..	3,500 00
	Ste-Thérèse—Edifice public—Réparations et améliorations..	1,500 00

Ontario

473	Napanee—Edifice public—Améliorations et altérations..	4,000 00
	Ottawa—Laboratoire à l'usage du ministère des Mines à la station expérimentale de la rue Booth..	50,000 00
	Toronto—Station postale "A"—Outillage mécanique—Crédit supplémentaire..	100,000 00
	Toronto—Station postale "K"—Portion à la charge du gouvernement pour améliorations locales..	2,475 00
	Walkerville—Edifice public—Portion à la charge du gouvernement pour améliorations locales..	1,465 00

Manitoba

474	Winnipeg—Casernes de Fort Osborne—Nouvelles chaudières—Crédit supplémentaire..	10,000 00

Saskatchewan

475 North Battleford—Edifice public—Altérations et améliorations. A voter de nouveau: $2,000.. .. .. 7,500 00

Dépenses générales

476	Fermes expérimentales—Nouveaux édifices..	50,000 00
	Installation de dispositifs pour l'épargne du combustible.. ..	10,000 00
	Hôpitaux militaire—Réparations et améliorations — Crédit supplémentaire..	9,000 00
	Achat de machines pour oblitérer les timbres..	62,000 00

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

477 Ottawa—Edifices publics et domaine—Eclairage, y compris les rues et les ponts—Crédit supplémentaire.. .. ..

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

478	Barrington Passage—Agrandissement du quai et réparations	3,500 00
	Basswood Beach—Pour une grande protection de la grève..	2,400 00
	Blanche—Agrandissement du quai-brise-lames..	3,200 00
	Blandford—Réparations au brise-lames..	4,400 00
	Bridgewater—Réparations du quai du chemin de fer.. ..	1,500 00
	Brooklin—Réparation du quai..	1,650 00
	Burke's Head—Réparation du quai..	1,500 00
	Cape Negro Island—Brise lames..	9,000 00
	Chezzetcook (Murphy ou Myatt)—Réparation du quai et du chemin..	1,000 00
	Comeau's Hill—Agrandissement du brise-lames..	4,900 00
	Cooke's Cove—Quai..	3,000 00
	Digby—Améliorations du quai..	2,500 00
	Grand Désert—Protection de la plage..	1,300 00
	Grass Cove—Quai brise-lames..	28,000 00
	Herring Cove—Réparation du brise-lames..	1,600 00
	Hunt's Point—Réparation du brise-lames..	1,700 00
	Inverness—Réparation des ouvrages du havre—A voter de nouveau..	4,000 00
	King's Bay—Brise-lames..	10,000 00
	La Have River—Dragage..	35,000 00
	Larry's River—Réparation du brise-lames..	2,500 00
	Lawlors Island—Réparation du quai..	800 00
	Litchfield..	1,800 00
	Little Judique Ponds—Quai—Réparation des approches.. ..	1,000 00
	Little River Harbour—Agrandissement du quai..	1,700 00
	Lower East Pubnico—Achat et reconstruction du quai.. ..	7,000 00
	Lower West Ship Harbour—Réparation du quai—A voter de nouveau..	2,600 00
	Lunenburg—Dragage..	9,400 00
	Malagash—Règlement complet et définitif de la réclamation de la Fraser Paving and Construction Co., Ltd., relativement à leur contrat de dragage..	2,930 00
	Metaghan—Agrandissement du quai..	6,500 00
	Mill Creek—Canal de prise..	3,400 00
	Murphy's Pond Port Hood—Améliorations au havre.. ..	16,500 00
	Necum Teuch—Réparation du quai..	3,500 00
	New Campbellton—Réparation du quai..	1,600 00
	New Harbour (Antigonish-Guysborough Co.)— Réparation et agrandissement du brise-lames..	20,000 00

Newport Landing—Agrandissement du quai..	3,000 00
North West Harbour—Achat et reconstruction du quai.. ..	3,300 00
Parkers Cove—Réparation du brise-lames..	900 00
Petite Rivière—Reconstruction et réparation du brise-lames	4,700 00
Pictou—Réparation du quai du chemin de fer..	4,000 00
Port Joli—Réparation du quai..	1,000 00
Port-George—Réparation du brise-lames..	1,500 00
Port Wade—Réparation de la jetée—Crédit supplémentaire	6,700 00
Port Williams—Quai—Crédit supplémentaire..	7,000 00
Scott's Bay—Réfection du brise-lames—côté sud..	7,800 00
Seal Island—Agrandissement du brise-lames..	3,700 00
Short Beach—Agrandissement de la jetée..	6,200 00
Spencers Island—Réparation du quai..	2,000 00
Stoney Island—Réparation du quai brise-lames..	2,500 00
Sydney—Quai..	40,000 00
Tenecape—Agrandissement du brise-lames..	4,500 00
West Pubnico (Ledge Harbour)—Brise-lames..	7,700 00
Wine Harbour—Brise-lames..	2,600 00
Yarmouth—Dragage—Crédit supplémentaire..	13,000 00

Ile du Prince-Edouard

	Charlottetown—Reconstruction du quai du chemin de fer—Crédit supplémentaire..	50,000 00
	Egmont Bay—Quai..	11,600 00
479	Georgetown—Entrepôt et améliorations du quai..	64,000 00
	Jude's Points—Agrandissement du quai et dragage..	8,600 00
	Rustico Harbour—Réparation du brise-lames..	12,000 00
	Stanley Bridge—Achat du quai..	4,000 00

Nouveau-Brunswick

	Blue Cove—Brise-lames..	15,000 00
	Caraquet Church—Quai..	8,000 00
	Cocagne—Réparation du quai..	1,800 00
	Escuminac—Agrandissement du brise-lames..	25,000 00
	Green Point—Brise-lames..	15,000 00
	Hampstead—Réparation du quai..	2,000 00
	Heron Island—Agrandissement et réparation du quai..	3,500 00
	Heustis Landing—Réparation du quai..	1,400 00
	Hopewell Cape—Réparation du quai..	4,000 00
480	Humphrey's—Reconstruction du quai..	2,200 00
	Pointe du Chêne—Réparation du quai et du brise-lames.. ..	9,000 00
	Point Sapin—Agrandissement du brise-lames..	20,000 00
	Port Elgin—Quai—Crédit supplémentaire..	300 00
	Richibucto Beach—Réparation du brise-lames..	1,800 00
	Shippigan—Entrepôt sur le quai..	3,400 00
	St-Simon—Quai..	15,000 00
	Tracadie Harbour—Murs de revêtement et brise-lames.. ..	25,000 00
	Welchpool—Réparation du quai..	4,500 00

Québec

Angliers—Quai..	7,200 00
Anse à la Barbe—Améliorations du havre..	2,800 00
Baie St-Paul—Règlement complet et définitif de la réclamation de T. Lacouline, relativement à son contrat de protection des berges..	1,020 00
Bastiscan—Protection du chenal..	2,350 00

Beaupré—Dragage—La Ste-Anne Paper Company y contribuant pour un tiers du coût..	100,000 00
Bersimis—Construction des approches du quai..	3,000 00
Bic—Achèvement rde la reconstruction du quai..	2,500 00
Bonaventure Ouest—Brise-lames..	4,500 00
Cacouna—Agrandissement du quai..	2,000 00
Cap-de-la-Madeleine—Quai..	12,900 00
Cap-Chat—Agrandissement du quai..	5,000 00
Cap-Cove—Pour compléter la protection de la rive..	1,300 00
Cap-Rouge—Quai et dragage; La St-Regis Paper Company y contribuant pour un tiers du couût..	30,000 00
Cap-St-Ignace—Réparation du quai..	3,700 00
Chandler—Règlement complet et final de la réclamation de M. M. Farley & Grant d'Ottawa au sujet de leur contrat pour la reconstruction et le prolongement du quai à Chandler, P.Q..	5,938 05
Charlemagne—Dragage..	15,000 00
Choisy—Reconstruction du quai..	6,000 00
Clarke-City—Réparation du quai..	3,600 00
Colonie des Grèves—Quai..	9,500 00
Crabtree-Mills—Reconstruction de brise-glace..	6,500 00
D'Aiguillon—Brise-lames..	3,600 00
Deschambault—Réparations du quai..	13,000 00
Doucet's-Landing (Ste-Angèle de Laval——Reconstruction du quai..	40,000 00
481 Baie Ellis—Améliorations du port..	150,000 00
Etang-du-Nord—Quai, brise-lames..	20,000 00
Pointe à la Renommée—Enlèvement de cailloux..	1,800 00
Grand-Mère—Débarcadère..	6,000 00
Grandes-Bergeronnes—Enlèvement de cailloux..	1,500 00
Hopetown—Route Miller & Mann—Brise-lames..	7,000 00
Ile-aux-Coudres—Quai..	10,000 00
Ile-aux-Grues—Remplacement du quai..	10,000 00
Ile Perrot-Sud—Reconstruction du quai—Crédit supplément.	500 00
Isle-Verte—Réparations et améliorations du quai..	4,400 00
Kamouraska—Réparations du quai et hangar..	800 00
Lachine—Réparations au quai..	2,000 00
Lac-Mégantic—Protection du rivage..	4,000 00
Lac-Mégantic—Réparations au quai..	1,500 00
Lac St-Louis—Dragage..	75,000 00
Lanoraie—Brise-glace..	4,300 00
Le-Fils—Brise-lames..	900 00
Lower-Miguasha—Quai..	2,000 00
Rivière Manicouagan—Quai et dragage—Un tiers du coût doit être payé par la Ontario Paper Co. et la Anglo Canadian Pulp and Paper Co..	100,000 00
Mcéhins—Reconstruction et prolongement du quai..	15,000 00
Mille-Vaches—Elargissement du quai..	1,500 00
Montmagny—Prolongement du quai..	10,000 00
New-Carlisle—Reconstruction du quai..	5,000 00
Nicolet—Dragage..	15,000 00
Papineauville—Améliorations au quai..	4,000 00
Péribonka—Reconstruction du quai..	2,700 00
Petits-Capucins—Pilier et enlèvement de cailloux..	3,750 00

Petite Rivière St-François—Quai brise-lames..	10,000 00
Petite-Vallée—Prolongement du quai..	8,000 00
Pointe Basse—Réparations et améliorations au quai..	9,900 00
Port-Daniel-Est—Réparations au quai..	1,000 00
Repentigny—Réparations au quai..	1,050 00
Rimouski—Dragage..	30,000 00
Rivière au Tonnerre (Ruisseau Canard)—Améliorations dans le port..	2,000 00
Ecluse et barrage de rivière du Lièvre—Reconstruction de maison du maître éclusier à Poupore..	2,000 00
Rivière-du-Loup (en bas)—Réparation et reconstruction du quai..	20,000 00
Rivière-du-Loup (en haut)—Dragage..	70,000 00
Rivière-Ouelle—Quai..	4,600 00
Rivière St-François—Dragage	19,100 00
Rivière-Verte—Remplacement du quai..	4,500 00
Roberval—Reconstruction du brise-lames..	15,000 00
Ruisseau-à-la-Loutre—Réparation et prolongement du quai	5,500 00
Ruisseau Leblanc—Brise-Lames..	6,000 00
Ste-Anne-de-la-Pocatière—Réparations au quai..	1,360 00
Ste-Anne-des-Monts—Réparations au quai..	4,400 00
St-Charles-de-Caplan—Réparations au quai..	2,000 00
St-Dominique-du-Lac—Prolongement et amélioration du quai	3,200 00
St-Félicien—Réparation au quai..	1,500 00
St-Grégoire de Montmorency—Reconstruction du mur de revêtement..	5,000 00
St-Joachim—Quai..	5,000 00
St-Jean-Deschaillons—Réparations au quai..	8,100 00
481 St-Lambert—Reconstruction et réparation de digue..	15,000 00
Ste-Luce—Réparations au quai..	1,250 00
St-Marc—Réparations aux quais..	700 00
St-Mathias—Reconstruction du quai..	3,600 00
St-Michel de Bellechasse—Dragage..	15,700 00
St-Paul, Ile-aux-Noix—Elargissement de passage..	1,000 00
St-Pierre-les-Becquets—Dragage, hangar et réparation aux approches du quai..	6,600 00
St-Roch-de-Makinac—Quai..	1,800 00
St-Roch-des-Aulnaies—Réparation et amélioration au quai..	2,175 00
St-Siméon (Rivière Noire)—Prolongement du brise-lames..	2,700 00
St-Siméon de Bonaventure—Prolongement du quai brise-lames..	1,300 00
Sabrevois—Réparations au quai..	2,150 00
Senneterre—quai	2,900 00
Squatteck—Réparations au quai..	1,000 00
Templeton—Dragage	47,000 00
Trois-Rivières—Reconstruction du quai	50.000 00
Verchères—Améliorations au quai—Pour compléter paiement	800 00

Ontario

Blind-River—Dragage—Pour compléter paiements..	7,700 00
Bracebridge—Reconstruction de brise-lames..	3,000 00
Callander—Réparations au quai..	1,050 00
Cobourg—Améliorations au port..	25,000 00
Collingwood—Améliorations au port..	25,000 00
482 Desbarats-River—Dragage..	3,000 00
Goderich—Améliorations au Port—Crédit supplémentaire ..	43,000 00

	Grand-Bend—Réparations et approches au pilier	2,800 00
	Gravenhurst (Lac Gull)—Quai	1,500 00
	Huntsville—Réparations au quai	5,800 00
	Kagawong—Réparations et agrandissement du quai	4,200 00
	Kenora—Quai	10,900 00
	Kingsville—Réparations des jetées	3,100 00
	Midland—Quai et dragage	10,000 00
	Maidens Creek—Quai	2,200 00
	Mattagami Landing—Quai	4,125 00
	Muskoka Narrows—Jetée de direction	5,000 00
	Nipigon—Quai	3,000 00
	Oshawa—Amélioration au quai	5,000 00
	Owen Sound—Améliorations au havre	70,000 00
	Port-Arthur—Améliorations au havre—La Thunder Bay Company devant fournir le tiers du coût	125,000 00
	Port-Dover—Dragage et améliorations au havre	25,000 00
	Port-Elgin—Réparations aux ouvrages du havre	4,000 00
482	Port-Hope—Améliorations au havre	15,000 00
	Presqu'île—Dragage	25,000 00
	Port-Maitland—Dragage	10,000 00
	Rondeau—Agrandissement des ouvrages de protection du caisson	2,500 00
	Rondeau—Réparations de la jetée—Crédit supplémentaire	4,000 00
	Saugeen River—Réparations des ouvrages du havre—Crédit supplémentaire	19,000 00
	Sault-Ste-Marie—Améliorations du quai	2,000 00
	Shoepack Bay—Quai et hangar	4,500 00
	Trenton—Réparations du quai	3,900 00
	Vermilion Bay—Quai	2,000 00
	White Cloud Island—Réparations du quai	2,000 00

Manitoba

	Hecla—Agrandissement du quai	15,000 00
	Pelican Lake—Améliorations	5,000 00
483	Riverton—Quai	2,500 00
	Roseau River—Améliorations	50,000 00
	Steep River—Améliorations	2,700 00
	Winnipeg—Quai	17,000 00

Saskatchewan et Alberta

	Athabaska River—Améliorations	10,000 00
484	Fort McMurray—Quai	21,000 00
	Regina Beach—Quai	5,000 00

Colombie-Britannique

	Rivières Crooked, Pack et Parsnip—Améliorations au chenal	3,500 00
	Denman Island—Agrandissement et réparations du quai	2,200 00
	Dewdney—Remplacement du quai	3,500 00
	East Arrow Park—Réparations au quai	1,800 00
	East Robson—Réparations du quai	1,850 00
	Edgewood—Réparations du quai	2,700 00
	False Creek—Dragage	12,000 00
	Fraser River—Contribution pour la construction d'un barrage en aile près d'Agassiz, C.-B., le gouvernement provincial et la corporation du district de Kent, C.-B. devant contribuer chacun un montant identique	1,000 00

485	Grace Harbour—Réparations du quai	1,500 00
	Jeune Landing—Quai	8,000 00
	Kootenay Bay—Reconstruction du ponton	2,100 00
	Nootka Island—Réparations du quai	5,500 00
	Okanagan River—Améliorations	1,200 00
	Okanagan River—Reconstruction du barrage	24,100 00
	Phipps Point, Hornby Island—Agrandissement du débarcadère	1,200 00
	Port-Alberni—Quai de réunion	40,000 00
	Port-Coquitlam—Ponton	2,700 00
	Port-Simpson—Renouvellement des abords du quai	10,000 00
	Powell River—Brise-lames—La Powell River Co., Ltd. devant contribuer la moitié du coût	25,000 00
	Powell River—Améliorations du quai	10,000 00
	Quathiaski Cove—Ponton	1,150 00
	Russell's Landing—Réparation du quai	2,000 00
	Seton Lake—Quai	4,300 00
	Salmon Arm—Réparation du quai	5,800 00
	Shaw's Landing—Remplacement du ponton	1,800 00
	Sooke—Réparations du quai	1,400 00
	Stewart—Contribution au gouvernement provincial pour le revêtement du chemin de Stewart Hyder	11,100 00
	Vancouver—Stanley Park—Protection de l'avant-grève	8,000 00
	Vancouver—Réparations du quai	1,400 00
	Victoria Harbour—Dragage	59,200 00
	West Bay, Gambier Island—Remplacement du ponton	1,500 00
	Whaletown—Réparations du quai	1,500 00

CHEMINS ET PONTS

486	Ste-Marjorique, Qué.—Réparations des abords du pont	4,000 00
	Killarney, Man.—Contribution au gouvernement provincial pour la construction du pont	3,000 00
	Kingston—Réparations de la chaussé La Salle	11,000 00
	Pont International sur la rivière Ste-Croix entre Ste-Croix, N.-B. et Vanceboro, Maine, l'état du Maine devant contribuer un montant identique	17,500 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

487	Ligne télégraphique du Cap-Breton—Prolongement jusqu'à Pipers Glen	900 00
	Prolongement de la ligne télégraphique de Whycocomagh—Inverness jusqu'à Roseburn	750 00
	Circuit télégraphique entre Hawkesbury et Arichat	4,000 00
	Ligne téléphonique de Gras Cove jusqu'à St-Columba	375 00

Nouveau-Brunswick

488	Ligne téléphonique de Grande-Anse jusqu'à Mizonette	1,500 00

Québec

489	Beauport, ligne téléphonique—Prolongement de Ste-Brigite de Laval à La-Branche	600 00
	Installation de port entre Cabano et Squateck	2,700 00
	Prolongement de la ligne téléphonique du comté de Québec	300 00
	Ligne téléphonique de l'extrémité du câble à Notre-Dame de l'Isle Verte	600 00

Ontario

490	Câble de l'île Pelée..	5,000 00

Alberta et Saskatchewan

491	Ligne télégraphique du lac Meadow au lac Loon..	8,000 00
	District de la Montagne Boisée—Transport de la ligne télégraphique à la grande route..	2,200 00

Colombie-Anglaise

492	Lignes télégraphique et téléphonique de la terre ferme—Réparations et améliorations générales—Crédit supplémentaire..	950 00
	Ligne de la rivière Powell—Prolongement de la ligne de la baie Buccaneer à l'île Lasqueti..	11,300 00
	Ligne téléphonique de Barrière à Blucher-Hall..	1,650 00
	Ligne téléphonique de Likely au ruisseau Keithley..	4,050 00
	District de l'île de Vancouver—Réparations et améliorations générales—Crédit supplémentaire..	16,400 00

Divers

493	Allocation pour invalidité permanente partielle et pour frais de médecin et d'hôpital de Horace Sherman Mitchell, réparateur de lignes télégraphiques de ce ministère à Campobello, N.-B., qui fut blessé dans l'exercice de ses fonctions à Eastport, Me., E.-U.-A., en dehors du territoire où s'applique la Loi de la compensation ouvrière..	2,600 00
	Allocation de commisération à Flossie King Laflamme, veuve de J.-K. Laflamme, ingénieur adjoint senior à Québec, noyé pendant l'exercice de ses fonctions le 15 octobre 1926..	2,500 00

SERVICE OCÉANIQUE ET FLUVIAL

499	Entretien et réparation des navires de l'Etat et des brise-glace—Crédit supplémentaire pour le remaniement de la solde des officiers et de l'équipage..	150,000 00
500	Somme requise pour la représentation du Canada à la Convention internationale de la radiophonie à Washington, E.-U. d'A., en septembre 1927, et la réunion des délégués de la Grande-Bretagne et des Dominions à Ottawa, antérieurement à la Convention internationale..	10,000 00

SERVICE DES PHARES ET DES CÔTES

501	Construction de phares et aide à la navigation, y compris la réglementation du trafic aux endroits jugés nécessaires—Crédit supplémentaire..	133,000 00
502	Entretien et réparation des phares—Crédit supplémentaire..	100,000 00

PÊCHERIES

505	Pour aider à la conservation et au développement de la pêche en eau profonde ainsi qu'à la demande du poisson—Crédit supplémentaire..	100,000 00
506	Frais d'enquête sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée aux termes du traité relatif au flétan du Pacifique du 2 mars 1923—Crédit supplémentaire..	500 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

462	Chemin de fer Pacifique-Canadien— Construction originaire.	71 00

II—FRAIS DE GESTION

1	Bureaux des sous-receveurs généraux: Traitements.	118,000 00
	Dépense casuelle.	15,000 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion.	500,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc. .	110,000 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification.	110,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc.	3,000 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements sans suivre et nonobstant les dispositions de la Loi du Service Civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglementaires, au salaire qu'approuvera le Conseil du Trésor.	55,000 00
	Pour nommer Walter Duncan, avec des appointements de $3,550 par an, comme inspecteur spécial du ministère des Finances, ayant le pouvoir de faire prêter serment dans l'exercice de ses fonctions; et aussi pour prévoir aux dépenses contingentes de ce service, une somme additionnelle de $2,500.	6,050 00

X—PENSIONS

74	Paiement à même le revenu du Fonds consolidé, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Revenu consolidé et de l'Audition ou de toute autre loi, à Robinson Russell Farrow, d'une annuité de $5,646.40 à partir du 7 août 1926, et ensuite, pour le même montant, pendant toute sa vie.	9,319 57

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

CONCOURS

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 8 mars écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

Digby—Edifice public—Réparations et améliorations.	1,200 00
Halifax—Edifice Bellevue—Réparations et améliorations. .	4,000 00

132	Halifax—Bureau de l'immigration—Paiement au ministère des chemins de fer et canaux pour espace occupé..	25,000 00
	Halifax—Station de quarantaine—Modification et améliorations..	5,800 00
	Halifax—Hôpital Rockhead—Améliorations et réparations..	2,000 00

Ile du Prince-Edouard

133	Kensington—Edifice public..	12,000 00

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

255	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs en vertu de la loi des explosifs, c. 31, 4-5 Geo. V.. ..	10,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 10 mars écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Nouveau-Brunswick

134	Edmunston—Edifice public..	2,000 00
	St-Jean—Bureau de douane—Réparations et améliorations.	15,000 00
	St-Jean—Nouveau bureau de poste—Réparations et améliorations..	4,400 00
	St-Jean—Vieux bureau de poste—Restauration et réparations.	4,000 00

Provinces maritimes en général

135	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparation, etc...	43,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 11 mars écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit (moins $20,000 dans l'item No 7 de la résolution No 136) :—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Québec

136	Baie St-Paul—Edifice public..	20,000 00
	Chicoutimi, édifice public—Annexe..	26,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	102,000 00
	Drummondville, édifice public—Addition..	13,000 00
	Grosse-Isle, station de quarantaine—Abri..	22,000 00
	Kenogami—Edifice public..	31,000 00
	Limoilou—Edifice public..	70,000 00
	Maisonneuve—Edifice public..	25,000 00
	Mont Laurier—Edifice public..	22,500 00
	Montréal, bureau de poste général—Réorganisation..	50,000 00
	Montréal—Edifice des fournitures..	21,377 00
	Montréal—Station postale dans la division Outremont..	50,000 00
	Montréal—Achat de l'édifice Lavut pour station postale "G".	12,450 00
	Citadelle de Québec—Logement du gouverneur général—Addition, réparations et améliorations..	100,000 00
	Québec—Hôpital du parc Savard—Réparations et améliorations..	5,000 00

	St. Jacques L'Achigan—Edifice public	21,000 00
	Thetford-Mines—Edifice public—Changements et ameublement	4,200 00
	Victoriaville—Edifice public—Changements et améliorations	4,000 00
	Waterloo—Edifice public	22,000 00
	Westmount—Salle d'armes	13,000 00

Ontario

137	Edifices publics fédéraux—Réparations, améliorations, etc.	115,000 00
	Durham—Edifice public	20,000 00
	Glencoe—Edifice public—Horloge de la tour	1,700 00
	Haileybury—Salle d'armes	11,000 00
	Hamilton—Edifice public—Changements et réparations	10,000 00
	Kenora—Edifice public—Addition	16,000 00
	Kitchener—Edifice public—Addition	1,450 00
	Ottawa, édifices départementaux—Accessoires	60,000 00
	Ottawa, observatoire fédéral—Voûte pour l'horloge	4,500 00
	Ottawa—Proportion du coût à payer par le Gouvernement pour l'élargissement et le pavage de la rue Wellington entre la Place Connaught et la rue Bank	50,000 00
	Ottawa—Serre-chaude	27,000 00
	Ottawa—Colline du Parlement—Trottoirs	12,000 00
	Ottawa—Edifices publics—Pavage des routes	31,000 00
	Ottawa—Achat d'édifices pour ateliers du gouvernement	13,300 00
	Ottawa—Achat de l'édifice Daly	124,000 00
	Ottawa—Rideau Hall—Changements, améliorations et fournitures	50,000 00
	Ottawa—Cave du bureau de poste—Améliorations locales, contribution du gouvernement	787 00
	Ottawa—Propriété de la rue Sussex—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales	2,776 00
	Parkhill, édifice public—Réparations	2,000 00
	Port Colborne—Edifice public	12,500 00
	Rockland—Edifice public	25,000 00
	Toronto—Station postale "A"—Matériel mécanique	50,000 00
	Wiarton—Edifice public	2,000 00

Manitoba

138	Edifices publics fédéraux—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
	Transcona—Emplacement pour édifice public	2,000 00
	Winnipeg—Caserne de Fort Osborne—Nouvelle chaudière	39,000 00
	Winnipeg—Edifice pour l'inspection du grain	13,000 00
	Winnipeg—Salle d'armes rue Minto—Accessoires	15,000 00

Saskatchewan

139	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	17,000 00
	Indian-Head, station de sylviculture—Réparations et améliorations	4,200 00
	Moose Jaw, édifice public—Réparations et améliorations	3,500 00
	Prince-Albert, édifice public—Réparations	10,500 00
	Regina, édifice public—Extension de terrain	150,000 00
	Saskatoon, édifice public—Réparations et améliorations	4,500 00
	Sutherland, station de sylviculture—Réparations, peinture, etc.	3,750 00
	Tisdale—Edifice public	12,000 00

Alberta

140	Edifices publics—Réparations, améliorations, etc..	17,000 00
	Wainwright—Edifice public..	15,000 00

Colombie-Britannique

141	Lazaret de Bentinck-Island—Nouveaux édifices..	5,000 00
	Edifices publics fédéraux—Réparations, améliorations, etc..	40,000 00
	Esquimalt—Pour remplacer édifices et matériel détruits par incendie..	73,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations générales aux casernes de la marine et chantier maritime..	20,000 00
	Kimberley—Edifice public..	5,500 00
	Revelstoke—Edifice public..	2,100 00
	Vancouver, édifice public—Améliorations..	53,000 00
	Vancouver, édifice public—Montant requis pour couvrir l'intérêt d'un an sur hypothèque de $400,000..	20,000 00
	Vancouver, édifice public—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales..	2,112 00
	Victoria, observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Réparations et améliorations aux routes..	4,300 00
	William-Head, station de quarantaine—Réparations et améliorations..	8,250 00
	William-Head, station de quarantaine—Edifice pour les fins de douane et de quarantaine..	10,000 00

Dépenses générales

142	Stations agronomiques—Nouveaux édifices, améliorations et réparations, etc..	100,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics..	5,000 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement, modifications et annexes..	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations..	70,000 00
	Edifices publics, en général..	45,000 00
143	*Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.—*	
	Observatoire fédéral et édifice du service géodésique—Réparations, entretien des terrains, etc..	4,000 00
	Eau..	42,500 00
	Préposés aux ascenseurs..	97,000 00
	Eclairage, y compris ponts et routes..	82,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	400,000 00
	Ministère en général—Nettoyage des édifices, y compris $100 à E. Snowdon, pour le tir du canon du midi..	385,000 00
	Réparations, ameublement, nettoyage et entretien..	650,000 00
	Rideau Hall (y compris terrains)—Améliorations, ameublement, entretien, etc..	60,000 00
	Rideau Hall—Allocation de chauffage et d'éclairage.. ..	19,000 00
	Service téléphonique..	1,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, ameublements, etc..	25,000 00
	Station fédérale de quarantaine—Entretien..	15,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général.. ..	125,000 00
	Chauffage..	400,000 00

Eclairage..	218,000 00
Energie électrique pour faire fonctionner les ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc..	80,000 00
Loyers..	1,440,000 00
Salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc..	1,038,000 00
Fournitures aux gardiens, etc..	45,000 00
Eau..	83,000 00
Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, et salaire des gardiens.	28,000 00
Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations..	3,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

144	Amherst Point—Réparations à la jetée..	1,850 00
	Arichat—Réparations au quai..	2,600 00
	Barrios Beach—Tracadie—Brise-lames..	9,400 00
	Bayfield—Réparations au brise-lames..	2,500 00
	Bayfield—Réparations au quai..	2,500 00
	Black Point—Réparations au brise-lames..	2,500 00
	Bluff Head—Brise-lames..	5,000 00
	Ile Cariboo—Réparations au brise-lames..	1,000 00
	Castle Bay—Réparations au quai..	1,500 00
	Pointe Chegoggin—Brise-lames..	6,500 00
	Clarks Harbour—Quai..	12,500 00
	Cow Bay (Port Morien)—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	Ile-du-Diable—Réparations et améliorations au brise-lames	1,100 00
	Digby—Réparations et renouvellement de jetée..	4,000 00
	Dingwall (Aspy Bay)—Brise-lames..	31,000 00
	Fall's Point (Woods Harbour)—Extension du quai..	8,500 00
	Feltzen-South—Réparations au brise-lames..	7,400 00
	Feltzen-South—Réparations au quai..	1,300 00
	Fourchu—Reconstruction des travaux de protection..	1,050 00
	Grand-Etand—Réparations aux jetées et au pont..	1,900 00
	Port Hall—Réparations et améliorations au brise-lames..	1,450 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	65,000 00
	Anse Jersey—Quai..	2,800 00
	Little Anse—Réparations au brise-lames..	1,400 00
	Lower L'Ardoise—Réparations au brise-lames..	2,500 00
	Main-à-Dieu—Quai..	1,200 00
	Malagash—Réparations au quai..	2,500 00
	Port Margaree—Réparations aux ouvrages du port et extension des travaux de protection de grève..	5,600 00
	Musquodoboit—Réparations au quai..	1,600 00
	Newellton—Réparations au quai..	3,360 00
	Noël—Réparations au quai..	3,000 00
	North East Harbour—Réparations au quai..	3,000 00
	Parrsboro—Réparations et extensions des travaux de protection..	3,250 00
	Pictou Island—Réparations au quai..	3,700 00
	Port Wade—Réparations à la jetée..	3,500 00
	Port Williams—Quai..	6,500 00
	Rivière au Saumon—Réparations aux travaux de protection du chenal..	3,000 00
	Shag-Harbour—Réparations au quai..	1,100 00

Sheet-Harbour—Dragage..	20,300 00
Skinner's Cove—Réparations à la jetée..	1,000 00
South Side (Donald's Head)—Réparations au brise-lames..	3,000 00
Summerville—Réparations au quai..	2,500 00
Tatamagouche—Réparations au quai..	850 00
Anse à la Truite—Réparations au quai..	11,500 00
Yarmouth—Dragage..	37,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 22 mars écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Ile du Prince-Edouard

145	Belfast—Réparations au quai..	2,800 00
	Charlottetown—Reconstruction du quai du chemin de fer..	75,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00
	Port Miminigash—Reconstruction du brise-lames..	6,000 00
	Port Naufrage—Réparations au brise-lames et au pont..	1,000 00
	New London—Améliorations au port..	15,700 00
	Pinette—Réparations au quai..	1,500 00
	Summerside—Réparations au quai..	63,000 00
	Southport—Réparations au quai..	1,500 00
	Tignish—Réparations aux travaux du port..	6,300 00
	West Point—Réparations au quai..	6,800 00

Nouveau-Brunswick

146	Baie-du-Vin—Réparations au quai..	5,000 00
	Buctouche—Réparations au quai..	1,200 00
	Burn (baie Belle-Isle)—Améliorations au quai..	850 00
	Burton—Réparations au quai..	1,000 00
	Burton, Court House—Réparations au quai..	1,200 00
	Cap Bald—Réparations au brise-lames..	5,000 00
	Caraquet (quai Young)—Protection au quai et réparations..	21,000 00
	Caraquet—Réparations aux piliers contre la glace..	1,050 00
	Port Grand (Ingall's Head)—Brise-lames..	10,500 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	45,000 00
	Lower Caraquet—Réparations au quai..	5,900 00
	McDonald's Point—Réparations au quai..	1,200 00
	Mills Point—Quai élargi et réparé..	9,200 00
	Miscou—Réparations au quai..	700 00
	Mispec—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	Neguac—Réparations au quai..	1,200 00
	Pointe-au-Chêne—Réparations au quai..	4,000 00
	Petit Rocher—Réparations au brise-lames..	3,500 00
	Port Elgin—Quai..	2,000 00
	Cap Richibucto—Réparations au brise-lames et à la jetée..	3,000 00
	Scotchtown—Réparations au quai..	1,100 00
	Anse au phoque—Réparations au brise-lames..	800 00
	Shediac—Réparations au quai..	4,900 00
	Shippigan—Réparations au quai..	3,500 00
	Goulet Shippigan—Réparations au brise-lames et parapets..	8,000 00
	St. Andrews—Réparations au quai..	5,000 00
	White Head—Réparations au quai..	2,300 00
	White's Cove—Réparations au quai..	4,500 00

Québec

	Anse à Beaufils—Reconstruction et réparations de jetées.. ..	2,200 00
	Anse-aux-Gascons—Améliorations et réparations au quai..	5,000 00
	Bagotville—Réparations au quai..	6,500 00
	Barachois de Malbaie—Réparations au brise-lames..	5,200 00
	Rivière Batiscan—Dragage..	12,000 00
	Village Belœil—Reconstruction du quai..	4,600 00
	Bonaventure—Réparations au quai..	2,250 00
	Cap-à-l'Aigle—Réparations au quai..	16,700 00
	Cap-de-la-Madeleine—Quai agrandi..	75,000 00
	Champlain—Réparations au quai..	1,700 00
	Chandler—Reconstruction et extension du quai..	8,500 00
	Bassin de Chicoutimi—Réparations au quai..	4,200 00
	Dolbeau (Grosse Roche)—Réparations au quai..	1,425 00
	Douglastown—Réparations au quai et au hangar..	1,000 00
	East Templeton—Réparations au quai..	1,150 00
	Fabre—Réparations au quai..	1,170 00
	Pointe-au-Père—Réparations et améliorations au quai.. ..	12,000 00
	Fort-William—Réparations au quai..	1,050 00
	Garthby—Réparations au quai..	1,300 00
	Grande-Rivière—Reconstruction du quai..	16,100 00
	Grindstone, (I.M.)—Réparations et améliorations au quai..	39,200 00
	Grosse-Ile—Réparations au quai..	9,900 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	75,000 00
	House Harbour—Réparations au quai..	1,500 00
	Ile-aux-Coudres (Nord)—Réparations au quai..	3,600 00
	Ile Perrot-Sud—Reconstruction du quai..	1,350 00
	L'Anse à Valleau—Jetée de dérivation..	1,000 00
	L'Islet—Réparations au quai..	1,350 00
	Magog—Réparations au quai..	1,250 00
	Malbaie—Réparations au quai..	4,500 00
	Matane—Réparations au brise-lames..	4,000 00
	Nicolet—Jetée réparée..	3,000 00
147	Norton Creek—Dragage..	3,750 00
	Nouvelle Rivière—Brise-lames..	3,250 00
	Paspébiac—Réparations au quai..	3,200 00
	Pointe-au-Pic (Murray Bay)—Réparations au quai..	4,350 00
	Rimouski—Réparations et améliorations au quai..	10,000 00
	Rivière-au-Renard—Améliorations au quai..	11,500 00
	Ste-Anne de Beaupré—Reconstruction du quai..	16,700 00
	Ste-Anne de Bellevue—Reconstruction du quai..	3,700 00
	Ste-Anne de Chicoutimi—Réparations au quai..	3,100 00
	St-Charles—Réparations au quai..	1,700 00
	St-Fulgence—Réparations au quai..	1,560 00
	St-Gédéon (Lac St-Jean)—Reconstruction du quai..	12,500 00
	St-Hilaire—Reconstruction du quai..	2,700 00
	St-Ignace-de-Loyola—Réparations au quai et aux approches..	6,100 00
	St-Irénée—Réparations au quai..	1,000 00
	St-Jean, Port-Joli—Réparations au quai..	2,700 00
	St-Laurent d'Orléans—Réparations au quai..	1,900 00
	Rivière St-Louis—Dragage..	46,200 00
	Ste-Monique, (Lac St-Jean)—Réparations au quai..	1,700 00
	St-Ours—Réparations au quai..	1,600 00

	Ste-Pétronille (I.O.)—Réparations et améliorations au quai..	4,000 00
	St-Siméon-de-Bonaventure—Travaux de protection..	2,600 00
	St-Sulpice—Améliorations et réparations aux approches.. ..	1,300 00
	Sillery (Pointe-Pizeau)—Réparations au quai..	1,500 00
	Sorel—Améliorations au port..	46,100 00
	Tadoussac (Anse Tadoussac)—Réparations au quai..	4,300 00
	Tadoussac (Anse à l'Eau)—Réparations au quai..	4,500 00
	Trois-Pistoles—Réparations au quai..	2,425 00
	Trois-Rivières—Réparations au dock de charbon..	3,750 00
	Valleyfield—Dragage..	50,000 00
	Varennes—Dragage..	49,000 00
	Yamaska—Réparations au quai..	2,750 00
	Ontario	
	Bayfield—Réparations aux jetées..	1,000 00
	Bruce Mines—Réparations au quai..	1,500 00
	Chatham—Réparations au mur de soutènement..	1,800 00
	Dyer's Bay—Réparations au quai..	1,500 00
	Goderich—Améliorations au port..	93,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	50,000 00
	Holland River—Réparations au quai..	2,600 00
	Honey Harbour—Réparations au quai..	7,000 00
	Kenroa—Réparations au quai..	1,450 00
	Kincardine—Jetées réparées..	28,000 00
	Kincardine—Jetées réparées..	24,000 00
	Kingston, C.M.R.—Réparations aux quais et aux hangars servant d'abri aux canots..	1,600 00
	Meaford—Pour défrayer la construction d'un mur de soutènement..	10,000 00
	Midland—Dragage..	125,000 00
	Mitchell's Bay—Dragage..	6,500 00
	North Bay—Réparations au quai..	1,000 00
	Ottawa—Quai..	25,000 00
	Owen Sound—Réparations au mur..	3,000 00
	Pelee Island—Réparations au jetées..	5,000 00
148	Port Burrell—Réparations et amélioration au port..	120,000 00
	Port Findlay—Réparations au quai..	1,050 00
	Port Maitland—Réparations à la petée et aux trav. de pilotis.	27,000 00
	Port Stanley—Améliorations et réparations au port..	61.000 00
	Prescott—Dragage..	13,500 00
	Provindence Bay—Dragage..	5,900 00
	Rondeau—Dragage..	32,000 00
	Rondeau—Réparations à la petée..	9,050 00
	Rossport—Réparations au quai..	1.000 00
	Sarnia—Dragage..	169,000 00
	Rivière Saugeen—Rép. aux ouv. const. dans le port..	10,000 00
	Sault Ste-Marie—Réparations au quai..	1,900 00
	Sault Ste-Marie—Améliorations au port..	136,000 00
	Southampton—Réparations au brise-lames..	3,400 00
	Stanley Island—Reconstruction du quai..	2,500 00
	Thessalon—Réparations et améliorations au quai..	1,900 00
	Toronto—Dragage..	31,000 00
	Wendover—Réparations au quai..	4,000 00
	Windsor—Réparations au quai..	2,000 00

Manitoba

149	Rivière Assiniboine—Reconstruction de la culée..	3,000 00
	Gimli—Réparations à la jetée..	5,400 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00
	Hecla—Réparations à la jetée..	2,000 00
	Rivière Rouge (embouchure)—Réparations aux jetées.. ..	2,000 00

Saskatchewan et Alberta

150	Fort Résolution—Quai..	18,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00

Colombie-Britannique

151	Alberni—Réparations au quai..	1,100 00
	Argenta—Réparations au quai..	1,050 00
	Banfield (ouest)—Agrandissement et réparations au radeau..	1,200 00
	Bold Point—Renouvellement du radeau et des approchements.	3,400 00
	Churchouse—Réparations au radeau et aux approches.. ...	900 00
	Rivière Columbia (en aval de Burton)—Travaux de protection	4,800 00
	Fauquiers—Réparations au quai..	2,200 00
	Rivière Fraser—Améliorations..	150,000 00
	Rivière Fraser (en bas)—Emploi d'un déblayeur..	30,000 00
	Gabriola Island (Centre)—Réparations au quai..	2,600 00
	Gibson's Landing—Réparations au quai..	3,200 00
	Grantham's Landing—Réparations au quai..	1,050 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	65,000 00
	Heriot Bay—Réparations au quai..	1,200 00
	Maples—Réparations au quai..	1,200 00
	Nanaïmo—Améliorations au quai et au radeau..	2,000 00
	New Westminster—Réprations au quai..	1,500 00
	New Massett—Réparations au quai..	2,300 00
	Penticton—Reconstruction du quai..	3,000 00
	Port Clemens—Réparations au quai..	3,000 00
	Quatsino—Réparations au quai..	1,500 00
	Sandpit—Réparations au quai..	2,600 00
	Sidney—Entretien de la cale de ponton..	2,500 00
	Sturdies Bay—Réparations au quai..	5,500 00
	Summerland—Réparations au quai..	1,600 00
	Sunchine Bay—Réparations au quai..	800 00
	Tofino—Réparations au quai..	2,900 00
	Ucluelet East—Renouvellement du radeau et des approches.	1,400 00

Yukon

152	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations..	5,000 00

En général

153	Ports et rivières en général..	30,000 00

DRAGAGE

154	Dragage—Provinces maritimes..	540,000 00
	Dragage—Ontario et Québec..	600,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	90,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique..	375,000 00

CHEMINS ET PONTS

155	Routes et ponts du Dominion en général..	7,100 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords.. ...	10,000 00
	Shellmouth, Man.—Réparations au pont sur la rivière Assiniboïne..	2,700 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

156	Lignes de télégraphe et de téléphone du Cap-Breton—Réparations et améliorations en général..	9,800 00
	Ligne télégraphique de Little Narrows à Ottawa..	515 00

Québec

157	Service téléphonique des Iles-de-la-Madeleine—Réparations et améliorations générales..	2,000 00
	Côte-Nord, fleuve St-Laurent, est de Bersimis—Améliorations au circuit télégraphique de la presqu'île de Manicouagan..	1,200 00

Alberta et Saskatchewan

158	Lignes télégraphiques et téléphoniques d'Alberta et de Saskatchewan—Réparations et améliorations générales..	17,300 00
	Réseau télégraphique Battleford-Ile-la-Crosse—Améliorations et réparations en général..	4,000 00

Colombie-Britannique

159	Réseau de télégraphe et de téléphone de la terre ferme—Réparations et améliorations en général..	16,800 00
	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations en général..	8,100 00
	District de l'Ile de Vancouver—Réparations et améliorations en général..	5,500 00
	District de l'île de Vancouver—Achat de câble..	10,000 00

DIVERS

160	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense casuelle du service extérieur..	23,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	75,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	470,000 00
	Fonctionnement, entretien de bateau servant à l'inspection.	16,000 00
	Entretien et fonctionnement de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	100,000 00
	Monument à sir Wilfrid Laurier..	25,000 00
	Galerie nationale du Canada..	100.000 00
	Monument national sur la place Connaught..	35,000 00
	Compensation de commisération à Napoléon Bellemare, aîné, père de Napoléon Bellemare, fils, qui s'est noyé en devoir à Caughnawaga, Qué., le 21 septembre 1925..	1,200 00

	Gratification à Adrien Philion qui s'est blessé grièvement en 1923 en travaillant aux fondations de l'édifice des Douanes, à Ottawa	1,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières	30,000 00
	Relevés et inspections	120,000 00
	Pour couvrir le solde de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200	5,000 00
	Pose d'une plaque à la mémoire du Dr Alphéus Todd, ancien bibliothécaire du Parlement	1,000 00

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

354	Perception du revenu des Travaux publics	4,000 00

Bassins de radoub

355	Bassin de radoub Champlain	82,000 00
	Bassin de radoub Lorne	46,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt	19,000 00
	Nouveau bassin d'Esquimalt	58,100 00

Ports et rivières, travaux

356	Pont du chenal Burlington	7,500 00
	Barrage de la rivière des Français	4,000 00
	Kingston—Quais et ponts	10,700 00
	Rivière Montréal—Barrage à Latchford	3,400 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage	2,930 00
	Rapides Saint-André—Ecluse et barrage	20,000 00
	Selkirk—Cale à réparations	3,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

357	Ile du Prince-Edouard et terre ferme	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent, et les provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles	218,000 00
	Alberta et Saskatchewan	114,000 00
	Colombie-Britannique—Terre ferme	98,000 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	129,200 00
	Colombie-Britannique—District du nord	92,600 00
	Réseau principal du Yukon	134,400 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	10,000 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

130	Ottawa—Nouvel Edifice public	500,000 00
	Ottawa—Edifice du Parlement	175,000 00
	Ottawa—Expropriation des propriétés situées entre les rues Sparks et Wellington, à l'est de la rue Elgin	600,000 00

Ports et rivières

131	Esquimalt, C.-B.—Cale sèche en voie de construction	170,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port	175,000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—Pour terminer les travaux	70,000 00

	Sorel—Améliorations dans le port	200,000 00
	Port de St-Jean—Améliorations	185,000 00
	Port de Toronto—Améliorations	15,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Travaux publics—	
	Traitements	636,017 50
	Dépenses contingentes	75,000 00

VII—AGRICULTURE

39	Industrie laitière, y compris l'octroiement de $5,000 au Conseil national de l'Industrie laitière	242,000 00

IX—MINISTERE DE LA SANTE

62	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, le miel et les produits de l'érable, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés	120,800 00
63	Pollution des eaux intérieures	9,000 00
64	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux	190,000 00
65	Quarantaine—Traitements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts; léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général et la Loi concernant l'hygiène dans les travaux publics	200,000 00
67	Laboratoire d'hygiène	5,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

9	Santé—	
	Appointements	174,425 00
	Dépenses contingentes, y compris celles encourues par les membres du Conseil fédéral de la Santé ou par les substituts des officiers en chef des services provinciaux de santé, ainsi que la somme de $179.90 en raison du voyage effectué par le Dr H. Orr, d'Edmonton, Alberta, à destination d'Ottawa, à titre de substitut, au mois de juillet 1926	60,000 00
25	Chemins de fer et Canaux—	
	Traitements, y compris celui de E.-E. Pelletier, messager du ministre, à $1,600 par année, qui aura droit à tous les privilèges découlant de la loi des Pensions de retraite du Service public (1924), comme s'il avait fait connaître son choix en conformité des dispositions de la partie IV de ladite loi, en vue de devenir fonctionnaire contributaire	248,490 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 6 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

XL—COMMERCE

359	Loi des primes sur le cuivre, administration de la loi	500 00
360	Loi des primes sur le chanvre, 1923, administration de la loi	500 00
361	Service des nouvelles britanniques et étrangères	32,000 00

363	Administration et exploitation des élévateurs..	593,000 00
364	Entretien et matériel des élévateurs..	26,000 00
365	Service de renseignements commerciaux, (y compris diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)..	425,000 00
366	Bureau de la Statistique fédérale (y compris le recensement de 1926)..	250,000 00
367	Inspection de l'électricité et du gaz, y compris la commission électro-technique internationale..	203,000 00
368	Administration de la loi de l'électricité et du courant (exportation de l'énergie électrique)..	1,000 00
369	Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent..	6,000 00
371	Bureau international des tarifs douaniers..	660 00
372	Bureau cinématographique..	35,000 00
373	Impressions des documents du Parlement et des ministères, y compris l'Annuaire du Canada..	118,000 00
374	Inspection des poids et mesures (y compris le Bureau international des poids et mesures)..	315,000 00
375	Pour la construction de l'élévateur de Halifax..	185,000 00
376	Registre des brevets..	35,000 00
377	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle et bureau de l'union internationale des droits d'auteur..	4,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Immigration et Colonisation—	
	Traitements..	265,850 00
	Dépenses contingentes..	45,000 00

VII—IMMIGRATION ET COLONISATION

55	Service extérieur d'immigration—Traitements..	800,000 00
57	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration et de colonisation ou aux associations, selon qu'il peut être autorisé par le Gouverneur général en son conseil..	750,000 00
58	Immigration chinoise—Traitements et dépenses casuelle.. ..	65,000 00
59	Expositions—Traitements et dépenses casuelles..	140,000 00
60	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	6,000 00
61	Edifice d'immigration à Saint-Jean, N.-B..	19,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 8 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

106	Chemin de fer de la baie d'Hudson—Construction et améliorations, y compris appointements de E. B. Jost à $2,500.	5,130,000 00

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

221	Pour l'établissement d'un service de patrouille pour faire enquête sur la navigation dans le détroit de Hudson et la baie d'Hudson..	850,000 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Canaux

107	Canal Trent— Construction et améliorations..	19,000 00
108	Paiement de la réclamation de la F. A. Robertson and Company au montant de $14,029.96 et l'intérêt sur ce montant à 5 p. 100 par année depuis le 1er juillet 1919..	19,641 94
109	Paiement de la réclamation de Dennon et Rodgers, au montant de $8,386.64 et l'intérêt sur ce montant à 5 p. 100 par année depuis le 31 décembre 1918.. ..	11,966 47
110	Canal maritime Welland—Construction..	14,500,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

111	Elévateur de Port Colborne, améliorations (à voter de nouveau $9,000)..	20,650 00
112	*Canaux de Québec*— Barrage Bakers, améliorations (à voter de nouveau $30,000)..	30,000 00
113	Chambly, améliorations, (à voter de nouveau $45,000)..	45,000 00
114	Lachine, améliorations..	76,000 00
115	Ecluses Ste-Anne, améliorations (à voter de nouveau $2,600)..	7,600 00
116	Ecluses St-Ours, améliorations (à voter de nouveau $50,000)..	50,000 00
117	Soulanges, améliorations..	5,000 00
118	Canal St-Pierre—Paiement *The Atlantic Dredging Company*, intérêt depuis le 16 juillet 1926 à 5 p. 100 par année sur réclamation de $12,151.96..	607 60
119	Canal Trent, améliorations (à voter de nouveau $83,000)	239,900 00
120	Canal Welland, améliorations (à voter de nouveau $18,000)..	95,500 00

Divers

121	Arbitrages et sentences arbitrales..	2,000 00
122	Commission des chemins de fer du Canada. Entretien et opération, y compris les appointements de A.-D. Cartwright, secrétaire de la Commission, à $6,000.00.. ..	263,440 00
123	Commission des grandes routes du Canada, paiement du personnel de la Commission, y compris les appointements de A. W. Campbell, I.C., commissaire en chef des grandes routes à $5,000.00 par année..	25,000 00
124	Wagons du Gouverneur général..	5,000 00
125	Travaux divers non prévus..	1,000 00
126	Impressions et papeterie..	7,000 00
127	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.. ..	13,000 00
128	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement..	40,000 00

FOND DE PRÉVOYANCE DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

129 Somme à ajouter aux allocations de pension payables en vertu des dispositions du *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provincial Fund Act*, de façon que le versement minimum au cours de la période s'étendant du 1er janvier 1927 au 31 mars 1928 soit de $30.00 par mois au lieu de $20.00 tel que prescrit par ladite loi.......................... 50,000 00

XXXV—DIVERS

347 Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent y compris le comité national consultatif du Canada et ses employés, y compris E. B. Jost, $2,500, assistant du président de la Commission du génie, et G. W. Yates, $1,200, secrétaire....................... 70,000 00

XXXVII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

CANAUX

353 Personnel et réparations....................... 2,403,487 00

PRÊTS À LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

408 Sommes ne dépassant pas $22,500,000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation peuvent être insuffisantes) par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée LA COMPAGNIE, ou toute compagnie, désignée ou mentionnée au chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, et au chapitre 13 de 1920 ou faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer nationaux du Canada, ou par la Compagnie par rapport à tout chemin de fer, propriétés ou travaux accordés en fiducie à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 11 dudit chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, ou en son nom, ou par une ou plusieurs de ces compagnies pour un ou plusieurs des comptes suivants, ou en leur nom, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; aussi paiement de loyer d'autres lignes.

(*b*) Matériel: paiements sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets venant à échéance ou échus et autres obligations garanties ou non.

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté.

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de propriété et achat de matériel.

La somme autorisée par les présentes pourra être accordée de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en son conseil pour solder les dépenses autorisées.

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la Compagnie tel que susmentionné.

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie; ou en partie d'une façon et en partie d'une autre, aux conditions suivantes:

Si sous forme de prêts par Sa Majesté le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le Gouverneur en son conseil payable semi-annuellement, garantis si le Gouverneur en son conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du Gouverneur en son conseil.

Si sous forme de prêts par des personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté) les montants, termes et conditions de ces prêts seront tels qu'approuvés de temps à autre, par le Gouverneur en son conseil.

Si sous forme de garantie, toute telle garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le Gouverneur en son conseil, lesquels billets, obligations ou garantie la compagnie spécifiée est autorisée de faire ou émettre, et ladite garantie peut être signée par le Ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le Gouverneur en son conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le Gouverneur en son conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin, qu'on s'est conformé aux présentes dispositions.

Dans le cas de prêts temporaires faits ou négociés avant l'échéance de cette appropriation, par Sa Majesté ou autres personnes, il pourra être émis, dans la suite, des billets, obligations ou autres valeurs garantis, conformément aux dispositions du paragraphe précédent, pour le renouvellement, le remboursement ou l'ajustement du total ou d'une partie de ces prêts.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède pourra, pour ses propres besoins ou pour les besoins de l'une desdites autres compagnies ou de toute ces dernières de temps à autre:

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement au gré, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(b) Appliquer le produit de toute telle émission garantie ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune des dites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(c) Effectuer des avances pour faire face aux dépenses autorisées à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes, avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. .. .. 22,500,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE

409 Prêt à la Marine Marchande du Gouvernement Canadien, Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en son conseil pourra déterminer, et pour être appliqué au paiement de la dépense imputable sur le capital au sujet des navires sous le contrôle de la compagnie.. .. .. 18,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 9 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

XVIII—SERVICE MARITIME FLUVIAL

209	Entretien et réparation de steamers et brise-glace de l'Etat..	1,500,000 00
210	Examen de capitaines et seconds..	20,000 00
211	Enquête sur les naufrages..	6,000 00
212	Dépenses des écoles de navigation..	9,000 00
213	Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents..	5,000 00
214	Enregistrement des navires..	3,000 00
215	Enlèvement d'obstacles des eaux navigables..	5,000 00
216	Inspection des envois de bestiaux..	4,500 00
217	Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique	45,000 00
218	Dépenses imprévues et diverses..	5,000 00
219	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	80,000 00
220	Relevés hydrographiques et entretien, et réparations des steamers employés à ces relevés..	340,000 00
222	Service radiotélégraphique—Construction et entretien de stations radiotélégraphiques et administration générale de la radiotélégraphie dans tout le Canada..	499,865 00
223	Service de radio—Améliorations des conditions de la réception pour les auditeurs patentés..	169,475 00

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

MINISTÈRE DE LA MARINE

224	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Entretien de fonctionnement de la flotte des dragues..	1,522,000 00
225	Pour l'entretien du chantier maritime de Sorel..	154,000 00
226	Chantier maritime de Sorel—Remise en état du quai n° 4 et nouvelles fondations aux bâtiments 3 et 4..	45,780 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

227	Agences, loyers et dépense casuelle..	236,000 00
228	Salaires et allocations des gardiens des phares..	700,000 00
229	Salaires et allocations des gardiens de phare—Pour réintégrer William R. Wallace, comme gardien de phare, grade 2, classe 3, à l'île Hope, Ontario, laquelle réintégration comportera un statut permanent, continuel pour ce qui concerne la dite situation, la rétroactivité devant remonter jusqu'au 24 février 1925, en conséquence il est aussi réintégré dans ses fonctions, et il est pourvu à son salaire de l'année fiduciaire courante, $1,920..	1,920 00
230	Somme requise pour verser une allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien de phare à Cape Mudge, C.-B..	500 00
231	Entretien et réparation des phares..	800,000 00
232	Construction de phares et aide à la navigation, y compris la réglementation de la navigation aux endroits où la chose est jugée nécessaire..	650,000 00
233	Construction de phares et aide à la navigation—Pour transformer le "chalutier No 15" en navire affecté au service des bouées en remplacement du *Brant*..	85,000 00
234	Service des signaux..	103,000 00
235	Administration du pilotage..	250,000 00
236	Entretien et réparations des quais..	10,000 00
237	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et aux autres endroits jugés favorables à la navigation.	30,000 00
238	Montant nécessaire pour payer une pension aux pilotes Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Edmond LaRochelle, L. E. Morin, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Baquet, Alfred LaRochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Alfred Gaudreau, Adjutor Baillargeon, F. X. Demeules, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Camille Bernier, Joseph Eugène Lachance, Elzéar Normand, Philias Lachance, Narcisse Lavoie, L. H. Lapierre, J. T. St. Laurent, J. V. Gourdeau, Samuel Rioux, Joseph LaRochelle, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. O. Lachance, J. H. Talbot, Jules Asselin, J. B. Bernier, Frederic Bouffard..	11,100 00
239	Allocation au maître de port d'Ambersburg pour la surveillance des phares et des bouées de la rivière Sainte-Claire, de la rivière Détroit et du lac Erié, et pour d'autres services de phares durant la saison de navigation de 1927..	600 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la marine

244	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	260,000 00

XXII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

245	Inspection des bateaux à vapeur..	134,610 00

XXIII—PECHERIES

246	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..	860,000 00
247	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières.	20,000 00
248	Frais de justice et dépense casuelle..	2,000 00
249	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson.. ..	30,000 00
250	Pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries..	1,000 00
251	Inspection de poisson mariné..	26,000 00
252	Pisciculture..	410,000 00
253	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifiuue par la Commission Internationale des Pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique datée le 2 mars 1923..	28,000 00
254	Commission biologique maritime du Canada— (*a*) Travaux purement scientifiques.. .. ..$ 45,000 (*b*) Travail pratique et expérimental.. .. .. .. 73,000 (*c*) Recherche sur la pisciculture.. 20,000	138,000 00

XXXV—DIVERS

337	Allocation de commisération à la veuve de feu Frank Askew, décédé le 3 décembre 1926, à la suite d'un accident survenu pendant l'exercice de ses fonctions de commis aux vivres sur le S.G.C. Arras..	2,000 00
338	Pour compenser le propriétaire de l'emplacement du phare de de l'île des Pèlerins, exproprié en 1892..	255 60
339	Allocation de commisération à Onésime Plante, ancien gardien de phare pour le ministère de la Marine et des Pêcheries.	2,500 00
340	Salaire de l'honorable J.-C. Patterson, commissaire chargé de faire enquête sur les droits de la Grande-Bretagne relativement aux terres des mers arctiques..	2,400 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Marine et Pêcheries—	
	Traitements..	502,980 00
	Dépenses contingentes..	80,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

91	Administration..	317,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 11 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

92	Service scolaires..	500,000 00
93	Dépense casuelle..	40,000 00
94	Services et ouvrages du génie..	803,900 00

95	Magasins généraux	607,799 00
96	Etablissements de fabrication	472,395 00
97	Milice active non permanente	2,084,300 00
98	Troupe permanente	4,800,000 00
99	Collège militaire royal	365,000 00
100	Levés topographiques	40,000 00
101	Transport et fret	165,000 00

SERVICE NAVAL

102	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaire canadiens	1,725,000 00

AÉRONAUTIQUE

103	Aéronautique militaire du Canada—Travaux et entraînement, y compris formation des aviateurs au service des autres ministères du Gouvernement	1,669,694 00
103a	Aéronautique civile du Canada—Travaux et service pour les autres ministères du Gouvernement y compris le service de protection contre les feux et la suppression des feux, la photographie, le transport, les travaux de recherches portant sur les forêts et les maladies du grain, les patrouilles pour le service des pêcheries, pour le ministère de l'Intérieur (division de la Sylviculture, division des Levés topographiques, division des pouvoirs hydrauliques, division des Parcs, division des levés géologiques) le département des Affaires indiennes; le ministère des Travaux publics, ministère de l'Agriculture; ministère des Douanes et de l'Accise; ministère de la Marine et des Pêcheries; ministère des Mines	2,222,539 00

SERVICES GÉNÉRAUX

104	*Pensions civiles*—	
	Pension viagère à Robert Allen	269 52
	Pension viagère à Ronald Morrison	330 00
	Pension viagère à Walter Petitpas	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants	720 00
105	*Divers*—	
	Construction de poudrière à Halifax	100,000 00

XXXV—DIVERS

344	Monuments de guerre	200,000 00
345	Pour la part proportionnée du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des sépulture militaires, y compris contribution à la caisse destinée à l'entretien permanent des cimetières, sépultures et monuments	573,780 00

XLI—REGLEMENTS DES RECLAMATIONS DE GUERRE

378	Défense Nationale—	
	Services militaires	790,000 00
	Services navals	5,000 00

XXX—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense nationale

Bassin du MacKenzie

285	Service de radio—Entretien et exploitation du système de T.S.F. de la division du MacKenzie, ayant des postes à Dawson, Mayo, l'île Hershell, Aklavik, Fort-Simpson, Fort-Smith, Fort-Résolution et Edmonton..	150,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Défense Nationale—	
	Traitements..	693,966 00
	Dépenses contingentes..	60,000 00
6	Douanes et Accise—	
	Traitements, y compris une allocation destinée à Geo.-W. Taylor à l'occasion de services rendus en qualité de sous-ministre suppléant pendant l'année dernière, nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du Service civil, soit $1,000..	633,235 00
	Dépenses contingentes..	40,000 00

XXXVI—DOUANES ET ACCISE

352	Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la *Loi du Service civil,* et édifices provisoires douaniers et loyers..	6,919,181 00
	Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service douanier, y compris les salaires et dépenses se rattachant à la Commission des douanes dans les dispositions de cette dernière, sont compris des salaires de $1,000 chacun aux trois membres et $500 au secrétaire..	862,510 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers..	600,000 00
	Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service de surveillance..	376,510 00
	Service spécial de surveillance—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes de revenu qui seront dénoncées, nonobstant la Loi du Service civil, et lesdites positions et ledit personnel étant soustraits à la Commission pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu..	350,000 00
	Montants devant être payés au ministère de la Justice, pour des fins de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte,—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents	

chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi.. 100,000 00

Administration de la *Loi taxant les profits d'affaires* 1916 et de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu,* 1917, et de leurs modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations en dépit de toute disposition contraire dans la Loi du service civil, et les positions susdites et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $6,500 pour le commissaire de l'Impôt sur le revenu.. .. .. 2,000,000 00

DIVERS

539 Pour traitement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service civil, à E. D. Lennie, percepteur intérimaire des Douanes et de l'Accise à Montréal.. .. .. 1,200 00

DOUANES ET ACCISE

540 Service spécial de surveillance—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes sur le revenu qui seront dénoncées, nonobstant la Loi du service civil, et lesdites positions et ledit personnel étant soustraits à la Commission; pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu—Crédit supplémentaire.. .. .. 881,835 00

Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection du service de surveillance, y compris ceux qui sont au service de la Commission des Douanes—et montant requis pour créer des positions et nommer des évaluateurs, nanobstant la loi du Service civil, et lesdites positions et ledit personnel ainsi nommé devant être entièrement soustrait à ladite loi—Crédit supplémentaire.. .. .. 100,000 00

Pour payer à Mme Charles E. McDonald, la veuve de C. E. McDonald, sous-percepteur des Douanes et de l'Accise à Port Borden, I. P.-E., qui fut tué.. .. .. 500 00

Allocation de sympathie à Mme W. J. Irwin, la veuve de W. J. Irwin, examinateur de douane et d'accise au port d'Edmonton, Alta, qui a été tué.. .. .. 500 00

Allocation de sympathie à M. Joseph Laurent Doiron, fonctionnaire douanier du srevice de surveillance à Matapédia, P.Q., pour la perte d'un bras à la suite d'un accident en service.. .. .. 500 00

Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et du service de surveillance—Crédit supplémentaire pour la nomination de M. F. W. Cowan au poste de chef du Service de surveillance des Douanes et de l'Accise, nonobstant la loi du Service civil, au traitement de $5,000 par année, à partir du 1er mars 1927.. .. .. 5,416 66

DIVERS

520	Somme requise pour payer la firme Clarkson, Gordon & Dilworth pour son travail relatif à la réorganisation du ministère des Douanes et de l'Accise..	50,000 00

XXXIX—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

358	Salaires et allocations, y compris le montant requis pour pourvoir aux salaires, reclassification, revision, promotion, et augmentations que la Commission du Service civil peut autoriser et le montant requis pour donner suite aux dispositions de l'arrêté en conseil, P.C. 1099, du 27 juin 1924..	15,918,384 40
	Service postal, y compris le service postal aérien..	14,655,000 00
	Divers, y compris Lucien Pacaud, secrétaire du Haut Commissaire, en tant que représentant du gouvernement canadien dans la Commission du câble du Pacifique à $1,000; $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux dépendants des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil..	1,125,675 00
	Territoire du Yukon..	150,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Postes—	
	Traitements, y compris le montant requis pour payer l'opérateur grade 2 de la machine à poinçonner les cartes Hollerith, d'après le décret du Conseil C.P. 156-2521 en date du 24 décembre 1923..	1,240,419 00
	Dépenses contingentes..	195,000 00

VII—AGRICULTURE

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 12 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

44	Bestiaux, y compris les subventions aux expositions, expositions d'éleveurs, etc..	1,280,000 00

VII—AGRICULTURE

45	Fermes expérimentales..	1,600,000 00
46	Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* et des édifices nécessaires..	2,155,000 00
47	Entomologie..	20,000 00
48	Administration de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux* et des édifices nécessaires..	425,000 00
49	Publications..	20,000 00
50	Institut International d'Agriculture..	13,500 00
51	Salaire et dépenses de l'agent des marchés de produits agricoles en Grande-Bretagne..	15,000 00
52	Subvention au Comité administratif du Congrès universel d'aviculture, en vue de défrayer les dépenses dudit Congrès en 1927..	50,000 00
53	Subvention au ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'édifice des Sciences du collège agricole de Truro, N.-E..	20,000 00

54	Subvention au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'école des cours abrégés située à Fredericton, N.-B.. ..	5,000 00
40	Entrepôts frigorifiques..	30,000 00
41	Fruits, y compris l'octroiement de $8,000 au Conseil canadien de l'Horticulture..	230,000 00
42	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc..	325,000 00
43	Expériences de déshydratation des fruits et légumes..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

3	Agriculture—	
	Traitements..	768,715 00
	Dépenses contingentes..	135,000 00

XXXV—DIVERS

299	Allocation de commisération à la veuve de feu l'inspecteur vétérinaire E. M. Eckert tué dans un accident d'automobile pendant l'exercice de ses fonctions..	1,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

431	Agriculture—	
	Traitement—	
	En vue de pourvoir au traitement d'un adjoint en chef dans la section des céréales..	2,400 00
454	Compensation aux personnes suivantes pour la perte d'animaux examinés en vertu de la Loi des Epizooties, mais qui sont morts de la maladie qui a fait l'objet de l'examen avant qu'on ait pu les tuer en vertu de la Loi:—	
	C. E. Anderson and C. Slote, Dundas, Ont..	33 33
	T. W. McCamus, Millbrook, Ont..	89 00
	J. W. Reid & Son, Trenholm, Qué..	10 00
	Eloi Jodoin, Boucherville, Qué..	26 00
	H. Carrière, Massonville, Qué..	10 00
	Abe E. Willis, Sardis, C.-B..	82 00
455	Allocation au Comité exécutif du Congrès mondial d'aviculture pour défrayer les dépenses se rapportant au Congrès mondial d'aviculture, 1927—Nouveau crédit..	50,000 00

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Essayerie du Canada

257	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B..	26,000 00

Commission géologique

258	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs et autres..	205,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	55,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, instruments, produits, chimiques, livres de référence, aide diverse et dépense casuelle..	57,000 00
	Pour l'équipement du musée..	15,000 00
	Pour achat de spécimens..	3,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

18	Mines—	
	Traitements	571,085 00
	Dépenses contingentes	6,700 00

XXXV—DIVERS

341	Subvention au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy.*	3,000 00
342	Subvention à l'Institut Impérial	12,849 00

GOUVERNEMENT CIVIL

437	Mines—	
	Traitements—	
	Montant supplémentaire requis pour rémunérer à compter du 1er octobre 1927, un collectionneur-préparateur senior à la place d'un adjoint de musée	150 00
	Montant additionnel requis pour payer l'augmentation statutaire d'un chimiste junior, à partir du 1er juillet 1927	90 00

MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

507	Division des mines—	
	Pour l'exploitation de la tourbière de Alfred, Ontario—(Crédit supplémentaire, $45,000)	65,000 00
	Pour payer les frais d'une expédition d'essai du charbon domestique de l'Alberta devant être faite par voie ferrée et par voie des lacs sous la surveillance de la Commission fédérale du combustible dans le but de s'assurer s'il est possible de transporter le charbon de l'Alberta en grande quantité avec des appareils modernes de chargement et de déchargement, pourvu qu'un tiers des frais de transport soit assumé par d'autres organisme gouvernementaux, municipaux ou privés	15,000 00

DIVERS

530	Allocation de sympathie à Mme Nancy Waugh	3,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Cour Suprême du Canada

31	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $300	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque et reliure	10,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour Suprême	7,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada

32	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges	8,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour	2,000 00

Territoires du Yukon

33	Diverses dépenses, y compris indemnités de subsistance du juge et les appointements et subsistance des fonctionnaires de la cour, etc	11,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

15	Justice—	
	Traitements..	251,205 00
	Dépense casuelle, y compris $2,000 pour le bureau du Solliciteur général..	37,500 00

XXXV—DIVERS

332	Administration de la loi des faillites..	3,000 00
333	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	38,000 00
334	Contribution annuelle à la Canadian Law Library, Londres, Angleterre..	500 00
335	Dépenses relatives à la Convention passée avec les Etats-Unis au sujet des réclamations pécuniaires..	1,000 00
336	Pour compléter la révision des statuts du Canada. Les paiement peuvent être faits nonobstant toute clause des règlements ou de la Loi du service civil..	20,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

30	Dépenses diverses..	10,000 00
	Indemnité de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B..	1,200 00
	Dépenses de la Commission chargée de procéder à une enquête sur de prétendues manœuvres frauduleuses à l'occasion d'une élection ayant eu lieu dans le distrit d'Athabasca..	200 00

V—PENITENCIERS

34	Kingston..	441,472 00
	St-Vincent-de-Paul..	412,660 00
	Dorchester..	255,580 00
	Manitoba..	224,180 00
	Colombie-Britannique..	164,080 00
	Alberta..	3,000 00
	Saskatchewan..	260,580 00
	En général..	1,400 00

GOUVERNEMENT CIVIL

433	Justice—	
	Traitements—	
	En vue de pourvoir à la nomination d'Antonio Berthiaume au poste de commis du grade 4, dans le bureau du ministre..	1,500 00
	En vue de pourvoir au traitement d'un sténographe du grade 2..	1,020 00
	En vue de pourvoir à l'avancement d'un commis du grade 2 au poste de commis de grade 3..	120 00
	En vue de porter de $4,620 à $5,000 le traitement d'un conseil senior..	380 00
445	En vue de pourvoir à une augmentation de $3,000 par année en faveur de l'hon. M. Lucien Cannon, payable à même le fonds du revenu consolidé, pour la période où il occupera le poste de solliciteur général, sans qu'il soit forcé de quitter son fauteuil au Parlement s'il accepte ce même traitement..	3,000 00

EXECUTION DE LA JUSTICE

446	Cour suprême du Canada— En vue de pourvoir aux portraits des juges en chef.. ..	1,000 00
447	Cour de l'Echiquier— Contribution au coût d'une nouvelle publication des règlements de l'Amirauté..	500 00

PENITENCIERS

Kingston

448	Pension au taux de $600 par année à Mme Violet L. Jenkin, veuve de feu le garde M. E. Jenkin, du 1er septembre 1926 au 31 mars 1927..	350 00

Manitoba

449	Pension au taux de $600 par année à Mme Béatrice Williams, veuve de feu le garde John Williams, du 1er juillet 1926 au 31 mars 1927..	450 00

Colombie-Britannique

450	Pour rembourser au bureau de compensation ouvrière, province de la Colombie-Britannique paiements effectués pour autres services médicaux entre le mois d'avril 1926 et septembre 1926 pour le compte de feu le garde R. E. Farrell, tué en devoir..	117 10

DIVERS

527	Crédit pour payer les sommes accordées au gouvernement des Etats-Unis en vertu de la convention des réclamations pécuniaires pour les causes suivantes:—	
	La réclamation "Tattler"..	630 00
	La réclamation "Gerring Jr."..	9,000 00
528	Contentieux—Pour autoriser le paiement d'honoraires spéciaux à C. P. Plaxton, C.R., pour services relatifs à la cause Labrador-Terre-Neuve, nonobstant toute disposition de la loi du Service civil..	2,500 00

XXIX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

283	Solde de la gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès).	1,065,653 75
	Subsistance (y compris billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport et fret, réparations aux bâtiments, dépense casuelle et enquêtes criminelles, établissement de nouveaux détachements et réfections..	1,112,345 09
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	8,500 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en conseil sur le recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la loi concernant l'opium et les stupéfiants..	25,000 00

XXXV—DIVERS

348	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
349	Pour aider à supprimer la traite des blanches..	2,500 00

X—PENSIONS

71	Pension annuelle à partir du 1er avril 1927, basée sur la pension aux veuves, aux termes des Statuts concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, à Mme Letitia Kennedy, veuve de feu l'inspecteur G. W. Kennedy, décédé le 14 juillet 1922, avant l'adoption de la loi, Chap. 66, 1924..	423 50
72	Augmentation, à partir du 1er avril 1927, de la pension annuelle de $962.50 accordée aux termes de l'article 51 du chapitre 91, Statuts refondus de 1906—à Mme Caroline Elizabeth McIllree, veuve du feu commissaire adjoint J. H. McIllree, de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, décédé le 17 mai 1925, cette pension devant être portée à $1,303.75 par année, montant auquel elle aurait eu droit si elle avait été éligible alors suivant l'augmentation des pensions de la Gendarmerie accordée par la loi chapitre 24, 15-16, George V, loi portant modification de la Loi concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada..	341 25
83	J. B. Allan..	1,000 00
84	Pension à la Gendarmerie à cheval aux Vol. de Prince-Albert et aux Police Scouts relat. à la rébellion de 1885..	973 56
85	Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service—	
	Mme Mary Emma Bossane..	457 50
	Mme Margaret Johnston Brooke..	823 55
	Mme Margaret Cox..	501 75
	Mme Elizabeth Fitzgerald..	525 00
	Mme Mabel Forbes..	411 75
	Mme Myrtle L. Richards..	756 00
	Mme Amy Lillian Searle..	408 09
	Mme Elizabeth Willmett..	54 90

PENSIONS

456	Pour payer à partir du 1er avril 1926 une pension annuelle basée sur une pension de veuve en vertu des Statuts de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, à Mme Letitia Kennedy, veuve de feu l'inspecteur G. W. Kennedy, décédé le 14 juillet 1922, avant l'adoption du chap. 66, 1924..	423 50
457	Pour pourvoir à une augmentation à partir du 18 mai 1925 de la pension annuelle de $962.50 accordée en vertu de l'art. 51, chap. 91, Statuts revisés 1906, tels que modifiés, à Mme Caroline Elizabeth McIllree, veuve re feu l'ancien commissaire adjoint J. M. McIllree, de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, décédé le 17 mai 1925, ladite pension devant être augmentée jusqu'à $1,303.75 par année, montant auquel elle aurait eu droit dans le cas de son éligibilité du fait de l'augmentation	

	décrétée des pensions en vertu du chap. 24, 15-16 George V, Loi en vue de modifier la Loi concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada..	638 43
458	Pour pourvoir par les présentes, nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans la loi du revenu consolidé et de l'audition, ou dans toute autre loi ou acte, au paiement à même du revenu consolidé à Dougald Carmichael d'une annuité de $500 par année à partir du 1er avril 1927, laquelle pension de $500 devant lui être payée pendant sa vie durant..	500 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

518	Entretien—y compris $100 pour rembourser à l'ancien gendarme D. H. Woolans la perte de ses effets personnels dans les territoires du Nord-Ouest et crédit supplémentaire de $76,197.25 pour services spéciaux dans les districts du Nord et de l'Ouest arctique..	76,297 25

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26	Royale Gendarmerie à cheval—	
	Traitements..	46,420 00
	Dépenses contingentes..	8,400 00
22	Archives publiques—	
	Traitements..	68,880 00
	Dépenses contingentes..	18,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

441	Archives publiques—	
	Traitements—	
	En vue de porter à $4,300 le traitement minimum du major Gustave Lanctôt, arc. franç. en chef.. ..	700 00
	En vue de pourvoir à la mutation d'un traducteur senior, de $1,800 à $2,280..	1,800 00

XXXV—DIVERS

346	Archives publiques..	90,000 00

DIVERS

521	Archives publiques—Achat d'un photostat, d'une presse à sécher, d'une machine à couper le papier et d'un porte-livres à coulisse..	3,000 00
538	Dépenses relatives à l'Exposition Historique des premiers temps des colonies françaises à Paris..	2,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 13 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

XXVIII—INDIENS

274	Nouvelle-Ecosse..	76,840 00
275	Nouveau-Brunswick..	39,489 00
276	Ile du Prince-Edouard..	6,035 00
277	Ontario et Québec..	274,003 02
278	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O..	775,657 00
279	Colombie-Britannique..	350,970 00
280	Yukon..	19,000 00

281	En général..	231,500 00
282	Instruction des Indiens y compris la construction de bâtiments scolaires..	1,990,080 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

12	Affaires Indiennes—	
	Traitements..	156,552 50
	Dépenses contingentes..	18,000 00

INDIENS

512	*Nouvelle-Ecosse—*	
	Soins médicaux, hôpitaux et médicaments—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	Divers et imprévus—Crédit supplémentaire..	1,000 00
513	*Ontario et Québec—*	
	Réparations aux chemins, ponts et drainage—Crédit supplémentaire..	30,000 00
514	*Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. N.-O.—*	
	Provisions pour Indiens miséreux et pour remplir les obligations du traité—Crédit supplémentaire..	10,000 00
	Hôpitaux, soins médicaux, etc.—Crédit supplémentaire..	10,000 00
	Frais généraux—Crédit supplémentaire..	4,900 00
	Construction de routes..	5,000 00
515	*Colombie-Britannique—*	
	Soins médicaux, médicaments et hôpitaux—Crédit supplémentaire..	1,500 00
	Frais généraux—Crédit supplémentaire..	3,700 00
516	*Divers—*	
	Allocation de sympathie pour l'infirmière Lamb, de l'hôpital Lady Minto, Cochrane, Ont..	1,040 00
	Gratification à W. S. Hockley, ancien instructeur agricole dans l'agence de Qu'Appelle, Saskatchewan..	500 00
517	*Instruction des Indiens—*	
	Crédit supplémentaire..	45,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

434	Intérieur—	
	Traitements—	
	En vue de pourvoir au traitement de Mlle M.-L. MacLean, sténographe du grade 2, à partir du 13 juillet jusqu'au 12 septembre 1926 inclusivement, à titre d'allocation de retraite pour mariage	211 35

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Levés topographiques

241	Cartographie topographique des régions industrielles; relevé aériens, pour le développement des régions hydro-électriques forestières et minières pour la surveillance aérienne des incendies; classifications des terres pour colonisation et sylviculture; triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest, arpentages pour l'administration des parcs fédéraux et des réserves de gibier; divers arpentages relatifs à la loi sur les terres fédérales; essai des mesures-étalons et réparations d'instruments; préparation et impression des plans, etc..	375,000 00

Service géodésique du Canada

242	Recherches, reconnaissances, triangulation, nivellements de précision, astronomie géodésique, etc..	246,800 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00

Frontières internationales

243	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontires internationales..	30,800 00

XXX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

284	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection des bâtiments et travaux de recherches, écoles, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc..	190,000 00
	Explorations—Salaires et dépenses casuelles, équipement et fournitures, etc..	75,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

286	Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire y compris les arpentages..	65,000 00
	Subvention au conseil local..	45,000 00
	Subvention pour entretien et construction des chemins.. ..	70,000 00

XXXII—TERRES ET PARCS FEDERAUX

Appointements, service extérieur des terres fédérales..	532,522 00
Dépense casuelle, etc., terres fédérales..	170,000 00
Somme requise pour payer les honoraires de la Commission des examens des candidats, arpenteurs fédéraux, du secrétaire, ses sous-examinateurs et frais de voyage, papeterie, impression, loyer et meubles, etc., (Les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey et Harry B. Parry, membres de la Commission et de J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme)..	2,000 00
Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00
Protection du bois, culture, inspection et aménagement des réserves forestières, relevés des ressources forestières, recherches sur la sylviculture et ses produits, etc..	1,293,500 00
Subventions à l'Association forestière canadienne..	4,000 00
Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, y compris arpentage hydrographique, et administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques, l'irrigation et l'assainissement des terres..	485,000 00
Pour couvrir les dépenses autorisées par le Gouverneur en son conseil, les conseils *re* questions des eaux limitrophes internationales..	15,000 00
Montant requis pour frais de la commission de contrôle du Lac des Bois..	10,000 00

287	Subvention à la *Western Canada Irrigation Association*.. ..	1,000 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour remboursement au gouvernement provincial pour le salaire des Magistrats de police à Banff et à Jasper..	1,150,000 00
	Administration de la loi des oiseaux migrateurs..	56,850 00
	Gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, plans et publications semblables du Dominion, y compris salaires, matériel nécessaire, etc..	187,020 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	5,000 00
	Terres de l'artillerie—Salaires et dépenses..	25,955 00
	Subvention au Club Alpin du Canada..	1,000 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes, égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement..	1,050 00
	Avances pour salaires et dépenses relatives aux grains de semence et perceptions pour achats et grains de semences, etc..	45,000 00
	Somme requise pour secours, sous forme de provisions alimentaires, vêtements, combustible, etc., aussi fourrage pour les animaux, aux colons nécessiteux des provinces d'Alberta et de Saskatchewan en coopération et par entente avec les gouvernements provinciaux ou autrement, et en vertu de règlements établis par le Gouverneur en son conseil..	50,000 00
	Pour couvrir la part du Dominion du Canada pour les frais de transport des marchandises des colons qui ont dû abandonnées les terres frappées de sécheresse pour s'établir dans d'autres districts..	20,000 00
	Somme requise pour le transfert de bisons du parc aux Bisons, Wainwright, Alta., au parc aux Bisons, près de Fort-Smith, T.N.-O..	25,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14	Intérieur—	
	Traitements, y compris celui du sous-ministre adjoint et sous-commis, des Territoires du Nord-Ouest à $5,500; celui du directeur du service de houille blanche et de réclamations à $7,000; et celui de contr. des finances à $4,800..	1,431,720 00

DIVERS

534	Pour autoriser le Gouverneur en conseil à payer à la ville de Regina sur le prix d'achat ($100,000) du parc fédéral dans ladite ville, somme représentant de montant admis composé de $29,210.17 avec intérêt au taux de 6 p. 100 par année, du 7 janvier 1918 au 30 avril 1927 ($16,325.-91) et la moitié de la différence entre ledit montant admis et le prix d'achat de $100.000 jugé payable à la ville de Regina par l'hon. juge Maclean, pour des raisons d'équité et de loyauté..	78,706 63

INSTITUTION SCIENTIFIQUES

503 Service météorologique—Crédit supplémentaire requis pour irradiation spéciale relativement à la protection des forêts.......... 12,500 00

504 Levés topographiques—Somme additionnelle requise pour les levés topographiques et aériens, etc.......... 10,000 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Institutions scientifiques

240 Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa.......... 57,900 00

Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique.......... 22,330 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX

519 Crédit supplémentaire pour frais relatifs aux parcs nationaux, etc.......... 40,000 00

Pour solder les dépenses, y compris l'aide de bureau nécessaire, relativement à une enquête en vertu de la loi des Enquêtes sur la réclamation de la Colombie-Britannique pour le retour de certaines terres transférées par ladite province au gouvernement fédéral par ladite province à l'époque de son entrée dans la Confédération.......... 10,000 00

Pour l'élargissement de la décharge ouest du lac des Bois et l'établissement de bons ouvrages de contrôle conformément aux recommandations de la Commission mixte internationale—Crédit supplémentaire.......... 20,000 00

Crédit supplémentaire pour gravure lithographiée, impression et préparation de cartes, plans, rapports et diverses publications du gouvernement fédéral, publicité, etc.......... 1,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

2 Bureau du secrétaire du Gouverneur général—

Traitements.......... 34,115 00

Dépenses contingentes.......... 71,000 00

7 Affaires étrangères—

Traitements, y compris celui d'assistant-exécutif du premier ministre, $8,000, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil.......... 103,655 00

Dépenses contingentes.......... 30,500 00

10 Bureau du Haut Commissaire—

Traitements, y compris celui du Haut Commissaire, en sus des appointements autorisés par le chapitre 15 St. Rev. du C.), $2,000.......... 42,840 00

Dépenses contingentes.......... 68,000 00

21 Conseil privé—

Traitements.......... 46,385 00

Dépenses contingentes.......... 7,000 00

XXXV—DIVERS

301 Salaires et dépenses du bureau des passeports.......... 23,000 00

302 Pour pourvoir à la contribution du Canada au maintien du secrétariat permanent de la Société des Nations.......... 150,777 13

303	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	15,000 00
304	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	130,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

467	Washington, D.C.—Ambassade canadienne—Pour l'achat de de terrain, d'édifices, de matériel et de mobilier pour résidence et bureaux conjoints..	500,000 00

XXXV—DIVERS

300	Salaires et dépenses de l'agence de Paris..	45,000 00
305	Pour payer les frais de la représentation à Genève..	12,000 00
306	Abonnements aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés..	750 00
311	Subvention à l'*Interparliamentary Union for Peace*..	200 00
323	Pour payer les dépenses qu'occasionnera la célébration du soixantenaire de la Confédération..	250,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

440	Conseil privé— Traitements— En vue de porter à $8,000 par année le traitement de E.-J. Lemaire, greffier du conseil privé..	2,000 00

DIVERS

536	Dépenses des représentants du Canada à l'ouverture officielle du siège du gouvernement d'Australie à Canberra, en 1927..	7,500 00
537	Conférence économique internationale, Genève, 1927..	9,000 00

XXVI—TRAVAIL

259	Loi des rentes viagères..	20,000 00
260	Loi d'enquête sur la coalition..	30,000 00
261	Loi de la conciliation et du travail..	40,000 00
262	Loi de coordination des bureaux de placement..	17,000 00
263	Justes salaires et inspection..	5,000 00
264	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	20,000 00
265	Conférence internationale du travail..	15,000 00
266	Conseils industriels mixtes..	3,000 00
267	Loi de l'enseignement technique..	4,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

435	Travail— Traitements— En vue de porter à $8,000 par année le traitement de H.-H. Ward, sous-ministre du Travail.. ..	2,000 00
	En vue de pourvoir à la nomination de deux commis du grade 4 à la place de deux commis du grade 3..	540 00
	En vue de pourvoir à la nomination d'un commis en chef..	3,000 00

TRAVAIL

508	Loi des rentes annuelles—Crédit supplémentaire..	5,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

16	Travail—	
	Traitements..	203,040 00
	Dépenses contingentes..	25,000 00

XXXV—DIVERS

308	*Canadian National Safety League*..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

23	Imprimerie et papeterie publiques—	
	Appointements, y compris $500 à Fred Cook comme secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du Gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service Civil..	77,445 00
	Dépenses contingentes..	10,500 00

XXVII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

268	Impression, reliure des statuts annuels..	10,000 00
269	*Gazette du Canada*..	35,000 00
270	Matériel, réparations et renouvellements..	30,000 00
271	Nouveau matériel..	18,500 00
272	Distribution des documents parlementaires..	50,000 00
273	Impression et reliure des publications gouvernementales pour la vente et distribution aux ministères et au public.. ..	40,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

509	Etablissement (A voter de nouveau $9,500)—Crédit supplémentaire..	16,050 00
510	Impression, reliure et distribution des Statuts revisés du Canada 1927, éditions anglaise et française..	125,000 00
511	Impression, reliure et distribution de l'édition revisée du Code criminel 1927, éditions anglaise et française..	30,000 00

XXXV—DIVERS

326	Directeur général des élections—Traitements et dépense casuelle de bureau..	16,780 00

GOUVERNEMENT CIVIL

438	Impressions et Papeterie—	
	Traitements—	
	En vue de pourvoir au traitement d'un agent d'achats du grade 3 à la place d'un agent d'achats du grade 2, à compter du 1er avril 1926..	120 00
	Dépenses contingentes—	
	Sommes additionnelles requises..	3,000 00

XXXV—DIVERS

350	Dépenses occasionnées par les *Lois de naturalisation,* 1914 et 1920..	10,000 00
351	Conférence provinciale..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

27	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements, y compris celui que comporte la nomination de T.-W. Quayle, commis en chef, à $3,360..	141,935 00
	Dépenses contingentes..	28,500 00

DIVERS

523	Frais en vertu des lois de Naturalisation de 1914 et 1920—Crédit supplémentaire..	5,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

443	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements—	
	En vue de pourvoir à la nomination de Mlle Yvonne Coutu au poste de sténographe du grade 2, à $1,260 par année, à compter du 1er avril 1927, nonobstant toutes dispositions contraires de la loi du Service civil..	1,260 00
	En vue de pourvoir à la nomination d'un sténographe du grade 3 à la place d'un sténographe du grade 2..	300 00
	En vue de pourvoir à la nomination d'un sténographe du grade 2 au lieu d'un sténographe du grade 1er..	60 00
	En vue de pourvoir au traitement d'un dactylographe du grade 2..	960 00
	En vue de pourvoir au traitement d'un commis du grade 3..	1,260 00

DIVERS

531	Conférence entre les gouvernements fédéral et provinciaux—Crédit supplémentaire..	15,000 00

XLI—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

379	Secrétariat d'Etat..	25,000 00

XVII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

161	Service de navire entre le Canada et le Sud-Africain..	100,000 00

Océan Pacifique

162	Service à la vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	100,000 00
163	Service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine Charlotte..	21,000 00
164	Service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	25,000 00
165	Service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	15,000 00
166	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	24,800 00
167	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports sur Howe-Sound..	5,000 00

SERVICES LOCAUX

168	Service à la vapeur entre Baddeck et Iona..	10,500 00
169	Service à la vapeur entre Charlottetown et Pictou..	25,000 00
170	Service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	5,000 00
171	Service entre Dalhousie, N.-B., et Carleton, Qué..	3,000 00
172	Service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme..	20,000 00
173	Service à la vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough..	9,000 00
174	Service à la vapeur entre Halifax, la Have et les ports de la rivière La Have..	6,000 00
175	Service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	6,000 00
176	Service à la vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent..	2,400 00
177	Service à la vapeur entre Halifax, Cap-Breton sud et le lac Bras-d'Or..	5,000 00
178	Service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton et port d'escale..	6,000 00
179	Service à la vapeur entre les îles Miscou, Shippegan et la terre ferme..	2,000 00
180	Service à la vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat	13,000 00
181	Service à la vapeur entre Mulgrave et Canso..	28,125 00
182	Service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	14,000 00
183	Service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	4,500 00
184	Service entre Parrsboro, Kinsport et Wolfville..	5,000 00
185	Service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	11,000 00
186	Service à la vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	11,000 00
187	Service entre Pictou, Havre Murray et Georgetown..	4,000 00
188	Service à la vapeur entre Port-Mulgrave, St-Peter's Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs Bras-d'Or..	10,350 00
189	Service de goélette entre Pictou, New-Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	1,500 00
190	Service à la vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	50,000 00
191	Service à la vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent..	85,000 00
192	Service à la vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	60,000 00
193	Service à la vapeur entre Rimouski et Pointe-aux-Outardes..	7,500 00
194	Service à la vapeur entre St-Catherine's Bay et Tadoussac pendant l'hiver..	4,000 00
195	Service à la vapeur entre St-Jean et St-Andrew's, avec arrêts aux ports intermédiaires..	4,000 00

196	Service à la vapeur entre St-Jean, Rivière à l'Ours et autres ports d'escale	2,000 00
197	Service à la vapeur entre St-Jean et Digby	15,000 00
198	Service à la vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville; le long de la côte occidentale du bassin d'Annapolis	2,000 00
199	Service à la vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy	3,500 00
200	Service à la vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale	15,000 00
201	Service à la vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines	5,000 00
202	Service à la vapeur entre Weymouth et St-Jean	1,500 00
203	Service entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E.	500 00
204	Service à la vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton.	18,000 00
205	Service à la vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale	18,000 00
206	Service à la vapeur entre Sydney et Whycocomagh	13,000 00
207	Octroi au gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'amélioration du service postal sur les cours d'eau intérieurs	3,000 00
208	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés	4,500 00

XXXV—DIVERS

362	Administration de la Loi des grains du Canada	1.504.600 00

SUBVENTIONS AU SERVICE POSTAL ET AUX PAQUEBOTS

494	Charlottetown et Pictou—Service à la vapeur entre—Crédit supplémentaire	10,000 00
495	Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord, service à la vapeur entre	15,000 00
496	St-Jean et Bridgetown, service à la vapeur entre	1,000 00
497	Trois-Pistoles et les Escoumains, service entre	1,000 00
498	Vancouver, C.-B., et les Indes Occidentales, service à la vapeur ou service automobile entre	36,000 00

XXXV—DIVERS

370	Conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles	170,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

29	Commerce—	
	Traitements	663,265 00
	Dépenses contingentes	48,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

444	Commerce — Traitement— En vue de porter à $1,980 par année le traitement de Mlle Irene McCartney, secrétaire d'administration, à compter du 1er mars 1927	390 00

DEFENSE NATIONALE

459	Monument commémoratif dédié aux citoyens et résidants des Etats-Unis qui se sont enrôlés dans les forces canadiennes et ont perdu la vie pendant la dernière guerre	10,000 00
460	Réparations urgentes au mur extérieur de la citadelle, Québec (A voter de nouveau)	8,000 00
461	Allocation de commisération à B. D. Marwick, principal de Kemptville High School, pour le rembourser de ses dépenses en frais médicaux et d'hôpital nécessité par suite des blessures subies pendant qu'il dirigeait en sa qualité d'instructeur des Cadets la pratique du tir du Corps de cadets de l'école	350 00

POSTES

542	Augmentation de $1,000 à $1,500, à partir du 1er avril 1927, de la somme accordée à Lucien Pacaud, secrétaire du Bureau du Haut Commissaire, en sa qualité de représentant du Gouvernement Canadien sur la Commission du câble du Pacifique	500 00
	Pour l'achat de boîtes de poste rurale	35,000 00

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1928, la somme de $234,934,632.06 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée,—le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb, présente alors un Bill No 340, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1928,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement;

M. Robb propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Guthrie propose en amendement, secondé par M. Tolmie,—Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général avec instruction audit comité qu'il a le pouvoir de réduire le crédit No 467, dans l'annexe "C" de la somme de $475,000."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Halifax),
Bowen,
Brady,
Carmichael,
Chaplin,
Cotnam,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Garland (Carleton),
Grimmer,
Guthrie,
Harris,
Kaiser,
Lucas,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
McGregor,
Matthews,
Maybee,
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Rennie,
Robinson,
Ross (Kingston Cité),
Ryckman,
Ryerson,
Short,
Simpson,
Smoke,
Spence (Parkdale),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Tolmie,
Tummon,
Young (Toronto-Nord-Est)—48.

Messieurs

CONTRE:

Adshead,
Allan,
Auger,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Blanchard,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cannon,
Cardin,
Cayley,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Gardiner,
Girouard,
Glen,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Ilsley,
Irvine,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Laflamme,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Motherwell,
Neill,
Odette,
Perras,
Power,
Ralston,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Rutherford,
St-Père,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Spence (Maple-Creek),
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Telford,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Woodsworth,
Young (Weyburn)—89.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill suivant sans amendement:—

Bill No 234, Loi modifiant la Loi des pensions.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 14 avril 1927.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable F. A Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 14 avril à 8.00 p.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Sur motion de M. Parent, ordonné,—Que les frais et honoraires payés sous l'empire de la règle 89 sur le Bill No 117, Loi concernant un certain brevet appartenant à *The John E. Russell Company, Limited,* soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Que les frais et honoraires payés sous l'empire de la règle 89. sur le Bill No 107, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada* soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

A 7.40 p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à 8.15 p.m., ce jour.

8.15 p.m.

La Chambre s'étant réunie;

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé a passé le bill suivant:—

Bill No 340, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1928.

Un message est reçu du Très Honorable juge Anglin, député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Honneur, le député de Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, 1920.
Loi pour faire droit à Dorothy Helen Murray.
Loi pour faire droit à Lotta Maria McGregor.
Loi pour faire droit à Harriett Louisa May MacCarthy.
Loi pour faire droit à Adelaide Mildred Maguire.
Loi pour faire droit à Dmytro Pushkedra.
Loi pour faire droit à Muriel Helen Louise Dunn.
Loi pour faire droit à William Henry Poultney.
Loi pour faire droit à Cecil Chester Richardson.
Loi pour faire droit à Bertha Amelia Berthelet.

Loi pour faire droit à Evelyn May Bateman.
Loi pour faire droit à Fannie Louise Dance.
Loi pour faire droit à Sarah Simpson.
Loi pour faire droit à Percy Compton.
Loi pour faire droit à Hazel Green Anderson.
Loi concernant certains brevets appartenant à Albert P. Frigon.
Loi constituant en corporation la "Gatineau Transmission Company".
Loi ayant pour objet l'institution au Canada d'un système de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs.
Loi concernant la "Commercial Travellers Mutual Insurance Society".
Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs.
Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le seud-est, dans la province de l'Alberta.
Loi concernant un brevet d'Enos Henry Briggs.
Loi constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de Lethbridge.
Loi concernant la compagnie Bronson.
Loi concernant la "Joliette and Northern Railway Company".
Loi modifiant la Loi concernant la compagnie dite "The Brandon, Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company".
Loi concernant la convention baptiste d'Ontario et de Québec.
Loi pour faire droit à James Edward Barnaby.
Loi pour faire droit à Helen Pettit Bruce.
Loi pour faire droit à Hugh Devlin.
Loi pour faire droit à Charle Wilson.
Loi pour faire droit à Josephine Rae Ennis.
Loi pour faire droit à Della Laurel Cox.
Loi pour faire droit à Rose Glucksberg.
Loi pour faire droit à Murray Richard Minler.
Loi pour faire droit à John Leslie MacLennan.
Loi pour faire droit à Elizabeth Brown.
Loi pour faire droit à Matilda Emily Cantrell.
Loi pour faire droit à Mary Ellen Walker.
Loi pour faire droit à Edwin Walter Wood.
Loi pour faire droit à Harriett Robinson.
Loi pour faire droit à Homera Emilie Hodgson.
Loi pour faire droit à Paul Elester Scarr.
Loi pour faire droit à Ronald Lorne Johnston.
Loi pour faire droit à Eva O'Neill.
Loi pour faire droit à Mabel Beatrice Nash.
Loi pour faire droit à Isabella Emily Blue.
Loi pour faire droit à Cherie Amy Aston.
Loi pour faire droit à Ida Gertrude LeFèvre.
Loi pour faire droit à Inez Mary Pitcher.
Loi pour faire droit à Charles Murray Mutch.
Loi pour faire droit à Estelle Henrietta Cartwright.
Loi pour faire droit à Ronald Ross File.
Loi pour faire droit à Grace Mantle.
Loi pour faire droit à Emma May Ryan.
Loi pour faire droit à Muriel Bertha Hammond.
Loi pour faire droit à Anna Mae Francis.
Loi pour faire droit à Harold James Hubbard.
Loi pour faire droit à Indiaetta Muriel Taylor.

Loi pour faire droit à William Arthur Dillabough.
Loi pour faire droit à James Alfred McCabe.
Loi pour faire droit à Frederick George Jones.
Loi pour faire droit à Manford York.
Loi pour faire droit à Queenie Isobel Parks.
Loi pour faire droit à Charles Shedrick Phillips.
Loi pour faire droit à Lavina Harrison.
Loi pour faire droit à Marretta Isobelle Grose Leach.
Loi pour faire droit à Mabelle Amelia Bulmer.
Loi pour faire droit à John Lauron Garfield Evans.
Loi pour faire droit à Ernest Arthur Kingston.
Loi pour faire droit à Norah Louise Patricia Campbell Chauvin.
Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919.
Loi concernant certaines créances de la Couronne.
Loi concernant certains brevets de James McCulcheon Coleman.
Loi pjour faire droit à Amelia Chester.
Loi pour faaire droit à Elsie Adams.
Loi pour faire droit à Frederick George Elliott.
Loi pour faire droit à Sidney Alfred Tyers.
Loi pour faire droit à Margaret Ann Hall.
Loi pour faire droit à Electa Minerva Meades.
Loi pour faire droit à George Allan Swift.
Loi pour faire droit à Kathleen Maud Cotton.
Loi pour faire droit à Gertrude Thompson.
Loi pour faire droit à Jessie Isobel Davidge.
Loi pour faire droit à Zelpha Evyleen Root.
Loi pour faire droit à May Alice Moorhouse.
Loi pour faire droit à Charles Auguste Brosseau.
Loi pour faire droit à Celia Kornblum.
Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Fegan.
Loi pour faire droit à Della Bishop.
Loi pour faire droit à Cecilia Lucy Holloway.
Loi pour faire droit à Carl Stanley Ryerse.
Loi pour faire droit à Samuel Clement Askin.
Loi pour faire droit à Pearl Lavinia Rorke.
Loi modifiant la Loi des Postes.
Loi pour faire droit à Jessie Wright.
Loi pour faire droit à Audrey Idelle Knowles.
Loi pour faire droit à William Edward Couch.
Loi pour faire droit à Clara Cairney.
Loi pour faire droit à Annie Sophia Gordonsmith.
Loi pour faire droit à May Elizabeth Chambers.
Loi pour faire droit à Violet Gladys Cookerton.
Loi pour faire droit à Mary Eleanor Kennedy Ledden.
Loi pour faire droit à Arlee Lillian Helmsley.
Loi pour faire droit à Merton Egbert Ellsworth Kittredge.
Loi pour faire droit à William Newton Anglin.
Loi pour faire droit à Annandale Ramsden.
Loi pour faire droit à Willie Rosenberg.
Loi pour faire droit à John Henry Fisher.
Loi pour faire droit à Leo Bruce Burley.
Loi pour faire droit à Hilda Parker.
Loi pour faire droit à Gladys Ivy Turner.
Loi pour faire droit à Rose Ann Hill.
Loi pour faire droit à Annie Mary Ann McCulloch.

Loi pour faire droit à George Melvil Fleet.
Loi concernant les Commissaires du port d'Halifax.
Loi concernant le port de Saint-Jean dans la province du Nouveau-Brunswick.
Loi à l'effet d'encourager la production de combustible domestique tiré du charbon canadien.
Loi modifiant une loi de la présente session intitulée: "Loi concernant le ministère du Revenu national."
Loi ayant pour objet de procurer des rentes viagères aux veuves de certains fonctionnaires civils.
Loi modifiant la Loi des grains du Canada.
Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914.
Loi modifiant la Loi des liquidations.
Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914.
Loi pourvoyant à un prêt aux commissaires du Havre de Vancouver.
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.
Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.
Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du port de Chicoutimi.
Loi modifiant la Loi des marques de commerce et dessins de fabrique.
Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et les tarifs de taxes exigibles sur certaines lignes de l'Est.
Loi modifiant la Loi concernant le ministère de la Marine et des Pêcheries.
Loi modifiant la Loi des fruits.
Loi modifiant la Loi des Commissaires du port de Chicoutimi, 1926.
Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.
Loi modifiant la Loi de l'Accise.
Loi modifiant la Loi des élections fédérales.
Loi modifiant la Loi des Douanes.
Loi constituant en corporation "The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada".
Loi concernant un certain brevet appartenant à Chester Earl Gray et Aage Jensen.
Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923.
Loi pour faire droit à Gordon Hiram Langford.
Loi pour faire droit à Amanda Leona Chowns.
Loi pour faire droit à Edwin George Winfield.
Loi pour faire droit à Beulah Faye Wood.
Loi pour faire droit à Jane Rennie.
Loi pour faire droit à Dora Louisa Eliza Maxwell.
Loi pour faire droit à Lillian Moir.
Loi pour faire droit à Gertrude Isabel Middlebrook.
Loi pour faire droit à George James White.
Loi pour faire droit à Maud Cummings.
Loi pour faire droit à Wilhamina Susanna Annis.
Loi pour faire droit à Dorothy Mildred Jeffery.
Loi pour faire droit à Sadie Feder Gelfand.
Loi pour faire droit à Orma Maunder.
Loi pour faire droit à Isabella Jane Boyes Brew.
Loi pour faire droit à John Falko.
Loi pour faire droit à Mary Edna Thompson.
Loi pour faire droit à Charles Edward Thompson.
Loi pour faire droit à Halsey Vanderleith Welles.
Loi pour faire droit à Henry Raymond Mugridge.
Loi pour faire droit à Laura Gertrude Sutherland.
Loi pour faire droit à Edith May McColl.

Loi pour faire droit à Katherine Alison Pomphrey Weldon.
Loi pour faire droit à Marion Scott.
Loi pour faire droit à Lillian Maud Oram.
Loi pour faire droit à Arthur James Carey.
Loi pour faire droit à James Robert Kendrick.
Loi pour faire droit à Richard Thomas Keeth Stinchcombe.
Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.
Loi concernant un certain brevet de la "R. T. Vanderbilt Company".
Loi concernant la "Sterling Trusts Corporation".
Loi pour faire droit à Charles William John Walker.
Loi pour faire droit à John Stewart Walker.
Loi pour faire droit à Percy Ashley Davis.
Loi pour faire droit à Edward Henry Ball.
Loi pour faire droit à Mary Saranchuk.
Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Hoffman.
Loi pour faire droit à Frederick Wilson McLean.
Loi concernant certains brevets appartenant à la "Sealright Company, Inc."
Loi constituant en corporation la "Guardian Trust Corporation of Montreal".
Loi constituant en corporation l'Ordre Indépendant "Fior d'Italia".
Loi concernant "The Midland Railway Company of Manitoba".
Loi constituant en corporation l'Eglise méthodiste libre au Canada.
Loi constituant en corporation la Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant.
Loi constituant en corporation la "North American Relations Foundation".
Loi concernant la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.
Loi concernnt la Commission du District Fédéral.
Loi modifiant la Loi des Commissaires du Port de Trois-Rivières.
Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des poisons utiles employés en agriculture.
Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.
Loi pour faire droit à Fanny Mayer.
Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Georges Lachance.
Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.
Loi modifiant la Loi des pensions.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole au Très Honorable député de Son Excellence comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté une somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1928.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

" Au nom de Sa Majesté, le Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît au Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du seizième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Je tiens à vous témoigner mon appréciation pour l'empressement que vous avez apporté à l'accomplissement de votre tâche au cours d'une session remarquable par l'adoption d'un grand nombre de lois importantes. La modification du règlement de la Chambre des Communes aidera dorénavant à faciliter et à expédier la conduite des affaires sessionnelles.

Les projets ministériels importants qui avaient été adoptés par la Chambre des Communes lors du dernier parlement, mais n'étaient pas devenus lois, ont maintenant été approuvés par les deux Chambres et ont reçu la sanction royale. Ils comprennent l'établissement de prêts hypothécaires à long terme pour les cultivateurs et, sujette à la coopération des provinces, la création de pensions de vieillesse. La loi des Grains du Canada a été amendée de manière à promouvoir les intérêts des producteurs de grain; des modifications importantes ont été apportées à la législation régissant le commerce des bestiaux.

L'état de plus en plus satisfaisant des bénéfices nets du Chemin de fer Canadien National est une preuve manifeste de l'expansion du commerce et de l'industrie. L'extension de cette voie ferrée par l'adoption d'un vaste plan d'embranchements rendra possible le progrès de localités qui, jusqu'ici, ont été privées d'un service ferroviaire. Des mesures nouvelles ont été prises pour continuer les travaux du chemin de fer de la Baie d'Hudson. L'accord concernant l'émission des obligations du Grand Tronc Pacifique a été approuvé.

L'expansion de notre commerce, qui pénètre rapidement les marchés variés du monde, est en outre démontrée par l'importation croissante des matières premières et une augmentation correspondante dans la vente à l'étranger des produits de nos manufactures. Notre exportation des produits comestibles continue d'être satisfaisante. Des mesures ont été prises pour seconder l'*Empire Marketing Board* en aidant sensiblement au placement des produits canadiens sur les marchés de la Grande-Bretagne. Des arrangements sont presque conclus pour l'établissement d'un meilleur service de bateaux à vapeur avec les Indes Occidentales Britanniques.

L'examen tout de bienveillance, que vous avez accordé aux conclusions de la Commission Royale qui s'est enquis de l'état des affaires dans les provinces maritimes et vous a fait rapport, a été agréé avec bonheur par tout le Dominion. Les octrois considérables accordés à ces provinces, la réduction des taux de fret, l'encouragement donné à la production du combustible domestique provenant des houillères canadiennes, la création du poste de sous-ministre des pêcheries et l'institution de commissions pour administrer les ports de Halifax et de St. John, ajoutés aux autres mesures d'administration projetées par suite des propositions de la Commission Duncan, contribueront réellement, nous en avons la ferme confiance, à promouvoir la prospérité économique de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard ainsi que le bien-être et l'union de tous les éléments du Dominion.

La sauvegarde des revenus de l'Etat est devenue plus efficace par l'application des peines plus sévères pour infraction aux lois et par la fusion des départements des douanes, de l'accise et de la taxe sur le revenu en un seul ministère connu sous le nom de Ministère du Revenu National.

Des amendements qui auront pour résultat de protéger davantage les intérêts du peuple ont été apportés aux lois des assurances, des prêts et des compagnies fiduciaires.

Certaines modifications importantes pour les anciens soldats, apportées à la loi des pensions, prolongent de sept à neuf ans les délais pour la production des réclamations et autorisent un deuxième appel dans les cas où de nouveaux faits sont connus.

La situation des fonctionnaires et employés de l'administration a été améliorée quant à leurs traitements et à leur pension de retraite.

Un Comité National a été constitué afin de collaborer à la célébration du soixantième anniversaire de la Confédération et il devra organiser, de concert avec les provinces, une fête digne de cette étape importante dans notre vie nationale. Rien ne saurait mieux convenir à cette commémoration que la création de la Commission du District Fédéral, avec une juridiction et des pouvoirs accrus, pour parfaire l'embellissement de la capitale du Dominion.

Membres de la Chambre des Communes:

Il nous est agréable de constater qu'une nouvelle diminution des taxes a été effectuée, et je vous remercie d'avoir pourvu aux dépenses des services de l'Etat

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Le ministre plénipotentiaire accrédité par Sa Majesté pour représenter le Dominion du Canada aux Etats-Unis a présenté ses lettres de créance et est entré en fonciton. Le président des Etats-Unis a nommé ministre plénipotentiaire au Canada l'ancien ambassadeur des Etats-Unis en Belgique; le nouveau ministre arrivera bientôt à Ottawa pour y résider. Cette représentation réciproque contribuera à maintenir et à accroître les bonnes relations actuelles entre les deux pays.

Tout indique que la prospérité actuelle du Canada continuera de s'accentuer graduellement. Pour cela et beaucoup d'autres faveurs accordées à notre pays, je me joins à vous afin d'offrir à la Providence nos vifs remerciements.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir du Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le 25 jour de mai prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'à mercredi, le 25 mai prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

INDEX
DU
SOIXANTE ET QUATRIÈME VOLUME
17 GEORGE V
Journaux de la Chambre des Communes

(Première session du seizième parlement)

A

C

N

O

S

W

Y

Z

